This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

950406

Tome XI Nos 1-12 1894

REVUE BÉNÉDICTINE

REPRODUCTION ANASTATIQUE 1964

DIRECTION ET ADMINISTRATION : ABBAYE DE MAREDSOUS (Belgique)

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE BÉNÉDICTINE

Tome XI. — 1894.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

BÉNÉDICTINE

ONZIÈME ANNÉE.

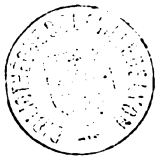

ABBAYE DE MAREDSOUS,
Belgique.

1894.

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ORDRE BÉNÉDICTIN EN BELGIQUE.

RÉFORMES DES XVe ET XVIe SIÈCLES.

IL est dans la nature des institutions humaines d'être sujettes à des alternatives de grandeur et de décadence. A peine ont-elles atteint à leur apogée de puissance et de gloire, qu'elles déclinent sous l'influence d'une de ces lois que la fragilité humaine établit et explique. Rien d'étonnant que l'ordre monastique ait, dans le cours des siècles, subi cette loi et soit parfois déchu de sa première perfection. C'est ce que nous constatons d'une manière plus particulière au XIVe siècle, en Belgique comme dans les pays environnants. Les causes de ce mal sont déjà anciennes. Outre les malheurs des temps, les guerres et les calamités publiques qui devaient arrêter tout essor dans la vie d'un monastère, nos annalistes signalent plusieurs causes de la ruine de la discipline. Ce fut d'abord la réception dans les monastères de jeunes gens sans vocation, la plupart appartenant à des familles nobles qui cherchaient de cette manière à faire à leurs fils une position honorable et facile (1). De tels enfants, imposés ou reçus à un âge où l'on ne pouvait encore juger de leurs capacités intellectuelles, devaient être un sérieux obstacle du moment où ils ne présentaient pas les qualités voulues. En outre, les charges nombreuses, taxes et impôts, qui pesaient sur les monastères et l'impossibilité de compter sur un revenu annuel toujours égal et certain, à une époque de luttes sans cesse renaissantes, avaient amené au sein des monastères l'établissement de prébendes fixes qui restreignaient et limitaient le nombre des moines, au détriment de la vie du monastère et de la discipline claustrale (2). On doit aussi avouer que l'imprudente division de la mense abbatiale et de la mense commune, malheureusement parfois justifiée dans un état féodal qui s'impo-

1. *Annales de l'abbaye de St-Ghislain*, par D. Pierre Baudry, ap. Reiffenberg. *Monuments*, VIII, 507 sqq.; *Chronique des abbés d'Eename* ap. Berlière, *Documents inédits*, pp. 127-128.

2. *Annales de St-Ghislain*, pp. 509 sq., 532, 556; *Chronique de Jean de Stavelot* publiée par Borgnet. Bruxelles. Hayez, 1861, pp. 94-95; *Vita Henrici Adae abbat. S. Laur. Leod.* ap. *Analectes*, t. XX. 408; Martène, *Ampl. Coll.* IV, 1126.

Digitized by Google

sait aux monastères, mais radicalement opposée à l'esprit de la règle bénédictine, devait aboutir, au bout d'un certain temps, à la division de la mense commune en prébendes et donner prise aux abus de la commende (1). Cette peste, il est vrai, n'exerça guère de ravages en Belgique ; elle essaya cependant d'y pénétrer au XVe siècle, à une époque où la cour de Rome, pour ne pas dire davantage, semblait fermer les yeux sur cet abus ; ce fut par les procurations ou nominations par expectative (2). Mais grâce aux efforts des grands monastères norbertins et aux réclamations des États-généraux et des souverains de la maison de Bourgogne, Rome révoqua ses nominations (3).

Il est facile de constater dès lors dans la manière d'envisager les abbayes qu'on ne voit plus en elles que des membres de la féodalité, corps riches et puissants sur lesquels l'État peut compter aux jours de détresse. L'immixtion du pouvoir civil dans les élections abbatiales apparaît au XVe siècle (4). Dès le XIVe, on rencontre ces contributions forcées, imposées aux abbayes par les évêques sous le nom de *pains d'abbaye*, droit ou abus qui passa bientôt aux souverains et dont ceux-ci firent libéralement usage (5). Nous trouvons à la même époque les pensions annuelles forcées, imposées par le souverain sur le temporel des abbayes et renouvelées à chaque élection abbatiale. En un mot, si le trésor public avait une faveur à accorder, c'étaient les abbayes qui devaient en supporter les frais. Que pouvaient faire les abbayes dans un tel état de choses, condamnées à n'être que des exploitations au profit de l'État? On semblait leur contester une autre mission ou raison d'être. Certains membres du clergé séculier montraient parfois assez de mépris pour les anciennes corporations monastiques qui ne manquaient pourtant pas de sujets propres au travail des âmes, mais

1. Thomassin. *Vetus discipl.* P. II, Lib. III, c. 20, nº 20; Van Espen, P. I, tit. 31, c. 7, n. 53-54.

2. Le 28 juin 1442, Eugène IV se réserva la nomination de dix abbayes des Pays-Bas. (Haigneré, *Les chartes de St-Bertin*, III, p. 337.) A la mort de Thierry, abbé de Saint-Ghislain (7 avril 1458), cette abbaye fut donnée en commende au cardinal de S. Eustache. Cette commende dura dix mois (Reiffenberg, t. VIII, p. 573). Celle de St-Denis en Broqueroie fut donnée en 1469 à Ferry de Cluny, protonotaire apostolique (ib. t. VII, 554 sqq.) ; celle de St-Martin de Tournai fut occupée par les cardinaux Louis de Rossi, Jules de Médicis et Jean Salviati (*Gallia*, III, 281). L'abbaye de Lobbes faillit aussi devenir la proie d'un moine fugitif, qui, chassé de son abbaye, alla se mettre au service du cardinal Jules de Médicis et en obtint en récompense la réserve de l'abbaye de Lobbes. (Vos, *Lobbes, son abbaye et son chapitre*, II, 259-261 ; Lejeune, *Monographie de l'abbaye de Lobbes*. Mons, 1883, pp. 89-90.)

3. Cf. *Analectes*, V, 315-443 ; *Revue cathol.*, 1879 (XXI), pp. 132-134.

4. *Ibid.*

5. Van Espen. P. II, Sect. III, tit. 8, cap. 9, n. 25 sqq.

Digitized by Google

où, nous devons l'avouer, les talents ne trouvaient pas en ce moment un emploi immédiat et utile au profit de l'Église et de leur ordre (1). La source de la science s'était généralement tarie, et la formation des recrues du sanctuaire laissait à désirer. La science faisant défaut,comme le travail manuel avait disparu, la vie intellectuelle était appauvrie, parfois insignifiante. De là un énervement de la discipline régulière, un état de prostration bien lamentable. Pour apporter un remède vraiment efficace à cette situation, il eût fallu des chefs habiles, à la hauteur des difficultés par leur piété et par leurs talents. Malheureusement ceux-là même qui travaillèrent à la restauration de l'ordre monastique, ne surent pas lui rendre son ancienne vigueur en basant leur réforme sur l'expérience des siècles passés et sur les besoins des temps dans lesquels ils vivaient. A peu d'exceptions près, toute leur activité se déploya dans les exercices d'une vie retirée, sans action immédiate et directe sur les peuples qui vivaient à l'ombre des monastères.

Quoi qu'il en soit des essais de réforme qui furent tentés à cette époque et de leurs résultats, on ne peut que les louer, lorsqu'on les rencontre, et les signaler à l'honneur de l'Église et de l'ordre monastique.Une étude de ce genre contribuera à montrer l'universalité de ce travail réformateur qui, bien avant la prétendue réforme, s'opéra au sein de la société catholique.

La réunion des chapitres provinciaux triennaux, tel avait été le moyen proposé par le Saint-Siège pour la restauration de l'ordre bénédictin. Sans parler des constitutions d'Innocent III, d'Honorius III, de Grégoire IX, qu'il nous suffise de rappeler que la célèbre bulle de Benoît XII, communément appelée la bénédictine, réglait d'une manière très précise la tenue de ces réunions. L'histoire constate que les ordres du pape furent immédiatement exécutés. Les monastères belges ressortissaient aux deux provinces monastiques, de Reims-Sens et de Cologne-Trèves.

Les chapitres de ces deux provinces se tinrent régulièrement à partir de la publication de la Bénédictine. L'on peut citer pour celle de Reims-Sens, ceux de 1337 à Saint-Germain-des-Prés, de 1342 à Saint-Corneille de Compiègne, de 1348 à Saint-Remi de Reims, de 1354 à Compiègne, de 1363 à Paris, de 1367 (?), de 1373 et 1379 à Compiègne, puis, après une longue interruption, celui de 1408 à

1. Cf. Pitra. *La Hollande catholique*, 1850, p. 209-220. Pour juger les appréciations du clergé sur les monastères, on lira avec fruit les pétitions adressées à Rome à l'effet d'obtenir l'érection des nouveaux évêchés aux Pays-Bas ap. Miræus *Opp. dipl.*, t. IV, pp. 540 sqq., ainsi qu'une lettre du président Viglius au cardinal de Granvelle, ap. Hoynck van Papendrecht. *Analecta belgica*, t. II, P. I. p. 343-346.

Digitized by Google

Saint-Germain-des-Prés et celui de 1410 à Saint-Faron de Meaux (1).

Ceux de la province de Cologne-Trèves sont moins connus. Nous possédons une bulle de Benoît XII du 13 décembre 1336, par laquelle il nomme les abbés de Saint-Mathias de Trèves et de Saint-Pantaléon de Cologne exécuteurs de la Bénédictine (2), une autre, du 13 janvier 1337, adressée à tous les abbés du prochain chapitre provincial de Cologne-Trèves (3), et une troisième du 12 janvier 1338, par laquelle il charge les abbés de Saint-Mathias et de Saint-Maximin de Trèves, ceux de Saint-Pantaléon et de Saint-Martin de Cologne de convoquer le chapitre provincial (4). Nous connaissons le chapitre de Saint-Maximin de Trèves (1422), auquel assistèrent neuf députés des abbayes liégeoises (5), la visitation générale ordonnée par le Concile de Bâle par un acte du 4 juillet 1434 (6), la lettre du 12 février 1437, par laquelle le même Concile charge les abbés de Saint-Mathias de Trèves, de Saint-Martin de Cologne, de Saint-Pirmin de Hornbach et de Saint-Jacques de Liége de convoquer un chapitre à Saint-Pantaléon de Cologne (7), les chapitres de Cologne en 1445 (8), de Trèves en 1448 (9), de Saint-Pantaléon de Cologne en 1463 et 1474 (10), de Saint-Maximin de Trèves en 1478 (11), de Saint-Martin de Cologne en 1480, de Saint-Mathias de Trèves en 1482 (12), de Saint-Martin de Cologne en 1484, de Saint-Maximin de Trèves en 1486, de Saint-Pantaléon en 1488, de Saint-Mathias en 1520 (13).

1. Voir nos *Documents inédits pour servir à l'hist. ecclés. de la Belgique*, I, 60-61, 111-112.

2. Brom. *Bullar. Traject.*, I, 394.

3. *Ib.*, 394.

4. *Ib.*, 399-401.

5. Martène, *De antiq. monachor. ritibus*. Ed. Venet., 1783, pp. 302-305; *Studien aus dem Bened. Orden*, 1887, 87-99; un chapitre y fut promulgué pour 1424 à Saint-Jacques de Liége.

6. *Studien*, 1885, II, 299.

7. *Studien*, 1885, II, 301-303; *Documents inédits*, I, p. 46.

8. Comptes de l'abbé Winand d'Echternach, ap., *Public. de l'Instit. G.-D. de Luxembourg*, XXXV, 519.

9. *Ib.*, 518. — L'évêque de Liége qui s'était rallié à Eugène IV avait refusé d'admettre les visiteurs nommés par les Pères de Bâle (cf. Zantfliet, *Chronic.*, ap. *Ampl. Coll.* V, 441; Jean de Stavelot, p. 380).

10. Procès-verbal ap. Kessel, *Monum. S. Martini maj. Colon.*, 403-404; Berlière, *Documents inédits*, I, 53.

11. Nous trouvons qu'en 1479 une peine fut prononcée contre les abbés bénédictins du diocèse de Liége qui ne s'étaient point rendus au synode (cf. *Chron. de Jean de Los*, ap. De Ram, *Documents relatifs aux troubles du pays de Liége*, Bruxelles, 1844, p. 78).

12. Berlière, *Documents inédits*, I, 56.

13. Les différents chapitres pour lesquels nous n'avons pas de références spéciales, nous sont connus par les *Recessus capitulorum provincialium* des diocèses de Mayence, de Cologne et de Trèves. MS. du P. Olivier Légipont conservé à l'abbaye de Melk et dont la copie a été mise à notre disposition par notre savant confrère Dom Pie Schmieder, de l'abbaye de Lambach en Autriche.

Digitized by Google

Ces chapitres, au dire d'un chroniqueur de l'abbaye de Saint-Jacques de Liége, produisirent d'heureux résultats. Ils furent le point de départ de la célèbre congrégation de Bursfeld et le moyen de restaurer la discipline dans un bon nombre d'abbayes (1). Pour aboutir cependant à des résultats plus complets, il fallait que cette œuvre fût remise en des mains énergiques et se concentrât dans quelques monastères d'où la réforme rayonnerait ensuite sur un grand nombre d'autres. Ce fut l'œuvre du cardinal Nicolas de Cuse, de Jean Rhode, de Jean Busch et d'autres.

La Belgique possédait alors de nombreux et puissants monastères : Saint-Jacques et Saint-Laurent de Liége, Saint-Hubert Gembloux, Stavelot, Lobbes, Brogne, Waulsort, Florennes, Saint-Trond, Saint-Pierre et Saint-Bavon de Gand, Saint-Martin de Tournai, Afflighem, Saint-Ghislain, Broqueroie, Oudenbourg, Saint-André près Bruges, Vlierbeek, Eename, Saint-Adrien de Grammont. Deux de ces monastères ont grandement mérité de la réforme monastique au XVe siècle : ceux de Saint-Jacques de Liége et de Saint-Ghislain.

Le monastère de Saint-Jacques, qui avait été, aux XIe et XIIe siècles, un foyer de science et de vertu, s'était insensiblement relâché de sa ferveur primitive. Un jeune moine, Guillaume de Julemont, élu par ses confrères dans le dessein de s'opposer à la réforme désirée par les anciens, fut l'instrument dont Dieu se servit pour régénérer cette maison. Cet abbé fut confirmé le 6 novembre 1283 (2). Il ne semble pas que cette abbaye soit déchue jusqu'à la fin du XIVe siècle. En 1351, l'évêque de Liége, Engelbert de la Marck, faisait l'éloge de la régularité du monastère (3). En 1401, la peste qui désola l'Allemagne et la Bourgogne fondit aussi sur la ville de Liége et y fit plus de 12000 victimes. L'abbaye de Saint-Jacques perdit son abbé et douze moines (4). Trois des douze survivants successivement élus à la charge abbatiale déclinèrent cette responsabilité. Forcé enfin par ses confrères, l'aumônier Jean Sordell accepta la direction du monastère (5). Sept ans après, il abdiquait une charge qu'il n'avait acceptée qu'à contre-cœur (6) et recevait pour successeur un homme aussi distingué par ses talents que par son zèle pour

1. *Documents inédits*, I, p. 26.
2. *Annales S. Jac. Leod.* ap. M.G. XVI. 643; *Documents inédits*, I, 43; Fisen, *Flores*, 223-224.
3. *Analectes* XV, 35. Cf. Fisen, *Hist. eccl. Leod.*, II, pp. 204-205.
4. Zantfliet, *Chron.*, pp. 120, 143.
5. Zantfliet, p. 359.
6. *Documents inédits*, I, 44.

Digitized by Google

le rétablissement de la discipline monastique. C'était Reiner de Sainte-Marguerite. Nous voyons figurer cet abbé dans la réforme de quelques monastères, mais nous ne possédons malheureusement aucun document qui nous fournisse des renseignements précis sur ses travaux. Les chroniques liégeoises, si détaillées à cette époque et quoique composées par des bénédictins, ne mentionnent ces diverses réformes que d'une manière incidente.

Les premiers soins de l'abbé Reiner furent pour l'abbaye de Florennes que les troupes de Guillaume, comte de Hainaut et de Hollande, venaient de dévaster. Il y envoya son sous-prieur, D. Jean Hotton, lequel abdiqua bientôt cependant, puis un autre de ses moines, D. Charles de Crahen (1). Cet abbé, qui figure comme président suppléant au chapitre provincial de Trèves en 1422, rassembla les moines dispersés et en reçut dix-sept autres. Grâce à son zèle, l'abbaye de Florennes devint un modèle de régularité et un foyer de réforme. Plus tard en effet, en 1447, l'on vit l'évêque de Liége y choisir le moine Louis pour l'établir prieur à Saint-Gérard afin d'y rétablir la discipline (2), et l'abbé d'Hasnon, Laurent d'Ivoire, faire également appel à l'abbaye de Florennes qui lui envoya plusieurs moines, notamment D. Godefroid Godin, qui y établirent la réforme en 1466 (3). Les auteurs du *Gallia christiana* assurent, sans doute d'après la tradition du monastère, que l'évêque de Cambrai, Henri de Berghes, se servit des moines de Florennes pour la réforme des monastères de son diocèse (4).

Un autre champ s'ouvrait en même temps à l'activité de l'abbé de Saint-Jacques. Otton de Ziegenheim, à peine élevé au siège archiépiscopal de Trèves, s'était hâté de rétablir la discipline dans les monastères de son diocèse. L'abbaye de Saint-Mathias était en décadence et son abbé Herbrand de Guels, dans la crainte de devoir embrasser une vie plus austère, était passé à celle de Saint-Maximin dont il devint prieur (5). Il fut remplacé par le célèbre Jean Rhode, chartreux de Trèves (6). Des moines de Saint-Jacques de Liége y furent appelés pour rétablir la discipline et il n'y a pas de doute qu'ils ne furent les soutiens de l'abbé Jean Rhode dans l'œuvre de la réforme (7). C'est à eux, en

1. Cf. U. Berlière, *Monasticon belge*, I. 11-12; Paquot, *Mémoires*, X, 304-306; Marchant, *Triumphus S. Joh. Bapt.* Montibus, 1644, pp. 292-295; Zantfliet, p. 471.

2. Marchant, Lib. III, c. XI, pp. 250-251.

3. *Gallia*, III, 405; Dewez, *Histoire de l'abbaye de St-Pierre d'Hasnon*. Lille, 1890, p. 189.

4. Marchant, p. 297: *Gallia*, III, 379.

5. *Gallia*, XIII, 549.

6. Wyttenbach, *Gesta Trev.*, II, 315, add. 21-23; Brower, *Annal. Trev.*. II, 268.

7 *Gall.*, III, 385: Marx. *Gesch. des Erzstiftes Trier.*, I, II, p. 122. Ce fait est signalé par un

Digitized by Google

quelque sorte, qu'il faut faire remonter l'honneur de l'établissement de la célèbre congrégation de Bursfeld, qui trouva un si ferme appui dans les moines de Saint-Mathias. La régularité des religieux de Saint-Jacques était à cette époque bien connue en Allemagne, car le dominicain Jean Nider en fait mention dans son *Formicarius*. Les moines de Saint-Mathias restèrent en relations suivies avec ceux de Saint-Jacques ; nous voyons que pendant l'interdit lancé sur la ville de Trèves, lors des troubles suscités par Ulric de Manderscheid pour l'élection d'un nouvel archevêque en 1432, sept moines de Saint-Mathias vinrent chercher un asile à Saint-Jacques, où ils restèrent sept mois (1).

En 1420, l'abbé de Saint-Jacques envoya aussi quelques-uns de ses moines au monastère de Saint-Laurent, où l'excellent abbé Henri Adam désirait vivement introduire la réforme. Mais des difficultés de tous genres empêchèrent l'exécution de ce dessein que favorisait l'évêque de Liége (2).

Reiner de Sainte-Marguerite étant mort le 15 mars 1436, les suffrages des moines se portèrent sur Roger de Bloemendael, dont l'élection fut confirmée au concile de Bâle (3). Roger assista au synode bénédictin tenu dans cette ville le jour de l'Assomption 1436 et fut un des abbés chargés de convoquer un chapitre provincial à Saint-Pantaléon de Cologne (1437) (4). Les abbés du diocèse de Liége, cités par Roger, s'y rendirent en effet. On y décida que le prochain chapitre se tiendrait à Saint-Jacques : mais l'abbé de ce monastère s'y opposa avant d'avoir pris conseil de son évêque (5). Ce fut lui qui dirigea les réformes des abbayes de Stavelot et de Gembloux.

L'abbaye de Stavelot était alors assez déchue par la négligence de l'abbé Jean Godescalc, sous l'administration duquel Berthold d'Ocquier, abbé de Saint-Hubert, avait été délégué par Martin V pour faire une visite canonique du monastère (6). Jean Godescalc eut pour successeur Henri de Mérode, chanoine d'Aix-la-Chapelle,

contemporain dans le Cod. M. C. de Saint-Jacques : « notatur quomodo fuerint vocati aliqui e nostris ab archiepiscopo Trevirensi ad reformandum monasterium Sancti-Mathiae tempore D. Reneri de Sancta-Margareta abbatis, qui etiam anno 1420 novum chorum in hoc monasterio inchoavit », (*Catal. bibl. S. Jacobi*, par Bouxhon. Cod. bibl. Brux. 13993. p. 32) et par les *Gesta abbatum* (*Documents inédits*, I, 46).

1. Brower, II, 273 ; Zantfliet, p. 432.

2. *Vita Henrici Ada*, ap. *Analectes*, XX, 428 ; Martène, *Ampl. Coll.*, IV, 1132 ; *Documents inédits* I. 46.

3. Ibid. 46 ; Zantfliet, p. 441 ; Jean de Stavelot, p. 380.

4. *Studien*, 1885, II, 301-303.

5. *Documents inédits*, I, 46.

6. *Gallia*, III, 974.

Digitized by Google

élu par les suffrages des moines. Comme celui-ci ne pouvait entrer en possession de sa charge avant d'avoir fait profession, le pape Eugène IV chargea l'abbé de Saint-Jacques de recevoir l'élu dans son monastère et de l'admettre à la profession de la règle de Saint-Benoît. Henri de Mérode y prononça ses vœux le 17 mai 1439 et reçut la bénédiction abbatiale le 21 mai. Il partit alors pour Stavelot, emmenant avec lui quelques moines de St-Jacques (1). On cite parmi eux Dom Jean de Diest, qui devint doyen de Stavelot, « mais y obtint peu de résultats (2) », dom Corneille Menghers de Zantfliet, un de nos meilleurs annalistes liégeois. Plus tard, sous Arnold de Diest, abbé de St-Jacques, nous verrons encore d'autres moines liégeois envoyés à Stavelot, Dom Jacques de Bavière et D. Gérard de Harde (3), puis D. Nicolas de Bruxelles qui en devint prieur (4).

Le 20 décembre 1439, Philippe de Bourgogne demanda à l'abbé de Saint-Jacques d'envoyer deux de ses moines pour rétablir la régularité à Gembloux (5). L'un d'eux, Mathieu, fut établi prieur; l'autre, Jean de Tongres, proviseur (6). Ils furent aidés dans leur mission par le prévôt de Meersen, D. Arnoul de Glimes, moine de Saint-Remi de Reims (7). Les résultats de leur réforme ne furent pas durables. Nous possédons en effet une lettre du 10 juin 1482 de l'abbé Adam, abbé de St-Martin de Cologne, président du chapitre provincial, par laquelle il dénonce l'abbé de Gembloux, Jean de Carnière, qui, oublieux de la crainte de Dieu et de son propre salut, voulait se soustraire à l'obédience du chapitre (8). Ce ne fut que sous l'abbé Arnoul de Solbrecq que l'abbaye de Gembloux retrouva la régularité complète et devint à son tour un centre de réforme.

Ce moine, d'abord profès de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, puis prieur de Saint-Amand de Thorotte près de Compiègne, était passé à l'abbaye cistercienne du Jardinet, probablement en 1582. Deux ans plus tard il en était élu abbé (9). Désigné par le souverain pour occuper le siège abbatial de Gembloux, il vint prendre possession de sa nouvelle abbaye le 1er janvier 1502, avec douze de ses

1. MS. E. 4. de St-Jacques ap. Bouxhon, f. 39v; *Ampl. Coll.*, V, 3; Zantfliet, p. 445; Jean de Los, p. 117; *Gallia*, III, 950; Fisen, *Hist.*, p. 205.
2. *Documents Inédits*, I, 46.
3. *Ib.*, 56.
4. *Ib.*, 55.
5. MS. E. 4. de St-Jacques ap. Bouxhon, f. 39v.
6. *Gallia*, III, Instr. 131.
7. Cf. Fisen, II, 205; Toussaint, *Histoire de l'abbaye de Gembloux*, pp. 137-144.
8. *Bullar. Bursfeld.* MS. d'Olivier Légipont à l'abbaye de Melk, p. 180.
9. Cf. *Monasticon belge*, I, 24; *Revue bénédictine*, 1893, 237-238.

Digitized by Google

moines qui obtinrent comme lui la faculté de prendre l'habit bénédictin (1). Le nouvel abbé eut soin de former des jeunes gens à la discipline qu'il voulait voir régner dans son monastère, et cette mesure lui réussit. Gembloux se fit dès lors remarquer par sa régularité. Pour assurer le succès de sa réforme, il adopta les constitutions de Bursfeld et unit son monastère à la célèbre congrégation allemande (2).

Déjà auparavant Arnoul avait coopéré à la réforme des Bénédictines de Cortenberg (3). Son successeur à Gembloux poursuivit cette œuvre avec ardeur. Le 15 septembre 1514, il envoyait six moines au monastère de Saint-André près de Bruges, où l'abbé Baudouin Vilain, ancien moine d'Oudenbourg, travaillait à rétablir l'ordre. En 1516, ce monastère adoptait les constitutions de Bursfeld (4).

Ce fut aussi à l'abbaye de Gembloux que celle de Saint-Trond dut le rétablissement de sa discipline. Ce dernier monastère en était venu à ce point de décadence, qu'il avait sollicité sa sécularisation et sa transformation en collégiale. Le pape Eugène IV allait lui accorder cette faculté, quand l'intervention de quelques personnes dévouées à l'ordre fit annuler la bulle du pape (5). En octobre 1451, le cardinal-légat Nicolas de Cuse, de retour de Hollande, vint à Saint-Trond « où il ramena les religieux à l'observance des trois vœux et à l'abstinence, laissant toutefois l'exécution de ces mesures à la discrétion du Supérieur (6). » Nous ne trouvons pas d'autre trace de réforme avant l'an 1520, où l'abbé Guillaume de Bruxelles sollicita de l'abbé de Gembloux, Antoine Papin, l'envoi de cinq moines pour former ses religieux aux usages de Bursfeld (7). L'introduction de ces coutumes, en ramenant la régularité dans ce monastère, y fit fleurir une excellente discipline.

Cependant le mouvement inauguré à Saint-Jacques de Liége continuait à se développer. En 1440, l'abbé de Saint-Paul d'Utrecht, de passage à Liége, sollicita l'envoi de deux moines de Saint-Jacques (8). Ces religieux, au nombre desquels se trouvait D. Pierre

1. *Gallia*, III, 565.
2. *Recessus annal. capit. Bursfeld*, a° 1505. MS. de l'abbaye de Beuron, p. 104; Leuckfeld, *Antiquit. Bursfeld*, p. 79, 82.
3. *Gallia*, l. c.
4. Goethals, *Chronic. monast. S. Andreæ*, ed. Weale. Brugis, Gailliard, 1868, pp. 171-172, *Gallia*, V, 269-273; Leuckfeld, pp. 60-61.
5. Zantfliet, p. 438.
6. Ib., 475. — *Gallia*, III, 965. Plus tard, en 1603, Saint-Trond s'unit effectivement à la congrégation de Bursfeld (Leuckfeld, 142-143).
7. De Borman, *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, II, 360. Cette chronique nous apprend qu'avec les moines de Gembloux, il y en eut aussi quelques-uns de Saint-Amand.
8. Fisen, *Hist.*, II, 205.

Digitized by Google

Cortoy de Thorembais, partirent aussitôt (1). En 1451, le cardinal Nicolas de Cuse déposa l'abbé Guillaume de Heuckelum. Peu d'années après, le monastère avait adopté la réforme de Bursfeld (2).

En 1518, l'abbé de Saint-Jacques fut député en qualité de commissaire apostolique pour faire la visite de l'abbaye de Vlierbeck, près de Louvain; le résultat en fut l'introduction des coutumes de Bursfeld (3). L'année suivante, il déliait de son obédience plusieurs de ses religieux qui avaient été envoyés à l'abbaye de Saint-Hubert, à la demande d'Érard de la Marck, pour y rétablir l'observance dans ce monastère (4). Un essai de réforme tenté en 1507 par l'abbé Henri d'Orey, de Saint-Laurent, avait échoué (5). L'abbé Nicolas Malaise obtint un plein succès (6).

Tandis que le mouvement réformateur, parti de Liége, s'étendait ainsi au loin, l'abbaye de Saint-Laurent semblait en être exclue. L'abbé Étienne de Marille était mort en 1404, en recommandant à ses religieux d'élire pour abbé Henri Adam, moine de grande vertu, qui jusque-là avait exercé les fonctions de maître des novices et de sous-prieur. Le nouvel abbé rétablit l'office régulier du chœur et enrichit la bibliothèque d'un grand nombre de volumes. Mais la tentative qu'il fit de supprimer le pécule, lui aliéna les sympathies de ses religieux. Persuadé que l'exemple de moines fervents amènerait les autres à la pratique des vertus, il demanda cinq moines de Saint-Jacques qui ne purent cependant rester dans l'abbaye. Des jeunes gens qu'il avait admis pour les former à la nouvelle discipline, ne répondirent pas à ses espérances. L'abbé eut recours alors à un autre moyen : il envoya ses novices dans d'autres monastères et leur fit ensuite achever leurs études dans une université. Ce moyen lui réussit (7). Il restait toutefois un certain nombre de récalcitrants au sein de la communauté. De là des difficultés qui furent soumises au chapitre provincial de Cologne

1. Cf. MS. E. 4, de St-Jacques ap. Bouxhon, f. 40. Le MS. G. 40 fut transcrit par Pierre Cortoy en 1440 à St-Paul d'Utrecht (ib. f. 106). Voir sur ce religieux, qui plus tard se fit chartreux, *Documents inédits*, p. 47, 50.

2. Leuckfeld, p. 143; Moll, *Kerkgeschiedenis van Nederland*, II, 2, p. 186. Cf. *Revue bénédictine*, 1890, p. 511.

3. Molanus, *Hist.*, *Lovan.*, Lib. IV, c. 3, ed. de Ram. I, p. 188; Sanderus, *Vlideri. illustr.*, p. 13; *Gallia* V, 49.

4. MS. 188 de la Bibl. de l'Univ. de Liége, f. 86, Cf. *Bullet. de la comm. d'hist. de Belg.* 1e Série, IX, p. 90.

5. Chronique de Jean de Los, p. 144.

6. *Gallia*, III, 975. Cf. Robeaulx de Soumoy, *Chronique de l'abbaye de St-Hubert*, 1847, p. 179.

7. *Vita Henrici Ade*, ap. *Analectes*, XX, 428; Martène *Ampl. Coll.* IV, 1126-1127; *Documents inédits*, I, 46.

Digitized by Google

de 1437 (1) et la nécessité d'une visite canonique de l'abbaye en 1443 (2). Le monastère ne manquait toutefois pas d'hommes remarquables tels que Lambert de Stock *(de Stipite)* et Jean de Stavelot. L'abbé Arnoul Loen de Kemexe, noble de naissance, mais simoniaque, nuisit notablement à la discipline; mais ses successeurs Barthélemy de Longchamp (1474-1504), Henri d'Orey (1504-1508) et Jean Peecks de Looz (1508-1516), peintre et écrivain distingué, l'y firent refleurir.

La régénération des monastères s'était ainsi peu à peu opérée dans le diocèse de Liége. Aussi lorsque le concile de Trente insista sur la nécessité de former des congrégations, les abbés de ces monastères élaborèrent-ils en 1572 des statuts qui devaient être observés dans les abbayes de Saint-Trond, de Saint-Jacques et de Saint-Laurent à Liége, de Saint-Hubert et de Florennes: des chapitres triennaux et des visitations auraient veillé à leur observation. Mais cette union n'arriva jamais à former une congrégation ; l'ordinaire veillait jalousement sur ses droits (3).

Tandis que la réforme inaugurée par l'abbaye de Saint-Jacques régénérait les abbayes liégeoises, et par elles, divers monastères étrangers, les monastères des autres provinces ne restaient pas inactifs. Un nouveau souffle de vie passait sur ces antiques abbayes et y apportait une nouvelle fraîcheur dans l'épanouissement de la vie monastique. L'abbaye de Saint-Ghislain, une de celles où l'esprit religieux s'était longtemps conservé le plus pur, devint un centre d'action, latente peut-être, mais cependant féconde au commencement du quinzième siècle.

L'abbé Jean de Layens, moine de Saint-Vaast d'Arras, docteur en théologie, venait de succéder à Albert de Gougnies (1402). « Sa profonde érudition, dit Dom Baudry, l'historien de Saint-Ghislain, lui a acquis l'estime du savant et célèbre cardinal Pierre d'Ailly, autrefois évêque de Cambrai ; son grand jugement et son habileté dans le maniement des affaires de l'Église et de l'État l'ont rendu si recommandable, qu'il fut député aux conciles de Pise et de Constance par le comte de Hainaut, avec qui il alla aussi en Angleterre pour traiter de la paix entre le roi d'Angleterre et de France (4). »

« Touché de l'état déplorable de l'Église de son temps et de la

1. *Ib.*; Jean de Stavelot, p. 380.

2. *Ib.*, 510.

3. Statuta monastica sive ordinationes a Rev. Præsulibus O. S. B. Leodiensis diœcesis pro felici suorum monasteriorum regimine anno MDLXXII conceptæ, quibus particulares quædam monasterii D. Huberti accesserunt observantiæ. Luxemburgi, 1623, in-32.

4. Dom Baudry, *Annales de St-Ghislain*, ap. Reiffenberg, t. VIII, p. 520

Digitized by Google

décadence de la discipline monastique, causés par l'ignorance des ecclésiastiques et des moines et par la trop grande facilité avec laquelle on recevait en religion des jeunes gens au-dessous de treize ans, sans talent, sans science et sans vocation, à la recommandation des personnes puissantes du siècle, qui, pour décharger leur famille, sollicitaient sans cesse les supérieurs des monastères d'y recevoir leurs enfants, sans s'informer s'ils y étaient appelés ou non ; cet abbé, dis-je, touché de ces maux et de ces abus, se trouvant journellement importuné pour admettre des personnes semblables dans son monastère, convoqua, le 25 mai 1406, ses religieux au chapitre, au son de la cloche, selon la coutume ordinaire, où il leur représenta la nécessité qu'il y avait alors de ne recevoir que des personnes suffisamment douées de science et des autres qualités requises pour entrer en religion, sans avoir aucun égard aux recommandations des étrangers, afin que les religieux de son monastère ne subissent pas le même sort que les autres qui, par leur ignorance et leurs désordres, se rendaient méprisables aux gens du monde. C'est pourquoi il leur lut le sage statut que l'abbé Étienne de Warelles, son prédécesseur, avait fait l'an 1354, à l'effet de ne recevoir que vingt-quatre religieux, suffisamment lettrés et qui eussent donné auparavant des marques de leur vocation, pour n'être plus, à l'avenir, importunés par les séculiers, et être en état de faire l'aumône, d'exercer l'hospitalité et de subvenir aux frais immenses d'entretien. Ce statut plut tant aux religieux qu'ils jurèrent tous, sur les saints évangiles, de l'observer ponctuellement, avec l'article que cet abbé y avait ajouté, savoir : que les novices, avant d'être reçus à la profession, devraient savoir par cœur les quatre livres du chant que l'on avait coutume, dans l'ordre et dans notre monastère, de chanter alors, et afin que ce statut eût plus de force et fût plus exactement observé, ils prièrent Pierre d'Ailly de le confirmer de son autorité épiscopale et de punir des peines canoniques les religieux qui y contreviendraient : ce que ce savant et pieux évêque fit par une lettre datée de Cambrai, le 10 juin 1408 (1). »

En 1409, Jean de Layens assistait au concile de Pise. En 1410, il se trouvait au chapitre général des bénédictins des provinces de Reims et de Sens, tenu dans l'abbaye de Saint-Faron de Meaux (2), et fut chargé de faire la visite des monastères des diocèses de Tournai, Cambrai et Thérouane (3). Non content de veiller au main-

1. *Ibid.*, p. 532.
2. *Ibid.*, p. 533.
3. *Documents inédits*, I, 89.

Digitized by Google

tien de la discipline, l'abbé de Saint-Ghislain favorisait aussi les études de tout son pouvoir : « l'horreur qu'il avait de l'ignorance des ecclésiastiques et des moines de son temps, sur laquelle il rejetait le déplorable état et le schisme de l'Église, fit qu'il n'épargna aucun frais pour faire instruire ses religieux dans les sciences divines et humaines, et afin qu'ils fussent enseignés par de bons maîtres, il en envoya quelques-uns à l'université de Paris, où par sa profonde érudition, il avait reçu depuis longtemps le bonnet de docteur en théologie. Il y a même quelque apparence qu'il l'y avait enseignée avant sa prélature car, dans plusieurs lettres, il n'est pas seulement appelé docteur, mais aussi professeur en théologie. C'est apparemment pour que ses religieux fissent de grands progrès dans cette science, qu'il faisait chanter de son temps, de grand matin, une messe du Saint-Esprit, tous les jours, outre la messe conventuelle. Le cardinal de Cambrai, Pierre d'Ailly, un des plus savants et des plus zélés prélats de l'Église, voyant notre abbé animé d'un même zèle pour l'extinction du schisme, en conçut une grande estime et lia avec lui une amitié si étroite qu'il prenait un singulier plaisir de le venir voir à Saint-Ghislain, pour conférer ensemble sur les moyens et les remèdes que l'on devait apporter pour rendre la paix à l'Église (1). » Le concile de Constance, en 1416, retrouva notre abbé au poste d'honneur. L'état précaire de sa santé l'empêcha de se rendre à celui de Bâle. Le 20 avril 1432, ce fidèle serviteur rendait son âme à Dieu, après avoir passé les trente années de son administration à procurer la gloire de Dieu par la réforme de son monastère.

Ses successeurs ne montrèrent pas moins de zèle pour le maintien de l'observance monastique. Pierre de Durmetz rédigea des statuts basés sur les usages de Cluny (2). Dom Quentin Benoît, qui reçut la bénédiction abbatiale le 20 avril 1491, travailla par son exemple plus encore que par ses exhortations à former des moines fervents : « Le pape Innocent VIII, qui avait confirmé l'élection de cet abbé, lui ordonna dans sa bulle, datée de l'an 1491, de faire venir, dans le terme de six mois, à Saint-Ghislain, six religieux, ou au moins quatre de la congrégation de Bursfeld, recommandables par leur zèle, la pureté de leurs mœurs et leur doctrine, qu'il pourrait tirer tant de l'abbaye de Saint-Martin, à Cologne, que d'autres monastères d'Allemagne, pour former ceux de Saint-Ghislain par leurs instructions et leur exemple dans la vie régulière,

1. P. 535-536.
P. 570.

Digitized by Google

selon les pratiques, les usages et l'observance de la réforme de Bursfeld. L'abbé Dom Quentin Benoît, qui avait conçu le dessein de retrancher entièrement les abus introduits par ses prédécesseurs, reçut ses ordres avec d'autant plus de joie, qu'il crut, par l'autorité de ce souverain pontife, les devoir mettre à exécution sans aucun obstacle, en introduisant, dans son monastère, cette réforme que tous les religieux embrassèrent à l'envi et sur laquelle Dieu répandit de si grandes bénédictions, qu'elle fut embrassée, un peu après, par les abbayes de Saint-Amand, de Hautmont et Saint-André au Câteau-Cambrésis (1).

L'influence de l'abbaye de Saint-Ghislain ne fit que s'accroître depuis l'introduction des coutumes de Bursfeld. L'abbé de Lobbes, Dom Jean Essen († 1508), avait obtenu pour coadjuteur un moine de Saint-Ghislain, Dom Guillaume Cordier. Ce fervent religieux introduisit dans le monastère confié à ses soins les rits et l'observance de la réforme de Bursfeld et rendit une nouvelle vie à l'illustre abbaye de Lobbes (2).

L'abbaye de Saint-Denis en Broqueroie, où la discipline s'était notablement relâchée, devint le théâtre du zèle de l'abbé Quentin de Saint-Ghislain. Il fallut lutter longtemps pour vaincre une résistance soutenue par l'abbé, mais enfin la bonne cause triompha et le monastère se soumit à la réforme de Bursfeld (3).

En 1512, mandé par Jacques de Croy, évêque de Cambrai, pour réformer l'abbaye de Saint-André au Câteau-Cambrésis, l'abbé de Saint-Ghislain y laissa quelques-uns de ses religieux pour y introduire les usages de Bursfeld, et il eut la joie de les voir adoptés par les moines de cette abbaye dès l'année suivante (4).

L'abbaye de Hautmont suivit cet exemple en 1525. L'abbé de ce monastère, Charles de Croy, voulant y rétablir l'observance et la discipline régulière, pria l'abbé Dom Quentin Benoît d'y envoyer un de ses religieux pour y introduire la réforme de Bursfeld. Notre prélat, qui avait déjà établi cette réforme dans les monastères de Saint-Denis en Broqueroie et de Saint-André au Câteau-Cambrésis,

1. *Ibid.*, p. 584. Il faut remarquer que ces abbayes ne firent pas partie de la Congrégation de Bursfeld, dont elles adoptèrent cependant les usages.

2. *Ibid.*, p. 593 ; Vos : *Lobbes, son abbaye et son chapitre.* Louvain, 1865, t. II, p. 257 ; Lejeune : *Monographie de l'anc. abbaye de St-Pierre à Lobbes.* Mons, 1883, p. 173. — Le Codex 73 de la bibl. de Namur (dernier fol.) qui provient de l'abbaye du Jardinet, donne la note suivante : « Infrascripti libri concessi sunt ad usus fratrum nostrorum in monasterio de Lobiis causa reformationis ejusdem monasterii residentium diversis vicibus ipsis fratribus nostris illic transmissi. » (*Analecta bolland.*, I, 521.)

3. Dom Baudry, p. 596.

4. *Ibid.*, p. 614.

Digitized by Google

et désirait ardemment de l'introduire dans tous ceux de l'ordre de Saint-Benoît aux Pays-Bas, acquiesça volontiers à cette demande et ne connaissant dans sa communauté de religieux plus zélé, plus prudent et plus propre pour exécuter ce pieux dessein que Dom Nicaise Leclercq, il l'envoya à Hautmont, où, appuyé de l'autorité de Charles de Croy, ce religieux parla avec tant de force des maux qu'entraînent après elles la vie irrégulière et la décadence de la discipline monastique, que les religieux, édifiés par son exemple non moins que par ses exhortations, conçurent une horreur extrême des abus qui s'étaient introduits chez eux et embrassèrent en peu de temps la réforme de Bursfeld. Dom Nicaise, jugeant que sa présence n'était plus nécessaire à Hautmont, voulut retourner à Saint-Ghislain ; mais les religieux ne se croyant pas encore assez exercés et affermis dans les nouvelles pratiques qu'il leur avait enseignées, n'omirent rien pour le retenir (1). Cinq ans après, Charles de Croy abdiquait en sa faveur.

Telle avait été l'action bienfaisante de l'abbaye de Saint-Ghislain qui devait bientôt donner à l'église d'Arras un grand évêque dans la personne de son abbé Dom Matthieu Moulart : la réforme de Bursfeld y persévéra jusqu'au XVIIe siècle, époque à laquelle l'abbé Augustin Crulay unit son monastère à la congrégation belge de la Présentation de Notre-Dame.

Cependant la réforme s'introduisait aussi dans d'autres monastères du Hainaut et de la Flandre. L'illustre abbaye de Saint-Martin de Tournai, qui, au XIIIe siècle, jouissait avec celle d'Afflighem, d'une excellente renommée, au point d'être appelées toutes deux « la prison des moines », était déchue de sa gloire première sous l'administration de l'abbé Jean Carpentier (2). L'abbé Gilles li Muisis, le fécond annaliste de Tournai, y rétablit la discipline, ce que fit aussi un de ses successeurs, Nicolas Flameng (✠1489) (3). Gilles Duquesne, l'auteur d'une chronique manuscrite de St-Martin de Tournai (4), nous dit que la discipline se releva sous l'administration de cet abbé qui donnait l'exemple de toutes les vertus.

L'abbaye de Saint-Amand adopta les constitutions de Bursfeld en 1508, sous l'abbé Charles de Haut-bois, évêque de Tournai (5). Celle d'Afflighem adoptait les mêmes usages en 1519, grâce à la

1. *Ibid.*, p. 622-623.
2. Chronic. Ægidii Li Muisis ap. De Smet. *Recueil des Chroniques de Flandre.* Bruxelles, 1841, t. II, p. 116.
3. *Gallia*, III, p. 278.
4. *De origine, serie ac progressu monast. S. Mart. Tornac.* MS, Brux., II, 366, fol. 152.
5. *Ibid.*, p. 267.

Digitized by Google

réforme introduite dans ce monastère par des moines de l'abbaye d'Egmond, alors gouvernée par Meinard Man, homme instruit et zélé pour la réforme de l'ordre bénédictin (1).

L'abbaye d'Eename, également réformée par des moines d'Egmond, s'unissait à son tour à la congrégation de Bursfeld en 1524 (2), avec l'autorisation de l'empereur Charles-Quint, mais à la condition que si dans la suite d'autres monastères belges venaient à se réformer, de façon à pouvoir former un chapitre général et une congrégation, l'abbaye d'Eename serait tenue de s'incorporer à cette nouvelle congrégation (3).

Le monastère d'Oudenbourg admit aussi les usages de Bursfeld en 1550, sous l'abbé Olivier van der Hulst (4), celui de Saint-Jean d'Ypres en 1568 (5). Liessies avait alors pour abbé l'illustre Louis de Blois dont la réforme fut durable dans son monastère.

Ainsi partout l'ordre bénédictin voyait la discipline refleurir dans ses cloîtres pour le plus grand bien du peuple chrétien, pour l'honneur de l'Église et la gloire de Dieu (6).

Dom URSMER BERLIÈRE.

1. Miræus, *Opp. dipl.*, t. III, p. 456 ; Moll. *Kerkgeschiedenis van Nederland*, II, 2, p. 189 ; *Gallia*, V, p. 37; Leuckfeld, p. 51-57.

2. *Recess. annal. capit. Bursfeld.* MS. de Beuron ff. 158, 162, 164 ; *Documents inédits*, I, p. 132; Leuckfeld, p. 73.

3. Cette autorisation est du 27 novembre 1522. (*Documents inédits*. pp. 130, 131.)

4. Malou, *Chronique d'Oudenbourg*, Bruges, 1840, p. 69 ; Leuckfeld, p. 152; *Gallia*, V, 267.

5. *Gallia*, V, 327.

6. Les monastères de femmes tels que Ghislenghien, Forest et Cortenberg, furent réformés vers 1480, grâce au zèle de l évêque de Cambrai, Henri de Berghes (*Gallia*, III, 150, 565). Celui du Grand-Bigard l'avait été dès 1381 (*Analectes*, XX, 31, 33).

Digitized by Google

Le livre du Vicomte de Meaux

Sur l'Église catholique et la liberté aux États-Unis. *(Suite.)*

III.

Si entière que soit aux États-Unis la séparation de l'Église et de l'État, si loyal qu'y règne le régime du droit commun et de la liberté, il est pourtant un terrain sur lequel les deux puissances civile et religieuse se rencontrent, sinon nécessairement, du moins en fait : l'éducation de la jeunesse. Or, l'Américain a l'esprit trop pratique, trop pénétrant, trop prévoyant pour ne pas donner à la question scolaire une importance primordiale. L'espoir de la moisson se trouve dans la semence. *Spes messis in semine.*

Déjà, au témoignage d'un archevêque catholique, « les pèlerins qui colonisèrent la Nouvelle-Angleterre, « ne prisaient rien tant, après la religion, que l'éducation ». Aussi vit-on ce zèle se répandre dans tous les États-Unis et plusieurs des écoles fondées par l'initiative de généreux citoyens, tels que Harvard dans le Massachusetts, Yale dans le Connecticut, etc., devenir de véritables Universités, modelées d'abord sur les institutions classiques de notre vieux continent, mais, dans la suite, orientées vers les besoins plus immédiats d'une société industrielle et cosmopolite. Le programme scolaire américain, depuis les *common schools* jusqu'aux *high schools*, vise à donner, suivant la parole de Boom, l'un de ses auteurs, « une instruction à la portée de tous et qui peut suffire aux meilleurs ». Les sommes allouées à l'enseignement par les différents États sont considérables, et aucune nouvelle colonisation n'est entreprise aux frais du gouvernement, sans qu'il n'y soit réservé un emplacement pour bâtir une école et un lot de terre destiné à le renter. Georges Peabody et John Flatter, qui consacrèrent à l'instruction de leurs concitoyens, le premier, trois millions, le second, un million de dollars, ont trouvé plus d'un généreux imitateur. Grâce à ces efforts publics et privés, l'instruction, aux États-Unis, est donnée à 12 millions d'élèves, par 219,000 institutrices et 128,000 instituteurs ; et cependant il reste encore 2 millions, soit $^{16}/_{100}$ d'illettrés.

Digitized by Google

Ce qui caractérise les écoles américaines, c'est l'absence de surmenage. L'année scolaire, fêtes et vacances défalquées, n'est guère que de six mois.

Le cours des études embrasse huit années. Les enfants de 10 à 12 ans ne passent à l'école que trois heures par jour; au-dessus de 12 ans, le travail à l'école et le travail privé ne dépassent pas huit heures. De fréquents exercices corporels accompagnent l'étude. Aussi la santé des enfants est-elle florissante et leur attention, rendue facile par ces ménagements, modèle. L'émulation et le contrôle réciproque entre élèves est aux États-Unis un des plus importants facteurs de l'éducation.

Une autre caractéristique de l'école américaine, c'est le mélange de toutes les conditions et de toutes les races. Riches et pauvres se rencontrent sur les mêmes bancs et apprennent dès leur enfance à se coudoyer plus tard sans heurt comme sans gêne, en tramway, en bateau à vapeur, en meeting. Anglais, Saxons, Italiens, etc., tous s'initient dans les mêmes classes à cette heureuse fusion des mœurs et des caractères, sans laquelle il n'y a pas de véritable unité nationale.

Mais examinons de plus près le programme de ces écoles. D'après le vicomte de Meaux, il est « singulièrement approprié aux besoins d'un peuple qui veut vivre et croître et n'a pas encore le loisir de philosopher : *primum vivere, dein philosophari* ». Les instituteurs se forment en grande partie par la pratique même de l'enseignement sans initiation préalable spéciale, et leur position est estimée, recherchée. L'instruction scolaire a pour but, ainsi que l'expose un document officiel très intéressant, « d'ouvrir à l'esprit de l'élève deux directions différentes : d'une part, lui donner puissance sur le monde matériel, afin qu'il sache en tirer nourriture, habillement et abri; d'autre part, lui fournir des moyens d'association avec ses semblables; il a pour but de le mettre en communication avec la nature et avec l'humanité ». On comprend qu'avec un tel principe fondamental, l'arithmétique occupe la première place dans les écoles américaines. Le latin n'est pas exclu des écoles supérieures; mais généralement on lui préfère l'étude d'une langue vivante.

L'État se tient obligé de fournir à tous les citoyens le moyen de s'instruire; en plusieurs territoires l'instruction est même obligatoire; les illettrés sont exclus des droits politiques. Et le résultat de tout ce système? M. de Meaux le dépeint excellemment en ces termes : « Dans aucune société civilisée on ne compte aussi peu de savants, autant d'hommes instruits qu'aux États-Unis. »

Digitized by Google

Les applications pratiques de tout genre,on le conçoit,occupent une part importante dans la formation scolaire américaine. On voit non seulement des divers ateliers, des exploitations agricoles, attachés aux écoles de garçons, mais jusqu'à des banques fictives organisées entre plusieurs établissements. Les jeunes filles, de leur côté, s'appliquent activement à tous les travaux du ménage. Ceci n'a rien que d'excellent ; mais une grande lacune dans ce programme américain,c'est la place trop restreinte laissée au développement des facultés supérieures de l'homme. Heureusement, il existe chez ce peuple un culte traditionnel pour deux livres capables de suppléer à tout : la Bible et Shakespeare. C'est la lecture du grand tragique et des Saintes Lettres qui donna à la parole et à la plume de Lincoln une grandeur si étonnante chez un ancien apprenti charpentier.

Une lacune bien autrement grande encore est l'absence d'instruction religieuse dans les écoles publiques. De confessionnelles qu'elles étaient d'abord, les écoles de l'État sont devenues neutres. Cette neutralité est née du respect pour les cultes divers, et non de l'indifférence ou hostilité envers le christianisme, ainsi qu'il en est dans certaines parties de la vieille Europe. Mais, pas plus là-bas qu'ici, la neutralité ne pouvait aller de pair avec le respect de la vérité chrétienne. « Sous prétexte d'exclure toutes les sectes,a dit l'archevêque Hughes, c'était exclure le christianisme même. »

Plus positifs dans leur foi que les protestants, les catholiques devaient naturellement se montrer plus opposés au régime de la neutralité scolaire. Il serait trop long de relater les vicissitudes de cette lutte qui unit, à ses débuts, d'une union touchante et féconde deux hommes de religion et de profession bien différentes: le grand archevêque de New-York et le ministre libéral, Stewart. Les réclamations faites en 1870 touchant la lecture de la Bible au commencement de chaque classe, et plus récemment, en 1887, touchant un abrégé d'histoire usité dans les écoles publiques de Boston,ont montré au grand jour les dispositions équitables de la jurisprudence et du gouvernement américains.

Les résultats obtenus par la neutralité, pourtant aussi sincère que possible, de l'enseignement public, ont été défavorables à ce système, même dans un pays où le programme officiel, étranger à tout surmenage, permet de compléter l'instruction scolaire par l'éducation religieuse en dehors de l'école. De là les conciles épiscopaux des États-Unis ont pris la résolution de favoriser autant que possible les écoles confessionnelles paroissiales. Seulement, par suite de cette tactique, les catholiques se trouvent contraints à payer deux

Digitized by Google

fois leur enseignement, situation absurde dont les catholiques belges, eux aussi, éprouvent les onéreuses conséquences et dont bientôt, espérons-le, ils se verront à jamais libérés, grâce à l'introduction du système de subvention publique proportionnée à la population scolaire de chaque établissement. Ce système tente d'autant plus les catholiques américains qu'ils le voient en vigueur, chez leurs confrères du Canada.

Qu'est-ce qui empêche le gouvernement si loyal des États-Unis de donner suite en ce point au désir des catholiques ? Rien, sinon la crainte de voir l'unité nationale compromise si chaque église, chaque paroisse organisait librement ses écoles. Le problème, il faut en convenir, n'est pas sans difficulté ; aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner qu'avec les meilleures intentions de part et d'autre, les catholiques se soient partagés en deux camps. Les uns, plus soucieux de l'unité nationale, jugeant irréalisable la suppression de l'enseignement officiel et en outre intolérable la charge de payer à la fois les écoles neutres publiques et les écoles confessionnelles privées, ont avisé aux moyens d'améliorer les écoles publiques de manière à les rendre acceptables aux catholiques. D'autres, croyant que l'enseignement neutre est essentiellement rebelle à ces améliorations, cherchent à développer le plus possible les écoles confessionnelles épiscopales, paroissiales, dans l'espoir de déterminer tôt ou tard l'État à se désister du rôle d'éducateur. On sait les compromis tentés par les partisans du premier système et les écrits publiés dans le but de déterminer la part d'action qui revient à l'État dans l'éducation. A la suite de véhémentes controverses qui commençaient à dégénérer en invectives personnelles, Léon XIII a d'une part déclaré les conventions incriminées, compatibles avec les strictes exigences de la morale catholique, et d'autre part, a hautement approuvé les décisions conciliaires concernant l'extension des écoles paroissiales. Puissent ces réponses, dont la dernière est postérieure au livre de M. de Meaux, pleines de sagesse, apaiser complètement les esprits, et modérer l'opportunisme des uns et le zèle des autres !

Du reste cette lutte pour l'enseignement religieux et libre n'est pas la seule que les catholiques aient eu à soutenir avec le gouvernement des États-Unis sur le terrain scolaire. L'évangélisation des Indiens a donné lieu, elle aussi, à une vive querelle. D'abord subventionnées par le gouvernement, les écoles confessionnelles menacent de se voir remplacées par le système neutre qui prévaut aux États-Unis, et dont le général Morgan, ardent presbytérien, est un

Digitized by Google

partisan décidé. La supériorité incontestable des missions catholiques lui a-t-elle fait redouter de devoir, en cas d'une organisation confessionnelle, subventionner davantage la confession qu'il savait être mieux préparée à continuer sur une plus large échelle l'évangélisation de cette race encore barbare ? Les protestants, dans leur réunion de Mohouk, tenue en 1889, ont déclaré que seule l'éducation chrétienne était capable de civiliser ces indigènes. Et cependant, par esprit de secte, ils ont applaudi à la nomination du général Morgan. Espérons que la campagne entreprise par les évêques contre les projets de ce haut fonctionnaire aura pour effet d'assurer leur caractère confessionnel aux écoles établies auprès des Indiens L'avenir de cette race en dépend.

Ce serait ici le lieu d'entrer dans les détails de l'organisation de l'enseignement catholique aux États-Unis, depuis les premiers asiles ouverts à l'enfance jusqu'à l'Université déjà si florissante de Washington. Nous rencontrerions dans ce tableau le dévouement religieux sous toutes ses formes, les clercs du Saint-Viateur et les Frères de Croix, de Saint-François d'Assise, de Saint-François-Xavier et particulièrement les Frères de la Doctrine chrétienne *(Christian brothers)* et la Compagnie de JÉSUS ; puis, pour les femmes, les Sœurs de la Charité, à cornette blanche ou à voile noir, les Sœurs de Saint-Joseph, les Sœurs de la Providence, les Sœurs de Notre-Dame, les Sœurs de la Merci, les Dames du Sacré-Cœur, les Ursulines et les Visitandines. Que de nobles figures se présentent rien qu'à cette simple énumération ! Élisabeth Seton, Louis Dubourg, les sœurs Fontbone, Éliza Jane Tienan, Madame Duchêne et Madame Élisabeth Galitzin. Nous signalons au lecteur les belles pages que M. de Meaux leur consacre. A la vue de cette immense armée scolaire, on comprend la résolution prise par le concile de Baltimore et approuvée par Léon XIII de développer toujours plus l'enseignement confessionnel. Travailler à étendre son action, tout en essayant d'améliorer l'enseignement public, voilà donc la tâche qui incombe aux catholiques.

Ce programme, inutile de l'ajouter, vaut pour la Belgique non moins que pour la République américaine. Plus nous voyons l'enseignement libre étendre chez nous son réseau, plus il répugne de penser qu'à côté de ces écoles, créées par leurs seules largesses, les catholiques ont encore à fournir l'immense majorité du budget de l'enseignement officiel, enseignement susceptible sans doute d'amendement au point de vue religieux et moral, et de fait, amélioré dans ces dernières années, mais cependant toujours assez indifférent, si

Digitized by Google

pas hostile, pour que, même sous un gouvernement catholique, et jusqu'en plein parlement, nos adversaires puissent avoir l'arrogante naïveté d'appeler leur, cet enseignement organisé de nos deniers. Heureusement, cette situation absurde semble toucher à sa fin.

IV.

L'organisation du culte et de l'enseignement catholique aux États-Unis représente une dépense annuelle considérable. D'où cette Église retire-t-elle des ressources si abondantes? Il est temps de dire un mot de cette question, que M. de Meaux traite dans tous ses détails.

Si l'on excepte une propriété territoriale dans le Maryland, reste de la dotation faite aux Jésuites sous lord Baltimore, l'Amérique du Nord n'a aucun lien avec l'ancien régime Européen, disparu même dans la Louisiane et le Mexique. Les premières ressources furent fournies à l'Église des États-Unis par l'œuvre de la Propagation de la Foi. Fondée en 1822, cette société lui avait donné, en 1884, 25,262,465 francs. Depuis lors jusqu'en 1890, les allocations se sont élevées à 1,492,737 francs. Elles vont en diminuant, tandis que les aumônes fournies par les États-Unis à l'œuvre lyonnaise vont en augmentant. Aujourd'hui les deux recettes se balancent, soit 200.000 francs environ par année.

A côté de la Propagation de la Foi, la société Léopoldine, fondée en Autriche en 1819, antérieure par conséquent à la société française, et très différente d'elle par son origine et son mode d'existence, a donné aux missions allemandes des États-Unis un peu plus de 4 millions de francs.

Ainsi subventionné par l'Europe pendant un demi-siècle, l'Église américaine a pu grandir. Aujourd'hui elle se suffit à elle-même, et possède des propriétés immobilières et des ressources quotidiennes considérables assez pour faire face à des besoins sans cesse renouvelés. Grâce à la valeur toujours croissante des immeubles, et à la multiplication des établissements religieux, ces ressources augmentent chaque année. Le second facteur, à lui seul, en dix ans, produit une augmentation de 20 °/o à New-York ; les deux facteurs réunis, une augmentation de 100 °/o à Baltimore et à San Francisco. L'Église des États-Unis possédait en 1891, 8,765 églises, contenant 3,666,633 places et estimées à une valeur de 118,381,516 dollars; plus de 3,000 de ces églises datent depuis 1865.

Cependant ces propriétés foncières ne fournissent pas de rentes. Sauf l'Église épiscopale, demeurée en possession des domaines

Digitized by Google

qu'elle avait à l'origine comme Église d'État et dont elle fait un généreux usage, les confessions religieuses vivent des cotisations de leurs fidèles. Les catholiques ne se plaignent pas de cette situation. « Ce système a ses avantages sans doute, écrivait l'archevêque de New-York à M. de Meaux, mais il est précaire. Son grand avantage, à mon sens, c'est qu'il unit étroitement ensemble le prêtre et le peuple ; c'est que, grâce à lui, tous prennent intérêt au progrès de la religion. Quand un homme fait des sacrifices pour sa religion, il s'y attache, il est plus disposé à y conformer sa vie. A ce point de vue, notre système est incontestablement bon. De plus, il rend le clergé, jusqu'à un certain point, dépendant du peuple, et dès lors crée un nouveau lien entre l'un et l'autre.

« Il en résulte un bien spirituel pour les prêtres ; ils deviennent plus circonspects et plus attentifs envers ceux de qui ils reçoivent leur subsistance. Nous sommes absolument libres vis-à-vis du gouvernement, et par conséquent, rien ne nous empêche de donner nos soins sans partage à la santé des âmes de notre troupeau. »

Notre auteur ajoute aussitôt quelques réflexions fort judicieuses touchant la dépendance où ce système place le clergé vis-à-vis du troupeau. Cette dépendance matérielle n'entraîne-t-elle pas facilement une complaisance spirituelle ? Certes, il y a là un danger ; mais, à la différence du clergé irlandais, qui n'y a pas toujours échappé, le clergé américain semble n'y être guère exposé jusqu'ici.

Le traitement des curés varie de 1,000 à 750 dollars, celui des vicaires ou assistants, de 600 à 450. Cependant il arrive que ces traitements ne sont pas intégralement payés. Curés et vicaires vivent en commun. Le salaire du clergé n'est pas toutefois, généralement parlant, la plus lourde charge des paroisses. Dans les villes de Baltimore et de New-York, il forme la septième partie seulement des dépenses totales, dans les paroisses de campagne des mêmes diocèses, le sixième ou le quart. Ces dépenses comprennent les dettes du premier établissement à exonérer, l'entretien des immeubles, les frais du culte, les installations scolaires avec tout ce qu'elles comportent, enfin l'assistance des malheureux. Ces derniers, il est vrai, sont moins nombreux aux États-Unis, que dans les pays d'Europe. A en croire une statistique de 1880, il n'y aurait qu'un indigent sur 565 habitants. Le recensement de 1890 réduit encore cette proportion. Mais l'exactitude de ces chiffres a été contestée.

La location annuelle des bancs *(pew rents)* et la quête hebdomadaire *(penny collect)* forment les recettes ordinaires des paroisses. Le système de location des bancs présente un grave inconvénient pour

Digitized by Google

les pauvres, qui se sentent ainsi moins chez eux que les riches. Aussi plusieurs évêques, particulièrement Mgr Freland, reconnaissent-ils hautement qu'il y a là un danger. Cependant on a pris d'excellentes mesures pour rendre accessible aux petits la place qui leur revient à la table du Père de famille. La quête à chaque office du dimanche, rapporte une somme à peu près équivalente à celle de la location annuelle des bancs. Ce qui montre que cette dernière n'est pas excessive, c'est la générosité avec laquelle les populations ouvrières contribuent à la première. Outre ces deux sources de revenus, il faut compter encore l'association pieuse *(altar society)* pour la décoration des temples. S'agit-il d'une dépense extraordinaire à couvrir, l'esprit américain a mille ressources, jusqu'à des *picnics* pieux que le curé organise avec son troupeau, et qui lui procurent très honnêtement et très agréablement une abondante recette. Les morts eux-mêmes sont mis à contribution : il faut qu'ils paient leur place au cimetière, comme, vivants, ils la payaient à l'église. Si l'on réunit tout ce que les fidèles des États-Unis fournissent à leur clergé, on arrive à une somme qu'aucun autre peuple catholique du monde ne dépasse. La construction de plus de 8,000 églises, de plus de 9,000 presbytères, de plus de 3,000 écoles ; l'entretien de 42 évêques, de plus de 8,000 prêtres et de plus de 13,000 instituteurs ou institutrices : voilà ce qu'est parvenue à réaliser et à organiser la société catholique des États-Unis.

Pour comprendre comment sont administrées ces ressources, il importe de se faire une juste idée de la législation américaine sur les corporations et leurs conseils de fidéi-commissaires. Du jour où l'État a cessé d'imposer aux citoyens la taxe du budget des cultes, l'Église catholique a trouvé dans ces corporations le moyen de garantir efficacement l'administration de ses biens.

Cependant un grave danger ne tarda pas à se présenter. La propriété des paroisses, confiée aux mains de *trustees* laïques, échappait à la libre disposition des évêques et du clergé. Des contestations se produisirent et prirent bientôt des proportions considérables. Il y allait du caractère même de l'autorité ecclésiastique. C'est à Philadelphie que le combat fut le plus acharné. On y vit le triste spectacle d'un évêque privé de sa subsistance, et banni de sa cathédrale, et dans cette même cathédrale, frappée d'interdit, un prêtre, révolté et excommunié, célébrant un culte schismatique. En 1822, Pie VII condamna le pouvoir immodéré des *trustees*. En 1827, Léon XII cassa la transaction consentie par le vieux prélat fatigué de tant de luttes. Celles-ci ne finirent que sous son vaillant successeur, le Dr Kenrick, en

Digitized by Google

1831. Mais la querelle reprit à New-York trois années plus tard. Cette église avait alors à sa tête un prélat français, né à Paris et venu avec des recommandations de La Fayette en Amérique, où il fit oublier par un zèle à toute épreuve, le serment qu'il avait, dans un moment d'erreur, prêté à la constitution civile et presque aussitôt rétracté.

M. de Meaux rappelle le trait qui le peint tout entier. « Aux *trustees* qui le menaçaient de lui couper les vivres et de l'expulser de sa demeure, il répondait : « J'ai vu la Révolution française. Je puis vivre dans une cave ou dans un grenier ; mais que je monte de la cave ou que je descende du grenier, sachez-le bien, je serai toujours votre évêque. » Cependant il appartenait au successeur de Mgr Jean Dubois, l'intrépide Irlandais John Hughes, de terminer glorieusement cette querelle. Comme la prétention des *trustees* se fondait sur la volonté du peuple dont ils géraient les largesses, l'évêque convoqua son troupeau, lui fit un discours lumineux sur les suites de l'ingérence laïque dans l'administration ecclésiastique, et le détermina à exiger des *trustees* l'engagement de respecter désormais la liberté de ses pasteurs. Les *trustees* se soumirent partout, sauf dans la paroisse de St-Louis à Buffalo, influencée par la famille française Le Couteulx, fondatrice de cette église et entachée d'idées gallicanes et jansénistes. Pour avoir raison de leur obstination, l'évêque fit le vide dans leur église en attirant les fidèles dans un nouveau sanctuaire bâti à côté. En vue de prévenir dans la suite de semblables abus, Hughes travailla à devenir propriétaire des biens ecclésiastiques de son diocèse, et détermina un système de gestion qui laissait aux chefs du culte leur indépendance tout en offrant aux fidèles de justes et prudentes garanties de contrôle. Les règles par lui posées à New-York devinrent générales, grâce aux conciles pléniers de Baltimore, qui les complétèrent en ce qui concerne les évêques eux-mêmes.

Toutefois cette organisation n'avait de force qu'au for intérieur. Aucune disposition légale ne la ratifiait au for extérieur. Bien au contraire, on était juste à l'époque où les progrès du catholicisme provoquaient une réaction hostile attisée par le parti *Knownothing*. Les *trustees* de Buffalo, mal résignés à leur défaite, portèrent plainte contre l'évêque au sénat de l'État de New-York. Ils ne visaient à rien moins qu'à faire déclarer par une loi le clergé incapable de posséder les biens de leurs églises, et à faire imposer à l'Église catholique l'organisation temporelle de l'église presbytérienne. Le sénat donna raison aux adversaires de John Hughes. Mais celui-ci, loin de se décourager, écrivit après le vote de la loi ces mémorables

Digitized by Google

paroles : « Nous avons été vaincus ; il ne faut pas nous le dissimuler, cette loi nous apportera de graves préjudices. Mais le peuple américain a dans le sang l'instinct de la liberté de conscience, il y reviendra ; en nous voyant vexés par une loi injuste, je ne doute pas qu'il ne nous accorde prochainement ses sympathies. Quant aux tracas de l'heure présente, qu'importe ! Nous en avons traversé de plus rudes. » L'évêque prophétisait. Huit ans après, l'État de New-York faisait avec le diocèse de New-York un compromis en vertu duquel la paroisse jouit de la personnalité civile, l'évêque d'une liberté d'action suffisante, sans être seul responsable, enfin les fidèles d'un contrôle qui ne peut pas devenir tracassier. Ce compromis s'étendit à plusieurs diocèses. Dans d'autres, la personnalité civile est reconnue au diocèse représenté par l'évêque. M. de Meaux clôt cet aperçu en faisant remarquer que, plus les évêques ont à gérer des sommes considérables, plus il importe que cette gestion soit réglée par des lois sages. L'expérience de plus d'un désastre financier dû à l'imprudence ou à l'inexpérience des premiers pasteurs ne motive que trop cette réflexion. Le rôle prépondérant joué par l'archevêque Hughes dans la fixation de l'administration temporelle de l'Église inspire à notre auteur quelques pages éloquentes en l'honneur de cet homme qui fut à la fois un éminent prélat et un grand patriote. Si haute était l'estime dont il jouissait dans son pays, rappelle M. de Meaux, « qu'à l'époque où l'Angleterre et les États-Unis établirent entre les deux mondes le télégraphe électrique, c'est à lui que fut déféré l'honneur d'en inaugurer l'usage après le président de la république, avant tout autre citoyen. Le président adressa son message à la reine d'Angleterre, à Londres : après avoir rendu grâces à Dieu, ce message attestait l'accord entre la nation émancipée et la mère-patrie. L'archevêque envoya le sien au préfet de la Propagande à Rome : il rendait hommage, au nom d'un nouveau peuple et d'une nouvelle hiérarchie catholique, à l'Église-mère et maîtresse. Telles furent les premières paroles transmises par l'électricité de l'un à l'autre hémisphère. »

Il nous reste à suivre M. de Meaux dans ses considérations sur la diversité des cultes et sur la législation des États-Unis ; ce sera l'objet d'un prochain et dernier article.

(*La fin prochainement.*)

D. LAURENT JANSSENS.

Digitized by Google

LES LECTURES DE TABLE DES MOINES DE MARCHIENNES AU XIIIe SIÈCLE.

L'ORIGINE de la lecture pendant le repas commun des religieux remonte aux premiers temps du cénobitisme. Cassien (1) fait honneur de l'introduction de cet usage aux moines de Cappadoce. La raison en est facile à saisir. Les moines ne pouvaient mieux sanctifier les moments donnés aux soins du corps que par la lecture des livres saints, cette autre nourriture du chrétien dont le Christ lui-même a dit que l'homme ne se nourrit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. Cet usage s'est vite généralisé et s'est perpétué à travers les siècles jusqu'à nous. Tel était même le soin scrupuleux des cénobites du moyen âge à l'égard de cette lecture, que les constitutions monastiques ordonnent de répéter la lecture pendant le repas des serviteurs (2) et la prescrit même pendant le repas des malades, si ceux-ci sont en nombre suffisant, et pendant une partie du repas des hôtes (3).

La règle de saint Benoît, qui prescrit la lecture pendant tout le repas des frères, ne permet pas au premier venu de prendre le livre et de lire au réfectoire. Elle suppose des lecteurs désignés d'avance. La lecture exigeait une préparation immédiate : car, outre qu'elle supposait l'intelligence du latin, elle présentait certaines difficultés à cause même des manuscrits mis à la disposition du lecteur. Aussi les constitutions des grandes abbayes contiennent-elles des prescriptions sur la préparation de la lecture de table et sur le lieu où elle doit se faire selon la qualité des lecteurs (4). Les coutumes d'Afflighem ordonnent aux jeunes moines de répéter la lecture devant un ancien qui doit leur apprendre l'accent, exercice que le

1. Cassien, *Instit.*, IV, 17.
2. Synod. Aquisgr. c. 28.
3. Voir les commentaires de Calmet et de Martène auxquels nous renvoyons pour nos références.
4. Bern. Clun., II, 57 ; *Constit. Hirsaug.*, I, 95. Cf. Martène, l. c.

Digitized by Google

célèbre Lanfranc ne manquait jamais de faire par humilité. Parmi les lecteurs de table, le chantre avait sa place d'honneur : c'est ainsi qu'au Bec on lui attribue la charge de lecteur pendant les semaines de Pâques et de la Pentecôte et les jours de fête où l'invitatoire est chanté par quatre moines.

La règle bénédictine prescrit que le lecteur de semaine doit le dimanche venir se prosterner dans l'oratoire et dire trois fois le verset : *Domine, labia mea aperies*, prière que la communauté répète également par trois fois. Il recevait alors une bénédiction. On en connaît différentes formules qui toutes s'accordent à prier Dieu d'éloigner de lui l'esprit d'élèvement, *spiritum elationis* (1), et de lui donner l'intelligence de la lecture. D'après la règle de saint Benoît, cette bénédiction était donnée après la messe et la communion, usage conservé à Cluny, à Cîteaux et à Bursfeld, généralement par le prêtre qui célébrait la grand'messe. Dans la congrégation du Mont-Cassin et dans celles qui en étaient sorties, au XVIIe siècle, elle était donnée par le supérieur à l'issue de l'office qui suivait la messe.

Les lectures en langue latine étaient chantées ; cet usage, pour l'Écriture sainte, assez généralement suivi dans les anciens monastères, s'est maintenu dans un certain nombre de congrégations.

Outre la bénédiction donnée au chœur, le lecteur en recevait une autre immédiatement avant la lecture ; selon les différents usages des différents monastères, il la demandait soit de sa place, soit au milieu du réfectoire. Il ne commençait la lecture que lorsque le supérieur avait pris place, et personne ne mangeait avant le commencement de la lecture (2). En certains monastères on porte le capuchon pendant les premiers moments de la lecture.

C'était à l'*armarius* ou au chantre à fournir les livres de lecture et à déterminer l'ordre des lectures (3).

L'ordre traditionnel des lectures de la Sainte Bible était le suivant :

Septuagésime : Pentateuque, Josué, Juges, Ruth.
Passion : Jérémie.
Pâques : Actes des Apôtres, Apocalypse, Épîtres canoniques.
Pentecôte : Rois et Paralipomènes.
Août : Livres sapientiaux.
Septembre : Job, Tobie, Esther, Judith, Esdras.

1. Cap. 38.
2. Cf. Bern. Clun. et *Constit. Hirsaug.*, l. c.
3. *Constit. Hirsaug*, I, 68 ; *Constit. Farf.* ap. Hergott, p. 107.

Digitized by Google

Octobre : Machabées, Évangiles jusqu'au récit de la passion, réservé pour le temps de la Passion.

Novembre : Ezéchiel, Daniel, petits prophètes.

Avent : Isaïe.

Épiphanie : Épîtres de saint Paul.

Nous avons rencontré dans le recueil des coutumes de l'abbaye de Marchiennes (1) un petit *tractatus* de lecture de table, qui précise très bien le cycle des lectures monastiques.

Nous le publions ici en l'abrégeant, avec la certitude qu'il ne manquera pas d'intéresser nos lecteurs qui y verront confirmée l'opinion émise par les anciens commentateurs de la règle de saint Benoît, que les moines continuaient au réfectoire les lectures commencées au chœur (2).

Fol. 92v. Ier DIM. DE L'AVENT : Homélie de S. Jean Chrysostome sur l'Évangile du jour ; le 3e sermon qui suit : *Deus per Isaiam loquitur*, si c'est nécessaire (3).

VIGILE DE S. ANDRÉ : Homélie de la vigile.

S. ANDRÉ. On ne lit ni l'homélie ni la passion, parce qu'on les a lues suffisamment aux nocturnes, mais les *miracula* qu'on lit à la fête et aux jours suivants.

Pendant l'Avent on doit lire Isaïe avec la préface jusqu'à l'endroit où commencent les lectures des nocturnes aux jours privés.

S. NICOLAS et jours suivants : Vie et miracles.

STE LUCIE, S. NICAISE, S. THOMAS : passions.

On peut en outre lire la vie de S. Autbert, et la passion des SS. Fuscien et Victrice.

Le chantre doit veiller à ce que ces vies et ces passions soient remises au lecteur et à faire terminer la lecture d'Isaïe pour Noël.

IIe DIM. DE L'AVENT : Homélie du jour ; sermon de S. Augustin : *Vos, inquam, convenio o Iudei.*

IIIe DIM. DE L'AVENT : Homélie ; les deux sermons qui précèdent, si c'est nécessaire : *Si fideliter*, et *Perfidia.*

MERCREDI DES QUATRE-TEMPS : Homélie de Bède sur l'évangile *Missus est ;* sermon de S. Jean Chrysostome *de ieiunio : Clementissimus.*

VENDREDI et SAMEDI : Homélie du jour.

1. MS. 540 du XIIIe S. à la bibliothèque de Douai.

2. Nous nous sommes abstenu d'identifier les sermons cités dans ce catalogue ou de corriger les attributions qui en ont été faites à tel ou tel auteur ; il suffira de recourir aux *Initia* publiés par l'Académie de Vienne.

3. L'auteur du *tractatus* renvoie à l'Homéliaire en usage dans son monastère.

Digitized by Google

IVe DIM. DE L'AVENT : Homélie; les sermons qui précèdent : *Vocat nos divina pietas*, et *Propitia divinitate.*

VIGILE DE NOEL : Homélie ; le sermon qui est transcrit un peu avant le deuxième dimanche de l'Avent : *Sanctam et desiderabilem.*

NOEL : Homélies de Bède et de S. Augustin sur l'évangile : *In principio.*

S. ETIENNE : On ne lit pas l'homélie mais les sermons : *Dominus noster Iesus Christus* et *Gloriosissimus.*

Si cette fête tombe un dimanche, on lit le sermon de S. Maxime et la lecture des Actes des apôtres avec les deux sermons qui suivent; au souper on lira ces deux sermons. S'il arrive qu'on chante en ce jour : *Dum medium silentium*, ce qui arrive rarement, on lira d'abord l'homélie de l'évangile, puis les sermons susdits au choix.

S. JEAN L'ÉVANGÉLISTE : Homélie du jour, au besoin sermon de S. Augustin : *Non parva questio.*

Fol. 93. SS. INNOCENTS : Homélie du jour; au besoin sermons de S. Séverin : *Zelus quo tendat* et *Hodie fratres carissimi.*

S. THOMAS MARTYR : Passion ; au besoin un des sermons de Noël, mais pas de ceux qu'on lit à la collation.

VIe JOUR. Homélie de Bède sur l'évangile : *Pastores loquebantur ad invicem.* Si c'est le dimanche on lira l'homélie sur : *Erat pater domini... et mater.*

S. SILVESTRE : *Vita* que l'on continuera jusqu'à l'Épiphanie « *quia lectio satis edificans est.* »

Si le temps qui précède la Septuagésime est court, après la Circoncision on lira les épîtres de S. Paul, que l'on commence d'abord à lire aux nocturnes à l'église. Toutefois, si la brièveté du temps l'exige, on pourra commencer au réfectoire au jour de S. Thomas ou de S. Silvestre, mais cela arrive rarement.

CIRCONCISION : Homélie du jour ; sermon de S. Ambroise : *Circumciditur itaque puer.* Si cette fête tombe un dimanche, on lira l'homélie du dimanche, puis celle de la fête. A remarquer que l'homélie du dimanche précède toujours celle de la fête.

VIGILE DE L'ÉPIPHANIE : Homélie de la vigile; les deux sermons qui suivent.

ÉPIPHANIE : Homélie du jour; sermon de Bède : *Putant quidam.*

De l'Épiphanie à la Septuagésime, si le temps est long, on lira les épîtres de S. Paul; la vie de S. Silvestre doit être lue avant cette fête.

DIMANCHE DANS L'OCTAVE : Homélies du *dominica temporis* et du dimanche dans l'octave.

Digitized by Google

OCTAVE : Homélie de l'octave, et le sermon qui suit : *Quamvis sciam.*

STE AGNÈS et S. VINCENT : Passions.

CONVERSION DE S. PAUL : les deux sermons sur S. Paul écrits vers la fin de l'Homéliaire.

JANVIER. On lira les passions et les vies de S. Hilaire, de S. Maur et de S. Sébastien, si le temps l'exige et si le chantre le juge bon. Mais avant la Septuagésime, il faut lire en entier les épîtres de S. Paul, quelle que soit la brièveté du temps, et, à cet effet, on omettra les autres lectures, d'après les indications du chantre.

PURIFICATION : Homélie du jour; sermons de S. Ambroise : *Et ecce homo erat in Hierusalem* et de S. Augustin : *Exultent virgines*, puis l'*Elevatio S. Rictrudis* ou, si le chantre le préfère, le *passio S. Rictrudis abbreviata.*

Fol. 93v. FÉVRIER : Passions et Vies de S. Amand, de S. Vaast, de S. Ignace, de S. Blaise, de S. Valentin, de Ste Julienne, etc.

CHAIRE DE S. PIERRE et S. MATHIAS : sermons sur ces saints écrits dans l'Homéliaire.

SEPTUAGÉSIME : Homélie; sermon de S. Jean Chrysostome qui précède l'homélie : *Quoniam primus homo prelatus est omni creature.*

Le lendemain lundi, on commence la Genèse et les autres livres de Moïse, Josué, les Juges avec leurs préfaces, qu'on lit jusqu'au dimanche de la Passion. Le chantre doit veiller à ce qu'ils soient tous lus pour ce jour et, au besoin, on laissera toute autre lecture de côté : « *quia non sunt tam utiles ad audiendum sicut sacra scriptura biblie.* »

SEXAGÉSIME : Homélies; sermons de S. Jean qui précèdent.

QUINQUAGÉSIME : Homélies et sermons des saints qui suivent.

DIMANCHE DE CARÊME : Homélies et sermons de S. Jean qui précèdent.

PASSION : Depuis ce dimanche jusqu'au Jeudi-Saint on lit Jérémie avec sa préface, jusqu'à l'endroit où commencent les lectures des nocturnes.

On lit en outre les vies de S. Grégoire et de Ste Eusébie, au choix et suivant le besoin.

ANNONCIATION : Homélie de S. Ambroise; sermon de S. Augustin : *Castissimum.*

Si l'Écriture est finie avant la Passion on lira l'homélie de S. Augustin sur S. Jean (*Require in libro qui vocatur Augustini super Ioh. et invenies*).

Digitized by Google

RAMEAUX : Homélie; le sermon de S. Maxime sur le psaume XXI et le sermon qui suit.

LUNDI : Homélie du jour; le sermon qui suit.

MARDI et MERCREDI : Achever Jérémie ; les sermons des Saints qui sont écrits pour ces jours.

JEUDI-SAINT : Homélie ; sermon de S. Léon qui suit.

VENDREDI-SAINT : On achève la lecture des lamentations commencées aux nocturnes et l'on termine ainsi Jérémie.

SAMEDI-SAINT : Homélie; sermon de S. Jérôme sur le : *Vespere sabbati.*

Fol. 94. PAQUES: Homélie; les deux sermons qui précèdent : *Non immerito* et *magnum fratres.*

LUNDI : on ne lit pas l'homélie qui a été toute lue aux nocturnes, mais le sermon de S. Maxime qui précède : *Exultandum*, ensuite les sermons qui se trouvent dans le petit volume intitulé : *Augustini super epistolas Iohannis*, et qui sont écrits pour ce jour.

Pendant tous ces jours on lira les sermons de la Résurrection qui se trouvent au commencement de ce volume.

MARDI : Sermon de S. Augustin : *Propria fides* et tous les sermons composés pour cette semaine.

MERCREDI : Homélie; sermon de S. Augustin : *Diebus hiis sanctis.*

JEUDI : Homélie; sermon de S. Augustin : *Narratio resurrectionis.*

VENDREDI : Homélie; sermon de la Résurrection : *In orto voluptatis*, et celui des 153 poissons : *Salvatoris nostri predicatio.*

SAMEDI : Homélie; sermon *de monitis baptizatorum* et celui qui est intitulé : *Multis et variis modis.*

OCTAVE : On lit toute l'homélie en continuant les homélies sous une seule exposition; homélie de S. Augustin qui suit : *Cum esset sero*, et le sermon du même volume : *Digne fratres.*

A partir de ce jour on lit les Actes des apôtres, l'Apocalypse et les épîtres canoniques.

S. GEORGES et S. MARC : Passions.

S. RIQUIER : Vie, si c'est nécessaire.

Après les épîtres canoniques on lira le commentaire de S. Augustin sur les épîtres de S. Jean jusqu'à la Pentecôte.

SS. PHILIPPE ET JACQUES : Passions.

INVENTION DE LA STE CROIX : Homélie du jour ; traités *de inventione S. Crucis.*

SAINTE RICTRUDE : Vie et miracle, également pendant l'octave.

Digitized by Google

MAI : Vies des SS. Athanase, Eventius, Théodule, Cyriaque, Nérée et Achillée, Urbain.

LUNDI DES ROGATIONS : Homélie (qu'on ne doit pas lire le jour de S. Marc).

VIGILE DE L'ASCENSION : Homélie de la vigile, sermon de S. Léon : *Post beatam.*

ASCENSION : Homélie ; sermon de S. Léon : *Sacramentum.*

VIGILE DE LA PENTECOTE : Homélie : *Si diligitis me.*

PENTECOTE : Homélie ; sermon qui précède : *Nosse credo vos.*

LUNDI : Homélie ; sermon de S. Léon : *Plenissime* (voir 6 feuillets avant).

Fol. 94 v. MARDI : Homélie.

MERCREDI ET VENDREDI : deux Homélies, d'abord celle de la grand' messe, puis celle du jeûne.

JEUDI : Homélie ; sermon qui suit : *Non incommode*, bien qu'il soit marqué pour le vendredi, et, comme il est court, on ajoutera le sermon de S. Léon : *Hodiernam*, placé après l'homélie de la vigile de la Pentecôte.

SAMEDI : Homélie de l'évangile : *Surgens Dominus Iesus de Synagoga* (voir dans le volume des Homélies de S. Grégoire); homélie du jeûne : *Proficiscente Domino Iesu de Iericho ;* sermon du jeûne.

SAINTE-TRINITÉ : Homélie de S. Grégoire de Nazianze sur l'Evangile du jour (voir à la fin du livre).

Pendant la semaine on lira Paschase *de spiritu sancto*, et Raban *de diffinitionibus recte fidei.* Les dimanches qui suivent cette fête, on lira l'homélie du jour. Après la fête on commence les Rois et les Paralipomènes avec les préfaces qui doivent être lus en entier avant le premier dimanche d'Août.

JUIN : Vies et passions des SS. Marcellin et Pierre, Cyrice et Julitte, Prime et Félicien, Basile, Médard, Gervais et Protais, Jean et Paul.

VIGILE DE S. JEAN-BAPTISTE : Homélie de la vigile.

SAINT JEAN-BAPTISTE : Homélie ; sermons : *Solempnitates* et *Natalem S. Iohannis.*

VIGILE ET FÊTE DES SS. PIERRE ET PAUL : Homélies ; *altercatio eorum cum Simone ;* passions.

STE-MADELEINE : Homélie : *Vita et transitus eiusdem.*

S. JACQUES : Passion ; puis celle de S. Christophe.

JUILLET : Vies et passions des SS. Martial, Alexis, sept dormants, sainte Marguerite, sainte Christine, S. Apollinaire, S. Pantaléon.

Digitized by Google

DÉDICACE : Homélies sur l'évangile de la fête et sermons pendant deux jours, si c'est nécessaire.

AOUT : livres de Salomon, Sagesse, Ecclésiastique.

TRANSFIGURATION : Homélie du jour, mieux en ce jour qu'au Carême.

S. LAURENT ET S. BARTHELEMI : Passions.

Fol. 95. ASSOMPTION : Sermon de S. Jérôme : *Legitis me ;* les sermons qui suivent ; homélies sur l'évangile : *Intravit Dominus Iesus in quoddam castellum ;* traité de maître Hugues sur le *Magnificat* et tous les traités qui suivent jusqu'à la fin du Cantique.

Pendant l'octave, toute la lecture doit être sur la sainte Vierge, sauf l'homélie du dimanche.

AOUT : Vie de S. Augustin.

DÉCOLLATION DE S. JEAN-BAPTISTE : Homélie.

SEPTEMBRE : Job, Judith, Esther, Esdras.

NATIVITÉ DE LA S.V. : Homélie.

EXALTATION DE LA STE CROIX : Homélie : *Nunc iudicium est ;* traités et miracles de la croix.

S. MATTHIEU : Homélie ; passion.

QUATRE-TEMPS : Homélies, sauf le vendredi, parce qu'elle a été lue au jour de Ste Madeleine.

SEPTEMBRE : Vies et passions des SS. Gilles, Adrien, Maurice, Côme et Damien, Aimé, Justine et Cyprien, Jérôme.

S. MICHEL : Homélie ; sermon de S. Maxime : *Si diligenter audistis*, ou le sermon qui précède l'homélie : *Memoriam beati Michaelis.*

OCTOBRE : Livres des Machabées et ensuite leurs passions (voir à la fin du livre) ; passions de S. Denis, des XI mille Vierges, de S. Simon, de S. Quintin ; au besoin, vies et passions de S. Remi, de S. François, de S. Léger, de S. Calixte, des SS. Crespin et Crespinien.

S. LUC. : Sermon sur le saint, transcrit dans l'Homéliaire : *Gloriosus igitur.*

TOUSSAINT : Homélie de S. Augustin ; sermon de S. Léon sur les huit béatitudes.

JOUR DES AMES : *narratio de commemoratione animarum*, au gré du chantre ; puis passion de S. Eustache.

S. MARTIN et jours suivants : Vie.

Fol. 95v. NOVEMBRE : Ezéchiel avec la préface jusqu'à l'endroit où commencent les lectures liturgiques des jours privés ; Daniel et les douze prophètes jusqu'à l'Avent.

Digitized by Google

STE CÉCILE, S. CLÉMENT, STE CATHERINE : Passions.

Le manuscrit finit par cette remarque : « *Sciendum est quod in quolibet mense plures inveniuntur vite et passiones sanctorum in libris nostris que in hoc tractatu non sunt annotate necnon et miracula Sancti Jacobi que legi possunt in refectorio, si opus est, ad voluntatem cantoris.* »

Suivent des notes sur les vies et passions contenues dans certains livres de la bibliothèque (f. 96) et un calendrier pour les lectures du réfectoire, dressé suivant l'ordre des mois (ff. 98-100v) dans lequel nous trouvons mentionnés S. Thomas Becket, S. Anselme archevêque de Cantorbéry, S. Hugues de Grenoble.

C. A.

Digitized by Google

NOTES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES MONASTÈRES BÉNÉDICTINS DE LA PROVINCE DE REIMS.

RÉFORME DE L'ABBAYE DE SAINT-VAAST (1175) (?). — Dans une bulle datée du 6 mai 1198, le pape Innocent III, à la demande de l'abbé de Saint-Vaast d'Arras, approuvait les constitutions jadis données à ce monastère par le cardinal Pierre de Saint Chrysogone, rédigées par l'abbé Martin de Saint-Vaast, d'après les avis de la majeure partie de la communauté et scellées de leur sceau et de celui du cardinal. Le pape en rappelait quelques clauses : la défense de céder aux laïques les fermes et obédiences où résidaient les moines, l'ordre d'en réserver l'administration aux moines, la défense de détourner de leur destination les revenus assignés aux « charités » ou pitances aux jours d'anniversaires, à moins que la nécessité ou l'utilité du monastère ne l'exigeât autrement selon l'avis du convent; le prieur et les moines désignés par le chapitre devaient en avoir la garde (P. L. t. 214, col. 122).

A quelle époque le cardinal Pierre de Saint-Chrysogone, plus tard, évêque de Tusculum, se rendit-il à l'abbaye de Saint-Vaast? Il y a tout lieu de croire que ce fut lors de sa légation de 1175. Nous savons qu'il se trouvait à Saint-Vaast le 20 avril 1175, et y transférait le chef de saint Jacques dans un magnifique reliquaire, en présence de l'évêque Frumold d'Arras. (Van Drival, *Cartulaire de l'abb. de Saint-Vaast.* Arras 1875, p. 140.) Un acte relatif à la visite canonique qu'il y fit, et que nous publions plus loin, ne contient d'autres indications chronologiques que celles de son titre cardinalice de Saint-Chrysogone (26 oct. 1173-1 mai 1179), de sa légation (avril 1174-1179), de la présence de l'évêque Frumold (1174-1183). Il y a tout lieu de croire que cette réforme de l'abbaye eut lieu lors de la visite du cardinal en 1175.

Nous donnons le texte de ce document d'après une copie du

Digitized by Google

XVIIe siècle conservée aux archives départementales du Pas-de-Calais à Arras. (Série H. 3e partie. Liasse 51, pièce 20.)

« P. Dei gratia tituli Sancti Crisogoni presbiter cardinalis et apostolicae sedis legatus omnibus ad quos litterae istae pervenerint in Domino salutem. Ne labentis evi varietas et nutantis memorie fluctuatio rebus laudabiliter statutis preiudicium valeant futuris generare temporibus, duraturis eas perpetuare apicibus provida pastorum auctoritas consuevit. Inde est quod ea que in monasterio Sancti Vedasti ad quietem et pacem fratrum in eo conversantium ordinavimus, ad posterorum memoriam presenti scripto duximus annotanda. Cum igitur ad prefatum monasterium devenissemus, perlatum est ad notitiam nostram quod probate et antique consuetudines ex magna parte in eo non observarentur, nec secundum maiorum et prudentiorum consilium negotia ipsius tractarentur, et ideo tam in temporalibus quam in spiritualibus multipliciter defecisse [t], et claustralium quies et devotio non mediocriter esset imminuta. Unde volentes communi utilitati et paci providere, communicato consilio cum venerabili fratre F. Atrebatensi episcopo (1) aliisque prudentibus et religiosis viris in communi audientia abbatis et conventus illius statuimus et in virtute obedientie precepimus ut antique et probate consuetudines, sicut antiquitus, cum omni diligentia observentur et officia illa ex quibus tam fratribus quam hospitibus atque pauperibus necessaria consueverant provideri, discretioribus et prudentioribus ex omni congregatione singula singulis assignentur, qui tanquam boni dispensatores fideliter serviant fratribus suis, ita tamen quod ex singulis officiis communi consilio [secundum] facultate[m] reddituum ad solutionem debitorum congrua summa reservetur, et ut hec diligentius exequantur, inhibuimus ne alicui duo simul officia conferantur, quod magnum est in unius quolibet eorum ministerio esse perfectum. Praecepimus ut quatuor ex senioribus claustri ex communi assensu eligerentur quorum consilio abbas negotia monasterii tractaret (2) et in quorum praesentia praedicti officiales redderent rationem de administratione sua certis temporibus, videlicet singulis duodecim diebus vel tribus septimanis exactis, vel saltem de mense in mensem. Ut igitur hec nostra constitutio in commune servetur in virtute obedientie precipimus et ut rata permaneat presenti scripto ipsam duximus annotandam et sigilli nostri impressione muniendam.

BULLE D'ALEXANDRE IV (28 décembre 1254). — Une des

1. Frumald.
2. *testaret* dans la copie.

Digitized by Google

causes de décadence des monastères bénédictins à partir du XIIe siècle, fut assurément la longueur indiscrète des offices. Cluny avait exercé une influence directe sur l'introduction ou la réglementation de prières et d'exercices surérogatoires à la règle bénédictine. Des abus s'étaient glissés : à la ferveur qui aurait dû présider à la psalmodie avait succédé la tiédeur, au zèle pour le culte divin un relâchement sensible, résultat inévitable d'une piété indiscrète et mal entendue. Les abbés bénédictins, réunis en chapitre à Reims en 1131, avaient décidé de retrancher quelques-uns de ces exercices, ce qui provoqua le mécontentement du cardinal Matthieu d'Albano, resté clunisien sous la pourpre (voir nos *Documents inédits* I, 92, 100-101, 109). Des plaintes à ce sujet se feront entendre jusqu'au XVIe siècle. La bulle suivante d'Alexandre IV, du 28 décembre 1254, adressée aux supérieurs bénédictins de la province de Reims, sans doute à la suite d'une requête adressée lors d'un chapitre général, est assez intéressante pour l'histoire des réformes bénédictines. Nous en donnons le texte d'après une copie du XVIIe siècle conservée aux archives départementales du Pas-de-Calais à Arras. (Fonds de Saint-Vaast. Série H. Troisième partie. Liasse 45, pièce 4.).

« Alexander episcopus servus servorum Dei dilectis filiis universis abbatibus et prioribus abbates proprios non habentibus ordinis sancti Benedicti, Remensis provincie, salutem et apostolicam benedictionem. Ex parte vestra nobis extitit expositum quod in multis monasteriis vestris in tantum divina officia protenduntur quod propter nimiam et taediosam ipsorum multiplicitatem, diffusam et distentionem multiplicem generatur fastidium, diminuitur etiam devotio et vix aliqua temporis hora remanet quod possit lectioni vel studio deputari. Nos igitur vestris supplicationibus inclinati, discretioni vestre adhibendi super hoc congruum moderamen, ita quod domini servitores studio et lectioni vacare valeant, dummodo nihilominus eadem devote ac solemniter agantur officia, sicut decet, liberam concedimus tenore praesentium facultatem. Datum Neapoli quinto calendas ianuarii pontificatus nostri anno primo. »

NOUVELLES BÉNÉDICTINES.

Collège St-Anselme. Tandis que la nouvelle abbaye-collège de St-Anselme, résidence de l'abbé-primat de l'ordre de St-Benoît, s'élève sur l'Aventin, le collège provisoirement établi en 1887 dans le Palazzo dei Convertendi, vient d'être transféré à Bocca di Leone. Le nombre croissant des

Digitized by Google

élèves exigeait un local plus vaste et mieux approprié à la vie régulière. Les cours ont commencé vers le milieu de novembre, à la suite de la retraite annuelle. Le corps professoral placé sous la juridiction et la direction immédiate du R^me^ abbé-primat, Dom Hildebrand de Hemptinne, se compose comme suit :

Pro-recteur : D. Laurent Janssens (Maredsous), professeur de théologie scolastique (*Summa theol.* de S. Thomas).

Prieur : D. Adalbert Miller (St-Vincent, Amérique), professeur de théologie morale et de sciences naturelles.

D. Wilfride Corney (Downside, Angleterre), cellerier, professeur de chant

D. François Tiefenthal (Einsiedeln), professeur d'exégèse et d'histoire ecclésiastique.

D. Bède Adlhoch (Metten, Bavière), professeur de philosophie.

D. Odon Haug (Beuron, Allemagne), professeur de droit canon.

D. Grégoire von Holtum (Emaus, Autriche), professeur de philosophie (*Summa contra gentiles*).

D. Thomas Weikert (St-Meinrad, Amérique), professeur de langues orientales et de patristique.

Les élèves sont actuellement au nombre de 28.

On nous a parfois demandé quel était le but poursuivi par Léon XIII dans l'impulsion nouvelle qu'il donne à l'antique famille de St-Benoît, à l'égard de laquelle il fait preuve d'une générosité sans pareille. La réponse est bien simple. Léon XIII veut que l'ordre de St-Benoît refleurisse, afin de pouvoir servir de nouveau l'Église d'une manière plus active dans ses différentes nécessités. Léon XIII croit que cet ordre, qui a jadis servi d'instrument à l'Église pour implanter la civilisation chrétienne au sein de l'Europe barbare, peut encore contribuer dans une large mesure à défendre l'Église menacée de toutes parts et travailler énergiquement à restaurer la civilisation chrétienne au sein d'une société qui retourne à la barbarie. Léon XIII, en ami éclairé des lettres et des arts, croit que l'ordre bénédictin, qui a jadis sauvé les trésors de l'Antiquité classique, servi de tuteur aux jeunes nations chrétiennes, donné à l'Église tant d'illustres papes, docteurs, évêques, missionnaires et savants, peut encore consacrer ses forces à la restauration de la science catholique et à la défense de la vraie foi; enfin Léon XIII croit que l'ordre bénédictin peut lui servir d'instrument dans l'œuvre qu'il poursuit si activement de la réunion de l'Orient à l'Église latine. L'allocution que le St-Père adressa aux élèves du collège St-Anselme dans l'audience qu'il leur accorda le 22 juin dernier en dit long sur les plans du St-Père. Nous la reproduisons d'après le résumé communiqué par un des auditeurs. « En vous voyant aujourd'hui, mes chers fils du collège St-Anselme, leur dit le pape, je ne vous parlerai pas, comme je l'ai fait dernièrement à vos R^mes^ abbés (1) de mon amour pour l'ordre de St-Benoît

1. Léon XIII fait ici allusion à l'audience qu'il accorda aux abbés de l'ordre, à l'issue du chapitre général convoqué par lui-même à Rome.

Digitized by Google

et des services qu'il n'a cessé de rendre en tous temps à l'Église. Je ne vous parlerai point des joyeuses espérances que j'ai conçues de le voir retrouver son ancienne splendeur; non, aujourd'hui je ne veux vous parler que du collège de St-Anselme.

J'ai entrepris d'ériger pour vous sur l'Aventin un nouveau et grand collège (1). Les murs, je pense, commencent à sortir de terre. Vous savez que sur mon invitation vos R^mes^ abbés sont venus assister à la pose de la première pierre; c'est le cardinal Dusmet n'est-ce pas, qui a présidé cette cérémonie? Je soignerai, je ferai tout mon possible pour que l'édifice s'achève promptement. Ce sera un beau collège, j'espère. Là vous serez sur l'Aventin, dans un lieu traditionnel des Bénédictins, dans une belle situation; d'un côté vous pourrez voir Rome et St-Pierre, à l'écart des tumultes de la rue, de l'autre vous verrez la Campagne et St-Paul, cette basilique confiée depuis des siècles par les papes aux fils de St-Benoît.

J'attache une haute importance à ce que ce collège soit érigé pour toutes les congrégations, ici à Rome, dans le centre de l'Église, afin qu'il s'y développe et s'y transforme immédiatement sous mes yeux. Certes le collège actuel n'est encore qu'un nid fort restreint; vous devez prendre un peu patience, vous presser, vous resserrer jusqu'au jour où le grand collège sera prêt sur l'Aventin. C'est là que vous grandirez, que vous apprendrez à voler; alors vous pourrez retourner dans vos monastères, servir d'aides à vos confrères, et faire la consolation de vos abbés qui me seront reconnaissants de cette œuvre, fortifier vos communautés et travailler au bien des âmes.

Le collège de Saint-Anselme doit être un collège international, non pas un collège pour les monastères d'Italie, mais pour tous ceux de France et d'Espagne, de Belgique et de Hollande, d'Angleterre et d'Amérique, de Suisse et d'Allemagne, d'Autriche et de Hongrie, pour tous les pays qui possèdent des monastères de votre ordre. Il doit être le centre de votre ordre pour la science et pour la piété.

L'ordre de Saint-Benoît a donné à l'Église un grand nombre d'hommes remarquables par leur science et par leur sainteté, et l'Église de son côté les a élevés aux honneurs des autels; nous les retrouvons dans le bréviaire. C'est avec admiration et avec émotion que je me rappelle ces siècles, le Xe, le XIe, le XIIe, où les Bénédictins répandus dans toute la chrétienté, travaillaient à implanter et à conserver la religion catholique dans le cœur des peuples, offraient un asile à tant de jeunes gens et leur ouvraient des écoles de sainteté. De nos jours encore cela doit et peut être comme cela. Quand le jeune homme entend la voix du Seigneur : *Sequere me* et écoute cette voix, quand il vient frapper à la porte du cloître et y trouve des maîtres de la vie intellectuelle et spirituelle, il doit lui arriver ce qui arriva à saint Anselme. Ce n'était pas précisément un saint auparavant. Mais Anselme trouva dans

1. Nous donnons ici la vue d'ensemble du collège tel qu'il doit être après son achèvement.

Digitized by Google

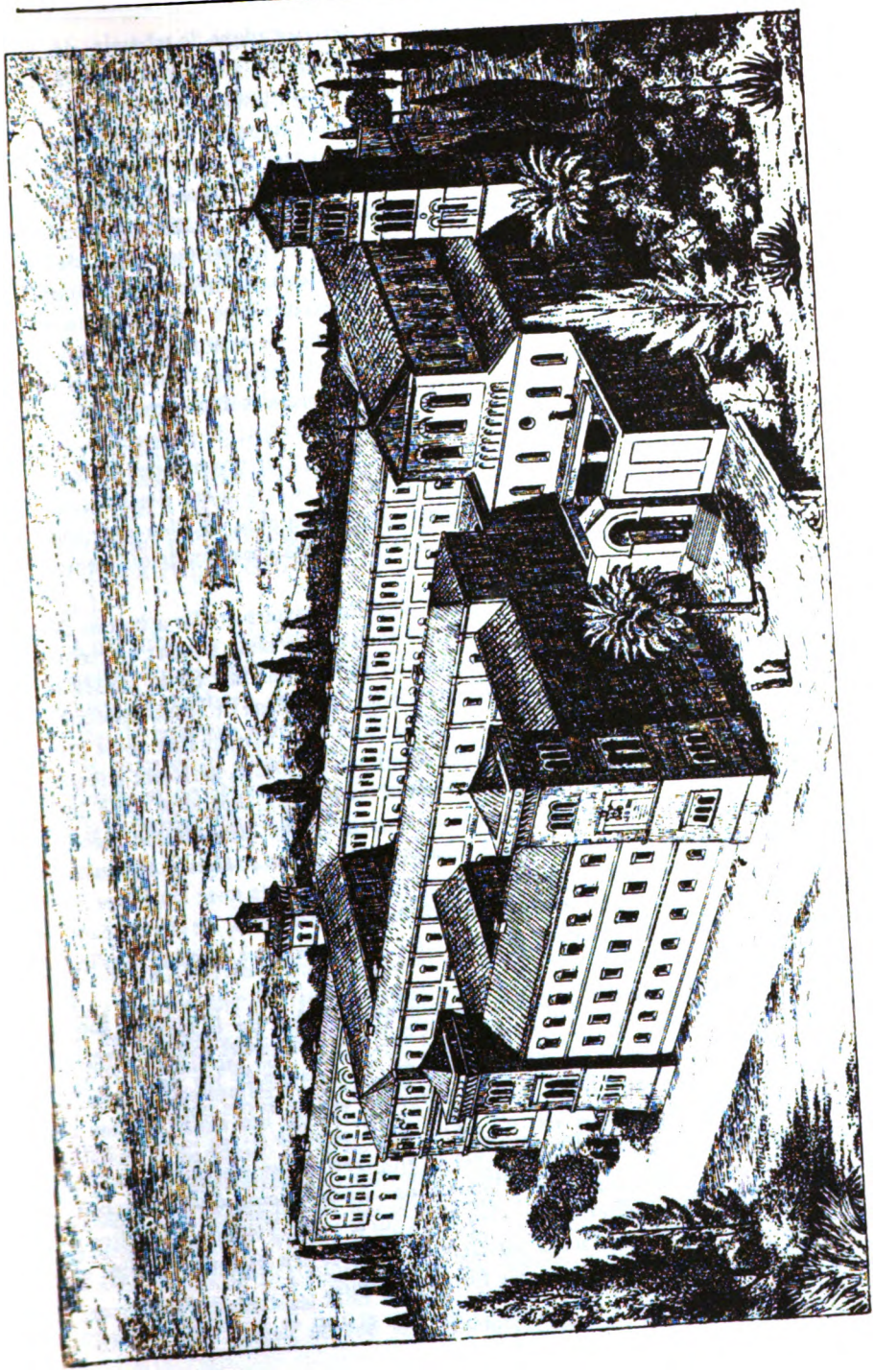

Digitized by Google

Herluin un abbé qui d'une main sûre le conduisit dans le chemin de la perfection et dans Lanfranc un maître qui développa les riches facultés du jeune et fervent novice. Et Anselme devint un saint et un docteur.

C'est ainsi que je me représente le collège. Quand les élèves de bonne volonté auront fait chez eux un excellent noviciat et viendront ici bien souples et pleins de zèle, ils retrouveront au collège un autre Herluin et un autre Lanfranc. C'est pourquoi j'insiste fortement pour qu'on rassemble ici les meilleures forces de l'ordre pour l'enseignement de la philosophie et de la théologie et de leurs diverses branches : dogmatique, morale, droit canon, Écriture sainte, histoire, patristique et autres matières, et pour que les élèves y fassent de larges et solides études, même de 7 ou 8 ans. J'attends aussi de voir la meilleure discipline régner sur l'Aventin. Là où fleurit la vie spirituelle, là aussi les études prendront un heureux développement. La chaleur et la lumière pénétreront ainsi dans les cœurs ; de retour chez eux les élèves serviront de modèles et pourront à leur tour devenir des maîtres. Les différents monastères se fortifieront ; on demandera alors des Bénédictins de tous côtés ; l'Ordre se propagera de plus en plus, l'Église entendra parler de ces monastères et de ces moines et elle les chargera de différentes missions et travaux.

L'Église a maintenant de grands et difficiles devoirs et elle a besoin de nombreux ouvriers. Ce qui, entre autres choses, me tient surtout au cœur, c'est la réunion des Grecs schismatiques à l'Église romaine. Cette pensée a été un des mobiles qui m'ont déterminé à ériger le collège de Saint-Anselme.

De tous les ordres et congrégations, ce sont les Bénédictins seuls qui n'éveillent point de défiance en Orient et qui, au contraire, jouissent encore de la sympathie des peuples. Les bienfaits qu'ils ont répandus dans les siècles passés, vivent encore dans leur souvenir. Les Bénédictins seront donc très aptes à convertir les schismatiques et à les ramener à l'unité. Quand les élèves de Saint-Anselme se seront familiarisés avec les Pères de l'Église, avec saint Basile et saint Chrysostome, ils pourront, le cas échéant, prêcher à leur tour : à Corfou et en Grèce, à Athènes et à Smyrne et n'importe où.

Si je parle de la Grèce, je pense naturellement plus loin ; je pense à tout l'Orient, à l'extrême Orient. Le cœur du pape doit embrasser tout l'univers. Partout il faut que s'élèvent des monastères, pour ramener les égarés à la vérité. Et c'est de Saint-Anselme que je désire voir partir ces colonies.

Maintenant vous n'êtes encore qu'un petit nombre — 24 — mais *noli timere pusillus grex*, Dieu le veut ! Son vicaire n'est qu'un instrument faible et débile. Cependant le pape est l'instrument de la volonté divine. Quand donc le pape veut quelque chose, c'est Dieu qui le veut. Vous devez croître ; le pape a besoin de nombreux ouvriers, et à toutes les époques l'Église a tiré de votre ordre des instruments forts et dévoués.

Ce n'est pas 17 ou 20 élèves, non, c'est 100 et 120 et 150 élèves que je

Digitized by Google

voudrais voir réunis sur l'Aventin, et les voir pénétrés de l'esprit de l'ordre. travailler au salut de leur âme et au salut de leur prochain.

Et maintenant je vous donne de tout cœur, à vous et à vos familles, ma bénédiction apostolique. »

Ces paroles sorties du cœur du pontife excitèrent un véritable enthousiasme chez ceux qui eurent le bonheur de les entendre. Ces vœux et ces désirs d'un vieillard, adressés à l'antique famille bénédictine, encore saignante des coups que lui a portés la Révolution, mais qui, avec la grâce de Dieu, renaît de toutes parts avec une étonnante vigueur, étaient bien faits pour consoler et fortifier ces jeunes gens réunis de tous les points d'Europe et d'Amérique et ranimer en eux l'amour de l'Ordre et de l'Église, au moment même où Léon XIII donnait à l'Ordre son unité, en groupant ses différentes familles sous un seul chef.

Allemagne. — La bénédiction du R^me^ D. Willibrord Benzler, premier abbé de Laach, depuis la restauration de cette antique abbaye, a eu lieu le 8 décembre à l'abbaye de Beuron. La cérémonie a été présidée par Mgr l'évêque de Rottenbourg, assisté du R^me^ archiabbé de Beuron et des abbés d'Emaüs à Prague, de Seckau, de Munich (O. S. B.) et de Mehrerau (O Cist.).

Autriche. — L'abbaye de Saint-Gabriel à Prague vient de recevoir sa première abbesse dans Madame Aldegonde, prieure, venue il y a quelques années de l'abbaye de Nonnberg avec plusieurs autres religieuses pour fonder le nouveau monastère de Prague. La cérémonie a été présidée par S. E. le cardinal Schoenborn, archevêque de Prague, assisté des abbés d'Emaüs et de Seckau. Saint-Gabriel est la première abbaye de moniales de la congrégation de Beuron.

NÉCROLOGIE.

L'ABBAYE de Metten (Bavière) vient de faire une perte sensible dans la personne de deux de ses moines, aussi vénérables par leur âge que par leur science, les *RR. PP. D. Rupert Mittermuller* et *D. Thomas Bauer.*

Né à Mainburg, le 7 juin 1814, ordonné prêtre le 27 juillet 1837, D. Rupert Mittermuller fit profession à l'abbaye de Metten le 20 février 1842. Il remplit dans son abbaye les charges de bibliothécaire, de maître des novices et de prieur. Il est auteur d'un grand nombre de travaux d'histoire et de droit. Il collabora à différentes revues, telles que le *Katholik*, les *Studien und Mittheilungen aus dem Bened.-Orden*, l'*Archiv fuer Kath. Kirchenrecht*, etc. (cf. August Lindner, *Die Schriftsteller... des Bened. Ordens in Bayern*, II, 50-51 ; append. 45 et les différents Bulletins des *Studien*) L'excellent religieux est mort le 11 décembre dernier.

D. Thomas Bauer, décédé le 6 décembre, était né à Mitterskirchen le

Digitized by Google

20 avril 1821 et avait reçu la prêtrise le 26 mars 1848. Il était docteur en philosophie. Après avoir exercé la charge de professeur au lycée de Passau, il entra à Metten y fit profession le 5 janvier 1860 et y remplit plus tard la fonction de directeur du petit-séminaire attaché à l'abbaye. Il est auteur de plusieurs travaux de philosophie et de théologie.

BIBLIOGRAPHIE.

Beiträge zur Geschichte des altkirchlichen Taufsymbols von Dr Ferdinand Kattenbusch. (Programm.) Giessen, 1892, 55 pp. in-4°.

A LA différence de Caspari qui attribuait la diffusion universelle de l'ancien symbole à son contenu lui-même et croyait que l'archétype ou modèle des symboles devait être cherché à Éphèse dans le cercle de saint Jean, M. Kattenbusch croit que le symbole du baptême est d'origine romaine et que la forme rédigée à Rome s'est propagée mot à mot comme telle partout où s'exerçait l'influence romaine ; les modifications apportées dans les différentes provinces ecclésiastiques seraient d'origine postérieure. M. Kattenbusch soumet donc à une révision les travaux de Caspari relativement au texte primitif de l'ancien symbole romain et aux sources du symbole d'Aquilée. Ces études témoignent de recherches approfondies sur les anciens textes et leurs rapports mutuels.

A remarquer dans la seconde partie du travail les recherches de l'auteur sur la personne de Nicetas d'Aquilée qu'il est porté à identifier avec l'évêque de Remesiana en Dacie. Nous ne partageons pas cependant ses réserves sur l'autorité de Gennade; spécialement pour l'origine de Cassien. En appendice l'auteur traite du symbole dans l'*Expositio symboli* de Venance Fortunat.

C. A.

Das Apostolische Glaubensbekenntniss. Eine apologetisch-geschichtliche Studie mit Rücksicht auf den « Kampf um das Apostolicum », von Clemens Blume, S. J., Freiburg i. Br. Herder, 1893. XVI-304, pp. 8°. Pr.: 3M.

NOUS avons rendu compte dernièrement de l'ouvrage de notre confrère, le R. P. Dom Suitbert Baeumer, sur le symbole des apôtres. Un autre travail sur le même sujet, celui du R. P. Blume, aboutit pour le fond aux mêmes résultats, c'est-à-dire qu'il établit avec la plus grande vraisemblance l'origine de la tradition strictement apostolique de l'ancien symbole romain, prouve l'existence de l'ancien texte romain dans la première moitié du deuxième siècle, et montre que le texte actuel ne diffère du texte primitif qu'en quelques mots de moindre importance, sauf qu'au quatrième ou cinquième siècle, on y a ajouté la phrase: *descendit ad inferos*. Quant à la doctrine de chacun des articles, elle se retrouve presque mot

Digitized by Google

pour mot dans l'Écriture. Il est un point sur lequel l'auteur n'est pas d'accord avec D. Baeumer. Tandis que ce dernier croit qu'un changement aurait été introduit vers le début du troisième siècle dans le premier article, où l'on aurait changé *Credo in unum Deum omnipotentem* en *Credo in Deum patrem omnipotentem* pour s'opposer aux théories des patripassiens. Le R. P. Blume combat cette opinion étayée sur des preuves insuffisantes, et, en cela, il partage l'opinion du savant M. Duchesne (*Bull. crit.*, 1893, p. 383).

L'ouvrage du P. Blume est bien distribué. La première partie explique le concept de symbole et expose la littérature du sujet ; la seconde expose l'histoire du symbole des apôtres dans ses grandes lignes, depuis la fin du troisième siècle (chap. 1), pendant les trois premiers siècles (chap. 2). La discussion y est facile à suivre ; la clarté est une grande qualité pour un livre de ce genre.

C. A.

L'attente de Jésus, pour chaque jour de l'Avent, Méditations préparatoires à la fête de Noël, par l'abbé M. Caron, Supérieur du Petit-Séminaire de Versailles. — Paris. Letouzey et Ané, éditeurs, rue du vieux Colombier, 17. 1893.

L'AUTEUR d'*Un quart d'heure aux pieds de Jésus*, poursuit avec succès la série de ses opuscules ascétiques. Fidèle à la pensée maîtresse qui lui a valu déjà de si heureux résultats et des approbations si autorisées, il s'attache à faire connaître et goûter les trésors contenus dans la Sainte Ecriture. Et certes, pour préparer les cœurs à la venue du Messie, quelle voix plus éloquente que celle de Dieu lui-même, préludant dès l'origine du monde à l'œuvre par excellence de l'Incarnation ? Non content de s'inspirer de la Bible, M. l'abbé Caron met sous les yeux du lecteur de longs extraits en latin et en français. La traduction est à la fois correcte et agréable. L'impression qui s'en dégage est nécessairement une admiration pieuse, mêlée d'un vif désir de se familiariser davantage avec le livre des livres. L'opuscule *Attente de Jésus* n'eût-il d'autre effet que de stimuler cette admiration et ce désir, il rendrait déjà un service de grand prix. N'est-il pas temps que la Bible redevienne pour les familles catholiques ce qu'elle était au foyer de nos ancêtres ?

Là toutefois ne se borne pas le mérite de ce recueil de méditations préparatoires à la fête de Noël. A une doctrine élevée et sûre, l'auteur ajoute le double charme d'une parole chaude et éloquente. On sent dans ces pages une vie communicative et cette étincelle qui, partie du cœur sacerdotal, a droit à ce que le cœur du fidèle a de plus sensible à l'action de la vérité, de la bonté et de la beauté divines.

Nous regrettons de n'avoir pas connu l'*Attente de Jésus* avant la période liturgique que l'Église vient de traverser. Nous aurions pu en recommander la lecture avec plus d'à-propos. Mais si durant cette sainte carrière, nous

Digitized by Google

avons senti nous-mêmes l'efficacité de ces contemplations pieuses, n'y aurait-il pas quelque ingratitude à tarder plus longtemps de signaler au public un ouvrage où la sainte dévotion s'exprime d'une manière aussi persuasive et aussi bienfaisante? D. L. J.

Raccolta di Massime, sentenze, ricordi storici e notizie varie, per Monsignor VINCENZO MUSSI. — Terza edizione, riveduta ed ampliata. — Roma. — Paravia e comp., 1893.

LORSQUE l'on voit un ouvrage sérieux, écrit dans un esprit catholique, recevoir à court intervalle les honneurs d'une seconde, d'une troisième édition, on peut dire qu'il doit avoir une valeur réelle. Tel est le recueil sur lequel nous appelons l'attention du public.

Plus de deux cents auteurs, pris dans tous les siècles, et dans tous les peuples, exprimant en plus de trois mille sentences le fruit de leurs méditations et de leurs expériences sur tous les grands problèmes de la vie et les matières les plus élevées : voilà en peu de mots la description de cet ouvrage. Il va sans dire que la Bible, tant l'Ancien que le Nouveau Testament, figure en tête des quatre-vingt-dix chapitres, ou sujets disposés en ordre alphabétique. A côté des sentences de N.-S., des Apôtres, des Prophètes, du roi psalmiste, de Moïse, etc., celles des Pères, des Docteurs scholastiques, des Saints, des poètes, historiens célèbres, etc. de l'époque chrétienne, s'unissent aux réflexions des princes de la philosophie antique. Le tout exprimé en une langue italienne classique.

Le mérite de ce recueil et partant son utilité est donc multiple. Le lecteur peu versé encore dans la haute littérature y trouve disposée avec agrément la quintessence de la pensée humaine; celui pour qui aucun de ces auteurs n'est un inconnu, se réjouit de les revoir groupés en cénacle et de recueillir en ami, quelques-unes de leurs plus belles paroles. Le croyant y salue la supériorité du génie inspiré et de la sagesse chrétienne. Et celui qui, peut-être ébranlé dans sa foi, penche vers le doute ou la matière, se sent soutenu, stimulé, redressé, par les mâles et vigoureux accents de la raison pleine et du véritable amour.

Ajoutons que le lecteur désireux de se former à la connaissance de la langue italienne trouvera dans ce recueil, un choix d'exercices excellents. Les sentences tirées de la Bible, et des auteurs étrangers, lui serviront de modèles de thème; ceux empruntés aux écrivains italiens, depuis Dante, jusqu'au Père Augustin, lui fourniront des exercices gradués de version. Enfin dans beaucoup d'axiomes il rencontrera des expressions caractéristiques et populaires.

On le voit, l'intéressant ouvrage de Mgr Mussi mérite d'être accueilli par delà les Alpes avec la même faveur que dans la péninsule.

D. L. J.

Digitized by Google

Der Sturz des Kaiserthrones in Brasilien, von T. H. FULANO, (Köln. Bachem. 1892, 200 pp. in-8°.)

CE livre résume d'une manière beaucoup plus complète que ne l'avaient fait auparavant les *Lettres du Brésil* par Max Leclerc (1) les différents épisodes de la révolution brésilienne en 1889. L'auteur, après avoir énuméré les causes de mécontentement excité dans le pays par suite de quelques mesures peu sages prises à l'égard de l'armée et de la flotte par le Comte d'Eu, gendre de l'Empereur et le ministre-président, vicomte d'Ouro Preto, retrace en détail le cours des événements qui suivirent le soulèvement militaire du 15 novembre.

Dans un second chapitre, l'auteur nous donne un portrait peu flatteur de Don Pedro II, et raconte ensuite le départ de la famille impériale pour la route de l'exil pendant la nuit du 16 au 17 novembre.

Les chapitres suivants présentent un tableau complet des principales mesures prises par le gouvernement provisoire, telles que la destruction de la bande des *Capociras* qui, au nombre d'environ 1500, infestaient depuis un grand nombre d'années, la ville et les environs de Rio-de-Janeiro ; — la fameuse loi de naturalisation ; — l'adoption d'un nouveau drapeau et d'un nouveau chant national ; — la répression de l'émeute du 18 déc. 1889 ; — enfin, la proclamation de la séparation de l'Église et de l'État (7 janv. 1890), suivie de près par l'abolition des fêtes chrétiennes et l'institution de fêtes nationales (14 janv.).

L'auteur montre ensuite par de nombreux extraits de journaux ou documents officiels, l'effet produit sur le clergé et le peuple par ces différentes mesures. Il montre en particulier que la séparation de l'Église et de l'État, bien que rejetée en principe par l'épiscopat et le clergé, eut cependant ce bon résultat qu'elle mit fin à l'odieux patronage exercé par l'État sur l'Église, et aux lois iniques portées sous l'empire contre les ordres religieux. L'auteur parle ensuite de la grande opposition que rencontra dans tout le pays la loi sur le mariage civil. Les jeunes gens étaient si désireux de s'y soustraire qu'avant le 24 mai 1890, terme fixé pour l'application de la loi, (donc en moins de trois mois), il se conclut plus de 20,000 mariages, et qu'à Bahia seul on demanda à l'Évêque 2600 dispenses de mariages.

Malgré la formation d'un parti catholique, les élections du 15 sept. 1890 pour le congrès national furent un triomphe pour le gouvernement. Ce congrès, ouvert le 15 nov. 1890, nomma Deodoro da Fonseca à la présidence de la république, et lui adjoignit le Maréchal Floriano Peixoto comme vice-président. L'érection de plusieurs banques d'émission, l'opposition du président à quelques décisions prises par le congrès, et surtout ses empiètements sur l'autonomie des provinces, furent causes de la chute du Maréchal Deodoro Après avoir congédié sans motif suffisant le congrès central et s'être proclamé Dictateur, il fut forcé d'abdiquer par suite du soulèvement de

1. Paris, 1890.

Digitized by Google

provinces du Sud et de la flotte (23 nov. 1891). Il se retira dans l'île de Paqueta et eut pour successeur le Maréchal Floriano Peixoto. Celui-ci eut déjà le 10 avril 1892, à réprimer une première révolte des soldats.

L'épilogue du livre rapporte la mort prématurée de Benjamin Constant et du Dr Silva Jardim, deux des principaux auteurs de la révolution, ainsi que celle de Don Pedro II, mort à Paris au mois de décembre de l'an 1891. Le curieux « acte de foi » de ce prince, envoyé par lui au vicomte de Launay et paru dans un des journaux de Rio en date du 27 mars 1891, occupe les dernières pages du livre.

L'ouvrage de M. Fulano mérite sous tous les rapports d'être recommandé et propagé; peut-être aurait-il encore gagné en mérite et en intérêt, si l'auteur, au lieu de se contenter seulement, comme il le fait en plusieurs endroits, de donner des extraits de journaux de différente couleur, y eût ajouté encore son opinion personnelle. Le sentiment et témoignage d'un témoin oculaire sont toujours très estimés. W.

Kardinal Pole, sein Leben und seine Schriften. Ein Beitrag zur Kirchengeschichte des 16 Jahrh. von Athanasius Zimmermann, S. J. Regensburg, Pustet, 1893, 300 pp. in-8°.

LE nom de Reginald Pole est intimement lié à l'histoire ecclésiastique du XVIe siècle. Issu d'une antique famille d'Angleterre, allié à la famille royale, Polus fut le témoin de la défection de Henri VIII et l'instrument de la réconciliation de l'Angleterre avec le Saint-Siège sous Marie la catholique. Sa vie est en quelque sorte le reflet de l'histoire d'Angleterre. Malgré les nombreux travaux publiés sur cette période il y avait place pour une nouvelle biographie du cardinal Pole. Le R. P. Zimmerman, un des meilleurs connaisseurs de l'histoire du XVIe siècle, continue la série de ses publications sur l'Angleterre par ce travail puisé aux meilleures sources. Deux grands faits dominent la vie de Polus : la question du retour de l'Angleterre à la religion de ses pères, le culte de la science.

Pole fut un savant formé à l'école de la vraie Renaissance et il mit son talent au service de la vérité catholique. Le P. Zimmerman a largement mis à contribution ses lettres et ses écrits ; de cette façon il fait davantage pénétrer le lecteur dans l'intimité du cardinal. On suit facilement la carrière de cet homme élevé presque sur les degrés du trône, exilé de sa patrie, traqué par les espions du roi, et consacrant sur une terre étrangère ses talents et son temps au service de l'Église, jusqu'au jour où il lui sera donné de venir réconcilier son pays avec Rome et lui consacrer ses dernières forces. L'ouvrage du P. Zimmerman est écrit avec autant de goût que d'érudition.

C. A.

Digitized by Google

NOUVELLES RECHERCHES

SUR

L'AUTEUR DU "TE DEUM".

I. Ce qui résulte de l'étude des caractères intrinsèques au sujet de l'auteur du TE DEUM.

PARMI les circonstances qui ont rendu à peu près insoluble jusqu'à ce jour la question de l'auteur du Te Deum, il faut mettre en première ligne le caractère de la pièce elle-même, confession nette et précise de la foi catholique, dont chacun des termes se retrouve dans la plupart des Pères et docteurs orthodoxes des premiers siècles. Il y a là quelque chose d'impersonnel qui échappe à l'analyse du philologue, ou du moins l'empêche de tirer des conclusions tant soit peu sûres relativement à la question d'origine. Un seul point peut être considéré comme désormais hors de doute, c'est que le Te Deum est originaire de l'Occident, et non pas de l'Orient : tous les critiques sont d'accord là-dessus (1).

On a bien essayé, toujours à l'aide des caractères intrinsèques, de

1. Il existe un texte grec des versets 1-12 de l'hymne dans quatre ou cinq manuscrits qui semblent tous provenir de Saint-Gall. Mais c'est visiblement une traduction faite par quelqu'un qui écrivait mieux le grec qu'il ne comprenait le latin : les versets 11 et 12 sont rendus d'une façon assez inexacte.

Le Te Deum est parfois chanté en Russie, mais en dehors de la liturgie proprement dite, et seulement dans certaines circonstances spéciales. La version slavonne, qui a pour titre : " Hymne de saint Ambroise, évêque de Milan ", est manifestement traduite du latin et non du grec : elle violente en plus d'un endroit le génie de la langue slavonne pour suivre servilement le latin. Il est probable qu'elle n'a été importée en Russie, comme plusieurs autres usages originaires de l'Occident, qu'au dix-septième siècle, par le métropolitain de Kiew, Pierre Mohyla, qui avait fait ses études à Rome.

Je suis redevable d'une partie de ces renseignements à l'obligeance du Dr J. Wordsworth, évêque anglican de Salisbury. Les détails concernant l'usage du Te Deum dans la liturgie Russe m'ont été communiqués par M. W. J. Birkbeck, de Londres, spécialement compétent dans ces matières.

Digitized by Google

déterminer davantage. M. Gibson, dans un article du " Church Quarterly Review ", avril 1884, a cru pouvoir démontrer jusqu'à l'évidence que le Te Deum a pris naissance en Gaule. Cette démonstration est basée sur les rapports incontestables qui existent entre les Préfaces ou Contestations des sacramentaires gallicans et certains passages du Te Deum. Par exemple, dans la seconde des messes éditées par Mone (ap. Migne 138, 866) on retrouve textuellement la phrase "cherubin et serafin incessabili voce proclamant"; dans la dixième, ces autres " Tu pater (=patri?) sempeternus es filius ", etc. Ces sortes de rapprochements sont sans doute très intéressants : mais prouvent-ils bien ce qu'on veut en conclure? Est-ce l'auteur du Te Deum qui a puisé dans les formules gallicanes, ou ne sont-ce point plutôt celles-ci qui se sont approprié des fragments d'un chant universellement et si promptement populaire en Occident?

D'ailleurs la liturgie de l'antique Église des Gaules n'est peut-être pas la seule qui puisse donner lieu à de pareils rapprochements. Par exemple, j'ai relevé dans un antiphonaire ambrosien qui a appartenu à M. Rosenthal de Munich, et dans lequel les plus anciennes traditions milanaises paraissent admirablement conservées (1), le répons suivant pour la fête de Noël emprunté pareillement au Te Deum à une époque sans doute fort reculée :

Tu rex gloriae, Christe, tu Patris sempiternus es Filius : Tu ad liberandum hominem (*sic*) non horruisti virginis uterum. Tibi omnes angeli, tibi et archangeli, tibi caeli et universae potestates hymnum canentes dicunt : Tu ad liberandum hominem non horruisti virginis uterum.

On le voit, il faut renoncer à établir sur de pareilles bases l'origine gallicane du Te Deum.

Dans un article fort remarquable du " Dictionnaire d'hymnologie " publié à Londres en 1892 (2), le savant prélat anglican Dr J. Wordsworth a émis une hypothèse un peu différente de celle de Gibson. Selon lui, le Te Deum se serait surtout propagé d'abord dans la Gaule méridionale ; mais son vrai pays d'origine serait plutôt l'Afrique, et cela à cause de l'expression *suscipere hominem*, qui semble plutôt africaine que gallicane.

Sans vouloir contester que cette impression de philologue ne soit parfaitement fondée, il pourra néanmoins paraître à plus d'un critique qu'il n'est pas nécessaire de se transporter en Afrique pour expliquer

1. Le même dont s'est servi dom Ambroise Kienle dans son étude " sur la liturgie et le chant ambrosien " (*Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner-und dem Cistercienser-Orden*, 1884. I 346, et II 56 et 340.

2. J. Jullian, *A Dictionary of Hymnology*. London, J. Murray, p. 1119-1130.

Digitized by Google

dans le Te Deum la présence de l'expression en question. Les écrits de saint Augustin et des autres docteurs africains ont été assez tôt disséminés en Espagne, en Italie et en Gaule, pour qu'on ait pu de bonne heure leur faire quelque emprunt de ce genre. C'est ainsi que dans l' " Altercatio Arnobii et Serapionis ", écrit de controverse du temps de saint Léon et dont l'origine africaine n'a pas été jusqu'ici démontrée, se rencontre la phrase *sicut potuit hominem suscipere* (1). De même, dans la préface certainement gallicane du sacramentaire d'Autun *(Missale Gothicum)* pour la Circoncision, on voit figurer les mots *suscipiens virum* (2), qui indiquent évidemment la même chose que *suscipiens hominem*, plus le sexe. Il n'est guères douteux qu'en cherchant plus à loisir on découvrirait sans peine différentes formules analogues dans d'autres auteurs de la même époque également étrangers à l'Afrique.

Dans cet état de choses, il est assez difficile de partager l'opinion de certains écrivains qui ont vu dans l'emploi de cette " expression mal définie " *suscipere hominem*, un motif de croire " que ce symbole de foi n'est pas de beaucoup postérieur au concile d'Éphèse (431) ". Cette donnée chronologique peut être exacte, je n'y contredis point : mais je ne sais si la raison qu'on en donne est tout à fait probante.

En somme, comme il a été dit plus haut, l'examen des caractères intrinsèques ne nous fournit qu'une seule conclusion vraiment solide : c'est que le Te Deum a été composé par un latin.

II. Témoignages extrinsèques : comment ils aident à préciser l'époque à laquelle le TE DEUM a dû être composé.

Peut-être parviendrons-nous plus sûrement, à l'aide des témoignages extrinsèques, à fixer l'époque approximative à laquelle ce chant célèbre a pris naissance.

Jusqu'en ces dernières années, on le sait, les deux plus anciennes attestations relatives à ce sujet consistaient dans deux passages des règles de saint Benoît (3) et de saint Césaire d'Arles (4). Il ressort de l'un et de l'autre que le Te Deum était en usage aux vigiles du

1. Migne P. L. 53, 284.
2. *Ibid.* 72, 237.
3. " Incipiat abbas hymnum Te Deum laudamus- " (Regul. c. 11).
4. " .. Laudate Dominum de caelis, Te Deum laudamus. Gloria in excelsis Deo, et capitellum. Omni Dominica sic dicatur. " (Reg. ad monachos, n. 21, ap. Migne 67, 1102). — " In solemnitatibus vero ipsis impletis matutinis et hymnum dicant Te Deum laudamus. " (Reg. ad Virg. Recapitul. n. 69 ap. Bolland. Act. SS. ed nov. t. II jan. p. 18.)

Digitized by Google

dimanche chez les moines du sud de la Gaule comme parmi ceux de l'Italie méridionale dès la première moitié du sixième siècle. On vient de découvrir un nouveau témoignage à peu près contemporain des deux autres, mais plus explicite encore touchant la diffusion du Te Deum à cette époque.

Un des collaborateurs des *Monumenta Germaniae*, M. Guillaume Gundlach, a publié l'an dernier dans le tome troisième des *Epistulae*, p. 434-6, une lettre inédite de l'évêque saint Cyprien de Toulon à son collègue Maxime de Genève, d'après un manuscrit du septième siècle appartenant au chapitre métropolitain de Cologne (1). L'auteur a pour but de justifier une assertion théologique dont on voulait lui faire un reproche, à savoir qu' " un Dieu-Homme a souffert ". Parmi les textes utilisés par lui dans ce dessein, se trouvent plusieurs versets du Te Deum, que Cyprien introduit de la manière suivante :

Sed in hymno quem omnes ecclesia toto orbe receptum canit, cottidie dicemus : " Tu es rex gloriae Christus. Tu Patri sempiternus es Filius. " Et consequenter subiungit : " Tu ad liberandum subcepturus hominem, non orruisti virgines uterum. Te ergo quaesumus tuis famulis subveni, quos praetioso sanguine redimisti ".

Ce passage est intéressant pour nous à plus d'un point de vue. D'abord il donne à entendre, qu'en certains endroits du moins, le Te Deum se chantait tous les jours, tandis que les documents mis en lumière jusqu'à présent indiquaient plutôt à l'origine un usage restreint au dimanche seulement (2). En outre, les termes mêmes de la citation obligent de revenir sur un arrêt porté par certains critiques touchant le texte primitif du verset *Tu ad liberandum*, etc. On regardait comme certain, surtout en Angleterre (3), que la leçon authentique était celle-ci : *Tu ad liberandum* mundum *suscep*isti *hominem : non horruisti virginis uterum*, si bien que le changement réclamé par saint Abbon de Fleury (4) du mot " suscepisti " en

1. Cod. 212 (quondam Darmstad. 2326) fol. 113. L'éditeur pense que cette lettre a dû être écrite entre les années 524 et 533. Rien n'empêche d'accepter cette donnée, puisque Cyprien et Maxime étaient déjà évêques l'un et l'autre en 524, et que leurs successeurs ne paraissent qu'en 549 au concile d'Orléans. (Voir L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. I, 223 et 269). Du moins est-il certain que le document est antérieur à la fin d'août 542/3, époque de la mort de saint Césaire d'Arles, puisque l'évêque de Toulon prie celui de Genève de lui transmettre sa réponse par l'intermédiaire de Césaire : " fratri vestro domno meo Caesario dirigite, per quem ad me poterunt facillime vestrae epistulae pervenire. "

2. Voir G. M. Dreves, *Aurelius Ambrosius, der Vater des Kirchengesanges*. Fribourg, Herder 1893, p. 29.

3. J. Wordsworth, article cité.

4. Dans sa lettre aux moines anglais ap. Migne 139, 532.

Digitized by Google

celui de " suscepturus " était déjà considéré par plus d'un juge compétent comme une altération due aux vains scrupules d'un grammairien du dixième siècle. Il semble bien, en effet, que la leçon traditionnelle des manuscrits de provenance britannique soit " Tu ad liberandum mundum suscepisti " ; mais la lettre éditée par M. Gundlach prouve d'une façon péremptoire que dans le sud-est de la Gaule on suivait dès l'origine la même leçon qui est aujourd'hui en usage dans toute l'Église latine, à l'orthographe près : *Tu ad liberandum suscepturus hominem, non horruisti virginis uterum.*

Enfin, et ceci est particulièrement important dans la question qui nous occupe, ce texte nous apprend que dès cette époque reculée, le Te Deum était regardé en Gaule comme un chant adopté universellement "dans toute l'étendue de l'Église catholique". Il faut toujours un certain temps pour expliquer une telle diffusion, d'autant plus que Cyprien, qui a soin de nommer les auteurs des divers passages cités par lui, semble déjà ne plus rien savoir de précis au sujet de l'auteur de l'hymne qu'il allègue pour sa défense. Nous arrivons ainsi par un autre chemin à cette conclusion qu'on avait voulu tirer prématurément de certains détails intrinsèques, à savoir que le Te Deum ne peut pas être de beaucoup postérieur aux trente premières années du cinquième siècle. D'autre part, tout le monde convient qu'il n'y a pas lieu de le croire de beaucoup antérieur à l'an 400.

Après avoir interrogé ces deux premières sources de renseignements, nous nous trouvons donc n'avoir encore en main que ces deux données:

1° Le Te Deum est l'œuvre d'un auteur occidental ;

2° Il a dû être composé assez tôt dans le cinquième siècle.

III. Attributions multiples fournies par les manuscrits. Prétendants illustres qu'on peut éliminer; noms plus obscurs qu'il faut tâcher d'expliquer.

C'est bien peu, et pourtant le problème semble encore se compliquer davantage quand nous venons à examiner les noms que porte la pièce dans les manuscrits. Jusqu'à présent, c'était la pénurie extrême de témoignages intrinsèques et extrinsèques qui causait notre embarras : maintenant celui-ci s'accroît de la multiplicité des attributions transmises jusqu'à nous par la plume des copistes du moyen âge.

Digitized by Google

Les premiers noms que nous rencontrons sont ceux de saint Ambroise et de saint Augustin,ou de saint Ambroise seul. Il y a pour le moins trois motifs sérieux de se défier de cette attribution en dépit des nombreux manuscrits qui déposent en sa faveur. Le premier, c'est qu'Ambroise et Augustin sont de ces grands personnages auxquels on a fait de tout temps volontiers honneur des morceaux célèbres dont on ignorait le véritable auteur; le second, que cette inscription des manuscrits dépend trop vraisemblablement de la légende relative au baptême d'Augustin, légende fort ancienne, on ne peut le nier, mais depuis longtemps rejetée comme apocryphe par tous les historiens sérieux ; le troisième, que les manuscrits offrent d'autres noms de personnages beaucoup moins connus, auxquels leur obscurité même assure d'avance plus de chance à la reconnaissance définitive de leurs droits. Aussi a-t-on pu écrire tout récemment que « personne ne songe plus à attribuer le Te Deum à saint Ambroise ni à saint Augustin (1) ».

On en peut dire à peu près autant de saint Hilaire, qui n'a d'ailleurs pour lui que le témoignage d'Abbon de Fleury (2) joint à un manuscrit du VIIIe ou IXe siècle de la bibliothèque royale de Munich (3). Il a de plus le tort d'avoir vécu assez longtemps avant la fin du quatrième siècle pour qu'il faille y regarder à deux fois avant d'admettre une pareille attribution. Ajoutons que celle-ci n'a pas trouvé plus de crédit que la précédente auprès des hommes compétents de notre époque.

Ces deux ou trois grands noms éliminés, les manuscrits ne nous offrent plus, comme je le disais tout à l'heure, que trois autres noms de personnages à peu près inconnus : le moine Sisebut, saint Abundius, et l'évêque Nicet.

De ces trois obscurs prétendants, le dernier est de loin celui dont les titres sont le plus richement documentés, celui aussi dont l'identité est la plus facile à établir.

En effet, on ignore absolument quels peuvent être ce moine Sisebut et ce saint Abundius. Il n'y a pas d'apparence qu'ils soient l'un et l'autre auteurs du Te Deum ; d'autre part, il est difficile d'admettre que leurs noms aient été mis là sans raison aucune par les copistes. On a supposé, avec assez de vraisemblance, que ces deux personnages pouvaient avoir contribué d'une façon ou d'une

1. P. Batiffol, *Histoire du Bréviaire romain*, p. 98. — Dreves, *loc. cit.*

2. *Loc. cit.*

3. Signalé par Krieg dans le *Real-Encyclopädie der christlichen Alterthümer* de Kraus t. II, 845. On n'indique pas la cote actuelle de ce ms. qui provient de l'abbaye Saint-Emmeran de Ratisbonne.

Digitized by Google

autre à propager, peut-être même à mettre en musique cette hymne célèbre. Il est à remarquer que les manuscrits, peu nombreux d'ailleurs, qui font mention d'eux paraissent tous provenir du Mont-Cassin ou de la Basilique Vaticane (1). Saint Grégoire, dans ses Dialogues (2), fait l'éloge d'un clerc nommé Abundius, qui remplissait à Saint-Pierre les fonctions de *mansionarius* vers le milieu du sixième siècle : ce saint homme a joui jusqu'à nos jours des honneurs liturgiques dans sa propre église, et son nom est inscrit au martyrologe romain à la date du 14 avril (3). En dehors de lui, je ne connais aucun saint Abundius auquel se puisse spécialement référer la mention des manuscrits romains. Quant au moine Sisebut, dont le nom paraît d'assez bonne heure dans les livres d'office du Mont-Cassin, peut-être faut-il voir en lui (du moins son nom permet de le supposer) quelqu'un de ces goths, comme il s'en trouvait dès le sixième siècle entre les premiers disciples de saint Benoît (4), et parmi lesquels le Te Deum, ainsi qu'on le verra bientôt, était sans doute depuis longtemps populaire, quand il commença de s'introduire dans l'Italie méridionale.

Ces conjectures émises avec toute la réserve qui est de rigueur dans une telle pénurie de documents, je me hâte d'arriver à la partie principale de ce travail, l'énumération des titres de l'évêque Nicet à la paternité du Te Deum.

IV. Liste des documents dans lesquels le TE DEUM est attribué à un " Nicet, évêque ".

Voici donc la liste des manuscrits dans lesquels son nom figure à ma connaissance :

1° Une très ancienne collection d'hymnes en latin et en irlandais *(in Hymnorum, partim Latino partim Hibernico sermone scripto-*

1. Pour " le moine Sisebut ", nous avons le beau bréviaire cassinien écrit sous l'abbé Oderisius et conservé à la Bibliothèque Mazarine (Cod. 364 (759) du catalogue imprimé à Paris en 1885, fol. 126). Tommasi (Opp. III, 615) cite encore le cod. XI de la Basilique Vaticane, et Pagi (ad. an. 388, n. 11) un bréviaire de chœur du Mont-Cassin écrit peu après 1086.

C'est également à ces deux auteurs que nous sommes redevables des renseignements concernant l'attribution à " saint Abundius ". Elle se lit dans un très ancien bréviaire du Collegium Anicianum de Rome et dans le cod. Vatic. 4928, bréviaire monastique copié vers 1166.

2. L. IV, c. 25. Migne 77, 280.

3. Voir les *Acta SS.* nouv. éd. April. II, 214.

4. " Alio quoque tempore Gothus quidam pauper spiritu ad conversionem venit : quem Dei vir Benedictus libentissime suscepit. " (S. Greg. *Dial.* II, 6). — L'histoire de l'Espagne nous offre deux personnages qui ont porté le nom de Sisebut, un roi des Wisigoths (612-620), et un saint abbé de Cardeñas mort en 1082. Il n'est guère croyable que la mention des bréviaires cassiniens puisse se rapporter soit à l'un soit à l'autre.

Digitized by Google

rum, codice vetustissimo) signalée par le savant archevêque anglican d'Armagh, Jacques Usher, dans une lettre à Gérard J. Voss (1). Le passage relatif au Te Deum est conçu en ces termes :

In eadem Hymnorum collectione, NICETAM Deum laudavisse legimus dicentem : *Laudate pueri Dominum, laudate nomen Domini. Te Deum laudamus, te Dominum confitemur*, et quæ sequuntur in hymno illo decantatissimo qui beato Ambrosio vulgo tribuitur, ista præterea adiecta appendice : *Te Patrem adoramus æternum, te sempiternum Filium invocamus, teque Spiritum sanctum in una divinitatis substantia manentem confitemur. Tibi uni Deo in Trinitate debitas laudes et gratias referimus, ut te incessabili voce laudare mereamur per æterna sæcula sæculorum. Amen.*

On me suggère que ce premier manuscrit pourrait être le " Book of Hymns " conservé à Trinity-College à Dublin, et dont Todd a publié deux fascicules. Quoi qu'il en soit, il a une importance spéciale dans la question qui nous occupe ici. D'abord, il est le seul qui nous ait conservé la forme " Nicetas " : dans les autres manuscrits que nous allons voir dans la suite, ce nom propre sera constamment changé en " Nicetus " ou " Nicetius ". Ensuite, la manière dont le Te Deum débute dans ce vieil hymnaire irlandais, comme dans l'antiphonaire de Bangor (2), remonte certainement à une très haute antiquité; il n'est pas impossible qu'il représente la forme de l'hymne à l'époque même de sa composition. En effet, le Te Deum semble n'avoir été à l'origine qu'une de ces gloses doxologiques destinées à servir de réponse à l'invitation du psalmiste *Laudate pueri Dominum, laudate nomen Domini.* Nous en trouvons un autre exemple non moins ancien dans les Constitutions apostoliques l. VII, ch. 48, où la prière du soir commence également par le verset *Laudate pueri*, suivi de la réponse : *Laudamus te, hymnis celebramus te*, etc. (3). Enfin l'appendice *Te Patrem adoramus* du codex d'Usher se lit pareillement dans l'antiphonaire de Bangor, et cela sous le titre *Post Laudate pueri* (4).

2° C'est encore à Usher que nous devons l'indication du second manuscrit contenant l'attribution à Nicet. Voici ce qu'il en dit dans la même lettre à Gérard Voss :

In latino-gallico quoque psalterio circa tempore Henrici I exarato, inscribitur

1. *De Romanæ Ecclesiæ symbolo.* Londres, 1647. Réimprimée avec les *Annales vet. et novi Testamenti*. Genève, 1722.

2. Réédité tout dernièrement en fac-simile par F. E. Warren pour la " Bradshaw Society ". Le Te Deum commence au fol. 10 recto.

3. Migne, P. Gr. I, 1057.

4. Fol. 35, recto.

Digitized by Google

iste hymnus sancti NICETI (Hibernicæ nostræ traditioni satis consentanee)... Latino-Gallicum illud psalterium in Bibliotheca Cottoniana vidimus.

D'après le Dr J. Wordsworth (art. cité), ce manuscrit Cottonien n'a pas encore été identifié jusqu'ici.

3° Le manuscrit Harleian 863 au British Museum (1). C'est un psautier précédé d'un calendrier écrit vers le temps du roi Henri II (1154-89). Mais le psautier lui-même avec ses appendices a été transcrit pour l'église d'Exeter sous l'évêque Léofric, de 1050 à 1072. (Communication de M. Edmond Bishop.) Le texte latin est accompagné de gloses saxonnes. Au folio 104, entre le cantique du Deutéronome et celui des trois jeunes gens, se trouve le Te Deum avec l'inscription suivante :

Ymnus Sti NICETII Aepiscopi.

4° Dans sa "Bibliotheca bibliothecarum mss." p. 1222, Montfaucon décrit ainsi l'un des manuscrits de Saint-Aubin d'Angers : "Cod. 7 in-octavo. Annorum 700. continet Psalterium Rom. et Cantica communia, Hymnum *Te Deum laudamus* quem Nicetio Episcopo tribuit."

Grâce à l'obligeance de M. O. Lioubin, bibliothécaire de la ville d'Angers, j'ai pu acquérir la certitude que le volume dont parle Montfaucon existe encore aujourd'hui. C'est le Cod. 15 du catalogue de 1863, un "Spalterium Davidis" qu'on dit être du Xe siècle et qui provient, en effet, de l'abbaye de Saint-Aubin. Au fol. 81, on lit le Te Deum sous ce titre :

Hymnus NICEITI Epi.

5° Le ms. Arundel 60 du British Museum (2). C'est encore un psautier avec gloses saxonnes, de la première moitié (?) du XIe siècle. Fol. 127, on y trouve le *Te Deum* intitulé

Ymnus Sancti VICETI (= Niceti) episcopi
diebus dominicis ad matutinis.

6° Bibliothèque Laurentienne à Florence, Plut. XVII. Cod. III (3). Psautier du XIe siècle, qui a appartenu à Jean, abbé d'un monastère situé entre Sienne et Florence (vers 1061). En tête du Te Deum

1. *Catalogue of the Harleian manuscripts*, 1808. Vol. 1, p. 462.
2. *Catalogue of the Arundel manuscripts*, 1834, page 13.
3. Sur ce manuscrit et les deux suivants, voir A. M. Bandinius, *Catalogus codicum latinorum Bibliothecae Mediceae Laurentianae*. Florentiae 1774, t. I, col. 325, 338 et 339.

Digitized by Google

fol. 141 figure cette note assez semblable à celle du manuscrit précédent :

Hymnus sancti NICETII episcopi dominicis diebus.

7° Même bibliothèque, Plut. XVII, Cod. IX. Psautier du XIe siècle. " Hymnus vero Ambrosianus heic quoque S. NICETO ascribitur. "

8° Même bibliothèque, Plut. XVII, Cod. VIII. Psautier, XIIIe siècle. Fol. 116, commencent les cantiques, " quibus insertus est Hymnus *Te Deum laudamus*, dictus S. NICETI Episcopi. "

9° Bibliothèque royale de Munich, ms. lat. 13067, XIe/XIIe siècle. Cet intéressant psautier de notre monastère belge d'Hastière sur la Meuse, d'une provenance scotique ou irlandaise nettement caractérisée, a été décrit ici-même par dom U. Berlière en mars 1892. Le Te Deum fol. 179v y porte le titre d'.

Ympnus Sancti NICETII.
diebus dominicis canendus.

10° Bibliothèque Vaticane, cod. Palat. latin. 35 (1). Psautier du XIVe/XVe siècle, qui donne pareillement le Te Deum fol. 127 avec l'inscription :

Himnum S. NICETI.

Enfin le Dr Wordsworth, dans l'étude citée plus haut, signale un livre fort rare, le " Psalterium Davidicum ad usum ecclesie Sarisburiensis ", imprimé à Londres en 1555, dans lequel le Te Deum figure sous la rubrique :

Canticum beati NICETI.

Cette mention est accompagnée d'une note dont l'auteur anonyme, après avoir mentionné la légende qui rattache la composition de l'hymne au baptême de saint Augustin, continue en ces termes : " Quod non est verum, sed decantaverunt usum prius compositum " per beatum Nicetum episcopum Vienensem : quod innuit Cas- " siodorus de institutione sanctarum scripturarum. "

Voici donc toute une série de documents dont l'ensemble constitue une respectable tradition en faveur de l'évêque Nicet. " On a pu remarquer que bon nombre des témoignages qui viennent d'être cités sont fournis par des copistes originaires de l'Irlande ou

1. *Codices Palatini latini Bibliothecae Vaticanae*, rec. H. Stevenson iunior. Romae 1886. Tome I, p. 6.

Digitized by Google

du moins des Iles Britanniques. Ainsi, ce qu'on a déjà constaté pour les manuscrits de la Bible en général semble se vérifier également pour le point spécial qui fait ici l'objet de nos recherches. " Ces pays longtemps fermés au dehors, et qui ont conservé plus longtemps que d'autres leur caractère ", paraissent devoir nous fournir, à nous aussi, " un point de départ très bien déterminé (1). " Aucun critique dénué de préjugés ne pourra désormais contester que dans ces lointaines régions on ait attribué d'assez bonne heure et jusqu'au commencement de l'âge moderne le Te Deum à un saint évêque portant le nom de Nicet.

V. Quel est cet " évêque Nicet " ? Conjectures inutiles. Fait intéressant, qui nous permet de poursuivre nos recherches sur le terrain historique.

Mais quel est ce Nicet, de quel endroit était-il évêque, à quelle époque a-t-il vécu ?

Malheureusement, les témoins que nous avons interrogés jusqu'ici ne nous offrent plus rien qui puisse nous aider à poursuivre en ce sens nos investigations. Aussi tous ceux qui ont admis l'attribution à un Nicet quelconque se sont-ils vus réduits à leurs propres conjectures, chaque fois qu'il s'est agi de déterminer la personnalité cachée sous ce nom.

On a d'abord mis en avant l'évêque Nicet de Trèves (527-566). Mais, surtout après le témoignage de Cyprien de Toulon, ce personnage est décidément trop récent pour qu'il soit possible désormais de s'arrêter à lui davantage.

Dans ma première étude, il y a quatre ans (2), séduit par le rapprochement des deux noms " Nicet " et " Abundius ", j'avais proposé de voir, dans le premier, Nicetas évêque d'Aquilée du temps de saint Léon, et, dans le second, son contemporain et collègue, saint Abundius de Côme. Mais en y regardant de plus près, je ne tardai pas à reconnaître le côté faible de cette conjecture. En effet, il devait sembler étrange que ce rapprochement des deux noms ne se trouvât confirmé par aucun manuscrit : bien plus, l'attribution à Nicet était manifestement d'une provenance tout autre que l'attribution à Abundius. En outre, la croyance trop générale encore jusqu'ici que Nicetas d'Aquilée était réellement l'auteur des divers

1. S. Berger, *Histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du moyen âge*. Paris, 1893. Préface, p. XII.

2. *Revue Bénédictine*, avril 1890, p. 151 sq.

Digitized by Google

écrits publiés sous son nom, entrait pour une bonne part dans la supposition émise par moi : or, on verra bientôt qu'ils sont d'un autre auteur. Enfin, quoique plus anciens que Nicet de Trèves d'environ un demi-siècle, ces deux personnages ne le semblent pas assez néanmoins pour qu'on puisse expliquer sans difficulté les témoignages relatifs à l'usage du Te Deum dans toute l'église d'Occident dès les premières années du sixième siècle.

Faut-il accorder plus de crédit à l'opinion dont s'est fait l'écho l'éditeur du vieux psautier de Salisbury, et voir dans un troisième Nicet, celui de Vienne, le personnage mystérieux que la tradition britannique considère comme l'auteur du Te Deum? Bien des raisons m'empêchent de prendre au sérieux cette attestation, postérieure au milieu du seizième siècle, et inspirée trop visiblement par la chronique de l'archevêque Adon. En effet, tout comme dans ce dernier document, Nicetas ou Nicetus de Vienne y est représenté comme un personnage antérieur à l'année 387, date du baptême de saint Augustin, tandis qu'en réalité il semble avoir vécu au milieu du siècle suivant (1). D'autre part, il serait étrange que l'église de Vienne, si jalouse de ses traditions, et dont l'histoire épiscopale est relativement des mieux documentées, n'eût pas conservé le moindre souvenir de la gloire qui lui revenait d'avoir donné à la chrétienté un chant aussi célèbre. Il est vrai qu'Adon décerne à Nicetas le titre de *præclarissimus in dogmate fidei episcopus :* mais comme le fait remarquer M. l'abbé Duchesne (2), il accole ce même éloge aussi rapide que banal au nom de plusieurs autres de ses prédécesseurs, au sujet desquels il n'a aucun renseignement historique. Quant au renvoi fait par l'éditeur du " Psalterium " au passage de Cassiodore, *De inst. div. litt.* c. 16, il prouve fort mal ce qu'on veut lui faire dire : car il ne s'agit point là du Te Deum, encore moins de Nicet de Vienne, comme nous le verrons tout à l'heure. Bref, cette affirmation tardive ne mérite pas, je pense, qu'on en fasse beaucoup de cas.

Après ces diverses conjectures, auxquelles il a fallu renoncer tour à tour, on jugera avec raison qu'il est inutile d'en proposer de nouvelles. A quoi bon, en effet ? Nous pourrions ainsi nous arrêter successivement devant chaque nouveau Nicet mentionné dans les listes épiscopales entre le déclin du quatrième siècle et le milieu du cinquième, sans la moindre raison positive pour donner nos préférences à l'un plutôt qu'à l'autre, tant sont vagues et générales les données qui se dégagent de la pièce elle-même par rapport à son auteur.

1. *Fastes épiscopaux* I, 147.
2 *Ibid.*, p. 156.

Digitized by Google

Je me serais donc contenté d'établir, comme on l'a vu plus haut, sur des bases solides le témoignage historique en faveur d'un évêque Nicet, renonçant à en savoir plus long sur ce personnage énigmatique, si une circonstance inattendue et des plus significatives ne m'avait semblé offrir une occasion exceptionnellement favorable de replacer et poursuivre nos investigations sur le terrain tout à fait sûr de la tradition paléographique.

Voici le fait dont je veux parler.

De même que nous avons vu toute une famille de manuscrits nous donner le Te Deum avec l'étiquette " Niceti episcopi ", ainsi les documents occidentaux nous offrent tout un groupe d'opuscules en tête desquels figure exactement la même attribution à un " évêque Nicet ". Parmi ces opuscules, se trouvent deux lettres qui sans aucun doute sont de l'évêque Nicetius de Trèves (1) ; mais à cette seule exception près, tous les autres paraissent appartenir à un seul et même personnage, notablement antérieur au premier. Si nous parvenons à découvrir sûrement quel est ce personnage, il n'est pas impossible que nous soyons bien près de toucher à la solution du problème qui nous occupe, surtout si les autres circonstances viennent confirmer la présomption sérieuse tirée du témoignage identique de ces deux séries parallèles de documents.

Chacune des propositions qui viennent d'être énoncées exige des développements assez amples pour qu'il soit possible au lecteur d'en contrôler l'exactitude. Commençons, comme nous l'avons fait pour le Te Deum, par dresser la liste de cette seconde classe de témoignages relatifs aux opuscules de l'" évêque Nicet ".

VI. Une seconde liste de documents occidentaux se rapportant à un « évêque Nicet »

Gennade de Marseille, *Catalog. vir. inlustr.* c. 22 :

NICEAS. (*al.* Niceas) Romacianae civitatis EPISCOPUS composuit simplici et nitido sermone competentibus ad baptismum instructionis libellos sex. In quibus continet primus, qualiter se debeant habere competentes, qui ad baptismi gratiam cupiunt pervenire. Secundus est de gentilitatis erroribus, in quo dicit suo paene tempore Melodium quendam patremfamilias ob liberalitatem et Gadarium rusticum ob fortitudinem ab ethnicis esse inter deos translatos. Tertius liber de fide unicae maiestatis, quartus adversus genethlologiam, quintus de symbolo, sextus de agni pascalis victima. Edidit et ad lapsam virginem libellum, omnibus labentibus emendationis incentivum.

1. Migne 68, 375 sqq. Elles ont été rééditées dernièrement d'après le manuscrit de Lorsch (Vatic. Palat. 869), le seul qui nous les ait conservées, par W. Gundlach, MG. *Epistol.* t. III p. 118-9.

Digitized by Google

Cassiodore, *De instit. div. litt.* c. 16 :

Si quis vero de Patre et Filio et Spiritu sancto aliquid summatim praeoptat attingere, nec se mavult longa lectione fatigare, legat NICETI EPISCOPI librum quem de fide conscripsit, et doctrinae caelestis claritate completus in contemplationem divinam compendiosa brevitate perducetur. Qui voluminibus sancti Ambrosii sociatus est, quos ad Gratianum principem destinavit.

Le catalogue des manuscrits de l'abbaye de Bobbio au dixième siècle (1) :

Librum instructionis NICETI EPISCOPI.

Le catalogue du monastère de Lorsch, même époque (2) :

Liber NICETI de aequalitate Dei Patris et Dei Filii lib. I. et eiusdem de Spiritu sancto.

Le catalogue de l'abbaye de Pompose, en 1093 (3) :

NICETAE EPISCOPI de ratione fidei I. eiusdem de Spiritus sancti potentia lib. I. eiusdem de diversis appellationibus Domino nostro Iesu Christo convenientibus.

Rome, Codex Chisianus A. VI. 184, du XIVe siècle :

Explanatio symboli B. NICETAE Aquilejensis EPISCOPI habita ad competentes.

Bibliothèque impériale de Vienne, Cod. lat. 1370, dixième siècle. Explication de la doctrine chrétienne dont l'auteur allègue, entre autres autorités patristiques :

NICETAS in libro primo ad competentes... Ibidem... Ibidem... Item in libro II... In libro ad competentes... In libro primo.

Bibliothèque d'Epinal, Cod. 68, écrit entre 622 et 744 (4) :

Epistola NICETAE EPISCOPI de lapsu Susannae devotae et cuiusdam littoris.

Bibliothèque du grand séminaire d'Autun, Cod. 17 A, dixième siècle, fol. 146 :

Incipit epistola NICETI EPISCOPI de lapsu Susannae deuotae et cuiusdam lectoris.

1. G. Becker, *Catalogi bibliothecarum antiqui* 32, 233.
2. *Ibid.*, 37, 370.
3. *Ibid.*, 70, 11.
4. Voir le tome III du *Catalogue général des mss.* etc., publié en 1861, p. 427. Ce manuscrit provient de la célèbre abbaye de Murbach. Il avait déja été signalé à Montfaucon par dom Calmet. Cf. *Bibliotheca bibliothecarum Mss.* p. 1175.

Digitized by Google

Bibliothèque Vaticane, cod. Palat. lat. 210, du septième siècle, fol. 170 (1) :

Incipit de uigiliis seruorum Dei NICETI EPISCOPI.

fol. 183:

Incipit de psalmodiae bono eiusdem NICETAE.

Bruxelles, Bibliothèque royale, Cod. 10615-10729, douzième siècle, fol. 8 :

Incipit de uigiliis seruorum Dei NICETI EPISCOPI.

fol. 8v:

Incipit de Psalmodiae bono eiusdem NICETE.

Ph. Labbe, dans sa *Nova bibliotheca Mss. librorum sive specimen antiquarum lectionum*, p. 26 :

S. NICETAE, Dacorum EPISCOPI, de quo saepe Paulinus Nolanus Episcopus et martyrolog. Rom. ad diem 7 ianuarij, tractatus duo, primus de vigiliis servorum Dei, alter de bono Psalmodiae. Ex. codd. Vaticanis et Bibliothecae S. Maximini Trevirensis (2).

Luc d'Achery, Spicilège, édit. in-fol. 1723, t. I, p. 221 :

NICETII EPISCOPI binos Tractatus, unum de Vigiliis servorum Dei alterum de Psalmodiae bono, subministravit Sangermanensis codex MS (3). Cuius autem civitatis infulas gesserit ipse Nicetius, eo in codice non reperi quidem, verum ut Trevirensi adscribam, suadent aliquousque Epistolae ejus duae in Conciliis Galliae ad annos 563 et 565 ab Sirmondo collocatae.

Nous avons donc à présent devant nous une nouvelle série de documents portant tous, comme le Te Deum, l'attribution à un évêque du nom de Nicet, nom qui sous la plume des copistes revêt comme précédemment les formes diverses de Nicetas, Niceas, Nicetus, Nicetius, etc. Mais cette seconde liste, on l'aura déjà remarqué, présente sur la première un double avantage des plus appréciables. D'abord, parmi les opuscules relativement assez nombreux qui s'y trouvent compris, plusieurs sont venus jusqu'à nous. Ce sont :

1. A. Reifferscheid, *Bibliotheca Patrum Italica* I, 222, 224.

2. Les mss. du Vatican doivent être le Palat. 210 et le Vatic. 5729 dont s'est servi Tommasi (v. ci-dessous, p. 64, note 5). Quant au ms. de Trèves, j'ignore s'il existe dans les bibliothèques de cette ville. I. A. Fabricius dans sa *Bibliotheca Graeca* ed. Hambourg, 1801, t. VII, p. 747, en transcrivant ce passage de Labbe a changé *S. Maximini Trevirensis* en *S. Maximi Taurinensis*, erreur qui a été ensuite reproduite par Braida et sans doute aussi par d'autres.

3. Je n'ai pu retrouver ce manuscrit dans la description très sommaire que M. L. Delisle a donnée du fonds de Saint-Germain ; mais il serait facile de l'identifier à l'aide du catalogue alphabétique manuscrit qui se trouve à la salle de travail de la Bibliothèque Nationale.

Digitized by Google

1° Les traités sur la foi, sur le Saint-Esprit, sur les diverses appellations applicables à N.-S. Jésus-Christ, mentionnés dans les catalogues de Lorsch et de Pompose (1).

2° L' " Explanatio symboli " du Cod. Chisianus (2).

3° Les fragments du manuscrit de Vienne (3).

4° L'opuscule sur la chute d'une vierge (4).

5° Les deux traités sur les Veilles et la Psalmodie (5).

Ces sept ou huit ouvrages réunis nous fourniront sans aucun doute plus d'indications sur leur auteur que n'avait pu faire une composition d'aussi peu d'étendue et d'un caractère aussi impersonnel que le Te Deum.

En outre, si la plupart des documents énumérés ci-dessus se contentent de reproduire l'étiquette laconique " Niceti episcopi " que nous avons trouvée invariablement en tête du Te Deum, il en est cependant,comme Gennade et le codex Chisianus, qui ajoutent à la qualité d'évêque des indications plus précises. Ces indications, il est vrai, ne s'accordent pas entre elles, elles ont besoin d'être discutées : mais cette discussion bien menée peut nous mettre sur la voie de la solution si longtemps cherchée. Pour procéder avec ordre, efforçons-nous de résoudre ces deux questions qui se posent ici tout naturellement :

Tous les opuscules dont il s'agit dans les documents cités tout à l'heure appartiennent-ils à un seul et même Nicet ?

Est-il possible de déterminer sûrement quel est ce Nicet, dans quel temps et en quel pays il a vécu ?

1. Publiés d'abord par A. Mai *SS. episcoporum Nicetae et Paulini scripta ex Vaticanis codicibus edita*, Romae 1827 ; puis par le même six ans plus tard dans la *Scriptorum veterum nova collectio* VII, 314 sqq. Reproduits dans Migne 52, 817.

2. Imprimée pour la première fois à Padoue en 1799 par le cardinal Étienne Borgia, et, d'après le même manuscrit, dans Mai *Script. vet.* VII, 332. Le texte de ce dernier a été reproduit dans Migne 52, 865. Depuis lors, C. P. Caspari en a donné une nouvelle édition accompagnée de notes critiques dans ses *Kirchenhistorische Anecdota* (Christiania, 1883) p. 341-360, en se servant de cinq nouveaux manuscrits trouvés par lui dans les bibliothèques d'Autriche et dans lesquels la pièce porte le nom d'Origène. C'est également sous le nom du docteur Alexandrin que le cardinal J. B. Pitra a cru devoir la publier de nouveau dans le tome III des *Analecta sacra*, p. 383-88.

3. Édités en 1802 avec un commentaire plein d'intérêt et d'érudition par Michel Denis, *Codd. mss. theol. Biblioth. Palat. Vindob.* vol. II, part. III, col. 2042-47. Reproduits dans Mai et dans Migne.

4. Parmi les œuvres de saint Ambroise, Migne 16. 367.

5. Migne 68, 365 sqq. — Tommasi (Opp. t. II, p. XXXVII-VIII) a donné, d'après le Cod. Vatican. 5729, un fragment assez curieux du *De bono Psalmodiae* qui fait défaut dans les éditions et dans les autres manuscrits.

Digitized by Google

VII. Que tous les opuscules mentionnés dans ces divers documents sont bien d'un seul et même Nicet.

Il n'y aura pas lieu de nous étendre longuement sur la première question : tous les critiques sont d'accord, sauf peut-être pour les deux derniers opuscules.

Et d'abord, l'Explication du Symbole, le premier des ouvrages publiés sous le nom de Nicetas, est sûrement du même auteur que les fragments de Vienne édités par Michel Denis. En effet, deux passages de ces fragments se retrouvent presque textuellement dans les premières lignes de l'" Explanatio Symboli (1)." Personne, que je sache, n'a émis la moindre objection à ce sujet.

Il en est de même des trois traités *De ratione fidei*, *De Spiritus sancti potentia*, *De diversis appellationibus D. N. J. C.* La comparaison qu'en a faite avec les écrits précédents le cardinal A. Mai, et surtout le Dr C. P. Caspari, a montré jusqu'à l'évidence que le Nicet auquel les manuscrits attribuent les uns comme les autres est bien un seul et même personnage.

Quant au Nicetas de Gennade, tout le monde convient que ses " libelli instructionum ", adressés aux aspirants au baptême, sont les mêmes qui ont fourni les six fragments de Vienne, les mêmes aussi que mentionne le catalogue de Bobbio. On a pareillement identifié l'Explication du Symbole avec le cinquième, et le " De ratione fidei " avec le troisième des traités énumérés par Gennade. Sans être absolument certaine, cette identification est du moins assez probable.

De même, il n'y a guère de doute que le " De ratione fidei ", avec le traité sur le Saint-Esprit qui y fait suite, ne soit ce " liber Niceti episcopi de fide " que Cassiodore avait en si grande estime.

Pour l'écrit intitulé *De lapsu virginis*, et longtemps attribué à saint Ambroise, la chose n'était pas aussi claire, parce qu'on ne l'avait pas encore trouvé dans les manuscrits sous le nom de Nice-

1. Fragm. Vindobon. III :

Deinde abrenuntiat et operibus eius malignis, id est culturis et idolis, sortibus et auguriis, pompis et theatris, furtis et fraudibus, homicidiis et fornicationibus, superbiae et iactantiae, irae et avaritiae, commessationibus et ebriositatibus, choris atque mendaciis, et his similibus malis.

Explan. Symboli n. 1 :

Deinde renuntiat operibus eius malis, et culturae, idolis, sortibus et auguriis, pompis et theatris, fornicationibus, ebrietatibus, choris atque mendaciis.

Fragm. IV, et Explan. Symb. ibid. :

His ergo malis se homo expediens, has catenas post dorsum suum velut in faciem proiciens inimici, iam sincera voce pronuntiat : Credo in Deum patrem omnipotentem.

Digitized by Google

tas. Cependant de bonne heure déjà d'habiles critiques avaient reconnu que le style différait assez sensiblement de celui d'Ambroise, et proposé de restituer l'écrit à l'évêque Nicetas, à qui Gennade attribue, comme on l'a vu, un « libellus ad virginem lapsam (1). » Si les Mauristes n'ont pas cru devoir se rendre à leur avis, c'est uniquement, ils le disent eux-mêmes, à cause du silence des manuscrits (2), et aussi sans doute parce qu'on ne connaissait alors aucun autre écrit de Nicetas qui pût servir de terme de comparaison. Mais aussitôt après la publication de l'Exposition du Symbole, on se vit en mesure d'affirmer plus catégoriquement que l'opuscule "ad virginem lapsam" était bien du même auteur que "l'Explanatio", quoique le ton fût naturellement assez différent, par suite de la différence même du sujet et des circonstances (3). Les deux anciens manuscrits d'Epinal et d'Autun signalés plus haut viennent encore confirmer ces présomptions déjà si fortes (4). Aussi M. l'abbé Duchesne ne fait-il aucune difficulté de citer ce " curieux discours " comme l'œuvre de Nicetas (5). Qu'on admette cette attribution ou qu'on préfère encore suspendre son jugement, peu importe: ce que tout le monde reconnaît, et cela nous suffit pour le moment, c'est que si le traité en question est l'œuvre d'un Nicetas, ce Nicetas n'est autre que celui de Gennade, l'auteur des autres opuscules déjà publiés sous ce nom.

Il n'en est pas de même des deux traités " De vigiliis servorum Dei" et " De psalmodiae bono". Ainsi qu'on a pu le voir par les textes cités plus haut, le savant jésuite Ph. Labbe avait avancé, sur la foi de plusieurs anciens manuscrits, que ces opuscules, dont le premier a longtemps passé pour être de saint Jérôme, avaient tous les deux pour auteur un évêque Nicetas de la fin du quatrième siècle. Mais peu de temps après, dom Luc d'Achery les ayant trouvés à son

1. Le premier qui ait mis en avant cette proposition est, dit-on, J. B. Cotelier dans ses notes sur le livre second, ch. 57 des Constitutions apostoliques (Migne, P. Gr. I, 735-7, note 57).

2. Voir leur avertissement, Migne 16, 366.

3. Cf. Braida, Dissert. in S. Nicetam c. 1 (Migne 52, 379 sq.).

4. Dans ces deux manuscrits le texte diffère notablement de celui qui se lit dans les anciennes éditions. Il se termine par la note suivante : " Hanc epistolam sanctus emendavit Ambrosius, quia ut ab ipso auctore fuerat edita non erat ita, quoniam ab imperitissimis fuerat viciata. Emendavi. Mediolano. " — Cette note m'a tout l'air d'être apocryphe ; elle semble avoir été inventée par quelque scribe désireux de concilier la double attribution à Ambroise et à Nicetas et d'expliquer du même coup les nombreuses divergences de textes. Mais je ne crois pas qu'on en puisse dire autant de l'inscription du commencement : la mention du lecteur complice de la vierge déchue est une particularité qui s'accorde très bien avec un passage de ce petit traité (ch. 9, n. 39. Cf. Tillemont, Mém. H. E., t. X, 301), mais qu'on n'y trouve cependant pas explicitement énoncée. Elle doit provenir d'une autre source plus directe de renseignements.

5. " Origines du culte chrétien ", p. 408.

Digitized by Google

tour dans un ms. de Saint-Germain sous le nom de Nicetius, les donna dans le tome 3 de son Spicilège comme l'œuvre de l'évêque Nicet de Trèves († 566). Du reste, il ne se mit pas autrement en frais pour établir cette attribution, bien que son jugement semble avoir fait loi jusqu'à ce jour. Avec tout le respect qui est dû à ce vénérable prédécesseur des Mabillon et des Montfaucon, j'estime, quant à moi, qu'il est permis de revenir à l'opinion d'abord émise par Labbe et trop vite abandonnée. La question ne manque pas d'intérêt pour les liturgistes compétents qui voudront se donner la peine de l'approfondir (1). Ce n'est pas ici le lieu. Qu'il nous suffise de constater que l'attribution des deux opuscules sur les Veilles et la Psalmodie à l'évêque Nicet de Trèves n'est pas mieux fondée que celle du Te Deum, dont on avait également voulu d'abord faire honneur au même personnage. Personne ne songe plus aujourd'hui à défendre celle-ci : il n'y a pas, que je sache, la moindre raison de se fier davantage à la première.

Ainsi, d'après tout ce que nous venons de voir, les divers documents de notre seconde liste ayant trait à l'évêque Nicet se rapportent bien à un seul et même personnage. C'est un premier point acquis, mais il nous faut tâcher d'aller plus loin, en recherchant quel est ce personnage. Alors seulement nous serons en état d'aborder la question qui fait proprement l'objet de notre étude : est-on fondé à identifier le Nicetas ou Nicetus auteur des susdits opuscules avec l'évêque du même nom auquel les manuscrits décrits plus haut attribuent la composition du Te Deum ?

VIII. Que ce Nicet n'est pas Nicetas d'Aquilée mais saint Nicetas, évêque de Remesiana.

Deux concurrents sont ici en présence: Nicetas, évêque d'Aquilée, et Nicetas, l'évêque des Daces, ami de saint Paulin.

Le premier a pour lui l'inscription du codex Chisianus, qui donne

1. Voici les particularités les plus dignes d'attention:

a. Veilles solennelles du samedi et du dimanche.

b. Indication des cantiques: ce sont ceux de Moïse (Exode et Deutér.), d'Anne, d'Isaïe (26, 9 sqq), d'Habacuc, de Jérémie (?), de Jonas (2, 3), et des trois jeunes gens, c'est-à-dire les mêmes, à l'exception de celui de Jérémie, qui ont été très anciennement déjà en usage dans la liturgie de Milan. Ils figurent entre autres dans le psautier ambrosien de Munich, Cod. lat.343, du Xe siècle.

c. Description du rôle joué par le diacre pour maintenir l'ordre et l'unité dans les assemblées religieuses.

On remarquera que ces deux petits traités sont reliés l'un à l'autre exactement de la même façon que les deux opuscules *De ratione fidei* et *De Spiritus sancti potentia* publiés par Mai.

Digitized by Google

l'*Explanatio Symboli* comme l'œuvre du " bienheureux Nicetas, évêque d'Aquilée ". Malheureusement ce témoin est non seulement isolé, mais d'époque assez basse ; il ne serait pas de sage critique d'accepter aveuglément son témoignage sur un fait antérieur de près de mille ans. Ajoutons qu'il y a des arguments intrinsèques de plus d'un genre à faire valoir contre cette première attribution, ceux-ci par exemple:

Il est facile de constater que le texte du symbole expliqué dans l'*Explanatio symboli* diffère notablement du symbole d'Aquilée tel que le décrivait Rufin vers 400 (1). Les partisans de l'attribution à Nicetas d'Aquilée sont donc obligés d'imaginer sans autres preuves que la formule de cette importante métropole avait subi des altérations considérables durant la première moitié du cinquième siècle. Il semble plus naturel d'admettre que les deux formules proviennent de deux églises différentes.

En outre, en examinant de près les particularités qu'offrent les écrits dogmatiques de Nicetas, spécialement les hérésies qui s'y trouvent mentionnées, on est parvenu récemment à établir avec beaucoup de vraisemblance qu'ils avaient dû être écrits vers 410-420, mais pas après cette dernière date (2). En effet, il y est souvent question des Ariens et des Macédoniens, mais jamais de Nestorius ni d'Eutychès. De même, le concile de Nicée y est expressément cité, mais pas encore ceux d'Éphèse ni de Chalcédoine, bien que l'occasion s'en présente naturellement en plus d'un endroit. Or, Nicetas d'Aquilée ne paraît pour la première fois qu'en 454, et on le fait vivre jusqu'en 485 (3). C'est déjà trop tard pour qu'il soit possible de lui attribuer des écrits correspondant à une période de l'histoire du dogme certainement antérieure à l'apparition des erreurs de Nestorius.

Au reste, inutile de nous attarder à cette inscription du codex Chisianus. Il est un autre témoin, antérieur d'environ neuf cents ans, dont l'autorité hors ligne doit, de l'aveu de tous, trancher la question. Ce témoin, c'est Gennade de Marseille (4).

Avant de discuter l'expression qu'il emploie pour désigner le

1. Voir dom S. Baeumer, *Das Apostolische Glaubensbekenntnis* (Mayence, 1893) p. 67-69 ; C. Blume, même titre (Fribourg-en-Brisgau, 1893) p. 74, et surtout F. Kattenbusch, *Beiträge zur Geschichte des altkirchlichen Taufsymbols* (Giessen, 1892), p. 27 et suiv. Cette remarquable étude m'a été d'un grand secours pour asseoir définitivement ma conviction touchant la personnalité de l'écrivain latin Nicetas.

2. Kattenbusch, p. 44-45.

3. Braida, *Dissert.* c. 8 (Migne 52, 1037-40).

4. On a essayé à plusieurs reprises d'entamer la réputation d'exactitude dont jouit généralement cet écrivain (Braida, c. 5), et tout récemment encore à propos de son article sur Cassien,

Digitized by Google

siège épiscopal de Nicetas, on peut déjà s'apercevoir à plus d'un indice que le personnage dont il veut parler doit être différent de l'évêque d'Aquilée et assez antérieur à ce dernier. En effet, non seulement le rang qu'il lui assigne dans son catalogue donnerait déjà lieu de supposer qu'il s'agit d'un écrivain des premières années du cinquième siècle, mais on a pu remarquer qu'il n'emploie à son sujet aucune des formules qui reviennent si souvent sous sa plume à l'endroit d'auteurs plus rapprochés de lui, *Vivit usque hodie*, *Vivere adhuc dicitur*, etc. Or, d'après l'opinion la plus probable, Gennade rédigea l'article relatif à Nicetas vers l'année 480, peut-être même un peu avant cette date, donc plusieurs années avant celle qu'on assigne communément à la mort de Nicetas d'Aquilée (1).

Mais venons-en au passage le plus décisif. Le Nicetas de Gennade est qualifié par lui du titre de ROMACIANAE CIVITATIS EPISCOPUS.

Quelle est cette " Romaciana civitas ? "

La question se posa d'abord à la fin du seizième siecle, quand on ne connaissait encore aucun des écrits de Nicetas. Il s'agissait alors simplement de la correction du martyrologe romain. La chose ne semblait pas offrir de grandes difficultés. Les divers exemplaires du martyrologe hiéronymien mentionnaient au 22 juin, immédiatement après saint Paulin, un " évêque Nicet de sainte mémoire (2) ". Il était tout naturel de supposer que ce rapprochement avait été inspiré au martyrologiste par le souvenir des liens d'étroite amitié qui unissaient l'évêque de Nole à son vénérable collègue de la Dacie. Mais dans les martyrologes d'Adon, d'Usuard et du Pseudo-Bède, l'annonce relative à Nicet était conçue en ces termes : " Depositio sancti Niceae Romatianae civitatis episcopi ". Baronius (3) avoue qu'il s'est longtemps fatigué à chercher quelle pourrait bien être cette " Romatiana civitas " mentionnée également par Gennade. Enfin, il crut avoir trouvé la solution du problème : un Nicet, évêque d'Aquilée

qu'on lui reproche d'avoir fait Scythe de naissance. Je suis contraint d'avouer que les raisons de M. Petchenig dans la préface à son édition de Cassien ne m'ont pas paru bien convaincantes. La partie de l'empire romain désignée sous le nom de Scythie n'était pas aussi barbare et inculte au commencement du quatrième siècle que se l'imaginaient naïvement les historiens des deux derniers siècles. Même assez longtemps après Cassien, nous voyons Jean Maxence et les autres moines de Scythie occasionner une très vive controverse dogmatique, et défendre leur opinion en un style qui ne sent pas trop le barbare Loin de trouver étrange l'origine attribuée par Gennade à Cassien, il me semble au contraire que cette circonstance explique assez bien plusieurs particularités de l'histoire de ce dernier, notamment ses rapports subséquents avec saint Jean Chrysostome (V. Tillemont H. E. 14, 172-3).

1. Kattenbusch, p. 49, note 1.
2. Migne 52, 845-6.
3. Dans ses notes sur le Martyrologe romain, au 22 juin.

Digitized by Google

figurait dans la correspondance du pape saint Léon; d'autre part, l'appellation de *Romatiana* ou *Romana civitas* convenait doublement à la ville d'Aquilée, d'abord comme colonie des Romains, puis à cause de son antique splendeur qui en avait fait comme une seconde Rome. La conséquence fut qu'on attribua à Nicet d'Aquilée, personnage qui n'avait joui d'aucun culte jusque-là, même dans sa propre église (1), l'éloge des martyrologes au 22 juin : quant au Nicetas, ami de saint Paulin, on lui assigna arbitrairement une mémoire au lendemain de l'Épiphanie. Tous les hommes quelque peu clairvoyants (2) protestèrent autant que la prudence le leur permit contre cette prétendue découverte de Baronius. Celle-ci, une fois admise dans les fastes officiels de l'Église Romaine, finit par en imposer à quelques bons esprits ; mais on sentit le besoin de lui trouver un meilleur point d'appui. Pline, dans son Histoire naturelle III, 22, mentionne " les fleuves et le port de Romatinum ". Cette localité, d'après la description qu'il en donne, était située au nord de l'Adriatique, un peu en dessous de la colonie appelée Concordia. De là à Aquilée, il y a encore une bonne distance ; mais on ne tarda pas à imaginer que Nicetas, après la destruction de sa ville épiscopale par les barbares, avait pu transférer son siège au " Portus Romatinus ", endroit qu'il était aisé d'identifier avec la " civitas Romaciana " de Gennade et des martyrologes. Puis vint la découverte du Codex Chisianus, qui portait en toutes lettres le nom de Nicetas d'Aquilée (3). Finalement, comme il arrive trop souvent, la question de clocher joua aussi son rôle dans l'affaire : en 1810, P. Braida publia à Udine un gros volume de près de trois cents pages pour soutenir une fois de plus les droits de l'évêque d'Aquilée. Cette lourde dissertation, qui fait preuve en général de fort peu d'esprit critique, a obtenu les honneurs de la réimpression dans la Patrologie latine de Migne tome 52, ce qui a encore contribué à vulgariser la solution préconisée par Baronius.

Il y avait pourtant longtemps que la véritable solution avait été donnée. Michel le Quien, dans son *Oriens Christianus*, t. II, col. 305, avait fait remarquer que le très ancien manuscrit de Gen-

1. Braida lui-même est contraint de l'avouer (ap. Migne 52, 1075 sq.).

2. Notamment Papebroch (*Act. SS.* nov. ed. jun. v, 209-12), qui ne dissimule pas le peu de confiance que lui inspirent les titres de Nicetas d'Aquilée à figurer au catalogue des saints.

3. Presque aussitôt, deux savants distingués témoignèrent publiquement de leur incrédulité à l'endroit de cette inscription : Michel Denis dans son commentaire des fragments de Nicetas, J. P. Zabeo dans une dissertation spéciale intitulée : " Explanationem, quae prodiit Patavii a° 1799, tribuendam probabilius esse s. Nicetae Dacorum episcopo quam b. Nicetae episcopo Aquileiensi. " Venise, 1803.

Digitized by Google

nade conservé à l'abbaye Saint-Germain des Prés portait en toutes lettres : " Nicetas REMESIANAE civitatis episcopus ", et non pas " Romacianae ". Cette dernière forme, comme les autres variantes Romatianae, Romaniciae, Romanae, etc. fournies par les manuscrits, n'était qu'une altération déjà ancienne pour " Remesiana " (*Remisiana* itin. Ant. *Romansiana* it. Hieros. *Romesiana* Peut. Ῥουμισίανα Procop. de aed. 4, 1 ; χώρα Ῥεμεσιανισία id. 4, 5 ; Ῥεμεσίανα Hierocl. § 14) (1). C'était, d'après Hiéroclès, une localité de la " Dacia mediterranea ", située entre Serdica et Naissus à vingt-quatre milles de cette dernière ville, à peu près à l'endroit où s'élève aujourd'hui le bourg appelé Mustapha Pascha Palanka, ou Bela Palanka, ou encore Akpalanka en Serbie, sur la ligne du chemin de fer entre Nisch et Pirot.

A l'aide de cette donnée géographique, il nous sera désormais facile de soulever le dernier voile qui dérobait à nos yeux la personnalité de l'évêque Nicet.

Dans son poème XVII " à Nicetas retournant en Dacie ", saint Paulin de Nole dit expressément qu'une des dernières étapes de son vénérable ami sera la ville de Scupi.

Ibis et Scupos patriae propinquos
Dardanus hospes (2).

Scupi (aujourd'hui Uskub), métropole de la Dardanie, était la dernière ville importante que l'on rencontrait avant de s'engager dans la Dacie méditerranéenne, dont faisait partie Remesiana. Ainsi, au point de vue géographique, l'identification du Nicetas de Gennade avec celui de Paulin semble s'indiquer d'elle-même.

Les indices chronologiques parlent non moins hautement en sa faveur. On a vu que Nicetas l'écrivain doit être cherché dans les environs de 410. On ne sait pas au juste à quelle date Nicetas devint évêque de Remesiana, il y a des motifs de croire que ce fut avant 392 (3) ; il l'était du moins sûrement, et depuis un certain temps, lorsqu'il fit son premier voyage à Nole au mois de janvier 398. Il y revint quatre ans plus tard en 402. Une lettre du pape Innocent Ier prouve qu'il était encore en vie en 409. Dans une autre lettre, écrite à la fin de 414, le même pape nomme un Nicetas parmi les évêques macédoniens, au nombre desquels il semble comprendre

1. *Corpus inscriptionum latinarum* III, 268.
2. Vers 195-6. ap. Migne 61, 487.
3. Sur la chronologie de la vie de saint Nicetas, voir Tillemont H. E. X, 622, et l'article tout récent du Dr Bardenhewer dans le *Kirchenlexikon* en voie de publication à Fribourg, livraison 90e, col. 263-6.

Digitized by Google

aussi ceux des pays voisins de la Macédoine proprement dite. Après cette date, on ne trouve plus aucun renseignement qui puisse s'appliquer à notre Nicetas. Mais ce qui vient d'être dit suffit à montrer la parfaite concordance des indications chronologiques.

Le temps et l'espace me font défaut pour relever les passages des divers écrits portant le nom de Nicet qu'on pourrait successivement faire valoir à l'appui de cette attribution. Qu'on me permette du moins d'indiquer un rapprochement des plus intéressants jadis signalé par le savant et consciencieux Michel Denis entre un passage des fragments publiés par lui et un autre du poème de saint Paulin à Nicetas. Dans la description qu'il trace des merveilleux résultats du zèle apostolique de son ami, l'évêque de Nole fait à deux reprises (1) allusion aux mines d'or que les Romains faisaient exploiter en Dacie :

Nunc magis dives pretio laboris
Bessus exsultat : quod humi manuque
Ante quaerebat, modo mente caelo
Colligit aurum.

E un peu plus loin :

Callidos aurilegulos in aurum
Vertis.

On retrouve précisément, dans le troisième des fragments découverts à Vienne, un exemple tiré de cette industrie que l'auteur voyait exercer sous ses yeux : " Sicut nec AURILEGUS ante aurum mittit in sacculum, nisi prius terram vel limum laverit universum (2). "

Ainsi tout nous invite à reconnaître dans l'évêque de Remesiana le véritable auteur des divers traités qui portent le nom de Nicetas ou Nicetus dans les documents énumérés plus haut. Quant aux difficultés parfois émises par les partisans de Nicetas d'Aquilée, je ne sais s'il en est une seule qui vaille la peine qu'on s'y arrête. Car ce n'en est pas une que cette qualité " d'évêque des Daces " qu'on a voulu faire passer pour un brevet d'incapacité à écrire quoi que ce soit en un langage quelque peu cultivé. Tillemont remarque avec raison que la Dacie n'était pas encore, à cette époque, ce que la firent peu après les invasions des barbares, mais bien " une province de l'Empire Romain, et assurément des plus cultivées ." D'ailleurs saint Paulin, en parlant de son ami à Sulpice Sévère l'appelle le très

1. Poem. XVIII, vers 213-16 et 269-70 (Migne 61 488-9).
2. Sur les mines d'or de la Dacie, M. Denis renvoie à un ouvrage spécial de Samuel Koelesei Aurariis Romano-Dacicis " Cibinii, 1717.

Digitized by Google

docte évêque Nicetas, et dit qu'il s'était attiré à juste titre l'admiration des Romains eux-mêmes (1).

Il ne faut pas faire plus de cas de l'objection tirée des travaux apostoliques de Nicetas parmi les barbares, quoiqu'elle ait paru embarrasser l'un des critiques qui ont traité récemment ce sujet avec le plus de compétence (2). Il est clair que si l'évêque missionnaire trouvait le temps de faire de longs voyages à Rome et à Nole, il pouvait s'en ménager également pour rédiger quelques écrits assez courts, destinés d'ailleurs exclusivement à l'instruction de son troupeau.

IX. Conclusion : tout concourt à faire reconnaître dans ce même Nicetas le personnage que les manuscrits désignent comme l'auteur du TE DEUM.

Cette discussion qui s'imposait à nous une fois close, il est temps de revenir à notre Te Deum, bien qu'en réalité nous n'ayons point perdu un seul instant de vue cet objet principal de notre étude. Car c'est uniquement pour parvenir à déterminer le sens de l'inscription NICETI EPISCOPI que porte le Te Deum dans bon nombre de manuscrits que nous avons été amenés à préciser la portée de cette même inscription dans les autres documents occidentaux en tête desquels elle figure.

La conclusion de nos recherches a été que l'auteur de toute cette catégorie d'écrits, les deux lettres de Nicetius de Trèves une fois mises hors de cause, est saint Nicetas, évêque de Remesiana. Y a-t-il quelque motif de faire une exception pour le Te Deum ?

Au contraire, cette solution, si je ne me trompe, concorde bien avec ce que nous savons déjà, soit sur l'époque approximative à laquelle a dû être composé le Te Deum, soit sur la personne et les écrits de Nicetas. Elle permet en outre d'expliquer d'une façon fort satisfaisante comment le Te Deum a pu être si longtemps attribué à saint Ambroise, comment aussi il a dû se répandre peu à peu dans toute la chrétienté occidentale.

Pas n'est besoin d'insister sur le parfait accord des données chronologiques : il me suffit de renvoyer le lecteur à ce qui a été dit précédemment.

Il n'est guères moins évident que saint Nicetas, tel que nous le dépeint saint Paulin dans les deux poèmes qu'il lui a consacrés, se

1. " Quo genere te et venerabili episcopo atque doctissimo Nicetae, qui ex Dacia Romanis merito admirandus advenerat... revelavi " (Epist. XXXIX, ad Severum. Migne, 61, 321).

2. Kattenbusch, p. 71.

Digitized by Google

surtout qu'il se fait connaître lui-même à nous dans ses propres écrits, était véritablement digne de donner à l'Église d'Occident ces accents si simples et pourtant si pénétrants qu'elle préfère à tous les autres quand il s'agit de rendre à Dieu de solennelles actions de grâces. Les opuscules de l'évêque de Remesiana n'ont qu'un double objet : exposer la foi orthodoxe dans toute sa netteté, et la faire confesser par le peuple chrétien dans des chants pleins d'un saint enthousiasme. Au premier objet se rapportent les instructions aux néophytes et le double traité sur la Trinité ; au second, les deux opuscules relatifs aux veilles liturgiques et à la psalmodie. Dans le passage de ce dernier traité qu'a publié Tommasi, Nicetas réfute la prétention qui commençait dès lors à se faire jour, en Orient comme en Occcident, de déprécier les chants sacrés de l'Église pour leur préférer comme plus parfait le chant spirituel et intérieur recommandé par l'Apôtre. C'est à ce sujet qu'il fait des psaumes ce bel éloge qui a été si souvent cité :

Habet in psalmis infans quod lactet, puer quod laudet, adolescens quo corrigat viam suam, iuvenis quod sequatur, senior quod precetur. Discit femina pudicitiam, pupilli inveniunt patrem, viduae iudicem, pauperes protectorem, advenae custodem, audiunt reges iudicesque quod timeant. Psalmus tristem consolatur, laetum temperat, iratum mitigat, pauperem recreat, divitem hominem ut se agnoscat admonet, et ne superbiat increpat : omnibus omnino suscipientibus se apta medicamenta contribuit... Haec sunt cantica quæ Deo canit Ecclesia : haec sunt quae hic noster conventus sono etiam vocis exercet.

On reconnaît bien, à de tels accents, celui que Paulin félicitait d'avoir " appris aux barbares à chanter le Christ avec une âme de Romain ":

Orbis in muta regione per te
Barbari discunt resonare Christum
Corde Romano (1);

celui qu'il nous représente faisant chanter à deux chœurs par les matelots, durant toute la traversée, des psaumes de David et des hymnes en l'honneur du Christ :

Navitae laeti solitum celeusma
Concinent versis modulis in hymnos,
Et piis ducent comites in aequor
Vocibus auras.
Praecinet cunctis, tuba ceu resultans,
Lingua Nicetae modulata Christum :
Psallet aeternus citharista toto
AEquore David.

1. Poem. XVII. vers 261-3.

Digitized by Google

Audient Amen tremefacta cete,
Et sacerdotem Domino canentem
Laeta lascivo procul admeabunt
Monstra natatu (1);

celui enfin dont les travaux apostoliques avaient produit ces consolants résultats qui ravissaient l'âme de saint Jérôme : "Voilà donc, s'écriait ce dernier, que les Besses ont quitté leurs coutumes inhumaines pour faire entendre les doux cantiques de la Croix. On n'entend plus dans le monde que le nom de Jésus-Christ... Les Huns eux-mêmes apprennent le psautier (2)."

On demandera peut-être si le style habituel des écrits de Nicetas offre quelque ressemblance avec celui du Te Deum.

J'ai déjà dit en commençant qu'il est bien difficile d'examiner d'après les procédés ordinaires de la philologie une composition dont chaque mot semble appartenir moins à son auteur qu'à la société chrétienne tout entière. Néanmoins, il y aurait matière à un travail des plus intéressants : ce serait une sorte de commentaire du Te Deum composé uniquement des endroits parallèles que renferment les écrits de saint Nicetas. Je l'ai entrepris pour mon propre compte, et mon intention était de le donner ici en terminant. Deux raisons m'en ont empêché : d'abord la crainte d'étendre démesurément ce travail déjà plus long qu'à l'ordinaire, puis la nécessité d'être préalablement fixé sur la provenance de deux écrits dont il sera question tout à l'heure.

A défaut de cette comparaison détaillée, on peut du moins affirmer d'une façon générale que le style des écrits de Nicetas se rapproche sensiblement de celui du Te Deum. Les premiers, au témoignage de Gennade et de Cassiodore, se distinguent principalement par ces trois qualités : brièveté, clarté, simplicité. C'est aussi, chacun peut le constater sans peine, le trait le plus caractéristique du Te Deum. Il n'y a rien là qui ressente la recherche ou l'hyperbole. C'est, comme on l'a dit justement, un symbole de foi, une sorte de *confessio Trinitatis*, dont le puissant effet résulte moins de l'éclat de l'expression que de la grandeur et de la rapidité des pensées qui se succèdent en ces quelques lignes.

J'ai dit que cette solution permettait d'expliquer comment le Te Deum avait porté si longtemps le nom de saint Ambroise. Déjà Cassiodore nous a fait savoir que dans sa bibliothèque de Vivarium l'écrit de Nicetas sur la foi était joint aux ouvrages de l'évêque de

1. Epist. 60, n. 4 ; ep. 107, n. 2.
2. *Ibid.* vers 109-20.

Digitized by Google

Milan. C'est parmi les œuvres de celui-ci qu'il faut encore aujourd'hui chercher le traité *Ad virginem lapsam*. D'autres opuscules, qui ont été longtemps attribués à saint Ambroise, peuvent fort bien appartenir eux aussi à notre Nicetas : notamment le célèbre traité *De Sacramentis*, si important pour l'histoire du dogme et de la liturgie en Occident vers l'an 400, et la très intéressante *Explanatio symboli ad initiandos* qui le précède dans le codex 188 de Saint-Gall en onciale du septième siècle (1). Après cela, il n'y a point lieu de s'étonner si le Te Deum a porté durant tant de siècles et porte encore maintenant dans les livres officiels le nom de saint Ambroise.

Une des causes qui ont pu contribuer à accréditer cette attribution est peut-être que l'église de Milan, vu la facilité de ses rapports avec l'Illyricum, a dû être tout naturellement l'une des premières à adopter l'hymne composée par Nicetas. Or, tout le monde sait qu'on commença très tôt à envisager en bloc la liturgie milanaise, et spécialement le répertoire de ses hymnes, comme l'œuvre exclusive de saint Ambroise.

De Milan, le Te Deum a pu se répandre assez vite, d'un côté, en Gaule et jusque dans les Iles Britanniques, probablement par Lérins et Marseille; de l'autre, dans le centre et le midi de la péninsule italique. Il semble n'avoir pas été accepté aussi promptement à Rome même : peut-être son introduction dans les monastères de cette dernière ville et des pays voisins fut-elle due à ce moine Sisebut et à ce saint Abundius dont il a été question plus haut.

Enfin, la solution à laquelle nous a conduits l'étude comparée de nos deux séries de manuscrits offre encore un dernier avantage : elle permet fort bien d'expliquer le mystère qui a plané jusqu'à ce jour sur l'origne du Te Deum. Peu d'années après la mort de Nice-

1. Voir Caspari, *Alte und neue Quellen zur Geschichte des Taufsymbols* (Christiania, 1879) p. 196-222. Après avoir dressé, comme je l'ai fait, la table analytique des écrits déjà connus de Nicetas, il est impossible de n'être pas frappé des nombreux traits de ressemblance qui se dégagent de leur comparaison attentive avec les deux ouvrages en question. On voit de suite tout l'intérêt qui s'attache à la solution de ce nouveau problème. Les deux traités sont anonymes dans le manuscrit de Saint-Gall, mais le *De sacramentis* a pris place depuis bien des siècles parmi les œuvres de saint Ambroise (Migne 16, 417-62) ; c'est aussi sous le nom de ce dernier que l'*Explanatio* a été publiée par A. Mai (*Script. vet.* VII, 156-8. Migne 17, 1155). L'éditeur s'est servi du cod. Vatican. 5760. IX/X s. qui provient de Bobbio ; mais l'inscription " *Amb. de iniciandis sacramentis* " n'a été ajoutée au-dessus de la ligne qu'au XVe siècle. Comme dans le manuscrit de Saint-Gall, l'explication du symbole précède immédiatement le *De Sacramentis ;* bien plus, elle en forme le premier livre, de sorte que celui qui est le premier dans les éditions est ici intitulé : *Finit liber primus, incipit liber secundus* (V. Reifferscheid, I, 426). Il y a là une confirmation frappante de ce fait qui semblait déjà résulter de la ressemblance du style et des idées, à savoir que les deux ouvrages doivent appartenir au même auteur. Qui donc nous donnera un jour une édition des œuvres complètes de Nicetas ?

Digitized by Google

tas, Attila et ses hordes exercèrent d'incroyables ravages dans le pays où était située Remesiana (1) ; les souvenirs chrétiens de toute la contrée durent beaucoup souffrir d'une aussi terrible épreuve. Aussi, quand, de bonne heure déjà, on voulut inscrire au martyrologe le nom du saint évêque des Daces, le souvenir de son véritable anniversaire était déjà perdu : on fut réduit à joindre son nom à celui de l'ami qui l'avait chanté dans ses vers. Il en fut à peu près de même de ses écrits, quelques-uns seulement nous sont parvenus dans les manuscrits : encore plusieurs ont-ils été mis sous des noms d'emprunt, comme Origène et surtout saint Ambroise.

Il est temps de conclure.

Ce travail, comme on l'a vu, avait un double but :

1° Grouper les témoignages des divers manuscrits dans lesquels a été signalée l'attribution du Te Deum à un évêque du nom de Nicet ;

2° Montrer que cette donnée paléographique s'explique sans difficulté quand on la rapproche des différents documents concernant la personne et les écrits de saint Nicetas, évêque de Remesiana.

Espérons que la question n'en restera pas là, que quelqu'un des maîtres de l'érudition contemporaine, reprenant et complétant tout ce qui a été dit jusqu'à ce jour sur ce problème si longtemps débattu, nous mettra prochainement à même de juger si cette solution peut être acceptée, si vraiment le Te Deum, si cette confession de foi triomphale que l'Église redit depuis tant de siècles, n'est que la voix du " vénérable et très docte évêque Nicetas " qui continue à chanter le Christ à travers les âges :

Lingua NICETAE modulata Christum.

D. G. MORIN.

1. Naissus (Nisch), ville voisine de Remesiana, fut entièrement ruinée en 441. Tillemont, *Hist. des Empereurs* VI, 98.

Digitized by Google

LA CIVILISATION ALLEMANDE

AU XVIe SIÈCLE.

DEUX ans viennent de s'écouler depuis le jour où la mort est venue arrêter au milieu de son œuvre l'illustre historien du peuple allemand. L'édifice que Janssen élevait au prix de sa vie restait inachevé, mais en mourant le maître laissait un disciple et un ami à la hauteur de sa foi, de son patriotisme et de sa science. Louis Pastor, l'historien des papes, recueillit l'héritage littéraire de l'historien du peuple allemand. Certes la tâche de continuer une œuvre grandiose, aussi multiple et aussi vaste que l'était l'histoire du peuple allemand depuis la fin du Moyen Age, réclamait un habile ouvrier. Le professeur Pastor a fait ses preuves et jouit parmi les protestants aussi bien que parmi les catholiques d'une réputation incontestée de talent et de savoir. Pour continuer une œuvre souvent interrompue par la maladie, pour achever un tableau esquissé par un maître, pour retrouver et adapter ensuite à leur place les matériaux épars dans les papiers de l'éminent écrivain, pour combler des lacunes préméditées que celui-ci se proposait de faire disparaître à des heures plus propices, il fallait en outre un courage et une patience que l'affection et la reconnaissance du disciple justifient et anoblissent, mais qui rehaussent encore la valeur de l'ouvrage de Janssen et montrent l'influence qu'il a exercée autour de lui. L'œuvre entreprise par l'illustre professeur de Francfort s'achèvera. L'étude qu'il avait consacrée à la civilisation allemande depuis la fin du Moyen Age jusqu'à la guerre de Trente ans, reçoit aujourd'hui un premier achèvement dans le septième volume que le professeur Pastor vient de publier et sera bientôt complétée dans le huitième volume qui satisfera prochainement la légitime curiosité du public (1).

Quel spectacle imposant que celui qui se déroule à nos yeux dans

1. *Geschichte des deutschen Volks seit dem Ausgang des Mittelalters.* Fribourg en Brisgau. Herder.

Digitized by Google

cette histoire d'un peuple uni dans une même foi, groupé sous un même sceptre, mais dont l'unité religieuse fortifie les plus nobles aspirations et dont l'unité politique ignore les abus de la centralisation! Après de longues années d'énervement et de décadence, il semble qu'un puissant souffle de vie passe sur l'Empire. L'Église travaille à la réforme de ses membres et au réveil de la civilisation chrétienne. Ce travail, souvent entravé dans sa marche, ne peut être l'œuvre d'un jour; ses résultats en sont lents, mais il se fait, et tôt ou tard, il doit aboutir. Les sciences et les arts prennent un nouvel essor, le commerce libre prospère de toutes parts, l'agriculture est protégée.

Soudain voici que retentit la parole d'un moine apostat qui appelle les princes et les peuples à la révolte contre l'Église de Rome. Mettant en avant certains griefs justifiés, faisant appel à l'amour-propre national qu'il exploite à son profit et transforme en haine de la papauté, flattant les appétits des grands et soulevant les instincts déréglés des petits, il jette l'anathème à l'antique foi de l'Allemagne, crée un « Évangile » qu'il fait passer pour l'expression authentique de la doctrine du Christ, et l'Allemagne se divise en deux camps irréconciliables. Quelques années s'écoulent, et de toute cette civilisation qui s'épanouissait librement au sein d'un peuple heureux et riche, il ne restait plus que des ruines, que des souvenirs.

L'on aurait tort de dire, croyons-nous, que la réforme religieuse du seizième siècle fut le produit spontané de la révolte de Luther. Quelque grands que soient les talents qu'on veuille lui attribuer, on n'expliquerait pas la rapide propagation de ses doctrines, si l'on ne supposait au sein de la société l'existence de causes latentes mais profondes de révolte et de discorde. Le protestantisme ne fut pas simplement une réforme, il fut une révolution dans le domaine social et politique aussi bien que dans le domaine religieux. La réforme qu'on réclamait si vivement n'était pas un fait si extraordinaire; elle existe depuis les premiers siècles de l'Église, puisqu'elle est le retour aux lois méconnues et transgressées, puisqu'elle est la lutte incessante contre l'éternelle fragilité de l'homme.

La réforme, mais enfin ne s'opérait-elle pas depuis un siècle dans tous les pays? L'Église n'était-elle pas la première à en reconnaître, à en proclamer la nécessité, à la poursuivre par tous les moyens dont elle pouvait disposer? Pouvait-on la nier, même malgré des abus invétérés? Pouvait-on en désespérer à la vue du mouvement grandiose qui s'opérait au sein de la société chrétienne, en présence de

Digitized by Google

l'efflorescence merveilleuse de vie religieuse et surnaturelle, qui caractérise la seconde moitié du quinzième siècle, au milieu même de l'épanouissement d'une civilisation basée sur la foi au Christ et l'attachement à son Église, dans l'essor rapide et général des sciences et des arts mis au service de la vérité, en présence du progrès de l'économie sociale qui devait assurer le bien-être matériel des peuples ?

Un homme sensé ne pouvait mettre en doute l'existence d'une réforme sérieuse. Le protestantisme le fit, et cette marche ascendante du peuple allemand dans la voie du progrès et de la civilisation fut soudain interrompue. La prétendue Réforme en étouffa les germes heureux. Le siècle n'était pas fini que des voix retentissaient de toutes parts pour attester le naufrage de la civilisation et prédire la ruine de la patrie.

Quel était donc l'état de la civilisation en Allemagne au début du XVIe siècle ? S'il fallait prêter foi à certains auteurs protestants qui ont fait de l'histoire la complice de leurs préjugés et l'instrument de leur haine aveugle contre Rome, la Réforme aurait inauguré en Allemagne un âge d'or dont l'éclat éblouissant trouble le regard au sortir des ténèbres du moyen âge. La civilisation allemande étouffée dans son germe par l'introduction de la foi romaine, ne sort de terre qu'à la parole inspirée de Luther, parole féconde qui enfante en même temps à la vérité et à la civilisation, et fait lever à la fois sous son influence puissante la vérité du pur Evangile, les sciences, les arts et les lettres ; parole qui réveille un peuple rivé aux chaînes de l'esclavage, qui du paysan, courbé sous la verge de Rome, fait un être libre et heureux. Telle est la faiblesse de l'esprit humain, telle est la puissance du préjugé que l'histoire elle-même, malgré l'objectivité des faits qui se constatent et s'imposent, ne peut s'empêcher de refléter l'esprit qui les analyse et qui les façonne à son gré. Les appréciations les plus subjectives, dès qu'elles flattent les préjugés d'éducation, trouvent toujours un accueil favorable. Il faut qu'un jour un homme d'un talent incontesté reprenne en mains les pièces du procès et en opère la révision, pour forcer les adversaires à s'incliner devant le témoignage irrécusable des faits. Et même en ce cas on trouvera des récalcitrants incorrigibles, d'autant plus passionnés que le coup aura pénétré au vif de leurs préjugés. Tel fut le cas du livre du professeur Janssen. On ne peut ignorer ou passer sous silence un ouvrage de cette importance. On peut trouver qu'il a parfois assombri certains côtés du tableau, qu'il en a fait paraître d'autres sous un jour trop vif ou trop favorable, on pourra retrancher

Digitized by Google

ou ajouter, selon le cas, à la masse de faits qu'il a accumulés, mais changer l'effet général du tableau, on ne le pourra pas, et ce ne sont pas les récriminations confessionnelles, aveux impuissants de la faiblesse de ses adversaires, qui pourront jamais démolir cette œuvre de profonde science et de vrai patriotisme.

Que nous apprend l'histoire sur l'état de la civilisation au XVIe siècle? Au moment où éclatait la guerre de Trente Ans, qui porta un coup si funeste au saint Empire déjà brisé, morcelé, amoindri, impuissant, l'état de l'Allemagne était vraiment déplorable. Rompant tout à coup avec les traditions de son passé, la majeure partie de l'Allemagne répudie la foi de ses pères, pour embrasser une nouvelle doctrine dont en droit chacun est le juge et l'interprète, mais qui en fait devient bientôt le jouet du caprice des princes. Le joug de Rome devait paraître bien doux en comparaison de l'arbitraire des grands, qui imposaient de force au peuple le Credo qu'il leur plaisait un beau jour de reconnaître pour l'expression publique de leur foi. La rupture avec Rome fut pour le peuple allemand le signal d'un honteux esclavage, qui n'offre son semblable que dans les autres pays où l'apostasie descendit du trône jusqu'aux dernières couches de la société. L'antique foi du peuple allemand fut poursuivie, honnie, traitée comme une invention diabolique; son passé fut décrié, ses œuvres vouées à la destruction ou à l'oubli.

L'Empire qui avait fait la force et la gloire de l'Allemagne avait perdu son prestige. Au lieu de porter remède à sa faiblesse, la Réforme accéléra sa dislocation, et, tandis que les États voisins s'en partageaient les dépouilles, lui enlevant l'une après l'autre les provinces des frontières, elle lui faisait perdre toute influence dans la politique européenne. Sur ses débris s'élevèrent d'autres puissances, celles des princes secondaires qui avaient trouvé dans la révolution sociale et religieuse l'occasion et les moyens de consolider leur pouvoir féodal au détriment du pouvoir central. Rois et Papes en même temps, ils disposent de la conscience de leurs sujets aussi librement et aussi aisément que de leurs biens. Des juristes et des théologiens de cour sauront au besoin justifier leurs plus extravagantes prétentions. Le bien des églises et des pauvres passe aux mains des grands. Plus le vol avait été pratiqué sur une large échelle, et plus, semble-t-il, les princes étaient devenus avides de jouissances. Pour donner un libre cours à leurs folles prodigalités, il fallait de l'argent: les impôts, les corvées pesèrent lourdement sur le peuple. Des palais des princes, la fureur du luxe et du plaisir

Digitized by Google

envahit les châteaux des nobles, amenant à sa suite la soif de l'or, les dettes et la pauvreté. Pour apaiser cette soif, pour payer ces dettes, pour éviter la banqueroute, on multiplie les octrois et les douanes,on voit les princes accaparer les monopoles et faire le trafic en grand.

La prospérité du commerce,si sensible à la fin du XVe siècle,n'est plus qu'un souvenir au commencement du XVIIe. La Hollande hérite du commerce de l'Allemagne, et Amsterdam supplante Anvers. Les villes, dont les corporations avaient fait jadis la gloire, la force et la richesse sont exploitées par quelques familles qui y monopolisent le commerce et l'industrie. L'ouvrier est condamné à rester ce qu'il est, un homme de peine. Que dire du paysan? Celui-ci a secoué le joug de l'évêque ou de l'abbé, sous la crosse desquels il faisait pourtant bon de vivre, et il est devenu l'esclave du seigneur, il est la chose du maître. L'agriculture périt, le paysan est appauvri, méprisé, et cette pauvreté et cet avilissement atteignent la masse du peuple.

Le désordre jeté dans la situation économique du pays, eut son contrecoup dans l'ordre moral. Le désordre des mœurs marcha de pair avec le désarroi des affaires. Qu'on lise les ordonnances des princes et les sermons de l'époque, et l'on y trouvera un fidèle mais épouvantable tableau d'une nouvelle barbarie, celle d'un peuple qui, de propos délibéré, a renié sa foi et sa morale. Çà et là on entend une voix plus libre rappeler aux grands leurs devoirs et protester contre leurs crimes étalés au grand jour, mais c'est la voix de celui qui crie dans le désert. La marée du vice monte d'année en année et menace de submerger le peuple entier dans la boue. Le métier de bourreau devient un des plus laborieux, et l'on ne sait plus quels supplices inventer pour effrayer les malfaiteurs. Le mal est partout ; il avance vers le cœur de la société.

Voyons maintenant cette civilisation dans chacun de ses éléments constitutifs. Leur expression sociale sera l'indice certain de sa grandeur ou de sa décadence. Examinons à tour de rôle l'art et la littérature populaire, la culture des sciences et des lettres, l'état économique, social et moral du peuple allemand et nous aurons une idée juste de sa civilisation.

« L'art allemand du moyen âge, comme d'ailleurs tout l'art de cette époque, dit Janssen, remplissait la haute mission de glorifier Dieu, d'édifier le peuple, de favoriser le développement de la vie religieuse, en même temps qu'il contribuait à embellir et à réjouir la vie journalière et surtout à élever et anoblir l'esprit du peuple. »

Digitized by Google

L'art n'était pas le privilège d'une classe, ni le produit du faste et de la mode ; il était le bien commun de toutes les classes de la société. Aussi universel que la religion, dont il était le serviteur et de laquelle il recevait sa force et sa pureté, il était le bien de tous, le produit du talent, si l'on veut, mais avant tout le produit de l'esprit du peuple. On le trouve partout, dans les plus petits villages comme au sein des grandes villes, mis au service de l'Église ou de la commune, au foyer comme dans le temple. Ce respect de l'art dans la vie civile comme dans la vie religieuse en favorise l'essor, comme son union intime avec le métier en amène la diffusion. L'artiste est ouvrier, et l'ouvrier artiste.

L'architecture gothique, la seule alors en usage, avait dégénéré de sa pureté première ; toutefois, alors même, le respect des traditions prémunissait l'artiste contre les écarts de l'arbitraire,et l'on ne peut s'empêcher de retrouver encore une certaine grandeur au milieu même des superfétations de l'art du quinzième siècle. La peinture et la sculpture, même si l'on tient compte d'une certaine ignorance de l'anatomie, qu'il serait ridicule de vouloir nier, loin de mépriser la nature, l'anoblissait et la transfigurait. Quel amour de la nature dans les maîtres des écoles flamande et allemande ! quelle vérité dans la reproduction des produits du règne animal ou végétal, mais en même temps quelle onction,quelle profondeur et quelle joie! C'est la nature transfigurée mise en scène pour exprimer cette transfiguration des âmes et des corps sous l'action de l'Esprit-Saint. Cet art était bien un art national,un art qui allait atteindre à l'apogée de sa perfection, quand la Réforme vint le détruire au moment même de son épanouissement, le dépouiller de son caractère propre, pour l'étouffer dans l'imitation d'une prétendue renaissance,avorton de l'antiquité, et le mettre au service des cours et des grands.

S'il est vrai que le protestantisme ne peut être rendu uniquement responsable de cette décadence de l'art au seizième siècle, puisque l'introduction d'une soi-disant renaissance de l'antique, fade imitation de la renaissance italienne à son déclin, ne fut pas le fait des seuls protestants mais aussi des cours catholiques d'Autriche et de Bavière, il n'en reste pas moins certain que c'est la Réforme protestante qui tua l'art allemand, autant par les principes qu'elle professait que par son aversion pour les œuvres « papistes » du moyen âge et la protection qu'elle accorda plus généreusement à cette renaissance qui imprégna l'art du naturalisme le plus sensuel et le plus démoralisant. On aura beau dire que les grandes agitations sociales ne se produisent jamais sans catastrophes, et prétendre que

Digitized by Google

la révolte contre Rome était un bien supérieur à tous les avantages perdus au sein de la crise; l'histoire montre que la décadence de l'art fut une suite fatale et inévitable de la révolution religieuse. Ce sont les principes eux-mêmes de Luther et de Calvin qui l'ont détruit.

Quel avait été jusque-là le mobile inspirateur de l'art chrétien, sinon le désir de glorifier Dieu présent dans nos temples et l'espérance fondée d'une récompense éternelle en retour des œuvres que la foi et la générosité du peuple enfantait de toutes parts? Le dogme de la présence réelle avait inspiré l'art, comme celui des bonnes œuvres l'avait fécondé. Pour Luther la richesse de nos temples, les merveilles de la peinture et de la sculpture n'étaient que de l'idolâtrie,des ouvrages du démon qu'il fallait à tout prix faire disparaître. La parole du maître fut écoutée, et le protestantisme se fit iconoclaste. Les chefs-d'œuvre des siècles passés tombèrent sous le marteau des démolisseurs d'églises et des briseurs d'images; les trésors accumulés par des générations devînrent la proie de gens assoiffés d'or. L'art méprisé fut proscrit d'une grande partie de l'Allemagne.

Toutefois Luther voulait sauver l'art pour le mettre à son service; mais au service de l'idéal conçu par le maître, l'art ne fut plus que l'expression de la bouffonnerie et de l'indécence. La caricature devint le suprême du genre. Luc Cranach, « le plus grand peintre au service du saint Évangile », le « véritable peintre de la Réforme », ne rougit pas d'étaler dans ses œuvres, si l'on peut appeler de ce nom des productions vulgaires, l'immoralité la plus éhontée.L'unique idéal du seul art protestant que l'on connaisse alors, c'est de ridiculiser l'Église romaine afin de la rendre odieuse : pape et moines sont le sujet ordinaire et le plus exploité de la caricature la plus basse et la plus ordurière. Vraiment Mélanchton avait été prophète quand il annonçait à brève échéance la décadence des arts au sein de sa patrie, et Mélanchton ne voyait que les signes précurseurs de cette décadence.

La musique, si florissante en Allemagne et aux Pays-Bas à la fin du moyen âge, et dont les grands maîtres, tels que Henri Isaak et Roland de Lassus, exercèrent une influence incontestée jusqu'à la fin du XVIe siècle, déclina, elle aussi, du haut degré de prospérité qu'elle avait atteint. Cet art, comme la peinture et la sculpture, eut à subir une renaissance, malheureuse imitation de l'antique dans laquelle on chercha à accommoder tant bien que mal le rythme musical avec la mesure poétique, au détriment de l'harmonie. La musique vocale, débordée par la musique instrumentale,dégénéra à son

Digitized by Google

tour ; le plain-chant fut abandonné pour faire place à des chants bruyants, dans lesquels la répétition interminable de syllabes, le croisement des voix et les cris perçants des chantres n'étaient pas de nature à nourrir la dévotion. L'Église protestait contre cette profanation de la musique sacrée, mais en vain.

En connaisseur et en amateur de musique qu'il était, Luther n'eut garde de négliger ce puissant moyen d'action sur le peuple, et en cela il n'était pas moins porté par ses goûts personnels que par son zèle pour la propagande de ses idées. Le « cantique » jouait un grand rôle dans la vie religieuse du peuple allemand. Le moyen âge avait produit de nombreux chefs-d'œuvre que les réformateurs étaient obligés d'admirer. A côté de l'ancien choral latin, Luther maintint donc le « cantique », auquel on donna bientôt la prépondérance dans le service religieux. Les protestants empruntèrent au passé catholique ses plus beaux chants, en composèrent de nouveaux, comme les catholiques en adoptèrent quelques-uns des novateurs. Plusieurs de ces chants respirent une véritable piété. Mis sur les lèvres du peuple et répétés sans cesse par lui, les cantiques devenaient un enseignement continuel, facile à graver ; il fut donc une arme de propagande religieuse. Hélas ! Luther donna lui-même le ton, et les cantiques sacrés qui n'auraient dû respirer que la paix et n'exprimer que la prière, devinrent souvent des chants de guerre, pleins de haine, de sarcasmes et de mensonges.

Mais c'est surtout dans la littérature populaire qu'il faut chercher le reflet des divisions religieuses du XVIe siècle. Le peuple tout entier a hérité des ancêtres l'amour de la musique et de la poésie, mais divisé en deux partis nettement tranchés, hostiles, ennemis irréconciliables, s'il chante encore, c'est la haine et la guerre. Adieu la franche gaieté, adieu la fine plaisanterie ; les chants de table sont devenus d'ignobles chants de cabaret et de mauvais lieux. Cette poésie populaire, jadis si vivante, si alerte, si spontanée devient d'une lourdeur et d'une platitude désespérantes. La poésie de cour et le « Meistergesang » ne sont pas plus heureux. La polémique étouffe la poésie ; l'atmosphère ordurière qu'on y respire n'a d'équivalent que l'argot grossier qu'on fait parler aux muses. Hans Sachs en est une preuve frappante pour le « Meistergesang », comme Jean Fischart pour le pamphlet et la satire. La satire devient une arme terrible aux mains des combattants. Là, c'est le franciscain Thomas Murner qui, tout en respectant la foi et l'autorité, flagelle de sa verve mordante les réformateurs dont il pénètre les arrière-pensées et ne dédaigne pas le mot fort quand il faut frapper dru ; ici, c'est Ulric

Digitized by Google

de Hutten qui appelle à la guerre religieuse et ne connaît plus de bornes à son langage quand il s'agit de l'Église catholique. Luther, il est vrai, ne le cède à personne en fait de grossièretés, et le maître trouve aisément de zélés disciples. Partout c'est un débordement d'invectives et d'injures.

Ce n'est là que la partie la moins saillante de la littérature. Le drame de cette époque a dans l'histoire de la civilisation du XVIe siècle une importance bien autrement considérable que la satire et le pamphlet. Il reflète plus fidèlement l'état des esprits, et la décadence s'y laisse mesurer degré par degré. Les drames religieux étaient la contre-partie du sermon ou de la polémique confessionnelle. Peu à peu la polémique la plus aiguë devient le nerf vital des dramaturges. L'élément sacré y est dégradé, profané ; quant à l'élément profane, il ne sert plus qu'à représenter les scènes de la vie vulgaire, des scènes de cruauté, d'horreur et d'immoralité.

« Produit de la foi profonde du peuple, en étroite relation avec la liturgie, le drame sacré était parvenu à son apogée vers le milieu du quinzième siècle. Certes en Allemagne il n'eut jamais ce fini artistique qui caractérise les Autcs espagnols, mais, par son contenu idéal, par le caractère grandiose, quoique populaire de la mise en scène, il exerça une influence et acquit une importance qu'on peut comparer à celles de l'antique tragédie de la Grèce. » Toutes les villes, grandes et petites, les villages, les corporations rivalisaient de zèle dans la représentation de ces drames. La Réforme vint arrêter cet essor. Ces fêtes populaires, qui demandaient un temps de paix et exigeaient des dépenses considérables de forces et d'argent, n'étaient plus possibles, du jour où le fanatisme des sectaires s'attaquait à l'art et à la religion. Le nouveau culte réclamait de nouvelles fêtes, et l'on vit les parodies les plus sacrilèges du culte catholique exciter autour des tréteaux la risée de la populace. Les contrées restées catholiques continuèrent de cultiver l'ancien drame sacré. Le protestantisme, qui ne pouvait répudier cette tradition, en fit une de ses armes favorites de polémique. Luther voulait le maintien des drames sacrés, à l'exception des représentations de la passion. La parole du maître enfanta une masse de drames bibliques. « Mais le drame sacré avait perdu son centre vivant avec l'ancienne foi eucharistique, sa consécration propre avec l'ancienne liturgie, son contenu profond avec l'ensemble organique de l'ancienne dogmatique. » L'ancien Testament attira surtout l'attention des dramaturges protestants qui méconnurent son caractère figuratif et n'y puisèrent que des leçons de morale pour la vie quotidienne de la famille. On ne peut refuser à certains de ces

Digitized by Google

drames une véritable inspiration poétique, mais généralement la vulgarité, la grossièreté la plus révoltante y témoignent d'une profonde décadence.

La polémique contribua pour une large part à cette décadence, et la polémique est ici de la haine. Qu'on lise, par exemple, le drame intitulé: « Consistoire du très saint père pape Paul III avec le collège des cardinaux sur la tenue du concile de Trente, » et l'on verra jusqu'où l'auteur a pu pousser son animosité contre Rome: les expressions y sont tellement ordurières qu'elles défient une traduction française. Nous en dirons autant des drames du ministre Thomas Kirchmair de Thuringe: lui aussi a profité des leçons de Luther sur l'antechrist et sur la papauté. L'apostat Waldis tourne également en dérision le dogme catholique qu'il travestit et falsifie: rien ne l'arrête, pas même l'exposé des choses les plus obscènes sur lesquelles il semble appuyer avec prédilection.

Un des traits caractéristiques du drame dégénéré du seizième siècle, c'est la fréquente apparition du diable sur la scène. Ce n'est pas que le moyen âge ait ignoré cette figure : on l'y retrouve aussi sous la forme du bouffon dont la grotesque figure provoque la risée. Luther le remit en honneur par le rôle qu'il lui attribua dans le monde : ses écrits en sont pleins. Il le connaissait d'ailleurs personnellement : pour lui tout le passé de l'Église catholique est l'œuvre du diable, et la vie journalière est soumise à son action continuelle. Grâce à ce rôle important reconnu aux esprits infernaux, nous voyons les dramaturges leur attribuer une place de plus en plus marquante sur la scène. Ce n'est plus le pauvre diable piteux du moyen âge, ce sont des diables nombreux et variés que l'on fait apparaître sur la scène, des diables qui crient, qui hurlent et qui font en somme beaucoup de tapage : c'est le public qui réclame ce déploiement de forces.

A mesure que la foi disparaît, la superstition gagne du terrain. Il y a là une sorte de fureur, une sorte d'obsession du surnaturel et du merveilleux. Certes le moyen âge a aimé les fables et les contes merveilleux ; il a sa responsabilité dans l'invention de miracles, de révélations et de visions, tristes produits de l'ignorance, de la cupidité et de la crédulité, — la science protestante ne se fait pas faute d'en accuser l'Église catholique, — mais l'histoire est là pour le démontrer, il n'y a pas d'époque qui ait produit une littérature du merveilleux et du surnaturel aussi développée, aussi recherchée que la seconde moitié du seizième siècle. Le surnaturel est appelé au secours de la polémique ; les naissances merveilleuses ou mons-

Digitized by Google

trueuses, les faits les plus extraordinaires sont donnés comme des signes de la volonté divine et, chose curieuse, ce sont les ministres protestants qui font l'usage le plus fréquent de cette prédication pour la propagation de leurs doctrines. Luther et Mélanchton ne dédaignent pas de faire reproduire par la gravure des phénomènes de ce genre et d'en donner au peuple des explications à leur convenance : la bête romaine, la bête papiste, la bête monacale ne sont que les variations d'un même thème. Les recueils d'anecdotes pullulent, la crédulité populaire n'en est jamais rassasiée. Ce ne sont que phénomènes dans le ciel, histoires de revenants, apparitions diaboliques, enlèvements par le diable, que sais-je encore, qui montrent à quel degré de grossièreté et de superstition le peuple allemand était tombé. Quel terrain tout préparé pour le sortilège ! Le jour n'est pas éloigné où la sorcellerie va jouer son rôle dans l'histoire de la civilisation allemande et où le monde sera témoin des cruautés les plus abominables auxquelles elle va donner naissance. C'est là une des pages les plus sombres de l'histoire du seizième siècle.

(*A continuer.*)

Dom Ursmer BERLIÈRE.

NOUVELLES BÉNÉDICTINES.

ROME. — Le R^me^ abbé-primat a été nommé consulteur de la Congrégation des évêques et réguliers.

Dans une séance présidée par le Saint-Père, le 19 décembre, la Congrégation des Rites s'est occupée de la confirmation du culte rendu de temps immémorial aux abbés de Cava, Alfère, Léon, Pierre et Constable, ainsi que de la révision des écrits de la servante de Dieu, sœur Marie Déodat Pisani, religieuse bénédictine de Malte.

AUTRICHE. — Le 15 octobre dernier, l'abbaye de Sainte-Marguerite de Brevnow, près de Prague, a célébré le neuvième centenaire de sa fondation en présence de S. É. le cardinal Schoenborn, du R^me^ président de la Congrégation autrichienne de l'Immaculée-Conception et du comte Thun, gouverneur de Bohême.

L'abbaye de Saint-Pierre de Salzbourg vient d'ériger en prieuré la maison de Martinsbühel (au diocèse de Brixen, en Tyrol), où le P. D. Edmond Hager avait érigé un orphelinat. Trois autres Pères y ont été envoyés.

Le 7 octobre a eu lieu à l'abbaye de Saint-Pierre de Salzbourg une conférence des abbés de la Congrégation autrichienne de Saint-Joseph, sous la présidence du R^me^ abbé de Salzbourg.

Digitized by Google

ALLEMAGNE. — Le monastère de Marie Hamicolt, qui, avant le *Culturkampf*, appartenait aux Rédemptoristes, a été remis aux Bénédictines de l'Adoration perpétuelle.

POLOGNE. — Au milieu de la terrible persécution qui sévit de nouveau contre les polonais catholiques, les journaux nous annoncent la suppression du monastère des bénédictines de Krozé. C'est le dernier des sept monastères que les Bénédictines possédaient dans la partie de la Lithuanie qui échut à la Russie après le partage de la Pologne. En souvenir de la mort héroïque soufferte par un grand nombre de leurs sœurs, les bénédictines de Lithuanie avaient reçu le privilège de porter une croix rouge sur leur voile. Le récit de la suppression du monastère de Krozé est trop émouvant pour que nous n'en conservions pas le récit dans nos annales. La civilisation russe a des raffinements de barbarie qui devraient faire frémir les nations catholiques, si le sens chrétien existait encore pour les gouvernements. Peut-être que la voix de Léon XIII s'élèvera prochainement pour la défense des innocents. En attendant nous laissons à Dieu le soin de se venger et le prions d'agréer le sacrifice de tant d'âmes héroïques pour la conversion de leurs bourreaux.

« Il y a quelques mois, lisons-nous dans une correspondance adressée au *Courrier de Bruxelles* à la date du 20 décembre 1893, les dernières religieuses Bénédictines qui occupaient encore le monastère de Krozé, en Lithuanie (Pologne russe), furent transférées, par ordre du gouvernement, à Kovno, tandis que leur couvent fut fermé et qu'un sort semblable paraissait devoir menacer l'église elle-même, sanctuaire fort vénéré dans la contrée tout entière. Aussi le peuple des environs, vivement ému par cette probabilité, résolut d'essayer tous les moyens pour sauvegarder leur église bien-aimée. A cet effet, les paroissiens de Krozé se décidèrent à adresser une pétition au Csar lui-même, en lui demandant de leur conserver un lieu de prière consacré par la piété de leurs pères et de leurs aïeux, et deux d'entre eux se rendirent dans ce but à Saint-Pétersbourg. En attendant, le bruit se répandit qu'on n'attendrait point leur retour et que les scellés seraient apposés prochainement sur l'église désormais fermée au culte catholique. Aussitôt les paroissiens de Krozé s'établirent en permanence dans le sanctuaire menacé, faisant bonne garde le jour et la nuit autour du tabernacle afin d'empêcher qu'on n'enlevât le Saint-Sacrement et qu'on ne fermât l'église avant le retour de la députation envoyée au Csar. Celle-ci retourna bientôt heureusement, bien qu'on eût donné l'ordre d'arrêter au passage les délégués et de les interner à Wilna. Ils rendirent compte de leur mission, racontèrent comment il leur avait été impossible d'arriver jusqu'au Csar et comment la chancellerie impériale leur avait seulement donné reçu de leur pétition, en les assurant que la réponse ne tarderait pas à leur être envoyée, et qu'ils n'avaient qu'à aller l'attendre dans leurs foyers.

Dès lors, pleins de confiance, les pieux habitants de Krozé redoublèrent

Digitized by Google

de vigilance, persuadés qu'il s'agissait avant tout de gagner du temps et d'empêcher la police de fermer l'église jusqu'à l'arrivée de la réponse attendue et espérée. Pour mieux garantir l'immunité du sanctuaire, ils tombèrent sur l'idée d'apposer à la porte d'entrée les portraits du Czar et de la Czarine, entourés de feuillage et de couronnes, dans l'idée que la police n'oserait jamais porter la main sur ces témoignages de loyauté. On en était là, et depuis quelques semaines déjà, l'église de Krozé ne désemplissait point, lorsque tout à coup le 5 novembre dernier, on vit arriver un fonctionnaire de la petite ville la plus voisine en compagnie de gendarmes, qui devaient l'aider à découvrir et à arrêter les délégués de la paroisse qui avaient fait le voyage de Saint-Pétersbourg. Après avoir fait plusieurs arrestations, les représentants du gouvernement russe menacèrent les paroissiens de Krozé d'une répression armée, s'ils n'évacuaient aussitôt l'église destinée à être supprimée. Mais le peuple ne voulait se rendre à aucun raisonnement, espérant toujours en la magnanimité du Czar et assurant qu'il attendrait de pied ferme la réponse impériale. En même temps le nombre des fidèles qui montaient la garde autour du tabernacle afin d'empêcher que les Saintes Espèces n'en soient emportées, grandissait sans cesse.

Pendant les journées et les nuits des 5, 6 et 7 novembre dernier, les parvis du sanctuaire pouvaient à peine contenir la foule qui s'y pressait comme à l'occasion des plus grandes fêtes.

A ce moment, on vit arriver à Krozé le gouverneur de Krovno, un nommé Klingenberg, avec le colonel de gendarmerie et une nombreuse escorte de gendarmes et de cosaques et quelques fonctionnaires, ainsi que deux prêtres catholiques qu'ils amenèrent avec eux afin de les employer à fermer l'église et à emporter le Saint-Sacrement. C'est à deux heures de la nuit, du 7 au 8 novembre, que les représentants du gouvernement firent irruption dans l'église brillamment éclairée, où le peuple, épuisé par des veilles prolongées, semblait assoupi. Aussitôt les gendarmes s'emparèrent d'une partie des fidèles et, après les avoir jetés dehors, barricadèrent la porte d'entrée avec des bancs d'église, afin d'empêcher qui que ce soit de pénétrèr dans le sanctuaire. Se frayant ensuite un passage à travers la foule des fidèles qui étaient encore restés dans l'enceinte sacrée, ils cherchèrent à arriver jusqu'aux pieds de l'autel. Mais le peuple serra les rangs en une masse tellement compacte, qu'il ne leur fut pas possible d'avancer. Alors ils se mirent à distribuer des coups autour d'eux ; les cris et les plaintes retentirent de toutes parts. Une grande quantité de villageois, accourus à la nouvelle que les Russes avaient forcé les portes du sanctuaire, se précipitèrent sur la barricade qui en fermait l'entrée, et s'étant munis de pieux arrachés à une haie voisine, se mirent en mesure de porter secours à leurs frères enfermés dans le saint lieu. A ce moment, le gouverneur, effrayé, engagea ses compagnons à le suivre et à monter à l'orgue, d'où il se prit à haranguer le peuple et à stipuler ses conditions.

Le peuple demandait, avant tout, une déclaration écrite, comme quoi il

Digitized by Google

avait été provoqué et attaqué, et n'avait eu recours à la violence que pour se défendre. Le gouverneur hésitait à donner la satisfaction exigée, tant et si bien qu'il resta à l'orgue jusqu'à sept heures du matin, subissant une espèce de siège pendant lequel il eut à entendre les plus amers reproches de la part des fidèles réunis dans l'église. Enfin on le laissa descendre et s'en aller, croyant avoir gagné la cause. En attendant, au bout d'une heure de temps, on vit arriver un essaim de cosaques qui, se ruant sur l'église, brisèrent la croix et les portraits du Czar qui en sauvegardaient l'entrée, et se précipitèrent dans les saints parvis en frappant les fidèles cruellement avec leurs fouets de lanières de cuir. Amenant par force un prêtre, ils l'obligèrent ensuite à emporter les saintes espèces.

Aussitôt se produisirent, dans l'église et le cimetière, des scènes d'une violence indescriptible. Les cosaques frappaient à tort et à travers, n'épargnant ni les femmes, ni les enfants, cherchant surtout à marquer d'une façon sanglante leurs victimes, afin de les reconnaître ; la plupart des coups étaient portés au visage. Plusieurs d'entre ces malheureux essayèrent de fuir devant la rage aveugle de leurs persécuteurs et se noyèrent dans la rivière voisine. Le lendemain, on en ramena un grand nombre par devant le gouverneur, et de cruelles fustigations recommencèrent. On assure qu'environ seize victimes ont été battues *à mort*. En même temps les Cosaques se dispersaient dans les environs, arrêtant tous ceux qui portaient une marque sanglante à la figure, ce qui trahissait leur présence dans l'église attaquée.

Non contents d'emprisonner et de frapper tous ceux qui attiraient leurs soupçons et leur attention, les Cosaques mettaient tout le pays en réquisition, pillant, volant, mettant tout à feu et à sang, emportant le blé, le foin, le bétail, les objets de literie. Aussi les paysans des environs de Krozé sont-ils absolument ruinés. Toutes ces horreurs se sont passées entre le 8 novembre et le 14, du mercredi jusqu'au mardi. Le lundi, on réunit une fois encore tous les paroissiens de Krozé, leur signifiant d'avoir à remplir sans murmures ni opposition aucune l'ordre attendu et prochain de démolir l'église et le couvent des Bénédictines. L'année dernière, on avait fait sauter une église destinée à être supprimée, cette fois, les fidèles eux-mêmes devaient s'employer en masse à détruire leur sanctuaire vénéré.

Malgré une tempête de neige qui faisait rage pendant toute la nuit, on emmena quatre-vingt-deux paysans, tout ensanglantés et roués de coups, afin de les écrouer dans les prisons les plus voisines. On ignore quel sort leur est réservé.

Telles sont les dernières pages du martyrologe polonais, les dernières violences exercées contre les catholiques par cette Russie aux pieds de laquelle l'Europe avilie se prosterne, à l'instar de la France qui lui en donne l'exemple. »

Digitized by Google

ÉTATS-UNIS. L'abbaye de Saint-Meinrad projette la fondation d'un prieuré près de Devils Lake.

Les Bénédictins d'Amérique publient plusieurs revues : *St Benedict's Panier* (S. Meinrad), *St John's University Record* (abbaye de St-Jean à Collegeville), *St Joseph-Blatt* (monastère de Mount-Angel), *Die Legende* (monastère de Cluny à Wetang), *Mount-Angel Student's Banner* (Mount-Angel), *S. Vincent Journal* (abbaye de St-Vincent), *Pritel ditek* (prieuré tchèque de Chicago), *Sina Sapa Wocekiye Taeyanpaha* (en langue des Sioux, par le R. P. D. Jérôme Hunt à Omaha. Dakota).

BRÉSIL. — Les journaux se sont occupés dans les derniers temps de la restauration de l'ordre bénédictin au Brésil. Les négociations entamées à ce sujet sont terminées, et la congrégation de Beuron ne tardera pas à mettre la main à l'œuvre. Les dispositions définitives ne seront prises que lorsque les délégués du R^me^ archiabbé de Beuron auront pris personnellement connaissance de l'état des lieux.

EQUATEUR. — Le président de l'Equateur vient de faire une nouvelle tentative pour obtenir une colonie de bénédictins dans son pays. Nous apprenons que le R^me^ abbé de St-Vincent en Pensylvanie s'occupe de cette affaire.

AFRIQUE. — La société des missions de St-Benoît établie à Sainte-Ottile en Bavière a envoyé une nouvelle colonie en Afrique, de sorte que la maison de Dar-es-Salam compte actuellement trois prêtres, deux catéchètes, cinq frères convers et 12 sœurs. Les frères élèvent 53 enfants, les sœurs 48, la plupart enfants rachetés de l'esclavage. La maison des frères se trouve à Kolozani, à une lieue de Dar-es-Salam. La maison de Sainte-Ottile publie une revue « *Das Heidenkind* » destinée à mettre les bienfaiteurs au courant de l'œuvre.

NÉCROLOGIE.

Sont décédés :

le 3 décembre, le R. P. Dom *Severin Gross*, O. S. B., profès de l'abbaye de S. John dans le Minnesota (Amérique), dans la 65me année de son âge et la 20me de sa profession monastique.

—

le 10 décembre, le R.P. Dom *Léonard Joseph Roch*, O. S. B., profès de l'abbaye de Melk (Autriche), administrateur des biens de l'abbaye en Hongrie, dans la 69e année de son âge et la 45me de sa profession monastique.

Digitized by Google

le 15 décembre, le R. P. Dom *Maximilien Lickleder*, O. S. B., sous-prieur de l'abbaye de Metten en Bavière, dans la 68me année de son âge et la 46me de sa profession monastique.

—

le 20 décembre, le R. P. Dom *Maurice Tavasy*, profès de l'abbaye de Martinsberg en Hongrie, directeur de l'abbaye de Dömölk, dans la 82me année de son âge et la 4me de sa profession monastique.

—

le 15 janvier, le R. P. Dom *Cassien Foytényi*, O. S. B., de l'abbaye de Martinsberg eu Hongrie, dans la 82me année de son âge et la 65me de sa profession monastique.

BIBLIOGRAPHIE.

Méditations sur la Vie de N.-S. J.-C. par le R. P. M. MESCHLER, S. J. traduites de l'allemand par M. l'abbé MAZOYER, du clergé de Paris, Paris P. Lethielleux, 10 rue Casette, (3 beaux volumes in-12°.)

LES méditations du R. P. Meschler nous ont paru une œuvre remarquable. L'auteur expose dans sa Préface la méthode généralement suivie pour la méditation des mystères du Sauveur. L'introduction nous fait successivement connaître le pays où vécut JÉSUS, la situation politique, l'état moral et religieux des Juifs à cette époque : détails précieux, qui permettent d'entrer au cœur même du sujet. La matière est embrassée dans toute son étendue. De toute éternité, le Verbe vit dans le sein du Père, image de sa substance, type de toutes les créatures. L'Incarnation est décrétée dans l'auguste conseil des trois Personnes divines. Cet adorable mystère — c'est l'opinion de plusieurs docteurs — est révélé aux anges, prémices de la création : Lucifer y trouve sujet de se révolter contre Dieu, et tombe du ciel ainsi que ses complices. L'ange déchu séduit l'homme qui est chassé du paradis, mais en même temps, reçoit la promesse d'un Rédempteur. Ce Rédempteur est pendant des siècles, le désiré des nations avant d'être l'Emmanuël. Le peuple juif est constitué par Dieu dépositaire officiel de l'antique promesse.

Vivant dans l'attente des peuples, le Messie les éclaire dès lors et les vivifie. La promesse est réalisée. Le Verbe s'est fait chair, et habite, comme en un ciel vivant, dans le sein de Marie, la femme bénie entre toutes, Vierge et mère, immaculée dès le premier instant de sa conception. L'Homme-Dieu, en cet inviolable sanctuaire, adore le Père éternel, et prie pour nous, ses frères désormais. Né à Bethléem, il commence dans

Digitized by Google

l'humble crèche sa vie d'immolation dont le Calvaire doit être la dernière, et la plus douloureuse étape.

Par l'obscur travail de sa vie cachée, par les fatigues de sa vie publique, par sa passion enfin et par sa mort. Il expie les crimes du monde et le réconcilie avec Dieu, sa mission accomplie, il monte au plus haut des cieux. Des splendeurs de sa gloire, par le ministère de son Église, il sanctifie, jusqu'à la fin des temps, le genre humain racheté.

Tel est, à grands traits, le plan des méditations du R. P. Meschler. L'ouvrage, encore inachevé, s'arrête à la Passion. Nous en espérons la suite pour bientôt (1).

La première partie, principalement dogmatique, met dans un jour lumineux les grandeurs du Verbe de Dieu, et ainsi nous prépare à bénir plus amoureusement ses abaissements adorables, exposés dans la seconde.

Ici le savant et pieux auteur, se guidant du récit évangélique, suit pas à pas le divin Sauveur, recueillant chacune de ses actions, chacune de ses paroles, montrant partout, et faisant profondément sentir à l'âme qu'un Dieu seul a pu faire ce qu'a fait JÉSUS, et que nul homme jamais n'a parlé comme lui. Dans cette contemplation suave, au rayonnement de la douce et majestueuse figure du Sauveur, l'amour s'enflamme en nos cœurs pour ce Dieu trop peu aimé parce qu'il est trop peu connu.

Si douces et si consolantes, ces méditations sont en même temps nourries de science sacrée, et fort instructives.

L'interprétation du texte est partout claire et sûre, résolvant les difficultés d'après les meilleurs exégètes. Les divers faits s'enchaînent, s'expliquant les uns les autres. En tête de chaque méditation, sont groupés tous les passages des différents évangiles y ayant trait, et de nombreux renvois guident encore le lecteur, au cours du développement donné au récit. Les détails sur les mœurs des Juifs, sur leur histoire, sur la nature des lieux, sur le cérémonial des fêtes, donnent aux méditations du R. P. Meschler une couleur locale remarquable: on a sous les yeux des tableaux vivants. Un parfum de céleste poésie embaume bien des pages. En d'autres éclate le zèle de l'apôtre conjurant les hommes de s'attacher à leur seul Sauveur, montrant, dans la pratique des vertus évangéliques, le remède efficace aux maux de la société. Le sentiment qui pénètre l'ouvrage tout entier, est une joie profonde et enthousiaste, d'être au service du meilleur, du plus doux des maîtres. La vie, si triste sans JÉSUS, devient, consacrée à son amour, un paradis sur terre: telle est l'impression que laissent au cœur ces belles méditations. Nous sommes heureux que monsieur l'abbé Mazoyer, par une traduction élégante et facile, au point qu'on la croirait une œuvre originale, ait fait connaître à l'étranger l'ouvrage du R. P. Meschler appelé, nous le pensons, à faire grand bien partout.

D. H. D.

1. Au moment de mettre sous presse, nous recevons le tôme troisième et dernier.

Digitized by Google

Regula sancti Patris Benedicti iuxta antiquissimos codices recognita a P. Edmundo SCHMIDT, O.S.B. Ratisbonae, Pustet, 1892. XIV-143 pp. in-18.

LA Règle de saint Benoît a subi le sort des livres fréquemment employés; les scribes ont modifié le texte en y intercalant des gloses, en modifiant certains mots. Suivant la remarque de Dom Schmidt, le meilleur connaisseur des manuscrits de la Règle, les manuscrits offrent des variantes en plus de deux cents endroits : on y distingue cependant deux familles.

L'éditeur reconstruit le texte à l'aide des meilleurs manuscrits, surtout de ceux de Vienne et de Tegernsee.

S. Fidelis a Sigmaringa exercitia seraphicae devotionis cum appendice orationum ac benedictionum denuo ad usum sacerdotum edidit P. Michael HETZENAUER O. cap. Stutgardiae, Roth, 1893 XXVI-231 pp. in-18.

LES exercices de saint Fidèle renferment une série de points de méditations sur les vertus, de méditations pour chaque jour de la semaine, la préparation au saint Sacrifice et l'action de grâce pour chaque jour, une série d'oraisons et d'actes d'union avec Dieu. L'éditeur y a joint les bénédictions et exorcismes les plus usités.

De fidei symbolo quo Armenii utuntur observationes. Opus posthumum P. Josephi Dr CATERGIAN. Viennæ. Typis PP. Mechitaristarum, 1893. 53 pp. in-8°.

LES controverses suscitées récemment en Allemagne au sujet de l'origine apostolique du symbole, ont déterminé les Pères Méchitaristes de Vienne à publier un travail du P. Joseph Catergian sur le symbole arménien, écrit en 1870. Le symbole dont se sert l'Église arménienne dans sa liturgie actuelle, est d'importation grecque, postérieure au cinquième siècle et différent du symbole dit de Constantinople. L'auteur reconstitue le texte arménien à l'aide des manuscrits, étudie son origine et montre ses rapports avec S. Athanase. Il est fort difficile de faire la part exacte des auteurs dans une question aussi difficile à cause de la pénurie de documents. Le symbole arménien contient le fonds commun à tous les symboles, mais avec des ajoutes faites à dessein contre telle ou telle hérésie. A remarquer à la fin du travail du P. Catergian quelques excellentes observations sur l'immobilité ou la stérilité de la théologie des églises séparées de Rome. L'immobilité prétendue de leur symbole ne les a pas préservées d'admettre des hérésies dont une ajoute postérieure a préservé les églises restées en union avec Rome. Z.

Digitized by Google

L'État religieux, par le chanoine Jules DIDIOT. 2e édit. Lille. Berges, 1893, XV, 284 pp. in-8°.

LES livres sur l'état religieux sont nombreux: notre époque les a vus se multiplier à l'excès ; d'aucuns ont écrit pour faire un livre, d'autres pour éclairer et instruire; certains ont trop visé à l'originalité ou se sont trop localisés dans le concept de leur institut. M. Didiot n'affirme nulle part des idées personnelles ; il se donne comme le disciple de S. Thomas. Le disciple a bien saisi la pensée du maître ; il l'expose avec une lucidité parfaite, avec une précision et une netteté qui satisfont l'intelligence et un accent de conviction, résultant de l'intuition de la vérité, qui fortifie. *L'état religieux* de M. Didiot est un traité théologique dans le meilleur sens du mot ; s'il est profond, il n'a rien d'aride. Il montre ce qu'est l'état religieux dans l'Église, ce qu'il doit être aux yeux de tout chrétien. Il en étudie les fondements, c'est-à-dire les conseils évangéliques, dont il précise la portée, puis détermine dans cette vie le côté sacrificatoire. Trois chapitres sont consacrés aux formes de la vie religieuse, aux œuvres de la vie religieuse, à l'entrée en religion. Le rôle que peut remplir l'état religieux dans la société chrétienne est décrit avec une grande largeur de vue et une sérieuse connaissance des besoins de notre temps. Le livre de M. Didiot s'adresse autant aux laïques qu'aux personnes consacrées à Dieu. Nous le signalons tout particulièrement à l'attention des directeurs et des confesseurs.

Premier registre aux plaids de la cour féodale du comté de Hainaut (1333 à 1405), publié par Félicien CATTIER. Bruxelles, Weissenbruch, 1893. 465 pp. in-8°.

M. CATTIER, auquel nous sommes déjà redevables d'intéressantes études sur le droit pénal du moyen âge, vient de rendre un nouveau service à l'histoire du droit par la publication du premier registre aux plaids de la cour féodale du comté de Hainaut. Ce registre, qui va de 1333 à 1405, contient l'analyse de 1281 actes. Dans son introduction l'auteur examine d'abord la nature et le contenu du registre aux plaids, et donne ensuite une étude bien documentée sur la cour de Mons, son organisation et sa composition, l'organisation judiciaire du comté, la nature de la compétence de la cour, la procédure. Un glossaire et des tables soignées terminent le volume.

Digitized by Google

LA SOCIÉTÉ DE BRETAGNE

DE L'ORDRE DE SAINT-BENOIT.

Le dix-septième siècle peut être considéré comme l'un des plus beaux de l'histoire de l'ordre bénédictin. C'est le siècle qui donna naissance aux florissantes congrégations de Saint-Vannes et de Saint-Maur et à d'autres, moins importantes peut-être, mais dont l'action salutaire s'est fait sentir autour d'elles pour le bien de l'Église et la gloire de Dieu. Nous nous occuperons aujourd'hui de l'une d'elles, de la Société de Bretagne, qui n'a eu qu'une existence éphémère, il est vrai, mais dont les courtes annales sont un précieux témoignage de la vie régulière et édifiante de ceux qui en ont fait partie.

Il existait en France une congrégation dite gallicane ou des Exempts de France, dont les monastères, afin de maintenir leur privilège d'exemption, s'étaient groupés sous le nom d'Exempts à la suite des décrets du concile de Trente. Cette union, formée en 1580, comprenait, entre autres abbayes, celles de Vendôme, de Marmoutiers, de Redon, de Saint-Benoît-sur-Loire et de Bourg-Dieu. Ses statuts, élaborés en 1581 et successivement approuvés par Sixte V et Grégoire XIV, n'avaient cependant pas produit de merveilleux résultats pour le bien de l'ordre.

Six religieux de Marmoutiers, considérant que ces statuts ne reproduisaient qu'imparfaitement l'observance primitive de la règle bénédictine, et affligés des écarts auxquels ils donnaient lieu par la négligence des supérieurs, résolurent d'embrasser un genre de vie plus conforme à leur sainte profession et adressèrent au général de leur congrégation, le 1er août 1603, une requête par laquelle ils le suppliaient de favoriser le dessein qu'ils avaient conçu de remettre en pratique la règle de leur saint fondateur et les anciens statuts de leur abbaye. Dom Isaïe Jaunay, profès de Marmoutiers et général de l'ordre, était un homme de vertu et de science, animé d'un zèle ardent pour la gloire de Dieu et le bien de l'ordre. La résolution de ses confrères le toucha profondément, il la bénit de tout cœur et mit tout en œuvre pour en hâter l'heureux accomplissement.

Digitized by Google

Non content de favoriser la réforme, il promit de l'embrasser lui-même (1). Munis de cette autorisation, les six moines se séparèrent de la communauté dans les bâtiments de l'infirmerie et s'y exercèrent à la pratique la plus exacte de la Règle de Saint-Benoît. Les contrariétés ne leur manquèrent pas, on le divine aisément, au sein d'une communauté scindée de la sorte. Pour assurer le succès de leur entreprise, ils résolurent de solliciter l'appui du roi Henri IV et députèrent à cet effet le général Dom Jaunay et l'un d'eux, Dom François Stample. Le roi leur fit un bienveillant accueil et les assura de sa haute protection : « Mes Pères, leur dit-il, soyez les bienvenus ; je favoriserai toujours votre sainte entreprise, gardez-vous seulement de vous en lasser, car quant à moi je ne m'y lasserai jamais. » Malheureusement le conseil privé auquel le roi les renvoya, et le clergé auquel celui-ci s'en remit firent traîner l'affaire en longueur. Le seul résultat sérieux de leur voyage à Paris, fut la conquête qu'ils firent d'un jeune moine du collège de Marmoutiers à Paris, Dom Noël Mars, qui leur promit de s'adjoindre à eux.

De retour dans leur abbaye les députés exposèrent à leurs confrères le résultat de leurs démarches et leur firent comprendre que le succès de leur entreprise exigeait leur éloignement de Marmoutiers. Leur plan fut agréé, et le 24 février 1604, trois des réformés, Dom François Stample, Dom Pierre Meneust et dom Elie Truchon présentèrent au grand-prieur et au convent de l'abbaye une requête dans laquelle ils faisaient part de leur dessein de suivre plus fidèlement la règle de St-Benoît selon l'autorisation qui leur en avait été concédée par le Père général,et les suppliaient de vouloir leur accorder obédience en quelque prieuré dépendant de l'abbaye, tel que celui de Lehon en Bretagne, et de leur donner comme supérieur le P. Dom Noël Mars alors résidant à Paris.

Cette demande ayant été favorablement accueillie par la communauté, qui avait d'ailleurs à se plaindre des obédienciers de Lehon, les signataires de la requête et le frère Jean Le Tellier ne tardèrent pas à se rendre à Lehon. Ils eurent bien des luttes à soutenir contre les anciens habitants du prieuré, surtout contre le sacristain qui s'y maintenait à raison de son bénéfice, mais grâce au concours que leur prêta le prieur commendataire, ils triomphèrent de toutes les difficultés.

1. Les ouvrages à consulter sur l'histoire de la Société de Bretagne sont : Dom Martene, *Histoire de l'abbaye de Marmoutier*, t. II, 414-464. (*Mémoires de la Soc. archéol. de Touraine* t. XXV, 1875) ; Dom Lobineau, *Vies des Saints de Bretagne*. Rennes, 1725, pp. 346-356; Helyot, *Histoire des ordres religieux*, VI, 307-309 ; *Gallia* IV, 885 ; Fouéré-Macé, *Le prieuré royal de Saint-Magloire de Lehon* Rennes. Calliere. 1894. pp. 88-126.

Digitized by Google

Cependant le Père Noël Mars était venu les rejoindre. Né à Orléans le 24 avril 1576 de Sébastien Mars et de Mathurine Seurat, le jeune Mars manifesta dès ses premières années les plus heureuses dispositions pour la piété et pour la science. Dévoré du zèle de l'étude, il poussait si loin son désir d'apprendre, qu'il oubliait souvent l'heure des repas. Après avoir reçu la tonsure, le 26 mars 1593, des mains de Mgr de la Chaussée, évêque d'Orléans, il entra à l'abbaye de Marmoutiers, dont le grand-prieur, M. d'Huisseau, était son parent, et prit l'habit bénédictin le 5 octobre 1594. Sa profession eut lieu le 23 septembre de l'année suivante.

Quoique les règlements de la maison n'autorisassent les jeunes moines à reprendre le cours de leurs études que trois ans après leur profession, Noël Mars obtint la permission de se rendre à Paris au collège de Marmoutiers. Il y fit sa philosophie en 1596 et 1597 puis il suivit pendant six ans, les cours de théologie en Sorbonne sous MM. du Val et Gamaches, y prit ses grades et dédia ses thèses au R. P. Dom Isaïe Jaunay, général de la congrégation gallicane. Sa réputation de science et de piété était telle, qu'il fut autorisé à prêcher dans les églises, même avant d'avoir reçu la prêtrise.

La culture des lettres et des sciences ne lui faisait point oublier sa profession. Sa vie était partagée entre l'oraison et le travail. Bien qu'élevé dans un monastère dont l'observance était assez mitigée, il suivait la lettre de la règle, couchait souvent sur la dure, passait une partie des nuits en prières, portait le cilice et se montrait observateur scrupuleux de la pauvreté.

Dom Noël Mars avait reçu la prêtrise le 7 avril 1601, et dès 1603 il avait été député du collège de Marmoutiers au chapitre de la congrégation qui se célébra au collège des Bernardins de Paris. Il y retrouva le général Dom Jaunay dont il partageait les vues. L'année suivante, il acceptait la charge de supérieur de Lehon et venait consoler ses confrères au milieu de leurs peines. Le 1er janvier 1605, il renouvela avec eux ses vœux entre les mains du général, qui, pour mieux assurer le succès de leur entreprise, l'établit son vicaire-général dans la province de Bretagne et lui donna pleins pouvoirs pour la réforme des autres monastères.

Les religieux de Lehon, qui pouvaient compter sur la protection du général, profitèrent de son séjour parmi eux pour lui demander des constitutions. Ce Père accéda à leur demande, et, le 3 février, il leur présenta le texte des nouveaux statuts qu'ils acceptèrent tous et souscrivirent de leurs noms. « Selon ces constitutions, dit Dom Martène, ils devoient tous les jours se lever à minuit. Leurs matines

Digitized by Google

duraient trois heures les jours ordinaires, et quatre les jours de fêtes. Ils disoient tous les jours l'office de la Sainte-Vierge avec le canonique. Ils chantoient tous les jours deux grandes messes, et faisoient le service divin avec beaucoup de solennité et de gravité. Après matines ils faisoient une demi-heure d'oraison mentale et autant après complies. L'intervalle entre les deux grandes messes et celui entre le dîner et les vêpres étoit employé à des lectures de piété et au travail manuel. Ils gardoient une abstinence rigoureuse et observoient exactement les jeûnes prescrits par la règle. Leur pauvreté était entière. » Ces statuts furent homologués au Grand-Conseil le 19 décembre, confirmés l'année suivante par le chapitre-général de la congrégation gallicane et enfin par le Cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, qui avait reçu du pape la mission spéciale de travailler à la réforme de l'ordre de Saint-Benoît.

Muni des pleins pouvoirs du général, Dom Noël Mars travaillait à consolider son œuvre : la faculté qu'il obtint du chapitre-général de recevoir des novices à Lehon rendit ce prieuré entièrement indépendant de Marmoutiers. Les moines de Lehon donnèrent l'exemple de toutes les vertus, guidés par l'enseignement et stimulés par les exemples de leur vénéré supérieur. Les historiens de sa vie font le plus bel éloge de ses vertus. « Dom Noël Mars, dit encore Dom Martène, étoit si pénétré de cette parole de la sainte règle *qu'on ne doit rien préférer à l'œuvre de Dieu*, que lorsqu'il étoit malade il se faisoit porter au chœur par deux religieux, et lorsqu'il devint tellement perclus qu'il ne pouvoit pas seulement se remuer, il ne se dispensoit pas de dire son bréviaire. Il avoit la même ferveur pour le sacrifice adorable de nos autels qu'il célébroit tous les jours, et lorsqu'il étoit malade, il se faisoit porter à l'église pour entendre la messe ou même la dire assisté de quelques religieux qui le soutenoient et l'aidoient à faire les génuflexions et à le relever. Avec quelle dévotion il s'y préparoit ! Quel étoit son recueillement avant et après ! Mais ce n'étoit pas seulement durant le sacrifice et pendant les offices divins qu'il étoit pénétré de Dieu, il entretenoit continuellement dans son cœur un feu divin qui le brûloit sans le consumer. Il avoit les yeux ordinairement élevés vers le ciel, mais d'un regard qui faisoit assez voir que c'étoit-là qu'il avoit son cœur. Lorsqu'il étoit au réfectoire, où il mangeoit très peu, il étoit si recueilli en Dieu, qu'on jugeoit aisément que sa conversation étoit dans les cieux ; aussi ne vouloit-il pas entendre parler de procès ni d'affaires temporelles, disant que ce n'étoit pas pour cela que nous étions venus en religion. »

Digitized by Google

Dom Lobineau lui prodigue les mêmes éloges: « Il prêchait toutes les fêtes et les dimanches, dit-il, et pendant l'Avent et le Carême tous les jours, et souvent plusieurs fois le jour... Sa piété paraissait jusque dans la signature qu'il employait dans ses lettres, qui était un cœur, au milieu duquel était un nom de JÉSUS, avec ces deux autres mots : *o amor !* qu'il avait sans cesse à la bouche, pour témoigner la vive ardeur de l'amour céleste dont il était enflammé. »

Un autre auteur ajoute: « La prière qu'il enseignait à ses religieux pour la répéter souvent, était celle-ci : « Mon Dieu, donnez-moi votre amour ! » Il disait encore avec son expérience des âmes, que la fréquente confession et la communion sont les deux étançons principaux et appuis de la bonne vie. » Il ne se promenait jamais dans les jardins du prieuré sans avoir à la main son chapelet ou le Livre des Saintes Écritures; Frère Nicolas, qui réveillait à Matines, affirma qu'il le trouva toujours en oraison sauf deux fois qu'il était malade, quand il venait ainsi au milieu de la nuit, ouvrir la porte de sa cellule (1). »

Son détachement des choses de la terre était complet, aussi sacrifiait-il volontiers les correspondances elles-mêmes de ses parents et amis à son amour de la solitude et de la retraite. « Ce grand détachement, ajoute Dom Martène, étoit accompagné d'une profonde humilité qui lui faisoit rechercher les emplois les plus vils, comme aider à la cuisine, laver la vaisselle, balayer le monastère! Ce n'étoit qu'avec une peine extrême, qu'il commandoit, parce qu'il s'estimoit indigne d'être supérieur, aussi fit-il tout ce qu'il put pour faire élever en sa place un autre prieur.

« Les lois établies parmi eux voulant que tous les ans, le lundi d'après le dimanche de la Passion, le supérieur se démît de son office en présence de la communauté, pour être procédé le lendemain des Rameaux à une nouvelle élection, ou bien être confirmé dans se charge, toutes les instances qu'il put faire lui furent toujours inutiles jusqu'en l'an 1609, qu'il fallut céder à son humilité. Il aimoit fort son état, et tous les jours il renouveloit sa profession, qu'il a dit cent fois qu'il signeroit de son sang, si cela étoit nécessaire, pour rendre son contrat plus affermi. »

Le Père Mars avait d'ailleurs des disciples dignes de lui, et les traits que l'historien de Marmoutier nous a conservés de leurs vertus montrent bien quel esprit de foi et de piété animait cette jeune Congrégation, qui devait renouveler l'esprit monastique dans la vieille terre d'Armorique.

1. Fouéré-Macé, pp. 98-99.

Digitized by Google

Touché de la réputation de sainteté dont jouissait le Père Mars et de la régularité dont les moines de Lehon donnaient l'exemple, Mgr Antoine de Rivol, évêque de Dol, vint trouver le vénérable supérieur et lui proposa de prendre possession de l'abbaye de Tronchet. « La situation de cette abbaye était véritablement lamentable, aussi bien au temporel qu'au spirituel. Le dortoir, le réfectoire, les cloîtres étaient ruinés de fond en comble, l'église n'avait plus ni vitres ni ornements. Un seul religieux résidait dans l'abbaye et se faisait aider de quelques prêtres séculiers, pour y faire l'office divin. Le Père Mars, le cœur navré au récit d'une telle misère, accepta la proposition de l'évêque et se hâta de venir au Tronchet avec six de ses religieux. Il prit possession de l'abbaye le 7 août 1607 « après une exhortation pathétique, qui tira les larmes des yeux de l'évêque de Dol et de tous ceux qui assistèrent à cette cérémonie », dit Dom Lobineau, et mit à la tête de la communauté le Père Dom Pierre Meneust, natif de Gennes, au diocèse de Rennes, homme de piété et d'esprit sur lequel il comptait pour ressusciter cette pauvre abbaye. Son zèle ne fut pas trompé ; dans peu de temps, l'office divin qui se faisait négligemment au Tronchet, s'y célébra avec modestie et gravité ; la règle de St-Benoît, qui y était presque inconnue, y refleurit de nouveau, les lieux réguliers qui étaient ruinés furent rétablis (1). »

Un troisième monastère vint bientôt s'adjoindre aux maisons de Lehon et de Tronchet ; ce fut l'abbaye de Lantenac. Ce monastère se trouvait privé de religieux depuis quarante-cinq ans, quand le Père provincial de Touraine, Dom Jean Verdeau, pria un prêtre séculier, chapelain de Redon, nommé Jean Guyon, de l'occuper et d'y célébrer l'office. Cet excellent prêtre s'y rendit en effet, et sans être religieux, s'efforça de mettre en pratique la règle de Saint-Benoît, dont le Père Jaunay lui avait remis un exemplaire. Trois ans plus tard, en 1608, son neveu, Julien Le Roy, vint l'y rejoindre et embrasser le même genre de vie. Dieu les récompensa en leur donnant la vocation monastique. En 1610, ils vinrent à Lehon prendre l'habit bénédictin, tandis que des moines de la société prenaient possession de Lantenac. Dom Julien Le Roy en devint plus tard prieur. Le Père Guyon fut l'un des plus fermes appuis de la société et occupa à diverses reprises, les charges de prieur de Lehon, de Tronchet et de vicaire général de l'ordre. A l'exemple de plusieurs saints, il fut souvent tourmenté par le démon. Mais Dieu le consolait par sa grâce et par le don des miracles. On raconte que tirant un jour de l'eau au puits

1 Fouéré-Macé, pp. 100-101, d'après dom Martène.

Digitized by Google

du monastère, la chaîne de fer se rompit et le seau tomba jusqu'au fond; le Père descendit l'autre bout de la chaîne dans l'eau, et les deux bouts se rejoignirent tout à coup, en sorte qu'il put retirer du puits sans difficulté le seau d'eau ainsi miraculeusement repêché. On dit encore qu'étant entré à l'église, une nuit, pour y faire ses prières, le diable lui apparut, et pour l'empêcher de lire dans son livre, souffla, en ricanant, la lumière de sa lanterne. Sa mort fut celle d'un saint. « L'an 1621, étant prieur de la Chaume, dit Dom Martène, il tomba malade, et après avoir reçu l'extrême-onction, il perdit entièrement le jugement et la parole. Comme l'on n'attendoit plus que le dernier moment de sa vie, il commença subitement à tressaillir, et à faire signe des deux mains, qu'il ne pouvoit remuer auparavant. Ce transport dura une demi-heure, témoignant une joie extraordinaire. Un jour après, la parole lui étant revenue, il se confessa au R. P. dom Félix Pasquier, qui ne manqua pas de s'informer du sujet de la joie qu'il avoit fait paroître, et il apprit par sa réponse que le Père Mars lui étoit apparu, et avoit demeuré proche de lui pendant une demi-heure. Depuis, on le voulut encore faire parler sur cette apparition, car il vécut encore dix-huit jours; mais il ne voulut rien dire, au contraire il frappoit sa poitrine, protestant qu'il étoit un grand pécheur, et qu'il ne méritoit pas d'être favorisé de Dieu, ce qui marque sa modestie, et l'estime qu'il faisoit de la grâce que le bon Père Mars lui avoit faite. Ce furent là les derniers sentiments de ce grand homme, qui alla bientôt après recevoir la couronne de gloire qu'il avoit méritée par ses vertus, surtout par son humilité. »

Cependant le Père Mars, rentré du Tronchet à Lehon, y avait repris sa charge de prieur, mais comme la maladie avait abattu ses forces et qu'il ne pouvait plus suivre l'observance régulière avec toute la ponctualité désirable, il demanda d'être relevé de ses fonctions, ce qui lui fut accordé le 24 avril 1609. Toutefois dès le 14 septembre, le P. Dom Louis Jousselin, provincial de Touraine, le nomma prieur de Tronchet et le confirma dans sa charge de visiteur-général de Bretagne. Le pieux moine, qui réclamait en vain le repos, s'empressa d'obéir à ce nouvel appel des supérieurs et partit pour le Tronchet. Cette absence de Lehon ne fut que de courte durée, car la maladie le força bientôt à revenir à son cher monastère.

Comme le mal empirait et ne laissait plus d'espoir, le Père Mars demanda les derniers sacrements et les reçut avec de grands sentiments de piété, ne cessant depuis ce moment de répéter ces paroles: *ô amour, ô amour !* jusqu'au moment où son âme s'envola

Digitized by Google

vers Dieu.Ce fut le dimanche 31 janvier 1611, que mourut ce grand serviteur de Dieu ; il n'était âgé que de 34 ans, et 10 mois. Il fut enterré dans l'église du prieuré, devant l'autel de la Sainte-Vierge, sous une tombe de pierre. L'inscription qu'on y grava rappelait les éminentes vertus du pieux bénédictin.

Parmi ceux qui pleurèrent le plus la mort du premier supérieur de la Réforme, on cite deux jeunes novices appelés, l'un Agnan Seurat et l'autre du Breuil, que le vénérable Père Mars avait amenés de Marmoutiers et pour lesquels il avait une prédilection toute spéciale, aimant à les appeler ses deux colombes, tant était grande leur douceur et leur simplicité : « L'un d'eux, écrit l'historien des saints de Bretagne, voïant son cher maître mort dit à l'autre : Mon frère, voilà notre bon père mort, il faut que j'aille avec lui. — L'autre lui contesta cet avantage, et prétendit qu'il devait être le premier à le suivre.Dieu termina cette innocente dispute,en les appelant tous deux peu de temps après le décez du P. Mars, pour jouir, comme il est à présumer, de la même récompense que leur Saint Maître avait reçue dans la gloire. »

La réputation de sainteté du vénérable Dom Mars ne fit que grandir après sa mort, car Dieu voulut illustrer sa tombe par divers prodiges. Déjà pendant sa vie divers faits merveilleux avaient attesté sa grande vertu. Les historiens parlent d'une femme piquée par un aspic et dont il guérit la blessure par un simple signe de croix, et mentionnent d'autres faits non moins remarquables. Les fidèles accouraient à son tombeau, et Dieu se plaisait à manifester la sainteté de son serviteur par de nombreux miracles.

Témoins de ces prodiges, les moines de la Société de Bretagne présentèrent le 4 avril 1625 à l'évêque de Saint-Malo une requête pour le supplier de faire une enquête sur la sainteté de la vie du Père Mars et sur les miracles qui s'opéraient par son intercession. L'évêque accéda à cette demande et fit prendre les informations nécessaires. De son côté, le prieur de Lehon fit une enquête de ce genre à Orléans. Louis XIII lui-même s'intéressa à cette cause et chargea son ambassadeur à Rome de la recommander. Malheureusement des affaires importantes vinrent détourner l'attention des religieux bretons, et la cause fut délaissée.

La mort du Père Mars fut un coup douloureux pour la jeune Société de Bretagne, qui perdait un père et un saint. Elle trouva dans le général de la congrégation gallicane Dom Jaunay un protecteur et un ami dévoué. Sans porter l'habit de la Réforme, il en suivait les règles et avait renouvelé ses vœux entre les mains du

Digitized by Google

Père Stample dès le 10 août 1603. Son plus grand bonheur était de venir à Lehon et d'y vivre de la vie simple et modeste des religieux. Son zèle et son dévouement ne se démentirent jamais.

Le Père Stample recueillit l'héritage du Père Mars. Aucun ne possédait comme lui l'esprit de la réforme et de son premier supérieur dont il imitait les vertus. Sous sa direction aussi douce que forte, le prieuré de Lehon s'accrut rapidement, et l'on vit jusqu'à seize novices venir en une seule année, grossir les rangs de la communauté, malgré la grande pauvreté à laquelle étaient réduits les Pères.

La renommée des Pères de la Société de Bretagne détermina quelques membres du monastère de Saint-Malo, qui était occupé par des bénédictins anglais, à leur remettre cette maison. Le P. Dom Gabriel de Sainte-Marie, qui depuis fut élevé au siège archiépiscopal de Reims, était un de ceux qui désiraient le plus vivement cette union. Toutefois les négociations entamées à ce sujet en 1615 n'aboutirent point. L'essai provisoire d'introduire la même réforme à Marmoutiers dans le courant de la même année, à la demande de l'abbé commendataire Sébastien de Galigaï, n'eut pas de suite sérieuse. Ce ne fut que plus tard que les moines de la congrégation de Saint-Maur purent rétablir l'observance dans cette antique maison.

La réforme de Lehon fut introduite avec plus de succès à l'abbaye de Landevenec. L'abbé commendataire de cette maison, M. Briant, archidiacre de Quimper, en désirait vivement le relèvement. Dans ce but, il avait obtenu du prieur de Saint-Germain-des-Prés des religieux qui occupèrent Landevenec pendant trois ans. Toutefois comme ce monastère était trop éloigné des autres maisons de la congrégation de Chezal-Benoît, à laquelle ils appartenaient, ils manifestèrent le désir de retourner à leur ancien monastère et firent place aux moines de Lehon. Le Père Stample vint prendre possession de Landevenec avec huit autres religieux, au mois de septembre 1616, et rendit bientôt la vie à cette maison.

Deux ans plus tard la Société prenait possession d'un autre monastère, de l'abbaye de la Chaume, près de Machecoul. Cette maison avait alors pour abbé commendataire le cardinal de Retz et pour prieur le père Dom Jean Charbonneau. Ce religieux, qui avait été autrefois simple administrateur des biens de l'abbaye, avait profité de son séjour parmi les religieux pour s'instruire, et avait fini par embrasser leur vie. Témoin des grandes qualités de son ancien domestique, M. de Gondi, lui confia également la direc-

Digitized by Google

tion spirituelle du monastère. L'union à la Société de Bretagne en assura la prospérité.

Le 3 juin de la même année 1618, les Pères de la Société tinrent leur chapitre général à Lehon et y décidèrent, entre autres choses, qu'outre les études qui se faisaient dans leurs monastères, on enverrait aux universités et aux collèges du dehors les religieux les plus capables. En vertu de ce règlement on en envoya deux à Paris, deux à Quimper et cinq à Rennes, et un peu après six à la Flèche. Le 15 du même mois ils députèrent les Pères Meneust et Charbonneau au chapitre général de la congrégation gallicane qui devait se tenir à la Réole le 1er septembre suivant. Grâce à l'appui de Dom Jaunay, ils obtinrent la faculté de se choisir eux-mêmes leur vicaire-général et visiteur et nommèrent à cette charge le P. Dom François Stample, qui remplit cette fonction jusqu'à l'extinction de la Société.

Au moment où les députés de la Société se disposaient à partir pour le chapitre de la Réole, ils furent appelés à Redon par Mgr Artus d'Espinay, évêque de Marseille et commendataire de cette abbaye, ainsi que par les religieux qui désiraient vivement voir s'établir dans cette maison la réforme de la Société. L'accord fut bientôt établi sur les conditions de l'union qui fut mise à exécution à l'issue du chapitre. Dom Jean Charbonneau fut élu prieur à l'unanimité et prit possession du monastère avec quatre religieux de Lehon. L'ambition du nouveau provincial de Touraine vint entraver l'heureux succès de l'œuvre. Deux ans plus tard le prieur et quelques religieux mouraient empoisonnés. Il ne fut pas difficile de reconnaître la main criminelle qui avait perpétré cet audacieux forfait. La mort de ces martyrs de la discipline monastique fut féconde pour l'œuvre de la réforme : Vingt-sept ans plus tard, le Père Noël Mars, neveu du fondateur de la Société, pouvait attester que dans toute la province il n'y avait pas de monastère plus régulier et plus édifiant que celui de Redon.

Cependant la jeune et florissante Société de Bretagne ne jouissait pas d'une autonomie canoniquement reconnue. Elle était toujours considérée comme faisant partie de la congrégation gallicane, et ce n'était que par l'appui de Dom Jaunay qu'elle avait obtenu un vicaire-général et un visiteur tirés de son sein. La mort de Dom Jaunay, survenue le 23 octobre 1619, les priva de leur protecteur et les exposa aux tracasseries du provincial de Touraine. Pour mettre un terme à ces vexations, les Pères résolurent de solliciter de Rome l'érection de leur Société en congrégation, mais leur requête ne fut

Digitized by Google

pas présentée à Rome, et lorsqu'ils se décidèrent en 1622 à renouveler leur démarche, on leur persuada de s'unir à la nouvelle et florissante congrégation de Saint-Maur. Ce conseil leur plut, et après avoir obtenu de la congrégation gallicane et du roi l'autorisation de s'affilier à la congrégation de Saint-Maur, ils firent les démarches nécessaires lors du chapitre de cette congrégation qui se réunit cette année à Corbie. On remit la décision de cette importante affaire au prochain chapitre qui devait avoir lieu à Jumièges en 1624. Ce terme de deux ans expiré, les Pères de Saint-Maur déclarèrent l'union impossible.

Ce refus affligea profondément les Pères de la Société, mais ne les découragea point. Décidés à maintenir leur réforme, ils s'adressèrent au roi Louis XIII qui leur octroya en septembre 1625 des lettres-patentes par lesquelles il autorisait les six monastères « desjà unis de vivre à l'advenir en particulière congrégation soubz le nom de la congrégation de Bretagne » et leur donnait le cardinal de Richelieu pour protecteur.

Comme la sanction de Rome était nécessaire pour l'érection canonique de la Société en congrégation, les Pères envoyèrent deux députés à Rome pour traiter cette grave affaire. Les excellentes recommandations dont ils étaient porteurs, leur ménagèrent un accueil favorable. Toutefois comme le Saint-Siège ne voyait pas de bon œil la multiplication de congrégations dans un même pays, on leur donna le conseil de s'unir à la congrégation de Saint-Maur. Le pape lui-même en écrivit au cardinal de Bérulle et à son nonce en France. Les négociations entamées avec les Pères de Saint-Maur aboutirent en 1628, et, le 17 juillet de cette année, il fut décidé que les monastères de Lehon, de Redon, du Tronchet, de Landevenec et de la Chaume deviendraient la propriété de la congrégation de Saint-Maur, tandis que celui de Lantenac serait réservé pour la résidence des Pères qui ne pourraient pas suivre cette nouvelle règle. Cette union fut ratifiée au chapitre général le 28 septembre 1628. Aussitôt tous les Pères de la Société se démirent de leurs charges, et l'on vit le vénérable supérieur, D. François Stample, se soumettre à tous les exercices du noviciat, donnant ainsi la preuve la plus évidente de son humilité et de son abnégation.

Telle fut la fin de la Société de Bretagne : elle n'a duré que vingt-quatre ans, mais assez cependant pour laisser dans l'histoire bénédictine un souvenir impérissable de sainteté et de vigueur monastique dignes des plus beaux temps de l'ordre.

C. A.

Digitized by Google

Le livre du Vicomte de Meaux

Sur l'Église catholique et la liberté aux États-Unis. *(Fin.)*

VI.

« JE ne pense pas qu'il se rencontre un aussi grand nombre d'édifices religieux, dans aucune autre capitale, si ce n'est à Rome, je veux dire dans la Rome des Papes ; car dans la nouvelle ville piémontaise qui enserre maintenant la ville pontificale, il n'y a pas plus d'églises que d'œuvres d'art ; la piété et la beauté font pareillement défaut. »

Ainsi, parlant de New-York, M. de Meaux aborde le chapitre VI de son étude, intitulé : la *diversité des cultes*, chapitre important entre tous.

« Vos pages sur la diversité des cultes m'ont particulièrement satisfait, » écrivait le cardinal Gibbons dans la lettre laudative placée au frontispice de l'ouvrage. Et vraiment l'auteur traite cette question délicate avec une largeur de vues, une droiture d'appréciation et une abondance de documents, tout à fait remarquables. Ici encore il arrive à une conclusion bien faite pour nourrir le zèle et les saintes espérances de l'apostolat catholique. Ces pages n'auraient pas d'autre résultat, que déjà elles seraient bienfaisantes. M. le comte de Mun ne disait-il pas récemment qu'une dose d'illusion est presque nécessaire à ceux qui se dévouent à une grande cause ? Si donc le jugement porté par M. de Meaux sur la situation religieuse aux États-Unis péchait par quelque optimisme, j'en remercierais encore l'auteur : l'optimisme, lorsqu'il s'inspire d'idées généreuses et non d'une égoïste indolence, est plus propre à stimuler le dévouement que le pessimisme : celui-ci agit plus sur la peur, celui-là sur l'amour. Or, l'amour est le levier tout-puissant des nobles entreprises.

***

La république américaine doit aux idées religieuses la majeure partie de sa population. Les passagers de la « Fleur de Mai », les immigrés du Maryland, et plus tard les Presbytériens, les Vaudois, les Luthériens, les Huguenots partis d'Écosse, de Galles et d'Irlande, de Piémont, d'Allemagne et de France, emportaient avec eux un

Digitized by Google

attachement à leur croyance plus fort que l'amour du pays natal. C'est le désir du gain, il est vrai, qui a surtout peuplé les États du Sud et stimulé l'émigration contemporaine; mais même en ce siècle combien de braves Irlandais ont échangé la verte Erin contre les terres inconnues du nouveau monde, pour demeurer fidèles à leur foi séculaire? Sans doute les sectes protestantes sont loin d'avoir toutes conservé le même zèle religieux. Cependant les « réveils » *(revivals)*, espèces de missions provoquées par quelque parole ardente, montrent que le feu couve toujours sous la cendre : un coup de vent vient-il à secouer la poussière, le foyer attisé jette de nouvelles flammes.

Le travail, du reste, s'unit aux traditions ancestrales, et y supplée, au besoin, pour entretenir dans le peuple américain un élément sain, et le garantir contre l'incrédulité et l'immoralité. Quiconque travaille, commence à garder la loi de Dieu, et la part qu'il prend à l'expiation originelle est comme un acheminement naturel vers la réhabilitation. C'est le travail qui préserve la société américaine de tomber dans la corruption intellectuelle et morale de nos sociétés raffinées à force de loisirs; c'est lui encore qui donne à la vie publique un aspect de décence que l'Europe a lieu de lui envier.

Mais cet esprit religieux évidemment vivace aux États-Unis — l'observation du dimanche suffirait pour l'attester — est-il en croissance ou en déclin? « Il est difficile, dit M. de Meaux, de ne point poser ici cette question, et plus difficile de la résoudre. » Et quelques lignes plus loin il résume ainsi son opinion: « Pendant que l'Église catholique se félicite de sa croissance, les églises évangéliques ne déplorent point leur déclin, tout au contraire. »

Les récentes statistiques, en effet, permettent de conclure à une augmentation de sentiment religieux dans les confessions protestantes. Depuis 1880 la population s'est accrue dans la proportion de 25 p. 100; le nombre des communiants a augmenté dans la proportion de 28 p. 100. Partout il y a gain, sauf chez les Quakers et les Unitaires. Le nombre de temples et de ministres répond à cette progression : résultat d'autant plus remarquable qu'à l'impôt primitif a succédé la libre contribution des fidèles. Plusieurs œuvres de zèle, telles que les écoles dominicales *(sunday schools)* et les associations en faveur des missions, montrent par leur état florissant la vivacité des sentiments religieux. On sait que l'œuvre de la propagation de la Foi a trouvé une espèce de copie dans la « Société de l'effort chrétien " *Christian endeavour.* "

Mais quel contraste entre l'œuvre catholique, si imposante par son

Digitized by Google

nom même et par son unité, et l'œuvre protestante, vague dans son titre et morcelée en une presque infinité de sectes ! C'est ici que se manifeste un des côtés les plus faibles de la situation religieuse américaine, mais aussi celui peut-être qui fait le mieux ressortir la supériorité du catholicisme et augurer de l'avenir conquérant vers lequel il marche d'un pas rapide.

On compte aux États-Unis plus de 140 communions différentes. Toutes les variétés du protestantisme européen se retrouvent en Amérique, depuis le luthéranisme jusqu'à l' « armée du salut ». En outre on y rencontre des fruits du terroir, tels que les Unitaires, les Universalistes et les « disciples du Christ » ; sans compter le culte asiatique implanté dans le territoire de l'Utah par le « Mahomet du nouveau monde », ainsi que l'appelle M. de Meaux, le « prophète des Mormons, Joseph Smith ».

Il serait trop long d'énumérer ici toutes les Églises évangéliques et d'indiquer ce qui les distingue les unes des autres. Institutions, rites, origine, race, et jusqu'à la couleur des fidèles, ont donné naissance à autant de nuances d'Églises. La tendance politique elle-même a déterminé des scissions religieuses. Épiscopaux et presbytériens se partagent en primitifs et réformés, suivant qu'ils adhèrent à l'esprit de tradition ou à l'esprit d'innovation.

Quoi d'étonnant qu'avec ce morcellement en quelque sorte infinitésimal, le libre examen se soit glissé peu à peu dans le sanctuaire ? Jadis, suivant l'énergique parole de saint Jérôme, l'Occident réveillé de sa torpeur frémit de se voir arien. On peut dire à plus juste titre que le vieux puritanisme américain s'est étonné de se trouver unitaire et d'avoir perdu la foi en la divinité de JÉSUS-CHRIST.

L'unitarisme a conduit les uns à l'« agnosticisme » ou scepticisme religieux, les autres au « transcendentalisme » ou éclectisme philosophico-mystique, innové en 1832 par le pasteur unitaire Emerson.

Ces considérations semblent en contradiction ouverte avec l'augmentation des « communiants ». Comment concilier deux phénomènes si contradictoires à première vue ? M. de Meaux s'attache à résoudre ce problème en faisant ressortir les éléments d'union qui existent entre les multiples Églises protestantes des États-Unis. Même culte pour la Bible, même gouvernement presbytérien, du moins pour l'immense majorité. Ajoutez à cela un esprit de fraternité, au-dessus des nuances de rites et de traditions. La communion que le pasteur presbytérien de Moristown accorda jadis à Washington, se donne aujourd'hui presque indistinctement entre toutes les Églises protestantes. La société du *Christian Endeavour* est née de

Digitized by Google

ce besoin d'union. Depuis le premier engagement signé en 1882 dans le presbytère de Wilmington, l'œuvre du D. Clarke a pris des proportions si rapides, qu'en 1892, New-York a vu une assemblée de 30.000 délégués, représentant plus de 20.000 sociétés, lesquelles comprennent plus de 1.300.000 membres. Si grande que soit l'influence de cette association, limitée aux Églises évangéliques elle ne parvient cependant pas à supprimer les dissidences intérieures. Seulement l'habitude de la liberté légalement assurée à tous les cultes, a fait entrer dans les mœurs un esprit de conciliation qui rapproche, et qui donne à l'Église catholique elle-même aux États-Unis — suivant l'expression d'un ministre presbytérien — « un air plus engageant ».

Les Églises évangéliques forment donc un corps doué d'une certaine unité, du moins extérieure. Mais à côté d'elles, en dehors d'elles, la négation s'affirme toujours plus audacieuse, plus radicale. A Channing a succédé Parker, aux Unitaires les Universalistes. Mais Channing lui-même, en s'affranchissant du joug trop étroit du protestantisme, proclamait hautement l'idéal religieux et moral de l'Église catholique. Quel progrès font dans le peuple américain les doctrines unitaires? où en est aux États-Unis la croyance en la divinité de JÉSUS-CHRIST?

Présentement les Unitaires ne sont point en progrès. Les Églises évangéliques qui augmentent davantage sont celles dont le gouvernement et le culte se rapprochent le plus de l'Église catholique. Cependant le succès du roman anglais *Robert Ulsmer* espèce de panégyrique d'un pasteur épiscopalien qui cède aux doutes religieux, se démet de sa charge et devient d'autant meilleur qu'il s'éloigne de toute croyance au surnaturel, — ce succès, aussi immense aux États-Unis qu'en Angleterre, montre à quel point les convictions dogmatiques sont ébranlées, et combien, sous les dehors hypocrites d'un culte encore pompeux et affirmatif, se cache souvent le doute et même l'apostasie.

Tout autre est l'aspect de l'Église catholique !

« Je suis porté à croire, écrivait Tocqueville, il y a soixante ans, que nos neveux tendront de plus en plus à ne se diviser qu'en deux parts, les uns sortant entièrement du christianisme, et les autres entrant dans l'Église romaine ». Le général de Moltke de son côté affirmait récemment, que la meilleure chose à faire pour le protestantisme allemand est de rentrer en communion avec l'Église de Rome, seule dépositaire de la véritable autorité. Si grande est aux États-Unis la force de croissance et la vitalité expansive du catholicisme

Digitized by Google

qu'après avoir assuré le maintien de ses propres fils dans la religion de leurs pères, il pourra bientôt entreprendre la conquête des âmes retenues hors de son sein par les préjugés de naissance ou d'éducation. Mission féconde, hardie, délicate, à laquelle la faiblesse des doctrines vacillantes autour d'elle fournit plus d'une arme de combat.

Dans cette conquête, l'Église catholique, suivant M. de Meaux rencontrera un double obstacle: l'un, intérieur, la précision et l'étendue de ses obligations ; l'autre, extérieur, l'état présent des sociétés humaines. Le plus célèbre des convertis américains, Brownson, a dit : « Il ne m'a rien coûté de passer d'une secte protestante à une autre, il m'en a tout coûté de me faire catholique. » C'est qu'en effet le catholicisme est la totale affirmation, et par conséquent l'obligation totale. De là la haine particulière dont les ennemis de la contrainte morale ou dogmatique le poursuivent de tout temps. Cette haine seule suffirait à son apologie. Tant que le catholicisme américain en est encore à sa période de lutte pour la conservation, il ne provoque point, du moins qu'à de rares occasions, cette haine singulière ; mais peut-on espérer qu'elle lui sera épargnée lorsqu'il déploiera sa vigueur apostolique ? D'autant que dans beaucoup d'intelligences il existe un préjugé contre l'Église catholique, comme si pour se bien *américaniser* l'on devait se *protestantiser*. Le mot est de Brownson à M. de Montalembert. A première vue, le protestantisme s'identifie pour eux avec la race anglo-saxonne, la race sans rivale. Ce préjugé, même ainsi étayé, n'est pas insurmontable. Si d'une part la race irlandaise reprend sous le libre ciel d'Amérique sa féconde fierté, les catholiques allemands immigrés aux États-Unis n'hésitent pas à proclamer avec le P. Hecker que l'accord intime entre l'Église romaine et la race anglo-saxonne sera dans un bref avenir le point de départ d'une ère nouvelle de grandeur religieuse et politique. L'Église rendra à la race anglo-saxonne la plénitude de la vérité; en retour la race anglo-saxonne communiquera en quelque sorte à l'Église une jeunesse nouvelle pour s'élancer librement vers des horizons illimités. M. de Meaux développe avec complaisance ces perspectives réconfortantes. Puis il ajoute : « Quoi qu'il en soit de ces conjectures et si hasardées qu'elles paraissent, elles attestent du moins chez le peuple chrétien des États-Unis une immense espérance, et cette espérance est une force ; elle le pousse et le soutient dans sa marche en avant. Sans doute on ne saurait dès aujourd'hui démêler avec netteté quelle destinée religieuse lui est réservée; mais il est permis d'augurer que cette destinée sera grande et d'attendre encore ici-bas pour le christianisme un avenir qui ne soit pas inférieur à son passé. »

Digitized by Google

VII.

La liberté religieuse, sans laquelle l'action du catholicisme américain ne se peut concevoir, est-elle dans ce pays le fruit naturel des premières immigrations? Ce serait une étrange erreur de le croire. Né de la contrainte exercée par les princes et les grands, le protestantisme, même là où l'intolérance d'une de ses Église l'avait contraint à l'exil, demeurait intolérant dans sa patrie d'adoption. Puritains et Épiscopaux se bannissaient les uns les autres de leurs territoires respectifs. « Pour inaugurer en Amérique la liberté de religion, dit fort bien M. de Meaux, il a fallu une autre émigration : l'émigration catholique. »

Les passagers de l' « Arche » et de la « Colombe » envoyés par lord Baltimore vers la terre depuis connue sous le nom de Maryland, répondirent à l'ostracisme protestant en ouvrant leurs frontières aux victimes des sectes rivales. Qui le croirait? Si invétéré était dans ces dernières l'esprit d'intolérance que, devenues majorité sur cette terre hospitalière, ils proscrivirent la religion de leurs bienfaiteurs et contraignirent les descendants du secrétaire de Jacques Ier à abjurer leur antique foi. Et pourtant, en 1649, les catholiques du Maryland, vainqueurs dans un premier conflit, avaient consacré en termes solennels la liberté religieuse, dont les États-Unis devaient s'inspirer plus tard. Les vexations de tous genres ne pourront ruiner au cœur des catholiques leur attachement à ces généreuses traditions. Lorsqu'éclatera la guerre de l'indépendance, ils n'hésiteront pas à faire cause commune avec les protestants.

Dans l'entretemps, deux événements avaient préparé de loin le régime de la liberté, sans toutefois opérer alors en sa faveur une réaction décisive: les luttes soutenues par Rogers Williams contre l'intolérance de l'Église épiscopale, et le régime du droit commun organisé par la colonie de William Penn dans la Pennsylvanie Tout au plus la tolérance mutuelle s'introduisit-elle dans les Églises. protestantes, mais les catholiques en demeuraient exclus.

Malgré ces traitements odieux, malgré les avances que le gouvernement britannique fit aux catholiques au moment décisif de la guerre, — avances qui empêchèrent le Canada de lui échapper, — les colons du Maryland et leurs coreligionnaires embrassèrent résolument le parti de l'indépendance américaine. Charles Caroll fut un des « *signataires* », et son cousin Jean, qui devait devenir le premier évêque catholique de Baltimore, fut un des aides les plus influents du grand Washington. Le dévouement des soldats catho-

Digitized by Google

liques eut sa part d'influence sur le revirement de l'opinion. Tandis que leur bravoure les rendait sympathiques, à leurs chefs comme à leurs frères d'armes, les cérémonies de leur culte, pratiquées sans entraves dans les camps, faisaient arriver leur religion à la publicité. Cinq ans plus tard, en 1788, sur la proposition de Charles Pickney de la Caroline du Sud, l'article 4 de la Constitution proclamait « qu'aucune profession de foi *(no religious test)* ne serait jamais requise pour être admis à aucun emploi relevant des États-Unis ». Cet article, renforcé encore par un amendement de Jefferson, consacrait la liberté religieuse, et établissait le droit commun, en faveur duquel les catholiques anglais devaient lutter encore pendant un demi-siècle.

Toutefois ce n'était là qu'une proclamation générale, en quelque sorte platonique. Restait à introduire pratiquement la liberté dans chacun des États. Un des plus grands adversaires de cette application fut John Jay, un descendant des huguenots français. Un des plus prompts à la consacrer, fut le voltairien, l'encyclopédiste américain Jefferson. Mais si ce dernier combattait pour la liberté religieuse par esprit d'indifférence, le peuple de la Virginie, lui, la réclamait par respect pour la religion.

Le célèbre paragraphe du code de 1786 ne fut pas imité aussitôt par tous les États ; bien au contraire. Les lois frappant les catholiques d'incapacité politique, demeurèrent dans le Massachusets jusqu'en 1821 ; dans la Caroline du Nord, jusqu'en 1825 ; dans le New-Jersey, jusqu'en 1844. Parmi les nouveaux États, les uns, ayant appartenu auparavant à des puissances catholiques, possédaient déjà la liberté ; les autres, créés sous l'influence des idées américaines, consacrèrent la tolérance religieuse. Cette tolérance toutefois, qu'on veuille le remarquer, ne procède pas de l'indifférence. Les législateurs de l'Indiana, en 1816, du Wisconsin, en 1848, de l'Orégon, en 1859, du Colorado, en 1876, consacrent tous, comme principe fondamental, l'hommage dû par la créature à son Créateur. Seulement, ils regardent comme étranger à la compétence de l'État de déterminer la nature, la forme de cet hommage. Nous ne jugeons pas ; nous constatons.

La liberté sincèrement reconnue doit amener l'égalité. C'est ce qui existe loyalement en Amérique. « Qu'il s'agisse des pupilles qu'il élève, dit M. le vicomte de Meaux,—après avoir cité plusieurs exemples intéressants, — qu'il s'agisse des misérables qu'il recueille, des criminels qu'il enferme ou des soldats qu'il enrôle, l'État prend soin de mettre leur culte à la portée des individus dont, à des titres

Digitized by Google

divers, il se sent responsable ; il souhaite qu'ils le pratiquent et près de tous il donne accès à la religion catholique. »

Quelle leçon donnée par la république américaine, respectueuse de tous les cultes, à la république française, qui les méprise tous, ou plutôt réserve pour les protestants et les juifs des attentions outrageantes, alors qu'elle légifère contre les catholiques avec la cynique froideur de l'athéisme! Quel contraste entre l'Italie privant ses soldats de tous secours religieux, du moins publics, et les États-Unis facilitant à tous l'exercice de leur foi. Et pourtant en France et en Italie le catholicisme est soi-disant la religion d'État! N'est-ce pas à faire croire que ce titre lui-même n'est qu'une chaîne dorée?

Et vraiment aux États-Unis la liberté des cultes ne connaît pas les énervantes entraves de l'ingérence civile. Les cultes, en même temps qu'ils sont libres, y jouissent de l'autonomie nécessaire. Celle-ci leur est d'autant mieux assurée que l'esprit corporatif est le complément naturel de l'esprit républicain sainement entendu. L'autonomie reconnue à l'Église catholique est plus significative encore si l'on considère que cette Église est essentiellement différente des Églises protestantes par son principe d'organisation. Dans le protestantisme le pouvoir vient d'en bas ; dans le catholicisme il vient d'en haut. Ajoutez à cela que le protestantisme est indépendant de toute autorité extra-nationale, tandis que le catholicisme rélève de la chaire de Rome.

Le jugement rendu dans le fameux différend entre le synode du Kentucky et l'assemblée générale presbytérienne de Pittsburg, montre d'une manière éclatante combien l'État a souci de l'autonomie des corporations religieuses : il n'intervient qu'à regret dans leurs querelles intestines, et lorsqu'il ne peut s'y soustraire, il les juge d'après les institutions mêmes de ces corporations.

Cette autonomie toutefois n'est pas sans limites. Comme elle a pour base, non point l'indifférence mais le respect de la religion et de la morale, elle ne peut favoriser une institution en opposition ouverte avec celles-ci. C'est ainsi que les disciples de Joseph Smith ont dû renoncer à la polygamie pour devenir citoyens de quelque État de l'Union.

Telle étant donc aux États-Unis la pensée maîtresse de l'organisation religieuse, rien d'étonnant que le culte du dimanche y soit si universellement pratiqué, et que la religion s'y associe solennellement aux actes politiques.

On connaît les paroles profondément religieuses prononcées par

Digitized by Google

Lincoln lors de la guerre contre l'esclavage. Les séances du Congrès, les Chambres des États s'ouvrent par la prière. Chaque année, l'anniversaire du débarquement des premiers « pèlerins » est célébré par des prières publiques d'action de grâces. « Lorsque je considère, disait l'an dernier le président Cleveland dans son discours inaugural au Capitole, lorsque je considère combien la tâche que je dois remplir dépasse mes propres forces, ce qui m'empêche d'être découragé, c'est par-dessus tout, la certitude qu'il est un Être suprême qui dirige les affaires des hommes, et dont la bonté et la miséricorde ont toujours accompagné le peuple américain. Il ne se détournera pas de nous maintenant, je le sais, si nous recherchons humblement et respectueusement sa puissante assistance. » En prêtant serment, le président doit poser la main sur la Bible et la baiser. Pour remplir cette touchante formalité, M. Cleveland, l'an dernier, s'est fait apporter et présenter au Capitole la Bible que sa mère lui avait donnée quarante et un ans auparavant.

Si l'on veut mesurer tout le progrès réalisé par le catholicisme aux États-Unis sous ce régime de liberté, il suffit d'un simple rapprochement. « Il y a quarante ans, dit M. de Meaux, un prélat envoyé par Pie IX en ambassade, n'avait pu ni échapper aux insultes de la populace, ni être reçu à titre officiel par le gouvernement de l'Union. Aujourd'hui, dans le même pays, le délégué de Léon XIII est accueilli de telle sorte qu'il y fixe sa demeure. Un représentant du Vatican résidera désormais aux États-Unis. »

Puissent les controverses scolaires, devenues dangereusement aiguës, s'apaiser grâce à l'action conciliatrice de Mgr Satolli. Si les catholiques américains veulent assurer le triomphe de leur cause, il faut qu'ils en imposent avant tout aux sectes morcelées qui les environnent, par leur parfaite unité non seulement de croyance, mais encore d'action.

En terminant cette analyse, un peu détaillée peut-être, nous aimons à insister sur le mérite littéraire de l'ouvrage de M. de Meaux. Écrivain de race, l'auteur revêt sa pensée de la forme la mieux faite pour lui donner toute sa finesse et son relief. En même temps qu'elles instruisent, ces pages charment et entraînent. Du reste, nous aimons à le redire, le point de vue en est élevé, le but généreux; et sans vouloir tout juste rendre nôtres chacune des appréciations et des expressions de l'historien, du philosophe ou de l'économiste, nous n'hésitons pas à recommander vivement la lecture de son excellent ouvrage. Il en est peu de meilleurs pour stimuler le zèle et nourrir les saintes espérances dans l'avenir catholique.

D. LAURENT JANSSENS.

Digitized by Google

LA CIVILISATION ALLEMANDE

AU XVIe SIÈCLE.

II.

LE tableau que nous avons tracé précédemment de la littérature populaire en Allemagne depuis l'apparition du protestantisme jusqu'au commencement de la guerre de Trente ans, présente des côtés bien sombres. De toute cette poésie si vivante, si productive au sein du peuple croyant, de toute cette littérature dramatique si florissante à la fin du XVe siècle, le peu qui a échappé au naufrage dégénère bientôt au milieu des luttes confessionnelles. Celles-ci ne demandent plus l'inspiration à la foi et au talent; le sarcasme ou la calomnie suffit à leur but. C'en fut assez pour arrêter l'essor des arts. Ce tableau lamentable, qui n'est cependant que l'expression exacte de faits historiquement constatés, pourrait amener certains esprits à voir dans l'état de l'Allemagne à la fin du seizième siècle le reflet et la continuation de sa situation à la fin du quinzième, alors qu'elle était encore unie dans une même foi et placée en quelque sorte sous la tutelle de l'Église.

Cette manière de voir est complètement fausse et est démentie par les faits. L'histoire constate que jamais la poésie populaire n'a trouvé un épanouissement plus complet dans les cantiques, que jamais le drame n'est arrivé à un degré de perfection aussi avancée qu'à la fin du moyen âge. Ce qui alors est venu en arrêter le développement normal, c'est la révolution religieuse provoquée par Luther et par les autres prétendus réformateurs. Les sciences et les arts se développaient librement en Allemagne, l'amour de l'étude envahissait toutes les classes de la société, les écoles se multipliaient de toutes parts, grâce à l'initiative de l'Église et à la générosité des fidèles. Tout d'un coup ce mouvement universel s'arrête. A peine Luther a-t-il levé l'étendard de la révolte, qu'au témoignage d'auteurs protestants eux-mêmes, les écoles sont abandonnées, délaissées,

Digitized by Google

ruinées. L'autorité, battue en brèche par les réformateurs, ne pouvait plus se faire respecter à l'école, quand on la combattait à l'autel et sur les trônes. Les chrétiens, apprenant que l'aumône ne leur servait de rien aux yeux de Dieu, se gardaient bien de se payer encore la fantaisie de fonder des écoles ou de salarier des maîtres. Pendant près d'un siècle, le désarroi le plus complet régna dans l'enseignement.

Luther avait-il calculé toutes les conséquences de sa révolte, quand il lança l'anathème à l'Église de Rome? Il est permis d'en douter; quoi qu'il en soit, son orgueil dut subir bien des humiliations, quand il put contempler les ruines qu'il avait amoncelées autour de lui. Il avait comprimé, étouffé l'art allemand, et voici qu'il doit lui-même constater que toutes les écoles, jadis florissantes sous la domination de l'Église, disparaissent les unes après les autres sans que le peuple s'inquiète de procurer à l'enfance et à la jeunesse une éducation convenable. Les magistrats témoignent d'une insouciance aussi grande et aussi coupable. C'est en vain que Luther élève la voix, supplie, menace et demande aux princes comme suprême mesure et dernier remède de décréter l'école obligatoire. Mais il se trouve des ministres protestants pour contester la nécessité ou l'utilité des écoles, et telle est la modicité des revenus attribués à l'enseignement que les professeurs font défaut. Les contrées restées catholiques subirent le contre-coup de la révolution religieuse, et là aussi on peut constater que le nombre des écoles diminue.

Quelques années se sont passées depuis la révolte de Luther; les visites officielles ont commencé dans les contrées devenues protestantes. Ce ne sont que plaintes sur l'abandon des écoles et la situation précaire des maîtres. De 1526 à 1619, les visiteurs saxons ne cessent de déplorer le nombre restreint des écoles et l'augmentation progressive des illettrés. En 1528 dans le district de Wittenberg, sur 145 paroisses avec des centaines de filiales, il ne reste plus que 21 écoles; en Thuringe, sur 187 paroisses, 9 seulement ont des écoles. Même état de choses en Oldenbourg, Brunswig et Hesse. En 1559, toute la Hesse inférieure ne compte que sept villages pourvus d'écoles. Les princes protestants multiplient les ordonnances en faveur de l'enseignement; encore ne s'agit-il pas toujours des écoles élémentaires. Des comtés entiers, à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle, ne possédaient pas d'écoles allemandes. La situation des pays catholiques était quelque peu meilleure; toutefois la décadence commence avec les troubles religieux, et des contrées entières, telles que la Bavière et la Styrie, sont dans un lamentable

Digitized by Google

état de décadence. Partout les maîtres sont mal rétribués. En certains endroits, ce sont des ouvriers qui servent de maîtres d'école. Les plaintes les plus amères s'élèvent de toutes parts sur l'insubordination de la jeunesse. Pour en venir à bout, on ne sait quelles punitions inventer; les règlements scolaires permettent de se faire une idée des excès auxquels se livraient ces gens habitués à manier le marteau ou la lanière.

Toutefois, même au milieu de cette décadence générale, on ne peut disconvenir qu'il n'y ait eu de la part des protestants un effort sérieux pour le relèvement des études. Mélanchton, entre autres, déploya un zèle digne de tous éloges dans l'établissement de gymnases, dans la composition de livres classiques et dans la formation d'excellents pédagogues. Un instant il s'était flatté, ainsi que Luther, de donner aux nouvelles écoles protestantes un éclat que n'avaient point connu les anciennes écoles catholiques; mais ses rêves de voir cultiver avec un égal succès les langues latine, grecque et hébraïque, s'évanouirent vite, et force lui fut de limiter le zèle ou la sphère d'action de ses professeurs à l'étude de la seule langue latine.

Il se trouva d'excellents maîtres qui, pendant un certain temps, essayèrent de donner une direction chrétienne à leurs écoles. Malheureusement ils avaient à lutter contre des principes subversifs de toute morale et contre leur entourage. Les livres légers mis entre les mains des élèves, les œuvres des auteurs païens les moins recommandables étudiées sur les bancs des écoles, parfois même la conduite déréglée ou l'enseignement pernicieux des maîtres, eurent de fâcheux résultats sur le moral de la jeunesse. Les plaintes sur l'immoralité et la frivolité des étudiants se font entendre de toutes parts. Les maîtres les plus dévoués et les plus capables ne parviennent pas à dompter la sauvagerie de leurs élèves, ni à triompher de leur impiété et de leur immoralité. Qu'il nous suffise de citer les noms de Michel Neander, de Basile Faber et de Joachim Camerarius. Comment les esprits eussent-ils pu jouir du calme nécessaire aux études, quand autour d'eux on ne faisait que disputer sur le dogme, quand prédicants et professeurs se querellaient au sujet de la cène ou de la prédestination ? La jeunesse, appelée à prendre part à ces débats, n'y restait pas indifférente : en tous cas, elle y recueillait un mépris plus prononcé et parfois bien mérité de l'autorité et une excellente occasion de fronder ses maîtres et d'échapper aux ennuis de l'étude.

Le zèle se refroidit donc bientôt, et là où les écoles ne purent se soutenir à l'aide des anciennes fondations catholiques

Digitized by Google

bientôt décliner. Les fondations de bourses avaient cessé; les princes et les villes s'inquiétaient peu de pourvoir à l'entretien des écoles ou ne le faisaient que dans une mesure si restreinte, que les professeurs, d'ordinaire mal rétribués, se voyaient obligés de changer fréquemment de poste ou de quitter la carrière de l'enseignement. Le seizième siècle n'était pas terminé, que les protestants jalousaient l'état florissant des écoles catholiques.

En effet, si jadis les catholiques avaient eu à regretter la décadence de leurs écoles et la négligence qu'on mettait à relever leur enseignement, alors que dans certaines contrées protestantes, dans les années qui suivirent la révolution religieuse, on s'étudiait à relever et à perfectionner les études, ils durent bientôt se réjouir des heureux résultats que leur procura l'introduction de la Compagnie de Jésus dans l'Empire.

Ce nouvel ordre, que la Providence avait suscité pour la défense de l'Église, fut l'instrument de la restauration religieuse en Allemagne. Des écrivains protestants autorisés de la seconde moitié du seizième siècle sont unanimes à proclamer que les écoles des Jésuites l'emportaient de loin par la science et par la discipline sur celles des protestants, au point que des parents protestants ne craignaient pas d'y envoyer leurs enfants. La raison en était facile à trouver. C'est qu'à une science solide et étendue, ces religieux joignaient une piété éprouvée, et que leur zèle pour la foi les portait à tout entreprendre, quand il s'agissait du bien de l'Église. A leurs écoles, la jeunesse apprit à connaître et à apprécier davantage l'Église catholique et y puisa, avec la science, l'amour de la piété et de la vertu. En quelques années les Jésuites possédèrent des établissements à Cologne, Mayence, Trèves, Heiligenstadt, Coblence, Munster et Paderborn. La Bavière, où le duc Guillaume IV avait édicté en 1548 de nouvelles mesures pour le relèvement des études, et où certains monastères, tels que Tegernsee, Niederaltaich, Ottobeuron, Fornbach se consacraient à l'enseignement, sollicita aussi le concours des Pères de la Compagnie, qui ouvrirent des collèges à Munich, Ingolstadt, Dillingen, Wurzbourg, Augsbourg et Bamberg.

L'action exercée par ces collèges fut considérable, car là même où les Pères ne possédaient pas de maisons d'éducation, ils ne manquaient pas d'exercer une grande influence par l'empressement qu'on mettait à adopter leur méthode. On les demandait de tous côtés, et la nécessité à laquelle ils étaient parfois réduits d'accepter, quoique avec répugnance, des offres qu'ils ne pouvaient décliner, faillit même compromettre les résultats de leurs travaux, en les forçant d'en-

Digitized by Google

voyer dans les collèges des sujets trop peu préparés à l'enseignement. Ce danger fut heureusement conjuré par les sages décrets des supérieurs. Ce serait ici le lieu de parler de leur méthode et de la direction qu'ils donnaient à la jeunesse, du choix des auteurs admis dans leurs classes, de l'importance qu'ils accordèrent au drame et de l'influence morale de leur enseignement. Les pages que leur consacre Janssen échappent parfois à l'analyse, et les textes qu'il cite à profusion à l'appui de sa thèse, en sont le développement naturel et indispensable auquel nous sommes condamnés de renvoyer le lecteur.

Si des collèges nous passons aux universités, le spectacle que celles-ci nous offrent n'est pas moins désolant : la science et la morale y sont en pleine décadence. Peut-être les rapports qui nous restent de cette époque, ne font-ils ressortir que le côté sombre de la situation ; toutefois comment révoquer en doute des témoins nombreux et unanimes dans leurs assertions? Depuis leur protestantisation les universités de Prague et de Vienne étaient réduites à l'impuissance : peu de professeurs, des maîtres mal rétribués, trop adonnés aux plaisirs de la boisson pour s'occuper de leurs cours ; peu d'élèves avides d'aller puiser la science à des sources taries. Il faut attendre l'arrivée des Jésuites dans ces villes pour assister au réveil des études. L'action des Jésuites fut également féconde à Graz, dont l'université franchement catholique fut considérée par celle de Vienne comme une adversaire, et à Dillingen, où le cardinal Otto de Truchsess, évêque d'Augsbourg, avait érigé le collège de Saint-Jérôme. A Dillingen, comme à Graz, la religion fut la base des études. Là où la piété fleurit, la morale doit régner, et l'étude occuper un temps que les plaisirs ne réclament point. L'influence de Dillingen fut surtout considérable à cause de sa fréquentation par les jeunes religieux d'un grand nombre de monastères du pays. L'enseignement universitaire des jésuites ne fut pas moins fécond à Augsbourg, où ils s'établirent en 1567, à Ingolstadt, où ils furent appelés à deux reprises pour rendre la vie à l'université démoralisée, à Cologne et à Trèves. L'université de Fribourg refusa de les admettre ; mais ce refus n'en retarda pas la ruine.

Seules de toutes les universités d'Allemagne, celles d'Erfurt et de Wittenberg avaient passé au protestantisme ; les autres étaient restées fidèles au pape et à la foi catholique. Ce ne fut que par force que celles de Leipzig et de Tubingen furent protestantisées ; les autres ne tardèrent pas de subir le même sort. De corporations libres et autonomes qu'elles étaient auparavant, les universités furent

Digitized by Google

déclarées institutions d'état et soumises à l'inspection du gouvernement. Chef de la religion comme de l'état, le souverain devint chef de l'instruction. Grâce à l'avarice des princes, les universités tombèrent partout dans un pitoyable état d'abandon et de faiblesse. Le fait est facile à constater pour Rostock, Greifswald, Heidelberg, Bâle, Wittenberg, Königsberg, Francfort, Marbourg, Giessen, Helmstädt. Les leçons étaient abandonnées par des professeurs qui trouvaient plus de charmes dans leurs copieuses libations que dans la préparation de leurs cours. C'est le témoignage du théologien suisse, Rodolphe Walther, à la suite d'un voyage en Allemagne en 1568 : « Les universités allemandes, dit-il, se trouvent actuellement dans un état tel, qu'à part la suffisance et la négligence des professeurs et l'immoralité qui y règne, elles n'offrent rien de remarquable. Cependant on vante surtout Heidelberg; les luttes qui menacent de toutes parts n'empêchent pas cette université de sommeiller. »

Quelles étaient les causes de ce mal ? Il y aurait beaucoup à dire sur cette matière, s'il fallait résumer les documents contemporains. Nous nous contenterons de les signaler brièvement. Au premier rang il faut placer l'immoralité qui régnait dans la plupart de ces institutions et l'abus des plus infâmes plaisirs, ensuite la négligence et la paresse des professeurs, qui parfois donnaient à leurs élèves l'exemple d'une vie déréglée, et particulièrement les disputes continuelles entre professeurs, la disparition des collèges et des anciennes fondations. De là ces proverbes bien connus en Allemagne et qui localisent par université les vices dominants de l'époque.

La décadence de l'enseignement public devait avoir pour conséquence inévitable une décadence analogue dans la culture des lettres. Celles-ci étaient cependant florissantes dans les années qui précédèrent la réforme de Luther. Les humanistes saluèrent la révolte du moine saxon comme l'aurore d'un nouvel âge d'or. N'allait-on pas voir les sciences profanes, surtout les études classiques, une fois émancipées de la tutelle de l'Église, une fois délivrées du joug de la théologie spéculative, à laquelle on les avait subordonnées, prendre un essor plus libre et plus vigoureux ? On oublia que l'Italie catholique était l'anneau qui reliait la renaissance allemande à la civilisation antique, et que c'étaient les prélats catholiques qui en étaient les plus ardents promoteurs et les plus fidèles protecteurs. On ne se douta point que les troubles d'une révolution religieuse et sociale allaient étouffer la culture des lettres et des sciences, qui pour fleurir et se développer, réclamaient un temps de paix. En 1516 Erasme jubilait : l'âge d'or était aux portes ; les bonnes mœurs, la

Digitized by Google

piété et les belles-lettres allaient recevoir un nouvel éclat. Illusions ! douze ans plus tard le grand humaniste hollandais, écrivant à un ami sur la mort de Jacques Wimpheling, ne sait plus s'il doit plaindre le défunt ou le féliciter de n'être pas témoin de la décadence de son siècle. « Partout où règne le Luthéranisme, dit-il, les sciences ont péri. Les réformés ne cherchent que deux choses : une place et une femme ; et l'Évangile leur donne la liberté de vivre à leur gré ». Moins catégorique qu'Erasme, Mélanchton n'est pas moins expressif : il a beau multiplier ses efforts, raviver le zèle des étudiants pour les lettres antiques, il ne trouve plus d'auditeurs : les écoles sont dépeuplées, ruinées, et, rempli de douleur, il doit constater que dans toute la Haute Allemagne les études scientifiques sont négligées. Les humanistes les plus distingués de l'époque, Gerbel, Bruschius, Jean Sturm, Camerarius, Mycillus unissent leurs plaintes à celles de Mélanchton ; Luther lui-même en 1538 s'écrie : « encore quelques années, et il n'y au ra plus d'hommes instruits. »

C'en est fait de la classe des humanistes proprement dits : au milieu des luttes dogmatiques, il semble qu'il n'y a plus de place pour la culture des belles-lettres, telle que l'avaient comprise les grands écrivains de la renaissance. La philologie va la remplacer. A Dieu ne plaise que nous médisions ici d'une science que tant d'hommes instruits ont cultivée avec tant de succès, et si souvent avec un désintéressement digne des plus grands éloges ; mais ne peut-on pas regretter la disparition de ces esprits aux vues larges, à l'érudition vaste et solide, à l'enthousiasme poétique, à la finesse artistique ? Malheureusement les travaux des philologues et les labeurs des pédagogues, ne purent suppléer à la disparition des anciens humanistes. On vit d'excellents commentateurs des auteurs anciens, tant grecs que latins, mais peu de littérateurs. L'enseignement avait baissé, et tel professeur qui dans ses travaux discutait et éclairait les points les plus obscurs et les plus difficiles des auteurs anciens, en était réduit dans ses classes à ne demander de ses élèves que les notions les plus élémentaires. La poésie, loin d'être comme en Italie, le domaine des esprits les plus délicats, était laissée à la merci des pédagogues. L'Allemagne eut des poètes, mais point de poésie. Les poèmes d'occasion pullulent, et ceux-là qui possédaient un véritable talent pour la facture des vers, s'épuisèrent dans une imitation des érotiques latins qui étouffa en eux la véritable inspiration poétique Citons Conrad Celtes et Gaspar de Barth, dont les productions respirent souvent l'immoralité la moins dissimulée. Et c'était à ce moment que les favoris ou les disciples des Muses ambitionnaient

Digitized by Google

la couronne des poètes qui fut si libéralement octroyée dans ce siècle de médiocrités.

C'est bien à tort que le protestantisme voudrait revendiquer pour lui seul l'honneur d'avoir provoqué les recherches philologiques. Cette science était un terrain neutre sur lequel se rencontraient catholiques et protestants. Nous ferons même remarquer que les excès de la réforme désillusionnèrent bientôt quelques-uns des philologues et des humanistes les plus remarquables de l'Allemagne et les détournèrent d'une doctrine dont les conséquences étaient si funestes au développement des sciences et des lettres. De ce nombre furent Willibald Pirkheimer, Crotus Rubianus, principal auteur des *Epistolae virorum obscurorum*, Otmar Nachtigall (Luscinius), Beatus Rhenanus. Du côté des catholiques, on peut citer les noms de Jean-Reuchlin, Jean Huttich, Jean Wilms (Janus Gulielmus), Caspar Schoppe, Martin Eisengrein, les jésuites Gretser, Pontanus, et parmi les meilleurs poètes du temps, le grand astronome Copernic, son ami, Jean Dantiscus, évêque d'Ermland et le jésuite Jacques Bidermann.

Tandis que les études des humanistes déclinaient en Allemagne, la science du droit était recherchée avec avidité. C'est un fait qui se laisse constater dès le XVe siècle; la raison de cette prédilection est bien simple : c'est que la connaissance du droit pouvait procurer le plus facilement et les honneurs et les profits. Le peuple le savait : aussi détestait-il et les juristes et les écoles. Malheureusement l'enseignement du droit était extrêmement défectueux : loin de donner une synthèse du droit, plus particulièrement du droit romain remis en honneur, les professeurs se contentaient de donner à propos de l'un ou l'autre texte des explications interminables sur les variantes et les diverses interprétations qu'on en avait données avant eux. Les auteurs du temps sont remplis de plaintes sur la négligence des professeurs et la vénalité du bonnet de docteur. Ulric Zasius essaya de faire la guerre aux glossateurs et de ramener à une intelligence plus saine de la science juridique, mais il trouva peu d'imitateurs : Oldendorp et Vigelius reprirent son œuvre, mais n'eurent pas plus de succès.

La jurisprudence allemande subissait l'influence des universités étrangères. Un grand nombre d'étudiants allemands fréquentaient les universités d'Italie et de France, et l'on trouvait en Allemagne nombre de professeurs venus de ces deux pays. Le droit romain était en honneur, grâce à l'appui des novateurs. Le droit canon, au contraire, excitait la verve de Luther qui voulait absolument s'en

Digitized by Google

passer: de là des luttes avec des juristes protestants, qui prétendaient le maintenir. Toutefois malgré la validité qu'on ne voulait point lui contester, le droit canon fut peu étudié. Toute l'activité des juristes se concentra sur le droit romain.

L'historiographie était en honneur au commencement du XVIe siècle, et l'on peut citer les noms de Hartmann, Schedel, Jean Nauclerus, Peutinger, Albert Kranz, Jacques Wimpheling. La Bavière et l'Autriche eurent d'excellents historiens. Presque tous ces auteurs étaient catholiques : si quelques-uns, à l'exemple de certains humanistes, crurent trouver dans la révolte de Luther l'initiative d'une réforme sérieuse, ils ne tardèrent pas à reconnaître leur erreur. La Réforme fut fatale à l'historiographie allemande, qui depuis lors ne produisit plus une seule histoire générale. L'histoire devint la complice des réformateurs. Aventin, pénétré d'une haine profonde contre la papauté et l'Église, quoique nourri par l'Église, falsifia l'histoire et s'en servit comme d'une arme pour attaquer le catholicisme. Wolfgang Lazius, malgré ses défauts, agit avec plus de noblesse et donna l'impulsion à une recherche plus sérieuse des documents du passé.

Si l'histoire du moyen âge fut peu cultivée, on voit par contre que les événements contemporains trouvèrent de nombreux écrivains. Tels sont Hubert Thomas de Liége, Chilian Leib, Jean Sleidan, l'historiographe du protestantisme à la solde de la France et de l'Angleterre, le chartreux Surius, Jean Cochlée. Mais entre tous, ce furent les centuriateurs de Magdebourg qui firent servir leurs études d'histoire ecclésiastique à défendre le protestantisme et à attaquer les institutions de l'Église. Leurs travaux suscitèrent de vigoureux adversaires parmi les catholiques : Conrad Braun, Guillaume Eisengrein, Pierre Canisius, tout particulièrement Baronius. A côté de ces polémistes il faut citer les jésuites Brower, Rader, André Brunner et Gretser. Sébastien Franck occupe une place à part dans ce mouvement ; transfuge du catholicisme, il prêche la réforme et ne tarde pas à se brouiller avec Luther. Ses écrits sont plutôt vulgarisateurs que savants, mais bien écrits et pleins d'observations. S'il attaque l'Église, il ne ménage pas les faux réformateurs, les prédicants avec leurs dogmes délétères, les princes avec leur tyrannie.

Plus heureuses que l'histoire, la géographie, l'astronomie et les mathématiques continuaient de fleurir en Allemagne. Sébastien Münster avait donné en 1544 une cosmographie qui ne manquait pas de mérites ; et l'on ne peut trouver dans les autres pays autant de cartographes qu'en Allemagne. Citons Pierre et Philippe Apian et

Digitized by Google

surtout Mercator. Les heureux développements des sciences mathématiques étaient la conséquence des travaux du cardinal Nicolas de Cuse, qui furent continués par Georges de Peuerbach et Regiomontanus. Vienne était le centre des études mathématiques. Pierre Apian, qui y avait reçu sa formation, continua ses travaux en qualité de professeur à Ingolstadt, où le jésuite Christophe Scheiner ne tarda pas à se faire remarquer par ses profondes connaissances en mathématiques et en astronomie, alors que son confrère Christophe Schlüssel (Clavius), de Bamberg, se faisait connaître par ses écrits sur le nouveau calendrier grégorien. Mais entre tous, c'est à Copernic que revient la gloire d'avoir créé le véritable système de l'astronomie, qui provoqua une si vive émotion dans le monde des théologiens comme dans celui des mathématiciens. Kepler, abandonné de ses coreligionnaires protestants, trouva un appui dans les jésuites et donna au système de Copernic une base scientifique.

Les sciences naturelles proprement dites étaient moins avancées, et les opinions les plus superstitieuses régnaient sur les animaux, les plantes et les minéraux. Pas d'observations, pas de travaux spéciaux : la seule utilité qu'on reconnaissait à ces études, était leur application à la médecine. Le premier qui déploya une activité étonnante dans le domaine de la minéralogie fut le catholique Georges Agricola, qui fit de cette étude l'objet de recherches scientifiques, et non, comme Jean Mathesius, disciple enthousiaste de Luther, le thème de sermons extravagants. Après Agricola, la minéralogie reste stationnaire. Seule de toutes les autres sciences, la botanique fit de sérieux progrès à la suite de nombreuses observations de la flore locale. Au premier rang il faut citer Otto Brunfels, Euricius Cordus, Jérôme Bock, auteur d'un « livre des plantes » fréquemment réimprimé; Léonard Fuchs et surtout Conrad Gesner, Gaspar et Jean Bauhin. C'est alors qu'on vit créer des jardins botaniques et confectionner des herbiers.

L'exercice de la médecine était le côté pratique de la botanique : elle n'était souvent que la mise en œuvre de la superstition. C'est alors qu'apparaît la théorie de la signature des plantes, théorie qui déduisait de la conformation de certaines plantes ou parties de plantes avec les organes ou les parties du corps humain les remèdes à employer pour la guérison des maladies. Paracelse, l'inventeur de cette théorie, trouva de fervents adeptes tant dans les opérateurs charlatanesques que dans les médecins. Ce fut surtout parmi les calvinistes qu'il rencontra des partisans. Il y eut même une société secrète dite des Rose-Croix pour propager ces théories et exploiter

Digitized by Google

la crédulité populaire. C'est en vain que le médecin tyrolien catholique Guarinoni signalait les vraies causes et les remèdes des maladies de son temps : les médecins protestants tenaient fermé à Paracelse. L'astrologie et la superstition dominaient la voix des hommes les plus autorisés.

C'est alors qu'apparut Vésale, le créateur de l'anatomie moderne et le restaurateur de la médecine pratique. Basant ses expériences sur la connaissance du corps humain, le premier, Vésale fit connaître le mécanisme des organes et chercha dans l'observation de la nature les causes des maladies. Son enseignement trouva un excellent accueil à l'université de Bâle, où l'on créa un théâtre d'anatomie et un jardin botanique. Malheureusement la médecine pratique était partout en décadence : les universités n'avaient pas de clinique, ne possédaient que peu de professeurs. Les charlatans pullulaient, et leurs recettes et leurs médecines étaient les plus courues. Quant à la chirurgie, elle était laissée aux mains des barbiers et des baigneurs. Malgré leur complète ignorance du corps humain, ceux-ci ne se gênaient pas pour infliger à leurs patients les plus cruels tourments.

Que penser maintenant de l'état sanitaire, si mal soigné en temps ordinaire, quand survenait une de ces calamités publiques qui affligèrent en si grand nombre le seizième siècle ? On dirait que la « peste » s'était établie en permanence en Allemagne, mais sous le nom général de peste que le peuple appliquait à toutes les maladies il faut entendre les ravages de la syphilis, la sueur anglaise, qui causa une mortalité épouvantable, les épidémies de 1541 et de 1562, la famine et la mortalité de 1571, diverses apparitions de l'influenza, la famine de 1596. Le siècle finissait au milieu des plus grandes calamités, et celui qui s'ouvrait était témoin d'une mortalité épouvantable. La mort noire décimait le peuple. La panique s'emparait des populations à un tel point, qu'on abandonnait les malades à eux-mêmes. Luther avait beau prêcher sa consolante doctrine de la justification ; le peuple tremblait et ne voulait plus l'écouter. Force était au réformateur de reconnaître que ce désespoir était une nouveauté, un fruit de sa nouvelle religion. Mais Luther n'y voyait qu'une ruse de Satan pour égarer les chrétiens, et le malheureux dans un sermon de 1539 suppliait le Seigneur d'envoyer la peste pour punir les rebelles. La ruine des hôpitaux, la sécularisation des fondations religieuses avaient privé le peuple des secours que l'Église lui prodiguait autrefois ; les hôpitaux des villes étaient en mauvais état. Comment la doctrine de l'inutilité des bonnes

Digitized by Google

œuvres eût-elle éveillé la pitié des survivants et provoqué le dévouement en faveur des malheureux ?

L'arbre se juge à ses fruits. Ce furent précisément ces épidémies, qui en tous temps avaient rapproché le clergé catholique du peuple, qui « réveillèrent l'ancien esprit d'obéissance, d'humilité, d'abnégation et de dévouement, cette divine charité, qui, sortie du cœur du Sauveur, s'est répandue sur le monde en mille courants, et l'a pénétré complètement aux grandes époques du moyen âge. » On vit au seizième siècle, comme aux plus beaux jours de l'Église, se renouveler ces merveilles de charité qui arrachent aux protestants les aveux les plus significatifs. Évêques, abbés, prêtres et religieux rivalisent de zèle dans le soulagement des malheureux. Rien de plus touchant que la sollicitude éclairée de l'évêque de Wurzbourg, Jules Echter de Mespelbrunn, dont les ordonnances pour les hôpitaux témoignent d'une activité non pareille et l'érection du splendide hôpital de Wurzbourg d'une générosité vraiment princière. Puis ce sont les abbés bénédictins de Fulda, de Saint-Blaise et de Saint-Gall qui élèvent ou restaurent des hôpitaux. Que de martyrs de la charité on relèverait parmi les noms de ces prêtres, de ces religieux, surtout franciscains et jésuites, qui trouvèrent la mort au chevet des malades ! Oh non ! l'esprit du catholicisme n'était pas mort.

(*A suivre.*) Dom URSMER BERLIÈRE.

Digitized by Google

DU HAUT DE ST-ANSELME SUR L'AVENTIN.

SITUÉ au sommet de la colline, le collège de St-Anselme forme comme un observatoire d'où le regard embrasse un immense horizon du côté des montagnes et de la mer, comme du côté de Rome.

Une rapide inspection des points saillants ne sera pas sans intérêt. Nous commencerons, en bons Bénédictins, par la basilique de St-Paul, pour terminer en bons Romains, par celle de St-Pierre, en allant de droite à gauche.

Basilique de St-Paul.

La basilique Ostienne présente à St-Anselme sa façade latérale du nord. La tour se dessine en blanc sur un monticule richement coloré, tandis que les lignes un peu monotones de la toiture et du péristyle s'harmonisent avec l'horizon, précurseur de la mer.

Un peu à gauche de St-Paul, la porte de son nom offre un aspect rendu plus pittoresque encore par le voisinage de la pyramide de Cestius et le cimetière protestant.

Un peu à droite le Monte *Testaccio* contraste avec la plaine monotone qui borde le Tibre dans la direction d'Ostie.

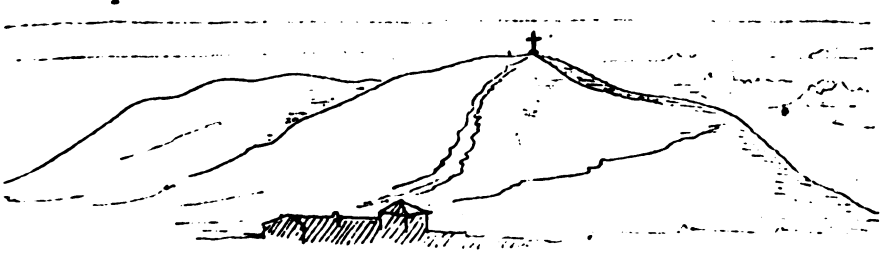

Monte Testaccio.

Digitized by Google

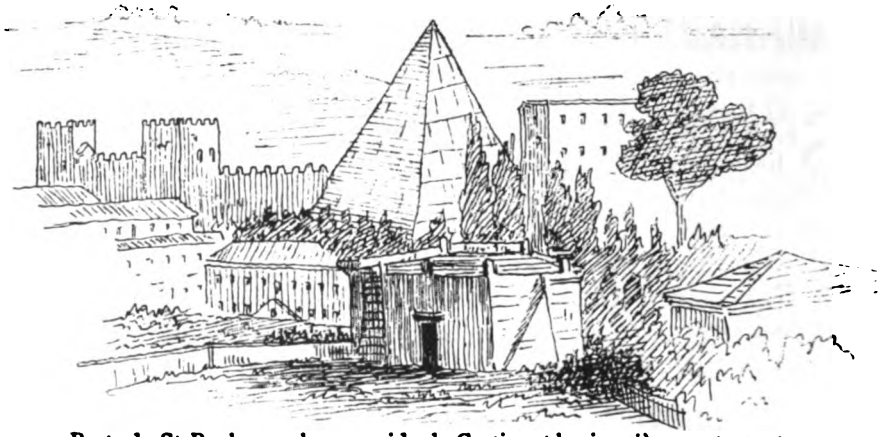

Porte de St-Paul, avec la pyramide de Cestius et le cimetière protestant.

Sur l'avant-plan on voit le derrière du bastion de Paul V, qui fait si grand effet de la route Ostienne. Il forme une espèce de promontoire et termine le jardin de St-Anselme du côté méridional.

En allant un peu plus à gauche, nous rencontrons un massif de constructions particulièrement intéressant: c'est le vieux monastère de St-Sabba avec sa non moins vieille basilique, dont il fut un moment question pour St-Anselme.

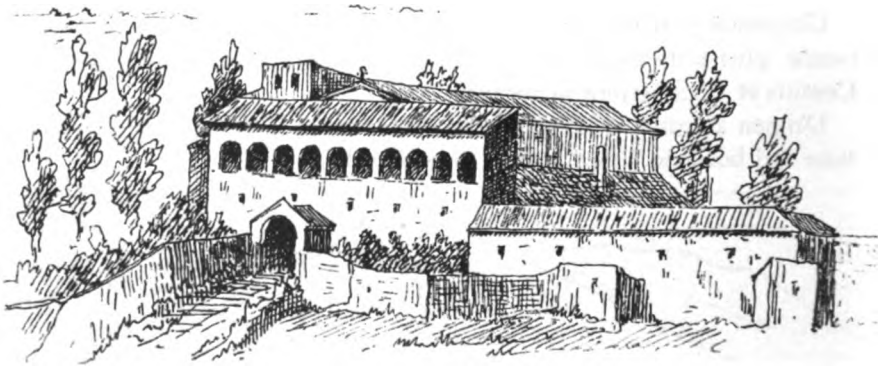

Saint-Sabba.

Les hôtes actuels de St-Sabba sont des élèves du collège Germa-

Digitized by Google

nique. Vous devinez l'effet de ces figures rouges tranchant sur les couleurs ternes de ces bâtiments rongés par les siècles, j'allais dire par les fièvres de la campagne romaine. Le petit porche roman qui donne accès à l'atrium est ravissant. C'est de là que la vue sur le collège de St-Anselme promet d'être grandiose. Derrière St-Sabba se dessinent les monts Albains avec Frascati, que l'on distingue fort bien lorsque le ciel est pur. Les arbres qui ombragent St-Sabba sont des eucalyptus. Il en est de même de Ste-Balbine, situé à quelques cents mètres de là.

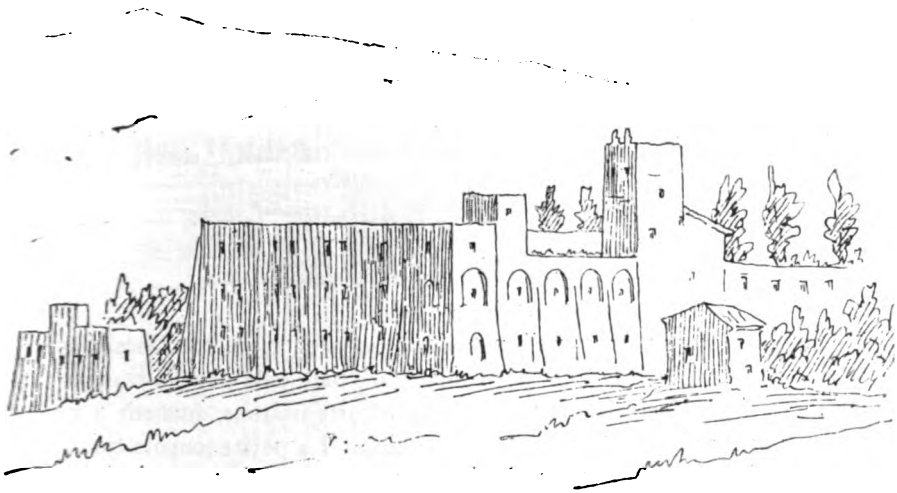

Ste-Balbine.

La caractéristique de ce massif est la manière originale dont l'église, basilique très ancienne, est enclavée dans une espèce de forteresse médiévale, laquelle à son tour a été transformée en habitations modernes. L'ensemble conserve un grand air et forme une silhouette grandiose se dessinant en lignes grandes et couleurs franches sur l'horizon empourpré des monts sabins.

Un peu à droite de Ste-Sabine, les Thermes de Caracalla présentent une masse assez informe. Derrière se trouvent St-Grégoire et Sts-Jean et Paul.

En suivant à gauche, on arrive bientôt à une pittoresque vue de St-Jean de Latran, cachée, il est vrai en partie par une villa moderne assez insignifiante, mais d'un ensemble encore très intéressant. Les maisonnettes de l'avant-plan appartiennent aux jardins et aux vignes de l'Aventin. La tourelle à gauche de la villa appartient St-Etienne *Rotondo*, dérobé derrière celle-ci.

Digitized by Google

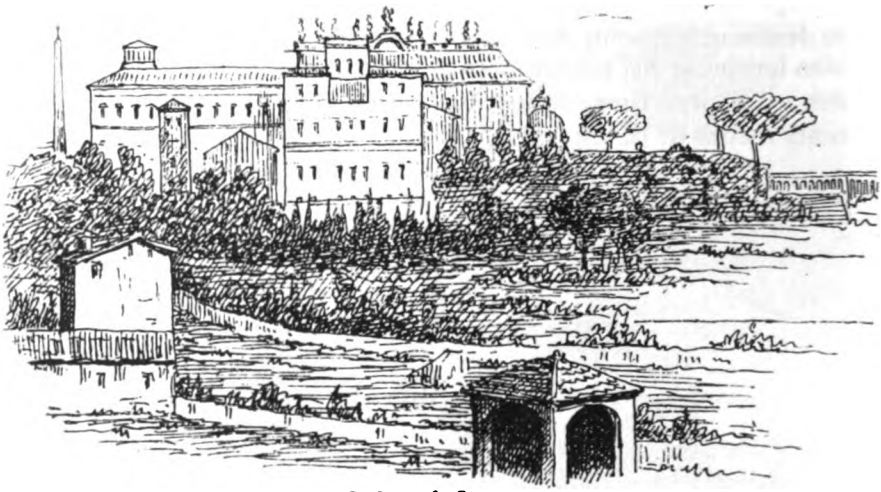

St-Jean de Latran.

L'espace manque pour allonger la ligne des acqueducs romains, qui va vers la droite et se perd bien loin, bien loin dans la campagne. Ces lignes horizontales, en quelque sorte infinies, donnent à ce panorama un air indéfinissable de grandeur. La petite coupole qu'on aperçoit à droite est celle de la chapelle Corsini, un vrai chef-d'œuvre, et ce qui vaut mieux, un sanctuaire très vénéré. Les statues qui couronnent la toiture dominent la façade est et regardent St-Croix en Jérusalem. L'obélisque, qui fait silhouette à gauche, se trouve au centre de la place de St-Jean, devant la façade nord.

En continuant vers la gauche, voici la colline du Palatin, assem-

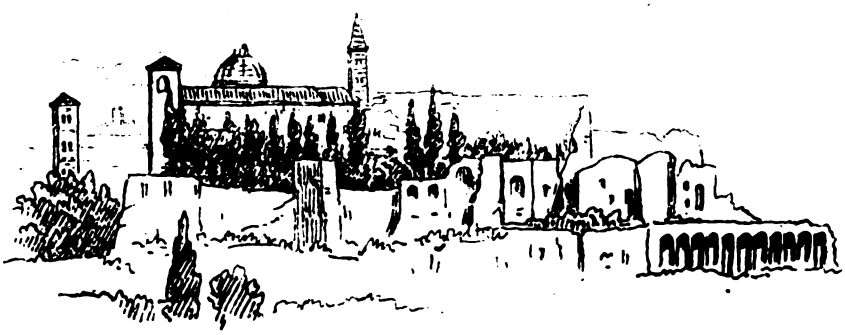

Le Palatin.

Digitized by Google

blage énorme de ruines couronnées de cyprès et d'une église : St-Bonaventure.

Derrière l'église de St-Bonaventure, célèbre par la tombe de S. Léonard de Port-Maurice, apparaissent les coupoles et la tour élancée de Ste-Marie-Majeure. A droite de St-Bonaventure on voit le mur intérieur, dénudé, du Colisée ; à gauche, le campanile roman très gracieux de Ste-Françoise romaine. Les montagnes du fond sont les Monts Albains, avec le pic du Gennaro. En allant plus à gauche, on arrive au forum, puis au Capitole. Seulement les échafaudages masquent cette partie du panorama. Et puis l'avant-plan : Ste-Sabine, St-Alexis, la villa des chevaliers de Malte avec St-Basile, dérobe une partie de la ville du côté du nord-ouest. Mais cet avant-plan lui-même a ses motifs pittoresques. J'en choisis deux : le campanile de Ste-Sabine et celui de St-Alexis, types, l'un de la renaissance, l'autre, de l'ancien style roman italien.

Ste-Sabine.

St-Alexis.

Entre St-Alexis et la villa des chevaliers de Malte, par dessus les parterres et les allées d'un jardin seigneurial, un coin de Rome étale une vraie profusion de coupoles : Ste-Agnès de la place Navone, St-André della Valle, la plus belle de Rome après St-Pierre, San Carlo ai Catinari, et la grotesque spirale de la Sapienza, le tout se découpant sur le Monte Mario.

A gauche de la villa des chevaliers de Malte, la coupole de St-Pierre trône avec une majesté unique. Oserai-je risquer cette esquisse ?

Digitized by Google

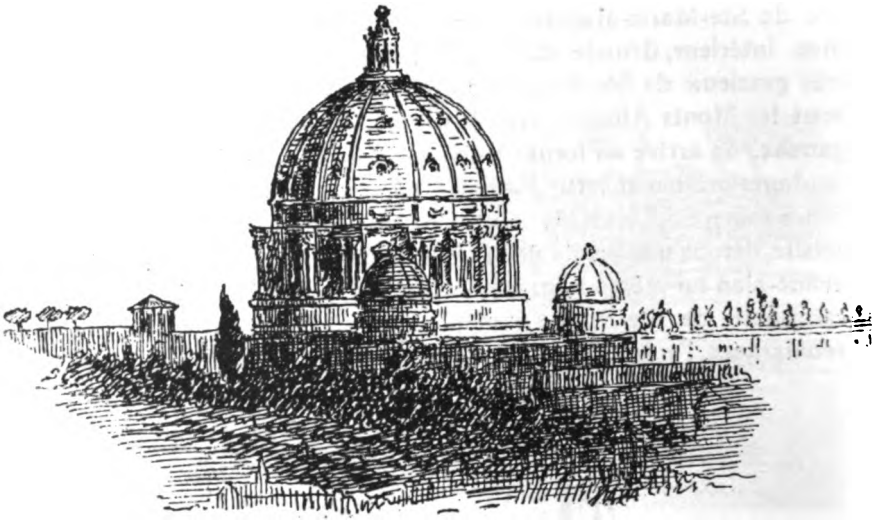

Les arbres qui couronnent la colline devant St-Pierre, surtout un chêne vert et des cyprès, sont célèbres par les souvenirs de S. Philippe Néri et du Tasse.

La place devant St-Anselme appartient aux chevaliers de Malte. Le mur en est singulièrement découpé. La porte d'entrée de la villa ne manque pas d'une certaine grandeur.

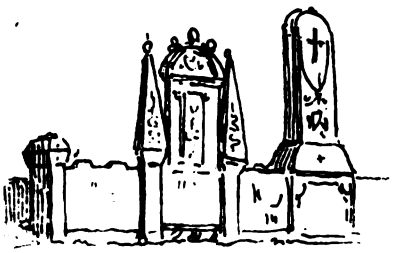

Mur des Chevaliers,
ancien mur de cimetière.

Entrée de la villa des Chevaliers

Digitized by Google

En descendant l'Aventin pour retourner à Bocca di Leone, on suit la pittoresque *via S. Sabina*. Voici d'abord, à gauche, comment elle descend vers le Tibre, laissant apercevoir, comme au fond d'un entonnoir, la coupole de St-Jean des Florentins et une partie du Monte Mario. Du côté de S. Maria in Cosmedin la vue est plus belle encore.

L'abside romane des Sts-Jean et Paul avec le campanile de la même église, le plus orné de Rome, émerge d'un massif de cyprès. Au flanc droit de la basilique est attachée une grande chapelle à coupole.

Cette chapelle renferme le tombeau de St-Paul de la Croix. D'un côté de l'église on voit le profil de St-Grégoire, de l'autre, le commencement des ruines du Palatin. La route de Ste-Sabine descend et aboutit près de Santa Maria in Cosmedin, alias *Bocca della Verita*.

Rome, 16 Janvier 1894. D. L. J.

Digitized by Google

NOTES POUR SERVIR
A L'HISTOIRE DES MONASTÈRES BÉNÉDICTINS DE LA PROVINCE DE REIMS.

VISITES CANONIQUES DE L'ABBAYE DE SAINT-AMAND. — En approuvant et régularisant l'institution des chapitres triennaux dans l'ordre bénédictin, Innocent III avait ordonné des visites régulières et périodiques par des membres de l'ordre, tout en sauvegardant les droits des évêques sur ce point. Ceux-ci tenaient énormément à l'exercice de cette juridiction qui était de nature à paralyser l'action des visiteurs réguliers (cf. *Revue bénédictine*, 1892, pp. 548 et 550). Il serait utile de relever les diverses chartes de visites canoniques conservées dans les archives des anciennes abbayes; leur rédaction ferait mieux comprendre l'organisation de l'ordre au moyen âge. Pour le moment nous nous contentons d'en publier deux relatives à l'abbaye de Saint-Amand. Elles sont extraites du *Liber privilegiorum* ou Cartulaire de Saint-Amand, tome I (XIIIe-XIVe s.) conservé aux Archives du Nord à Lille.

« I. *De procuratione archiepiscopi Remensis.*

Petrus miseratione divina Remensis archiepiscopus dilectis filiis Abbati et conventui monasterii Sancti Amandi in Pabula dyocesis Tornacensis salutem et dilectionem sinceram. Anno domini M° CC° octuagesimo tercio die veneris in vigilia Natalis domini ad monasterium vestrum causa visitationis exercende ibidem declinavimus ac procurationem nobis ratione visitationis debitam a vobis recepimus in victualibus ipsa die ; cum autem dienatalis eiusdem ibidem manserimus ac pernoctaverimus a vobis super hoc liberaliter requisiti, nolumus quod propter hoc vobis aut successoribus vestris in posterum aliquod preiudicium generetur, has vobis concedentes litteras in testimonium rei huius. Datum anno domini M° CC° octuagesimo tercio die lune sequenti. »

(*Cartul. de St-Amand*, t. I.
Liber privilegiorum, f. 36, XIII-XIVe s.)

« II. — Universis presentes litteras inspecturis M. dei gratia Tornacensis episcopus salutem in Domino. Noverint universi quod

Digitized by Google

nobis anno domini M° CC° LXXX° septimo feria quarta ante festum beati Luce evangeliste descendentibus visitationis causa ad monasterium sancti Amandi in Pabula nostre dyocesis Tornacensis non completa visitatione propter aliqua ibidem reformanda, que inveneramus corrigenda ac etiam reformanda, propter quod nos reverti alias oportebat. Recedere tamen volentibus feria quinta sequenti propter certa negotia nostri episcopatus Tornacensis exequenda, abbas et conventus eiusdem monasterii nobis humiliter supplicarunt quatenus dicta feria quinta pro complenda visitatione huiusmodi moram in ipso monasterio traheremus. Nos itaque eorum supplicationibus annuentes dicta feria quinta ibidem remansimus, nostris aliis negotiis pretermissis, ut compleremus inchoatum. Nolentes quod propter premissa vel aliqua premissorum ius novum vel preiudicium nobis vel dicto monasterio acquiratur vel etiam generatur, in eius rei testimonium sigillum nostrum presentibus duximus litteris apponendum. Datum anno et feria quinta predictis ».

(Lib. privileg. f. 34).

CHAPITRE PROVINCIAL DE REIMS EN 1348. — Nous avons dernièrement publié l'instruction donnée par le président de ce chapitre provincial des Bénédictins des provinces de Reims et de Sens aux visiteurs choisis parmi les abbés présents à cette réunion. Elle fut donnée le 26 avril 1348 par les abbés de Saint-Riquier, de Saint-Remi de Reims et de Colombs. (*Documents inédits pour servir à l'hist. ecclés. de la Belgique*, I, pp. 66-68.)

Le procès-verbal du chapitre nous était inconnu. Nous venons de le retrouver au milieu d'un Cartulaire du XVe siècle de l'abbaye de Saint-Sépulcre de Cambrai (MS. 1041, anc. 933). Ce procès-verbal comprend les feuillets 274-276^v et porte comme titre : *Statuta nigrorum monachorum.*

En voici le début :

« Universis praesentes litteras inspecturis fratres sancti Richarii in Pontivo Ambianensis ad Romanam ecclesiam nullo modo pertinentis, et sancti Remigii Remensis et de Columbis Carnotensis diocesium, ordinis sancti Benedicti monachorum nigrorum permissione divina monasteriorum abbates presidentes Remensis et Senonensis provinciarum capitulo monachorum nigrorum eiusdem ordinis anno domini millesimo quadringentesimo octavo die sabbati post festum Marci evangeliste cum diebus sequentibus in dicto monasterio sancti Remigii Remensis celebrato salutem et sinceram in domino caritatem ». La date de 1408 est évidemment fausse car le chapitre de 1408 eut lieu à Saint-Germain des Prés (cf. *Docu-*

Digitized by Google

ments inédits, I, pp. 80-83) ; les indications de noms et de temps concordent au contraire parfaitement avec celles des instructions citées plus haut.

CHAPITRE DE SAINT-QUENTIN (1220). Les *Annales Laubienses* (Martène, *Thes.*, III, 1427 ; *Mon. Germ.*, SS. IV, 26) donnent à l'an 1220 l'indication suivante : *Laudunum conveniunt abbates totius provinciæ*, qui est assez de nature à faire croire que cette réunion se tint à Laon même. Toutefois une bulle du pape Honorius III du 20 mai 1221, publiée par M. Horoy (*Medii ævi bibliotheca patristica*, III, 815-818) d'après une copie du Fonds Moreau, t. 129, p. 73, à la Bibliothèque nationale de Paris, nous permet d'établir que le chapitre de 1220 se tint à Saint-Quentin. Cette bulle est adressée « *universis abbatibus ordinis Sancti Benedicti per Remensem provinciam constitutis.* » Le pape, après les avoir félicités de leur zèle pour la réforme de l'ordre, rappelle que le procès-verbal de cette réunion, à laquelle on avait appelé les abbés cisterciens de Foigny (1) et de Vaucelles, lui fut remis par l'abbé d'Andres avec une lettre des abbés qui lui demandaient l'approbation de leurs décisions. Le procès-verbal du chapitre qui avait duré deux jours comprenait les douze points suivants :

1° On expliquerait la sainte règle en langue vulgaire après la lecture au chapitre. Le chapitre est quotidien. On priera pour le pape, l'Église, le succès des croisades et les bienfaiteurs et l'on récitera sept psaumes avec oraisons à l'église.

2° Silence nocturne.

3° Assistance au chœur.

4° Les abbés doivent se trouver avec les moines aux offices et au réfectoire.

5° Devoirs du prieur.

6° Administration des biens par les moines eux-mêmes.

7° Pécule.

8° Excommunication trois fois par an des moines propriétaires, selon l'usage cistercien.

9° Prohibition d'user de chemises de lin.

10° Nomination de douze visiteurs pour la province.

11° Punition de certaines fautes.

12° Résidence des abbés et des moines ; défense de passer la nuit en dehors du monastère.

Datum Laterani XIII Kal. iunii pontificatus nostri anno 15°.

1. L'éditeur écrit « *Jumien. et de Vacellis* » ; nous croyons qu'on a mal copié *Jumien.* pour *Fusnien.*

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

Sont décédés :

Le 13 janvier, au monastère de Seccau (Styrie), le Frère Dom Paul Lütters, O. S. B., dans la 25me année de son âge et la 3me de sa profession monastique.

—

Le 27 janvier, à l'abbaye de Sainte-Scholastique de Teignmouth (Angleterre), la Dame Marie-Anne King, O. S. B., dans la 54me année de son âge et la 32me de sa profession religieuse.

—

Le 15 février, à la même abbaye, la Dame Marie-Walburg Creagh, O.S.B., dans la 28me année de son âge et la 8me de sa profession religieuse.

—

NOUS avons annoncé dans notre dernier numéro la mort du R. P. D. Severin Gross, prieur de l'abbaye de St-John de Collegeville (Amérique). Nous espérons qu'on ne lira pas sans intérêt la notice suivante que le Rme D. Bernard, abbé de ce monastère, lui a consacrée et que nous traduisons de l'allemand.

Abbaye de St-Jean, Collegeville. Minn. 4 déc. 1893.

Le 3 décembre 1893 le R. P. Severin Gross, O. S. B., s'est paisiblement endormi dans le Seigneur, entouré de ses frères en religion, unis auprès de sa couche funèbre dans une fervente prière pour le repos de son âme. Pendant les 18 ans de son activité comme religieux et comme prêtre dans le Minnesota, le R. P. Severin s'est conquis un grand nombre d'amis qui sentiront profondément sa perte et pleureront sincèrement sa mort.

Antoine Gross naquit le 13 janvier 1829 à Neumarktl, au diocèse de Laibach, en Carniole (Autriche). Ses parents étaient de pauvres mais braves catholiques qui mirent tous leurs soins à procurer à leurs enfants une bonne éducation chrétienne. A l'âge de six ans, il entra à l'école primaire de sa ville natale, et de là à l'école normale de Laibach, puis dans l'automne de 1841 au gymnase de cette ville. Ce fut dans les circonstances les plus pénibles qu'il put achever ses études d'humanités. Sa mère était morte en mars 1841, et son père ne pouvait couvrir les frais de son instruction qu'au prix des plus grands sacrifices. Purifié et fortifié par toutes ces épreuves, le jeune étudiant entra en 1850 au grand séminaire de Laibach, reçut la prêtrise dans le courant de sa troisième année d'études, le 31 juillet 1853, et put célébrer sa première messe le jour de l'Assomption dans l'église de Neumarktl. La dernière année d'études s'écoula rapidement. Il travailla alors comme un fidèle ministre du Seigneur dans différents postes : comme vicaire, de septembre 1854 en avril 1855 à Poljane, jusqu'en 1859 à Gorje, puis jusqu'en 1867 à St-Martin près de Krainburg et enfin à Vrhnika. A la suite d'un concours, il obtint en octobre 1868 la cure de Javorje. Cependant un an après, son évêque l'appela en qualité de vice-directeur et

Digitized by Google

d'économe au séminaire de Laibach, charge qu'il remplit jusqu'à son départ pour l'Amérique (10 février 1874).

Qui pourrait décrire les peines, les travaux, les luttes, les difficultés qu'il eut à supporter pendant cette activité de près de vingt ans, mais aussi que de bonnes semences il a jetées autour de lui et quel nombre d'âmes auxquelles il a montré le chemin du ciel et dont il a assuré le salut ? Le souvenir de son ministère pastoral est resté en vénération dans son ancienne patrie. A Saint-Martin il eut la joie de voir en 1863 les prémices de son plus jeune frère, qu'il avait pris sous sa protection après la mort de leur père. Qu'il me soit permis de rappeler ici un trait de son ministère. Lorsqu'il était vicaire à St-Martin, il y avait là un pauvre étudiant qui ne pouvait achever ses études que grâce à la générosité du curé de la paroisse. Le curé mourut au printemps de 1863, et avec lui s'évanouissaient toutes les espérances du pauvre étudiant. Désolé, celui-ci se rendit chez M. le vicaire et lui exposa ses nécessités. « Pourquoi craindre? lui répondit tranquillement celui-ci, mon collègue et moi, nous nous sommes déjà entendus là-dessus et nous soignerons pour vous jusqu'à ce qu'un autre vienne à votre secours. » Cet homme charitable était le vicaire Gross, et le pauvre étudiant est actuellement abbé du monastère de Saint-Jean dans le Minnesota.

Cependant M. Gross s'occupait fréquemment de la pensée de se consacrer aux missions. Mais chaque fois qu'il songeait à passer en Amérique ou y pensait sérieusement, il devenait malade ou il se présentait un obstacle quelconque dans le chemin. Plus il tardait, et plus les obstacles s'accumulaient. Parfois même il sembla renoncer à son dessein; mais cette hésitation ne servit qu'à montrer d'une manière plus claire que Dieu dirige merveilleusement dans sa providence les voies des hommes jusqu'au but où il veut les mener.

Il ne lui fut pas facile d'obtenir son *exeat* du diocèse de Laibach. « En décembre 1871, raconte-t-il lui-même, je reçus par l'entremise du R. P. Buh mon admission dans le diocèse de Saint-Paul dans le Minnesota, écrite de la main de Mgr l'évêque Grace; Mgr le prince-évêque de Laibach n'en tint pas compte. Dix fois je renouvelai ma demande ; tout fut inutile. Je recommandai alors à Dieu mon affaire dans la prière, et il me montra l'endroit qu'il m'avait destiné. L'ordre de Saint-Benoît, auquel je n'avais jamais le moins du monde pensé, devait me compter parmi ses membres. Soit hasard, soit Providence il me tomba entre les mains en 1878 une lettre du P. prieur Locnikar; ce fut comme un éclair qui traversa mon âme : voilà l'endroit où Dieu t'appelle. J'écrivis au P. Bernard de m'obtenir si possible l'admission dans l'ordre. Elle me fut accordée par le R^me P. Rupert Seidenbusch, et j'obtins sans retard l'autorisation de mon ordinaire. »

M. Gross reçut le saint habit le 20 mars 1874, vigile de saint Benoît, dans l'abbaye de Saint-Vincent, où se trouvait en ce moment le noviciat commun de la congrégation américano-cassinienne, et émit ses vœux le 21 mars 1875 à l'abbaye de Saint-Louis au Lac, dite actuellement Saint-Jean.

Digitized by Google

Après un court séjour dans la tranquillité du cloître, après laquelle il avait si longtemps soupiré, il fut envoyé par ses supérieurs dans le ministère pour y mettre à profit les expériences qu'il avait acquises en Europe. Ses enfants spirituels et ses collègues peuvent rendre un éloquent témoignage du zèle avec lequel il remplit sa charge. Il dirigea successivement les missions de St-Joseph (mai 1875-oct. 1876), de St-Cloud (oct. 1876-août 1888), New-Munich (jusqu'en septembre 1890) dans le Stearns County. Sur le désir unanime des moines de St-John, il fut rappelé dans son monastère en qualité de prieur. Pendant ce temps il trouva encore l'occasion de visiter fréquemment les paroisses de St-Étienne et de St-Antoine et une fois celle de Tower fondée par des émigrés de Carniole. Mais partout, soit au monastère, soit dans les missions, à 4 heures du matin on le trouvait sur pieds, occupé à réciter son bréviaire, à l'heure où tant d'autres goûtent encore les douceurs du repos, afin d'avoir le reste du temps libre pour les devoirs de sa charge. Toujours, quelque pressantes que fussent ses occupations, quelque pénibles que fussent ses travaux, il conservait une figure sereine, et son aimable sourire restera longtemps dans le souvenir de tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître.

La charge de prieur, il ne l'accepta qu'à contre-cœur et uniquement en obéissance; il la remplit avec la plus grande fidélité, jusqu'au jour où il succomba sous le poids des travaux. Le premier au chœur, presque tous jours le dernier au repos, toujours occupé, il cherchait à éveiller parmi nous l'esprit de notre saint patriarche, par son exemple, par ses instructions et ses exhortations et surtout par ses prières. Lorsqu'il pouvait à peine traîner ses membres fatigués, c'était toujours vers le chœur ou vers l'église qu'il se rendait le plus volontiers. Et cependant il trouvait encore le temps d'administrer d'une manière vraiment magistrale et édifiante la petite paroisse de Collegeville. Rien d'étonnant que le zèle des âmes et la ponctualité avec laquelle il remplissait ses charges ajoutés au poids des années l'aient épuisé. Mais encore ici il ne se laissa pas tromper et il ne perdit jamais de vue son but suprême : « Je voudrais avoir la certitude, disait-il; si les docteurs disent qu'il y a espoir, j'emploierai les moyens nécessaires pour me guérir, sinon, je me tirerai d'affaire moi-même et me préparerai d'autant mieux à la mort. » Naturellement on lui donna cette certitude. Depuis ce temps il fut mort au monde et il ne vécut plus que pour se préparer dignement au grand passage de l'éternité. Et vraiment, autant que la fragilité humaine peut le permettre, il l'a fait. Tous les deux jours il recevait la sainte communion avec une dévotion touchante ; malgré ses grandes et longues souffrances, jamais on n'entendit sortir de ses lèvres la moindre plainte, mais il baisait fréquemment le crucifix, et les derniers mots qu'on lui entendit prononcer furent : « O mon Dieu. »

« Jusqu'ici, écrivait-il en 1878, je n'ai encore bâti ni écoles, ni presbytères, ni églises (plus tard il bâtit l'école de la paroisse de l'Immaculée-Conception.

Digitized by Google

à St-Cloud) ; mais je veux m'efforcer de bâtir au Très Haut des demeures vivantes et des temples du Saint-Esprit avec son secours et sous le patronage de la bienheureuse Vierge Marie selon la devise de l'ordre : U. I. O. G. D., afin qu'en toute chose Dieu soit glorifié. »

Quel splendide programme ! et comme il s'y est fidèlement attaché ! Nous pouvons donc espérer que Dieu l'a aussi récompensé et glorifié ; toutefois notre charité ne pourra nous le faire oublier dans nos prières, en pensant que l'œil de Dieu trouve même des taches à ses anges. » Mgr Zardetti, évêque de Saint-Cloud, rendit également dans la feuille diocésaine un éclatant témoignage aux vertus du pieux moine de Saint-John dont il honora les funérailles de sa présence. R. I. P.

—

Le 4 février de cette année est décédé à l'abbaye de la Cava dei Tirreni le Révérendissime P. Dom Michel Morcaldi, abbé ordinaire de ce monastère et président de la congrégation bénédictine du Mont-Cassin. Né à Cava le 18 janvier 1818, d'une noble famille napolitaine, il fut confié dès l'âge de dix ans aux moines de Cava. La vocation religieuse le retint dans la maison où il avait reçu son éducation. Après sa profession, il fut chargé du cours de philosophie. Toutefois c'était surtout vers les études d'histoire et de diplomatique que le portaient ses aptitudes. Les riches archives du monastère fournissaient à son activité une mine inépuisable de documents. Ce fut lui qui conçut l'idée de la publication du *Codex diplomaticus Cavensis*, qu'il dirigea et put mener jusqu'au huitième volume publié l'an dernier. Les grandes qualités intellectuelles et morales de Dom Morcaldi fixèrent sur lui l'attention du Souverain-Pontife, qui le chargea du gouvernement de l'abbaye et du diocèse de Cava. Cette charge ne fut pas une sinécure au milieu des troubles de l'Italie, après la suppression de l'abbaye comme monastère, avec le peu de moines que la révolution y avait laissés. Toutefois Dom Morcaldi sut donner à son antique abbaye une nouvelle vie : il restaura et embellit l'église et développa ses écoles. Comme président de la congrégation cassinienne, il a pris une part active à la restauration du collège de Saint-Anselme à Rome, dont le Saint-Père a fait un collège international pour tout l'ordre de Saint-Benoît. Avant de mourir, le Révérendissime Père Morcaldi eut la consolation de voir le culte des quatre grands abbés de Cava confirmé par le Saint-Siège. Sa mort a été profondément regrettée de tous ses diocésains, qui honorèrent ses funérailles par les marques du plus profond respect. R. I. P.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Prosolarium Ecclesiae Aniciensis. Office en vers de la Circoncision en usage dans l'église du Puy, par U. CHEVALIER. Paris, A. Picard, 1894.

L'ÉGLISE cathédrale du Puy croyait posséder une relique du corps de Notre-Seigneur provenant de sa Circoncision. L'exposition et la vénération de cette relique donnait lieu chaque année le premier janvier à un office qui durait presque sans interruption depuis les premières vêpres jusqu'aux complies du jour suivant. Naturellement, tout ne se passait pas à l'église ; à diverses reprises on se rendait au réfectoire, et là il y avait la *potatio* suivant l'antique usage, c'est-à-dire *libenter* pour les chanoines ou dignités, dit le vieux cérémonial. Même dans la partie du programme qui s'exécutait au chœur, il y a plusieurs particularités qui pourraient déconcerter quelque peu notre dévotion moderne, entre autres ces roues garnies de clochettes qu'on faisait tourner en signe d'allégresse au refrain *Eia rotas volvite*, la permission donnée aux clergeons ou enfants de chœur de faire tout le vacarme qu'il leur plairait *(tripudiant clericuli, clericuli tripudiant firmiter)*, etc.

C'est ce curieux monument liturgique que M. le chanoine Ulysse Chevalier vient d'éditer avec tout le soin et l'érudition qu'on peut attendre de cet infatigable travailleur. Une seule chose est à regretter, c'est qu'il ait fallu renoncer à donner les mélodies des divers morceaux poétiques qui composent le *Prosolarium*. Espérons que la science des neumes se répandant davantage de jour en jour, il sera désormais plus facile d'ajouter ce complément, indispensable pour permettre d'estimer à leur vraie valeur les nombreuses pièces de chant que nous a léguées le moyen âge.

En attendant, tous ceux qui s'intéressent aux antiquités ecclésiastiques apprendront avec plaisir que ce petit volume n'est que le premier fascicule du cinquième tome d'une « Bibliothèque liturgique » dont plusieurs volumes déjà ont paru, d'autres sont en cours d'impression. Le dixième contiendra le sacramentaire de Saint-Pierre d'Aurillac d'après le manuscrit appartenant aux Bénédictins de Silos. M. Chevalier a cédé gracieusement à nos confrères de Ligugé l'honneur de préparer l'édition de ce précieux document. Après tout, il lui restera toujours une assez belle part ; et, même à s'en tenir à ce qu'il a donné jusqu'à présent, il y a déjà lieu de se demander si la postérité n'aura pas quelque peine à admettre que tant de publications importantes soient le fruit des labeurs d'un seul homme.

G. M.

Petri de Nova Terra, ordinis praemonstratensis can. reg. carmina sacra. E cod. MS. Bibl. abb. Tong. edidit I. V. S. O. P. Taminiæ. Duculot. 1894. 47 pp. in-8°.

LE R. M. Ignace Van Spilbeeck, chanoine régulier de Tongerloo, publie d'après un manuscrit de cette abbaye, de la fin du XVe ou du commencement du XVIe siècle, huit poèmes latins de Pierre *de Nova Terra*, chanoine régulier de l'ordre de Prémontré. C'est un nouveau nom à inscrire dans la bibliothèque des écrivains de cet ordre. L'éditeur ne peut préciser à quelle maison appartenait le poète; il incline cependant à croire que c'est Tongerloo. *Nova terra* correspondrait au nom flamand *Nieuwland*, nom qui se retrouve dans le nécrologe de Tongerloo. Espérons qu'un jour ou

Digitized by Google

l'autre ce nom se retrouvera dans un nécrologe d'une abbaye norbertine. Les poésies de Pierre *de Nova Terra* ont un caractère religieux: elles se rapportent à la vie et à la passion de J.-C., aux douleurs et aux joies de Marie. M. Van Spilbeeck a rendu un bon service aux lettres belges en faisant connaître ce poète norbertin.

Kulturgeschichte des Mittelalters von Dr G. Grupp. Stuttgart, Roth., 1894, vol. I, VIII-357 pp. in-8°.

L'HISTOIRE de la civilisation du moyen âge de M. le Dr Grupp, bibliothécaire du prince Oettingen-Wallenstein à Maihingen, est une histoire synthétique de la civilisation chrétienne et, plus correctement, d'après le point de l'auteur, de l'histoire universelle depuis Jésus-Christ. Jésus-Christ est pour le Dr Grupp le point central de l'histoire : tout converge vers lui et tout y retourne. C'est de cette hauteur qu'il examine la marche des événements qu'il considère à la lumière de l'Évangile et dont il étudie les raisons providentielles ou les rapports avec l'Église du Christ. Après avoir établi la place du Christ dans l'histoire du monde, étudié l'organisation de l'Église primitive, décrit la lutte du christianisme avec le paganisme, l'auteur expose l'état de la société et de l'Église avant l'invasion des Germains et étudie plus en détail la civilisation byzantine. C'est le vieux monde en face duquel en apparaît un autre, le monde germain dont il nous montre l'état militaire et social. Puis ce sont les migrations des peuples, avec leurs souvenirs épiques, la conquête musulmane avec son prophète qui attirent notre attention. Le monde germain est conquis à la civilisation par l'Église : les sciences, les arts y sont cultivés. La chrétienté se forme. Toute cette partie du livre du Dr Grupp rappelle de près le célèbre ouvrage de notre compatriote, M. Kurth, sur les origines de la civilisation moderne à la différence toutefois que l'allure de M. Grupp est moins dégagée que celle du brillant écrivain liégeois. M. Grupp rattache toujours aux grands événements le mouvement intellectuel, artistique et social qui en découle ou qui en subit l'influence. C'est ainsi qu'il nous conduit dans ce premier volume jusqu'aux conquêtes des Normands et aux commencements de la poésie chevaleresque.

Des ouvrages synthétiques prêtent facilement le flanc à la critique : souvent ils pêchent par un manque de justesse dans l'application des détails. On trouvera peut-être à redire à l'une ou l'autre assertion de l'auteur — qui est impeccable en cette matière ? — mais on ne lui contestera pas sa qualité d'érudit. Il est bon que de temps à autre on dégage de la masse des faits, des recherches spéciales et des études de détail les grandes lignes et les grands enseignements de l'histoire. Pour nous catholiques, qui croyons à une action providentielle dans la marche de l'histoire et qui voyons dans le Christ la pierre angulaire du monde et dans l'Église l'œuvre directe de Dieu, nous ne pouvons négliger ces enseignements. Le monde rationaliste fera fi de notre croyance ; qu'importe son aveuglement ? En histoire, comme en exégèse, il faut être logique.

Le livre du Dr Grupp est écrit dans un style élégant, facile et clair. Peut-être le récit eût-il gagné en certains endroits à être débarrassé de certaines entraves — chevilles érudites — qui allongent parfois la phrase outre mesure. Un certain nombre de gravures servent à donner une idée plus nette de faits ou d'objets dont il est question dans l'ouvrage.

V. B. D.

Digitized by Google

✠

PAX.

Hildebrandus, Summi Pontificis LEONIS XIII voluntate Abbas Primas, novissimus omnium merito, Reverendissimis Confoederatarum Congregationum Archiabbatibus, Praesidibus, Abbatibus, Fratribusque dilectissimis sub vexillo Cassinensis Patriarchae militantibus, pacem.

Divinae Providentiae inscrutabili judicio evenit, ut nomen atque officium Abbatis Primatis, generalibus Abbatum conciliis nuper propositum, per litteras Apostolicas sub forma Brevis die XII Julii decurrentis anni datas solemniter probatum, S. Congregationis Episcoporum ac Regularium decreto die XVI Septembris emisso accuratius definitum, in me, licet indignissimum, conferretur. Quo munere decoratus, vel potius oneratus, non possum quin ex intimis animi sensibus aliquid saltem apud fratres meos scripto depromam.

Quî enim, colendissimi Patres, ab hac cordis effusione temperarem, quum me curis vestris adstare, imo vires, vitamque ipsam pro vestris studiis, consiliis, salute Christi Vicarius consumere jusserit ? Tot igitur et laborum

Hildebrand, par la volonté du Souverain Pontife LEON XIII, Abbé Primat, le dernier de tous en mérite, aux Révérendissimes Archiabbés, aux Présidents, aux Abbés et aux Frères bien-aimés des Congrégations associées, qui militent sous l'étendard du Patriarche du Cassin, la paix.

Par un inscrutable dessein de la divine Providence, il est arrivé que le nom et l'office d'Abbé Primat, proposés naguère dans la réunion générale des Abbés, approuvés solennellement par les lettres Apostoliques en forme de bref données le 12 juillet de la présente année, et exactement définis par un décret de la Congrégation des Évêques et Réguliers du 16 septembre, — m'ont été conférés, malgré mon indignité. Honoré de cette charge, ou plutôt accablé sous ce fardeau, je ne puis m'empêcher de communiquer par écrit à mes frères quelque chose des sentiments intimes de mon âme.

Comment en effet, Pères très vénérés, ne pas donner libre expansion aux sentiments de mon cœur, alors que le Vicaire du Christ m'a donné l'ordre de vous consacrer mes soins, d'employer mes forces, de consumer ma vie

Digitized by Google

et gaudiorum jam participi, liceat ea, quae in tanto aggrediendo officio tum timorem,tum solamen ingerant, libera mente proferre.

Inter illa primum locum jure tenet scopus ipse quem SS. Patriarcha noster sibi suisque præstatuit, quum, afflante Numine, novae familiae fundamenta conderet, Regulamque conscriberet prudentia et doctrina aeque mirandam. Quid enim tunc moliebatur, ipsomet testante, nisi ut institueretur « Schola divini servitii » (1),in qua Christi asseclae, baptismatis unda purgati, fidei lumine illustrati, decalogi praeceptis informati, sacramentorum gratiis roborati, vitam omnem evangelicis consiliis accommodarent, monasticae disciplinae incumberent sedulo ; ita ut, intima monita Spiritus sancti avida aure percipientes, altiora in dies perfectionis culmina appetentes, « de virtute in virtutem ascenderent, viderentque Deum deorum in Sion » ? (2).

même à procurer votre bien, à seconder vos desseins, à veiller sur vos plus chers intérêts ? Associé dès maintenant à tant de travaux et à tant de joies, qu'il me soit permis, au moment d'entrer dans l'exercice d'une si haute charge, d'exposer librement et les raisons qui me font craindre et celles qui me rassurent.

Parmi les premières se place en premier lieu, et à bien juste titre, le but même que notre très saint Patriarche s'est proposé à lui et aux siens, quand, inspiré par l'Esprit-Saint, il jeta les fondements d'une famille nouvelle, et écrivit sa Règle, admirable par la discrétion autant que par la doctrine. Que se proposait-il, si ce n'est, comme il l'atteste lui-même, d'établir « une école du service divin » (1) dans laquelle les disciples du Christ, purifiés par l'eau du baptême, éclairés par la lumière de la foi, formés par les préceptes du décalogue, fortifiés par les grâces des sacrements, conformeraient leur vie entière aux conseils évangéliques et s'adonneraient avec ardeur aux exercices de la vie monastique ; en sorte que, prêtant une oreille attentive aux inspirations intérieures de l'Esprit-Saint, s'efforçant d'atteindre à une perfection de jour en jour plus haute, « ils s'élevassent de vertu en vertu, et pussent contempler le Dieu des dieux en Sion » ? (2).

1. Prol. S. Reg. — 2. Ps., LXXXIII, 8.

Digitized by Google

Et re quidem vera, philosophorum gymnasia subtilioribus ingeniis consueta; fora dicendi studio, officinas colendis artibus, palaestras athletis, castra militibus exercendis late patentia ; et si quae sunt alia instituta, quibus animorum corporumve vires expolirentur : haec omnia adolescens ille gratia plus quam nomine Benedictus sparsa per Urbem plurima profecto reperiebat ; scholas vero Dei studio dicatas quaerebat frustra : vel quod deerant paene, vel quod a sublimioris disciplinae tramite deflectebant, vel quod adversabantur rerum personarumque conditiones.

Et en vérité, Benoît, ce jeune adolescent, béni en grâces plus encore que de nom, trouvait de tous côtés dans la ville de Rome des écoles de philosophie destinées aux esprits cultivés, des forums ouverts à l'éloquence, des ateliers pour la culture des arts, des carrières où luttaient les athlètes, de vastes camps où s'exerçaient les légions, des institutions de tout genre ayant pour but de développer les forces de l'esprit et du corps ; mais des écoles consacrées à l'enseignement des choses divines, il les cherchait en vain, soit qu'il n'en existât pour ainsi dire aucune, soit qu'elles se fussent écartées des voies de la haute perfection, soit que les circonstances de temps ou de lieux y missent quelque obstacle.

Jam vero huic disciplinae officinas aperuit Sublacensis specus.

Etenim postquam secretiorem hunc locum per annos plures jugi oratione, abnegatione sui nobilitasset, vir Dei Benedictus, superne illuminatus, ipse jam ex alumno doctor, ex eremita coenobitarum parens, totus in eo fuit, ut artis spiritualis in sua Regula principia traderet, suosque discipulos non magistros modo sed et patres effingeret.

Or cette école de perfection sublime s'ouvrit dans la grotte de Subiaco. Et en effet, après avoir pendant plusieurs années consacré ce lieu solitaire par une prière continuelle et les exercices de la mortification, Benoit, cet homme de Dieu, éclairé par la lumière d'en haut, devenu docteur, d'élève qu'il était, père d'une famille de cénobites, après avoir été anachorète, mit tous ses soins à consigner dans sa Règle les principes de l'art spirituel, et à faire de ses disciples non pas seulement des maîtres, mais des pères de la vie spirituelle.

Proinde a tironibus sibi addi-

C'est pourquoi le saint Légis-

Digitized by Google

ctis summopere S. Legifer expostulat ardorem discendi, desiderium videlicet Dei constans et vehemens. Monasterium sane ingressurus vere Deum quaerat oportet, nec viam spernat qua ad eum pervenitur. Quam quidem viam ipsius prologi exordio obedientiam esse proclamat : « Ut ad eum per obedientiae laborem redeas, a quo per inobedientiae desidiam recesseras. » Sicuti enim proto-parentes nostri inobedientia a Dei familiaritate decessere, ita quoscumque desiderium contemplationis urget atque perfectae caritatis, eosdem obedientiae imprimis requiri studiosos elucet.

lateur exige par-dessus tout des disciples qui s'attachent à lui un zèle ardent pour apprendre, en d'autres termes, un désir constant et intense de Dieu. Celui qui se propose d'entrer au monastère doit véritablement chercher Dieu, et se garder de mépriser la voie par laquelle on arrive à lui. Cette voie, saint Benoît proclame au début du prologue que c'est l'obéissance : « En sorte que par le labeur de l'obéissance vous retourniez vers celui dont la lâcheté de la désobéissance vous avait éloigné. » Car de même que nos premiers parents se sont privés par la désobéissance des douceurs du commerce divin, de même, la chose est évidente, ceux qui se sentent pressés du désir de la contemplation et de la charité parfaite doivent avant tout se montrer désireux de pratiquer l'obéissance.

Sollicitos ergo ad obedientiam divus Benedictus voluit eos, quibus claustri septa reseraret ; ubi, intenti operibus nomine Dei injunctis, a terrenarum rerum cupiditate atque inordinato sui amore expediti, alacri corde perficerent opus Dei. Eo enim gratius redolebit sacrificium laudis, quo magis monachus « Christo confixus cruci (1) », seipsum obedientiae cultro hostiam mactaverit illi, apud quem « melior est obedientia quam victimae (2) ».

Saint Benoît n'ouvre donc les portes du cloître qu'à ceux qui sont appliqués à l'obéissance ; il veut que, affranchis de la convoitise des choses terrestres et de l'amour désordonné d'eux-mêmes, adonnés aux choses qui leur sont enjointes au nom du Seigneur, ils accomplissent l'œuvre de Dieu dans la joie de leur cœur. Car le sacrifice de la louange dégagera un parfum d'autant plus agréable, que le moine, « cloué à la croix avec le Christ (1) », s'immolera davan-

1. Gal., II, 19. — 2. I Reg., XV, 22.

Digitized by Google

tage par le glaive de l'obéissance à Dieu, auprès de qui « l'obéissance vaut plus que les victimes (1) ».

Itaque Choragus noster Benedictus filios « contra altare cantores (2) » posuit, ipse ante altare moriturus. Ab altari, altero Calvariae monte, simul ac umbra altaris coelestis in quo Agnus stat coram Patre jugiter immolatus (3), discant opprobria terrena amplecti atque supernae intendere conversationi. « Per patientiam hinc passionibus Christi participantes et ab ipsius magisterio nunquam discedentes ; » illinc quodammodo « regni ejus merentur esse consortes (4) », angelorum aemuli, spe hilares, « hymnos de canticis Sion in terra aliena (5) » diu noctuque cantantes.

Aussi notre grand Coryphée saint Benoît a-t-il placé ses fils « en qualité de chantres en face de l'autel (2) », lui qui devait mourir devant l'autel. C'est de l'autel, cet autre Calvaire en même temps que l'ombre figurative de l'autel céleste sur lequel l'Agneau toujours immolé (3) se tient debout devant son Père, qu'ils doivent apprendre à embrasser les opprobres de la vie présente et à aspirer à la vie céleste. « Entrant par la patience en participation des souffrances du Christ, et ne renonçant jamais aux leçons de ce Maître divin, ils méritent » par là en quelque sorte « d'être associés à son royaume (4) » ; et devenus ainsi les émules des anges, pleins d'une joyeuse espérance, ils font entendre le jour et la nuit « sur une terre étrangère des hymnes empruntés aux cantiques de Sion (5) ».

Quo feliciter evenit, ut cordi monachi « in meditatione exardescat ignis (6) », paulatimque « ad caritatem perveniat illam quae perfecta foras mittit timorem (7) ». « Processu namque conversationis et fidei, dilatato corde, inenarrabili dilectionis dulcedine curritur via mandatorum Dei (8) ». Tunc anima diligens

De là résulte cette heureuse conséquence que le cœur du moine « s'enflamme dans la méditation (6) », et que peu à peu « il atteint à cette charité qui étant parfaite bannit la crainte (7) ». « Car en avançant dans l'observance régulière et dans l'esprit de foi, le cœur se dilate, et l'on court avec une indicible

1. I Reg., XV, 22. — 2. Eccli., XLVII, 2. — 3. Apoc. — 4. Prolog. S. Reg. — 5. Ps., CXXXVI. 6. Ps., XXXIII, 14. — 7. S. Reg., c. VII. — 8. Prol. S. Reg.

Digitized by Google

ac dilecta, semper orans, ad superna semper anhelans, igne Spiritus sancti in Christum transformatur, et per Christum Patri arctissime conjungitur. « Si quis diligit me, ait Dominus, sermonem meum servabit, et Pater meus diliget eum, et ad eum veniemus et mansionem apud eum faciemus (2). »

douceur d'amour dans la voie des commandements de Dieu (1) ». Alors l'âme aimante et aimée, toujours en prière, toujours aspirant aux choses d'en haut, est transformée dans le Christ par le feu du Saint-Esprit, et par le Christ très étroitement unie au Père. « Si quelqu'un m'aime, dit le Seigneur, il gardera ma parole, et mon Père l'aimera, et nous viendrons vers lui, et nous établirons en lui notre demeure (2). »

Neque vero perfectionis schola, quam S. Benedictus condidit, mores tantum et voluntates perficienda respicit; sed et mentes veritatis studio, collustratione divina illuminandas, propiusque ad finem suum manu ducendas. Quomodo enim Deo, totius luminis fonti, anima intime conjungeretur, quin radiis uberioribus coruscaret? Quomodo sapientia illa, quam temere gigantes de coelo sibi arripere tentavere, quaeque fugit superbos « exquisitores prudentiae et intelligentiae (3) », non illaberetur in corda humilium, quum divina lege sancitum sit : « Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt(4)? »

Or l'école de perfection établie par saint Benoît n'a pas seulement pour but de rendre plus parfaites les mœurs et la volonté; elle doit aussi en communiquant à l'intelligence l'amour de la vérité, en l'éclairant de la lumière divine la rapprocher de sa fin. Comment en effet l'âme pourrait-elle s'unir intimement à Dieu, foyer de toute lumière, sans briller d'une lumière plus vive et en recevoir de plus nombreux rayons? Comment cette divine sagesse, que dans leur témérité les géants ont essayé de ravir au ciel, et qui fuit les superbes investigateurs de la science et de la sagesse (3), ne descendrait-elle pas dans les cœurs des humbles; puisque la loi divine l'a ainsi établi : « Bienheureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu (4) » ?

Porro ordinis supernaturalis Auctor dona sua pro lubitu dispertit; neque periculis caret

Mais celui qui a établi l'ordre surnaturel distribue ses dons selon son bon plaisir; et le désir

1. Prol. S. Reg. — 2. Joan., XIV, 23. — 3. Baruch., III, 23. — 4. Matth., V, 8.

Digitized by Google

supernorum luminum immoderatus aestus Ideo ea qua pollet discretione S. Benedictus vult, ut, quorum voluntates toto nisu, opitulante gratia, ad virtutem incitaverit, eorum quoque ingenia omni humano labore ad doctrinam stimulentur. Etenim talentum a Domino commissum in sudario reponere non licet ; imo meliora appetentem ubere foenore decet augmenta mereri.

immodéré des lumières divines n'est pas sans danger. C'est pourquoi saint Benoît, guidé par la discrétion qui le distingue, après avoir excité les volontés secondées par la grâce à s'appliquer de toutes leurs forces à la pratique de la vertu, veut aussi que l'on pousse les esprits aux recherches laborieuses de la science. Car il n'est pas permis de cacher dans un linge le talent du Seigneur ; au contraire il faut porter ses désirs vers des biens meilleurs et par un riche rapport en mériter l'accroissement.

Atqui inter disciplinas quibus christianae mentes sollicitantur, nulla reperitur monasticis rationibus accommodatior quam Sacrarum studium Litterarum, ac praesertim Domini Nostri Evangeliorum. Cujus rei ipse eremorum heros, Antonius, discipulos admonebat, quum teste S. Athanasio doceret: « ad omnem mandatorum disciplinam Scripturas sufficere posse (1) ». Idem tradidit S. Basilius Magnus, cui assentit Legifer noster scribens : « Quae enim pagina, aut quis sermo divinae auctoritatis Veteris ac Novi Testamenti non est certissima norma vitae humanae (2) »? Attamen, ne forte coelestis iste thesaurus temere utentibus periculo vertatur, S. Benedictus filiis suis « sanctorum catholicorum Patrum (3) » opera pervolvenda assignat, quibus ad-

Parmi les sciences auxquelles une intelligence chrétienne peut prendre intérêt, nulle n'est mieux en harmonie avec la vie monastique que celle des saintes Lettres, et surtout des évangiles de Notre Seigneur. C'est ce qu'enseignait à ses disciples saint Antoine, le héros de la vie érémitique, quand il leur disait, au rapport de saint Athanase, « que les Écritures pouvaient suffire à nous donner toute la science des commandements (1) ». Saint Basile pense de même, et notre saint Législateur est du même avis quand il écrit : « Quelle est la page, quelle est la parole d'autorité divine de l'Ancien et du Nouveau Testament, qui ne soit une règle très sûre de la vie humaine (2) » ? Toutefois, de peur que l'usage téméraire de ce trésor céleste ne devienne périlleux,

1. Vita S. Antonii. — 2. S. Reg., ult. cap. — 3. Ibid.

Digitized by Google

juti, ipsa traditione Ecclesiae duce, Sapientiae culmina jam securo pede attingere valeant.

saint Benoît enjoint à ses fils de lire assidûment les œuvres, des saints Pères catholiques (1) », à l'aide desquels, guidés par la tradition de l'Église, ils pourront sans danger atteindre aux sommets de la Sagesse.

Quae quidem studia, utpote ad vitam sancte regendam efficacissima, etsi Patriarcha noster maxime suggerit, non ideo tamen alia, quae ad mores componendos minus directo conducunt, excludere intendit. Quid enim almus ille Praeceptor molitur, nisi « ut in omnibus glorificetur Deus » (2)? scilicet, ut tum corda, tum corpora ad unionem cum Deo ineundam praeparentur; ut, quodcumque sive natura sive gratia contulerit nobis, perfectissima quadam harmonia excolatur. Idem ait Apostolus: « De caetero, fratres, quaecumque sunt vera, quaecumque pudica, quaecumque justa, quaecumque sancta, quaecumque amabilia, quaecumque bonae famae, si qua virtus, si qua laus disciplinae haec cogitate » (3).

En nous recommandant, par dessus tout, ces études, les plus utiles pour régler saintement notre vie, notre saint Patriarche n'a pas cependant l'intention d'en exclure d'autres, qui ont moins directement pour objet la formation des mœurs. Quel est, en effet, le but que se propose d'atteindre cet illustre Maître, si ce n'est « qu'en toutes choses Dieu soit glorifié (2) » ? et qu'à cet effet nos cœurs et nos corps soient préparés à l'union avec Dieu ; en sorte que tout ce que nous avons reçu de la nature et de la grâce soit cultivé dans la plus parfaite harmonie. C'est ce que montre l'Apôtre quand il dit : « Au reste, mes frères, tout ce qui est vrai, tout ce qui est pur, tout ce qui est juste, tout ce qui est saint, tout ce qui est digne d'amour, tout ce qui peut contribuer à votre bonne renommée, s'il est quelque vertu, s'il est quelque science louable, toutes ces choses méditez-les (3). »

Certe brevitatis humanae vitae optime conscius, non permittit S. Magister rebus vanis atque transituris plus impendi studii quam oportet ; neque pericula ignorat concupiscentiae in malum

Certes notre saint Législateur, qui avait conscience de la brièveté de la vie humaine, ne permet pas de donner plus d'importance qu'il ne convient aux choses vaines et passagères ; il n'ignore

1. S. Reg., ult. cap. — 2. Ibid. — 3. S. Reg., c. 57.

Digitized by Google

misere proclivis. Attamen, excessu quovis remoto, disciplina monastica rite servata, salva duce obedientia, rerum usum ingeniorumque cultum discipulis suis ultro concedit. Qua de re si quis dubitaverit, principiorum quibus nititur Regula, inductione facta, facile convincetur.

pas non plus les périls de la concupiscence toujours malheureusement portée au mal. Cependant, à condition d'éviter tout excès, d'observer avec soin la discipline monastique, de se laisser guider par l'obéissance, il concède sans difficulté à ses disciples l'usage légitime des choses et autorise la culture de l'intelligence. Si l'on en doutait, on pourrait s'en convaincre au moyen d'une induction basée sur les principes de la Règle.

Corporibus enim alimenta, quae pro laboris ac virium mensura fuerint necessaria, ut tribuantur jubet ; artificibus, ut citra vanam gloriam, nisi forte aliter Abbati visum erit, exerceant artes imperat. Num idem, qui haec constituit, ingeniis atque intellectibus fomenta denegaverit ? Num monachos a caritatis officiis, a ministerii sacri operibus arcuerit? Artes liberales neque proscripsit, neque proscribere potuit B. Pater Benedictus, quippe quem Dei Providentia elegerat, ut per commilitones barbaras gentes, admota Evangelii luce, ad cultum humaniorem vocaret. Cui profecto operi explendo plane impar fuisset, nisi artibus, litteris, doctrinis optimis intra claustri septa spatium dedisset.

Elle ordonne, en effet, d'accorder aux corps les aliments nécessaires, eu égard au travail et à leurs forces ; elle veut que les artisans exercent leur art, à moins que l'abbé n'en juge autrement, et cela sans en tirer vanité. Celui qui a établi ces choses aurait-il voulu priver l'esprit et le génie de son aliment ? Aurait-il voulu empêcher les moines de se livrer aux œuvres de charité et aux travaux du saint ministère ? Quant aux arts libéraux le B. P. saint Benoît ne les a pas proscrits, et n'a pu les proscrire, lui que la Providence avait choisi pour civiliser au moyen de ses disciples les nations barbares, en leur portant la lumière de l'Évangile : œuvre qu'il eût été impuissant à accomplir, s'il n'eût admis dans l'enceinte du monastère les arts, les lettres et les sciences les plus élevées.

Nec satis. Si natura hominis ad Deum elevanda, si munus

Il y a plus : si, à raison de la nature de l'homme qui doit être élevé

monastico ordini divinitus commissum, haec studia perutilia reddunt; ipsa hujus universi origo eadem validissime commendat. Volumen alterum, Sacras dico Scripturas, prae manibus semper volventes, alterum volumen, universum scilicet Cunctipotentis sapientia ac voluntate exaratum, eo minus contemnant monachi, quo efficacius scientiis naturalibus, philosophia, historia, linguis variis, et si quae sunt alia id genus, paginae sacrae illustrantur. Geneseos enim exordia scientiis naturalibus, morales ac speculativas veritates philosophico discursu, narrata ab inspiratis auctoribus vel a prophetis praedicta historicis investigationibus explicari, probari, confirmari; textum denique ipsum studio linguarum miro modo dilucidari, ecquis est quem fugiat?

vée vers Dieu, et de la mission confiée par la Providence à l'Ordre monastique, ces études sont très utiles, l'origine de l'univers en fait voir aussi la haute importance. Le moine, qui a sans cesse en main le livre des saintes Écritures, dédaignera d'autant moins cet autre livre, j'entends l'univers, écrit par la sagesse et la volonté du Tout-Puissant, que les pages sacrées sont mieux illustrées par les sciences naturelles, la philosophie, l'histoire, la linguistique et les autres sciences. Personne ne l'ignore, les sciences naturelles expliquent le début de la Genèse, le raisonnement philosophique démontre les vérités morales et spéculatives, les recherches historiques confirment les récits des auteurs inspirés et les oracles des prophètes; enfin le texte lui-même s'éclaire merveilleusement par l'étude comparée des langues.

Monasteria proin, ut sint scholae dominici servitii, sapientiae tum divinae tum humanae sint fornaculae oportet. Artes humanae, doctrinae naturales, rerum gestarum notitia, jus sacrum, theologia dogmatica et mystica, scientia moralis ac pastoralis, divinae Scripturae meditatio, sanctorum Patrum perscrutatio, secretiores Spiritu sancti illuminationes, si minus singulos, saltem monasticam familiam ita informabunt, ut appareat re vera visionem illam, qua beatissimus

Les monastères doivent donc être non seulement des écoles du service divin, mais encore des foyers de science et divine et humaine. Les arts humains, les sciences naturelles, l'histoire, le droit sacré, la théologie dogmatique et mystique, la théologie morale et pastorale, la méditation de la divine Écriture, l'étude des saints Pères, les illuminations secrètes de l'Esprit-Saint, toutes ces sciences se trouveront, sinon en chacun, du moins dans l'ensemble de l'Ordre monastique.

Digitized by Google

Patriarcha totum mundum unico solis radio est contemplatus, scientiam praefigurasse Ordinis sui, universa, Deum intuendo Verbumque per quod omnia facta sunt, conamine indefesso investigaturi.

On comprendra dès lors que la vision dans laquelle le Bienheureux Patriarche contempla le monde entier dans un seul rayon du soleil, préfigurait la science de son Ordre, qui en contemplant Dieu et le Verbe par qui toutes choses ont été faites, devait trouver dans cette contemplation le secret de l'ardeur infatigable avec laquelle il devait faire de l'univers entier l'objet de ses recherches.

Quo fit, ut claustra pietatis ac doctrinae undis referta regiones vicinas, quin et dissitas, exemplis, verbo, ministerio quasi perfundant. Montes excelsos illa dixerim, quorum culmina solis radiis immersa, nivibusque candentia, dum vallem fluviis irrigant quibus prata virescunt, satis agri laetantur ; ipsi, ventis atque tempestatibus aditum modo claudentes, modo aperientes, prima et novissima serenitatis ac lucis oscula carpunt.

Ainsi les cloîtres seront des sources abondantes toutes pleines des eaux de la piété et de la science, qui se répandront par les exemples, la parole et l'action du ministère sur les régions d'alentour, et même dans les pays lointains. Je les comparerais volontiers à ces montagnes élevées, aux cimes couvertes de neige et plongées dans l'atmosphère lumineuse éclairée par les rayons du soleil : des fleuves s'en échappent qui vont arroser la vallée, faire verdir les prairies et fertiliser les campagnes ; les montagnes elles-mêmes, qui tour à tour arrêtent et déchaînent les vents et la tempête, sont les premières comme les dernières à recevoir les caresses de l'atmosphère sereine et de la lumière.

Quod quidem ab ipsis Religionis nostrae incunabulis contigisse quis ignoret? Anima quippe Benedicti adhuc adolescentuli supernis donis exundante, Sublacensis specus fontem emisit prae-

Il en a été ainsi, qui ne le sait ? dès les origines de notre saint Ordre. En effet l'âme de Benoît encore adolescent laissant déborder les dons surnaturels dont elle était remplie, on vit jaillir

Digitized by Google

clarissimum, quo pastores, monachi, patritii romani, incolae longinqui reficerentur, sicut ait Psalmista : « Eduxit aquam de petra, et deduxit tamquam flumina aquas (1) ». Inde, quum jam ad Cassinum montem migravisset, uberius se Patriarcha noster adjutorem omnibus praestitit. E cacumine hoc sublimi tam copiosus torrens in terras defluxit ut viciniores populos ab idolorum cultu avelleret, imo remotas gentes innumeratas, Anglos, Germanos, Slavos, aliasque fide atque humanioribus artibus imbueret. In hoc sacrato monte, teste vita praeclari Thaumaturgi, pueri instrui, electae animae ad praecepta sanctiora conspiciuntur adduci; nec desunt caritatis opera quibus materiali angustiae occurritur : inopia pecuniis levata, fracta tyrannis in pauperes saeviens, peregrini omni comitate suscepti ; verbo, nullam imbecillitatem sive spiritualem, sive corporalem excogitaveritis, cui Conditor noster vel ipse, vel per filios medelam et solamen non adhibere studuerit.

de la grotte de Subiaco une source merveilleuse où vinrent se désaltérer les bergers, les moines, les patriciens de Rome, et même des étrangers venus de loin, selon la parole du Psalmiste : « Il fit jaillir l'eau de la pierre, et fit couler les eaux comme un fleuve abondant (1). » Passant de là au mont Cassin, notre saint Patriarche se fit dans une plus large mesure l'auxiliaire de tous. De ce sommet élevé s'échappa pour inonder la terre un torrent si puissant, que l'on vit les peuples du voisinage renoncer au culte des idoles, et même des nations nombreuses habitant des contrées lointaines, Anglais, Germains, Slaves, et d'autres encore, embrasser la foi et cultiver les arts de la civilisation. Sur cette montagne sainte, comme on le voit dans la vie de l'illustre Thaumaturge, on élevait les enfants, on dirigeait les âmes d'élite dans les voies de la plus haute perfection ; on y exerçait aussi les œuvres de charité destinées à soulager la misère : l'indigence recevait l'aumône, le joug de la tyrannie qui pesait sur les pauvres était brisé, les pèlerins trouvaient une hospitalité pleine de bienveillance ; en un mot, il serait impossible de trouver aucune infirmité spirituelle ou corporelle à laquelle notre saint Patriarche, soit par lui-même, soit par ses fils, ne se soit efforcé d'apporter remède ou soulagement.

1. Ps., LXXVII, 16.

Digitized by Google

Majorum exempla posteriores secuti, Creantis, Redimentis, Sanctificantis Dei ministros piissimos agentes, non solum in schola perfectionis per JESUM CHRISTUM propius ad Patrem accedere conati sunt, vitamque in praedicando et contemplando Verbo incarnato consumpserunt; verum etiam per quatuordecim saecula inter nationes « transierunt benefaciendo (1) »; nisi melius dixerim nationes ipsas cum aevo fluxas ad firmiora coenobia, utramque vitam spiritualem et corporalem ab eis accepturas, vicissim pulsando transiisse.

S'attachant à suivre les exemples de leurs devanciers, ministres fidèles du Dieu Créateur, Rédempteur et Sanctificateur, les moines ne se sont pas efforcés seulement à l'école de la perfection de se rapprocher du Père par JÉSUS-CHRIST ; ils ne se sont pas contentés de consumer leur vie à annoncer le Verbe Incarné et à le contempler ; pendant quatorze siècles « ils ont passé » parmi les nations « en faisant le bien (1) » ; à moins qu'on ne préfère dire que les nations elles-mêmes, emportées par le cours du temps, sont venues tour à tour et comme en passant frapper à la porte des monastères, monuments plus stables que les siècles, où elles espéraient trouver la vie de l'âme et celle du corps.

Sed, proh dolor, infandae procellae quae tam Ecclesiam quam civilem societatem ultimis temporibus concusserunt, rei quoque monasticae damna intulere gravissima. Discordiarum quippe fautores intelligentes probe, se, pacis arcibus unitatisque salvis, profecisse parum, in eas conquassandas furorem omnem converterunt. Ecce jam, quibus olim abundabat, monasteriis Europam paene destitutam ! Ea tamen asceteria, quae veluti saeculares quercus quovis turbine fortiores, superstant, vel e radice meritis Benedicti jugiter virente nova exurgunt, tum beneficia recolunt

Mais hélas ! les tempêtes qui en ces derniers temps ont ébranlé l'Église et la société civile, ont aussi porté de graves préjudices aux institutions monastiques. Les fauteurs de discorde l'ont bien compris, aussi longtemps que resteraient debout les citadelles de la paix et de l'unité, leurs efforts seraient vains : c'est pourquoi leur fureur s'est tournée contre elles afin de les renverser. Voici que l'Europe, autrefois couverte de monastères, en est maintenant presque totalement dépourvue. Toutefois les monastères encore debout, comme ces chênes séculaires qui ont résisté

1. Act., X, 38.

Digitized by Google

gentibus olim collata, tum conferenda denuo quasi in semine praemonstrant.

à toutes les tempêtes, ou ceux qui, grâce aux mérites de saint Benoît, s'élèvent comme une tige nouvelle qui pousse sur un tronc toujours vigoureux, ces monastères rappellent aux peuples les bienfaits qu'ils en ont reçus jadis, et ils leur présagent ceux qu'ils contiennent en germe et qu'ils leur réservent pour l'avenir.

Quae quum ita sint, finem sublimem a Sanctissimo Parente intentum, praeclaras S. Regulae sententias, illustrem Ordinis nostri historiam, egregia coenobia adhuc sparsa per orbem, viros tam insignes nostram Religionem decorantes, tot demum tantaque monasteria destructa et quasi e ruinis ad vitam revocanda ; haec omnia, inquam, dum mente pervolvo humeris meis imparibus commissa : summa verecundia, reverentia, imo timore me sentio teneri.

Cela étant, quand je considère le but sublime que s'est proposé notre Bienheureux Père, la haute doctrine renfermée dans la sainte Règle, l'histoire si illustre de notre Ordre, les hommes éminents qui en sont l'honneur, les monastères renommés répandus dans tout l'univers, enfin tant de monastères célèbres détruits et auxquels il faut rendre une vie nouvelle en les relevant de leurs ruines ; quand je considère tous les intérêts confiés à mon insuffisance, j'en éprouve une grande confusion et je me sens tout pénétré de respect et même de crainte.

Monasticus enim Ordo quum sit divini servitii schola, scientiarum propugnaculum, atque examen operum caritatis, concilium nostrum Romae nuper habitum provide statuit, Abbatem Primatem ex universo Congregationum foederatarum gremio indiscriminatim assumendum esse, sola inspecta virtute, idoneitate ac meritis.

L'ordre monastique étant une école de service divin, un boulevard pour les sciences et un ensemble d'œuvres de charité, notre assemblée générale tenue récemment à Rome a statué avec beaucoup de raison que l'Abbé Primat serait choisi indistinctement au sein des Congrégations confédérées, en ne tenant compte que de la vertu, de l'aptitude et du mérite.

Ultro igitur, Fratres dilectissi-

Aussi, Frères très chers, je

Digitized by Google

mi, atque libenter multiplicem meam imbecillitatem agnosco, neque diffiteor mihi animo deficiendum fuisse, nisi ad rationes formidandi quas modo exposui, aliae, quae spem ac fiduciam nutrirent, accessissent.

Quas inter prima absque dubio occurrit ipsa voluntas Supremi Pontificis, Protectoris nostri munificentissimi, qua me huic oneri cervicem flectere jussit. Voluntatem quippe ejus qui in terris Christi vices agit, pignus duxi ipsius voluntatis divinae ; neque me monachi nomen digne ferre censerem, nisi, tirocinio edoctus Abbatis jussa, etsi impossibilia imperantis, in caritate ac Dei confidentia (1) esse complenda, ipsius Supremi Pastoris, uti Abbatum Abbatis, placito me subjecissem. Quod eo libentius praestiti, quo majore cum prudentia, liberalitate, amore almus Pontifex Ordinem monasticum pristinae sanctitati atque splendori restituendum decrevit ; nec minus decens existimavit, licet in terris supremo honore, summa auctoritate pollens, nostri Protectoris nomen sibi atque munus reservare.

Praeter istam benevolentiam vere paternam, animum mihi auxerunt fraterna testimonia,

n'hésite pas à reconnaître ma faiblesse, et j'avoue que j'eusse perdu courage, si, à côté des motifs de crainte que je viens d'exposer, je n'eusse trouvé aussi des motifs d'espérance et de confiance.

Parmi ces motifs vient en premier lieu la volonté du Souverain Pontife, notre glorieux Protecteur, qui m'a donné l'ordre d'accepter cette charge. J'ai regardé en effet l'ordre donné par le représentant du Christ sur la terre comme l'expression de la volonté divine ; et je ne me jugerais pas digne de porter le nom de moine si, ayant appris au noviciat que l'on doit accomplir dans la charité et avec confiance en Dieu (1) les ordres de l'Abbé, alors même qu'il enjoint des choses impossibles, je ne me fusse soumis à la volonté du Pasteur suprême, l'abbé de tous les abbés. Ce que j'ai fait d'autant plus volontiers que le grand Pontife avec une prudence, une générosité et une charité plus grandes, a résolu de rendre à l'Ordre monastique la sainteté et la splendeur d'autrefois ; et qu'il n'a pas dédaigné, lui, élevé à la suprême dignité ici-bas et investi de l'autorité souveraine, de se réserver le nom et l'office de Protecteur de l'Ordre bénédictin.

Outre ces témoignages d'une bienveillance toute paternelle, ce qui m'a encouragé aussi, et ce

1. S. Reg. cap. LXVIII.

Digitized by Google

quae, Primas vix renuntiatus, a vobis, colendissimi Patres, gratissimo sensu accepi. Hisce enim, sive scriptis, sive ore prolatis, extemplo collegi vos omnes, placitis Sanctae Sedis ultro occurrentes, meaeque infirmitatis immemores, communi operi mecum strenue ac unanimiter esse adlaboraturos.

pourquoi je vous suis profondément reconnaissant, ce sont les marques de charité fraternelle, que j'ai reçues de votre part, Pères très vénérés, dès que j'eus été élevé à la dignité de Primat. Qu'elles m'aient été données de vive voix ou par écrit, j'y ai vu immédiatement une preuve que tous, prévenant les désirs du Souverain Pontife, et oubliant ma faiblesse, vous travailleriez avec moi à l'œuvre commune avec courage et dans un accord parfait.

Et certe opus non meum modo, sed nostrum omnium fore intelligo. Nullus enim organismus, minime Ordo monasticus, unius tantum industria coalescere potest et florere. Quantopere autem studiis vestris mihi innitendum sit, doctrina sanctae Regulae de Abbatis indole atque auctoritate sat superque ostendit.

Et certes, j'entends bien que cette œuvre ne sera pas seulement la mienne, mais que ce sera notre œuvre à tous. Aucune organisation, celle de l'Ordre monastique moins que toute autre, ne peut subsister et fleurir par l'activité d'un seul. Or combien je suis en droit d'attendre votre concours, la doctrine de la sainte Règle sur le caractère et l'autorité de l'Abbé le montre d'une manière plus que suffisante.

In nostro enim sacro Codice Abbas familiae monasticae ita fundamentum positum est, ut, eo dempto, vix claustrum benedictinum concipiatur, eo vero praesente, praecipuum jam adsit elementum. Ipse suorum pater, pastor atque magister, vere « forma gregis ex animo (1) », animas Christo parturit ac regit, quasi rationem pro eis Deo redditurus (2), atque omni sollicitudine progressioni virtutum, disci-

Et en effet la sainte Règle constitue l'Abbé comme le fondement de la famille monastique : sans lui on conçoit à peine un monastère bénédictin ; avec lui, on en a le principal élément. Il est pour les siens le père, le pasteur, le maître, « le modèle du troupeau par une vertu sincère (1) », il engendre les âmes au Christ, et les régit comme devant en rendre compte à Dieu (2), et il veille avec la plus grande

1. I Petr., V, 3. — 2. S. Reg., cap. II.

Digitized by Google

plinae regulari, ipsique rei familiari invigilat. Propriam quippe familiam habet, vere suam, nec quisquam, optima licet mente, in jura Patris sese intrudat.

Haud satis. Decursu enim temporum, exemplo quodammodo, quin et verbis ipsis almi Patriarchae suadentibus, congregationes in sinu monastici Ordinis coaluisse videmus. Et re quidem vera, B. P. Benedictus, quum, teste S. Gregorio Magno, duodecim Sublaci coenobia condidisset, singulisque Abbates praefecisset, auctoritatem quandam superiorem, qua certis sub conditionibus ad ipsum aditus pateret, sibi reservasse creditur. Nec temerarie quis existimaverit, Legiferum nostrum de condenda quadam congregatione jam tunc temporis cogitasse, verum ab implendo proposito abstinuisse intuitu episcopalis auctoritatis. In illo enim S. Regulae capite quod « de ordinando Abbate » inscribitur, Episcopo commisit, vel Abbatibus aliis, vel ipsis Christi fidelibus, ut prohiberent pravorum praevalere consensum (1).

Ex qua sententia mire provida, cui ipsa historia suffragata est, lucide apparet, juxta mentem

sollicitude au progrès des vertus, à la discipline régulière et même aux intérêts temporels de la famille monastique. Car cette famille lui appartient, c'est la sienne, et personne ne peut, fût-ce avec les meilleures intentions, usurper des droits qui n'appartiennent qu'au Père.

Ce n'est pas tout. Au cours des temps nous voyons des congrégations se former au sein de l'Ordre monastique, conformément, on peut le dire, à l'exemple et aux paroles mêmes de notre Saint Patriarche. Et de fait le B. Père Benoît, après avoir, comme le rapporte saint Grégoire le Grand, fondé douze monastères à Subiaco, et préparé à chacun un Abbé, s'est réservé, croit-on, une autorité supérieure, à laquelle sous certaines conditions on pouvait avoir recours. On est fondé à croire que de son vivant déjà notre saint Législateur a pensé à établir une certaine congrégation, mais qu'il a renoncé à exécuter ce dessein à cause de l'autorité épiscopale. Dans le chapitre de la sainte Règle qui traite « de l'établissement de l'Abbé », il recommande à l'Évêque, aux autres Abbés et aux fidèles eux-mêmes de s'opposer à ce que prévale la coalition des moines pervers (1).

Disposition d'une admirable prévoyance, et en faveur de laquelle l'histoire témoigne. On

1. S. R., cap. LXIII.

Digitized by Google

S. Benedicti, praeter eos quorum immediate intererat, custodem monasticae disciplinae ac virtutis esse Ecclesiae auctoritatem. Inde Romani Pontifices monachos pro opportunitate iterum atque iterum sunt adhortati, ut, foedere inito, plura monasteria inter se copulari curarent. Ita mos prudenter invaluit, ut coenobia ratione originis, vicinitatis, idiomatis, traditionum, vel cujuscumque tituli inter se connexa, in unam congregationem congressa, eisdem legibus, eidemque regimini subjicerentur.

voit clairement par là que, selon l'intention de saint Benoît, indépendamment de ceux qui y avaient un intérêt direct, l'autorité de l'Église devait veiller à l'observance de la discipline et à la pratique de la vertu dans les monastères. Aussi les Pontifes Romains, quand l'occasion s'en présentait, ont-ils souvent et avec insistance engagé les moines à s'associer et à rattacher entre eux plusieurs monastères par un pacte commun. Et ainsi il passa naturellement en coutume que les monastères ayant entre eux certaines affinités à raison de leur origine, de leur voisinage, de la langue, des traditions et autres titres quelconques, se groupassent en une seule congrégation, et fussent soumis aux mêmes lois, au même gouvernement.

Jam vero partes Archiabbatis, vel Praesidis, vel capitis Congregationis, quocumque nomine decoretur, in hisce praecipue consistunt, ut electionibus Abbatum, quippe a quibus coenobiorum prosperitas imprimis dependet, rite ac prudenter procedatur; ut canonicae visitationes statutis intervallis persolvantur; ut generale capitulum, cui ipse praesit, tempestive convocetur; ut contentiones, si quae occurrerint, pacifice componantur; ut bono monasteriorum provide consulatur. Quae quidem omnia per singularum congregationum constitutiones ita sunt definita, ut

Quant aux attributions de l'Archiabbé, ou du Président, ou du Chef de la Congrégation, quel que soit son titre, elles consistent surtout à procéder avec prudence et selon les règles établies aux élections des Abbés, de qui dépend principalement la prospérité des monastères; à faire aux temps marqués les visites canoniques; à convoquer en temps opportun le Chapitre général et à le présider, à régler en esprit de paix les différends qui auraient pu surgir; à pourvoir au bien des monastères. Ces points sont réglés par les constitutions des différentes congréga-

Digitized by Google

ordinaria Abbatum jurisdictio, modo legitime exerceatur, ex ea jurisdictione altiore plurimum quidem adjutorium et solamen, gravaminis vero aut detrimenti nihil percipiat.

tions, mais de telle sorte que la juridiction ordinaire des Abbés, si elle est légitimement exercée, puise dans cette juridiction supérieure un secours puissant et un grand soulagement, sans en subir aucune atteinte fâcheuse ni aucun amoindrissement.

Hisce rite perpensis, liquet jam Abbatis Primatis officium, a Supremo Antistite conditum, jurisdictionibus Abbatum, Archiabbatum, Praesidum, tamquam tutissimo fundamento superstructum, pondere minus gravi meos humeros deprimere, quum inter diversos hierarchiae monasticae gradus sit quasi dispertitum, imo ab omnibus in auctoritate constitutis pro indole proprii muneris certatim sustentetur.

Tout ceci bien examiné, il est clair que la charge d'Abbé Primat, établie par le Souverain Pontife, repose sur la juridiction des Abbés, Archiabbés et Présidents, surlaquelle elle repose comme sur un solide fondement. Dès lors cette charge pèse par là même moins lourdement sur mes épaules, vu que la responsabilité en est comme divisée entre les divers degrés de la hiérarchie monastique, ou plutôt supportée par tous selon la nature des différentes charges.

Atvero majora istis solatia non defuerunt : pignora dico supernarum gratiarum. « Neque enim qui plantat est aliquid, neque qui rigat, sed qui incrementum dat, Deus (1) ». Gaudeo nimirum me in hoc monte, altero Sinai, in hac ipsa basilica Cassinensi, Beatissimo Patri Benedicto tot nominibus sacra, abbatialem benedictionem olim accepisse. Quis porro digne laudes hujus loci celebrarit quem Patriarcha noster adivit sanctus, in quo sanctior vixit, quem reliquit sanctissimus coelum conscensurus, exuviisque suis venerandis

Mais des consolations plus grandes encore m'ont été données, je veux parler des grâces surnaturelles : « Car celui qui plante n'est rien, ni non plus celui qui arrose, c'est Dieu seul qui donne la croissance (1) ». Je suis donc heureux d'avoir reçu autrefois la bénédiction abbatiale sur la montagne du Cassin, cet autre Sinaï, dans la basilique consacrée à tant de titres à notre B. Père saint Benoît. Qui donc pourrait célébrer comme il convient la gloire de ce lieu vénérable, où notre saint Patriarche est arrivé portant déjà l'auréole

1. I Cor., III, 7.

Digitized by Google

decoravit ? Si jam paenula Eliae Elisaeum prophetico spiritu ditavit, nonne pie speravero gratiae quidpiam atque juvaminis e tanti Parentis tumulo in filiorum infimi pectus effluxisse, quum, prostratus ad ipsius aram, a benedicente Eminentissimo Cardinali Sanfelice, Ordinis nostri decore, spiritalis gubernii charismata efflagitarem? Unde, quo magis de meis infirmitatibus erubesco, eo magis gloriabor de abbatiali initiatione in hoc sacro monte suscepta ; qua, licet ipsi jam dudum conjunctissimus, novo arctioreque amoris ac venerationis vinculo me familiae Cassinensi copulari sentio.

de la sainteté, où il a vécu se sanctifiant toujours davantage, qu'il a quitté consommé en sainteté pour monter au ciel, et où il a laissé sa vénérable dépouille ? Le manteau d'Élie a assuré à Élisée l'esprit de prophétie : ne puis-je donc pas avoir la confiance qu'une grande abondance de grâces et de secours célestes, s'échappant de la tombe d'un Père si illustre, aura pénétré dans le cœur du dernier de ses fils, quand, prosterné devant son autel, il l'implorait comme fruit de la bénédiction de l'Éminentissime Cardinal Sanfelice, une des gloires de notre Ordre, le don surnaturel du gouvernement des âmes ? Aussi plus j'ai la conscience de mes infirmités, et plus je me glorifie d'avoir reçu sur cette montagne sainte la bénédiction abbatiale : c'est pour moi, qui depuis si longtemps déjà étais intimement attaché à la famille du Mont-Cassin, un nouveau et plus puissant lien d'amour et de vénération.

Spe igitur dulcissima moveor Parentem Benedictum mihi adjutorem fore, sanctumque Anselmum, novae Abbatiae in Aventino monte sumptibus Leonis XIII prope erectae patronum praeclarissimum, me nunquam esse derelicturum. Propria virtute orbatus, a viro illo sancto adjuver; destitutus doctrina, a Doctore summo, scholasticae theologiae quasi parente, illuminer; inops meritorum,

Je nourris donc le doux espoir que notre B. Père saint Benoît me viendra en aide. Saint Anselme, l'illustre patron de la nouvelle Abbaye qui, grâce à la munificence de Léon XIII, s'élève sur le mont Aventin et dont les constructions avancent, saint Anselme, j'en ai la confiance, ne m'abandonnera pas non plus. Privé de toute vertu personnelle, puissé-je être aidé par cet illustre

Digitized by Google

meritis Cantuariensis praesulis, jurium Ecclesiae vindicis fortissimi, muniar ac sustinear; ita ut, vix monachus ipse, perfecti hujus monachi ope, impositum mihi opus minus indigne aggredi valeam, fausteque Deo juvante complere.

Saint; dépourvu de doctrine, puissé-je être éclairé par ce grand Docteur, le père de la théologie scholastique; pauvre en mérites, puissé-je être protégé et soutenu par les mérites de l'Archevêque de Cantorbéry, le vengeur intrépide des droits de l'Église; puissé-je ainsi par les mérites de ce moine parfait, moi qui suis à peine un moine, entreprendre avec moins d'indignité cette œuvre qui m'est imposée, et avec l'aide de Dieu m'en acquitter heureusement.

Sed et instantius spem meam Beatissimae committo Virgini, quae nobis Patris Verbum incarnatum peperit. Hujus maternae voluntati, dum me servum ejus humillimum profiteor, enixe congregationes nostras commendo; quas omnes ac singulas, pro meo in eas amore earumque meritis, hic digna vellem laude celebrare: Cassinensem, Sublacensem, Anglicam, Helveticam, Austriacas, Gallicam, Hungaricam, Bavaricam, Americano-Cassinensem, Brasiliensem, Helveto-Americanam, Lusitanam, Scoticam, et si quae sunt per Australiae partes et per orbem sparsa monasteria, Beuronensem denique, amore mihi magis quam praeconio prosequendam.

C'est de grand cœur aussi que je dépose toutes mes espérances aux pieds de la Bienheureuse Vierge, qui nous a enfanté le Verbe incarné, le Fils du Père éternel. En me reconnaissant pour son très humble serviteur, je confie à sa maternelle bienveillance toutes nos Congrégations et chacune en particulier. Je voudrais, à raison de l'amour que je leur porte et en tenant compte de leurs mérites respectifs, pouvoir les énumérer toutes et leur donner les éloges qui leur sont dus: les Congrégations du mont Cassin, de Subiaco, d'Angleterre, de Suisse, d'Autriche, de France, de Hongrie, de Bavière, d'Amérique, du Brésil, de Suisse, de Portugal, d'Écosse, certains monastères encore qui s'élèvent dans les régions Australiennes ou sur un point quelconque du globe; enfin la Congrégation de Beuron, en droit d'attendre de moi, sinon des

Digitized by Google

Precibus suis a Filio impetret nobis Maria, ut Deo vota nostra in dies fidelius reddentes, monastico itinere ad eum perfectionis apicem,quem ipsa in Assumptionis triumpho tam mire est assecuta, post mortalis vitae stadium felici cursu perveniamus. Virgo, nobis imploret fidei integritatem, quae, tenebris omnibus pulsis, revelationi illibatae laeta mente assentiat ; obedientiae perfectionem,qua humana voluntas, propria lege expedita, Romanae Ecclesiae, monastico Ordini ultro se subdat; puritatis denique candorem, quo nihil jam præter Deum cor amet, nisi quod a Deo amare jubetur.Mater,potenti suffragio curis nostris faustum efflagitet exitum, ut Christi regnum virtute in nobis, in aliis ministerio nostro crescat atque consolidetur magis. Regina tandem, agmina monastica pro ipsius gloria in terris dimicantia conducat ad victoriam,victorumque tempora in coelestis pacis aula laureis cingat aeternis.

louanges, du moins l'hommage de mon filial amour.

Daigne Marie par ses prières nous obtenir de son Fils de rendre à Dieu avec une fidélité de jour en jour plus grande le tribut de nos vœux, et d'arriver ainsi, par la voie de l'observance monastique, après avoir parcouru heureusement la carrière de cette vie mortelle, à ces hauteurs de la perfection où elle-même elle a été élevée dans le merveilleux triomphe de son Assomption. Vierge, qu'elle demande pour nous cette intégrité de la foi, qui, chassant toutes ténèbres, nous fasse donner un assentiment joyeux et complet aux vérités révélées ; la perfection de l'obéissance, par laquelle la volonté humaine, affranchie de sa propre loi, se soumette librement à l'Église Romaine et à l'autorité établie dans l'Ordre monastique; enfin l'éclat de la pureté, par laquelle le cœur n'aime que Dieu, rien que ce que Dieu lui ordonne d'aimer. Mère, qu'elle obtienne par ses puissants suffrages l'heureux succès de nos efforts, afin que le règne du Christ se développe et s'affermisse, en nous par la vertu, dans les autres par les soins de notre ministère. Reine enfin, qu'elle veuille conduire à la victoire les armées monastiques qui combattent ici-bas pour sa gloire, et ceindre de lauriers le front des vainqueurs au séjour de l'éternelle paix.

Digitized by Google

Superest, venerabiles Patres, Fratres dilectissimi, ut confoederationis totius nomine, gratias publicaseasque maximas reddam Eminentissimo Viro Josepho Cardinali Dusmet, pro laboribus et curis Collegio nostro Anselmiano tam generose impensis. Jam quidem pietatis atque grati sensus haud obscura signa protulistis in concilio nuper, eodem praeclarissimo Praeside, in aedibus S. Callixti habito. Nihilominus tanti viri meritis nulla, nec iterata affectus testimonia aeque responderint. Ipse enim prudentiam zelo, simplicitatem auctoritati, purpurae humilitatem miro modo conjungens,tam absolutum monachi exemplar oculis omnium apparuit, ut nihil videretur optandum magis, quam ut alumni nostri vestigia ejus ad amussim sequerentur, a quo tam paterne fovebantur.

Il me reste, vénérables Pères et Frères bien-aimés, à rendre publiquement au nom de toute notre confédération, les plus vives actions de grâces à l'Éminentissime cardinal Joseph Dusmet, pour tous les travaux et les soins qu'il a si généreusement consacrés à notre collège de St-Anselme. Déjà dans la réunion tenue récemment à St-Callixte sous sa présidence, vous lui avez témoigné hautement votre dévouement et votre reconnaissance. Néanmoins les marques que vous pouvez lui en donner, quelque nombreuses et réitérées qu'elles soient, ne sont pas à la hauteur de ce que mérite l'illustre Prélat. Joignant d'une façon admirable la prudence au zèle, la simplicité à l'autorité, l'humilité à l'éclat de la pourpre, il nous est apparu à tous comme le modèle parfait du moine; en sorte que rien ne nous semble plus désirable que de voir nos élèves s'attacher à suivre les exemples de celui qui leur témoigne une si paternelle affection.

Tanti porro operis socium sibi Eminentissimus Praesul habuit Reverendissimum Abbatem D. Caietanum Bernardi, virum prudentia, constantia, humilitate, caritate magnopere conspicuum. Is, cum invitantem se Pontificis vocem audiret, cellae Cassinensi dulcissimae promptus, licet non sine quodam moerore,valedicens, exordia Collegii Anselmiani nullo labore fractus, nullo elatus successu, sapienter conduxit ; et

L'Éminentissime Prélat avait pour associé dans cette grande œuvre le Révérendissime Abbé D. Gaétan Bernardi, qui se distingue par sa prudence, sa fermeté, son humilité et sa charité. Répondant avec empressement à l'invitation du Souverain Pontife, il avait dit adieu, non sans regret, à sa douce cellule du Mont Cassin ; il présida aux débuts du Collège de St-Anselme,sans se laisser rebuter par aucune fatigue,sans se

Digitized by Google

quum jam, ipsius praesertim merito, rutilans magis aurora splendesceret, laetus in archicoenobium praedilectum se recepit, pristino ibidem muneri vacaturus, ac si casu mere fuisset interruptum. Deus sit ipsi « merces magna nimis (1) », gratoque sensui tot studiis aequandis impari supplere dignetur. Suppleat quoque orationis hujus defectui, atque beneficiis cumulatis zelum rependat eorum omnium qui, quovis titulo, Pontificis vota implentes, de condendo S. Anselmi Collegio optime meriti sunt.

prévaloir d'aucun succès; et quand déjà, grâce surtout à son action, l'aurore commençait à briller de clartés plus vives, il se retira joyeux dans sa chère Archiabbaye, pour y reprendre ses anciennes fonctions, comme si un pur hasard les eût interrompues. Que Dieu même lui soit « une magnifique récompense (1) », et suppléeà une reconnaissance trop en dessous de son mérite. Qu'Il daigne aussi suppléer aux omissions de ce discours, et récompenser par de nombreux bienfaits le zèle de tous ceux qui à un titre quelconque, répondant aux désirs du Souverain Pontife, ont acquis des droits à notre reconnaissance en prenant part à la fondation du Collège de St-Anselme.

Finem tandem litteris impositurus, me orationibus vestris, Patres colendissimi, amatissimi Fratres, summopere commendaverim; ut, quaecumque ad gloriam Dei, Ordinisque incrementum, pro viribus meis solatio vestro juvandis, proque optima saltem in vos omnes voluntate, conanda mihi fuerint, Omnipotens Deus uberrimis benedictionibus prospere vertat, stabiliat augeatque.

En terminant cette lettre, Pères vénérés et Frères très aimés, je me recommande bien instamment à vos prières; afin que toutes les œuvres que j'entreprendrai pour la gloire de Dieu et l'accroissement de notre Ordre, dans la mesure de mes forces, que vous soutiendrez par votre concours, et en tous cas inspiré par l'affection que je vous ai vouée, le Dieu tout-puissant daigne leur donner le succès, les consolider et les accroître par ses plus fécondes bénédictions.

Datum Monte Cassino, ad limina S. Benedicti, Abbatis, quinto idus Nov. 1893.

✠ HILDEBRANDUS DE HEMPTINNE
Abbas Primas.

Donné au Mont Cassin, à l'Abbaye de St-Benoît Abbé, le cinquième jour des Ides de Novembre 1893.

✠ HILDEBRAND DE HEMPTINNE,
Abbé Primat.

1. Exod., XV, 1.

Digitized by Google

DOM JACQUES DE MARQUAIS,

ABBÉ DE SAINT-MARTIN DE TOURNAI.

UNE des plus tristes plaies qui aient jamais affligé les institutions monastiques, épuisé leur vitalité et presque compromis leur existence, c'est assurément l'abus de la commende qui les transforma en exploitations, plus ou moins importantes, selon le nombre de livres qu'elles rapportaient à ceux qui en étaient gratifiés. Cette plaie, heureusement, n'affecta guère les anciennes corporations religieuses des Pays-Bas, mais il n'a pas tenu aux souverains que l'abus ne s'introduisît également dans notre pays. On en trouve dans le cours du seizième siècle des traces qui eussent pu étendre et maintenir la contagion, si nos États généraux n'eussent imposé des limites à la trop grande complaisance ou à la triste imprévoyance des souverains. L'abbaye de Saint-Martin de Tournai, une des plus anciennes et plus importantes du pays, eut le malheur d'être soumise au régime commendataire et de pouvoir en apprécier les fâcheux résultats. Relevé de son état de décadence dans la seconde moitié du quinzième siècle, grâce au zèle des abbés Simon de Guisignies (1426-1448) et Nicolas Flameng (1448-1489), ce monastère était tombé aux mains de l'ambitieux Jean Dubois, élu par les moines, peut-être dans le but d'éviter la commende, mais qui par ses folles dépenses ruina cette maison et fit abdication de sa charge entre les mains du cardinal Louis de Rossis, du titre de Saint-Clément, en échange d'une pension et du titre d'évêque de Bérithe *in partibus*. Le cardinal Jules de Médicis, qui lui succéda, laissa vacante cette charge par son élévation au trône pontifical sous le nom de Jules II. Charles-Quint, qui voulait user de son droit de nomination, la donna au cardinal Salviati, en récompense des services que ce prélat lui avait rendus. Tandis que le moine Herman Chevalet, élu par les religieux et refusé par l'empereur, défendait la légitimité de son élection et vivait en dehors de l'abbaye d'une pension qui lui avait été assignée sur les revenus de la maison,

Digitized by Google

le cardinal commendataire n'avait rien trouvé de mieux que de louer les biens du monastère à quatre ou cinq « fermiers » qui s'étaient chargés de lui payer une pension de six ou sept mille florins. Ceux-ci, à leur tour, louaient les terres de l'abbaye et disposaient librement de ses propriétés. On devine aisément quelles furent les suites de ce régime tant au point de vue temporel qu'au spirituel. L'abbé Jean Lequien, ancien abbé de Saint-Nicolas-des-Prés de Tournai, de l'ordre de St-Augustin, qui s'était fait nommer par la cour, sous prétexte de réformer Saint-Martin, mena trop grand train pour pouvoir faire des économies et faire fleurir la discipline monastique. L'œuvre de la réforme fut entreprise par son successeur, Dom Jean Duquesne, abbé pieux et simple, avec le concours des évêques Guibert d'Oignies et Pierre de Pentaflour, qui firent la visite canonique du monastère, le premier le 9 août 1569, le second en 1578. Toutefois à la mort de cet abbé (5 nov. 1582), il restait encore beaucoup à faire, et le roi, qui prenait intérêt à cette œuvre, jeta les yeux sur un moine de Saint-Vaast, dont on vantait la science et la vertu (1).

Dom Jacques de Marquais, tel était le nom de ce religieux, issu d'une ancienne famille noble de l'Artois, était fils de l'écuyer Jean de Marquais, seigneur de Villers, Werquin, échevin d'Arras en 1548, et de Claudine de Cordes (2). A peine âgé de dix ans, il entra à l'abbaye de Saint-Vaast, dans sa ville natale, en janvier 1551 (3) et y fit ses premières études. Ses talents et son amour de la vertu lui

1. Cf. Duquesne. *De Origine, progressu et serie abbatum celebris monasterii Sancti-Martiniani Tornacensis.* MS. II.366 de la Bibl. royale de Bruxelles, pp. 145v-176; Sanderus, *Rerum Tornacensium*, lib. IV (MS. 184 de la Bibliothèque publique de Tournai), pp. 764 sqq.

2. Van Drival, *Nécrologe de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras.* Arras, Courtin, 1878 p. 132; François de Bar, *Historia monastica* (MS. 818 de la Bibl. de Douai, f. 193). Le P. Ignace, capucin d'Arras, au tome V de ses *Additions aux Mémoires et recueils concernant le diocèse d'Arras.* (Caron, *Catal. des MSS. de la Bibl. de la ville d'Arras*, n. 1036), p. 10 donne quelques renseignements sur la famille de Marquais ou Markais. Elle fut alliée aux Montmorency par Cyprien de Montmorency, époux de Marie de Marquais, décédé en 1528 et enterré dans l'église de Barly (dioc. d'Amiens). Cet auteur dit qu'elle fut également alliée aux Egmond Lannoy, Vignacourt, Guines, Bonnières, Haynin, Ghistelle, Coupigny. (Cf. Am. de la Grange et Cte du Chastel, *Généalogie de la famille Malet de Coupigny.* Douai, Crépin, 1887, p. 46.) Vers 1746, ajoute-t-il, on voyait encore les armes de cette famille sur la porte de l'hôtel d'Egmond, à Arras faisant partie des quartiers des alliances des seigneurs de Lens à qui appartenait autrefois cet hôtel. L'hôtel de Markais était situé autrefois près de l'église de St-Nicolas. Il fut vendu à la fin du siècle dernier à un nommé Cholet, frère du doyen de la cathédrale d'Arras. La famille de Marquais portait d'or fretté de gueules. Le P. Ignace cite à propos de la tenue des Etats d'Artois une lettre de Louis XIV à un Sr de Markais où il lui donne le titre de cousin.

Nous donnons à la fin de cette notice un tableau généalogique de la famille de Marquais à l'aide des renseignements que le savant généalogiste tournaisien, M. le comte Paul du Chastel de la Howarderie-Neuvireuil a bien voulu nous communiquer. Nous lui en exprimons ici nos plus vifs remerciments.

3. Van Drival, *l. c.*

Digitized by Google

méritèrent l'estime de ses supérieurs qui l'envoyèrent achever ses études, d'abord à Paris (1) en compagnie de Jean Sarrasin, puis à Louvain, où il prit le grade de bachelier en théologie. Le jeune moine s'y fit remarquer dans les disputes publiques, spécialement chez les Pères de la Compagnie dont il suivit les cours avec Sarrasin (2). Celui-ci, après son ordination sacerdotale, avait été rappelé à son monastère pour y remplir la charge de prieur claustral. Jacques de Marquais ne tarda pas à l'y rejoindre, pour y remplir successivement les fonctions de sous-prieur (1568) (3), de prévôt (1573) et de grand-prieur (1579) (4). Dans ces diverses charges, Jacques de Marquais donna des preuves de ses grandes qualités. Comme il était doué d'un talent exceptionnel pour la prédication, il annonça fréquemment la parole de Dieu dans les trois paroisses de la ville qui dépendaient de l'abbaye, et se montra un vaillant défenseur de la foi catholique contre les sectaires qui se propageaient alors dans l'Artois et contre le conseil des Quinze. La vigueur de sa parole lui valut même le surnom de marteau des hérétiques. Entre autres travaux qu'il exécuta à Saint-Vaast, l'auteur du nécrologe cite l'Index des abbés qu'il développa et enrichit de leurs portraits, travail qu'il fit reproduire dans la chapelle de la Vierge avec des notes de sa composition. Il fit également peindre un tableau de la Sainte-Face qu'on ouvrait tous les vendredis (5).

Sur ces entrefaites l'abbaye de Saint-Martin de Tournai vint à vaquer, et le roi chargea l'évêque de Tournai, l'abbé de Marchiennes et Pamelius, président du conseil de Malines, de recueillir les suffrages des moines (6). Les religieux proposèrent les noms du prieur, du sous-prieur et de Nicolas de la Croix, prieur de Chantrud, maison dépendante de l'abbaye de Saint-Martin au diocèse de Laon (7). Le prieur était un excellent administrateur, mais peu disposé à entreprendre une réforme de l'abbaye. Le sous-prieur était un moine instruit, licencié en théologie, bon prédicateur, lecteur distingué, d'une bonne conduite et vraiment capable de remplir la charge abbatiale (8).

1. de Bar, *l. c.*

2. L'auteur du nécrologe dit qu'il était à Louvain en 1565, *l. c.* — Par une lettre du 12 nov. 1563 l'abbé Roger de St-Vaast autorisa fr. Jacques de Marquais à recevoir les ordres de n'importe quel évêque (Archives de l'État à Mons. Fonds de St-Martin. Carton III).

3. Lors du premier synode de la Congrégation des Exempts de Flandre tenu à l'abbaye de Saint-Vaast, le sous-prieur fut désigné comme promoteur (Bibl. de Bruxelles. MS. 18442-18444 f. 18v). Il fut également proposé lors de ce chapitre avec Sarrasin au vote des religieux pour la charge priorale (ib. f. 6v.)

4. *Nécrologe, l. c.*

5. *Ib.*

6. Duquesne, pp. 178-179; de Bar, f. 193.

7. Ib.

8. de Bar, f. 193v.

Digitized by Google

Toutefois les commissaires royaux ne crurent pas devoir se rendre aux désirs des moines, et proposèrent au roi de porter son choix sur D. Jacques de Marquais, grand-prieur de Saint-Vaast, qu'ils regardaient comme l'homme le plus capable de relever l'abbaye de Saint-Martin (1).

Les patentes, expédiées de Madrid le 10 juillet 1583, aux prieur et religieux de Saint-Martin, portaient que le roi « ensuyvant icelle information nous soyt esté faict rapport des sens, prudence, catholicque, bonne et régulière vie et conversation de vénérable nostre chier et bien amé », nommait, « Damp Jacques de Marquais, prieur de l'église et abbaye de St-Vaast dudit ordre de St-Benoist en nostre ville d'Arras » à la prélature de Saint-Martin à charge d'une pension annuelle de deux mille livres de quarante gros monnaie de Flandre la livre, que « par ceste Domp Jacques de Marquais sera tenu de payer et fournir hors du revenu de ladicte abbaye, par ce commenchement au prouffict de très révérend père en Dieu nostre tres chier et bon amy l'archevesque et ducq moderne de Cambray, Messire Louys de Berlaymont, tant et sy longuement que ladicte cité de Cambray recouverte, il soit remis en la jouyssance de la plus grande partie des revenuz, appartenans à l'église de Cambray ». En ce cas cette pension serait transférée au collège des Pères Jésuites de Tournai, « jusques à ce que ledict collège soyt amendé et pourveu de quelques bénéfices simples incorporés par bulles apostoliques, ou aultrement, jusques à la concurrence de semblables deulx mille livres, et non plus avant (2). »

Le prieur, qui se croyait lésé dans ses droits, avait bien essayé, grâce à l'appui du prince de Parme, d'empêcher la nomination du grand-prieur de Saint-Vaast, mais tous ses efforts avaient échoué. Il dut accepter le fait accompli (3). Ce choix fut ratifié le 26 mars 1584 par les dix-neuf religieux qui composaient le chapitre de la communauté. C'étaient D. François Douillet prieur, D. Georges Delepierre sous-prieur, D. Antoine Perquereau (Paycriau) tiers-prieur, D. Guillaume Snonck, D. Thomas Mennet, D. Claude Carondelet, D. Guillaume Gandt, D. Caron Cocquiel, D. Hermes Fouret, D. Henri Francquet, D. Antoine Cambier, D. Eloi Sergent chantre, D. Nicolas Arnault, D. Pierre Liemander prêtres, Jean de Male, Antoine Watelier diacres — Eustache Dupaix diacre absent pour cause de maladie — Pierre Cappon sous-diacre et Jean Bleumortier novice

1. Duquesne, *l. c.*

2. Registre d'État et de l'audience 937 ff. 125-126v aux archives du Royaume à Bruxelles ; original aux archives de l'État à Mons (Fonds de Saint-Martin. Carton. III).

3. Duquesne, f. 178v.

Digitized by Google

profès (1). Après la messe du Saint-Esprit, qui fut célébrée à 8 heures, Mgr Morillon, évêque de Tournai, accompagné de son vicaire-général, Maximilien Manare, réunit la communauté et fit donner lecture des lettres du roi Philippe demandant de procéder à l'élection de Jacques de Marquais. Après quoi les religieux ratifièrent ce choix (2).

L'évêque, de son côté, donna des lettres de confirmation le 7 avril suivant (3). Le lendemain eut lieu à Saint-Martin la bénédiction solennelle du nouvel abbé Jacques de Marquais, accompagné de son abbé, Dom Jean Sarrasin, qui deux ans auparavant avait eu l'occasion de le recommander au roi lors de son voyage d'Espagne et était en quelque sorte l'auteur de cette nomination (4). La cérémonie fut présidée par l'évêque de Tournai, assisté de l'abbé de Saint-Vaast et de celui de Saint-Pierre de Gand, alors exilé à Tournai à la suite des troubles des Gueux à Gand, en présence de l'évêque de Bruges également exilé, de membres de la cour et d'une foule considérable (5). Dom Jacques de Marquais prêta le serment d'obéissance à l'évêque diocésain dans les termes suivants : « *Ego frater Jacobus de Marquais, religiosus S. Vedasti, monasterii S. Martini Tornacensis ordinandus abbas, promitto coram Deo et sanctis eius et hac solemni fratrum congregatione fidelitatem dignamque subiectionem obedientiam et reverentiam matri mee ecclesie Tornacensi tibique domino Maximiliano Morillono domino meo eiusdem ecclesie episcopo et successoribus tuis secundum sacrorum canonum instituta et prout, precipit inviolabilis authoritas pontificum romanorum. Sic me Deus adiuvet et hec sancta Dei Evangelia* (6) », et fut ensuite mis en possession de l'abbaye en présence de Charles de Ladeuze et de Michel Nenius, prêtres licenciés en droit (7). Le lendemain eurent lieu, suivant l'usage du monastère, les funérailles de l'ancien abbé, dont l'oraison funèbre fut prononcée par le prieur (8).

L'état désastreux auquel était réduit le monastère n'avait rien de bien séduisant pour le nouvel abbé que la seule obéissance et l'espoir d'y travailler au rétablissement de la discipline monastique avaient déterminé à accepter cette charge. Le monastère était criblé de

1. Secrétariat de l'Évêché de Tournai. Registre de 1605-1613. MS. au Séminaire de Tournai, f. 2.
2. *Ib.*, f. 2.
3. *Ib.*, f. 2v-3v.
4. *Nécrologe de Saint-Vaast*, pp. 132-133.
5. Duquesne, p. 179 ; de Bar, f. 193v.
6. Registre du secrétariat de l'évêché, f. 4-4v ; copie dans carton 3 à Mons, et dans *Cartulaire de Saint-Martin*, 129, f. 1 aux Archives du Royaume à Bruxelles.
7. Registre du secrétariat, ff. 3v-4.
8. de Bar, f. 193v.

Digitized by Google

dettes, chargé de pensions et souffrait encore des suites des baux contractés par les fermiers du cardinal Salviati. Jacques de Marquais en compta plus d'une centaine (1). Les revenus manquaient pour subvenir aux besoins de la communauté, et il ne savait où chercher les ressources pour lui procurer le vêtement et la nourriture. C'est lui-même qui l'avoue tristement dans une lettre au prieur d'Anchin, François de Bar; « quant au spirituel, ajoutait-il, il valait mieux se taire. Jusqu'ici Dieu l'a soutenu, toutefois il désespère du changement (2). » Mais l'abbé de Marquais n'était pas homme à reculer devant les difficultés. On admirait son zèle et on le citait comme un modèle de moine et d'abbé, comme un glorieux exemple pour tous les monastères bénédictins (3). A ce moment même où les hérétiques cherchaient à pénétrer dans nos contrées et livraient de si rudes assauts à l'Église catholique dont ils décriaient les institutions, il voulait prévenir leurs objections et imposer silence à la calomnie en faisant refleurir la discipline monastique (4). Il n'épargnait ni temps ni fatigues. Il multipliait ses exhortations et ses conseils et prêchait à ses religieux au moins une fois la semaine. Dans l'espoir qu'une visite canonique du nonce apostolique, Jean Bonomio, évêque de Verceil, ne pourrait que favoriser son entreprise, il profita du séjour de ce prélat, aussi distingué par sa science que zélé pour la réforme des monastères, pour solliciter cette visite qui eut lieu le 3 janvier 1586 (5). Le nonce donna des règles pour la célébration de l'office divin et des messes privées, pour les lectures, les études et l'observation des vœux (6).

Ce fut à la suite de cette visite que l'abbé de Marquais adopta dans son monastère le bréviaire romain corrigé. Déjà lors de sa visite canonique, le 9 août 1569, l'évêque de Tournai avait constaté la longueur démesurée des offices liturgiques et émis l'idée d'adopter le bréviaire romain revisé par ordre du concile de Trente, afin de laisser du temps libre pour les études (7). L'abbé de Marquais résolut de mettre cette idée à exécution. Divers motifs l'y déterminaient: la discordance qui existait entre le grand bréviaire de Saint-Martin et celui de Cluny, la difficulté de procurer des bréviaires aux religieux empêchés d'assister au chœur. L'évêque de Verceil entra

1. Duquesne, f. 163v.
2. de Bar, f. 193v.
3. Cf. P. Ignace, *Supplément aux Mémoires* (Bibl. d'Arras, n° 1035, t. II, pp. 323-524).
4. Duquesne, f. 179.
5. de Bar, f. 194v.
6. Décrets dans le MS. 812 de Douai, (également de Fr. de Bar) f. 180b.
7. Duquesne, f. 171.

Digitized by Google

dans les vues de l'abbé de Saint-Martin et sollicita de Rome une autorisation spéciale qu'il transmit à l'abbé à la date du 30 mars 1586. Le changement des livres liturgiques s'effectua le jour de Pâques de la même année. Jacques de Marquais consigna par écrit ces négociations et les termina par une exhortation à ses religieux. « La faculté que vous avez obtenue de réciter un office plus court et plus facile, leur disait-il, ne doit pas diminuer votre ferveur ou vous porter à l'oisiveté. Au contraire, tout le temps qui vous restera après l'office du chœur, employez-le à la méditation, à la lecture, aux exercices de piété, afin que vous en retiriez des fruits plus abondants, et que ceux pour qui vous devez prier à raison de votre admission dans cette maison n'en subissent aucun dommage. Veillez en outre à bien observer les rubriques de ce nouveau bréviaire, étudiez-en les mélodies, les rites, les cérémonies, en sauvegardant toutefois ce que nous avons cru utile, pour la plus grande gloire de Dieu, de conserver de nos anciens rites. Au reste ce sont les paroles elles-mêmes de l'Apôtre que je vous adresse : que la parole du Christ habite en vous dans toute sa plénitude avec une parfaite sagesse : instruisez-vous et animez-vous les uns les autres par des psaumes, par des hymnes et par des cantiques spirituels, chantant à l'honneur de Dieu du fond de vos cœurs, avec un esprit de reconnaissance (1). »

L'évêque de Tournai, Jean Vendeville, qui avait su reconnaître de suite le zèle et les talents de Marquais, rendait justice à ses mérites et le favorisait de tout son pouvoir. Lors de sa nomination, Vendeville avait reçu pendant huit jours l'hospitalité à Saint-Martin et avait trouvé dans son abbé « un vrai religieux, d'une piété et d'une doctrine à l'antique (2)» et avait conçu pour lui une amitié que la mort ne put briser (3). Marquais adopta les usages de Bursfeld autorisés par Charles-Quint dans d'autres monastères des Pays-Bas (4) et travailla à les faire adopter par les autres abbés, lors du synode provincial tenu à Mons en 1586 (5). Déjà il avait écrit à Rome pour y disposer les esprits en faveur de l'érection d'une congrégation belge, basée sur la discipline de Bursfeld, mais divers empêchements vinrent entraver ses démarches. Certains évêques

1. Archives du Royaume. Cartul. et MSS. n° 753, ff. 1-2.

2. *D. Joannis Venduilli episc. Tornac. vita*, Nicolao Zoes Amorfortis canon. et officiali Tornac. Auctore. Duaci. Bogardus, 1598, p. 56.

3. de Bar, f. 194v.

4. *Ib.* Nous ferons remarquer que l'on trouve à la Bibliothèque de Douai sous le n° 543 des manuscrits les *Ceremonie et l'Ordinarius*) de Bursfeld écrits en 1499 sur l'ordre de l'abbé Flameng, de Saint-Martin de Tournai. Cf. *Revue bénédictine*, 1894, janvier pp. 12-16.

5. de Bar, f. 194v.

Digitized by Google

redoutaient de perdre leur juridiction sur les monastères, et il se trouvait des abbés qui ne craignaient pas moins l'établissement d'une congrégation avec sa hiérarchie de président et de définiteurs. Déçu dans son dessein de congrégation, l'abbé de Marquais accepta l'ordinaire de Bursfeld pour son monastère (1) et se consacra avec d'autant plus d'ardeur au bien spirituel de ses moines qu'il était plus pénétré de la pensée du compte qu'il devait un jour rendre à Dieu des âmes qui lui étaient confiées (2).

Le meilleur moyen de régénérer son abbaye, le seul qui lui réussit fut le recrutement de bons novices. Lui-même se chargea de leur formation et leur expliqua la sainte règle. Sa vie était extrêmement laborieuse ; le travail était son repos. Son biographe a pu dire de lui ce qu'on a dit de Bède : il lisait, il écrivait, il enseignait sans cesse, et de plus il s'occupait activement du temporel. C'est dans le but de faire disparaître de sa maison la plaie de l'oisiveté qu'il fournit la bibliothèque de nombreux ouvrages. Ses vertus lui avaient acquis un grand ascendant sur ses religieux, car on le savait moine d'habit et de cœur. Il portait sur lui un cilice très rude, se donnait fréquemment la discipline et pratiquait l'abstinence prescrite par la règle. Sobre et frugal, pour lui-même, au point de faire croire à ceux qui ne le connaissaient point que l'avarice avait prise sur lui, il était généreux et large pour les autres. Il se contentait de peu pour sa nourriture et ses vêtements, et fuyait cet éclat que d'autres abbés regardaient malheureusement comme inhérent, avantageux ou indispensable à leur condition, mais il pratiquait largement l'hospitalité et accueillait joyeusement les hôtes, surtout les exilés et les pèlerins. Des ecclésiastiques, chassés de leur pays par les hérétiques, trouvaient un abri dans l'abbaye de Saint-Martin ; tels furent Lindanus, évêque de Ruremonde, qui y séjourna pendant près de six mois et le doyen d'Alost (3).

L'abbé de Marquais était aussi un homme de prière : souvent il passait ses nuits en oraison. On comprend que la renommée de ses vertus et de sa piété lui ait gagné les cœurs et ait amené à Saint-Martin de nombreuses et excellentes vocations. Tels furent, entre autres, D. Antoine de Roore, qui devint abbé de Saint-Martin en 1622, D. Martin Haccart, théologien et prédicateur distingué, D. Philippe de Surhon, élevé plus tard à la dignité d'abbé de Saint-Sépulcre de Cambrai (4). Il comptait parmi ses amis la plupart des

1 de Bar, f. 194v.
2. L'abbé de Marquais avait pour devise : *Æternum urget* Cf. Van Drival. *Nécrologe*, p. 351.
3. Duquesne, 178v-179v.
4. Andr. Catulli, *Tornacum*. Bruxellis, 1652, p. 127.

Digitized by Google

évêques des Pays-Bas et entretenait une correspondance avec le célèbre cardinal Baronius. Cet abbé nourrissait la plus tendre dévotion à la sainte Vierge, et Baronius, en se recommandant dans ses lettres, lui demandait de prier pour lui celle qu'il aimait tant (1). Le zèle qu'il mit à propager son culte est la meilleure preuve de la sincérité de sa piété. L'église de Saint-Quentin à Tournai possédait une ancienne confrérie de Notre-Dame de Hal peu fréquentée et négligée. L'abbé de Marquais voulut lui rendre son ancien éclat en lui procurant des indulgences. Grâce à ses démarches, l'évêque de Tournai l'enrichit de nouvelles faveurs spirituelles par une lettre du mois de juin 1590, et deux ans plus tard Clément VIII lui accorda les indulgences sollicitées par l'abbé de Saint-Martin qui s'y fit inscrire comme membre à la suite de l'évêque (2).

Il fit plus encore dans son monastère où il institua des offices spéciaux pour honorer la Reine des cieux ; la demande qu'il en fit au chapitre fut favorablement accueillie de ses religieux (3).

Nous citerons textuellement les passages les plus importants du document où il formule ses volontés. « Désirant pourveoir au salut de mon âme, y est-il dit, ensamble des âmes de mes bons parents et amys prédécédéz et à ces fins augmenter le service et bienfaicts de la dicte église et maison à l'honneur de Dieu, de la glorieuse Vierge Marie, Mère de son Filz JÉSUS-CHRIST nostre Rédempteur et Sauveur et des benoist saincts et sainctes du Royaulme de Paradis », du consentement du chapitre, il fait les fondations suivantes : « assavoir que es six solennitez de la Vierge sacrée, sy comme de la Purification, Annonciation, Visitation, Assumption, Nativité et Conception et le mercredy des Quatre-Temps de décembre que l'on at de coustume de dire l'Évangil en la sacrée messe de saint Luc : *Missus est angelus Gabriel*, etc..., se célébreront par le prebstre sepmainier avecq diacre et soubsdiacre et chantres vestus d'aornemens convenables, messes solennelles comme l'on at de coustume de faire es grands doubles, et ce en la chappelle dédiée à la dicte Vierge Mère quy est au cloistre dudit monastère, et à ce seront esvocquez par le son de la grosse cloche, que l'on at accoustume de sonner es grands doubles à nones. La messe finie le prebstre célébrant récitera à haulte voix à deux genoux les anthiennes convenables selon le temps de la sacrée Vierge, versetz et collectes, y adjoustant la collecte *defende quaesumus domine, beata Maria*

1. « Ora pro me apud eam quam tantopere diligis. » (Duquesne, f. 181.)
2. Duquesne, f. 181v.
3. Duquesne, ff. 268-268v.

Digitized by Google

virgine intercedente, istam ab omni adversitate familiam, etc... Ce qu'estant achevez le célébrant la face tournée vers le peuple lirra le psalme : *De profundis clamavi ad te domine*, etc., avec les oraisons : *Deus cuius miseratione, Deus veniae largitor* et *Fidelium Deus omnium conditor et redemptor*, etc., et ce tant qu'il plaira au Seigneur Dieu me laisser en ceste vie mortelle ; mais après mon décès, laissant l'une des dictes collectes récitera à mon intention : *Deus qui inter apostolicos sacerdotes famulum tuum Jacobum*..... lesquelles pryeres se dirront aussi tous les jours en telle façon que dessus en la messe nostre Dame quy se célèbre tous les jours en la dicte chappelle. At esté semblablement ordonné que le lendemain de St-Jacques et Christofle se célébrera au cœur de la grande église une messe solennelle du St-Esprit pour le bon succès et gouvernement de ce monastère ou seront pareillement les religieulx appellés par son de la grosse cloche, mais après mon trespas au lieu de la dicte messe du St-Esprit se célébrera mon anniversaire solennel, et le jour précédent les vigilles des morts à nœuf leçons et ce à tous jours, et audit jour se distribueront deux rasières de froment aux pauvres... Aussi tous les joedy se célébrera la grande messe du vénérable Saint-Sacrement, selon que depuis quelques années s'est faict, n'est que esdict jours survienne quelque feste de double ou semy double, le jour aussy de St-Benoît nostre patron et de St-Jacques le grand se célébreront aussi tous les ans solennellement comme grands doubles. »

A cet effet l'abbé établissait une pitance de 144 livres de 20 gros de Flandre à prendre sur les biens de Hainaut et faisait donation « par don d'entre vifs et irrévocable en récompense de la dicte rente une maison, court, grange, édifices... à Buissenal appellez le fief de la Sennerie ». De leur côté le prieur et le convent considérant que l'abbé avait dégagé le monastère de ses dettes et augmenté ses revenus, consentirent à cette fondation qui fut signée de part et d'autre le 11 mars 1601 (1). L'abbé de Marquais contribua aussi largement à l'embellissement de l'église du monastère. Il l'enrichit de tapis, de tableaux, fit faire un ostensoir d'argent doré, des chandeliers d'argent, deux châsses pour les reliques des onze mille vierges, un buste de saint Martin en argent pour y déposer une dent et un os du patron de monastère avec l'inscription : *Beatissimo Christi confessori Martino huius cœnobii patrono R. D. Iacobus de Marquais eiusdem cœnobii abbas dedicavit anno 1602*, un chef en

1. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai aux archives du royaume. Cart. et MSS. 132, ff. 1107-1109 ; Duquesne, f. 182.

Digitized by Google

argent pour y placer la relique de saint Jacques le Majeur qu'il avait obtenue des moines de Saint-Vaast (1). Ce fut lui qui rebâtit le quartier des religieux. Vraiment l'abbé de Marquais avait tenu sa parole : « Saint Martin est tombé de cheval, disait-il volontiers, j'essaierai de le remettre dans l'étrier (2). »

Sa sollicitude s'étendait en dehors du monastère. Les pauvres profitèrent largement de sa charité. Les armoiries, que l'on voyait dans une verrière des chartreux de Mont-Saint-André à Chercq font supposer que cette église eut aussi part à sa générosité (3). Il s'intéressait vivement au salut du prochain et adressait fréquemment au peuple la parole de Dieu, comme jadis, lorsqu'il était simple moine à Saint-Vaast. Tous l'aimaient et l'estimaient, les grands de ce monde, comme les pauvres et les malheureux (4).

Jacques de Marquais est auteur d'un certain nombre d'ouvrages malheureusement perdus aujourd'hui. En voici les titres d'après Gilles Duquesne :

1° *Commentarium in Regulam S. P. N. Benedicti*, commençant par ces mots : *Operæ pretium me facturum arbitratus sum, dilecti fratres, si ante regulæ explicationem*, etc.

2° *Speculum pastorum* où il exposait les devoirs des abbés et autres prélats : Inc. *Vulgo fertur qui navigant mare, sciunt pericula eius*, ouvrage que l'abbé de Marquais se disposait à publier, quand la mort vint le surprendre.

3° *Speculum exercitiorum monachi.*

4° *De institutione novitiorum.*

5° *Explicationes in psalmos 45 et 46.*

6° *Conciones variæ.*

7° *Commentaria in Ecclesiasten et epistolam ad Romanos.*

8° *Tractatus de explicatione Catechismi.*

9° *Tractatus de sacramento Eucharistiæ.*

10° *Catechismus catholicus juventuti formandæ maxime necessarius, una cum quæstionibus ejusdem catechismi verum et germanum sensum inquirentibus et responsione adjecta.*

11° *Lucubrationes diversæ ex diversis auctoribus collectæ.*

12° *Septem psalmorum pœnitentialium explicatio* (5).

13° *Tractatus de cognitione Dei :* Inc. *Contemplatio divinæ virtutis sicut præmium.*

1. La lettre authentique donnée par l'abbé de Saint-Vaast est de 1602. (Archives de l'État à Mons. Fonds de Saint-Martin. Carton I.)

2. Duquesne, ff. 182-182v.

3. *Epitaphes de Tournai* (MS. de la Bibl. de la ville Tournai), p. 558.

4. Duquesne, f. 183.

5. Conservé à la bibliothèque d'Arras. MS. du XVIe siècle (Caron, *Catalogue*, n. 478) La dédicace à l'abbé Sarrazin de Saint-Vaast porte le date de 1583.

Digitized by Google

14° *Le martyrologe de Rome avec les vies d'aucuns saints les plus illustres mises en bref par Dom Jacques de Marquais* (1).

15° Une histoire des abbés de Saint-Martin de Tournai (2).

Cependant la maladie était venue l'accabler au milieu de ses travaux : la fièvre et la goutte le torturaient. C'était une épreuve que Dieu lui envoyait et dont il était le dernier à se plaindre. Jamais sa douceur ne s'altéra au milieu de ses souffrances, et quand la douleur menaçait de l'accabler, il considérait la misère humaine et trouvait sa consolation et un motif de patience dans ces paroles : *Grave jugum super filios Adam.* Lorsque son état de faiblesse ne lui laissa plus de doute sur l'issue de la maladie, il demanda les derniers sacrements et convoqua ses religieux à son chevet. Il leur adressa alors des exhortations qui leur arrachèrent des larmes ; c'était le testament qu'il voulait leur laisser. Le 9 mai 1604, jour de la dédicace de la chapelle de la Vierge où il avait l'habitude de célébrer le saint sacrifice, il s'endormit de la mort des justes, regretté de tous et pleuré de ses religieux qui le considéraient avec raison comme leur père et le restaurateur de leur monastère. L'archidiacre de Tournai, Jean Boucher, fit son oraison funèbre, en prenant pour thème ces paroles de l'Écriture : *Dicite justi quoniam bene* (3).

L'abbé de Marquais fut enterré, suivant son désir, dans la chapelle de la Vierge, et l'on plaça sur sa tombe l'inscription suivante qu'il avait lui-même composée :

VIVUS MORITURUS
SED ANNOS ÆTERNOS IN MENTE HABENS
HOC SIBI MONUMENTUM
F. IACOBUS DE MARQUAIS
HUIUS CŒNOBII ABBAS XXXI POSUIT
UT HIC CARO QUIESCAT
DONEC RESURGAT IN DIE DOMINI.
TU LECTOR
EXSPECTANTI QUÆ DEUS PROMISIT
DILIGENTIBUS SE
BENE APPRECARE
IDEMQUE TU SPERANTEM ADIUVA.

La plaque de cuivre au bas de laquelle on avait gravé cette inscription représentait l'abbé de Marquais en habits pontificaux (4).

D. URSMER BERLIÈRE.

1. Duquesne, *De viris illustribus monasterii S. Martini Tornac.* ap. *Studien und Mittheil. aus dem Bened. Orden*, 1886 pp. 101-102.
2. Cf. de Bar. MS. 818 de Douai, f. 143 ; Duquesne, ff. 153 et 163v.
3. Ib. ff. 183v 184; Sanderus, p. 767.
4. *Epitaphes de Tournai*, p. 253; P. Ignace, *Supplément*, t. II, p. 324.

Digitized by Google

MARQUAY, arr
= 1178 un GOSW
= 1283 JEHAN
les interstices sem
[G. Demay, *Les s*
= 1306. Lé Borg
= 1414. Jean et
[Borel d'Hautrive
= 1420 Jean de
dont une fille mar
Voir : le *Dicti*
manuscrit CCXX
de la maison de

ehan dit « Polamèdes », chev., Sgr de Marquais et en Ligny-St-Flochel, etc, périt à Azincourt.
Ép......

Lupart », Sgr de Marquais et en Ligny-St-Flochel, etc.
de Valhuon,
et de Houssoye (qui portait d'or à 2 fasces de gueules),
e Valhuon, chev., et de dame Marguerite de Tilly.

s, écuyer, Sgr de
hy-le-Noble, lieu-
eur d'Arras, testa

Lohiniel (qui por-
or), fille de Jehan
vembre 1441, et de

Peronne.
Ép. Hues d'Amiens, Sgr de Moncheaux.

Jehan de Marquais.

Jehan
Vaulx.
Antoine
Ép. M
de Werq

Marie de M.
Ép. Cyprien de Montmorency, Sgr de Barly (fils de Louis de Montmorency, baron de Fosseulx et de Marguerite des Wastines. Cette Marguerite était une fille très pauvre qu'il avait épousée; elle avait été servante. La généalogie des Wastines qui la concerne est fausse).

Pierre de Marquais, écuyer, Sgr de Villers.
Ép. Agnès Cottrel (fille de Michel Cottrel, écuyer, Sgr de Bettignies, bailli du temporel de l'évêque de Tournay, grand prévôt de la ville de Tournay, et de Jeanne Gommer, sa première femme).

Marquais, écuyer,
Claudine de
Arnould de Cordes,
and à Tournay, et
qui était fille de
cel, bourgeois de

Antoinette
veuve avant 1529 de Jehan de Bernemicourt, écuyer, Sgr du Maisnil et de Villers-au-Bois (fils de Jean de Bernemicourt et de Mauricie Savary).

Catherine
Ép. le 20 septembre 1526 Jean de Pronville, écuyer Sgr de Mons-en-Ternois ✠ avant septembre 1543 (fils de Jehan de Pronville, Sgr d'Avennes, d'Haponlieu et de Péronne de Mons).

Cathe
Ép. Guillau
Sgr de Thirissar
sell provincial
Jean dit Griffo
geois de Mons, et
qui était fille d
d'Esquelmes sur

Cécile de M.
Ép. Jehan de Rifflart, Sgr de Roussille au pays de Namur.

Charles de Marquais, écuyer Sgr d'Ardembourg, vivait à Arras 1591, ✠ avril 1609.
Ép. Anne de Grault dite de Filliers, fille de Philippe de Grault, sire de Filliers et de Tannoy, et de dame Françoise de Vancquentin.

Charles de M
Sgr de Villers, Wer
Ép. Marie de
demoiselle, dame
Faucreulles et de
portait d'argent à
lozanges de gueules

ert de Marquais
de Beauraing.

.....de Marquais.
✠ avant juillet 1671.
Ép. .....

.....de Mar
Ép.....

Philippe Charles de Marquais.

Marie Anne.
Ép. Charles de Pressy, écuyer, Sgr de Holloy.

Marie Claude.
Ép. Paul Hubert, écuyer, Sgr de Perroy.

Marie Flore

Digitized by Google

Digitized by Google

ISRAEL ET AMALEC.

PARMI les discours prononcés à Rome à l'occasion de la clôture des fêtes jubilaires, celui de S. É. le cardinal Sanfelice, O. S. B., archevêque de Naples, a été particulièrement remarqué. Nous sommes assuré d'être agréable à nos lecteurs en leur offrant une traduction fidèle de cette parole élevée et apostolique, à laquelle le neuvième Congrès catholique italien, réuni en assemblée de clôture à l'église de *S. Carlo al Corso*, a fait un accueil enthousiaste.

***

« Il y a juste un an qu'au début des fêtes jubilaires Dieu me fit la faveur de pouvoir ici-même, dans l'auguste ville de Rome, entonner un cantique de louange et d'amour en l'honneur de notre immortel Pontife Léon XIII; et aujourd'hui, l'âme profondément émue, je rends de plus vives actions de grâces au Seigneur qui m'accorde, au soir de ces mêmes fêtes, de clore cet hymne avec les membres de ce congrès catholique, dans cette même Rome. Oui, de le clore avec vous, car, j'en ai l'assurance, Dieu, dans sa bonté, souriant à ma parole, augmentera dans vos cœurs la persévérance et le courage à poursuivre l'entreprise sublime que vous avez généreusement commencée, et vous enflammera d'une ardeur sainte, puisque cette entreprise est toute dévouement et action pour la défense des droits de l'Église et du pape, pour le triomphe de la religion et de la civilisation chrétienne, pour la prospérité de la famille et de la patrie.

« Il est écrit au chapitre dix-septième de l'Exode, que le peuple d'Israël marchait sous la conduite de Moïse vers la terre des promesses, lorsque, non loin du territoire de Raphidin, il fut assailli à l'improviste par le fier Amalec. Sans perdre courage, Moïse appela à lui le vaillant Josué, et lui dit : Prends avec toi, une troupe d'hommes choisis, et livre combat aux Amalécites ; demain je me tiendrai sur le sommet de la montagne, la verge de Dieu à la main. Josué obéit et engagea la bataille. Sur la cime du mont, Moïse, les mains levées au ciel, priait. Alors s'accomplit un événement qui, sans aucun doute, cache un mystère. Tant que les bras du prophète étaient tendus vers les cieux, Israël l'emportait ; mais pour peu

Digitized by Google

qu'ils s'abaissassent, Amalec prenait le dessus. Aaron et Hur, compagnons de Moïse, s'apercevant que ses mains se lassaient, approchèrent une pierre, et, l'y faisant asseoir, appuyèrent de part et d'autre ses bras étendus. Ainsi les mains du Prophète demeurèrent immobiles jusqu'au coucher du soleil, et Josué, mettant en fuite Amalec, passa son armée au fil de l'épée. Dans sa reconnaissance, Moïse édifia un autel, et lui donna pour nom : le Seigneur est mon triomphe : *Dominus exultatio mea.*

« Or, vous ne l'ignorez pas, d'après la doctrine de l'Apôtre des Gentils, ce qui arriva au peuple d'Israël a en soi un caractère symbolique et mystérieux ; jusqu'aux plus menus détails des Saintes Écritures contiennent pour nous des enseignements profonds. Que signifie donc ce fait que le sort de la bataille entre Israël et Amalec dépendait de l'élévation ou de l'abaissement des mains de Moïse ? Que veut dire encore cet autre fait que le grand thaumaturge eut besoin de se placer sur la pierre et que ses deux mains tenant la verge miraculeuse durent être soutenues par Aaron et Hur, pour ne point s'abaisser, et pour remporter ainsi la victoire complète ? Cela signifie que la réussite des entreprises, pour saintes qu'elles soient, dépend du plus ou moins de confiance et de ferveur avec lesquelles on implore le secours divin. Cela veut dire que le sacerdoce figuré par Aaron, comme aussi l'élément laïque représenté par Hur, doivent l'un et l'autre se tenir étroitement unis à notre nouveau Moïse, et l'assister en priant avec lui, en agissant avec lui. Oui, en agissant non moins qu'en priant, car les mains symbolisent les œuvres, et le besoin de les tenir toujours étendues, en dépit de la lassitude et de la douleur, démontre que jamais nous ne devons cesser d'agir, malgré les épreuves les plus terribles, les angoisses les plus affreuses, prêts, s'il le faut, à l'héroïsme du sacrifice.

« Et qui donc de nos jours ne voit et n'admire avec quelle confiance et quelle ferveur notre nouveau Moïse, des hauteurs du Vatican, invoque sans relâche le céleste secours, en s'aidant de l'intercession des Saints, et surtout de Marie, la Reine des Victoires? avec quelle foi robuste et vive il s'appuie tout entier sur la pierre angulaire, JÉSUS-CHRIST, au nom sacré duquel il ne cesse de parler et d'agir ? En outre la fidélité du clergé et particulièrement de l'épiscopat à remplir leurs devoirs de l'heure présente, la haine même de leurs adversaires la proclame plus haut que tous les faits.

« Restait donc à lever une phalange laïque forte et nombreuse pour venir au secours du clergé, et partager avec lui, sous l'obéis-

Digitized by Google

sance du Père Commun et la dépendance des évêques, les fatigues et les batailles de l'épiscopat.

« Voilà tout juste la mission que vous remplissez, Messieurs, et vous la remplissez avec ardeur et constance. Laissez-moi donc conforter votre zèle avec ces paroles du poète latin : *Durate, et vosmetipsos rebus servate secundis !*

Tenez-vous fermes dans votre sainte résolution : *Durate !*

« Lorsque l'Église prie Dieu pour ceux qui se réunissent au nom de son divin Fils JÉSUS en vue de délibérer sur de graves intérêts, elle demande deux choses au Seigneur : la lumière, afin qu'ils voient ce qui est à faire ; et la force, afin qu'ils accomplissent ce qu'ils ont vu être opportun.

« Et vraiment, à quoi servirait d'avoir connu la vérité et l'utilité d'une chose, si l'on n'avait aucun empressement à la réaliser ? Aussi ne serai-je pas indiscret, si, devant une entreprise de si haute importance, j'ose, vers la fin de ce congrès, vous conjurer dans le Seigneur de redoubler d'efforts, afin que les délibérations et les vœux émis dans ces illustres assemblées soient traduits dans les faits et produisent promptement leurs fruits désirés. Sans doute, s'il fut jamais un temps où le monde ait eu besoin, non seulement de la prière, mais de l'action et du sacrifice de tous les bons, c'est le temps d'aujourd'hui. Partout, mais particulièrement ici en Italie, la société traverse un des moments les plus terribles dont l'histoire garde le souvenir. Un feu latent se glisse dans son sein, s'y répand et prépare la ruine universelle. Pour éteindre ces flammes meurtrières, allumées par Satan, il faut un autre feu, le feu apporté ici-bas par le Christ, le feu de la charité : la charité qui a pour fondement la foi, et qui fait germer les plus nobles et plus saintes vertus, la charité qui affronte sans crainte l'assaut des tempêtes et des hommes ; la charité qui souffre tout, opère tout, triomphe de tout. Oh ! la charité rappellera à une vie nouvelle l'Italie affligée et désolée. « *Amor Dei et amor proximi, hic logica, hic physica, hic tota reipublicæ salus.* » (S. Aug.)

« Puisse donc ce feu sacré de l'amour embraser toujours plus vos cœurs, et les stimuler à accomplir généreusement notre grande œuvre, qui consiste à coopérer avec Dieu au salut des hommes en dépit des menaces, des obstacles et des dangers. *Durate !* Dieu est notre refuge, Dieu est notre force. *Dominus mihi adjutor, non timebo quid faciat mihi homo.*

Je vous le répète, *Durate !* mais en même temps : *Vosmet rebus servate secundis.* Fortifiez-vous par l'espérance qu'à la tristesse

Digitized by Google

d'aujourd'hui succédera la joie de demain. Oh ! oui, l'Italie sera sauvée par la force immortelle de la papauté. La papauté la sauva jadis des féroces barbares du Nord, elle la sauva au moyen âge des hordes de l'Islam et des Sarrazins, elle la sauva au siècle dernier de l'impie et immorale tyrannie étrangère ; aujourd'hui encore elle la sauvera, et avec elle toutes les nations du monde.

« Et de ce jour à venir, si grand et si radieux, la fête universelle du jubilé épiscopal de N. S. P. Léon XIII est mieux que l'augure ; elle en est l'aube pleine de promesses. Remarquez-le bien : à la fête religieuse de ce jubilé épiscopal s'unit intimement une autre fête, revêtue elle aussi d'un caractère universel, une fête que l'on peut appeler sociale. Comme animés d'un même esprit, tous les princes et tous les peuples, non seulement du bercail catholique, mais de toute croyance, même les disciples de Luther, de Calvin et de Henri VIII, oui jusqu'au mahométan et au bouddhiste, se sont unis à nous pour célébrer la fête du Pape. On eût dit toutes les langues, toutes les civilisations, tous les climats, toutes les religions se donnant le baiser fraternel autour de l'unique Père commun. Or ce sentiment de concorde et d'amour allumé au cœur de tous par le Pontife, aujourd'hui que les nations méditent leur destruction réciproque et que l'une race cherche à détruire l'autre, ce sentiment de concorde et d'amour montre deux choses : la première, que désormais, après tant d'erreurs et de souffrances, la conscience commence à se réveiller dans les peuples, que le Pape est la suprême autorité d'amour, en d'autres mots, qu'il personnifie la paternité universelle, qu'il est le Père de toutes les nations ; la seconde, c'est le pressentiment profond et universel que le Pape, et lui seul, peut prononcer la sublime parole de paix qui conjure le péril affreux et menaçant de la guerre, et réunisse dans l'amour les nations divisées, prêtes à se combattre, les peuples émus et frémissants. Et voilà la raison pour laquelle les fêtes jubilaires du Père bien-aimé sont l'aurore prophétique du jour nouveau tant espéré.

« Oh! daigne Dieu lui accorder de marquer aussi le midi de ce jour. A cette heure désirée vous tressaillirez d'une allégresse nouvelle et ineffable, parce que, à l'aide de vos vœux et de vos œuvres saintes, vous l'aurez avancée. Et le Pontife, nouveau Moïse, élèvera l'autel, et d'une main ferme et reconnaissante, il y gravera l'inscription triomphale : *Dominus exaltatio mea !* »

***

Une véritable ovation salua la fin de ce discours. Le prince de l'Église si vénéré pour le parfum de prière et de charité qui s'exhale

Digitized by Google

de sa personne, s'était dépeint lui-même dans cette chaude allocution. Écoutée avec un religieux respect, soulignée de fréquentes acclamations, sa parole, qu'accompagnaient, un geste large et un regard illuminé, avait trouvé le chemin de tous les cœurs.

Et puis, on savait que ce moine-archevêque, cet homme du recueillement et de la paix, est aussi l'homme de l'action dans toutes les œuvres qui organisent la défense religieuse, le lutteur parfait se faisant de la charité même une arme pour tout dire sans offenser personne, et gagner, à force de bienfaits, les indifférents au pur appel du devoir.

Le discours prononcé à San Carlo par le Cardinal Sanfelice s'adresse aux catholiques de l'univers. L'action de Moïse priant sur les sommets, et donnant la victoire aux combattants dans la plaine, ne perd rien aujourd'hui de sa nécessité primordiale. En outre combien n'est pas opportune partout cette alliance intime du clergé et des laïques soutenant à l'envi le sacerdoce suprême dans sa mission universelle de grâce et de paix!

Persévérance donc, dirons-nous avec l'illustre archevêque de Naples aux catholiques de notre pays, *Durate!* Persévérance dans l'union de toutes les forces, et dans l'harmonieux concert de la prière et de l'action. Et puis, espérance dans l'avenir! *Vosmet rebus servate secundis.* Si le peuple fidèle combat et prie en union à son chef, l'issue de la lutte est assurée d'avance : Israël triomphera d'Amalec.

D. L. J.

NÉCROLOGIE.

Sont décédés :

Le 29 décembre, à l'abbaye de St-Pierre de Salzburg (Autriche), le R. Père *Dom Meinrad Buchner*, O. S. B., dans la 70me année de son âge et la 16me de sa profession monastique.

Le 29 décembre à l'abbaye d'Admont (Autriche) le R. P. *Dom Blitmond Tschurtschenthaler*, O. S. B., professeur de droit canon et de théologie morale, dans la 70me année de son âge et la 27me de sa profession monastique.

Le 3 janvier, à l'abbaye d'Admont, le R. Père *Dom Gilles Trcek*, O.S.B., curé de St-Georges a. d. Pessniss, dans la 52me année de son âge et la 31me de sa profession monastique.

Le 15 janvier, à l'abbaye de Nonnberg (Salzburg), *Dame Marie-Mechtilde Huber*, O. S. B., dans la 67me année de son âge.

Digitized by Google

Le 14 janvier, à l'abbaye de Kremsmünster (Autriche), le R. Père *Dom Constantin Grinzenberger*, O. S. B., dans la 82me année de son âge et la 58me de sa profession monastique.

Le 27 janvier, à l'abbaye des Écossais de Vienne, le R. Père *Dom Grégoire Hiltscher*, O. S. B., dans la 59me année de son âge et la 36me de sa profession monastique.

Le P. Grégoire, au sortir de ses études terminées par un brillant examen, sollicita son admission au monastère des Écossais de Vienne, où il reçut l'habit bénédictin le 24 septembre 1855. Il suivit les cours de l'université de Vienne et fut ordonné prêtre le 25 juillet 1860. Après quelques années de ministère paroissial, le P. Grégoire occupa de 1869 à 1879 la charge de maître de novices dans son abbaye et celle de confesseur des Servantes du Sacré-Cœur de Jésus à l'hôpital Rodolphe, puis celle de curé de Platt et depuis 1886 celle de sous-prieur et de directeur spirituel du monastère. Dans les différentes paroisses où ses supérieurs l'envoyèrent, le P. Hiltscher se dévoua entièrement au bien des âmes. Les malades et les pauvres étaient ses privilégiés, et on le vit maintes fois leur porter lui-même la soupe et le pain. Il procura à Platt les bienfaits d'une mission, établit le Rosaire vivant. Toutefois le P. Grégoire recherchait et aimait par dessus tout la vie du cloître. C'est dans l'intérieur même du monastère qu'il se consacra avec zèle autant qu'avec succès à la conduite des âmes. Ses conférences spirituelles inspirées par une conviction profonde, l'exemple d'une piété aussi pleine d'onction que de simplicité attiraient la confiance et ouvraient les cœurs. La base de sa vie spirituelle était le sacrifice, l'abnégation de soi-même. Le P. Hiltscher avait saisi la véritable notion de la vie monastique ; avant tout il voulut être un homme de Dieu entièrement dégagé du monde. De là son amour de la pénitence dont témoignaient les cilices et les disciplines qu'il employait, de là plus encore son renoncement à sa volonté propre et à tout esprit propre. On a retrouvé après sa mort de nombreuses feuilles de papier, parfois intercalées dans son directoire, où il notait ses résolutions ou exposait ses nécessités. C'étaient les épanchements intimes d'une âme aux pieds de son Dieu : « Seigneur, faites que je voie ! Ayez pitié de moi, mon Dieu; il me manque encore l'humilité, la condition première de toute vertu. Les tentations tourneront à mon bien, en me donnant l'occasion de faire sans cesse des actes de vertu. Offre tes travaux, tes souffrances et tes prières pour tes confrères qui se consacrent au salut des âmes ! Seigneur, celui que vous aimez est malade, celui que vous ne cessez de combler de bienfaits, de preuves de votre amour est malade, plus de l'âme que du corps. Voyez, je suis à vos pieds ; c'est tout ce que j'ai à vous dire. Je confie tout au tendre amour de votre cœur. » Ailleurs on le voit demander de pouvoir travailler à la gloire de Dieu et au bien du prochain, de ne rien entreprendre qu'en obéissance, etc.

Le P. Grégoire se dévouait entièrement à la conduite des âmes, avant

Digitized by Google

tout à celle des jeunes religieux confiés à ses soins, et auxquels il donnait des fréquentes instructions. Un grand nombre de personnes recouraient volontiers à sa direction et à ses conseils. A Vienne il était l'objet d'une vénération particulière. Il collabora à la revue « *Benedictus Stimmen* » et publia deux ouvrages ascétiques : « *Une heure en adoration devant le T. S. Sacrement de l'autel* » (1886) et la traduction latine d'Antoine Ginther : « *Le Sacré Cœur de* JÉSUS *est le livre des élus.* » (*Blätter f. Kanzelberedsamkeit*, 1881, 1 ; 1882, 2-20 ; 1883, 21-35.)

Le reste du temps, il le consacrait à la prière. Souvent on le voyait au chœur prosterné devant l'autel ou dans sa cellule agenouillé, un petit crucifix dans la main gauche pour se préserver des distractions.

La pensée de la mort était familière à l'excellent religieux. A la première page du directoire de l'année 1893 il écrivait ces mots : « Heureux l'homme qui a toujours devant les yeux l'heure de sa mort et qui tous les jours se prépare à une bonne mort. O mon Dieu, donnez-moi encore un an et je vivrai tout autrement ; je compenserai mon malheureux passé, mes négligences, fautes, péchés dont je me suis rendu coupable contre vous, contre mes vœux, mes charges et mes confrères. Rends à JÉSUS amour pour amour. Consacre cette nouvelle année, chaque jour, chaque minute à son service, pour sa plus grande gloire. Offre ton âme, ton corps et ton sang et sois prêt à le répandre jusqu'à la dernière goutte pour témoigner à Dieu ta fidélité et ton amour. Puisse cette année être pour toi une année de zèle et de progrès ! » Les vœux du bon religieux furent exaucés ; Dieu lui accorda encore une année. Le 6 janvier de cette année le P. Grégoire dut garder le lit ; le 24, il reçut les saints sacrements ; jusqu'à sa mort, il ne cessa de répéter les prières qu'on suggérait, récitait des psaumes et des prières jaculatoires. Le 27 à trois heures du matin, Dieu l'appela à lui.

En février, à l'abbaye d'Admont, le R. Père dom *Godefroid Lochmann*, O. S. B., dans la 55me année de son âge, et la 30me de sa profession monastique.

Le 14 février, à l'abbaye de Marienberg (Tyrol), le R. Père Dom *Basile Schwitzer*, O. S. B., dans la 63me année de son âge et la 29me de sa profession monastique. Il fut professeur au collège de Méran jusqu'en 1889. Il édita la « Chronique du monastère de Marienberg » écrite au XIVe siècle par le prieur Goswin (Insbruck. Wagner, 1880).

Le 14 février, à l'abbaye de Göttweig (Autriche), le R. Père Dom *Norbert Schmid*, O. S. B., curé de St-Veit an der Goelsen, dans la 54me année de son âge et la 32me de sa profession monastique.

Le 20 février, le R. P. Dom *Henri Schwarz*, sous-prieur de l'abbaye de Michaelbeueren (Autriche), né le 24 avril 1819, profès le 24 septembre 1845, connu par ses nombreux ouvrages catéchétiques et pédagogiques. On en trouvera la liste dans les « *Scriptores O. S. B. qui 1750-1880 fuerunt in imperio Austriaco-Hongarico* », pp. 430-433.

Digitized by Google

Le 22 février, à l'abbaye des Écossais de Vienne, le R. P. Dom *Odilon Springer*, né en 1858, desservant à Gumpendorf.

Le 4 mars, à l'abbaye d'Admont, le R^me P. Dom *Zenon Müller*, ancien abbé de ce monastère. Né le 23 juin 1818 à Liezen (Styrie), il entra à l'abbaye d'Admont le 4 septembre 1841, fit sa profession solennelle le 11 juillet 1845 et célébra ses prémices le 3 août suivant. Le 21 avril 1869 la confiance de ses confrères l'appela à la charge abbatiale, qu'une maladie grave le força à résigner le 9 décembre 1885.

Le 3 mars, à l'abbaye de Martinsberg (Hongrie), le R. Père Dom Astricius Abday, O. S. B., dans la 53e année de son âge et la 35e de sa vie religieuse.

Le 5 mars, à l'abbaye de St-John-Collegeville (Amérique), le fr. c. Augustin Brutscher, dans la 26e année de son âge, la 3e de sa profession.

Le 13 mars, à Sarnen, le R. Père Dom Chrysostome Ruinatscha, profès de l'abbaye de Muri-Gries (Tyrol), dans la 29e année de son âge.

Le 16 mars, à l'abbaye de Sarnen (Suisse), Dame Bernarde Bühlmann, dans la 78e année de son âge et la 57e de sa profession.

BIBLIOGRAPHIE.

Octavii Cagnacci e Soc. Jesu Odæ. — Venetiis, typogr. Æmiliani, 1894. — 2.00 fr.

POUR se convaincre du mérite spécial de ce recueil d'Odes, il suffit de lire la lettre très élogieuse dont Léon XIII a honoré l'auteur. « Dum silent fereque jacent litteræ optimæ, gratissima Nos in carminibus tuis tenuit oblectatio. » Ainsi débute cette épître, qui certes n'est pas la moins délicate pièce de cette collection. Le poète en a senti tout le prix. « Cum litteras a Leone XIII P. M. auctor accepisset, perquam suaves. » Tel est le titre de la première ode du volume.

« Ergone esse aliquid meos
Censes versiculos, Maxime Pontifex? »

Charmant petit morceau, dont la fin sert comme d'introduction à tout le recueil.

« Nunc ite, o mea carmina,
Cunctis lætitiis atque leporibus.
Vos agmen trepidum ac breve
Vivax Pontificis fama tuebitur. »

Mais je cite déjà des fragments avant d'avoir donné une idée de l'ensemble. Le moyen de glisser sur ces strophes si attachantes, sans que l'une ou l'autre colle à la plume?

Digitized by Google

Après avoir chanté le temple de St-Joachim élevé à Rome en hommage à Léon XIII, et rendu gloire à la chaire de St-Pierre, le P. Cagnacci célèbre successivement le jubilé sacerdotal et épiscopal du Pontife. Les centenaires de St François d'Assise, de St Louis de Gonzague et de Christophe Colomb lui inspirent ensuite des strophes pieuses et vibrantes. Suivent deux odes en l'honneur de Pie IX, et deux autres en l'honneur de Ste Anastasie et de St Jean Berchmans. Plus loin les blasphèmes de Renan font frémir la lyre du poète ; le triomphe de Grégoire II sur les barbares la fait exulter. Une ode à la Reine de Mai, une autre aux cinq martyrs jésuites victimes de la Commune de Paris, enfin une pièce à la chartreuse de Védane terminent le recueil.

Le P. Cagnacci est de ces maîtres qui augmentent le trésor déjà si riche de la littérature chrétienne. Nous voudrions voir ses odes aux mains de tous les élèves de poésie. Ils verraient au contact de cette langue si châtiée et pourtant si simple, que l'élégance classique s'accorde parfaitement avec la pensée chrétienne. Ils sentiraient aussi combien le vieil idiome d'Horace et de Virgile demeure vivant pour chanter les grandeurs immortelles de la papauté et du christianisme.

Il nous eût été agréable de nous étendre longuement sur le mérite de ces odes, d'en étudier la structure, d'en suivre l'harmonieux développement. L'espace nous manque. Aussi bien l'analyse est-elle froide en regard d'une lecture intégrale savourée dans le silence de la méditation littéraire. Pour échapper à l'embarras du choix, nous dirons simplement à tous les amis de la belle latinité, surtout à ceux qui s'initient à l'art de la versification latine : Procurez-vous les odes du P. Cagnacci, lisez-les, relisez-les du premier vers au dernier, sans oublier la lettre classique d'un des premiers humanistes du jour : Léon XIII.

D. L. J.

Sanctissimi Domini nostri Leonis Papæ XIII, Allocutiones, Epistolae, Constitutiones, aliaque acta praecipua. Volumen IV, p. 331 (1890-1891). — Typis Societ. S. Augustini, Desclée, De Brouwer et Soc., 1894.

POUR la clôture du jubilé de Sa Sainteté Léon XIII nous sommes heureux d'annoncer le quatrième volume de la collection des *Acta praecipua* publiée par la Société de Saint-Augustin. Ce volume contient un choix varié de plus de soixante documents, allant du premier janvier 1890 jusqu'au 12 septembre 1891. Parmi les actes les plus remarquables, il suffira de signaler la lettre encyclique *Sapientiæ christianæ* sur les principaux devoirs de la vie chrétienne, plusieurs documents relatifs au culte de saint Joseph, et de la sainte Famille, la lettre encyclique *Dall'alto dell'Apostolico seggio*, sur la guerre religieuse qui sévit en Italie, les lettres apostoliques sur la hiérarchie au Japon et au Mexique, la lettre *Pastoralis vigilantiæ* aux évêques du Portugal, la lettre *Pastoralis officii* sur le duel, et surtout l'admi-

Digitized by Google

rable encyclique *Rerum novarum* sur la condition des ouvriers. Le volume se termine par quatre tables dressées avec le plus grand soin: un *elenchus documentorum*, un *index analyticus*, de 28 pages, contenant le résumé précis des documents distribué dans le volume en notes marginales ; un *index alphabeticus documentorum utriusque voluminis* (les tomes III et IV forment la seconde série de la collection), enfin un *index alphabeticus materiarum utriusque voluminis*. Cette dernière table, qui ne contient pas moins de cinquante colonnes, permet au lecteur de contrôler à l'instant jusqu'aux moindres détails, et de mettre aussitôt la main sur le texte qu'il désire consulter. Les notes marginales et les tables sont dues à la plume de Dom Laurent Janssens, moine de l'abbaye de Maredsous, Pro-Recteur du collège bénédictin de Saint-Anselme, de Urbe. La troisième série des *Acta*, allant de la fin de 1891 à 1894, est en préparation.

Lehrbuch der theoretischen Philosophie, auf thomistischer Grundlage, von Dr Virgil GRIMMICH, O. S. B., Professor der Philosophie an der theol. Lehranstalt zu St Florian. V-565 pag. in-8°. Herder, Fribourg, 1893. 7 M.

NOMBREUX sont les ouvrages philosophiques parus en Allemagne depuis quelques années: les noms de Gutberlet, Stöckl, Haffner, Commer sont connus de tous. Le présent ouvrage, qui, dans l'idée de l'auteur, est principalement destiné à ceux qui se vouent aux études théologiques, n'est pas indigne de ses aînés. Dom Grimmich a voulu, selon le désir de Léon XIII, puiser aux œuvres mêmes du prince de la philosophie chrétienne.

Il divise son ouvrage en deux grandes sections: la logique et la métaphysique. Je ne sais si la seconde partie de la division de la logique, c'est-à-dire de la méthode, n'est pas superflue, la méthode n'étant autre chose que l'application des principes suprêmes exposés dans la logique. Diviser celle-ci en formelle et réelle, paraît suffisant. C'est à fort bon droit que l'auteur a placé la division, la démonstration, la définition, non point dans la première partie de la logique formelle, c'est-à-dire dans le traité de l'appréhension, ainsi que beaucoup d'auteurs le font, mais après le raisonnement, car ce sont trois procédés que fournit la logique afin d'empêcher l'esprit de juger avec précipitation.

La critique, où l'auteur réfute les différents systèmes erronés sur l'origine de nos connaissances, est fort bien traitée ; l'auteur ne s'est point contenté de reprendre les anciennes erreurs ; il attaque et réfute les nouvelles.

La division de la métaphysique, conséquence de celle de la philosophie en théorique et pratique, pourrait paraître incomplète. Pourquoi, en effet, après avoir traité de l'intelligence humaine et des lois qui la doivent conduire à la connaissance de la vérité, l'auteur ne suit-il pas un procédé analogue pour la volonté et ne dit-il mot de la morale et des sciences qui s'y rapportent ? C'est là, semble-t-il, une grave lacune dont l'auteur a cru bon de se

Digitized by Google

justifier dans sa préface à raison du temps trop restreint laissé en Autriche aux aspirants au sacerdoce.

On eût aussi désiré plus d'extension dans l'exposition de la doctrine *de ente, essentia, substantia*, non moins que dans celle de leurs rapports : son importance se fait sentir surtout dans l'étude de la théologie. Nous n'avons qu'à féliciter notre savant confrère d'avoir, dans la cosmologie et l'anthropologie, su éviter les deux extrêmes, en donnant d'une façon fort discrète les notions de sciences naturelles nécessaires à la solution des nombreuses questions qui s'y traitent; les uns n'en font aucune mention, d'autres transforment leur cours de philosophie en traité de chimie ou de physiologie.

Quelques mots seulement de la théodicée. Peut-on dire,ainsi que l'auteur semble le donner à entendre, que l'argument de St Anselme est un argument *a priori*? Quant à l'intelligence et à la volonté de Dieu dans leurs rapports avec les créatures, peut-être eût-il été préférable d'apporter moins de citations du Docteur angélique et d'exposer davantage sa doctrine à la lumière des travaux récemment publiés. C'est, du reste, un reproche qu'on fera au savant auteur d'avoir été trop abondant dans les citations de textes, qui souvent exigent pour les étudiants une sérieuse et claire interprétation.

L'ouvrage se termine par un glossaire sur la terminologie thomiste emprunté à Cosmus Alamannus. Nonobstant les quelques petites remarques faites dans ces lignes, je suis heureux de féliciter Dom Grimmich de son excellent travail, destiné à répandre dans la jeunesse ecclésiastique d'Autriche la doctrine si sûre de St Thomas; et j'espère que le succès sera la récompense bien méritée des labeurs de notre savant confrère.

D. P. B.

The Irish Cistercians: Past and Present. An Historical Sketch, Dollard. Dublin, 1893-90, pp. in-8°.

CETTE brochure rappelle à grands traits l'histoire de l'ordre de S.-Benoît avant le XIe siècle, la fondation de l'ordre de Cîteaux, son introduction en Irlande. L'auteur donne ensuite une description des édifices claustraux, puis étudie le développement de l'ordre en Irlande et son influence. L'ordre cistercien y compta 42 monastères d'hommes et 2 de moniales. La révolution religieuse du XVIe siècle mit fin à son existence. Quelques-uns de ses membres cueillirent la couronne du martyre. Toutefois, au XVIIe siècle, l'ordre essaya de se rétablir et put se maintenir, jusque dans le cours du XVIIIe siècle. Cette partie de son histoire est certes une des plus intéressantes. Les trappistes du Mount Melleray y ont renoué la chaîne de la tradition cistercienne. Un grand nombre de gravures relèvent le mérite de cet opuscule, qui n'a aucune prétention scientifique, mais qui témoigne cependant d'une connaissance sérieuse de l'histoire cistercienne.

Digitized by Google

Geschichte des gallo-fränkischen Unterrichts-und Bildungswesens von den aeltesten Zeiten bis auf Karl den Grossen, von Dr V.M. Otto DENK. Mainz, Kirchheim. VIII. 276 pp. in-8°.

LE programme des écoles épiscopales et monastiques du moyen âge ne peut se comprendre sans une idée nette du mode d'instruction et d'éducation qui les a précédées. C'est ce que montre fort bien le Dr Denk dans son histoire de l'instruction et de l'éducation gallo-franque. L'auteur divise son travail en huit chapitres : l'époque gallo-druidique, influence de Marseille ; l'éducation romaine sous l'Empire ; les écoles des rhéteurs païens en Gaule du Ier au IVe siècle ; les écoles des rhéteurs gaulois au Ve siècle et le christianisme, Sidoine Apollinaire ; instruction et éducation du peuple et de la noblesse de Gaule; les écoles monastiques et épiscopales de Gaule, l'école de Toulouse ; les moyens de formation et le programme d'enseignement des écoles épiscopales et monastiques de Gaule; le système de formation gallo-franc ; Chrodegang de Metz.

L'auteur a réuni dans ces différents chapitres une foule de renseignements, puisés aux sources mêmes, parfois empruntés à des ouvrages de deuxième et troisième main : de là quelques inexactitudes de noms et de faits sur lesquels nous n'insistons pas. Le premier chapitre fournit un aperçu assez substantiel des institutions druidiques et de leur rôle dans le monde gaulois; le second chapitre offre un tableau fidèle et bien travaillé de la culture intellectuelle de l'époque impériale et de la formation de la jeunesse. Les nombreux détails que l'auteur donne sur ce sujet intéressant, sont le fondement indispensable de toute étude sur les rhéteurs gaulois et sur les écoles ecclésiastiques qui ont recueilli leur héritage. L'auteur ne se contente pas de grouper les textes qui permettent de constater l'existence des écoles : il fait mieux, il introduit dans l'intérieur même de ces écoles et en montre le fonctionnement. Espérons qu'il pourra réaliser son premier plan, et que l'histoire détaillée qu'il promettait de donner du développement de l'éducation et de l'instruction jusqu'à la fin du moyen âge trouvera un jour sa réalisation.

Hippolyte Violeau, par Albert HENRY. Bruxelles, Société belge de librairie.

ON ne trouve qu'à louer dans cette petite brochure. Ce style sans prétentions d'aucune sorte, où la correcte élégance du dix-septième siècle se rencontre avec l'onction des grands maîtres du romantisme; cette critique courte, mais judicieuse et qui dispenserait au besoin de lire des volumes, sur la manière de traiter la religion, la vertu, le bonheur, l'amour, la famille dans le roman; ces observations pleines de justesse et d'à-propos sur les heureux effets de la « décentralisation littéraire », sur le soin que les écrivains catholiques doivent apporter à la forme esthétique, sur les causes du peu de vogue relative de leurs ouvrages, sur la facture de certains vers français, etc., tout cela, croyons-nous, est bien sensé et bien édifiant, et peu de portraits littéraires se recommandent davantage à l'attention des jeunes littérateurs. On cherche la littérature catholique, la littérature du bon sens et de la raison : la voilà. Elle est dans ces pages où respire l'esprit chrétien le plus pur, comme elle est dans les charmants écrits du poète-romancier de Brest.

D. A. D.

Digitized by Google

LE LIBELLUS SYNODICUS
attribué par Bède à S. Grégoire le Grand.

I. Un passage peu remarqué de l'Histoire ecclésiastique de Bède.

DANS la liste qu'il nous a laissée des ouvrages composés par le pape saint Grégoire, Bède le Vénérable mentionne, à la suite des réponses aux questions de l'évêque Augustin, un autre opuscule qu'il décrit en ces termes : LIBELLO QUOQUE SYNODICO, QUEM EPISCOPIS (al. *quem cum episcopis)* ITALIAE DE NECESSARIIS ECCLESIAE CAUSIS UTILLIMUM COMPOSUIT (1).

Il semble que ces deux lignes n'ont pas été fort remarquées des auteurs du moyen âge qui se sont occupés des œuvres de Grégoire. Peut-être en trouverait-on difficilement un seul qui les ait relevées, à part l'anonyme de Melk (2), qui se contente de les reproduire en les altérant de la façon suivante : *Librum quoque synodorum composuit cum episcopis Italiae de necessariis causis Ecclesiae.*

Les modernes n'y ont pas attaché beaucoup plus d'importance. Parmi ceux qui ont du moins essayé de les expliquer, il n'y a guère à citer que les Mauristes dans leurs notes à l'appendice des lettres de saint Grégoire (3), et Smith dans son édition de l'Histoire ecclésiastique de Bède (4). Les premiers proposent de voir dans le *libellus synodicus* les six décrets du concile romain de 595 ; le second renvoie à la lettre synodique adressée par Grégoire aux patriarches orientaux à l'occasion de son élévation au pontificat suprême.

On voit que la question a été assez peu étudiée jusqu'à présent, quoique sans aucun doute elle ne manque pas d'intérêt. J'essaierai

1. *Hist. eccles.*, l. 2, c. 1. (Migne PL. 95, 78-9.)
2. *De script. eccles.*, c. 8. (Migne 213, 664.)
3. Migne 77, 1333 note a. " *eorum* (les actes du synode) *meminisse videtur Beda lib. II Hist., c. 1.* " Puis vient la citation donnée ci-dessus.
4. Migne 95, 78 note f.

Digitized by Google

dans ce court mémoire de suppléer à cette lacune, en recherchant quel peut être l'opuscule visé par l'historien anglais dans le passage qui vient d'être cité.

Pour procéder avec ordre, nous avons deux questions préliminaires à résoudre :

1° Quel est le texte authentique de la phrase de Bède, objet de cette étude ?

2° Que faut-il penser des interprétations qu'on en a données jusqu'à présent ?

II. Quel est le texte authentique de ce passage ?

La première question est motivée par ce fait que les manuscrits ne sont pas tous d'accord sur un endroit assez important de notre phrase.

Il en est qui portent simplement *quem episcopis Italiae.* D'autres insèrent avant le mot " episcopis " la préposition " cum ", *quem cum episcopis Italiae.* D'autres, paraît-il, donneraient la leçon *quem coepiscopis Italiae* (1).

Pour cette dernière variante, on se contente de renvoyer d'une façon assez vague à d' " autres manuscrits " : il est à craindre que ce ne soit simplement une correction suggérée par quelque homme de goût au lieu de " cum episcopis ".

Quant à la première leçon " quem episcopis ", elle est attestée par plusieurs manuscrits de très bonne note. On sait que les quatre plus anciens manuscrits de l'histoire de Bède sont le ms. More (Kk. 5, 6) de l'Université de Cambridge, les deux mss. Cotton. Tiberius A XIV et C II du Musée Britannique, et un manuscrit de la ville de Namur provenant de l'abbaye de Saint-Hubert (2). Le meilleur de tous est le manuscrit de Cambridge, et il donne la leçon " quem episcopis ". Il en est de même des deux manuscrits lat. 5226 et 5227 de la Bibliothèque nationale de Paris, un peu moins anciens, il est vrai (l'un est du IXe, l'autre du Xe siècle), mais transcrits avec beaucoup de soin et généralement très corrects.

Au contraire, les deux mss. Cottoniens, comme celui de Namur, offrent la variante " quem cum episcopis ". Il faudrait voir quelle est la valeur exacte des deux premiers ; mais certainement le troisième est des plus incorrects (3), notamment dans la phrase qui

1. Voir la note de Smith, Migne 95, 79 a.

2. Décrit par M. Charles Plummer dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XIX (1891), p. 393-400.

3. " Le manuscrit, il faut l'avouer, est écrit avec une inexactitude déplorable " (*Ibid.*, p. 399)

Digitized by Google

nous occupe. Elle s'y lit de la façon suivante : *libello qq. sinodoco* (changé en *libellum qq. sinodicum*) *quemcumepiscopis de necessariis italiae ecclesiae causis ultimum conposuit.*

A s'en tenir à l'état des manuscrits, il est donc difficile, sinon impossible, de se prononcer d'une façon assurée pour une leçon plutôt que pour l'autre. Mais il n'en est pas de même si l'on recourt à la critique interne. On ne voit pas quel motif les copistes auraient eu de supprimer la préposition " cum ", dont l'abandon n'eût servi qu'à rendre le texte à première vue plus obscur, tandis qu'on aperçoit très bien le motif qui a pu les porter à insérer cette particule. Il s'agissait, en effet, d'un " libellus synodicus " : cet adjectif éveillant l'idée d'une réunion conciliaire, il était naturel de supposer que l'opuscule ainsi qualifié avait été plutôt composé " avec les évêques " que " pour les évêques d'Italie ".

Ainsi, il est assez probable qu'il faut plutôt lire *quem episcopis* que *quem cum episcopis*.

Le reste de la phrase ne présente aucune difficulté au point de vue de l'établissement du texte.

III. Double explication qu'on a essayé d'en donner.

Les Mauristes avaient sous les yeux la leçon " quem cum episcopis " : il n'est donc pas étonnant qu'ils aient cru pouvoir appliquer, non toutefois sans quelque hésitation, la phrase du vénérable Bède à l'un des conciles tenus par saint Grégoire. Il pourra néanmoins sembler à plus d'un lecteur que les expressions employées par l'historien anglais sont quelque peu extraordinaires pour désigner une demi-douzaine de canons, d'une portée assurément fort restreinte. Beaucoup de métropolitains et de papes ont tenu des conciles d'une importance incontestablement plus grande, sans que personne ait songé à leur attribuer autant de " libelli synodici " qu'il y a eu de ces conciles. C'est déjà une chose peu conforme au langage des anciens, que de présenter les décisions d'un concile comme l'œuvre personnelle de tel ou tel membre de l'assemblée, lors même que ce dernier eût eu dans leur rédaction une part prépondérante. Ces décisions n'étaient pas non plus proprement, au point de vue de l'antiquité ecclésiastique, une " composition " *(composuit)*: c'étaient plutôt des résolutions inspirées à la réunion conciliaire par l'esprit de Dieu, qui régit et vivifie tout le corps de l'Église. Enfin l'interprétation suggérée par les Mauristes devient plus improbable encore, si l'on admet la leçon " quem episcopis ", laquelle, on l'a vu, est pour le moins aussi acceptable que l'autre.

Digitized by Google

Et pourtant, si l'on était réduit à choisir entre les deux, il n'est pas douteux qu'il faudrait donner la préférence à cette première interprétation sur celle qu'a proposée plus récemment l'éditeur anglais de Bède. Comment reconnaître, en effet, le " libellus " décrit par ce dernier dans la synodique de Grégoire aux patriarches de l'Orient ? Cette synodique n'est ni adressée aux " évêques d'Italie ", ni rédigée conjointement avec eux, ni d'une utilité plus grande pour eux que pour les autres évêques de la chrétienté ; elle ne traite pas d' " affaires ecclésiastiques ", mais simplement des devoirs de la charge pastorale : enfin on se demande pourquoi l'historien anglo-saxon aurait cru devoir mentionner comme un ouvrage à part cette synodique, qui a fait de tout temps partie du Registre de Grégoire Ier et ne se distingue pas spécialement des autres pièces du même recueil. Il est vrai que nous avons de part et d'autre l'adjectif " synodicus " *libellus synodicus*, *epistola synodica :* mais c'est tout ce qu'on peut dire à l'appui de l'hypothèse de Smith, et c'est évidemment trop peu.

IV. Troisième hypothèse qu'il faudrait pareillement écarter si elle venait à se produire.

Outre ces deux premiers essais d'identification, il en est un troisième qui n'a pas encore été mis en avant jusqu'ici, mais qu'il sera bon cependant de prévenir et d'écarter en quelques mots, parce qu'il pourrait se produire un jour ou l'autre.

Dans un mémoire lu à l'Académie de Vienne le 31 janvier 1877 (1), M. Frédéric Maassen s'est efforcé de démontrer qu'il existait un recueil de lettres et ordonnances des empereurs et des papes composé par le pape Grégoire Ier d'après les documents originaux conservés aux archives pontificales. Ce recueil ne serait autre que la célèbre collection dite *Avellana*, dont on peut voir la description d'après les Ballerini dans Migne 56, 179-90. L'assertion de M. Maassen est fondée sur un passage d'un écrivain du onzième siècle, Pierre le Gros, partisan acharné de l'empereur Henri IV contre le pape Grégoire VII. Il est question, dans ce passage, d'un livre « *in quo beatus Gregorius utrasque composuit leges et utraque in sancta usus est ecclesia* (2) ». Sur ce, on pourrait être tenté de se demander si le recueil composé par saint Grégoire, c'est-à-dire,

1. « Ueber eine Sammlung Gregor's I. von Schreiben und Verordnungen der Kaiser und Päpste » dans les *Sitzungsberichte der K. Akad. der Wissenschaften phil.-hist. Cl.* Vienne, janvier 1877, p. 227-57.

2. *Petri Crassi Defensio Heinrici IV regis*, dans les MG. Lib. de Lite I, 434.

Digitized by Google

d'après Maassen, la collection d'Avellane, ne serait pas identique à l'ouvrage signalé par Bède.

Mais non. D'abord, depuis la réfutation qu'en a faite en 1888 le Dr W. Meyer, la thèse du savant Viennois a perdu à peu près tout crédit : d'après cette étude plus récente, l'ouvrage auquel Pierre le Gros fait allusion, serait tout simplement le registre de Grégoire Ier. La collection d'Avellane, suivant toute vraisemblance, est plutôt l'œuvre de quelque clerc contemporain du pape Vigile, et par conséquent antérieure à saint Grégoire de près d'un demi-siècle. Mais fût-elle due à ce dernier, plusieurs motifs empêcheraient encore d'y reconnaître le travail mentionné par l'historien anglais. Il faudrait, en effet, interpréter d'une façon bien large le mot *libellus* pour comprendre sous cette appellation une collection volumineuse qui ne compte pas moins de 243 pièces, dont plusieurs d'assez bonne longueur. De plus, il serait difficile de dire en quoi son contenu justifie les mots si caractéristiques *episcopis Italiae*. Notons d'ailleurs que M. Maassen lui-même dans son mémoire ne fait aucune allusion au passage de Bède.

Ainsi, tout comme les deux précédentes, cette troisième hypothèse présente de sérieuses difficultés. Comme dernière ressource, il nous reste à examiner s'il n'existe point dans l'ancienne littérature ecclésiastique quelque ouvrage qui réponde davantage à la description que Bède nous a donnée du *libellus* de saint Grégoire. Car enfin il est permis d'espérer que cet opuscule, renommé jusqu'en Angleterre au huitième siècle pour son utilité pratique, n'aura pas complètement péri par la suite.

V. Comment par deux côtés le fonds primitif du LIBER DIURNUS semble se rapprocher de l'opuscule décrit par le vénérable Bède.

Il est un petit livre auquel le monde érudit s'est beaucoup intéressé dans ces derniers temps : c'est le *Liber diurnus* des pontifes romains, compilation dans laquelle se trouvent réunies une centaine de formules usitées jadis par la chancellerie pontificale.

Telle qu'elle se lit dans l'unique manuscrit ancien qui nous en reste aujourd'hui, et telle que l'a publiée dernièrement à Vienne M. de Sickel, cette compilation a été close à la fin du pontificat d'Hadrien Ier. Mais tout le monde convient qu'elle renferme, surtout au commencement, des parties notablement antérieures à ce pape. L'éditeur autrichien s'est efforcé de distinguer les uns des autres ces divers éléments. Selon lui, le fonds primitif du recueil, com-

Digitized by Google

prenant les formules 1-63, est très vraisemblablement de peu postérieur à l'année 625 ; le reste de la collection aurait été ajouté à partir des environs de l'an 700 jusque vers la fin du huitième siècle.

M. l'abbé L. Duchesne a examiné à diverses reprises ce système de M. de Sickel, notamment dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, en janvier 1891, et il a démontré, à l'aide d'arguments auxquels il est difficile de ne point se rendre, que les cinq formules 59-63, relatives aux démarches que les Romains devaient faire auprès de l'exarque de Ravenne pour obtenir la ratification de l'élection pontificale, correspondent à un état de choses qui ne s'est pas présenté avant l'année 682.

A ce compte, le groupe primitif du *Liber diurnus* ne se composerait plus que des formules 1-58. Peut-être pourrait-on en retrancher encore les deux formules 57-58, dont la première n'est qu'une rubrique de quelque vieil ordre romain relative au cérémonial de la consécration du pape (1), la seconde commence la série des démarches relatives à la ratification de l'élection par le pouvoir civil.

Or, le caractère de ces cinquante-six formules, qui forment comme le noyau primitif du *Liber diurnus*, donne immédiatement lieu à deux observations fort importantes dans la question présente.

1° Les cinquante-six formules en question se rapportent toutes à un seul et même objet, les relations officielles de la chancellerie pontificale avec les églises d'Italie, et vice-versa.

2° Celles de ces formules dont on peut préciser la provenance datent à peu près toutes du pontificat de Grégoire Ier ; si deux ou trois étaient déjà en usage avant lui, il n'en est pas une seule qui accuse une origine postérieure.

Chacune de ces propositions demande d'être traitée avec quelque développement.

VI. Que les cinquante-six formules qui constituent le fonds primitif du DIURNUS sont toutes, en un certain sens, composées " pour les évêques d'Italie ".

Les critiques qui ont étudié de nos jours l'origine et la destination du *Liber diurnus* se sont demandé avec étonnement comment la vaste chancellerie romaine aurait pu se contenter pendant plusieurs siècles d'un manuel aussi restreint.

" Plus de la moitié des pièces, écrit le cardinal Pitra (2), concernent " les chancelleries épiscopales, les modèles pour écrire aux papes,

1. Voir Hugues Ménard, note 778 sur le sacramentaire grégorien, Migne 78, 505.
2. *Analecta novissima* I, 107.

Digitized by Google

" correspondre entre évêques, rédiger les actes capitulaires, épisco-
" paux, monastiques, au sujet d'un oratoire, d'un baptistère, d'un
" reliquaire, pour un déplacement, pour un esclave, pour un oblat,
" etc. On y chercherait en vain des instructions pour un légat, pour
" un apocrisiaire de Constantinople, pour ces défenseurs commis à
" la garde du vaste patrimoine de l'Église, pour la tenue des conciles
" annuels de Rome, des conciles écuméniques, etc. "

S'il en est ainsi de la collection considérée dans son ensemble, que dire de nos cinquante-six formules du commencement? Là, ce n'est pas seulement la moitié, mais on peut presque dire la totalité des pièces qui concerne les chancelleries épiscopales d'Italie. En effet, les unes sont adressées par la curie romaine aux dignitaires ecclésiastiques de ce pays ; les autres sont destinées à servir de formule à ces derniers quand ils auront quelque demande à adresser au Saint-Siège. Ainsi, à la suite du premier chapitre qui contient des indications générales sur la manière de rédiger la salutation du commencement et la souscription finale, nous avons successivement les pièces à expédier de part et d'autre concernant la nomination et l'installation d'un évêque italien (form. 2-7), l'extension de sa juridiction sur une autre église (8-9), l'exercice de plusieurs fonctions épiscopales pour lesquelles les prélats de la péninsule étaient dans une dépendance extrême vis à vis du pape, tels que dédicaces d'églises, d'autels, de baptistères, translations de reliques, etc. (10-31). Les formules suivantes se rapportent spécialement à diverses catégories de personnes ou de choses rattachées plus étroitement à l'Église romaine, par exemple, les monastères exempts (f. 32), sur lesquels les droits de l'évêque étaient beaucoup moins étendus qu'à présent ; puis les permutations de biens, les actes d'affranchissement, les ordinations dans les domaines faisant partie du patrimoine de Saint-Pierre, et pour lesquelles l'autorité locale recevait de Rome des instructions spéciales (f. 33-43). Puis, les évêques étaient obligés par l'usage de se rendre en personne *ad limina*, soit pour l'anniversaire de l'ordination du pape, soit pour recevoir le pallium : de là une nouvelle série de formules d'invitation, d'acceptation d'excuses, de recommandations touchant les devoirs de la charge pastorale (f. 42-48). Enfin, quand un personnage attaché à un titre quelconque à l'Église romaine se rendait dans une autre partie de l'Italie, ou qu'un régisseur des biens du Saint-Siège partait pour le domaine confié à ses soins, le pape ne manquait pas de lui donner avec ses instructions des lettres de recommandation pour les hauts fonctionnaires civils et ecclésiastiques avec lesquels il pourrait se

Digitized by Google

trouver en rapports : les formules 49-56 sont afférentes à ce dernier genre de relations.

On peut donc dire, sans exagération, que nos cinquante-six formules sont composées *pour les évêques d'Italie*, en ce sens qu'elles sont toutes destinées à faciliter les relations officielles entre ceux-ci et la cour romaine.

Cette constatation a paru déconcerter plus d'un habile homme de notre époque, et elle n'a pas peu contribué à faire baisser le *Liber diurnus* dans l'estime des savants. Pendant plus de deux siècles, à une seule exception près (1), tout le monde s'était accordé à reconnaître en lui le code officiel de la chancellerie pontificale. Maintenant on ne veut plus y voir qu'une œuvre privée, un recueil dans le genre de celui de Marculf, composé par quelque scribe obscur pour servir d'exercices de dictées aux élèves de la chancellerie. Telle a été la conclusion du cardinal Pitra (2), et elle a paru si bien motivée à M. de Sickel qu'il n'a pas hésité à la faire sienne (3), tout en faisant remarquer que ce livre d'écoliers est devenu par la suite un recueil de modèles pour la chancellerie elle-même.

Peut-être n'eût-il pas été nécessaire de recourir à une semblable hypothèse, si l'on eût songé à étudier la composition du *Diurnus* à la lumière du texte de Bède qui nous sert ici de fil conducteur. Supposé qu'il y ait quelque espoir d'identifier ce formulaire avec le *libellus* de Grégoire, du moment que l'historien anglais nous dit que le *libellus* décrit par lui avait été composé *en vue* des évêques d'Italie, *pour* eux (je crois que le datif " episcopis Italiæ " peut ici s'interpréter dans ce sens), il n'y aura pas lieu de s'étonner si les formules du *Liber diurnus* concernent toutes à divers titres les chancelleries épiscopales.

Mais c'est précisément là ce qu'il nous faut maintenant étudier ; existe-t-il par ailleurs quelques motifs sérieux d'attribuer à Grégoire Ier une part quelconque dans la composition du formulaire pontifical ?

VII. La plupart des cinquante-six premières formules du LIBER DIURNUS appartiennent à saint Grégoire : plusieurs étaient en usage avant lui : il est impossible d'en indiquer une seule qui lui soit postérieure.

Dès 1869, l'un des derniers et des meilleurs éditeurs du *Liber diurnus*, M. Eug. de Rozière, écrivait dans son introduction, p. XXVIII :

1. L'oratorien Marchesi dans son *Clypeus fortium* publié en 1680.
2. Loc. cit., p. 108.
3. Préface au *Liber diurnus*, p. XLIV.

Digitized by Google

" Je n'exagère pas en disant qu'un tiers au moins de ces formules ne font que reproduire des pensées ou des expressions tirées des lettres de Grégoire ". Le cardinal Pitra et M. de Sickel reconnaissent l'un et l'autre la justesse de cette assertion. M. Duchesne, tout en démontrant que les formules 59-63 de la première collection sont postérieures de plus d'un demi-siècle à l'année 625, ne semble rien avoir découvert qui oblige d'abaisser la date des formules précédentes. En somme, après les recherches de ces dernières années, l'opinion commune est aujourd'hui à peu près la même que P. Ewald résumait ainsi en 1882 : " Il est généralement reçu qu'une bonne partie des formules dont se compose le *Diurnus*... date de l'époque de Grégoire Ier (1) ".

Les travaux du genre de celui-ci n'ont de valeur qu'autant qu'ils sont fondés sur des données tout à fait précises. Il nous sera donc indispensable de descendre dans le détail, en recherchant pièce par pièce ce qui peut appartenir à Grégoire dans les cinquante-six premières formules du *Liber diurnus*.

Formule I. " Die f. 1 stammt aus der Zeit Gregors I... uns hier das Titularbuch Gregors I. vorliegt. " (v. Sickel, Prolegom. an Liber diurnus II 74, 75).

Dans les formules II-V, ce sont les représentants d'une église qui s'adressent au pape pour demander un évêque : pour ces pièces et celles du même genre (7, 10, 18, etc.) le registre de Grégoire n'offre rien qui puisse servir de terme de comparaison.

F. VI. Cette formule est citée par Hincmar de Reims sous le nom de saint Grégoire, bien qu'elle soit antérieure d'un siècle à ce pape, et paraisse avoir été rédigée par son prédécesseur Gélase Ier. On la trouve dans de très anciens manuscrits sous ce titre : *Constituta sancti Gelasii papae, quae episcopi in ordinatione sua accipiunt.* Elle était encore en usage à l'époque de saint Grégoire : car c'est à elle évidemment que ce dernier fait allusion, quand il dit, dans la première de ses réponses aux questions d'Augustin : *Mos autem sedis apostolicae est, ordinatis episcopis praecepta tradere, ut in omni stipendio quod accedit, quattuor debeant fieri portiones.* Dans sa lettre à Jean évêque de Squillacum (l. 2, ép. 37), Grégoire reproduit textuellement un long passage de notre pièce (2). Tout récemment enfin, P. Ewald a découvert une lettre inédite du même pape au clergé et

1. *Neues Archiv.* VII, 599. Ewald dit même que " les deux tiers environ de la collection " seraient dans ce cas *(etwa zwei Drittel der Gesammtzahl)* : mais il est impossible, je crois, de justifier une pareille assertion.

2. Thiel, *Epistolae Romanorum pontificum* I, 32-33 et 379.

Digitized by Google

au peuple de Rimini (1) : ce sont simplement les quatre premières lignes de la form. VI accompagnées de ces mots *Et cetera secundum morem*, manière d'abréger qui se trouve reproduite textuellement, tant dans la correspondance de Grégoire (10, 66 ; 13, 16 etc.) que dans le *Liber diurnus* lui-même (form. 8).

F. VII. Cette formule devant être délivrée par l'archidiacre de l'église Romaine, est une de celles qui n'ont pas d'équivalent parmi les lettres pontificales de saint Grégoire. Toutefois le P. Garnier y signale la manière de dater *post consulatum*, qui n'a guère été en usage que jusqu'au déclin du sixième siècle.

F. VIII. Formule d'incardination à comparer avec les deux lettres grégoriennes 1, 79 ; 2, 37.

F. IX. Pour l'union de plusieurs églises : se retrouve deux fois mot pour mot dans les lettres de Grégoire à l'évêque Gratiosus de Nomentum (3, 20), et à Jean évêque de Velletri (2, 50).

F. XI. Permission de dédier un oratoire. Formule employée déjà par Pélage Ier (Migne 69, 414), et qui figure jusqu'à cinq ou six fois pour le moins au registre de saint Grégoire (2, 5 ; 2, 12 ; 9, 70 ; 9, 84 ; 10, 66 ; 13, 16). Sur l'origine grégorienne de cette pièce et de la suivante, voir de Sickel, préface p. XLI.

F. XII. Ordre de concéder des reliques. Se lit textuellement dans les trois lettres de saint Grégoire 9, 25 ; 9, 85 et 11, 31. Dans le second endroit, la permission de dédier l'oratoire et l'ordre d'accorder les reliques se suivent immédiatement, tout comme dans le *Diurnus*.

F. XIV. Cette formule n'est que la répétition de la f. 12, à cela près qu'ici il s'agit de reliques de l'archange saint Michel *(beneficia beati archangeli)*. Le mot " beneficia ", pour désigner des reliques, est employé à deux reprises par saint Grégoire l. 3, ép. 33.

FF. XV et XVI. Ordre de dédier un oratoire de moines : formulé dans les mêmes termes au Registre Grégorien 3, 63. Comparer la lettre 5, 37.

F. XVII. Comp. avec la lettre de Grégoire 1, 54.

Les formules 19-31, ont également trait à des dédicaces d'églises ou de baptistères ; elles sont en général assez brèves, et n'offrent guères de particularités saillantes.

Form. XXXII. Elle n'avait pas été signalée jusqu'à ces derniers temps parmi les lettres de saint Grégoire ; mais P. Ewald a découvert un privilège accordé par celui-ci à un abbé Vitalien (2), et il se trouve que ce document n'est autre chose que notre formule 32.

1. *Neues Archiv.* VII, 587.
2. *Ibid.*, p. 590.

Digitized by Google

F. XXXIII. " Pour le contenu comme pour la forme, elle trahit tout à fait le temps de Grégoire Ier, et quoiqu'elle ne figure pas dans le registre de ce pape, elle a sûrement déjà existé à l'époque de Grégoire " (P. Ewald N. A. VII, 599). M. de Sickel confirme par les caractères du style cette assertion d'Ewald : " qua re P. Ewaldii coniectura hanc formulam Gregorii I temporibus adscribentis maxime fulcitur " (Præf. p. LXXII).

F. XXXIX. Acte d'affranchissement : la plupart des expressions se retrouvent dans saint Grégoire l. 6, ép. 12.

Form. XLV. De l'usage du pallium. " Nullus plane dubito quin haec formula desumpta sit ex Gregorio Magno... id suadet stylus qui totus Gregorianus est, suadent et Gregorianae sententiae " (Garnier, not. ad c. 4, tit. 1).Comparer avec la lettre à Maxime de Salone l. 9, ép. 125.

F. XLVI. Même objet. " Quin secunda haec formula ex Gregorio Magno accepta sit, nullus est dubitandi locus : id aperte stylus, id sententiae, id media fere pars quattuor in locis apud Gregorium totidem verbis repetita docet ". (Garnier, loc. cit. tit. 2). On peut voir dans la suite de ses notes les passages parallèles auxquels fait allusion ce premier éditeur du *Diurnus*.

F. XLVII. Aux évêques de Sicile. Cette formule est reproduite textuellement jusqu'à trois fois dans le registre de Grégoire Ier : l. 6, ép. 9 et 18, et avec quelques détails en plus l. 5, ép. 56.

Formules LII-LIII. Identiques, sauf quelques légers changements, aux deux lettres de Grégoire l. 9, ép. 18 et 19.

F. LIV-LVI. La correspondance de saint Grégoire offre exactement la même série de documents, quoique rédigés en termes différents. A la suite des deux lettres au défenseur et aux colons qu'il sera chargé d'administrer (l. 9, ép. 18-19), viennent diverses lettres qui ont pour but de solliciter en sa faveur le concours des hauts dignitaires civils (ibid., ép. 20-22) et de l'évêque du lieu (ép. 23).

VIII. Raisons de croire que ces formules de provenance grégorienne sont aussi les seules qui ont fait partie du LIBER DIURNUS primitif.

Après l'analyse détaillée que nous venons de faire, il serait difficile de nier que cette première partie du *Liber diurnus* se rattache d'assez près à saint Grégoire le Grand.

Mais ce n'est pas la seule conclusion qui résulte de cette série de rapprochements. A l'aide de ceux-ci, nous pouvons mieux désormais nous rendre compte des raisons qu'il y a de considérer nos cinquante-

Digitized by Google

six formules comme formant réellement une section à part, bien distincte du reste du recueil.

Comment cela ?

Par ce fait assez significatif qu'à peine a-t-on dépassé la cinquante-sixième formule, il devient à peu près impossible de poursuivre la comparaison si bien commencée. La plupart des pièces sont d'un tout autre style, moins romain, plus byzantin, que les précédentes : celles-là même qui semblent le moins s'éloigner du style des premières ne se retrouvent plus parmi les œuvres épistolaires de Grégoire. Tout cela semble bien trahir une provenance différente.

De plus, on aura remarqué que les cinquante-six premières formules sont reliées entre elles dans un ordre assez logique et se rapportent toutes au seul objet déjà indiqué : les relations de la chancellerie pontificale avec le reste de l'Italie. Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter au tableau d'ensemble tracé ci-dessus § VI : on y découvrira sans peine un certain enchaînement des formules, indice d'un plan préconçu, qui, sans être parfaitement systématique, n'en est cependant pas moins très visible. Ainsi, nous avons d'abord tout ce qui se rapporte à la promotion d'un personnage à la dignité épiscopale, puis ce qui concerne les fonctions ordinaires du nouveau titulaire dans son propre diocèse, enfin les formules à employer dans certaines circonstances qui le mettent en relations plus directes avec la curie romaine.

A ce point de vue, il n'y a rien à reprocher aux formules 57-63, qui toutes se rapportent à l'élection du pontife romain, sauf qu'on s'étonnerait à bon droit de les voir reléguées après tant d'autres pièces beaucoup moins importantes, si elles avaient fait partie de la collection dès son origine. Mais il n'en est plus de même des suivantes : à partir de la formule 64, toute trace d'un ordre quelconque semble disparaître. Chose surprenante, on ne tarde pas à rencontrer plusieurs titres qui ont déjà figuré dans la première partie. Il sera instructif, par exemple, de comparer les formules 71-72, 81, 77, 78-80 avec les formules 38, 32, et 3-5 de la première partie : on verra que si la rédaction des pièces est différente, le titre et le sujet sont absolument identiques.

Une dernière différence assez notable, c'est que les pièces de la première partie constituent un formulaire en règle, d'où toutes les particularités, telles que noms de personnes, indications de lieu, etc. ont été soigneusement élaguées. Dans le reste du recueil, au contraire, il n'est pas rare de trouver des formules incomplètement démarquées, c'est-à-dire conservant encore la trace des originaux sur lesquels on

Digitized by Google

les a relevées. Cette remarque a déjà été faite par tous ceux qui ont étudié de près cette collection. Elle vient confirmer à son tour la conclusion tirée de la situation historique à laquelle paraissent correspondre les formules 59-63, à savoir que la première partie, celle dont presque toutes les pièces se rattachent à saint Grégoire, est aussi la seule dont a dû se composer à l'origine le *Liber diurnus*.

IX. Que chacune des expressions employées par Bède, même l'adjectif *synodicus*, peut s'appliquer au LIBER DIURNUS.

Et maintenant le problème se pose devant nous naturellement et sans effort : ce fonds primitif du *Liber diurnus* n'est-il donc autre chose que le livret si utile composé par saint Grégoire en vue des évêques d'Italie, et à peu près complètement oublié depuis le milieu du huitième siècle ?

Quaerendo dicimus, non sententiam praecipitamus (1). Mais enfin la chose en soi ne paraît pas improbable. Nos cinquante-six formules constituent bien, en effet, ce qu'on peut appeler un *libellus*. Si toutes ne sont pas de la composition même de Grégoire Ier, on ne peut nier que la plus grande part, dans l'ensemble, revienne à ce dernier. D'ailleurs le mot *composuit* employé par Bède peut s'entendre aussi bien, sinon mieux, d'une mise en ordre de matériaux préexistants que d'une composition proprement dite. Toutes nos formules ont trait aux affaires ecclésiastiques *(de Ecclesiae causis)*, et spécialement à celles qui s'imposent par leur retour plus fréquent *(necessariis)*. Tout comme l'opuscule décrit par Bède, le formulaire pontifical a été spécialement rédigé en vue de faciliter les relations entre le Saint-Siège et les évêques d'Italie *(episcopis Italiae)*. Enfin, répondant parfaitement à ce but éminemment pratique, il devait être d'une utilité incontestable, soit pour les clercs de la chancellerie romaine, soit pour ceux des autres églises qui pouvaient également y recourir au besoin *(utillimum)*.

Une seule expression semble de nature à causer de la difficulté : c'est l'épithète *synodicus* accolée par Bède au mot *libellus*. Il n'est pas aisé de définir la valeur exacte qu'il convient de donner ici à cet adjectif. Conformément à son étymologie, il semble bien avoir désigné primitivement un acte émanant d'une assemblée : cependant on le trouve aussi employé, ainsi que son synonyme *synodalis*, dans plusieurs cas où il paraît s'éloigner de ce sens original pour revêtir une signification plus large. On sait, par exemple, que les lettres

1. S. August. serm. 93, n. 5.

Digitized by Google

par lesquelles les pontifes nouvellement élus faisaient personnellement part de leur avènement à leurs collègues dans l'épiscopat s'appelaient synodiques ; les réponses qu'ils recevaient des autres évêques à cette occasion portaient pareillement le nom de synodiques. Dès les premières pages du *Liber diurnus*, nous trouvons par deux fois le terme *Synodale* employé pour signifier les formules par lesquelles le pape notifiait officiellement au clergé et au peuple d'une église l'ordination ou l'" incardination " d'un titulaire pour cette même église, en même temps que les instructions données au nouvel évêque.

Dans ces derniers cas, suivant la remarque de J. Bingham (1), le terme de *litterae synodicae* est évidemment l'équivalent de cet autre, κοινωνικὰ συγγράμματα, *litterae communicatoriae*, employé aussi par les Grecs pour signifier ce même genre de correspondance officielle, dont l'omission, en effet, était considérée comme un refus de participer à la communion des autres membres de l'épiscopat. Un passage d'une lettre de saint Grégoire (2) donnerait à entendre que dans sa pensée le mot *synodicus* appliqué à ces sortes de lettres, était motivé par ce fait que le nouvel élu y insérait une profession de foi explicite à la doctrine formulée dans les synodes œcuméniques. Mais je suis porté à croire que l'emploi de cet adjectif dans le cas présent provient plutôt d'un sens plus large attaché au mot *synodus* lui-même. En effet, on a vu très anciennement déjà dans l'appellation de synode ou concile un synonyme des mots *conventus*, *ecclesia*. Ainsi une loi de Constantin insérée au code Théodosien (3) porte que chacun sera libre de léguer en mourant ce qu'il voudra *sanctissimo catholicae venerabilique concilio*, c'est-à-dire à l'église, à la corporation chrétienne du lieu. De même, saint Jean Chrysostome dit formellement que le mot " église " est l'équivalent du mot " synode " : Ἐκκλησία συστήματος καὶ συνόδου ἐστὶν ὄνομα (4). On conçoit dès lors que les lettres officielles échangées d'église à église en signe de communion aient reçu elles-mêmes de bonne heure le nom de synodiques.

Telle serait donc, semble-t-il, l'explication la plus naturelle de l'adjectif *synodicus* appliqué au *Liber diurnus* : un recueil contenant les *litterae communicatoriae*, la correspondance échangée entre l'Église

1. *Origines sive antiquitates ecclesiasticae*. Traduction latine, Halae 1724, t. I, p. 171. Voir aussi Du Cange, *Glossarium, med. et inf. latinitatis* éd. Paris 1846, t. VI, p. 473, 3e col.
2. Lib. 9, ep. 52.
3. Lib. XVI, tit. 2 de episc. leg. 4.
4. In ps. 149, n. 1, Patr. Gr. 55, 493.

Digitized by Google

romaine et les autres églises d'Italie vivant en communion plus étroite avec elle.

Peut-être aussi y a-t-il lieu d'attribuer une certaine importance au fait signalé tout à l'heure, à savoir que nous voyons figurer au début du *Liber diurnus* deux formules (VI et VIII) portant l'une et l'autre le titre de *Synodale*. Après tout, il n'est pas impossible qu'il y ait une connexion assez étroite entre l'inscription mise en tête de ces deux pièces, la place qu'elles occupent dans le recueil, et l'épithète *Synodicus* employée par Bède pour qualifier l'opuscule de saint Grégoire.

X. Analogies multiples entre le sort du LIBER DIURNUS et celui des œuvres liturgiques de saint Grégoire.

Voilà donc quelques-unes des raisons qui feraient songer à identifier le *libellus synodicus* de saint Grégoire avec le fonds primitif du *Liber diurnus*. Encore une fois, ce n'est jusqu'ici qu'une simple suggestion, et il serait assurément téméraire de vouloir préjuger la solution définitive d'un problème qui vient d'être posé pour la première fois. Mais si cette présomption était fondée, si l'opuscule dont Bède nous a sauvé le souvenir n'était réellement que la première partie du *Liber diurnus*, nous aurions là tout ensemble et un nouveau monument du génie pratique de Grégoire Ier, et un curieux exemple du sort qu'ont dû subir plusieurs de ses autres ouvrages destinés pareillement à l'usage journalier, tels que le Sacramentaire et l'Antiphonaire de la messe.

C'est par des exemplaires datant du pontificat d'Hadrien que ceux-ci nous sont parvenus : la collection du *Diurnus*, telle que nous la présente le seul manuscrit ancien que l'on connaisse, dénote de l'aveu de tous la même situation chronologique.

Les deux livres liturgiques ne sont pas entièrement de la composition de saint Grégoire, celui-ci n'a guère fait que recueillir et coordonner en retouchant les pièces en usage avant lui dans l'église de Rome : de même dans le *Liber diurnus* nous avons rencontré des formules certainement antérieures à ce pontife, et il est permis de croire qu'il y en a encore d'autres parmi celles dont on n'a pu jusqu'à ce jour vérifier l'origine.

Depuis le commencement du septième siècle jusqu'à la fin du suivant, l'Antiphonaire et le Sacramentaire se sont accrus de nouvelles pièces correspondant aux diverses fêtes et institutions ajoutées durant le cours de cette période au fonds primitif de la liturgie grégorienne ; tout comme le formulaire pontifical est devenu le

Digitized by Google

double de ce qu'il était à l'origine, par suite des nouveaux modèles que les clercs employés à la chancellerie romaine se sont permis d'y ajouter au fur et à mesure qu'ils le croyaient opportun. Il y a toutefois cette différence que dans le Sacramentaire plusieurs morceaux ont été insérés assez tôt à leur date liturgique dans le corps même du volume, de sorte qu'on avait déjà de la peine à les distinguer du reste à l'époque de Charlemagne ; au lieu que dans le *Diurnus* on s'est contenté de juxtaposer sans cesse de nouveaux groupes de formules, sans se donner la peine de les refondre et d'en constituer un tout bien ordonné avec le noyau primitif du recueil.

Enfin on peut voir une dernière analogie dans le peu de soin qu'ont mis les écrivains du septième et du huitième siècle à nous renseigner sur toute cette catégorie d'ouvrages du plus grand des papes. Il faut descendre jusqu'en l'année 735 pour entendre un évêque anglais, Egbert d'York, parler d'un Antiphonaire et d'un Missel de saint Grégoire qu'il a vus de ses propres yeux dans les basiliques des apôtres Pierre et Paul. Sans le témoignage d'un compatriote et d'un ami d'Egbert, Bède le Vénérable, nous ne saurions rien aujourd'hui de ce petit écrit qui a dû être en son temps si commode pour le maniement des affaires ecclésiastiques en Italie, et dans lequel il nous a semblé reconnaître la partie la plus ancienne du *Liber diurnus*.

D. Germain MORIN.

Digitized by Google

BULLETIN D'HISTOIRE BÉNÉDICTINE.

LES origines du monachisme ont provoqué dans les dernières années nombre de travaux dont quelques-uns furent inspirés par un hypercriticisme regrettable. Des écrivains protestants ou, pour mieux dire, rationalistes, en arrivèrent à rejeter presque en bloc l'authenticité des documents relatifs au monachisme primitif et à considérer cette institution comme étrangère au christianisme et importée d'ailleurs. Pour nous catholiques, l'ascèse n'est que l'imitation parfaite de Jésus par la pratique des conseils évangéliques.

L'ascèse découle naturellement de l'Évangile (1), et elle a toujours été pratiquée dans l'Église. M. le Dr Mayer, après avoir considéré l'idée même du monachisme, détermine la nature de l'ascèse chrétienne, en montre le développement historique pendant les trois premiers siècles de l'Église jusqu'au jour où les ascètes se séparent du reste du peuple chrétien. Il montre ensuite comment le cénobitisme est sorti de l'anachoritisme et suit le développement de l'institut monastique dans les diverses contrées. L'examen historique de cette question l'amène à réfuter les assertions de Weingarten. On a également essayé d'attribuer le développement du monachisme à l'influence du néo-platonisme, ou de le considérer comme une imitation du culte de Sérapis ou du Bouddhisme. M. Mayer fait bonne justice de ces hypothèses plus hardies que solides. Nous nous dispenserons de le suivre sur ce terrain pour le motif que nous avons longuement traité ce sujet dans cette Revue même en 1891 dans l'article intitulé: *Les origines du monachisme et la critique moderne.*

Dans une critique étendue de l'ouvrage du Dr Grützmacher sur l'importance de S. Benoît (cf. *Revue bénéd.*, 1893, p. 47), le R. P. D. Bède Adlhoch a touché aux origines de l'historiographie de l'ordre et défendu l'authenticité des monuments sur lesquels on appuie généralement les premières annales de l'ordre bénédictin; l'auteur dépasse même les bornes assignées par Mabillon. Nous ne

1. *Die christliche Ascese. Ihr Wesen und ihre historische Entfaltung* von Dr Julius Mayer. Fribourg en Brisgau, Herder, 1894, 48 pp. in-8°. 80 Pf.

Digitized by Google

pouvons le suivre sur ce terrain, épineux, quoi qu'on en dise, et ne pouvant traiter ces questions avec tout le développement désirable, nous nous contentons de signaler ce travail (1).

Personne n'ignore le rôle prépondérant des institutions monastiques dans l'église bretonne aux VIe et VIIe siècles. La connaissance de l'organisation des monastères est la condition essentielle de la connaissance de l'état de cette église. La Bretagne armoricaine, sur ce point, ne se différencie point de la Bretagne insulaire. Toutefois les anciens documents hagiographiques ne suffisent pas à donner un tableau complet de ces institutions; mais il est aisé de combler cette lacune à l'aide des documents scotiques ou irlandais, étant donné l'identité des institutions monastiques de la Bretagne et de l'Irlande établie par M. Skene (*Celtic Scotland*, II, 45-52).

Dans l'histoire des Scots du VIe siècle, le nom qui prime tous les autres est celui de S. Colomba. Il importe donc de se faire une idée exacte de son institut pour comprendre le fonctionnement des monastères armoricains. C'est ce qu'a fait le Dr Reeves dans l'introduction placée en tête de sa vie de S. Colomba, étude traduite en français par M. Arthur de la Borderie sous le titre: *Les monastères celtiques aux VIe et VIIe siècles d'après les usages de l'île d'Iona* (2). Il y a de curieux rapprochements à faire entre les usages d'Iona et les prescriptions de la règle bénédictine, et l'on peut se demander si le monachisme breton n'a pas emprunté largement au fonds commun du monachisme latin dans lequel il fut absorbé plus tard, si même les documents hagiographiques ne mentionnent pas déjà des usages empruntés à la règle bénédictine: la *missa vespertinalis*, les *matutini*, les jeûnes du mercredi et du vendredi etc., sont curieux à rapprocher des textes de la règle de S. Benoît.

L'exemption monastique est un sujet qui a fréquemment attiré l'attention des historiens et des canonistes, mais il a été rarement traité avec impartialité et objectivité. Le parti pris et les préjugés ont joué un grand rôle dans l'exposé de cette question. Un des meilleurs travaux modernes est assurément celui du bollandiste V. de Buck. Jusqu'ici il manque un travail d'ensemble sur cet important sujet. M. le Dr Charles Frédéric Weiss vient de donner comme contribution à l'histoire des exemptions monastiques une excellente dissertation intitulée: *Les exemptions ecclésiastiques des monastères depuis leur origine jusqu'à l'époque grégorienne-clunisienne* (3).

1. *Die älteste Benedictinergeschichte und ihr neuester Kritiker* (*Studien und Mittheil. aus dem Ben. Orden*, 1893, pp. 628-658).

2. *Annales de Bretagne*, t. IX, 183-209; 379-394.

3. *Die kirchlichen Exemptionen der Kloster von ihrer Entstehung bis zur gregorianisch-cluniacensischen Zeit*. Bâle, Frehner, 1893, 88 pp. in-8°.

Digitized by Google

Après avoir esquissé rapidement le développement des exemptions, l'auteur divise son travail en 4 chapitres: I. Les relations des monastères avec l'épiscopat aux Ve et VIe siècles et l'origine des libertés monastiques; II. L'église missionnaire iro-scotique et son influence sur le développement des libertés monastiques; III. Les exemptions papales et leur développement historique jusqu'à Nicolas I; IV. Le développement des exemptions depuis Nicolas I jusqu'à l'époque grégorienne-clunisienne : 1. la protection papale, sa signification, ses effets; 2. l'évêque et ses rapports avec les monastères exempts; 3. l'élection et la bénédiction de l'abbé, sa juridiction et ses privilèges personnels; 4. la situation des monastères au point de vue temporel. Cette dissertation est un travail solide, clair, objectif. Le grand nombre de documents utilisés et classés par l'auteur permettent de tirer des conclusions certaines, dont les résultats sont appelés à servir de critérium dans l'examen des privilèges d'exemption.

Le R. P. Dom Edmond Schmitt, de l'abbaye de Metten, vient de publier une intéressante étude sur l'essence et l'esprit de l'ordre bénédictin (1). L'auteur est un des meilleurs connaisseurs de tout ce qui se rapporte au texte et à l'interprétation de la sainte règle. Ses idées sont puisées dans la règle elle-même et dans la tradition de l'ordre. Pas d'exclusivisme, pas de particularisme, mais une conception large de la vie bénédictine qui explique aisément ses diverses manifestations à travers les siècles et permet de juger à leur véritable valeur les divers essais de réforme tentés dans le sein de notre ordre.

M. Sackur, dont le second volume sur les clunisiens vient de paraître, a publié une intéressante étude sur l'influence exercée par les monastères français et lorrains sur le développement économique aux Xe et XIe siècles (2), sujet qu'il traite de nouveau dans ses « Clunisiens ».

M. Uhlhoru étudie l'influence exercée sur le développement du monachisme au moyen âge par la situation économique (3).

Dans son article intitulé : *Constructions monastiques au moyen âge : L'abbayé d'Egmond* (4), le R. P. Dom Willibrord van Heteren donne une esquisse rapide de la nature et du développement des constructions claustrales, puis fait l'historique de celles de la grande

1. *Studien aus dem Ben. Orden*, 1894, pp. 1-24.
2. *Zeitschrift f. Social-und Wirthschaftsgeschichte*, 1. 1893. 156, sqq.
3. *Zeitschrift f. Kirchengeschichte*. XIV, Heft. 3.
4. *Kloostergebouwen in de Middeleeuwen. De Abdij te Egmond* publié dans le *Jaarboekje van Alberdingk Tijm*. 1894, pp. 202-250.

Digitized by Google

abbaye d'Egmond en Hollande. Cette histoire des diverses constructions d'Egmond est en quelque sorte un résumé de l'histoire de ce monastère et une excellente contribution à l'histoire de l'architecture en Hollande. Cette étude est accompagnée d'une vue de l'abbaye donnée d'après un tableau du XVIe siècle du musée archiépiscopal d'Utrecht.

Le Dr Lager publie la bulle de Martin V relative à la convocation des chapitres des Bénédictins de la province de Cologne-Trèves et le procès-verbal du chapitre tenu en 1422 à Saint-Maximin de Trêves (1). Ce procès-verbal, déjà donné par Martène en appendice à son ouvrage : *de antiquis monachorum ritibus*, ed. Venet. 1783, (pp. 302-305), avait été également publié dans les *Studien* en 1887 (pp. 89-99), d'après un MS. de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

Le meilleur travail, pour mieux dire, le seul travail d'ensemble qui ait paru jusqu'ici sur l'ordre de Cluny, c'est assurément l'ouvrage du Dr Ernest Sackur intitulé : « *Les Clunisiens dans leur action religieuse et sociale, jusqu'au milieu du XIe siècle* », dont le second volume vient de paraître (2). Nous nous contenterons aujourd'hui d'en donner le sommaire par chapitres : les Clunisiens et les partis nationaux en Italie et Bourgogne ; les réformes françaises sous le roi Robert ; les Clunisiens dans le royaume de Bourgogne ; importance progressive du monachisme français ; les Clunisiens en Espagne ; les Clunisiens en Lorraine ; les Clunisiens et les empereurs Henri et Conrad ; la France après la mort de Robert II ; relations entre la France et la Germanie ; la réforme ecclésiastique de Henri III ; écoles, bibliothèques et littérature dans les principaux centres de la réforme Clunisienne ; l'art à Cluny et dans les abbayes de la congrégation ; économie et réforme monastique ; résultats. Un excellent index termine cet ouvrage remarquable par sa synthèse aussi bien que par l'érudition déployée dans l'examen des questions particulières.

A ce travail général nous rattacherons quelques opuscules relatifs à des maisons particulières.

Sous le titre : *Bossuet, prieur de Gassicourt-lès-Mantes, et Pierre de Laurens* (3), M. S. Jovy expose un épisode de la vie de Bossuet, un procès relatif au prieuré de Gassicourt que Bossuet garda jusqu'en 1706 et qui lui valait 6000 livres de rente. — M. Le Verdier raconte la destruction du prieuré de Longueville en 1790 dans sa

1. *Studien aus dem Ben. Orden*, 1894. pp. 95-111.

2. *Die Cluniacenser in ihrer kirchlichen und allgemeingeschichtlichen Wirksamkeit bis zur Mitte des elften Jahrhundert*. Bd. II. Halle, Niemeyer, 1894. XII — 530 pp. in-8°.

3. Chez l'auteur. Vitry. 51 pp. in-8°.

Digitized by Google

brochure : *Notes sur le dernier état et les derniers jours du prieuré de Longueville.* (1)

Dans sa *nouvelle contribution à l'histoire des prieurés Clunisiens d'Alsace* (2), M. l'abbé Ingold met à profit pour compléter son précédent travail sur les prieurés clunisiens la récente publication de sir G. F. Duckett : *Visitations and chapters general of the ordre of Cluny in respect of Alsace, Lorraine... from 1269-1529*, et rectifie certaines notes de l'éditeur anglais.

Nous rapprocherons de l'opuscule précédent les intéressantes notices consacrées par M. Ingold, dans ses *Miscellanea Alsatica* (3), à Dom Martin Granter, né à Colmar dans les première années du XVe siècle, successivement prieur de St-Pierre de Colmar et de St-Morand d'Altkirch, de l'ordre de Cluny, et à l'iconographie de saint Morand.

La correspondance des Bénédictins de Saint-Maur offre toujours de l'intérêt tant au point du vue de l'histoire des lettres qu'à celui de l'histoire de l'ordre bénédictin. Le second volume des *Lettres des Bénédictins de la Congrégation de St-Maur* 1701-1741, publiées d'après les originaux conservés à la bibliothèque royale de Copenhague par Emile Gigas (4), comprend 78 lettres et un supplément de 19 autres. La plupart se rapportent à Montfaucon. A noter comme première pièce du supplément une notice biographique sur Bernard de Montfaucon par un contemporain (pp. 245-271).

M. J. Favier publie parmi ses *Lettres tirées de la collection de la Bibliothèque de Nancy*, huit lettres de Dom Bernard de Montfaucon à Dom Calmet (5), et une lettre de l'abbé Lebeuf à Dom Calmet (6). — M. Ingold donne « une lettre inédite de Mabillon » adressée vraisemblablement à l'abbé de Munster, Dom de la Grange (7).

L'argument de S. Anselme fait l'objet d'un article de M. A. Guyton (8).

Le R. P. Dom Jacques Wichner, bibliothécaire de l'abbaye d'Admont et auteur d'une importante histoire de cette maison, vient de publier une étude sur l'histoire de la musique dans ce monastère (9).

1. Evreux. 1893, in 8°.
2. Paris. Picard. 1893. 11 pp., in-8°.
3. Colmar. Huffel. 1894, in-8°, pp. 3-15 ; 19-22.
4. Copenhague. Gad ; Paris, Picard. 1893, 391 pp. in-8°.
5. *Annales de l'Est.* 1894, pp. 237-244.
6. *Ib.*, pp. 245-246.
7. *Miscellanea Alsatica*, pp. 103-106.
8. *Annales de philosophie chrétienne*, 1893. Novembre-Décembre.
9. *Mittheil. des histor. Vereins f. Steiermark.* 1892. Heft XL.

Digitized by Google

L'histoire de l'abbaye bénédictine d'Abdinghof à Paderborn (1), de J.-B. Greve, est le récit aussi instructif qu'intéressant des annales de l'illustre monastère westphalien. Pour le composer, l'auteur a largement mis à profit les documents tant imprimés que manuscrits qui nous restent de cette maison. Fondée au commencement du XIe siècle par saint Meinwerc, évêque de Paderborn, pour des moines clunisiens (1015), l'abbaye se distingua durant les deux premiers siècles de son existence par la ferveur de ses religieux, la culture des lettres et des arts. Les XIIIe et XIVe siècles offrent des alternatives de décadence et de relèvement, mais présentent peu de faits à l'attention de l'historien. L'introduction de la réforme de Bursfeld amène une nouvelle période de grandeur pour l'abbaye, qui offre à cette époque toute une série d'abbés et de moines aussi remarquables par leurs talents et leurs vertus que zélés pour la propagation de la discipline régulière. Lors des troubles de la Réforme, Abdinghof eut bien à regretter la défection de quelques-uns de ses membres ; toutefois, tandis que la ville presque entière abandonnait la foi catholique mal protégée par son évêque et égarée par les franciscains, ce furent les moines d'Abdinghof, justement estimés à cause de leur bonne discipline, qui se montrèrent les premiers et les plus ardents défenseurs du catholicisme. Des abbés comme Bruno Fabritius, Léonard Ruben y firent fleurir la vertu et la science. La guerre de Trente Ans porta un coup fatal au monastère, mais des abbés prudents et zélés en relevèrent les ruines. Trois abbés, durant le cours du XVIIIe siècle, furent même revêtus de la dignité d'évêque suffragant de Paderborn. Enfin en 1803 l'abbaye succomba sous le coup d'un décret de sécularisation du gouvernement prussien. Nous avons constaté avec plaisir que l'auteur n'est pas avare de renseignements pour les derniers siècles de l'existence du monastère ; le rôle important qu'a rempli Abdinghof dans l'histoire de la congrégation de Bursfeld justifie amplement le plan de l'auteur et nous l'en félicitons. Puissions-nous avoir bientôt des monographies aussi intéressantes et aussi nourries que celle-ci de tous les monastères allemands ! Si l'auteur avait pu dépouiller toutes les pièces relatives à l'union de Bursfeld, nul doute qu'il eût encore glané quelques précieux épis, mais c'est là un travail qui sort des cadres d'une monographie et qui est parfois le résultat de l'imprévu. Mieux vaut nous réjouir des nombreux résultats acquis que de discuter sur

1. *Geschichte der Benediktiner-Abtei Abdinghof in Paderborn*... bearbeitet von J.-B. Greve, nach dem Tode des Verfassers herausgegeben von F.-J. Greve. Paderborn, Junfermann, 1894, 231 pp. in-8°.

Digitized by Google

la possibilité d'en acquérir d'autres. On remarquera avec plaisir dans cette monographie d'Abdinghof que l'auteur a toujours soin de mener de front le développement scientifique et artistique de l'abbaye avec le récit chronologique de ses annales. C'est là un point de vue qu'on néglige trop souvent dans les monographies des monastères.

L'histoire du monastère d'Huysbourg (1) de Théodore Eckart retrace dans ses grandes lignes les annales de ce monastère bénédictin situé non loin d'Halberstadt. Fondée en 1084 par des ermites, transformée en monastère bénédictin par deux moines de l'abbaye de Bergen près Magdebourg et placée en 1080 sous la direction d'un abbé, cette maison se développa rapidement. L'église, consacrée le 1er août 1121, subsiste encore. Au XIIIe siècle on signale encore l'existence d'une école pour laquelle l'abbé Werner écrivit des statuts. En 1444, l'abbaye adopta les statuts de Bursfeld. Détruite en 1525 par les paysans, l'abbaye se releva de ses ruines, mais peu à peu. En 1696, l'abbé Nicolas de Zitzwitz, protestant converti, réunit l'abbaye de Minden à celle d'Huysbourg et fit composer les « *Annales Huysburgenses* ». En 1755, l'abbaye comptait 29 moines et 8 frères. Le 2 octobre 1804, un commissaire du gouvernement prussien vint annoncer aux moines le décret de suppression de leur abbaye. La communauté se composait de l'abbé et de 16 moines. — M. Ch. Brandi donne comme second volume des sources et études sur l'histoire de l'abbaye de Reichenau, la chronique de Gall Oehem (2). M. Schulte a montré que Gall Oehem a pris comme modèle de rédaction l'histoire de l'abbaye d'Einsiedeln par Albert de Bonstetten (3). — M. W. Harster établit l'état des propriétés du monastère de Weissenburg en Alsace (4).— M. A. Kalcher donne en 552 nos les regestes de l'abbaye de Seligenstadt de 1232 à 1400 (5); M. P. Mitzschke, un fragment du nécrologe de Pegau, du 25 janvier au 21 juin (6).

Dans ses *contributions à l'ancienne histoire de Corbie et d'Hoexter*(7), le Dr Martin Meyer, acceptant la thèse de Dürre sur la disposition chronologique des *Traditiones Corbeienses*, examine et prouve par

1. Theodor Eckart. *Geschichte des Klosters Huysburg.* Braunschweig, Limbach, 47 pp. in-8°.
2. Heidelberg, Winter, 1893.
3. *Zeitschrift f. d. Gesch. des Oberrheins*, 1893, Bd. VIII, 709-710.
4. *Der Güterbesitz des Klosters W.* Programm des humanist. Gymnasiums, Speier, 1892-93.
5. *Verhandl. des histor. Vereins für Niederbayern* XXIX, 173, sqq.
6. *N. Archiv. f. sächs. Geschichte*, XIV, 324-330.
7. *Zur aelteren Geschichte Corveys und Höxters*, Paderborn, Schöningh, 1893, 54 pp. in-8°, 1 M. 60.

Digitized by Google

de nouveaux arguments cette opinion jadis fortement contestée. Le 2e paragraphe consacré aux « *Notitiae fundationis monasterii corbeiensis* », est destiné à combattre l'opinion de Holder-Egger et de Rodenberg et à montrer que ces *notitiae* sont la source de *Notitia* I, (Mon. Germ., SS. XV, 2, 1043). Le 3e paragraphe traite du domaine attribué à la fondation de Corbie et de la *villa Hucxori* qui existait à côté de la *civitas Corvey*.

Sur l'abbaye de Lorsch nous pouvons signaler les articles de M. Huffschmid relatifs à sa fondation et à l'abbatiat de l'évêque Chrodegand et de M. Bassert sur les possessions du monastère en Alsace (1).

A noter des notices sur les monastères de moniales bénédictines de Marienberg près Boppard sur le Rhin (2), de Sainte-Walburge d'Eichstaett (3), de Goess près Leoben (4).

Le monastère-collège de Saint-Martial d'Avignon par l'abbé E. Clément (5) donne, mais d'une manière un peu trop délayée, l'histoire du collège érigé à Avignon dans la seconde moitié du XIVe siècle pour les jeunes moines de l'ordre de Cluny. Nous y reviendrons prochainement.

L'abbaye de Lonlay située près de Domfront (Orne, France) remonte aux premières années du XIe siècle (1017-1020) et doit sa fondation à Guillaume de Bellème. Son histoire est peu connue. En 1657, elle fut affiliée à la congrégation de Saint-Maur. L'*Histoire de Lonlay-l'abbaye* (6) par M. H. Le Faverais donne plutôt, comme le sous-titre l'indique, la monographie complète de l'ancienne église abbatiale et de l'église actuelle de Lonlay que les annales du monastère. C'est une monographie d'intérêt local. A signaler quelques pages sur le prieuré de N.-D. sur l'Eau à Domfront qui dépendait de Lonlay.

M. l'abbé Ch. Métais entreprend sous les auspices de la Société archéologique du Vendômois la publication du *Cartulaire de l'abbaye cardinalice de la Trinité de Vendôme* (7). Le rôle important joué par cet illustre monastère bénédictin permet de bien augurer de la valeur de son Cartulaire. Ce premier volume comprend 300 chartes des Xe et XIe siècles. Dans son introduction, l'éditeur donne une

1. *Zeitschrift f. die Geschichte des Oberrheins*, 1893, VIII, Heft 633-639; 640-645.
2. *Studien aus dem Ben. Orden*, 1894, pp. 24-39.
3. *Ib.*, 45-51.
4. Fin., *Ib.*, 1893, 510-530.
5. Avignon, Seguin, 1893, X-354, pp. 8°.
6. Mortain-Leroy, 1892, 308 pp. 8°.
7. T. I, Paris, Picard, 1893. I.VII-461 pp., in-8°.

Digitized by Google

liste détaillée des sources où il a puisé pour reconstituer le Cartulaire de Vendôme; c'est toute la littérature manuscrite du sujet : archives publiques, bibliothèque de Cheltenham, bibliothèque Nationale à Paris, bibliothèque de Vendôme. « Les prolégomènes, qui doivent servir d'introduction à ce Cartulaire, seront publiés avec les tables. » Les chartes de Vendôme sont riches en renseignements précieux pour l'histoire du moyen âge ; les nombreuses signatures dont elles sont revêtues permettront de compléter ou de rectifier nombre de listes abbatiales et de généalogies. L'éditeur a mis des notes assez détaillées sur les principaux personnages qui figurent dans ces chartes.

M. Planiol publie dans les *Annales de Bretagne* (1) trois documents relatifs à l'abbaye de Saint-Maur-sur-Loire, dont un, la donation du breton Annouareth, est de l'an 869.

M. Imbart de la Tour examine les coutumes de la Réole et montre la fausseté des bulles pontificales qui y sont transcrites (2); M. l'abbé Allard donne une *Étude sur le pays de Retz, l'ancien port de Grigny et le Grand Prieuré des Moûtiers (dépendance de Ronceray)* (3). — « *Le plus ancien parchemin de la bibliothèque Nationale relatif au monastère de San-Millan* », publié par M. Julien Paz y Espeso dans le *Bulletin de l'académie royale d'histoire* d'Espagne (4) et annoté par le P. Fidèle Fita, comprend trois actes de 929, 1030 et 1053 qui se rapportent aux immunités et privilèges du monastère. Ces documents contiennent de précieux renseignements pour l'histoire de la translation du corps de saint Émilien.

Le second volume des documents historiques sur l'abbaye de Saint-Edmond, comprend 1° des Annales depuis J.-C. jusqu'à 1212 ; 2° un récit des difficultés éprouvées par l'abbaye lors de l'élection de l'abbé Hugues de Northwalde (1213-1215) ; 3° l'expulsion des frères mineurs d'Edmondsbury en 1263 ; 4° les « *Gesta sacristiarum* » ; 5° une relation des pillages commis en 1326 ; 6° une vie métrique de saint Edmond en français (5).

En 1892, la Camden Society a publié les « *Accounts of the obedientiars of Abingdon abbey* »; la Société des archives du Hampshire, les comptes des obédientiers du prieuré de Saint-Swithun à Winchester, en tout 72 comptes de 1308 à 1537.

La vie si bien remplie de saint Grégoire VII fournit toujours

1. T. IX, n° 1, nov. 1893, pp. 8.
2. *Annales de la faculté des lettres de Bordeaux*, 1893, n° 2.
3. Angers, Germain, 496 pp. in-8°.
4. Tome XXIV, 239-250.
5. *Memorials of St Edmund's abbey*, edited by Thomas Arnold, vol. II, 1892. Rolls series.

Digitized by Google

l'occasion des nouveaux travaux. Mentionnons de Paul Sander : *La lutte de Henri IV et de Grégoire VII depuis la deuxième excommunication du roi jusqu'à son couronnement* (1); de Scheffer-Boichorst un article sur l'origine des revendications de Grégoire VII à un tribut de la France (2); de M. J. Greving une étude sur la vie de Grégoire VII, par Paul de Benried (3), dont il recherche les sources et les tendances. L'auteur combat l'opinion de Martens, relative à la profession monastique de Hildebrand.

M. V. Abée dans son travail sur les difficultés qui surgirent au XIIe siècle pour l'élection des abbés de Fulda (4) expose l'action aussi énergique que féconde de l'abbé Marquard de Teckingen, élu en 1150 du consentement unanime de la communauté sur la proposition de Conrad III.

M. Bernard Sievers, vicaire à Ringelheim, étudie les travaux artistiques de saint Bernward, évêque d'Hildesheim et ses rapports avec l'ordre bénédictin (5).

Le bénédictin Wolfgang Seidl n'était pas tout à fait un inconnu dans l'histoire des lettres au XVIe siècle ; on le citait, mais sans trop le connaître. M. M. Paulus vient de lever le voile qui couvrait la vie et les œuvres de ce pieux moine, qui fut en même temps un ardent défenseur de la foi catholique (6). Les 30 volumes manuscrits de Seidl, conservés aujourd'hui à la bibliothèque de Munich, sont la principale source où l'auteur a puisé ses renseignements. Wolfgang Seidl, né en 1491 à Maurkirchen dans la Bavière-Inférieure (auj. Autriche) d'une pauvre famille, fit ses premières études latines à Landshut. De là il passa à Ingolstadt, puis entra à l'abbaye bénédictine de Tegernsee, alors renommée pour sa discipline et la protection qu'y trouvaient les savants, et y fit profession le 29 juin 1517. Le jeune moine trouva dans le monastère tous les secours désirables pour se perfectionner dans les études. On possède de lui des travaux littéraires en latin et en grec, des dissertations sur les sciences exactes, les arts, la médecine. On vantait son habileté à confectionner des cadrans solaires et des horloges. Mais son étude principale était la théologie qui le prépara à l'exercice de la prédication.

1. *Der Kampf Heinrichs IV, und Gregors VII, von der zweiten Excommunication des Königs bis zu seiner Kaiserkrönung.* Strassb. Dissertat. 1893.

2. *Mittheil. d. Instit. für oesterr. Geschichtsforsch.* Ergänzungsheft, IV, 77 sqq.

3. *Pauls von Benried Vita Gregorii VII papæ.* Münster, Schöningh, 1893. VIII-172 pp. in-8°.

4. *Die Fuldaer Wahlstreitigkeiten im 12 Jahrh. und Abt Markward I.* Cassel. Hahn. 1893. 40 pp. in-8°.

5. *Studien*, 1893, 398-420, 589-627.

6. *Der Benediktiner Wolfgang Seidl.* (*Hist. pol. Blätter*, 1894. CXIII, 165-185.)

Digitized by Google

Le P. Seidl fut en effet chargé de prêcher la parole de Dieu dans l'église de Tegernsee et fréquemment aussi au pèlerinage d'Andechs. Après la mort du prieur des Augustins de Munich, Wolfgang Cäppelmair (1531), ce fut le moine de Tegernsee qu'on appela pour lui succéder dans la chaire des Augustins. Pendant près de trente ans le zélé Bénédictin occupa cette place.

Des nombreux sermons qu'il composa pendant ce long espace de temps, il en est fort peu qui aient vu le jour. A l'aide de ses manuscrits il est facile de le suivre au cours de ses prédications en Souabe et en Bavière, où il ramène les luthériens à la foi catholique. L'illustre jésuite Canisius l'estimait grandement. Ce fut le vendredi saint de l'an 1560 que l'infatigable moine gravit pour la dernière fois les degrés de la chaire sacrée à Munich. Bientôt après il se retira dans son abbaye pour s'y préparer à la mort, qui vint le frapper le 11 juin 1562.

M. le baron Frédéric Seillière vient de publier dans le *Bulletin de la Société philomatique Vosgienne*, 1892-93 et en tiré-à-part (1), un nouveau portrait du célèbre écrivain bénédictin Dom Remi Ceillier. La reproduction est très bien réussie. L'auteur donne à cette occasion d'intéressants renseignements sur les portraits du prieur de Flavigny, sur sa tombe, et complète sur quelques points la vie de Dom Ceillier récemment publiée par l'abbé Beugnet. Au cours de sa notice, M. Seillière donne les armes de Dom Ceillier : d'azur à la fasce d'argent, avec deux étoiles d'or en chef et une gerbe d'or en pointe, et la reproduction phototypique d'une lettre de l'illustre écrivain.

Rappelons ici que la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc a fait placer dans l'église Notre-Dame de cette ville une inscription commémorative en l'honneur de Dom Ceillier. On en trouve une reproduction phototypique dans les *Mémoires* de cette société (2). En 1891 la société avait couronné la biographie de l'illustre bénédictin écrite par M. l'abbé Beugnet, professeur au Grand-Séminaire de Nancy.

Le R. P. Allard, S. J., donne une intéressante notice biographique sur Flandrine de Nassau, fille du Taciturne et abbesse de Sainte-Croix de Poitiers (18 août 1577 — 10 avril 1640) et l'accompagne d'un portrait (3).

D. U. B.

1. *Un nouveau portrait de Dom Remi Ceillier, prieur de Flavigny-sur-Moselle.* Saint-Dié, Humbert, 1893, 21 pp. in-8°.

2. 3e Série, t. III.

3. *Het Jaarboekje van Alberdingh-Thijm*, 1894, pp. 1-51.

Digitized by Google

LA VILLE DES PAPES REVUE APRÈS QUINZE ANS.

LE soi-disant express de nuit nous entraînait de Florence à Rome. A Arezzo un voyageur entra dans le coupé. Petit de taille, noir, robuste, au regard intelligent, au fin sourire éclairé de dents d'ivoire et ombragé d'une moustache d'ébène, c'était bien le type de l'Italien. Tout un groupe d'amis et de parents se pressait à la portière pour faire les adieux au Signor *Cavaliere*, apparemment un provincial d'importance, en route vers la capitale pour s'y occuper des intérêts de la nation une et libre. En attendant le dernier *partenza*, c'étaient des gestes affectueux *alla consorta*, des saluts conscients aux gens de service, et surtout des recommandations, entremêlées de caresses et de baisers, à un charmant *ragazzino* très désolé du départ de son *babbo*. *Partenza !* Cette fois c'est pour du bon. Le train marche. *Addio ! Addio !... Enrico fa il buono, sa !... Addio !...* Un silence,... et le bruit de la gare remplacé par le rythme endormeur des ressorts bondissant sur les rails dans la nuit.....

Cette scène d'adieux m'avait intéressé. La fraîcheur des sentiments, la tendresse de la vie de famille sont un trésor chez une nation; et ce trésor, l'Italie, si réduite à la misère, le possède encore; aussi aurai-je foi dans son avenir, le jour qu'elle reviendra à Dieu.

J'étais plein de cette pensée, lorsque le *Cavaliere*, après avoir écrit une carte, sans doute aux amis qui regagnaient là-bas le foyer sans lui, se munit contre les défaillances de la route. *Vuol favorire ?* me dit-il, d'un air aimable, en me tendant son *fiaschetto*, où étincelait, entre l'enveloppe de joncs, un généreux *vino padronale*.

L'offre ouvrit la conversation.

Vous vous rendez à Rome ? — Oui, pour y rester quelque temps. — C'est la première fois ? — Pardon, j'y ai fait un séjour de plusieurs années, il y a de cela quinze ans. — Quinze ans ? fit l'Arétin, avec un malin sourire, presque dédaigneux. Quinze ans? Oh! vous en

Digitized by Google

verrez de changements ! Maintenant c'est une vraie capitale. Vous vous y reconnaîtrez à peine. Je vous le promets.

Puis, — cela était indiqué, — l'entretien s'engagea, amical mais franc, sur la Rome des Papes et celle du roi Humbert ; entretien instructif à plus d'un point de vue ; car mon interlocuteur, — — catholique fervent, comme il s'appelait lui-même, — était un type de cette classe, hélas ! nombreuse, de gens bien intentionnés, mais empêchés de voir clair par l'engouement national, la lecture des mauvais journaux et cette atmosphère énervante que dégage un pouvoir usurpateur.

Une chaude poignée de mains termina l'entretien, lorsque la voix stridente des gardes fit retentir le nom de *Roma !* doublement sonore dans le calme de minuit. Et j'arrivai dans la Ville éternelle, impatient de contrôler la prédiction de mon italianissime *Cavaliere.* Le résultat de cet examen impartial, je viens l'offrir aux lecteurs de la *Revue bénédictine.* Peuvent-ils être indifférents aux sentiments qu'y exprime un admirateur obstiné de la Rome des Papes ?

***

Quinze ans ! C'est plus que le *grande mortalis ævi spatium* de l'historien romain. A Rome surtout, ç'a été une révolution. Depuis l'occupation piémontaise une nouvelle ville a surgi, et l'ancienne, l'historique et artistique capitale des *États Pontificaux*, s'est vue en grande partie transformée.

Quelle est cette ville nouvelle ? Que valent ces transformations ?

Voilà la double question à résoudre pour apprécier à sa valeur le jugement de mon compagnon de voyage. Commençons par la dernière, après avoir fait remarquer que souvent les deux questions se compénètrent, une partie de la ville nouvelle s'étant élevée sur les décombres de l'ancienne ville bouleversée.

On l'a dit bien des fois : la Rome des Papes, pour avoir ses lacunes et ses défauts, était une ville admirable et unique. Nulle part, dans aucune capitale, on ne rencontrait une telle profusion de monuments, églises, palais, obélisques, fontaines, escaliers, disposés avec une liberté si enchanteresse, un imprévu si délicieux un contraste si raffiné, et un ensemble plus pittoresque. Il n'y avait qu'une Rome. Poètes et artistes, princes et pèlerins étaient unanimes à le proclamer. Et cette Rome était, sans doute, l'œuvre de la nature et des siècles, mais aussi et surtout l'œuvre du génie et de la munificence des Papes.

Les parvenus — Dieu sait comment — du 20 septembre 1870

Digitized by Google

ont-ils compris cette Rome? et l'eussent-ils comprise, ont-ils eu le courage, le bon sens, le bon goût de la respecter?

Certes, il y avait des changements à faire. Pie IX les avait commencés, stimulé par son entreprenant ministre Mgr de Mérode, lequel devait donner son nom à l'actuelle *Via Nazionale*. Dans ce fouillis de ruelles tortueuses, il était souhaitable de tailler quelques grandes voies de communication. L'hygiène devait s'en accommoder autant que la circulation. Mais, dans ces changements, il fallait se borner au nécessaire, et respecter autant que possible le caractère de la vieille cité papale, patrimoine historique et artistique de tous les peuples.

Cette réserve, on n'a pas su, ou pas voulu la garder. En entrant par la brèche de *Porta Pia*, les Piémontais ont envahi Rome avec leur goût froid et lourd; surtout avec leur dédain injuste pour l'œuvre des Pontifes, avec la manie du *nova facio omnia*, partie intégrante de leur programme, c'est-à-dire de leur sacrilège.

La *Via Nazionale*, qui mène de la place des Thermes à celle de Venise, était tracée, il y a quinze ans, jusqu'à l'église des *SS. Dominico e Sisto;* seulement elle était loin d'être achevée. Depuis lors elle a reçu plusieurs compléments importants. Les plus remarquables sont le palais des beaux-arts, qui manque de simplicité et de grandeur, et la banque nationale, dont la vaste façade en marbre blanc est la plus belle œuvre des nouveaux maîtres de Rome. Les hauts murs de l'ancienne villa Aldobrandini, couronnés d'une luxuriante végétation méridionale, forment avec les églises de Saint-Dominique et de Sainte-Catherine un ensemble extrêmement attachant, vu de l'escalier de la *Via Magnanapoli*.

De ce point jusqu'au Tibre, où le *Corso Vittorio Emanuele* va se perdre en attendant un nouveau pont, l'artère est neuve, sauf la partie jadis connue sous le nom de *Via del Gesù*, laquelle demeure incontestablement la plus belle de tout le Corso, et n'a subi depuis 1870 aucune mutilation, à part son nom par trop clérical.

Le repli en forme de S qui unit la partie haute à la partie basse de la *Via Nazionale*, ou, si l'on veut, forme le trait d'union entre la *Via Nazionale* et le *Corso Vittorio-Emanuele*, se distingue par deux monuments : une église protestante, assez jolie, en style roman moderne, et un théâtre dramatique. Ce dernier, fond de rue lorsqu'on va de la place du Gesù vers la gare, manque absolument son effet. Il eût fallu là quelque chose de large et de sévère, cadrant avec la façade du palais de Venise et le caractère majestueux de cette partie du Corso. La construction moderne, inspirée, dirait-on, d'une

Digitized by Google

maquette de pâtissier, jure avec cet avant-plan grandiose. C'est du carton perdu au milieu du granit et du marbre.

Descendons la rue vers le Tibre, sans trop regarder l'affreux coin de rue où les affiches abusent de la liberté, en attendant une construction digne de figurer au fond du vieux Corso et sur l'austère place de Venise. A partir de l'église du Gesù l'artère est nouvelle. L'idée inspiratrice du tracé a été de faire ressortir les monuments qui existaient déjà entre cette église et le Tibre, mais s'offraient sans suite aux surprises du promeneur : *S. Andrea della Valle*, le palais *Massimo*, le palais de la *Cancelleria*, la *Chiesa Nuova*. On le voit, l'ancienne Rome était si riche en beautés, que ses nouveaux maîtres n'ont cru pouvoir mieux faire que d'essayer de les mettre en relief.

Mais les ont-ils mises en relief, ou bien leur ont-ils enlevé une partie de leur effet et partant de leur valeur ? Quiconque juge impartialement devra reconnaître que cette dernière alternative est la véritable. Le pèlerin qui a contemplé, il y quinze ans, les églises de St-André et de St-Philippe trônant sans concurrence aucune, au centre de leur *piazza*, sont déçus en les trouvant aujourd'hui péniblement alignées le long d'une voie dont elles ne respectent même pas, surtout la *Chiesa Nuova*, le tracé pourtant bien complaisant. Quant au palais *Massimo*, il a perdu son charme distinctif. Construit pour une ruelle courbe, il était admirablement approprié à cette exigeance locale; son portique avait un délicieux mystère. Aujourd'hui, sans une note explicative, cette façade si bien calculée ne se comprend plus. Ce n'est que cela ? se dit-on, presque honteux de l'avoir tant admirée jadis.

Du moins le palais de la Chancellerie a gagné aux transformations accomplies tout autour ? Pas davantage. La façade de côté, destinée à une simple ruelle, est devenue celle qui donne sur le Corso, c'est-à-dire la principale. Il en résulte un déséquilibrement fâcheux. Bramante, revoyant son œuvre ainsi présentée, protesterait sans aucun doute. « Si j'avais eu à bâtir pour ce nouvel emplacement, s'écrirait-il, j'aurais transformé ma façade. » N'est-ce pas dire qu'en dégageant le palais, on ne l'a point embelli ?

Ajoutez à cela que beaucoup de ces frontispices d'église en style renaissance, c'est le cas pour St-André della Valle, plus hauts que la nef de l'édifice, servent de décor plus pompeux que sincère. Cela ne s'aperçoit point sur une petite place qu'ils dominent jusqu'à l'écraser. Mais dégagez les avenues, surtout celles de côté, et cette façade, imposante vue de devant, ne semble plus qu'une enseigne lourde et fallacieuse. Provoquer cette impression, est-ce embellir ou gâter?

Digitized by Google

Soyons justes toutefois, et reconnaissons que, s'il fallait créer une grande artère au centre de la ville, allant de la gare au Vatican, il eût été difficile de trouver un tracé plus direct et plus pittoresque. Dans son ensemble le Corso Vittorio Emanuele a de grandes beautés ; plusieurs nouvelles constructions, par exemple le lycée Mamiani, s'inspirent des bonnes traditions romaines. Seulement, tout visiteur impartial reconnaîtra que le mérite artistique de cette rue, l'une des principales de la « *troisième* » Rome, revient à la Rome des Papes.

En attendant un nouveau pont jeté sur le Tibre à l'endroit où l'on voit encore les restes de vieilles arches, le Corso baptisé du nom du « Père de la patrie », fait un coude et mène au pont de fer qui remplace aujourd'hui le célèbre pont St-Ange. Quel désenchantement pour le pèlerin au moment où il débouche sur les quais du Tibre! Ici c'est du vandalisme, mais un vandalisme dédaigneux et dépensier. Ces quais, ou plutôt ces bords du Tibre, jadis les délices des artistes, sont aujourd'hui ravagés sans pitié. Aux pittoresques groupes de maisons baignées dans les eaux jaunes, avec, çà et là, de délicieux petits massifs de verdure, ont succédé deux lignes tirées au cordeau, accusées par une canalisation en pierre blanche. Depuis le Ponte Molle jusqu'à l'Aventin, on pourra circuler des deux côtés du fleuve en carrosse, sur de larges boulevards, ou à pied sous de spacieuses arcades. On pourra!... Mais quand?... En attendant, l'aspect du fleuve est ravagé; et partout où les restes de l'ancienne *ripa* permettent la comparaison, l'avantage reste tout entier à ces vestiges qui disparaîtront bientôt. Quels charmants petits coins près de Sant' Onofrio, au delà du *Ponte di ferro*, puis à la colline de l'Aventin. Mille motifs charmants ont péri dans cette brutale métamorphose : plusieurs vues célèbres pour leur grand caractère, par exemple : le fort Saint-Ange, avec le pont du même nom et au fond la coupole de St-Pierre; le Vatican vu du *Ponte Sisto*, ont été impitoyablement sacrifiées. La fontaine originale qui formait le fond de la *Lungara* et qu'encadrait si bien l'arc de la villa Farnèse, a été rasée; les jardins de la Farnésine avec leurs plantations historiques n'ont pas davantage trouvé grâce; les bastions du fort St-Ange sont condamnés à la démolition; l'île de St-Barthélemy a perdu son agrément principal, l'imprévu de ses contours; le Ghetto n'est plus qu'un banal souvenir.

Sans doute, on doit louer le but des travaux entrepris pour assainir le cours du fleuve et prévenir les inondations. Mais n'y avait-il pas moyen d'y réussir en respectant le cachet de ces rives tant

Digitized by Google

admirées? Qui peut en douter? L'ensablement actuel d'un des bras du Tibre qui enlacent l'île de St-Barthélemy ne montre-t-il pas que la manie de la grandeur a séduit les Italiens dans l'encaissement du fleuve comme dans leur organisation militaire?

Ces critiques faites, reconnaissons toutefois que, dans leur genre, ces quais seront remarquables; la perspective des ponts multiples et des galeries bordant le fleuve d'un bout de la capitale à l'autre, aura certes de la grandeur. Mais, dirait Horace, *non erat his locus*. Détruire un ensemble de beautés locales, sans égales dans leur espèce, pour ne mettre à leur place que des lieux communs, est-ce vraiment bien mériter de la patrie et de l'art?

Parmi les changements opérés, sans parler du monument du Capitole, encore à l'état de masse informe, signalons encore les grandes artères tracées entre Sainte-Marie-Majeure et le Forum : la *Via dello Statuto* et la *Via Cavour;* puis, entre le *Corso Vittorio Emanuele* et la station du Transtévère : la place *Benedetto Cairoli*, près de San Carlo ai Catinari, la *Via Arenula*, le pont *Garibaldi* et la *Via del Re*. Il y aurait injustice à dénier tout mérite à ces travaux; mais comme leur caractère cadre peu avec celui de la vieille Rome, toutes ces transformations tiennent du hors-d'œuvre par quelque côté.

Plus heureuses sont les modifications apportées à la *Via del Quirinale* et à la *Via del Venti Settembre*. Sans doute la disparition des souvenirs religieux qui s'attachaient au noviciat de St-André, sanctifié par S. Stanislas Koska et S. François Borgia, est éminemment regrettable ; de même que la destruction de la charmante chapelle des Sacramentines. Mais, au point de vue artistique, les abords du palais apostolique usurpé par la maison de Savoie ont gagné à ce dégagement. De même la rue qui mène à la Porta Pia a acquis plusieurs embellissements. Tout ce quartier a du cachet et de la distinction. Je me demande pourtant pourquoi l'on a diminué la place de *St-Bernardo*, en refoulant dans une espèce de cul-de-sac l'église cistercienne de ce nom? Jadis cette place avait plus d'ampleur.

Par contre on a agrandi de tout un bloc de maisons la piazza Colonna, et l'on a eu grand tort. Auparavant cette place formait un carré bien proportionné, d'un effet harmonieux. Elle n'était pas très vaste, mais élégante, parfaitement encadrée. Aujourd'hui elle est comme disloquée, sans équilibre, *desinit in piscem* du côté de l'est. Il est vrai qu'on projette un monument faisant pendant, de l'autre côté du Corso, à la colonne de Marc-Aurèle. Mais cela même est une preuve de mauvais goût. Un monument de l'importance de ce dernier doit former centre et non pendant.

Digitized by Google

Pour terminer cette partie de notre examen qui concerne les transformations, disons un mot de la manière dont on a traité les ruines.

Il y a plus de quinze ans déjà que les usurpateurs ont enlevé au Colisée son caractère religieux, si bien motivé cependant par le sang des milliers de martyrs immolés dans son arène. Le néopaganisme s'offusquait, il faut le croire, de cette protestation contre les orgies de la persécution; l'apothéose du christianisme au berceau le mettait mal à l'aise; soit. Mais pourquoi mettre à nu les excavations des souterrains, et laisser ainsi l'arène dans un état d'autopsie qui rappelle un étalage de boucher? Le monument gagnerait à ce que l'arène fût remise en son état primitif. Rien n'empêcherait de visiter les substructions, comme on visite les catacombes.

Le forum, lui aussi, a changé d'aspect. La route bordée d'arbres qui passait sous l'arc de Titus a été supprimée. Le bassin tout entier est mis à découvert. Plusieurs églises jadis très accessibles sont devenues presque isolées. Au point de vue archéologique l'état actuel peut présenter sans doute des avantages. Mais il est difficile de ne pas trouver que le forum avait jadis quelque chose de plus pittoresque et de plus attachant. Les ruines étaient moins mortes ; le contact avec elles avait plus de familiarité.

Et puis, la poussière des siècles, animée par la nature, avait orné ces monuments d'un revêtement chaud de mousse et d'arbrisseaux. C'étaient des tombes fleuries. Aujourd'hui la pioche a débarrassé les ruines de leur manteau vivant. Dégarnies, lavées, brossées, on les croirait comme sorties d'un bain ou d'un salon de coiffure. De là ce frisson qu'elles semblent éprouver au souffle du vent; de là cette diminution de vétusté et de poésie.

Mais n'avait-on pas besoin de tout remettre à neuf, pour montrer que les Papes avaient tout négligé ?

Si la ville nouvelle n'est pas plus digne d'éloges que les transformations de la ville ancienne, je crains fort qu'il ne reste pas beaucoup de l'enthousiaste prédiction de mon bon Arétin.

Hélas! c'est pis encore.

Sans doute, Rome, devenue capitale d'un grand royaume, devait s'agrandir, puisqu'elle avait à nourrir une double armée : celle des soldats et celle des fonctionnaires. Mais cet agrandissement normal ne pouvait suffire aux projets du gouvernement. Il importait de créer à côté de la Rome papale une nouvelle ville piémontaise, pour rendre

Digitized by Google

ainsi la capitale « intangible ». Et puis l'accroissement considérable de la population devait montrer aux yeux du monde que le 20 septembre 1870 avait ouvert une ère de délivrance et de prospérité, ainsi qu'on peut le lire sur les nouvelles arches de la Porte du Peuple. Les nombreux palazzi mi-achevés, déjà en ruines, sont la sanglante punition de ces impertinences aussi vaniteuses que sacrilèges.

A peine maîtres de Rome, les Italiens convertirent en terrain à bâtir les vastes espaces qui s'étendaient entre la Porte Pie, Sainte-Marie-Majeure, Sainte-Croix en Jérusalem et St-Jean de Latran ; les *prati di Castello* qui vont du *Ponte molle* au Fort St-Ange et au Vatican ; de même les espaces encore vagues situés entre le Célius, la Porte de St-Paul et le Tibre. En dehors des portes du Peuple, Pinciana, Pia, Salara, San Giovanni, de nouveaux quartiers ont également remplacé les abords, jusque-là recueillis et presque solitaires, des vieux murs d'enceinte.

Aussi le panorama de la ville a-t-il considérablement changé depuis quinze ans. Alors, du haut de *San Pietro in Montorio*, du *Monte Mario* ou des fenêtres du Vatican, Rome était enlacée de villas s'harmonisant pleinement avec les ruines, et formant une délicieuse transition à la campagne ; des massifs pittoresques de pins et de cyprès dessinaient leurs sombres contours sur l'horizon empourpré des montagnes,entourant ainsi la ville d'un cadre disposé comme à souhait pour en relever les superpositions de palais et de coupoles. Aujourd'hui cette harmonie est détruite, la vieille ville, si capricieusement assise et dentelée, semble gémir étouffée par un cercle de constructions, çà et là, il est vrai, prises isolément, élégantes et presque grandioses, mais d'un ensemble plat, monotone, banal. La silhouette de Rome se termine par des lignes d'une régularité prosaïque sans caractère ni beauté. Entre la cité des Papes et celle des Piémontais, il existe un contraste qui doit affliger profondément le Pontife, lorsque, du haut de ses appartements, il contemple les deux villes se heurtant d'un choc brutal, au lieu de se fusionner. Du moins aucun touriste, quelque peu doué du sens du beau, n'hésitera à laquelle de ces deux villes donner sa préférence.

L'espace me manque pour entrer dans les détails. Sans doute, je le répète, dans ces nouveaux quartiers il y a de belles choses, des points pittoresques. La *Piazzia Vittorio Emanuele*, quoique sale, ne manque pas d'une certaine ampleur ; la vue de là sur *Santa Croce* et les Monts Albains est ravissante. Mais, par contre, que de fautes commises, sciemment, dirait-on! Comment justifier, par exemple, cet inqualifiable bloc de maisons qui masque la vue entre *Santa Croce*

Digitized by Google

et *San Giovanni in Laterano?* C'est presque un crime. Et puis, pourquoi avoir enlevé les plantations qui agrémentaient l'avenue entre ces deux basiliques? Quelle erreur encore d'avoir bâti des maisons à quatre, cinq, six étages, le long des murs d'enceinte entre la *Porta Pinciana* et la *Porta Maggiore?* Cette vieille enceinte aux cent tours, était une des beautés caractéristiques qui donnaient de loin à la vue de Rome quelque chose d'oriental. Aujourd'hui cet effet est en grande partie détruit.

Et puis, quels bacs à cigares, que ces faux palais des nouveaux quartiers! Dans la vieille ville, la maison bourgeoise est modeste, mais le palais est un palais véritable, somptueux, immense, laissant deviner du dehors, à travers les croisées de cristal enchâssées de dorures, la splendeur intérieure des appartements princiers. Dans la ville piémontaise, il n'y a plus que de faux palais habités par une population à l'aspect commun, bohème, presque sauvage, par la misère en guenille. Chaque fenêtre a son exposition de linge nuancé. Vraiment, c'est à faire croire que locataire vient de loques. L'Italie a sali bien du linge, on le sait; mais pourquoi ne pas le laver en famille, au lieu de l'arborer aux fenêtres des palais? N'est-ce pas enlever à cette fausse imitation le dernier reste de vraisemblance?

C'est entre deux haies de ces bannières flottant le long d'un large boulevard, que le pèlerin se rend aujourd'hui à Saint-Laurent-hors-les-Murs. Combien l'antique route, serpentant modestement entre les vignes, préparait mieux le regard et l'âme à la visite de cet admirable sanctuaire! On arrivait droit sur l'avenue de cyprès qui conduit au cimetière; aujourd'hui le boulevard y aboutit de biais. La basilique émergeant des murs et des jardins produisait une impression de grandeur; aujourd'hui elle paraît enfoncée sous le poids des énormes constructions du boulevard. Ici encore, en voulant écraser l'ancienne Rome, on a fait preuve de n'avoir ni sentiment ni goût.

On peut en dire autant de l'avenue qui mène à Sainte-Agnès. Jadis, au sortir de la Porte Pie, on avait à droite les jardins et la villa Patrizzi, à gauche, plus loin dans la campagne, l'admirable villa Albani, dont la façade est un chef-d'œuvre. Aujourd'hui cette dernière est cachée par un massif de maisons comme on en trouve partout; la première a perdu une notable partie de ses jardins et ne produit plus le quart de son effet. Jadis, par dessus les murs agrémentés de touffes de verdure et de portes classiques, l'horizon des montagnes de la Sabine s'étalait libre et clair; aujourd'hui de hautes constructions masquent presque entièrement ce panorama superbe. La voie Nomentane, élargie et modernisée, a perdu son cachet. A

Digitized by Google

partir de la villa Massimo, elle a gardé son aspect primitif; et combien plus caractéristique, plus varié et plus intéressant !

Heureusement l'antique voie Appienne et la voie d'Ostie ont échappé jusqu'ici à ces « embellissements ».

Mais revenons à Saint-Laurent-hors-les-Murs. Si la première impression de l'arrivée est fâcheuse, du moins le pèlerin éprouve une joie intime, lorsque, pénétré dans la basilique et descendu dans la crypte, à genoux devant le sarcophage de Pie IX, il admire le somptueux monument élevé par la piété de l'univers catholique en mémoire de l'auguste victime de la Révolution italienne. La chapelle funèbre du grand Pape est magnifique. La richesse des mosaïques et l'élégance des dessins en font le bijou de l'art moderne romain. Et dire que les guides hostiles aux *papalini*, le guide Dreves par exemple, mentionnent à peine ce monument, tandis qu'ils décrivent tout au long la tombe,simple et froide pourtant,de Victor-Emmanuel au Panthéon.

Il est consolant de voir que, malgré les temps ingrats, les cathoques ont encore su embellir Rome de nombreux monuments religieux. Il y en a tant d'érigés depuis quinze ans, qu'on peut affirmer sans crainte d'exagération que les créations catholiques sont les principales beautés même de la cité piémontaise.

Voici d'abord l'agrandissement du chœur de Saint-Jean avec l'élargissement de la façade nord et la construction du nouveau portique : vaste travail, remarquable par sa richesse et sa valeur artistique. Dans la Via Merulana, s'offre l'immense couvent de Saint-Antoine, dont l'église se distingue par un vestibule d'une rare élégance. Citons encore: la belle église du Sacré-Cœur érigée par les Pères Salésiens dans le quartier près de la porte de Saint-Laurent, le somptueux collège Massimo, presque en face de la gâre, le collège des Américains du Sud bâti avec luxe et goût près du Pont Marguerite, l'église de Saint-Joachim, des *Prati di Castello*, remarquable par sa riche colonnade corinthienne,le péristyle de Saint-Paul-hors-les-Murs, vrai chef-d'œuvre de richesse et de grâce, le couvent des Sœurs de Saint-Vincent de Paul près de Bocca della Verità, enfin le magnifique collège bénédictin de Saint-Anselme qui s'élève sur l'Aventin et qui promet d'être un des joyaux de Rome chrétienne. Ajoutez à cela plusieurs sanctuaires nouvellement ouverts ou transformés, tels que ceux de Saint-Claude, de Saint-Laurent ai Monti, plusieurs travaux intérieurs qui augmentent chaque jour la richesse des églises ; Saint-Laurent in Damaso est devenu un bijou, Santa-Maria in Cosmedin subit une restauration importante,Saint-Clément

Digitized by Google

s'est embelli d'une chapelle en l'honneur des saints Cyrille et Méthode (1), etc., etc. Que ne ferait point l'Église pour les arts dans la capitale de la catholicité, si elle y jouissait de sa pleine liberté d'existence et d'action !

Mais il est loin d'en être ainsi. L'Église est l'ennemie, le Vatican le point de mire d'une hostilité sectaire et brutale. Toute la Rome nouvelle s'inspire de ce programme. Inscriptions, statues, noms des rues et des places publiques, tout a un caractère agressif qui révolte presque à chaque pas le vieux romain et le pèlerin catholique. Ajoutez à cela l'aspect étranger d'une population amenée à dessein pour « italianiser » la capitale, et surtout les allures débraillées d'une jeunesse élevée sans Dieu, instruite dès l'enfance à conspuer ce qu'elle ignore, à blasphémer ce que nous vénérons. L'imprécation contre la Madone semble être le mot d'ordre de cette population inculte, vouée par une infâme spéculation politique aux bassesses de l'incrédulité pour grossir l'armée des ennemis du Vatican. Là est le grand crime de la maison de Savoie; le récent sacrilège de l'hospice de Termini l'a montré une fois de plus. Dieu fasse que ce ne soit pas bientôt son irrémédiable mais juste châtiment !

La bombe de Montecitorio a fait assez de bruit pour réveiller les indifférents, assez de victimes pour effrayer les gens de plaisir, assez de dégâts pour alarmer les conservateurs. Entendront-ils, comprendront-ils, agiront-ils ?

La réconciliation de l'Italie avec l'Église est la seule voie de salut pour la péninsule. La question romaine est toute la question italienne.

Une solution s'impose à bref délai, si l'on ne veut pas consommer la ruine du plus beau pays de l'Europe. Malheureusement en haut lieu on semble bien loin encore de le comprendre. Le refus des *exequatur*, l'inquisition organisée contre les journaux catholiques accusent une reprise d'hostilités, stimulée sans doute par la franc-maçonnerie plus hardie que jamais depuis qu'elle a pu arborer son étendard infernal au balcon de Paul II. D'autre part Francesco Crispi se fait illusion ou s'aveugle sur les plaies économiques de l'Italie. On eût pu craindre que le congrès des 5000 médecins se fût occupé du grand malade, épuisé de taxes, de misère et de faim. Pour éviter cette fâcheuse diversion, Crispi, ou du moins le municipe, a fait recueillir dans les dépôts et les prisons, durant les fêtes

1. Par contre Santa Croce s'est enlaidie de peintures d'un réalisme presque rebutant. Belge, je regrette doublement cette transformation de la basilique titulaire de S. E. le Cardinal de Malines. — Même remarque pour la basilique de S. Pancrace.

Digitized by Google

du Congrès, les innombrables mendiants qui encombrent la « troisième » Rome. Aujourd'hui que les médecins sont partis, cette armée d'infirmes reparaît. Quelle ironie ! Et l'on s'étonne que le contraste entre les pompeuses réceptions faites aux étrangers et la misère du vrai peuple italien, entretienne le mécontentement et fomente l'anarchie ?

Mais les Italiens sont bons enfants. Ils trouvent le mot plaisant quand d'autres courraient aux violences. On a beaucoup ri dans ces dernières semaines de deux caricatures à l'adresse du président du conseil. L'une, publiée le mercredi des cendres, représente le Signor Crispi habillé d'un rochet, coiffé d'une barette et prêchant du haut de la chaire de vérité le jeûne quadragésimal à un auditoire de fidèles plus maigres qu'un manche à balai. L'autre met le premier ministre aux prises avec Mgr Kneipp. Qu'avez-vous besoin, dit-il au fameux apôtre de l'hydrothérapie, de venir implanter ici votre Wasserkur ? Je me charge de mettre toute l'Italie au régime de l'eau et des pieds nus. Et l'on voit au second plan une foule enguenillée valser sans chaussures dans l'herbe.

Sous la forme plaisante se cache une effroyable vérité. On court aux abîmes, tête baissée, plutôt que de lever les yeux vers le phare du Vatican.

***

Mais il est temps de résumer ces appréciations.

Sans rien méconnaître de ce qu'il y a de bon et de beau dans plusieurs transformations et dans certaines parties nouvelles, je ne puis m'empêcher de conclure que, somme toute, sous le régime inauguré par la brèche de Porta Pia, Rome a beaucoup perdu de ce caractère artistique qui en faisait une ville unique et sans rivale.

Il ne pouvait en être autrement.

Les nouveaux maîtres de la Ville éternelle étaient trop parvenus pour en comprendre la noblesse antique, trop terre-à-terre pour en atteindre la beauté supérieure, trop sacrilèges surtout pour en respecter la dignité sacrée.

A quand la réparation de ce triple attentat à la majesté des siècles, de l'art et de la religion ?

Exsurgat Deus, et dissipentur inimici ejus !

Dom Laurent JANSSENS.

Digitized by Google

MÉLANGES.

ABBAYE DE FLORENNES. Dans la liste des abbés de Florennes (*Monasticon belge*, I, 10), nous avons omis de signaler un abbé du nom de Louis que nous trouvons mentionné à deux reprises. Il s'agit de Louis, quatrième fils de Guillaume de Flemalle, dont parle Hemricourt (*Miroir des nobles*, Brux. 1673, p. 180; ed. Jalheau, p. 138). L'obituaire de l'abbaye de Fémy (Bibl. de Cambrai, MS. 825, al. 730, f. 85v) donne au 4 des ides de juin (10 juin) l'indication suivante, d'une écriture du commencement du XIVe siècle : « *Willermus, Odo et Ludovicus abbates Florinenses, Iohannes, Iacobus, Robertus et Philippus conversi eiusdem loci* », puis au jour suivant : « *Adam, Nicholaus, Petrus, Hugo, Egidius, Iohannes et Balduinus monaci, sacerdotes et professi Florinenses.* » Ce sont les seuls renseignements que cet obituaire donne sur Florennes, et il y a lieu de présumer qu'ils auront été insérés, lors du passage d'un rotulifère de ce monastère. Cette indication permet de fixer la place chronologique de l'abbé Louis, qui précède l'abbé Odon, et aurait gouverné entre 1280 et 1290.

L'acte suivant du 12 juillet 1249, transcrit dans le *Cartulaire de Mellemont*, importante grange de l'abbaye de Villers à Thorembais-les-Béguines, nous permet de préciser l'époque de l'abbatiat de Gérard. Nous donnons cet acte comme supplément aux autres documents de l'abbaye de Florennes que nous avons publiés récemment :

« Universis presentes litteras inspecturis Gerardus Dei permissione Florinensis ecclesie abbas salutem in Domino. Noverint universi et singuli quod nos omnem terram ad ecclesiam nostram de Florines ex collatione Henrici dicti Bonetin de Torembasio et Marie eius uxoris pertinentem sitam in territorio eiusdem ville de Torembays, que terra ab ecclesia beate Marie de Villari, Cysterciensis ordinis, Leodiensis dyocesis descendebat et movebat dicte ecclesie de Villari vendidimus iure perpetuo possidendam et habendam. Nobis quoque super precio dicte venditionis in pecunia numerata ab eadem ecclesia de Villari confitemur esse satisfactum et ipsum

Digitized by Google

in usus et utilitatem ecclesie nostra fuisse conversum. Ita tamen quod super aliis terris nobis in elemosinam a dictis Henrico et eius uxore collatis, que ab ecclesia predicta de Villari non movent seu descendunt, nullo modo propter hoc preiudicium generetur, quin libere pro voluntate nostra disponere possumus de eisdem. Ut autem hæc rata et indubitata habeantur, presentes litteras sigillo nostro roboramus. Datum feria secunda post octavas beatorum apostolorum Petri et Pauli anno Domini M° CC° XL° nono. »

Cartulaire de Mellemont. Titulus III, f. 91v, aux Archives du Royaume. Cart. et MSS. n° 136.

JOSEPH II ET L'ORDRE DE ST-BENOIT. — Le 28 novembre 1781, l'empereur Joseph II publiait un édit sur l'indépendance des ordres religieux aux Pays-Bas de toute supériorité étrangère. L'article I était conçu dans les termes suivants : « Toutes les Maisons-Religieuses, monastères et couvents, sans exception, de l'un ou de l'autre sexe, de quelque ordre que ce soit, situés dans les Provinces de notre domination aux Pays-Bas, seront désormais dans une indépendance complète et absolue de toute autorité et supériorité prétendue ou exercée ci-devant, à quelque titre ou sous quelque dénomination que ce puisse être, par des congrégations, monastères, couvents généraux et supérieurs établis dans des pays étrangers à notre domination dans ces Provinces. » En conséquence l'empereur ordonne, par l'article V, « que les Maisons-Religieuses qui ne sont pas soumises immédiatement aux évêques, soyent érigées en autant de congrégations qu'il y a d'ordres religieux aux Pays-Bas, soit mendians ou non mendians » ; avec ordre de tenir la première assemblée dans le courant des six mois qui suivaient la publication de l'édit.

Cet édit jeta le trouble le plus profond dans l'organisation des ordres religieux qui se virent obligés de former des congrégations spéciales. Les grandes abbayes cisterciennes ou norbertines furent soustraites à l'autorité des chapitres de Cîteaux et de Prémontré ; les ordres mendiants obligés de se constituer en congrégations belges. Groupés comme ils l'étaient sous un même chef ou un même chapitre, unis dans l'observance des mêmes statuts, ces divers ordres pouvaient assez aisément se constituer en congrégations particulières. Il n'en était pas de même des 17 abbayes bénédictines situées dans les Pays-Bas autrichiens. La plupart de ces abbayes, étant soumises aux évêques, ne devaient pas faire partie de la congrégation ; de plus elles n'avaient pas de statuts communs. Les unes, comme

Digitized by Google

Gembloux, Vlierbeek, et plus anciennement St-André de Bruges, appartenaient à la congrégration de Bursfeld, St-Pierre de Gand, Eename et Lobbes étaient membres de la congrégation des Exempts de Flandre. On devait s'attendre à de réelles difficultés. C'est ce que fait prévoir un moine de Saint-Pierre de Gand, Dom Émilien Malingié, dans son journal intitulé le *Livre des jours* (MS. de la Bibliothèque de Gand, I, p. 153) : « Quant à notre ordre de Saint-Benoît, dit-il, j'observe que le plan sera d'une exécution très difficile, puisque chaque maison devroit avoir la même constitution, or elle est maintenant si différente dans chaque maison qu'il paroît que ce n'est pas le même ordre : comment donc pouvoir concilier tous les sujets, qui avec raison, pourront alléguer qu'ils ont promis et se sont obligés d'observer cette individuelle constitution et non pas celle introduite par un Empereur et tout à fait différente à celle à laquelle ils se sont adstraints en faisant leurs vœux solennels. Je m'attends donc à de fortes réclamations de leur part.

« Enfin le temps nous l'enseignera. »

En effet les réclamations se produisirent et le temps montra l'impossibilité de réaliser le plan de l'empereur.

Les abbayes bénédictines des Pays-Bas Autrichiens étaient les suivantes : Saint-Adrien de Grammont, Saint-Jean-au-Mont à Ypres, Oudenbourg, Saint-André près Bruges, Saint-Pierre de Gand, Eename, Afflighem, Vlierbeek, Saint-Martin de Tournai, Saint-Ghislain, Saint-Denis en Broqueroie, Gembloux, Waulsort, Saint-Gérard, Munster à Luxembourg, Saint-Hubert et Echternach.

Le gouvernement notifia l'édit impérial aux diverses abbayes bénédictines, mais personne ne savait à qui revenait le droit de convoquer l'assemblée, pour le motif qu'on ignorait quelles étaient les abbayes exemptes de droit ou de fait. Le gouvernement négocia avec les abbés de Saint-Pierre de Gand et de Gembloux.

Grand fut l'embarras de ce dernier, qui, en fin de compte, résolut de s'adresser à M. Reut, membre du conseil privé, pour en obtenir une ligne de conduite. C'est ce qu'il fit dans une lettre de 2 février 1782. Il supposait bien que l'édit avait été notifié aux autres abbayes, mais il n'en avait pas de nouvelles. En qualité de plus ancien abbé de l'ordre, il voulait obéir aux ordres de l'empereur, et fixer le terme du chapitre-général à tenir à Bruxelles. Mais privé de rapports avec ces monastères, sauf avec Vlierbeek, il ne savait comment s'y prendre et demandait au gouvernement de fixer lui-même le jour de l'assemblée ou de lui donner commission de l'annoncer pour le 10 juin.

Digitized by Google

« Des 17 monastères qu'il y a dans les Pays-Bas de Bénédictins, disait-il, nous croyons qu'il n'y en aura que onze qui seront de la congrégation, car Waulsort et St-Gérard sont sous l'évêque de Namur, St-Martin à Tournai est sous l'évêque de Tournai, et nous croyons que St-Jean d'Ypres, St-André de Bruges et Oudenbourg sont sous les évêques respectifs de Flandres. Quant à St-Hubert qui est sous l'évêque de Liége, St-Denis et St-Ghislain qui sont sous l'archevêque de Cambrai et Epternach, qui est peut-être sous l'archevêque de Trèves, nous pensons qu'étant sous des évêques étrangers, ils devront se joindre à la congrégation (1). »

Le 7 du même mois l'abbé de Gembloux s'adressait à l'empereur et lui soumettait quelques observations. Les maisons non soumises aux évêques doivent faire partie de la congrégation, mais il ignore quelles sont les maisons qui ne tombent pas sous l'article 22 de l'édit. D'après l'article 9, la première assemblée doit être présidée par l'abbé le plus ancien. Ayant été nommé en 1759, il se trouve être le plus ancien abbé bénédictin, sauf celui de Saint-Jean-au-Mont élu en 1755, mais il ignore si cet abbé est soumis immédiatement à l'évêque et s'il doit faire partie de la congrégation. « L'abbaye de Gembloux, associée auparavant à la congrégation de Bursfeld, a été jusqu'à présent consistoriale et exempte ; il n'y a pas de doute qu'elle ne doive être membre de la congrégation. Dans cet état de choses, le remontrant ne sait s'il lui compète de déterminer le jour de la première assemblée générale, quels sont les abbés de son ordre qu'il doit y inviter ou avec lesquels il doit se concerter à cet égard et si c'est à lui à la présider. » L'empereur était prié de donner ses instructions, et au cas où il laisserait à l'abbé de Gembloux le choix du jour, celui-ci proposait le 10 juin « tems auquel les grandes fêtes seront passées et qui, eu égard aux abbayes éloignées, sera un tems propre pour le voyage ».

La réponse ne se fit pas attendre. Dans la séance du conseil privé du 23 février, M. de Kulberg fit un rapport sur cette affaire. Des dix-sept abbayes d'hommes de l'ordre de St-Benoît, quatorze étaient soumises aux évêques. L'abbaye de Gembloux se prétendait exempte ; Saint-Pierre de Gand et Eename étaient unies en congrégation avec Lobbes, ce qui cessait en vertu de l'édit du 28 novembre 1781. On pouvait leur unir Gembloux, mais il se présentait une difficulté. L'abbé de Gand voudrait présider à cause de l'ancienneté de sa maison, et celui de Gembloux réclamerait à cause de l'ancienneté d'âge. Au reste l'exemption réclamée par Gembloux était à

1. Archives du Royaume. Conseil privé. Carton 1412. Farde intitulée : Bénédictins.

Digitized by Google

ses yeux en principe un abus; il n'y avait pas lieu d'en tenir compte, et le plus simple était de soumettre tous les monastères bénédictins aux évêques diocésains (1).

L'empereur se rallia à ce conseil, et le 8 mars paraissait la déclaration suivante de l'empereur.

« Sa Majesté étant informée de la diversité de régime qui régnoit ci-devant dans les monastères de l'Ordre de St-Benoît aux Pays-Bas, relativement à la jurisdiction supérieure, la plus grande partie de ces monastères étant soumise immédiatement à celle des évêques, d'autres y étant soustraits, soit sous prétexte d'exemptions, soit à raison de leur érection en Congrégation, dans laquelle se trouvoient compris des monastères situés en pays étrangers; et voulant que tout soit ramené à cet égard à la règle primitive, et dirigé avec uniformité et d'après les Règles et principes qui ont dicté l'édit du 28 novembre 1781, a déclaré et déclare, de l'avis de son conseil ordonné en Brabant, et à la délibération des Sérénissimes Gouverneurs Généraux des Pays-Bas, qu'à l'avenir, tous les monastères des Religieux et Religieuses de l'Ordre de St-Benoît aux Pays-Bas, sans exception d'aucun, et sans aucun égard à leur état précédent soit du chef de prétendue exemption, soit de celui d'érection en Congrégation ou de tout autre, seront et resteront uniformément et généralement soumis à la jurisdiction supérieure et immédiate des évêques, dans le diocèse desquels ces monastères se trouveront situés. »

« A la suite de cette déclaration, fait remarquer D. Malingié, la congrégation qui existoit encore entre les abbaies de St-Pierre de Lobbes, d'Eename, de St-Martin de Tournay (2) et la nôtre doit maintenant cesser (3). »

Une copie de ce décret fut communiquée aux évêques. Celui de Liége en accusa réception le 29 mars dans une lettre à l'archiduchesse Marie-Christine : « Toujours empressé de plaire à Sa Majesté, y disait-il, je ferai, dans cette occasion, comme dans toutes les autres possibles, tout ce qui dépendra de moi, pour remplir ses vues et ses dispositions (4) ». L'abbé de Gand continua de s'appeler exempt, et l'évêque diocésain refusa d'exercer sa juridiction sur l'abbaye (5).

1. Archives du Royaume. Conseil privé. Carton 1412. Farde intitulée : Bénédictins.
2. On ne trouve nulle part que St-Martin de Tournai ait été affilié à la congrégation des Exempts.
3. P. 156. De fait l'union avec Lobbes avait cessé dès 1775.
4. Carton 1412. Original.
5. D. Malingié, p. 156.

Digitized by Google

ENCORE UNE FOIS THOMAS A KEMPIS. — La dissertation que M. le Dr Joseph Pohl, directeur du Gymnasium Thomaeum de Kempen vient de publier sous le titre de : *Thomas de Kempen est l'auteur des livres de Imitatione Christi* (Programme du Gymnase de Kempen 1894, XXVIII pp. in-4°), est certainement un des meilleurs travaux que l'on ait publiés jusqu'ici sur la fameuse question de l'auteur de l'*Imitation*. La bibliographie de la question, la liste des anciennes éditions, la description des manuscrits dont l'auteur fait précéder sa dissertation méritent d'attirer l'attention des historiens. On voit que M. Pohl est préparé à son entreprise, bien autrement que l'auteur d'une thèse latine signalée dans cette revue en décembre 1892.

Dans des remarques préliminaires, M. Pohl montre que l'auteur de l'Imitation ne s'est point fait connaître, ce que prouvent l'ancienne traduction en dialecte du Bas-Rhin de 1434 et le silence des plus anciens manuscrits, ceux de Gaesdonck (1427) et de Roolf (1431), et explique de quelle façon sont nées les diverses attributions de ce livre, dont on souhaitait si ardemment connaître l'auteur. Pourquoi après tant de travaux et tant de dépenses d'érudition n'est-on pas arrivé à la solution du problème? Une solution est-elle même possible? Telles sont les deux questions que se pose le Dr Pohl et auxquelles il répond par sa dissertation. Les motifs pour lesquels le problème n'a pas été résolu sont de diverses natures. Les personalités, les préjugés de nationalité, les partis-pris résultant d'un esprit de corps déplacé ou exagéré ont joué un trop grand rôle dans un débat où Allemands, Français et Italiens, Augustins et Bénédictins ont pris une part active et infatigable. D'un autre côté nombre d'auteurs ont traité la question sans la connaître ; les uns, prenant toutes les figures de rhétorique pour des arguments historiques, n'ont fait que renverser des systèmes ou détruire des auteurs sans rien édifier ; les autres n'ont envisagé la question que d'une manière incomplète ou superficielle. Toutefois, en se basant sur les lois de la critique historique, on peut arriver à une solution satisfaisante qui exclut tout doute raisonnable.

Avons-nous un témoignage extrinsèque solide sur lequel nous pouvons baser le fait que Thomas a Kempis est l'auteur de l'*Imitation*, un témoignage contemporain, abstraction faite pour le moment de la vraisemblance ou de la possibilité du fait assuré ? Oui, c'est le célèbre témoignage de Jean Busch au chapitre 21 de son ouvrage *De viris illustribus*. Ce témoignage seul, défendu et prouvé contre toutes les attaques dont il a été l'objet, servirait à établir que l'auteur de l'*Imitation* n'est autre que Thomas a Kempis.

Digitized by Google

Voici ce fameux texte d'après l'édition de Grube : « *Contigit ante paucos dies sui obitus, ut duo fratres notabiles de Monte sancte Agnetis prope Zuollis ordinis nostri dictum priorem nostrum super certis rebus consulturi in Windessem advenirent, quorum unus frater Thomas de Kempis vir probate vite, qui plures devotos tractatulos composuit, videlicet « qui sequitur me » de imitacione Christi cum aliis, nocte insecuta sompnium vidit presagium futurorum.* »

Ce passage est-il authentique ? Le fait affirmé est-il vrai ? Se rapporte-t-il à la composition du célèbre ouvrage de l'*Imitation* ? Ce témoignage est bien de la main de Jean Busch, quoi qu'on ait dit de l'interpolation du texte. Le meilleur, le seul moyen de s'assurer de l'interpolation, c'est l'examen des manuscrits. Le Dr Pohl a vu tous les manuscrits connus de la chronique de Busch, à l'exception de deux, examinés pour lui par des auteurs compétents. L'interpolation n'existe nulle part ; les manuscrits sont unanimes, sauf qu'une main récente dans un manuscrit d'Utrecht a mis une parenthèse au crayon, et qu'un manuscrit ne donne pas le passage en question. C'est le manuscrit de Gaesdonck ; or ce manuscrit représente une première rédaction de la chronique de Busch. L'examen de la composition des deux rédactions, la langue, le style, le contexte, la nature des faits rapportés sont autant de preuves en faveur du texte incriminé.

Le passage de la chronique de Busch est-il véridique ? Oui, parce que l'auteur était à même de connaître la vérité et voulait la dire. Thomas a Kempis naquit en 1379 ou 1380 et mourut en 1471 ; Jean Busch naquit à Zwolle en 1399 et mourut en 1480. Ils sont donc contemporains, ont vécu de longues années dans le même pays, dans le même cercle.

La première rédaction de Busch date de 1456-1459, la seconde de 1464. Busch est un homme de valeur, qui a rempli diverses missions importantes et parfaitement à même de connaître les faits. C'est un homme de valeur intellectuelle, à même de rapporter fidèlement les faits. Est-il aisé d'admettre qu'un homme de cette valeur ait pu être trompé ; n'eût-il rapporté que la *vox populi* — ce qui serait à prouver — il y aurait encore lieu d'admettre son témoignage en faveur de Thomas. Comme valeur morale Busch est au-dessus de tout soupçon. Busch a dit la vérité, sur l'ordre de son supérieur, à la demande de ses confrères, il l'a dit du vivant de Thomas a Kempis, dans un ouvrage qui fut très rapidement propagé. Un mensonge dans ces circonstances est impossible. Son témoignage se rapporte directement au texte actuel de l'Imitation, *composé* par

Digitized by Google

Thomas, bien que de nombreuses pensées en soient empruntées aux œuvres d'autres auteurs ascétiques.

Telle est la marche de la dissertation du Dr Pohl. C'est un travail d'une érudition solide, minutieuse même. Les résultats en sont d'autant plus sérieux qu'ils reposent sur une étude scrupuleuse, attentive, fouillée des textes.

D. Ursmer BERLIÈRE.

NÉCROLOGIE.

L'ORDRE bénédictin vient de perdre un de ses membres les plus distingués. Le 4 avril dernier la mort a enlevé au diocèse de Catane son père et son pasteur et à l'Église un membre du Sacré-Collège, S. É. le cardinal Benoît-Joseph Dusmet. Mgr Dusmet naquit à Palerme le 15 août 1818 et émit les vœux de religion le 15 août 1840. En 1858 il fut nommé abbé de Saint-Nicolas de Arenis à Catane et fut témoin de la spoliation de ce monastère par le gouvernement italien. Sacré archevêque de Catane le 10 mars 1867, Mgr Dusmet s'imposa au respect et à l'affection de ses ouailles. Sa vie était celle d'un moine, car au milieu de son palais archiépiscopal, il restait avec quatre de ses anciens confrères qui partageaient sa vie de prière et de travail. Toute l'Italie connaissait son inépuisable charité. Aussi la nouvelle de son élévation au cardinalat en 1889 fut-elle accueillie avec des transports d'enthousiasme. L'Ordre Bénédictin n'oubliera pas les nombreux mérites que s'est acquis le regretté cardinal pour la restauration du collège de Saint-Anselme à Rome et l'établissement de la fédération des diverses congrégations de l'Ordre dans le chapitre général qu'il présida l'an dernier à Rome. R. I. P.

Sont décédés :

Le 21 mars, à l'archiabbaye de Martinsberg (Hongrie), le Rév. Père Dom *Marcellin Igmandi*, O. S. B., dans la 47me année de son âge et la 18me de sa profession monastique.

Le 25 mars, le Très Rév. Père Dom *Ildephonse Hürlimann*, O. S. B., doyen de l'abbaye d'Einsiedeln (Suisse), dans la 69me année de son âge et la 49me de sa profession monastique.

Le 30 mars, à l'abbaye de Saint-Jean-Baptiste à Collegeville. Minn. (Amérique), le frère *Barthelemy Rebholz*, O. S. B., dans la 24me année de son âge et la 3me de sa profession religieuse.

Le 31 mars, le Rév. Père Dom *Berthold Troester*, O. S. B., moine de l'abbaye de Kremsmünster (Autriche), dans la 72me année de son âge et la 48me de sa profession monastique.

Le 4 avril, le Rév. Père Dom *Ambroise Zitterhop*, O. S. B., moine de l'abbaye des Écossais de Vienne (Autriche), dans la 70me année de son âge et la 49me de sa profession monastique.

Le 17 avril, en l'abbaye de Sainte-Godeliève à Bruges, la Rde Mère *Marie Gertrude Van de Moortele*, O. S. B., dans la 77me année de son âge et la 53me de sa profession religieuse.

Le 18 avril, au monastère de Mariahilf à Endenich près Bonn, des Dames Bénédictines de l'Adoration Perpétuelle, Dame *Marie-Josephine-Antonia*

Digitized by Google

de la Divine Providence, Trimborn, O. S. B., dans la 27me année de son âge et la 1re de sa profession religieuse.

Le 19 avril le R. Père Dom *Maurice de Angelis*, O. S. B. profès de l'abbaye d'Admont (Styrie) dans la 89me année de son âge et la 65me de sa profession monastique.

BIBLIOGRAPHIE.

MAX KEUFFER. Beschreibendes Verzeichnis der Handschriften der Stadtbibliothek zu Trier. III Heft, Predigten. Trier, 1894, pp. XIV, 166 in-8°.

M. le bibliothécaire Keuffer continue à mériter les éloges qui lui ont été décernés lors de l'apparition des deux premiers fascicules de son catalogue des manuscrits de Trèves. Après les textes et commentaires de la Bible, les ouvrages des Pères et des écrivains ecclésiastiques, il aborde maintenant les collections de sermons, matière souvent ingrate et fastidieuse, à cause du grand nombre et parfois du peu de valeur de ces productions homilétiques. Cependant parmi les 138 manuscrits décrits dans ce fascicule, plusieurs offrent un véritable intérêt. Dans le nombre, je citerai un bon exemplaire (Cod. 216) de la vieille et importante collection sur toutes les Epîtres de l'année liturgique, attribuée souvent à Bède (1) et publiée sous son nom à Cologne en 1535, mais depuis longtemps presque introuvable (V. Ranke, *Das kirchliche Pericopensystem*, p. 181-193); plusieurs copies de l'homéliaire authentique de Paul diacre (Codd. 219, 259, 261), une série de discours prononcés dans les chapitres généraux de l'ordre bénédictin de la seconde moitié du quinzième siècle (Cod. 304), etc. A noter également le recueil des sermons de l'abbé Ekbert de Schönau (Cod. 229), signalé jadis par Trithème, mais perdu de vue depuis lors. M. Roth lui-même, dans sa récente édition des œuvres d'Ekbert (2), regrette de n'avoir pu retrouver un seul exemplaire du recueil en question : or, en voici un qui semble contemporain de l'auteur.

Peut-être eût-il été à propos de faire remarquer que le contenu des deux manuscrits 235 et 299 a été imprimé à peu près tel quel dans un petit volume publié à Cologne chez Quentel en 1531. La vie de saint Servais commençant par *Ad illuminandum genus humanum* (Cod. 303, fol. 204) ne se trouve pas, il est vrai, dans les anciens Bollandistes; mais ce n'est sans doute que la légende fabuleuse dont parlent leurs successeurs dans l'avertissement mis en tête des « Gesta antiquiora » dans les *Analecta Bollandiana* t. I (1882), p. 93. Dirai-je enfin que çà et là certains mots m'ont paru pouvoir être lus autrement qu'on ne les trouve imprimés dans le catalogue de M. Keuffer? Mais c'est là au fond bien peu de chose, et si je me suis permis ces quelques observations de détail, c'est uniquement comme preuve du soin et de l'intérêt avec lequel j'ai parcouru ce nouveau fascicule d'une publication si méritoire.

G. M.

1. Cette attribution n'est pas soutenable : parmi les sources indiquées à la marge des meilleurs manuscrits, j'ai relevé à plusieurs reprises le nom d'Alcuin, et de Bède lui-même. Conf. Clm. 14410 et 6264.

2. *Die Visionen der hl. Elisabeth und die Schriften der Aebte Ekbert und Emecho von Schönau*, von F. W. E. Roth (Brünn 1884), p. 209 et 223.

Digitized by Google

ENCORE LA QUESTION DES DEUX AMALAIRE.

Réponse à l'objection de M. Mönchemeier.

MONSIEUR Reinhard Mönchemeier a publié, il y a plus d'un an, un travail fort érudit sur Amalaire de Metz, sa vie et ses œuvres (1). Malheureusement, l'auteur n'a point d'abord soupçonné qu'on pût revenir un jour sur la décision de J. Sirmond concernant la distinction des deux Amalaire : aussi n'a-t-il guère consacré plus d'une page à cette question, se contentant de donner à grands traits l'historique de la controverse. Son ouvrage était déjà sous presse, quand la première étude publiée dans cette Revue au mois d'octobre 1891 est parvenue à sa connaissance ; quant à la seconde (août 1892), qui explique et complète la première, elle semble lui avoir complètement échappé. Il a donc dû se borner à donner une réfutation sommaire du premier mémoire dans une note additionnelle (p. 259-61).

M. l'abbé L. Duchesne est d'avis que « l'argumentation du bénédictin mérite, à tout le moins, un examen plus ample » (2). Il semble néanmoins que l'impression générale en Allemagne a été toute différente ; car la plupart des critiques qui se sont occupés du livre de M. Mönchemeier, ont cru devoir, comme lui, maintenir la distinction des deux Amalaire.

Si j'ai tant tardé moi-même à revenir sur ce sujet, c'est parce que les motifs exposés en faveur de l'identification me paraissaient tellement approcher de l'évidence, que j'aurais cru faire œuvre aussi ingrate qu'inutile en insistant davantage. Aujourd'hui même, je ne romps le silence que pour répondre à une difficulté formulée par le nouveau biographe d'Amalaire, la seule qui m'ait semblé de nature à faire quelque impression sur les esprits sérieux.

---

1. *Amalar von Metz, sein Leben und seine Schriften*, von Reinhard Mönchemeier. Münster i. W.. H. Schöningh, 1893.

2. *Bulletin critique* du 15 oct. 1893, p. 384.

Digitized by Google

Après avoir consacré toute une page sur deux et demie à résumer mon premier travail, M. Mönchemeier convient qu'il y aurait là de quoi entraîner la conviction de quiconque ne serait pas exactement au courant de la situation chronologique des deux Amalaire. Mais, ajoute-t-il aussitôt, il suffit de savoir que le premier Amalaire était déjà évêque de Trèves en 809 pour comprendre qu'il faut de toute nécessité le distinguer de son homonyme de Metz. La raison en est simple. Amalaire le liturgiste nous dit lui-même qu'*il a été tout jeune enfant* (puer) *à l'école dirigée à Tours par le célèbre Alcuin*. Or, Alcuin n'a commencé son enseignement à Tours qu'en 796. Pour mettre les choses au mieux, accordons qu'Amalaire ait fréquenté l'école dès cette première année, et qu'il ait eu à cette date environ quatorze ans. En 809, il n'aurait donc eu que vingt-six ou vingt-sept ans, âge bien précoce pour devenir archevêque de Trèves.

Réponse : Amalaire ne dit nulle part qu' « il ait été, encore enfant, le disciple d'Alcuin à Tours » ; il dit seulement ces deux choses :

1° Qu'il a été, dans son jeune âge, le disciple d'Alcuin.

Quando videbar puer esse ante Albinum doctissimum magistrum totius regionis nostrae (*De ordine antiphonarii* c. 58. Migne 105, 1303). — Audivi illas (antiphonas) in ea festivitate canere Albinum doctissimum magistrum nostrae regionis, de quo saepe mentionem facio (ibid., cap. 67, col. 1307).

2° Qu'il a assisté (sans dire quand) à l'office de la veille de Pâques dans l'église de Tours.

Audivi cantari in vigiliis Paschae in ecclesia Turonensi post lectiones, Benedicite. Omnes qui pie volunt vivere, persecutionem patiuntur. (*De eccl. offic.*, lib. 4, cap. 17. Migne col. 1198.)

Pour déduire logiquement de ces deux données bien distinctes qu'Amalaire a été, tout jeune encore, l'élève d'Alcuin à Tours, l'une ou l'autre de ces deux conditions est indispensable : il faut, ou qu'il n'ait pu suivre ailleurs qu'à Tours les leçons du maître anglo-saxon, ou qu'il ne se soit jamais trouvé dans cette ville qu'en qualité d'écolier. Or, aucune de ces deux impossibilités n'existe dans le cas présent. Dès l'année 782, Alcuin avait pris la direction de l'école palatine à Aix-la-Chapelle, et rien n'empêche d'admettre qu'Amalaire de Metz reçut là sa première formation. Pareillement, entre sa sortie de l'enfance et l'époque à laquelle fut rédigé le *De ecclesiasticis officiis*, il a pu aisément se trouver à Tours pour les fêtes de Pâques, soit du vivant, soit après la mort d'Alcuin.

Ainsi, la difficulté soulevée par M. Mönchemeier n'existe pas. Mettons qu'Amalaire soit né vers 775, comme il a été dit ailleurs, il aura pu, dès 785-790, être *puer ante Albinum*, plusieurs années

Digitized by Google

avant que le maître allât se fixer définitivement à Tours ; de sorte qu'à l'époque de son élévation à la dignité épiscopale, il aura eu environ trente-quatre ans. C'est peut-être encore trop peu selon nos idées actuelles : mais il ne faut pas oublier que les règles canoniques et l'usage en vigueur avant comme après Charlemagne étaient moins exigeants que nous sur ce point.

Espérons que les savants allemands entreprendront enfin une étude approfondie de tout ce qui se rapporte à cette personnalité jusqu'ici si énigmatique. En attendant, c'est toujours avec le plus grand plaisir que j'essaierai de répondre aux difficultés qui pourraient surgir contre la thèse soutenue dans cette Revue, surtout si elles sont présentées avec la précision et le parfait bon ton qui distinguent le travail de M. Mönchemeier.

D. Germain Morin.

Digitized by Google

DOM MATHIEU MOULART,

abbé de Saint-Ghislain et évêque d'Arras.

MATHIEU Moulart appartient à cette pléiade d'hommes illustres par leurs talents et leurs vertus qui firent au seizième siècle la gloire et la force de l'Église aux Pays-Bas. Comme tant d'autres, il sort des rangs du peuple et montre dans toute sa vie que l'éclat de la science et de la sainteté efface celui de la naissance. Abbé d'un important monastère du Hainaut, il fut appelé par la nature même de sa charge à prendre place dans les États de la province. Les diverses missions qui lui furent confiées, témoignage de l'estime dont il jouissait auprès de ses collègues, le forcèrent à prendre un rôle actif dans la politique et attirèrent sur lui l'attention du souverain. Un prélat aussi habile, aussi dévoué à la cause de Dieu et du roi, devait faire un bon évêque. Philippe II ne fut point déçu dans son attente. Ce que Moulart avait été comme abbé de Saint-Ghislain, il le fut comme évêque d'Arras, un fidèle serviteur de l'Église romaine et du roi.

Par sa profession, Mathieu Moulart appartient à cette remarquable génération de moines qui jetèrent un si vif éclat sur l'ordre bénédictin dans nos contrées au XVIe siècle et parmi lesquels se recrutèrent plusieurs des premiers évêques des nouveaux sièges érigés aux Pays-Bas. Tels furent François d'Helfaut, abbé de Saint-Pierre de Gand, présenté pour l'évêché de cette ville par Philippe II ; Louis de Blois, le saint et savant réformateur de Liessies, qui refusa de monter sur le siège de Cambrai ; Gérard de Hemricourt, évêque de Saint-Omer ; Jean Sarrazin, archevêque de Cambrai ; Philippe de Caverel, abbé de Saint-Vaast ; Jacques de Marquais, abbé de Saint-Martin de Tournai ; Jacques Froye, abbé d'Hasnon ; Jean Lentailleur, abbé d'Anchin, et d'autres encore qui, pour être moins connus, ne rendirent pas moins de services à la religion et à la patrie.

Mathieu Moulart n'a fait jusqu'ici l'objet que d'une seule mono-

Digitized by Google

graphie. M. Robitaille, en publiant sa « notice sur Mathieu Moulart, évêque d'Arras », ne s'est guère occupé de la carrière monastique de ce prélat (1). Les *Annales de Saint-Ghislain*, par Dom Baudry (2), une source des plus abondantes pour la vie de Moulart, lui étaient inconnues. L'on ne voit pas qu'il se soit davantage servi des publications relatives à l'histoire politique du XVIe siècle. Notre intention n'est pas de refaire à neuf ce travail, mais plutôt de vulgariser la vie de l'illustre évêque d'Arras, en mettant à profit les nombreux renseignements fournis par l'annaliste de Saint-Ghislain, et en les complétant par d'autres textes contemporains. Nous devons signaler en premier lieu tout un dossier relatif à l'ambassade en Espagne dont Moulart fut chargé en 1572 et dont la copie nous a été communiquée par Monsieur Léopold Devillers, archiviste de l'État à Mons, avec toute la prévenance et la bienveillance qu'on lui connaît. Qu'il veuille agréer ici nos plus sincères remerciements. A ces sources nous ajouterons les auteurs artésiens, tels que le Père Ignace, dont les Mémoires ont été mis à profit par M. Robitaille (3), et l'Éloge funèbre de Moulart, par Ferry de Locres (4). Nous espérons qu'il se rencontrera un jour un historien plus compétent que nous pour raconter dignement la vie de ce prélat, dont la mémoire est restée en bénédiction dans le diocèse qui fut confié à ses soins et auquel il sut conserver le précieux trésor de la foi catholique.

CHAPITRE I.

Naissance, Vocation monastique.

Mathieu Moulart naquit vers l'an 1536 (5) à Saint-Martin-sur-Cojeul, petite commune du canton des Croisilles, dans l'ancienne province d'Artois, dont la seigneurie appartenait à la maison de Lameth, d'une famille d'honnêtes laboureurs (6). Son aïeul, Quentin

1. Ce travail a paru dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*, IIe série, t. VIII (1876), p. 55-146. Nous ne pouvons omettre le travail de M. Fanien : *Histoire du chapitre d'Arras*. Arras, Rousseau, 1868, in-8°, qui a donné un aperçu de l'épiscopat de Moulart (pp. 331-347) d'après le P. Ignace.

2. Reiffenberg, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. VIII. 634-693, 693-821, passim.

3. *Recueils de pièces concernant le diocèse d'Arras; Additions aux mémoires et recueils; Supplément aux additions; Mémoires du diocèse d'Arras*. Bibl. de la ville d'Arras. Cf. Caron, *Catalogue des manuscrits de la bibl. d'Arras*, pp. 505-507.

4. *Oraison funèbre sur le trespas de Monseigneur le Révérendissime évesque d'Arras, Messire Matthieu Moullart, prononcée es funérailles dudict Seigneur, célébrées en l'Église de Saint-Nicolas en Arras, par M. Ferry de Locre, pasteur dudict lieu*. Arras, Guill. de la Rivière, MDC. 78 pp. petit in-8°.

5. Il mourut le 2 juillet 1600, à l'âge de 64 ans, d'après Ferry de Locre.

6. *Oraison funèbre*, p. 36 ; Robitaille, pp. 57-58 ; Baudry, p. 634.

Digitized by Google

Moulart, également natif de Saint-Martin, avait été reçu bourgeois d'Arras, le 4 mai 1520 (1). Son père, Jean Moulart, qui, en 1522, avait épousé Antoinette Pronnier (2), le fut également avec cinq de ses fils, le 22 octobre 1545 ou 1546 (3). Il était fermier du seigneur de Maulde, baron de Colembert. Neuf enfants furent les fruits d'une heureuse union dont les parents célébrèrent les noces d'or dans le courant de l'an 1572 (4). Antoinette mourut le 5 janvier 1576 et fut enterrée à Saint-Ghislain (5) ; quant à Jean Moulart, on croit qu'il mourut vers 1583 (6). Les noms de leurs enfants sont connus. Adrien, l'aîné sans doute de la famille, exerça la charge de bailli de l'abbaye de Saint-Ghislain du 23 février 1567 au 28 octobre 1582 (7) ; Mathieu, le futur évêque d'Arras ; Jean, fermier de messire Jean de Lameth, qui épousa Adrienne Poullain ; Marie, épouse de Jean Thiry ; Antoinette, épouse de Hugues de Gouy ; Jacques, volontaire au service du roi, qui fut tué à Bouchain le 23 ou 24 juin 1580 (8), Guillaume, Robert et Marguerite (9).

Certains auteurs ont confondu la famille des Moulart, de Saint-Martin, avec une famille noble de ce nom. De Saint-Allais écrit que « Pierre Moullart [père de l'évêque d'Arras] était écuyer et seigneur de Waregnies et de Saint-Martin en partie (10) ». Il y a ici confusion, comme l'a fort bien montré M. Amédée de Ternas (11): la famille des Moulart, de Saint-Martin, ne se rattache en aucune façon aux Moullart de Vilmarest-Torcy. Ferry de Locres, curé de Saint-Nicolas d'Arras, qui prononça l'oraison funèbre de Mathieu Moulart, le dit expressément fils de laboureurs, et son témoignage est corroboré par un manuscrit de 1611, où il est appelé « fils de

1. Robitaille, p. 60.

2. Ib., 61.

3. Ib.

4. Ce fait est attesté dans un post-scriptum d'une lettre adressée le 12 novembre par Étienne Mainsent, conseiller pensionnaire de la ville de Mons, à l'abbé Moulart pour lui annoncer son retour à Mons : « Si les Srs parens de V. S. sont lez icelle pour la commémoration du mariage solemnisé y a cincquante ans entre les père et mère de V. S., trouveront par cestes mes affectueuses recommandations à leurs bonnes grâces. » (Archives de l'État à Mons. Députation des États de Hainaut en Espagne, 1572).

5. Dom Baudry, p. 635. Le nécrologe de l'abbaye, conservé à la Bibliothèque de Mons mentionne au 5 janvier : *Anthonia Pronnier.*

6. Robitaille, p. 61.

7. Baudry, p. 638, parle de son zèle intempestif contre les sorciers.

8. Baudry, p. 742.

9. Cf. Robitaille, pp. 61-62, qui met à tort Antoine Moulart, chanoine d'Arras, parmi les enfants de Jean, dont il fut le petit-fils, tandis qu'il omet Guillaume, dont parle Baudry, p. 634.

10. *Nobiliaire*, t. XX, p. 133.

11. *L'évêque d'Arras Moullart et sa famille. Correction à l'article de Saint-Allais*, par le chevalier Amédée de Ternas. Douai, Crépin, 1873. (Extrait du tome XI, 2e Série des *Mémoires de la Société d'Agriculture de Douai*, pp. 8-11.)

Digitized by Google

fermier (1) ». Les armes qu'il adopta plus tard montrent que Mathieu Moulart ne s'avisa jamais de revendiquer la noblesse pour sa famille, croyant avec raison que vertu et savoir valent quartiers. Il portait : coupé au premier d'argent à deux têtes et cols de chevaux de sable affrontés, au deuxième d'azur à la herse d'or et sur le tout une fasce d'or brochant (2). Ce sont bien là des armes parlantes. M. Robitaille, qui écrivait en 1876, disait à propos de la descendance de cette famille : « Les Moullart de Vitry se disent les descendants de la famille de l'évêque d'Arras ; Mme Cuvelier-Moullart, de Beaurains-lez-Arras, possède un portrait de ce prélat auquel elle attache le plus grand prix (3). »

Il nous reste peu de documents sur l'enfance et les premières années de Mathieu Moulart. L'annaliste de Saint-Ghislain, Dom Pierre Baudry, mettant à profit certains renseignements recueillis dans les archives de son monastère, nous a raconté un fait qui mérite d'être signalé : « Ceux qui assistèrent à son baptême, rapporte-t-il, admirant la grosseur extraordinaire de son corps, dirent entre eux, comme d'un autre saint Jean-Baptiste : « Que pensez-vous que cet enfant deviendra ? » On lui donna le nom de Mathieu, qui signifie donné de Dieu: ce qu'on ne crut pas sans mystère. Aussi l'événement fit voir, dans la suite, qu'il avait été donné d'en haut pour réprimer l'insolence et les progrès des hérétiques, et pour ramener à l'obéissance du Souverain-Pontife et du roi ceux qui s'en étaient soustraits au danger même de sa vie (4). »

Ses parents, qui devaient jouir d'une certaine aisance (5), lui firent donner une éducation libérale : « La vive pénétration de son esprit, sa gravité prématurée jointe à une piété solide, attirèrent sur lui les regards de ses condisciples, qui ne pouvaient assez admirer les belles qualités de son âme. Comme il avait en horreur les jeux et les autres amusements de ceux de son âge, il résolut de quitter le siècle. La régularité qui régnait alors à Saint-Ghislain par la réforme de Bursfeld, introduite environ soixante ans auparavant, l'y ayant attiré, il vint se présenter, vers l'an 1553, à Charles de Croy, qui, voyant en lui des marques assurées de sa vocation, ne tarda pas longtemps à le recevoir et l'admit enfin à la profession, après avoir

1. *Oraison funèbre*, p. 36 ; Robitaille, p. 58.

2. Son sceau se trouve appendu à un acte de l'an 1570. Ce sceau ovale représente un portique renaissance avec la figure de saint Mathieu, au bas duquel se trouvent les armes de Moulart. (*Archives de l'État à Mons. Chartrier de Saint-Ghislain*, Carton 1.)

3. p. 63.

4. *Annales de Saint-Ghislain*, p. 635.

5. M. A. de Ternas, p. 11, rejette l'opinion de M. Achmet d'Hericourt (*Les Sièges d'Arras*, p. 145), qui le fait naître de pauvres cultivateurs.

Digitized by Google

été charmé de sa conduite, pendant le cours de son noviciat (1). » Ses talents et ses vertus déterminèrent son abbé à avancer pour lui l'âge canonique de la prêtrise, qu'il reçut dans sa vingt-et-unième année (2). Dom Mathieu fut alors chargé de la direction des novices et des jeunes profès, mission qu'il remplit à la plus grande satisfaction de ses supérieurs. Pénétré qu'il était de la dignité de la vocation monastique, il tâchait de leur inculquer un profond amour de leur ordre et les initiait à la pratique des vertus claustrales. Toutefois l'abbé de Croy, considérant la jeunesse même de Dom Mathieu, sur qui il fondait les plus belles espérances, jugea utile de l'envoyer à Louvain poursuivre le cours de ses études théologiques, convaincu qu'une intelligence aussi brillante et aussi solide ne manquerait pas de faire de rapides progrès sous les maîtres distingués qui illustraient à cette époque l'université de Louvain. Dom Moulart quitta Saint-Ghislain en février 1559 et vint se fixer à Louvain, d'abord chez le docteur Josse Ravensteyn, puis chez le célèbre Martin Rithovius, ancien président du Saint-Esprit, doyen du chapitre de Saint-Pierre, homme aussi remarquable par sa vertu que par sa science. Le jeune moine de Saint-Ghislain prit sa table chez le doyen de Saint-Pierre et profita largement de la conversation et des leçons de ce maître consommé. Ses talents le firent bientôt remarquer parmi la jeunesse studieuse dont il suivait avec empressement et partageait avec succès les exercices littéraires. Il prit sa licence en théologie, peut-être même le grade de docteur, s'il faut en croire un annaliste de Saint-Ghislain, et se consacra pendant quelque temps d'une manière plus particulière aux études de droit canonique. Son séjour à Louvain fut de quatre ans (3).

Un incident, assez risible au fond, détermina son rappel à l'abbaye ; Dom Baudry nous en a conservé le souvenir. Charles de Croy, qui gouvernait l'abbaye de Saint-Ghislain en même temps que son évêché de Tournai, tomba si dangereusement malade au commencement de l'année 1563, que les médecins désespérèrent de le sauver. « Comme cet évêque avait choisi sa sépulture à Saint-Ghislain, où il était alors, le prieur Dom Gilles Le Cocq lui fit préparer, le plus secrètement qu'il put, un cercueil de plomb qu'il fit apporter au monastère afin que rien ne retardât sa sépulture, mais ayant recouvré la santé, contre toute attente, il ordonna qu'on brisât le cercueil

1. Baudry, p. 635.
2. *Ibid.*
3. Baudry, pp. 635-636. Le 8 octobre 1561, il fit l'office de diacre aux prémices de Dom Jean Sarrasin, moine de l'abbaye de Saint-Vaast, dans la chapelle des Dames Blanches à Louvain. Van Drival. *Nécrologe de l'abbaye de Saint-Vaast*, p. 137.)

Digitized by Google

et qu'on employât le plomb à un autre usage, ce qui n'empêcha pas que quelques religieux indiscrets en fissent part à Croy, qui, soupçonnant que le prieur avait souhaité sa mort, fut tellement irrité contre lui, qu'il rappela Dom Mathieu Moulart de Louvain, où ce religieux étudiait alors, pour le mettre à sa place : ce que l'auteur anonyme d'un petit manuscrit dit avoir appris de la bouche même de Moulart, qui, étant parti de Louvain, le 3 de février suivant, fut d'abord établi prieur, à son retour, et un peu après, coadjuteur, du consentement de toute la communauté, qui avait remarqué en lui une profonde érudition, une piété solide, un grand zèle pour la régularité et les autres vertus requises dans un prélat (1). »

Le 11 décembre 1564, Charles de Croy mourut après avoir institué pour ses exécuteurs testamentaires, le prieur de Saint-Ghislain, François Wiart et Jean Strenault. Dom Moulart se montra disposé à satisfaire aux vœux du prélat. Toutefois, comme le défunt avait fait profession de la règle de Saint-Benoît, et qu'en sa qualité de religieux il ne pouvait disposer de ses biens, le prieur fit faire une consulte à l'effet de savoir si Charles de Croy avait pu tester avec dispense du Saint-Siège. La réponse, quoique négative, ne l'empêcha pas cependant de remplir les intentions de ce prélat. Peut-être l'usage suivi dans nos provinces, en vertu duquel les évêques réguliers pouvaient disposer par testament de leurs biens, lui parut-il une raison suffisante. Dom Moulart passa outre et fit inhumer Charles de Croy au côté droit du chœur de l'église abbatiale de Saint-Ghislain, où il lui érigea « un superbe mausolée d'albâtre enrichi de très belles figures et de médaillons d'un ouvrage excellent » (2).

CHAPITRE II.

Son gouvernement abbatial.

Par la mort de Charles de Croy, Dom Moulart devenait abbé de Saint-Ghislain. Les religieux désiraient le voir bénir au plus tôt. Pour répondre à leurs vœux, l'ancien coadjuteur s'empressa de faire à Bruxelles et à Cambrai les démarches nécessaires, et pria Maximilien de Berghes de venir lui conférer la bénédiction abbatiale, le 14 janvier 1565, dans l'église même de son monastère. La cérémonie de ce jour fut présidée par l'archevêque de Cambrai, assisté de son suffragant, Martin Cuypers, évêque de Chalcédoine, et de Dom

1. *Ibid.*, 633. Cf. Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme avec Philippe II*, t. III, 62, 124, 151.
2. *Ibid.*, 633-634.

Digitized by Google

François de Behault, abbé de Saint-Denis en Broqueroie, en présence d'une foule nombreuse et sympathique (1).

« Dès que Moulart fut revêtu de la dignité abbatiale, dit Dom Baudry, il s'appliqua avec plus de zèle que jamais à l'avancement spirituel de son troupeau. Il s'humiliait à mesure qu'il se voyait élevé et, se ressouvenant du compte exact qu'il devait rendre à Dieu des âmes qu'on lui avait confiées (2), il n'omettait rien pour conduire ses religieux dans le chemin du salut et les faire monter au sommet de la perfection. Il avait une adresse particulière pour conserver la paix et l'union dans sa communauté ; il savait discerner le mérite ; mais il départissait ses faveurs avec tant de prudence et de sagesse, qu'il ne donnait pas lieu à la jalousie. La plus grande émulation, qui régnait entre eux était de faire plus de progrès dans la vertu et les sciences, lesquelles n'ont jamais fleuri avec tant d'éclat, depuis la fondation même du monastère, que sous sa prélature. Les beaux factums de droit qu'ils ont faits de leur chef, à l'occasion du schisme arrivé dans notre maison lorsqu'il fut élu évêque d'Arras, sont autant de témoignages qu'ils possédaient à fond le droit canonique et civil. Les harangues et autres pièces qu'ils composèrent alors, sont des monuments éternels de leur zèle, de leur force et de leur éloquence.

« Le bon ordre, la paix et la régularité que cet abbé fit fleurir dans son monastère, lui acquirent l'estime de tout le clergé et de la noblesse du pays. Sa profonde érudition, jointe à une solide piété, et son zèle pour la religion catholique faisaient tant de bruit dans le monde, que les personnes les plus distinguées venaient exprès à Saint-Ghislain pour le voir. Sa conversation agréable, ses entretiens spirituels, assaisonnés de sa doctrine et de son éloquence, soutenus de sa gravité extérieure et de son port majestueux, augmentaient la haute idée que l'on avait conçue de ses rares talents et démentaient en lui le proverbe : *præsentia minuit famam ;* c'est-à-dire la présence diminue la renommée.

« Quoique fort occupé des affaires de la province et de l'État, il ne négligeait pas le temporel de son abbaye. Il éleva plusieurs édifices, répara les officines, et rendit les eaux de notre grand étang si claires et si fécondes en poissons que l'on venait avec empressement de l'Artois, du Cambrésis et des Flandres en acheter les carpes qui étaient d'une grandeur prodigieuse ; ce qui rapporta un profit con-

1. Baudry, p. 636.

2. Allusion à la règle de saint Benoît, cap. 2, De ordinando abbate : « Quia animas suscepit regendas, de quibus et rationem redditurus est... sciatque quia, qui suscipit animas regendas, paret se ad rationem reddendam. »

Digitized by Google

sidérable (1). » Il orna la chapelle abbatiale qu'il avait fait bâtir dans son monastère d'un magnifique reliquaire en bois doré contenant un os de l'apôtre S. Mathieu, son patron (2).

Non content de favoriser les études dans son monastère, l'abbé Moulart voulut aussi que la jeunesse de la ville de Saint-Ghislain eût part à ses libéralités. Il y avait à Saint-Ghislain un prêtre, du nom de Baudou, qui y enseignait les humanités, mais son enseignement, fort rudimentaire, n'offrait pas les garanties suffisantes. L'abbé voulut ériger un collège en règle et trouva un régent capable et zélé dans la personne de Nicolas Stievenart, curé d'Élouges, homme aussi distingué par sa piété que par sa charité, qui fut depuis curé de Saint-Ghislain. Les magistrats de la ville s'empressèrent de favoriser le dessein de l'abbé Moulart, et le contrat suivant, conclu le 14 novembre 1573 entre la ville et l'abbaye, assura le succès de cette entreprise :

1° Le curé d'Élouges viendrait résider à Saint-Ghislain, pour la Noël prochaine, avec deux autres maîtres, pour y enseigner les humanités, comme on les enseignait au collège d'Ath ;

2° On lui fournirait deux maisons, que l'on prit à rente de Léonard Nézi, greffier de la ville ;

3° L'abbaye lui donnerait pour gage cinquante livres tournois et vingt quartées de gros charbon, et la ville cent livres tournois de gage et vingt livres de pension, pendant sa vie, à charge qu'il payerait le salaire des deux maîtres, qui recevraient une rétribution convenable, quand ils assisteraient aux services divins, dans l'église paroissiale, sans obligation cependant d'y assister ;

4° Les jours solennels, il y devrait envoyer quatre étudiants, revêtus de surplis, pour assister à l'office (3).

Moulart, qui avait si fort à cœur les intérêts spirituels de ses religieux, n'était pas moins zélé pour conserver les biens et défendre les privilèges et droits de son monastère. Il en donna une preuve manifeste dans les démarches qu'il tenta pour recouvrer le prieuré d'Alemans, aliéné sous son prédécesseur. Cette propriété, située près d'Épinon, dans le diocèse de Soissons, avait été, suivant la tradition du monastère, donnée vers l'an 810 par l'abbé Éléphas, dans lequel Mabillon croit reconnaître le célèbre Eginhard. Les diplômes impériaux et les bulles des papes en font mention à plusieurs reprises du Xe au XIIIe siècle. Ce prieuré était assez impor-

1. Baudry, p. 637.
2. Robitaille, p. 68. Cf. Ferry de Locres, p. 51.
3. Baudry, p. 674.

Digitized by Google

tant au XVe siècle, comme on peut en juger par un cartulaire de l'an 1403. Malheureusement les religieux, qui y furent envoyés en 1493, administrèrent si mal cette maison que les revenus en furent notablement diminués. En 1548, Charles de Croy, malgré les réclamations de quelques religieux, aliéna cette propriété en faveur de Jean de la Biche, seigneur de Serfontaine, son secrétaire et bailli de Saint-Ghislain. Celui-ci l'échangea avec l'abbaye de Saint-Nicolas-au-Bois et le cardinal Charles de Bourbon, qui en était alors commendataire, contre d'autres biens situés à Wez près de Tournai, moyennant une redevance de quatre-vingts Carolus de rente sur trente bonniers de terre situés à Wez.

Fort de la bulle *Injunctum nobis* du pape Paul IV qui annulait toutes les aliénations de biens ecclésiastiques faites au préjudice et au dommage des monastères et des églises, et muni des actes relatifs à ce prieuré transcrits dans le cartulaire de l'abbaye (1), Moulart voulut profiter de la paix que lui laissait la retraite du prince d'Orange en Allemagne pour négocier cette affaire. Il s'adressa donc en 1568 à Tristan de Bissette, successeur de Charles de Bourbon dans la commende de Saint-Nicolas-au-Bois, et lui fit comprendre l'irrégularité de l'aliénation du prieuré d'Alemans.

Ce prélat entra dans ses vues. Trois avocats, J. Dubois, N. Gosson et A. Denis, auxquels l'abbé Moulart soumit cette affaire, se prononcèrent contre l'aliénation, et leur avis fut ratifié par le célèbre jurisconsulte Jean Richardot. Sur son conseil, Moulart fit procéder à l'évaluation des biens d'Alemans. Peu après il adressa une requête au duc d'Albe pour le prier d'intervenir auprès de Charles de Bourbon en faveur de l'abbaye de Saint-Ghislain. Le duc s'empressa de répondre au désir de l'abbé Moulart. Pendant ce temps l'ancien abbé commendataire était devenu évêque de Saintes et avait assigné à l'évêque de Laon un revenu de 200 livres sur le prieuré. Les pourparlers n'aboutirent pas, et soit que la procédure à suivre ait semblé trop difficile à cause de la complication des juridictions, ou que le voyage qu'il devait entreprendre en Espagne l'en ait empêché, l'abbé Moulart rompit toutes les négociations au sujet du prieuré d'Alemans (2).

1. Les originaux avaient sans doute été cédés lors de l'aliénation. Quant au Cartulaire, il existe encore et est conservé aux Archives de l'État à Mons. Une description en a été donnée par M. Léopold Devillers dans les *Annales du cercle archéologique de Mons*, t. IV, pp. 129-147.

2. Baudry, pp. 643-654.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

L'abbé Moulart et le protestantisme.

L'hérésie faisait dans nos provinces des progrès rapides. En France,les Huguenots en étaient venus à former une ligue politique qui ne visait à rien moins qu'à renverser la constitution de l'État. Favorisés par les tergiversations et la conduite égoïste de Catherine de Médicis, ils se fortifiaient de jour en jour et devenaient un danger permanent pour la couronne. Partout les hérétiques travaillaient à obtenir le libre exercice de leur culte. L'agitation contre un pouvoir étranger, la crainte de voir introduire l'inquisition espagnole dans nos contrées,l'opposition acharnée faite au cardinal deGranvelle, leur donnaient plus facile accès dans nos provinces.Des rapports étroits existaient entre les Huguenots de France et les prédicants calvinistes des Pays-Bas ; on rencontrait les premiers en nombre considérable dans les provinces-frontières, où ils se livraient à une propagande active, secrète d'abord, mais bientôt après publique et notoire. L'ambitieux prince d'Orange, froissé du rang secondaire qu'il tenait dans l'État, était en relation avec le prince de Condé et agitait le pays. L'Angleterre servait d'asile aux gens compromis des Pays-Bas, et la reine Élisabeth favorisait les réformés flamands. Ainsi au Nord comme au Sud, les Pays-Bas étaient sollicités à la révolte religieuse et politique.

L'on ne tarda pas à recueillir les fruits de cette agitation. Anvers et Bruges devinrent le théâtre des scènes les plus odieuses.Le Tournaisis et le Hainaut n'échappèrent pas à l'action des Calvinistes français. En octobre 1561 un prêche eut lieu à Tournai sur le marché,et la ville entière retentit du chant des psaumes «à la Calvin». On signale des prêches et des assemblées nocturnes à Valenciennes. Les bois qui entourent ces deux villes servent de lieux de réunion aux sectaires pendant les années 1562 et 1563 (1). Le gouvernement avait conscience des relations des mécontents des Pays-Bas, avec les Huguenots de France ; le 25 novembre 1564, Philippe II recommandait à la duchesse de Parme de surveiller avec soin ces menées secrètes. L'année 1566 fut témoin des exploits des gueux des bois dans le fameux *Beeldstorm* qui causa tant de ruines dans notre pays.

Le Hainaut et le Tournaisis n'échappèrent pas à la rage des iconoclastes : « A Valenciennes l'église de Notre-Dame et les monastères furent pillés. Les désordres ne revêtirent nulle part un

1. Cf. Kervyn, *Les Huguenots et les Gueux*, I, 180-199.

Digitized by Google

caractère plus marqué d'extrême violence que dans cette ville travaillée depuis longtemps par les intrigues des Calvinistes et des Huguenots.

« A Tournai, les iconoclastes renversaient la statue équestre de saint Georges élevée par Henri VIII, l'apôtre couronné de la réforme ; puis, rompant le caveau où reposait le duc Adolphe de Gueldre, ils fouillèrent son cercueil, afin de s'assurer que les chanoines de Notre-Dame n'y avaient pas caché quelque trésor. Le cadavre de l'ancien senéchal de Hainaut, qui avait entrefois fait supplicier un ministre, est arraché de sa tombe et précipité dans l'Escaut (1). »

C'était surtout la possession de Valenciennes que les gueux convoitaient, car la prise de cette ville devait singulièrement faciliter leurs rapports avec les Huguenots. Aussi l'actif secrétaire de Louis de Nassau, Gilles le Clercq, travaillait-il énergiquement dans ce but.

Les sectaires y affluaient et rêvaient d'en faire une autre Genève. C'est en vain que la duchesse de Parme somme les magistrats de recevoir une garnison ; ils refusent d'obéir. Déclarés rebelles et ennemis du roi, les sectaires fortifient la ville. Le seigneur de Noircarmes forme le siège de la ville, tandis que les chefs des gueux, auxquels il importait à tout prix de sauver cette place dans l'intérêt de leurs relations avec les Huguenots, délibèrent à Anvers et traitent des moyens de secourir la ville. La résistance des habitants fut opiniâtre ; les secours n'arrivèrent pas, et le 24 mars 1567, la ville dut ouvrir ses portes au seigneur de Noircarmes (2).

L'abbé de Saint-Ghislain ne voyait pas sans douleur le venin de l'erreur se propager ainsi dans son pays. Voulant à tout prix en préserver les terres soumises à l'abbaye, il chargea en 1565 son bailli, Jacques de Croy, de faire des enquêtes à Dour, pour y découvrir les hérétiques qui commençaient à s'y multiplier. Il en fit chasser ceux qui outrageaient publiquement la religion. Malheureusement, leur nombre allait toujours en augmentant, et les rapports que les soldats hollandais ou suisses, établis dans le pays, avaient avec les gens de ce village, étaient une cause de troubles sans cesse renaissants. Les sorciers ne furent pas poursuivis avec moins de vigueur par le nouveau bailli, Adrien Moulart, frère de l'abbé ; il y a même lieu de croire, qu'égaré par les fausses idées qui régnaient à cette époque sur le sortilège et la puissance des sorciers, celui-ci agit parfois avec trop peu de discrétion (3).

1. *Ib.*, 369 ; cf. *Mémoires de Pasquier de la Barre*, I, 133. sqq ; 168.
2. Kervyn, pp. 419 sqq. ; 455 sqq.
3. Baudry, pp. 637-638.

Digitized by Google

Moulart veillait en même temps à défendre la ville de Saint-Ghislain contre toute attaque des sectaires. Le 31 juillet 1566, les députés du clergé du Hainaut votèrent une somme de 40000 florins qui devait être employée à la création d'une compagnie de gens de pied, commandée par un capitaine de justice avec prévôt et lieutenant, afin de parer aux « dangiers éminens encqoy se trouvoit le pays de Haynnau, pour les opinions tant pernicieuses contre la religion catholique y estantes jà tant affluentes et si plain qu'il desbordoit, et de telle apparence que, se remède n'y estoit mis de bonne heure, causeroit la totalle ruyne d'iceulx, comme l'exemple nous a esté monstrée par noz voisins (1). » Déjà au mois de Juin 1566, le seigneur de Noircarmes, grand-bailli de Hainaut, avait envoyé « vingt-quatre arquebuses à crosse avec une grande quantité de poudre, et l'abbé Moulart, qui n'avait pas moins à cœur la conservation de la ville, procura encore, vers le même temps, cinq autres semblables arquebuses aux bourgeois, avec d'autres munitions de guerre,prévoyant bien que les rebelles et les hérétiques,qui se multipliaient de plus en plus,ne tarderaient pas à faire une irruption dans le voisinage de la ville, que les bourgeois avaient pourvue de grains, l'année précédente, en suite d'une lettre que leur avait écrite, le 21 octobre, le marquis de Berg, grand-bailli de Hainaut. Ces préparatifs ne furent pas inutiles, car les Huguenots, après avoir pillé et violé les églises à Tournai et à Valenciennes, au mois d'août, vinrent, le 26 du même mois, à Crépin, où ils brisèrent les images, les croix, les calices, sans respecter le ciboire et le précieux corps de Jésus-Christ, qu'ils foulèrent aux pieds, et enlevèrent tout ce qu'ils purent emporter.Le lendemain, étant venus près de Saint-Ghislain, à dessein de commettre les mêmes pillages et sacrilèges, tant dans notre monastère,qu'à celui de Crépin, ils délibérèrent quelque temps sur les moyens de les exécuter ; mais, sur le bruit qui courait que l'abbé Moullart avec ses religieux, le bailli, le greffier, le maire, les échevins et tous les bourgeois s'étaient munis d'armes, bien résolus de se défendre et de sacrifier leur vie pour la religion et leur prince, ils se retirèrent ; ce que Dom Jean Hazart, alors prieur et depuis abbé, attribue dans ses mémoires, à la protection de Dieu, en qui toute notre communauté et les habitants de la ville avaient mis toute leur confiance (2). »

Mais ce n'était pas assez pour Moulart que de combattre les

1. Archives des États de Hainaut à Mons. Reg. 401, f. 113. ap. Devillers, *Invent. analyt.*, p. 170.

2 Baudry, p. 641. Cf. *Correspondance de Philippe II*, t. II, 660.

Digitized by Google

hérétiques; son principal but était de les ramener à la foi catholique, à leur devoir envers leur prince et de préserver nos contrées de leurs incursions.

Quand Noircarmes eut battu le corps de troupes confédérées qui marchaient au secours de Valenciennes et se fut emparé de cette ville et de Tournai, l'abbé Moulart s'empressa de se rendre dans ces deux villes. A Tournai, où Noircarmes avait rétabli l'évêque Gilbert d'Oignies, l'abbé de Saint-Ghislain aida ce prélat à ramener une partie des habitants à la foi catholique et à l'obéissance à leur souverain légitime. Six jours plus tard il se trouvait à Valenciennes, où ses exhortations décidèrent une partie des habitants qui avaient embrassé l'hérésie à abjurer leurs erreurs. Le zèle qui l'animait pour la défense de l'Église et du Roi, Moulart aurait voulu le communiquer aux autres abbés du Hainaut. C'est pour ce motif que pendant les mois de juin et de juillet 1567 il se rendit successivement aux abbayes de Saint-Denis, de Bonne-Espérance, de Lobbes, d'Aulne et de Saint-Amand, pour déterminer les prélats à prendre des mesures énergiques contre l'hérésie qui menaçait d'envahir le pays (1). Jusqu'à son dernier jour Moulart resta fidèle à ses devoirs de catholique et de patriote; ce qu'il avait fait comme abbé, il le fera comme évêque, et c'est en grande partie à son zèle que nos provinces doivent la conservation de la foi catholique.

CHAPITRE IV.

Ambassade en Espagne.

Comme abbé de Saint-Ghislain, Dom Moulart fut appelé à prendre un rôle actif dans les affaires politiques de la province et dans les affaires religieuses. Sa position de prélat le mettait directement en relation avec les plus hautes personnalités du pays. Le 2 mars 565, il assista pour la première fois, en qualité d'abbé, à l'assemblée du clergé à Mons. Le 29, il se trouvait à Tournai, où les chanoines de la cathédrale vinrent en cérémonie lui présenter le vin. Le 11 mai, il recevait la visite de l'évêque de Namur, Antoine Havet, son compatriote, qu'il conduisit le lendemain au château de Boussu, soit pour lui en faire admirer les bâtiments, soit pour rendre visite au comte, Jean de Hennin. Le 24 juin, il prit une part active au synode provincial de Cambrai réuni pour la promulgation des décrets du concile de Trente. Ce synode ne fut clôturé que le 25 juillet 1565. Peu après nous voyons notre abbé

1. Baudry, p. 642.

Digitized by Google

recevoir à Saint-Ghislain l'archevêque de Cambrai, puis assister à l'assemblée des États à Mons, se rendre à Liessies, à Tournai à Anchin et à Marchiennes pour y traiter d'affaires (1).

Aux États de Hainaut, auxquels il assista assidûment (2), l'abbé de Saint-Ghislain se fit remarquer par son expérience et son habileté dans le maniement des affaires. Les États lui donnèrent une haute marque de leur confiance en le chargeant en 1572 d'une mission auprès de Philippe II.

Le duc d'Albe venait de grever le pays de nouveaux impôts. Épuisé par les guerres continuelles qu'il avait à soutenir, par la construction de nouvelles forteresses et l'entretien d'une forte armée, le gouvernement manquait d'argent. Le gouverneur des Pays-Bas imagina un nouveau système d'impôts, connu sous le nom de centième, vingtième et dixième denier, en vertu duquel on devait immédiatement payer la centième partie de la valeur de toutes les propriétés immobilières et mobilières, puis à l'avenir, à charge des vendeurs, le vingtième de la vente de tous les immeubles et le dixième de tous les biens meubles. Ces impôts provoquèrent une vive résistance dans le pays, et les états-généraux, réunis à Bruxelles le 21 mars 1569, protestèrent contre leur prélèvement.

Le duc d'Albe, moyennant une contribution annuelle de 2,000,000 de florins, renonça pour deux ans à la perception du vingtième et du dixième denier. Deux ans plus tard, alors qu'on croyait ce système à jamais abandonné, le duc, qui avait réclamé un second centième, revint à la charge et donna ordre de percevoir désormais ces deux impôts. Les États protestèrent de nouveau. Aussitôt après la publication de la levée du dixième et du vingtième, l'abbé Moulart fut député à Bruxelles par les États de Hainaut pour remontrer au duc d'Albe, conjointement avec les députés des autres États, les suites fâcheuses que la perception de cet impôt entraînerait pour le pays et lui faire connaître les décisions prises par les États de Hainaut.

Ne pouvant obtenir justice du duc d'Albe, les États résolurent de s'adresser directement au roi et d'envoyer des députés à Madrid sans solliciter aucune autorisation du gouverneur. Ce furent les États de Hainaut qui prirent l'initiative de cette démarche. Réunis à Mons le 21 août 1571, les membres des États de cette province prirent à l'unanimité la résolution de remontrer au duc d'Albe que, sur la proposition qui leur en avait été faite le 14 novembre 1569, ils avaient accordé un sixième de l'aide de Flandre montant à

1. Baudry, pp. 639-641.

2. Cf. Devillers, *Inventaire analytique des archives des États de Hainaut*. Mons, Manceaux 1884, pp. CLXII-CLXXIX.

Digitized by Google

108250 livres de quarante gros, au lieu du dixième et du vingtième et un second centième en cas d'invasion etc., et de le supplier de se contenter de cet accord pendant six ans. Au cas où l'on ne pourrait rien obtenir du gouverneur, ils décidèrent d'envoyer des délégués des trois membres vers le roi, et chargèrent le grand bailli et la députation de nommer ces délégués et de leur donner une procuration et des instructions au nom des États (1). « Mes dis seigneurs les prélatz, nobles et bonnes villes, dit le procès-verbal de cette séance, avoient et ont unanimement conclud d'envoyer vers Sa Majesté avec pareille remonstrance que devant, pour sur icelle obtenir absolution ou modération ; et sy avant encoire que l'on n'obtiendroit aucune chose, néantmoins seroit pour contenir le peuple et démonstrer que chacun aueroit faict son debvoir à la descharge de sa conscience. Ce que samble son Excellence debveroit prendre de bonne part (2). »

Les députés désignés pour cette ambassade furent l'abbé de Saint-Ghislain, Eustache de la Salle, chanoine de Soignies, M. de Trélon, Jean de Pottes, seigneur d'Aulnois et premier échevin de Mons, et Étienne Mainsent, pensionnaire de cette ville.

L'abbé de Saint-Ghislain s'empressa de demander l'autorisation nécessaire pour son départ. L'archevêque de Cambrai, qu'il alla trouver le 4 février 1572 à l'abbaye de Cambron, ne voulut point consentir à ce départ : « Craignant que Sa Majesté ou son Excellence n'eussent opinion qu'il se melleist des Estatz : que faire ne pooit comme prince estrangier, pour ne donner occasion de traveillier son peuple, auquel debvoit garde, et que aulcuns réputeroient crime de lèse majesté non seulement d'aller en Espaigne, mais ne l'avoir empesché, pour affaires touchans gouvernement (3). » Dom Moulart, voyant que la politique était le mobile qui inspirait le refus de l'archevêque, lui demanda d'user des trois mois de congé dont il pouvait jouir en vertu du concile de Trente (4). L'archevêque lui fit remarquer que « l'absence de trois mois n'estoit permise aux temps des Advens, Quaresme, Pasque, Pentecouste, etc., en vertu de certaine clause soubz la fin dudit premier chapitre. » L'abbé lui répliqua que, cette clause étant purement monitoire, il pouvait passer outre, mais l'archevêque réclama l'obéissance au décret. Et

1. Registre aux actes des États de Hainaut, n° 403, ff. 69-78.

2. Ib., f. 72v. Cf. Devillers, *Invent. analytique*, p. 178.

3. *Discours du rapport fait par Mgr l'abbé de Saint-Ghislain aux députez des Estats de Haynnau, regardant la licence par luy demandée au Rme archevesque de Cambray pour faire le voiage d'Espaigne.* (Registre aux actes des États de Hainaut de 1516 à 1577, ff. 59-63).

4. Sess. 23, cap. I.

Digitized by Google

comme l'abbé faisait remarquer que l'absence étant permise *pro muneribus annexis episcopatibus*, il pouvait aussi profiter de cette autorisation, puisque l'absence qu'il réclamait lui avait été imposée par les États de Hainaut, dont les abbés faisaient partie ; l'archevêque refusa d'admettre cette interprétation, et lui exprima son étonnement de ce qu'il avait accepté cette mission, déclarant qu'il n'accorderait cette permission à aucun de ses sujets, « davantaige qu'il poldroit estre rencontré et massacré, par les chemins, de gens qui se poldroient aposter ; que lors ne seroit seulement persécuté en son vivant, mais après sa morte, à cause que sépulture en Terre saincte luy seroit refusée comme apostat, et que ses religieux pâtiroient, voires l'on vouldroit réputer son abbaye au reng des biens confisquez. » L'abbé eut beau alléguer le bien de la religion et les intérêts du pays ; Louis de Berlaymont resta inébranlable dans sa résolution et alla jusqu'à déclarer « que les inconvénients représentez par lesdis Estatz, par la levée des X et XXmes deniers, n'estoient aussy advenuz, et que se descouvrant l'intérest du pays, son Excellence avoit auctorité y remédyer au contentement de sa majesté, de laquelle l'on ne debvoit espérer quelque bon succès, veu qu'elle se raportoit à son conseil, qui cognoissoit mieulx les nécessitez de sa dicte majesté que les Estatz. » Au reste, ajouta-t-il, il tenait à ce que l'abbé de Saint-Ghislain fût présent à la remise du pallium qui devait avoir lieu à bref délai, et déclara que, s'il persistait dans son dessein, il le ferait citer devant son vicariat (1).

Le refus de l'archevêque de Cambrai fut généralement désapprouvé dans le pays. Nous trouvons un écho de la rumeur publique dans une lettre du 2 mars 1572 écrite par Morillon à Granvelle et dans laquelle il lui raconte les propos que lui tint Noircarmes « que ledit clergié [de son gouvernement] et messieurs d'Arras, d'Ypres, d'Anchin et les jésuytes se ressentent fort contre monsieur le Révérendissime de Cambray de ce qu'il n'at voulu permectre à monsieur de Saint-Ghislain qu'il puist en Espaigne de par les estatz de Haynnault jusques il auroit l'advis de monsieur son père et que après avoir heu icelluy il auroit escript une rude lettre audit sieur de Sainct-Ghislain, lui deffendant, soubz peine d'excommunication, d'inobéissance et d'apostasie, d'y aller, et soubz peine de crime de lèse majesté ; que le temporel de son abbaye s'appliqueroit au fisque d'icelle, et qu'il seroit desvalizé et massacré en chemin ; et que tant le dit clergié et seigneurs susditz avoient delibéré, après avoir le tout meurement consulté aux deux universitez, d'envoier

1. *Discours*, l. c.

Digitized by Google

leurs doléances à nostre Sainct Père et que monsieur de Noircarmes avoit veu les pourjectz, et que nonobstant lesdites menasses ledit abbé yroit droit à Rome et doibz là en Espaigne, puisque la résolution de plusieurs gens sçavantz portoit qu'il povoit aller aiant demandé le congié, encores qu'il ne l'avoit obtenu et que monsieur le Président [Viglius] estoit de mesme advis (1). »

En effet trois jours après son entrevue avec Louis de Berlaymont, Dom Mathieu Moulart réunit à Saint-Ghislain l'abbé de Crespin (2), Eustache de la Salle, Antoine de Goegnies (3), Jean de Pottes, seigneur d'Aulnoit, Louis Carlier, greffier de l'audience et Étienne Mainsent, et leur rendit compte de son entretien avec l'archevêque. On délibéra et l'on décida qu'Eustache de la Salle, n'étant pas sujet de l'archevêque, pourrait se mettre en route, en attendant que l'abbé de Saint-Ghislain obtînt l'autorisation nécessaire par l'intermédiaire des abbés de Saint-Vaast et d'Anchin auxquels on aurait recours.

Eustache de la Salle s'excusa de ne pouvoir partir avant l'abbé, « alléguant oultre ne se pooir acheminer sans prendre congié dudit Sgr archevesque de Cambray, par courtoisie ». L'affaire en resta là pour le moment. Le lendemain, on décida de commun accord que l'abbé de Saint-Ghislain et Eustache de la Salle partiraient à Rome demander l'autorisation du pape, le voyage n'étant allongé que de quinze jours (4).

Moulart « après en avoir prins conseil à diverses personnes, tant en dignité épiscopale qu'abbatiale, et mesmes en tenu une consulte en l'université de Douay », partit pour Rome le 22 février, avec M. de la Salle, emmenant avec lui ses frères Adrien et Robert.

Morillon, qui suivait avec intérêt la marche des affaires, continue à s'occuper de l'abbé de Saint-Ghislain : « J' entendz, écrit-il à la date du 2 mars, que l'abbé de St-Ghislain at rescript doibs Paris, que jusques lors il s'estoit bien porté en son voiage avec ceulx de sa compaignie, et qu'il passoit oultre vers Espaigne (5). » Le souvenir de Moulart ne le quitte pas, car il revient sur ce sujet plusieurs fois dans la suite : « L'abbé de St-Ghislain, dit-il le 9 mars, avec ses collègues est maintenant bien près des Pyrénées (6) », et le lendemain : « Monsr de Noircarmes escript à Monsr de Berlaymont de

1. *Correspondance de Granvelle*, IV, 104-105.

2. Martin Cuypers, évêque de Chalcédoine, suffragant de Cambrai, abbé de Crespin, 1547, † 24 juillet 1572.

3. Seigneur de Vendegies, gouverneur et prévôt de Quesnoy.

4. *Discours*, l. c.

5. *Correspondance de Granvelle*, IV, 111.

6. *Ib.*, 123.

Digitized by Google

luy vouloir correspondre en l'ancienne amitié et sans luy faire samblant de rien de ce que dessus et du tort qu'il at faict à sondict filz, le chargeant qu'il auroit escript une si rude et rigoreuse lettre à l'abbé de St-Ghislain, que luy demandoit congié pour aller en Espaigne par escript, que le filz lui refusat en luy remonstrant s'il n'avoit congié de Son Excellence le duc d'Albe, ou de Sa Majesté, les dangiers auxquelz il polroit tomber en ce selon que m'at compté Monsr de Berlaymont, ledict fils se conduisit fort prudamment et plus que l'on ne sçauroit attendre de son eaige. Mais Monsr de Berlaymont at opinion que l'on luy vouloit tirer ledict escript hors des mains, affin de mectre en opinion le duc d'Albe que Monsr de Berlaymont favorise peu le dixiesme (1). »

Morillon était dans l'erreur en supposant que Moulart s'était rendu directement de Paris en Espagne. « J'entendz maintenant, écrit-il le 4 avril; que Mr de Sainct-Guislain est allé pour luy [Sa Sainteté] faire plaincte des foulles que l'on faict icy aux ecclésiastiques (2). » L'abbé de St-Ghislain était, en effet, parti pour Rome, où il arriva le 10 avril. Le pape Pie V était alors gravement malade. « Ce nonobstant devant sa mort [1 mai], assçavoir le lundy 14 dudit mois, par le moyen du cardinal Alexandrin, nepveu de Sa Sainteté », l'abbé Moulart « eut accès à icelle et luy présenta ses mémoriaux, luy ayant baisé les pieds, affin de impétrer susdite licence. Et combien que par deux fois luy baisa les pieds, et par plusieurs fois, tant du matin que l'apprès-deisner, se trouva vers ledit cardinal Alexandrin pour solliciter l'accélération de sa despesche, sy esse que pour ladicte maladie et mort ensuyvie, n'ayant encore son congé, et les protestations et cérémonies ordinaires juridicquement observées, et recheu depuis lettres de sondit congé, confirmé par le pape moderne quy succédat incontinent, et ayant laissé Me Eustache de la Salle tant pour parfaire la négociation qu'il avoient entamés que pour n'estre ledit de la Salle bien dispost, pour estre vexé d'une espèce de siatique, joint qu'il n'avoit assé d'argent pour deux, ains bien pour ledit abbé, par la faulte advenue des banquiers et autrement, il se meit en chemin le VIe de may dudit Rome et nonobstant beaucoup de dangiers de la mer vint à Madrid le XVIe, combien qu'il y eust 136 postes (3). »

Tandis que Moulart et Me de la Salle se rendaient à Rome, les autres députés du Hainaut étaient partis directement pour l'Espagne.

1. Piot, *Correspondance de Granvelle*, IV, 125.
2. *Ib.*, 167.
3. *Rapport fait aux estatz du voyage d'Espaigne*, l. c.

Digitized by Google

Le 29 mars, M. de Trélon et le pensionnaire de Hainaut se trouvaient à Madrid et prévenaient le roi de la prochaine arrivée de l'abbé de St-Ghislain et des deux autres députés. On sait l'accueil que leur fit le roi le 31 mars. Le seigneur d'Aulnois arriva le 14 avril. L'audience générale des députés des Pays-Bas eut lieu le 20 avril, et ce furent ceux du Hainaut qui entrèrent les premiers. Le roi, mécontent de la mission qu'ils avaient acceptée sans le congé de Sa Majesté ni de son gouverneur, leur promit cependant d'examiner leurs remontrances et de leur donner une prompte réponse.

L'abbé de St-Ghislain avait quitté Rome le 6 mai, y laissant ses deux frères en compagnie de Me de la Salle, et s'était embarqué pour l'Espagne, mais à peine y fut-il arrivé, qu'il tomba gravement malade. La nouvelle de sa maladie, qui parvint à l'abbaye, jeta la communauté et les États du Hainaut dans la consternation. Une nouvelle lettre, arrivée quelques jours après, les rassura sur l'état de l'abbé. Néanmoins le prieur D. Jean Hazart crut prudent de lui envoyer un domestique du monastère que Moulart retint auprès de lui, après avoir fait part à ses religieux du complet rétablissement de sa santé.

L'abbé de Saint-Ghislain n'arriva à Madrid que le 16 juin, vers les neuf heures du matin. Le 21, dans l'après-midi, il eut une audience particulière du roi « en laquelle ayant exposé les occasions principalles, qui avoient pressé les estats d'envoyer vers icelle, et comme il estoit députet de la part du clergé de Haynault, aux mesmes fins que les députés des nobles et bonnes villes, et avec la meilleure affection qu'il pooit représenter constamment les merveilleux et horribles inconvéniens et dangers éminens à la foy catholique et religion chrestienne, par l'exécution des X et XXmes, selon que Sa Mate avait remarqué en la remonstrance présentée, et par les bons fidèles offices des autres députés Sa Mate feit répondre audit abbé par ledit président [Hopperus], que sa venue luy estoit agréable, et que tant pour le faict des dis X et XXmes que autre affaire, puis en avant comme estant ia appaisée, par les raisons entendues tant en la requeste que par la suggestion des députés, par certaines autres requestes que ledit abbé présenta qu'elle y entendroit prestement, pour de bref donner apostille requis selon la raison (1). »

Le 26 juin, le roi reçut de nouveau tous les députés en audience et déclara qu'il serait supersédé à la levée des deux impôts, à condition que les États fourniraient deux millions de florins, comme ils

1. *Discours*, l. c.

Digitized by Google

l'avaient fait les années précédentes. Le 7 juin, il leur donna l'audience de congé.

Pendant son voyage, Moulart visita Tolède, où il put vénérer une relique de sainte Léocadie, sans rien dire du corps que son monastère possédait, dans la crainte d'éveiller de trop vives convoitises (1). L'itinéraire qu'il suivit à son retour en Belgique nous est inconnu. Sa rentrée en Belgique doit s'être effectuée dans les premiers jours de septembre (2). Nous avons une lettre qui lui fut écrite de Breda le 11 septembre 1572 : « Étant adverti de vostre retoure lui écrit-on, me suis avansi de vous escriere, c'est pour mon devoirre et aussi pour vous dire la bienvenue, estant Jan Hiest, que rien plus, me sentant plus aluieg par vostre venue, laquelle ie ne met doutte qu'elle reiouira pluieseur personne, estan bien mari que ie ne suis pas en ce païs pour baieser les mains à Mons^gr pour estre plus seure de sa venue, metan encorre quelque doute pour veue que l'on l'a dict tant de fois (3). »

Moulart fut reçu à Saint-Ghislain avec les démonstrations de la joie la plus vive (4). Les seigneurs du pays lui envoyèrent aussitôt leurs félicitations et leurs remercîments : Philippe de Lalaing, auquel

1. Cf. Molanus, *Natales SS. Belgii*, ad. non. dec. p. 269. Le corps de la sainte fut restitué à l'église de Tolède en 1583. (Cf. Baudry, pp. 761-762, 765 sqq.)

2. Dom Baudry dit qu'il revint le 2 novembre (p. 673). Dans une lettre du 19 novembre 1572 adressée à Hopperus, Viglius dit : « Legatorum qui in Hispania fuere aliquot rediere, abbas videlicet sancti Gisleni, ac Audenburgensis, pensionariique Flandriæ, sed cæteri adhuc expectantur. » (Hoynck van Papendrecht, *Analecta belgica*, II, 715.)

La lettre suivante, écrite par Robert Moulart à son frère Mathieu, est datée de Rome, mais ne porte point d'adresse. « Monsieur, après mes humbles recommandations, ceste sera pour vous advertir que je vous ay escrit par quattres ou cinques fois, par lesquelles vous advertissois de maladie qu'il m'est venu depuis vostre départ de Rome, et puis après que la maladie m'at laissée, vous ay escrit que m'en envoyssiez de l'argent pour paier le docteur et l'appoticaire et principalement pour moy entretenir, car ie suis en grand danger. Messir Adrień a tousiours soing de moy, me donnant ce qu'il me fault et me monstrant beaucoup d'amitié pour l'amour de vous. Je ne doubte point que vous n'eussiez beaucoup d'affaires maintenant, touteffois vous prie d'avoir mémoir de moy, car vous scavez en quel estat vous m'avez laissez à vostre départ de Rome. Je voz escrive comme vous m'aviez commandée à vostre départ, et me semble que j'ay changée ma main, comme vous porez voir par cestes présentes, et rendray peine de prouffiter mieulx en mieulx. A tant, feray la fin, priant le Créateur vous voloir donner en parfaite sanctée bonne et longue vie. Messire Adrien prie d'estre recommandée à vostre bonne grâce. Prie d'estre recommandée [à] mon bon père et à ma bonne mère, brief à tous mes boins amis de par delà. De Rome, ce 12e de septembre 1572. — Le tout vostre frère, Robert Moullart. » (Archives de l'État à Mons).

Le Sr de Trélon, parti le 9 juillet (*Rapport...*), se trouvait au camp devant Mons le 1 août 1572 (Baudry, p. 667). Les trois autres députés n'y arrivèrent que le 11 novembre, après avoir passé par Chambéry, où ils avaient quitté la poste, et longé la Bourgogne, la Lorraine et le Luxembourg. (Lettre du 12 novembre de Mainsent à l'abbé Moulart, Archives de l'État à Mons).

3. Archives de l'état à Mons. l. c.

4. Baudry, p. 673.

Digitized by Google

l'abbé avait fait part de son retour à la date du 13 septembre (1), Nicolas de Landas, en faveur duquel Moulart avait promis de s'interposer auprès du roi pour obtenir la restitution d'un bien situé dans la châtellenie de Lille (2), Antoine de Goegnies, occupé pour lors à guerroyer en Hollande (3), Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré, qui le remercia de son dévouement pour le pays, dévouement dont il a trouvé des preuves dans le récit de son voyage qu'il avait envoyé à son frère, le duc d'Aerschot (4).

Le 2 avril suivant, les députés donnèrent aux États lecture de leur rapport (5). Les États, par l'organe de M. de Lalaing, les remercièrent de la manière dont ils avaient rempli leur mission, et leur accordèrent, outre le remboursement de leurs dépenses, 1500 florins à l'abbé de Saint-Ghislain, autant à M. de Trélon, 750 florins à M. d'Aulnois et la même somme au pensionnaire Mainsent (6).

CHAPITRE V.

Nomination à l'évêché d'Arras. Pacification de Gand.

De retour à Saint-Ghislain, Moulart reprit d'une main ferme le gouvernement de son abbaye et une part aussi active qu'auparavant aux affaires du pays. En 1573, nous le voyons prendre des mesures contre les soldats du roi d'Espagne, qui, n'étant pas payés, pillaient les fermes du monastère et y commettaient de grands dégâts. A sa demande, le grand-bailli de Hainaut fit mettre des sauve-gardes dans toutes les terres, fermes et maisons de l'abbaye, et exempta les fermiers de toute corvée (7). Ce fut dans le cours de la même année que Moulart fonda à Saint-Ghislain le collège d'humanités dont nous avons parlé précédemment (8). Morillon, dans une lettre du 19 septembre 1574, fait mention d'une négociation entreprise par l'abbé de Saint-Ghislain auprès du comte de Mansfeld : « Je ne sçay si le comte de Mansfeld sera allé en Allemagne, dit-il, ... [il] a donné assez bonne audience à l'abbé de St-Ghislain que at esté envoié vers luy pour traicter d'appointement de la part du prince d'Antoing

1. Lettre du 17 novembre (archives de l'état à Mons).
2. Lettre du 25 novembre (ib.)
3. Lettre du 30 nov. (ib.).
4. Lettre du 30 décembre (ib.).
5. Ce rapport se trouve dans le registre intitulé : *Mémoriaux du clergé de Hainaut*, ff. 442-448. (Archives de l'état à Mons).
6. États du Hainaut. Reg. 403, ff 26-107 : Devillers, *Inventaire analytique*, pp. 179-180.
7. Baudry, p. 674.
8. *Ib.*

Digitized by Google

[Pierre de Melun] pour son frère le Sieur de Rysbourg, que at tué le filz dudit conte ; que at répondu qu'on le trouvera traitable (1). »

Cependant les deux évêchés de Tournai et d'Arras étaient devenus vacants, le premier par la mort de Gilbert d'Oignies, décédé le 25 août 1574 ; le second, par celle de François Richardot, mort le 26 juillet de la même année. L'on se demandait quels seraient les successeurs de ces deux prélats aussi distingués par leur zèle pour la religion que pour leur fidélité à leur roi. Dans les circonstances critiques où le pays se trouvait, il importait à Philippe II de ne nommer à Tournai et à Arras que des hommes en qui il pût mettre sa confiance. Morillon, qui se fait l'écho de la rumeur publique, parle des candidats possibles dans une lettre du 21 décembre : « M. de Berlaymont, dit-il, me samble avoir peu d'attente de l'évêché de Tournay. encoires que Son Excellence ayt escrit pour luy, que samble depuis avoir recommandé l'abbé de Sainct-Ghislain, qui est personnaige sçavant et de bonne grâce ; mais je ne sçay s'il serat à propoz pour si grande charge (2). »

Toutefois le roi tenait à cette nomination et accordait même volontiers à Moulart de garder son abbaye pendant quatre ou cinq ans (3). La nomination royale s'effectua en 1575. Le 14 novembre 1575, Morillon mandait à Granvelle : « Monsr de St-Ghislain demeure evesque d'Arras pour la bonne opinion que Sa Majesté at de luy, l'aiant veu en Espaigne avec les députez de Hainnault. Elle luy laisse son abbaye pour en jouir encores quatre ans, au bout desquelz il luy sera tenu desnommer ung de ses religieux plus qualifiez (4). »

L'enquête canonique sur la personne de l'élu fut faite par l'archevêque de Cambrai, Louis de Berlaymont (5). L'élection par le chapitre d'Arras se fit le 12 octobre 1576, et le procès-verbal en fut envoyé à Grégoire XIII (6). Ce ne fut qu'au consistoire du 24 mai 1577 que Mathieu Moulart fut préconisé évêque d'Arras (7). L'humilité de Moulart, qui voulait se soustraire aux honneurs et aux responsabilités de l'épiscopat, et son zèle pour le maintien des privilèges et immunités de l'église d'Arras avaient été cause de ce retard. Le nouvel élu avait refusé d'accepter l'épiscopat avant que Philippe II « n'eût déchargé son évêché de la pension qu'il avoit assignée au

1. Piot, *Corresp. de Granvelle*, v, 224.
2. *Correspondance de Granvelle*, v, 290.
3. *Ib.*, 429.
4. *Ib.*
5. Archives Orsini à Rome, I, C, VIII, n° 5. (Copie). Indiqué par M. Cauchie dans *Bulletin de la comm. royale d'hist*, 5e série, II, 145.
6. Robitaille, pp. 69-70 ; 139.
7. Archives pontificales au Vatican. Consistor. t. 109, p. 505 ; 142, p. 47 : 143, p. 149.

Digitized by Google

cardinal Granvelle, sur ses revenus, et que cette église n'eût recouvré entièrement ses privilèges et ses anciennes immunités, tant il étoit attaché à son abbaye de Saint-Ghislain, et avoit horreur de ces sortes de pensions (1). »

L'abbé de Saint-Ghislain, une fois certain de sa nomination à l'évêché d'Arras, s'était empressé de veiller aux intérêts de son diocèse. Un différend survenu entre la Faculté des Arts et les Pères de la Compagnie de Jésus, avait jeté le trouble dans l'université de Douai. Ces derniers avaient reçu l'autorisation d'enseigner la philosophie au collège d'Anchin ; ce qui se faisait gratuitement ; le collège de Marchiennes avait également ses professeurs particuliers ; et cette permission avait été mal accueillie du président du collège du Roi. De là des tiraillements, des essais de vengeance. La Faculté des Arts proteste, et veut mettre des entraves. On en appelle au Roi, qui ordonne de continuer les cours et charge l'évêque d'Arras, Richardot, d'examiner l'affaire. Richardot mourut avant d'avoir pu terminer le différend. Son successeur prit l'affaire à cœur et fit tous ses efforts pour la terminer au plus tôt. « Pour ne pas augmenter les frais que l'on avoit dû faire, de part et d'autre, en s'adressant au roi, il nomma (en 1575) des juges choisis tant du corps de l'université, que du magistrat de la ville devant lesquels on agita quelque temps la difficulté, selon les lois ; mais comme on n'avançoit rien par ces contentions juridiques, les parties s'accordèrent enfin devant ces juges le 4 octobre de la même année (2). »

L'incident de Douai n'était qu'une diversion au milieu des troubles politiques qui agitaient le pays. A la mort de Requesens, le conseil d'état avait pris le commandement du pays, mais entravé dans son action par les États du Brabant, combattu surtout par le prince d'Orange, il n'avait pas l'autorité nécessaire pour faire face aux difficultés sérieuses qui l'entouraient. Les soldats espagnols, impatientés d'attendre une solde qui ne leur était jamais remise, s'étaient transformés en pillards. Un décret du conseil d'état les frappe de proscription ; ils s'obstinent dans la lutte contre le pays, s'emparent d'Alost et mettent Anvers au pillage. Le pays entier partage la plus vive indignation contre les étrangers, et l'on craint que la même haine, habilement fomentée et dirigée par l'ambitieux prince d'Orange et ses partisans, n'enveloppe le Roi, ses ministres et ses soldats. Le conseil d'état, constitué prisonnier par le gouverneur de Bruxelles, de connivence avec les États de Brabant, se voit obligé

1. Baudry, pp. 675-676.
2. Baudry, p. 676 ; Buzelinus *Gallo-Flandria*, Lib. XI, 548-549.

Digitized by Google

de ratifier la convocation des États généraux, illégalement appelés par les États de Brabant. Les excès des soldats espagnols, dont on voulait à tout prix se débarrasser, furent le mobile qui détermina les autres États à se joindre à ceux du Brabant. « Le parti national, catholique et royaliste, voulait la paix, la sortie de l'armée étrangère, et la réunion des États généraux ; il voulait bien qu'on s'opposât par les armes aux violences armées des soldats, mais il désirait ardemment atteindre ses fins sans entamer une lutte directe avec le Roi et sans se lancer tête baissée dans une révolution. Or la convocation des États généraux, telle qu'elle était faite, constituait un acte notoirement révolutionnaire : d'après les constitutions nationales, c'était au gouvernement du Roi seul qu'il appartenait de le faire. En outre, cet autre coup de force révolutionnaire qui avait inauguré l'ère nouvelle, l'arrestation du gouvernement, avait causé une stupéfaction universelle et une pénible impression presque partout ailleurs qu'à Bruxelles et chez les amis du prince d'Orange (1). »

La lenteur du Roi à prendre des mesures énergiques pour sauver l'ordre dans les Pays-Bas et appliquer les remèdes opportuns, avait fait concevoir des doutes sur sa volonté de prendre en mains les affaires du pays. Telle était l'opinion émise dans une réunion d'ecclésiastiques et de gentilshommes tenue à Mons. Les résolutions prises par les États de Hainaut reflètent bien ces sentiments. Il s'agit de sauver le pays des étrangers, mais en restant fidèle au Roi. Les États de Brabant avaient député vers ceux de Hainaut le seigneur de Beersel, avec mission de solliciter leur concours dans les conjonctures difficiles où ils se trouvaient ; le député des États brabançons avait reçu bon accueil à Mons, et on lui avait promis de venir en aide à ses commettants « pourvu que Dieu soit honoré, la foi et la religion catholique, apostolique et romaine gardée et maintenue, le Roy servi et le pays conservé. » (2) Des relations contemporaines nous apprennent que les abbés de Brabant, notamment celui de Sainte-Gertrude, avaient été les promoteurs du mouvement anti-espagnol. Leur résolution influença celle des abbés du Hainaut. Chose remarquable, c'est Moulart, l'évêque élu d'Arras, le partisan déclaré de Philippe II, qui détermine ses collègues à s'adjoindre aux États de Brabant. « Les Estats de Hainaut, écrit Morillon à la date du 15 septembre, ayant oy la réquisition du sieur de Berselles, sont estez fort perplex de ce qu'ilz auroient à faire, mesmes la noblesse ; mais les prélatz ont passé carrière, disant que ceulx de Brabant

1. Poullet. ap. *Revue Catholique*, Nouv. Série. t. XVII (1872), p. 566.
2. Gachard, *Bibliothèque nationale de Paris*, I, 142.

Digitized by Google

avoient commenché une grande œuvre, et qu'il n'y avoit raison de les habandonner ; et mesmes l'abbé de Saint-Ghyslain, par une fort vifve et éloquente remonstrance qu'il feit, touchat les cœurs de tous les présentz, de sorte qu'ilz résouldrent d'assister les dits de Brabant, sauf qu'ilz ne vouloient advouer l'emprisonnement du conseil d'Estat, comme chose que n'at esté faicte par leur advis ; mais ilz s'accordent à mectre les espaignols dehors, après leurs avoir faict quelques honnestes présentations de paiement et de conduite. » (1) Le 6 septembre, les États de Hainaut prenaient entièrement fait et cause pour ceux de Brabant, et adressaient aux autres provinces une circulaire revêtue des signatures des abbés de Saint-Ghislain et d'Hasnon, de Charles de Gavre et d'Antoine de Gougnies pour presser le mouvement contre les Espagnols (2). En même temps une députation de ces mêmes États à Bruxelles réclamait la mise en liberté des ministres prisonniers et déclarait que leurs commettants n'étaient « pour entendre à nulle chose que préalablement coelx du conseil d'estat ne fussent relaxés et remis en l'exercice de leurs charges, afin de s'adresser à eulx des occurrences comme auparavant. » (3)

Le 4 novembre suivant les députés des États des dix-sept provinces, parmi lesquels figurait l'abbé de Saint-Ghislain, signaient à Gand le fameux pacte connu sous le nom de Pacification de Gand. Nul doute que les catholiques n'aient signé cet accord qu'avec les vues les plus désintéressées, et que leur unique objectif était d'assurer le bien de la patrie sans blesser leur conscience. Ils voulaient assurer le maintien de la religion catholique dans les quinze provinces restées attachées à l'ancienne foi et, en tolérant le protestantisme en Hollande et en Zélande, amener ces provinces à s'en référer aux États généraux pour la question religieuse et à restituer les biens confisqués. C'est ce qui résulte d'une lettre de Moulart rapportée par Morillon (4).

Sur ces entrefaites on apprit la nomination et l'arrivée d'un nouveau gouverneur général, Don Juan d'Autriche. Cette nouvelle saluée avec joie par les uns, qui voyaient dans cette nomination la fin des difficultés, fut mal accueillie par d'autres, qui voyaient avec peine l'intervention directe du Roi dans une affaire qu'ils voulaient exploiter à leur profit. Le nouveau gouverneur accordait au nom

1. *Correspondance de Granvelle*, VI, 126.
2. Ib., cf. *Bullet. de la comm. d'hist.* 1re Série, VII, 433.
3. *Bullet de la comm. d'hist.* 2e Série, XI, 282; *Correspondance de Philippe II*, IV, 384-385.
4. *Correspond. de Granvelle*, VI, 151-152.

Digitized by Google

du Roi le départ des Espagnols et le maintien de la religion catholique (1). Mais le Taciturne voulait que les États imposassent leur volonté à Don Juan, et celui-ci entendait gouverner au nom du Roi et de par le Roi. Un conflit était inévitable : il fallut négocier. L'abbé Moulart fut chargé avec quelques seigneurs de se rendre auprès de Don Juan, alors à Luxembourg, afin de lui faire connaître les désirs et intentions des États (23 novembre 1576) (2). Le 9 décembre l'abbé Moulart suivait Don Juan à Marche et repartait de cette ville le 12 avec les autres députés pour rendre compte de leur mission (3). Le 22, les États Généraux arrivaient à Namur avec les membres du conseil d'état, et les prélats qui s'y trouvaient, l'évêque de Bois-le-Duc, les abbés de Saint-Ghislain et de Maroilles, étaient priés de signer une attestation en faveur de la Pacification de Gand. Le 29, ils députaient de nouveau l'abbé de Saint-Ghislain et quelques seigneurs vers Don Juan, afin de terminer les clauses d'un accord, en se passant du conseil d'état (4). Les négociations, commencées le 1 janvier 1577, aboutirent le 12 février au fameux édit perpétuel signé à Marche-en-Famenne, qui confirmait la Pacification de Gand, décidait le renvoi des troupes espagnoles et confirmait les privilèges des provinces. L'abbé Moulart pouvait revendiquer une part honorable du succès de ces négociations. Morillon loue son « grand zèle et sincérité » (5). Son rôle de pacificateur n'était pas terminé.

En quittant Marche-en-Famenne, Don Juan s'était rendu à Louvain, pour surveiller le départ des Espagnols. C'est là que l'abbé Moulart alla le trouver avec le seigneur de Zweveghem de la part des États Généraux qui leur remirent le 31 mars 1577 leur lettre de créance (6). L'abbé Moulart resta auprès du prince. Le 1 juin, les États Généraux le chargeaient avec d'autres députés de communiquer avec les commissaires de Son Altesse sur les écrits du prince d'Orange et des députés de Hollande et de Zélande (7). Le 12 juillet, il avait pris congé du prince à Malines, mais celui-ci l'avait retenu auprès de lui jusqu'au 19 (8). Le 14 juillet, Jean Vendeville, professeur de droit à Douai, s'empressait d'avertir Moulart des menées astucieuses du prince d'Orange en Artois où il cherchait,

1. Gachard, *Actes des États Généraux*, I, 51.
2. Gachard, *Actes des États Généraux*, I, 52.
3. P. 64.
4. P. 83, 87.
5. *Correspondance de Granvelle*, VI, 189. Cf. Baudry, p. 676-679.
6. Gachard, *Actes des États Généraux*, I, 159.
7. Ibid., 178.
8. *Mémoires de Pontus Payen*, II, 215.

Digitized by Google

par l'intermédiaire de ses partisans, à soulever le peuple contre le gouverneur général, et le priait d'user de son autorité pour prévenir tout malheur.

L'abbé Moulart, qui avait obtenu de Don Juan l'autorisation de procéder à la cérémonie de son sacre, espérait se rendre dans sa ville épiscopale, quand le gouverneur-général, qui était parti pour Namur dans le courant de juillet, le rappela auprès de lui (1), jugeant sa présence nécessaire à Bruxelles pour dissiper les factions des États, et le priait de surseoir à son sacre, ou de convoquer quelques évêques à Bruxelles même pour recevoir la consécration de leurs mains. Moulart partit aussitôt pour Bruxelles, « mais soit qu'il n'y eût pas trouvé d'évêque, soit que les affaires de l'État ne lui eussent pas donné le loisir de se disposer à cette cérémonie, il revint à Saint-Ghislain, au plus tard, le 25 juillet (2) ». Une fois encore Moulart fut chargé de négocier avec Don Juan au château de Namur. Député le 14 août par les États Généraux (3), il était rentré peu après à Saint-Ghislain. Le 15 septembre, il y assista au scrutin pour le choix de son successeur et, sur l'ordre de Don Juan, accepta l'administration de cette maison, qu'il eût été dangereux de laisser sans supérieur dans des temps aussi troublés (4).

(A suivre.) D. URSMER BERLIÈRE.

1. *Mémoires de Pontus Payen*, II, 215.
2. Baudry, p. 686.
3. Gachard, *Actes des États Généraux*, I, 222. Cf. *Bulletins de la comm. d'hist.* 1re série, X, 188, 190.
4. Baudry, pp. 687-688.

Digitized by Google

Le " Libellus Synodicus " de S. Grégoire.

NOUVELLE SOLUTION.

DANS la dernière livraison de cette Revue, je me suis permis d'attirer l'attention sur un passage peu connu du Vénérable Bède, contenant la mention d'un *libellus synodicus* fort utile composé par saint Grégoire le Grand pour les évêques d'Italie. Après avoir essayé d'établir le texte de ce passage, j'ai montré que les explications qu'on en a données jusqu'à présent ne sont point satisfaisantes : finalement, j'ai suggéré que ce *libellus* pourrait bien n'être autre chose que le noyau primitif du *Liber diurnus*.

A peine le travail avait-il paru, que mes yeux sont tombés sur un autre document qui semble se prêter beaucoup plus naturellement à une identification avec l'opuscule signalé par Bède. Quoique cette nouvelle solution soit de tout point moins intéressante que la première, il suffit qu'elle paraisse plus conforme à la vérité historique pour que je me fasse un devoir de la communiquer sans retard au lecteur.

***

Vers la fin de la seconde année de son pontificat, au mois d'août 592, Grégoire Ier écrivit aux évêques de la nation des Ibères, au pied du Caucase, une lettre pressante pour les engager à revenir à la communion de l'Église Romaine, dont ils s'étaient séparés en prenant parti contre elle dans la fameuse affaire des Trois-Chapitres. En terminant, il leur annonce que, pour les mettre à même d'avoir promptement tous leurs apaisements, il a jugé utile de leur envoyer « le livre » que son prédécesseur le pape Pélage de sainte mémoire avait écrit à ce sujet. S'ils veulent se donner la peine d'en prendre sérieusement connaissance, il y a tout lieu d'espérer qu'ils reviendront sous peu à l'unité catholique. Que si, au contraire, après l'avoir lu, ils persistent dans leur sentiment, c'est un signe évident qu'ils se laissent conduire non par la raison, mais par l'entêtement (1).

1. « Ut igitur de tribus capitulis animis vestris ablata dubietate possit satisfactio abundantei « infundi, librum, quem ex hac re sanctae memoriae decessor meus Pelagius papa scripserat, « vobis utile iudicavi transmittere. Quem si deposito voluntariae defensionis studio pure « vigilantique corde saepius volueritis relegere, eum vos per omnia secuturos et ad unitatem

Digitized by Google

Ce livre de Pélage II, dont la lecture, au dire de saint Grégoire, devait exercer une si heureuse influence sur tout esprit sincère et docile, nous le possédons encore aujourd'hui, grâce à Baronius, qui l'a inséré dans ses Annales (1) d'après une copie communiquée par Nicolas Lefèvre. Il a été reproduit dans la patrologie latine de Migne t. 72, col. 715. C'est la troisième des lettres adressées par le prédécesseur de Grégoire à l'archevêque d'Aquilée et aux autres évêques d'Istrie pour les engager à cesser leur opposition schismatique à la condamnation des Trois-Chapitres. Comme cette lettre surpasse de beaucoup les deux premières en longueur et en importance, on lui avait donné, très anciennement déjà, le nom de « tome » ou de « livre », comme le dit expressément le manuscrit suivi par Baronius (2). Le savant annaliste de l'Église fait remarquer que cette pièce a donc eu le même honneur que la célèbre épitre du pape saint Léon à Flavien, laquelle, à raison de son étendue et de sa portée dogmatique, avait aussi reçu le nom de « tome », bien qu'elle fût rédigée en forme de lettre (3).

***

On se demandera peut-être quel rapport il y a entre cette épître dogmatique de Pélage et le *libellus synodicus* composé par saint Grégoire. C'est que, bien que celui-ci le taise, sans doute par modestie, dans sa lettre aux évêques d'Ibérie, l'auteur du " tome " en question n'est autre que Grégoire lui-même. Il le composa, n'étant encore que diacre, à la demande et au nom du pape. Ce détail nous est rapporté par Paul Diacre, dans son Histoire des Lombards, livre 3, ch. 20 (4):

Hic Pelagius Heliae Aquileiensi episcopo, nolenti tria capitula Calcedonensis synodi suscipere, epistulam satis utilem misit. Quam beatus Gregorius, cum esset adhuc diaconus, conscripsit.

En effet, tous ceux qui sont quelque peu familiarisés avec le style si caractéristique de saint Grégoire, n'auront pas de peine à le reconnaître dans le document dont il s'agit. Aussi les critiques ont-ils

« nostram reversuros nihilominus esse confido. Porro autem si post hujus libri lectionem in ea « qua estis volueritis deliberatione persistere, sine dubio non rationi operam, sed obstinationi « vos dare monstratis. » (Ep. II, 49, ed. Ewald MG. Epist. t. I, part. I, p. 151. — Edit. Benedict. II, 51 ap. Migne 77, 594.)

1. A l'année 586, éd. Bar-le-Duc 1867. t. X, n. 44, p. 397.

2. « Tertia Pelagii papae ad episcopos Istriae epistola, eademque tomus seu liber dicta. » (loc. cit.)

3. « Eiusdem plane generis fuisse visa est, cuius erat epistola S. Leonis ad Flavianum, quae « cum epistolae nomine scripta esset, eadem diceretur et tomus ob sui amplitudinem atque tra- « ctatum. » (Ibid. n. 27, p. 391.)

4. MG. SS. Langob. p. 106. — Migne 95, 522.

Digitized by Google

été unanimes à reconnaître que Paul Diacre était bien renseigné sur ce point.

Cela posé, il est assez naturel de croire que c'est là l'opuscule que Bède a eu en vue.

La troisième lettre de Pélage est désignée sous le nom de livre par son propre auteur comme dans le manuscrit de Baronius: l'étendue de la pièce justifie pourtant bien l'appellation de *libellus* employée par Bède.

On a vu que notre document porte également le nom de " tome ". Or, suivant la remarque de don Constant, c'était là l'expression reçue pour désigner les lettres synodiques (1). L'adjectif *synodicus*, dont Bède se sert à propos du *libellus* de Grégoire, est donc ici parfaitement à sa place.

Il n'y a pas non plus de difficulté touchant les termes qui nous font connaître les destinataires de l'écrit *episcopis Italiae*, puisque la lettre de Pélage est adressée au patriarche d'Aquilée et aux évêques dépendants de sa métropole. Je ne crois pas même qu'il y ait lieu de se demander si Bède n'aurait pas écrit fautivement *Italiae* pour *Istriae*.

Les mots *de necessariis Ecclesiae causis* trouvent pareillement ici leur application naturelle.

Il faut noter aussi la justesse du verbe employé par l'historien anglais *composuit*. Grégoire, en effet, n'a pas adressé ce *libellus* aux évêques en question; il l'a simplement composé pour eux. Et comme cet écrit ne pouvait naturellement trouver place parmi les autres écrits qui portent le nom du grand pape, on conçoit que Bède ait cru devoir le mentionner à part.

Malheureusement, il ne l'a pas fait en termes aussi clairs et aussi précis que Paul Diacre; et c'est sans doute ce qui explique comment personne jusqu'ici n'a pu dire au juste de quel ouvrage il a voulu parler. On aura cependant remarqué qu'il est d'accord avec l'historien lombard pour signaler l'utilité particulière de cet écrit dogmatique (*utillimum* Bède; *satis utilem* Paul Diacre).

D. GERMAIN MORIN.

1. « Epistolas synodicas tomi titulo insigniri ». (Cité dans le *Glossar. med. et inf. latinitati* de du Cange, éd. Paris 1846, t. VI, 603.)

Digitized by Google

LA LETTRE DE L'ÉVÊQUE MAXIME A THÉOPHILE D'ALEXANDRIE.

Épisode de l'histoire ecclésiastique des Gaules au commencement du cinquième siècle.

AUGUSTE Reifferscheid a édité, il y a bientôt vingt-cinq ans (1), d'après le manuscrit XVI du Mont-Cassin, du onzième siècle, une lettre adressée par un évêque nommé Maxime au célèbre Théophile, patriarche d'Alexandrie de 385 à 412. Trois ans après, les bénédictins italiens la publiaient de nouveau, d'après le même manuscrit, dans le premier volume de la *Bibliotheca Casinensis* (2). Enfin, dans sa *Notice sur un manuscrit mérovingien de la bibliothèque d'Épinal*, communiquée à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 14 septembre 1877, M. Léopold Delisle en a donné un texte beaucoup plus correct (3).

Voici en peu de mots le contenu de cette lettre.

Après quelques premiers mots d'éloges à l'adresse de son correspondant, l'évêque Maxime dépeint sous les plus sombres couleurs la situation du pays où il se trouve : les villes devenues la proie des flammes, les hommes égorgés, les nobles matrones réduites à l'esclavage, les enfants massacrés, les vierges du Christ exposées sans défense à la passion sans frein du barbare. Au sein de cette nuit horrible, dans ce naufrage universel du monde civilisé, Maxime s'est demandé avec anxiété en quel endroit il pourrait abriter ce qu'il appelle « la flotte de la foi et de la chasteté ». Alors a lui à ses yeux, comme un signe d'espérance et de salut, la renommée de sainteté et de générosité dont Théophile jouit dans toute l'étendue du monde chrétien. Il prêche à Alexandrie, et sa voix est entendue jusqu'aux extrémités de la Gaule ; pêcheur apostolique, il jette ses

1. *Anecdota Casinensia*, p. 1, dans l'*Index schol. Vratisl.* 1871-1872.

2. Page 191 du *Florilegium*.

3. Je suis redevable de la connaissance de cette monographie à l'inépuisable [illegible] de l'auteur, qui a bien voulu en mettre un exemplaire à ma disposition.

Digitized by Google

filets sur les bords du Nil, mais il sonde jusqu'aux profondeurs de l'immense Océan. Maxime, lui aussi, a fait sa petite pêche destinée au Christ : malgré son peu d'habileté, il a réussi à arracher aux flots du siècle un certain nombre d'âmes d'élite. Comme il se voit désormais impuissant à protéger sa capture, il demande à l'évêque d'Alexandrie une place pour celle-ci dans ses viviers. En d'autres termes, il lui envoie tout un essaim de vierges, ses filles de prédilection, consacrées au Christ dès leur enfance, instruites dans les saintes lettres afin de mieux vaquer à la louange divine ; et il le prie de les admettre dans quelqu'un des monastères d'Égypte, où elles puissent vivre à l'abri des bêtes féroces et des voleurs. En terminant, il annonce à Théophile qu'il a mis ce « précieux troupeau » sous la conduite de son propre neveu, nommé Daniel. Celui-ci est jeune encore, à la vérité, mais il a déjà les mœurs d'un vieillard, il a servi dès l'âge le plus tendre dans la milice du Christ, il a mené dans une île la vie solitaire : et puis, ce n'est pas sans avoir préalablement éprouvé sa vertu qu'on lui a confié une mission aussi délicate. Bref, l'auteur fait des vœux pour que la flottille virginale, dans sa fuite devant l'invasion barbare, échappe aux dangers de l'âme aussi sûrement qu'à ceux du corps.

***

Il n'y a aucune difficulté touchant le destinataire de cette lettre : c'est bien, comme les deux manuscrits l'indiquent, l'évêque Théophile d'Alexandrie. Il n'est pas aussi aisé d'en découvrir l'auteur. Le manuscrit d'Épinal donnant simplement le nom de « saint Maxime, évêque », M. Léopold Delisle avait cru pouvoir identifier ce personnage avec saint Maxime de Turin : mais quand il sut que dans le codex du Mont-Cassin le document était intitulé *Epistola Maximi episcopi africani*, il déclara son premier sentiment peu probable.

Ainsi la première question à résoudre est celle-ci : la lettre de Maxime a-t-elle vraiment été écrite en Afrique, comme le manuscrit Cassinien semble le donner à entendre ?

A s'en tenir au contenu même de la lettre, on songerait plutôt tout d'abord à un autre pays. En effet, les fléaux dont il est question ne peuvent guère s'entendre que des grandes invasions barbares, désignées d'ailleurs d'une façon expresse dans les dernières lignes *(cladem barbaricae irruptionis)*. Or, il n'y eut en Afrique, avant la mort de Théophile (412), aucune invasion de ce genre ; ce fut seulement seize ans plus tard, en 428, que Geiseric et ses Vandales débarquèrent sur les côtes de ce pays. En revanche, l'Italie, la

Digitized by Google

Gaule et l'Espagne avaient déjà vu maintes fois les barbares passer et repasser sur leur malheureux sol. La Gaule, en particulier, avait été envahie, au dernier jour de l'an 406 et au commencement de l'année suivante, par les Alains, les Vandales, les Suèves, les Bourguignons et les Francs, tous également avides de butin et de carnage.

Un passage de notre lettre appelle tout naturellement l'attention sur ce dernier pays. *Dum Alexandriae praedicas*, dit Maxime à Théophile, *audiunt* GALLIAE *extrema confinia*. (Il paraît qu'au lieu de *Galliae* le codex du Mont-Cassin a *Galileae*, mais c'est évidemment une erreur de copiste). Ces paroles sont bien plutôt, il faut l'avouer, d'un prélat gaulois, que d'un évêque d'Afrique : car la Gaule, à cet endroit, ne saurait désigner simplement l'extrémité du monde civilisé, comme dans certains passages analogues où figure la mention de la Grande-Bretagne ; elle doit donc signifier la contrée dans laquelle se trouvait l'auteur de la lettre. Celui-ci, tout inconnu qu'il est, se permet de recourir à la charité de Théophile. Pourquoi ? quelle est son excuse ? C'est que la renommée et l'influence du patriarche d'Alexandrie ne sont pas resserrées aux limites de l'Égypte : elles ont atteint jusqu'aux derniers confins du pays où Maxime gère la charge épiscopale (1).

***

Une coïncidence des plus curieuses vient confirmer d'une façon inattendue ce système d'interprétation.

On se rappelle que Maxime avait mis ses vierges fugitives sous la direction de son jeune neveu, nommé Daniel. Or, une quinzaine d'années seulement après la mort de Théophile, le 25 juillet 428, le pape Célestin, dans une lettre adressée aux évêques de la Viennoise et de la Narbonnaise (2), fait à ces prélats de vives représentations au sujet d'un certain ecclésiastique du nom de Daniel. Celui-ci avait gouverné en Orient un monastère de vierges ; mais au lieu de s'acquitter fidèlement de la tâche délicate confiée à sa vertu, il en avait abusé à tel point qu'il était devenu par sa mauvaise conduite l'objet de la répulsion universelle. Obligé de quitter le pays, il s'était réfugié dans les Gaules. Cependant, les Orientaux s'étaient empressés d'informer le pape Célestin des graves accusations qu'on formulait de toutes parts contre Daniel, lui demandant de recher-

1. Il est difficile de justifier en ce cas l'inscription du manuscrit du Mont-Cassin : mais quand le titre mis par les copistes en tête d'un écrit quelconque ne s'accorde pas avec son contenu, c'est évidemment à ce dernier que tout bon critique doit donner la préférence.

2. Migne P. L. 50, 433.

Digitized by Google

cher le coupable et de l'obliger à comparaître en jugement. Célestin ayant appris qu'il était en Gaule, avait écrit à l'évêque d'Arles, pour qu'on lui envoyât l'accusé. En même temps, il avait fait parvenir aux prélats gaulois une copie du libelle d'accusation rédigé par les Orientaux. Mais, à l'époque même où l'on poursuivait ainsi le châtiment du malheureux, celui-ci avait réussi par ses intrigues à se faire ordonner évêque, on ne sait de quelle église, mais très probablement dans l'une des deux provinces mentionnées ci-dessus : autrement on ne voit pas pourquoi les plaintes assurément fort légitimes du pape seraient retombées sur les évêques auxquels est adressée la lettre de 428. Il y menace de déposition celui qui a osé consacrer Daniel, lui ordonne de venir se justifier en personne, et en attendant l'oblige à demeurer séparé de la communion des autres évêques.

Il est bien difficile, ce me semble, de ne pas reconnaître dans le Daniel visé par le monitoire de Célestin, le jeune homme dont il est question à la fin de l'épître de Maxime. Tous les deux sont chargés de la conduite d'une communauté de vierges ; l'un quitte la Gaule avec elles et fait voile pour l'Orient, l'autre quitte l'Orient pour chercher un refuge en Gaule. Le neveu de Maxime ne paraît guère avoir eu plus de vingt-cinq ans lors de son départ pour les côtes d'Égypte : en tenant compte du temps qui a dû s'écouler entre sa fuite honteuse et l'envoi de la lettre pontificale de 428, il aurait atteint environ l'âge de quarante-cinq ans lors de son retour en Gaule, ce qui ne va à l'encontre d'aucune vraisemblance.

***

Revenons maintenant au Maxime auteur de notre épître. C'est donc en Gaule, suivant toute probabilité, qu'il nous le faut chercher, et, pour préciser davantage, dans les provinces du sud-est. Là, en effet, nous avons cru retrouver le neveu fugitif; de là aussi les rapports avec la capitale de l'Égypte étaient plus naturels et plus faciles.

Or, entre les deux épisodes du départ et du retour de Daniel, le 13 juin 419, le pape Boniface Ier écrit à quatorze évêques de la Gaule méridionale pour leur enjoindre de faire passer en jugement l'évêque Maxime de Valence, dont la conduite avait déjà donné de graves sujets de plaintes sous les prédécesseurs de Boniface. Convaincu par un concile d'appartenir à la secte manichéenne (le Priscillianisme ?), Maxime avait été en outre condamné pour homicide par un tribunal séculier. Afin d'échapper à la justice, il se tenait caché dans une retraite ignorée, sans vouloir se dessaisir de son titre d'évêque (1).

1. Migne 20, 766

Digitized by Google

Faut-il voir dans ce Maxime le correspondant de Théophile? La chose en soi n'est pas impossible : la situation de Valence sur le Rhône permettrait de se rendre compte de l'itinéraire suivi par le vaisseau qui emportait les vierges confiées à la garde de Daniel et à la charité de l'évêque d'Alexandrie. Toutefois, il serait par trop dur d'infliger sans preuve les notes infamantes qui pèsent sur la mémoire du Maxime en question à celui que le manuscrit d'Épinal qualifie de « saint évêque » (1).

La réserve est ici d'autant plus nécessaire, que, parmi les quatorze évêques destinataires nommément désignés dans le document pontifical de 419, figure en troisième lieu un Maxime certainement différent de celui de Valence. Son siège épiscopal n'a pu jusqu'ici être identifié : mais le rang qu'il occupe sur la liste suffit pour faire voir qu'il pouvait être évêque dès avant 406. En effet, il a le pas même sur Hilaire, métropolitain de Narbonne : les deux noms qui le précèdent sont ceux du trop fameux métropolitain d'Arles, Patrocle, et d'un certain Remi dont le siège est inconnu, mais qui paraît dès 396 parmi les signataires du concile de Nîmes.

En dehors de ces deux Maxime, je n'en connais point d'autre auquel on puisse songer de préférence dans la question qui nous occupe.

Malgré ce reste d'incertitude qui plane encore sur l'auteur de l'épître à Théophile, celle-ci doit être comptée désormais parmi les documents les plus intéressants de l'histoire de la Gaule au commencement du Ve siècle. Elle nous révèle un curieux épisode de la période des invasions barbares, épisode qui offre plus d'un trait de ressemblance avec la légende si souvent rejetée comme invraisemblable des vierges voyageuses et martyres de Cologne.

D. GERMAIN MORIN.

1. A vrai dire, il ne faudrait pas exagérer la portée de cette qualification dans les documents de cette époque : tout haut dignitaire ecclésiastique était « saint » alors, comme aujourd'hui encore tout pontife romain devient « très saint » par le seul fait de son élection.

Digitized by Google

UN PÈLERINAGE A SUBIACO.

CE n'est plus, comme jadis, en mauvaise diligence roulant du matin au soir que le pèlerin se rend de Rome à Subiaco. En deux heures le train le conduit à Cineto Romano, où l'attend une voiture de poste ; en moins de deux autres heures il arrive à la vieille petite ville dont Néron déjà avait discerné le site enchanteur.

Mais tout bon pèlerin doit arriver au terme, couvert de la poussière du chemin, doublement heureux de goûter l'hospitalité des gardiens du sanctuaire.

Ainsi ferons-nous. De Tivoli à Subiaco nous n'utiliserons la voie ferrée qu'entre Vicovaro et Cineto, et nous irons, au coucher du soleil, ou plus tard encore, sonner à la porte du monastère de Sainte-Scholastique.

Mais avant d'aborder le récit de notre pèlerinage, ne puis-je pas demander au lecteur une prière pour un des six pèlerins, jeune moine d'une sainteté précoce, qu'un mal implacable vient, hélas! de ravir à la plus tendre affection de ses frères? Alors encore si vaillant, il commença bientôt après à languir... Son grand pèlerinage est achevé. Nous poursuivons le nôtre. Daigne-t-il de là-haut nous assister dans la mesure où son souvenir vit ineffaçable dans nos cœurs!

***

Après une heure consacrée aux cascades de l'antique Tibur, nous nous engageons dans la gorge qui conduit à Sublac. Le temps est splendide. A peine quelques nuages flottent dans l'azur. Un vent frais semble partir du saint lieu pour nous alléger le *pondus diei et æstus*. En avant, à la garde de saint Benoît !

Au-delà de Tivoli, le paysage est d'un caractère absolument classique. Les quelques ruines semées le long de l'Anio s'harmonisent à merveille avec la grande, austère nature.

Bientôt, à notre gauche, San-Polo s'étale comme sur le premier palier d'un escalier gigantesque conduisant au pic du Gennaro. A notre droite, Castel Madama nous montre les restes de ses vieux

Digitized by Google

murs et son château médiéval. L'un et l'autre bourgs dessinent leur silhouette sur un fond aride de roches jaunâtres, çà et là animées d'une touffe d'oliviers ou d'yeuses.

Après quelques zigs-zags tranchés au vif par le chemin de fer, voici se dresser devant nous l'antique Varia, aujourd'hui Vicovaro, célèbre par son pèlerinage de la Vierge et ses souvenirs de saint Benoît. Rien de pittoresque comme le sentier qui monte en tournoyant et pénètre du côté ouest dans la petite ville. Un essaim d'enfants jouant en grappe sur les rustiques parapets se dissipent comme une nichée d'hirondelles à la vue de notre caravane encapuchonnée. La chapelle de la Madone, appelée *Cappella di san Giacomo*, occupe une des extrémités de la grande place, que termine de l'autre une vaste église à double campanile. Celle-ci n'offre rien de remarquable.

La chapelle, au contraire, de forme octogonale, tout en marbre blanc, est une œuvre très estimée de Simone, élève de Brunelleschi. Dirai-je par le menu comment nous parvînmes à nous la faire ouvrir ; comment un homme à la barbe hirsute, au large manteau vert, nous envoya d'abord au *ministro del principe ;* comment, après une exploration du vaste palais vide, nous trouvâmes enfin ce ministre, vieux grognard enguenillé ; comment ce *ministro del principe* nous renvoya au sacristain de la chapelle ; comment ce dernier, notre même homme à la barbe hirsute, au large manteau vert, alla en personne au *ministro del principe* et revint enfin porteur de la mystérieuse clef ? Tout cela formerait à lui seul un long récit ; tant cet incident abondait en détails caractéristiques. Du moins fûmes-nous récompensés de notre attente. La Madone de Vicovaro trône au-dessus d'un magnifique autel. Elle tient les mains jointes, la tête un peu inclinée et les yeux levés au ciel. Un effet de peinture accusant l'ombre de la paupière inférieure du côté opposé aux prunelles peut donner, à qui n'y prend pas garde, l'illusion comme si l'image, tantôt élevait, tantôt abaissait le regard. Aussi jouit-elle dans le peuple du renom de Madone aux yeux tournants.

La chapelle de Simone, riche d'ex-voto et de reliques, n'est pas la seule chose intéressante à Vicovaro. Tout ce bourg, pittoresquement assis sur le roc, fournirait à l'artiste de quoi remplir un carnet de silhouettes. Pendant que nous attendons le retour de l'homme à la barbe hirsute, une ruelle s'engouffrant sous un arc tente le crayon. Que ne puis-je sur ma rapide esquisse reproduire la fanfare villageoise qui déboucha par cette espèce de tunnel et remplit la grande place de ses accords étrangements stridents. Tout est vigoureux, jusqu'à

Digitized by Google

Ruelle de Vicovaro.

une nuance de sauvagerie, dans la population de la petite ville. Mais, sous ce dehors défiant et fier, se cache une nature simple et bonne.

La route descend vers l'Anio à la gare en décrivant un large demi-cercle. Près de la rivière une vieille construction avec colonnade toscane donne accès à un vieux pont à arche unique jeté sur la ravine. De là Licenza, bourgade assise sur un promontoire voisin, se fait remarquer par son aspect romantique. On y montre encore quelques restes d'une villa d'Horace.

Il nous eût été doux de poursuivre notre route à pied et de visiter en détail l'antique monastère de San Cosimato, célèbre par le séjour de saint Benoît et le miracle de la coupe empoisonnée. Mais de Cineto Romano à Subiaco il y aura encore de quoi lasser les meilleures jambes.

En quelques minutes nous franchissons la distance entre le pèlerinage de la Madone et Cineto. Par une magnifique après-midi nous nous remettons en marche vers la gorge de Sublac. Il est deux heures et un quart. Un franc soleil de printemps tempéré d'une brise fraîche éclaire la coupe étendue à nos pieds. La route de gravier est large et commode. Elle monte doucement, sans jamais beaucoup s'éloigner des méandres de l'Anio.

Digitized by Google

Le caractère du paysage est grand. Dans quelques semaines, quand les arbres auront repris leur plein feuillage, il unira la grâce à la majesté. Aujourd'hui cette dernière domine, presque jusqu'à une certaine austérité mêlée de tristesse.

Mais quel charme dans la variété des tableaux ! Quel attrait de romantique rêverie dans ces bourgs assis au sommet des mamelons ou perchés jusque sur les crêtes les plus inaccessibles ! C'est là la beauté caractéristique de cette partie de l'Italie.

Bientôt se dresse à droite de la route l'antique Roviano, avec, au centre, son campanile sobrement découpé et son altier castel. Nous le contournerons, et de devant, de derrière, il s'offrira à nous avec des effets de lumière et d'ombre toujours variés. En face, plus perdu dans les vapeurs des montagnes, au premier étage d'une haute pente boisée, s'étale Anticoli. L'œil compare, hésitant, les deux bourgs ; leur rivalité stimule l'entretien.

Au tournant de la route, vers la gauche, la vallée s'élargit et laisse apercevoir à mi-côte d'un rocher sévère, la ville plus importante d'Arsoli. La voie ferrée la dessert, pour, de là, s'engager de plus en plus dans les hauteurs vers Sulmona. Voici, à sobres traits, comment une dernière fois Arsoli se montre au touriste avant que la route s'enfonce dans des gorges plus étroites.

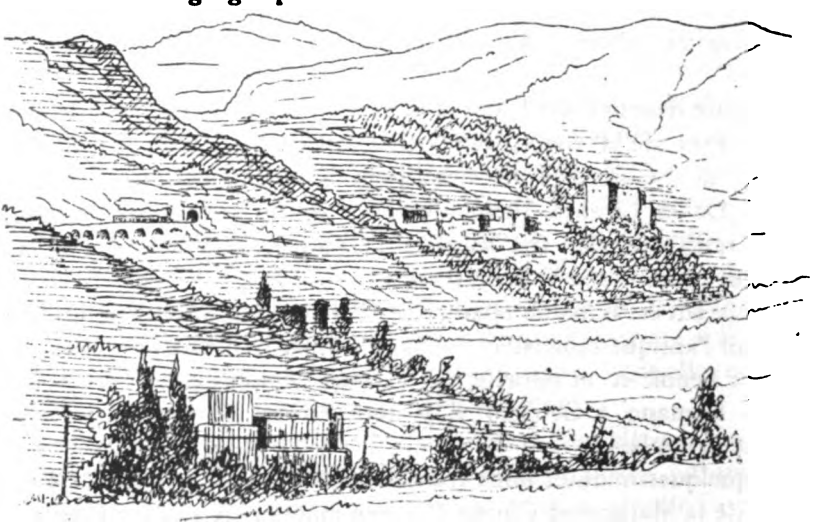

Arsoli.

De nouveaux villages animant de nouveaux sommets ne tardent pas à charmer le promeneur. A droite, à quelques minutes de la route, Marano dresse sa silhouette plus dentelée encore que la haute crête du fond.

Digitized by Google

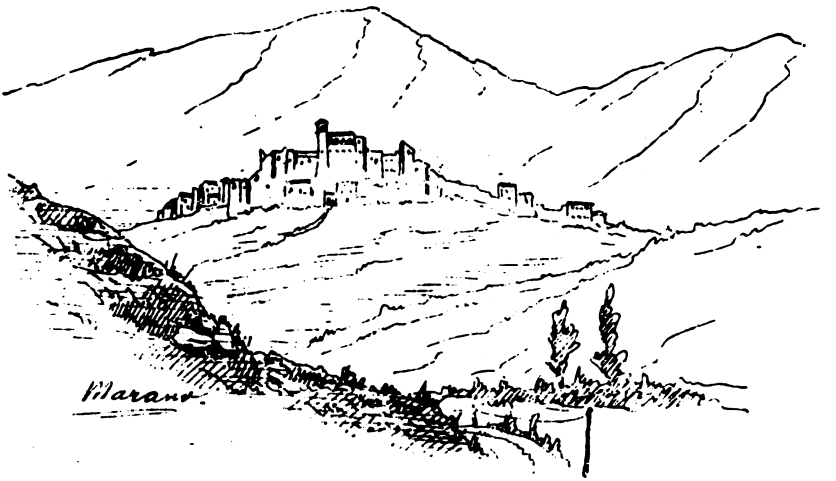

Marano

. Un peu plus loin, à gauche, le bourg d'Agosta s'étend sur un mamelon en pente plus douce. Un vieux pont à trois arches jeté sur l'Anio relie les deux villages et forme au tableau un avant-plan à

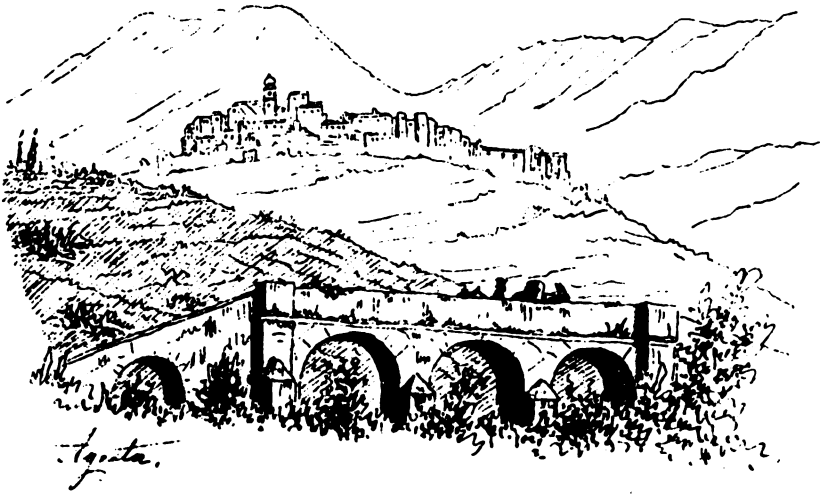

Agosta.

souhait. Les cimes capricieuses sur lesquelles Agosta se détache appartiennent déjà à la coupe de Subiaco.

Digitized by Google

Derrière Agosta, à gauche, au sommet d'une des roches les plus hardies, un nid d'aigle tranche en or sur le ciel bleu : c'est Cervara.

Nous reverrons après-demain cette forteresse aérienne, en allant de Subiaco à Olevano, mais non plus, comme aujourd'hui, du fond de la vallée. La route romaine qui franchit la ligne de rochers en face nous mènera presqu'au niveau du pic auquel Cervara demeure comme suspendu.

Un peu plus loin, au tournant du chemin, Agosta et Marano se groupent en un panorama d'une rare élégance. Le soleil déjà au déclin caresse les collines d'une lumière empourprée. Couleurs et lignes s'unissent dans un tableau ravissant.

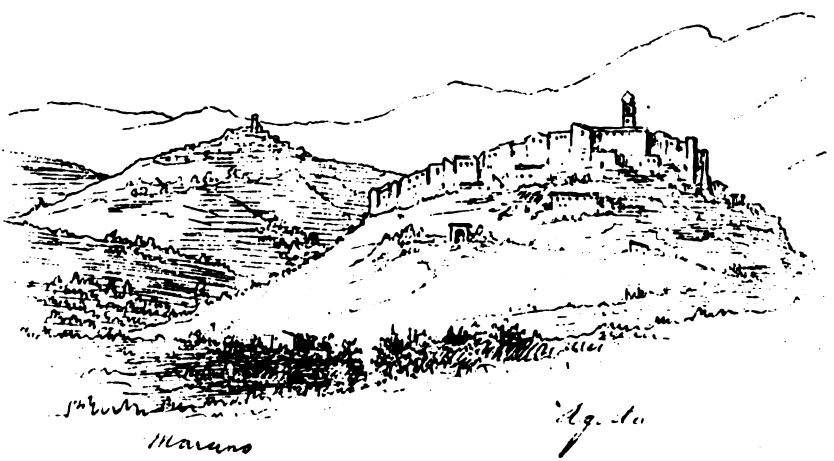

Digitized by Google

Mais bientôt s'étendent les grandes ombres ; il fait déjà sombre lorsque nous débouchons dans le magnifique bassin de Subiaco; il fait presque nuit lorsqu'une hospitalité toute fraternelle nous accueille au monastère de Sainte-Scholastique, et nous refait des fatigues de cette belle, très belle, mais longue, longue route.

(La suite prochainement.) D. LAURENT JANSSENS.

NÉCROLOGIE.

Le 11 mai, à l'abbaye de St-Jean à Collegeville (Minn. Amérique), le Frère *Henri Duerr*, O. S. B., dans la 84me année de son âge et la 35me de sa profession religieuse.

Le 15 mai, à l'archiabbaye de St-Martin en Pannonie, le R. Père Dom *Zénon Tiefenthaler*, O. S. B., dans la 24me année de son âge et la 5me de sa profession monastique.

Le 20 mai, au collège de St-Anselme à Rome, Dom *Anselme Haüster*, O. S. B., moine de l'abbaye de Metten, dans la 23e année de son âge et la 2e de sa profession monastique.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Vie de saint Gerlach, ermite de l'ordre de Prémontré, par I. V. S., O. P. Tamines, Duculot, 1894, 96 pp. in-16.

LA vie de saint Gerlach, du fécond directeur de Soleilmont, est un nouvel opuscule de la *Bibliothèque norbertine*. M. Van Spilbeek unit l'érudition à la piété. La dévotion profitera du récit de la vie du saint ermite, l'historien profitera des renseignements sur l'iconographie, la bibliographie et le culte de saint Gerlach. La bibliographie du saint doit être complétée par la notice que vient de donner la revue américaine « *Die Legende* », publiée par les bénédictins de Cluny (États-Unis), dans son numéro de mars (pp. 245-260).

Het H. Hart op den Kansel, door fr. Albertus PLUYMAEKERS, Ord. Min. Recoll., S. Theol. Dogm. Lector. Roermond, Henry van den Marck; Luik, H. Dessain, 1893, in-8°, pp. 333.

C'EST avec grande satisfaction que nous avons pris connaissance de ce beau livre. Il restait une lacune à remplir dans la série des ouvrages sur le Sacré Cœur de Notre-Seigneur. On a beaucoup écrit, il est vrai, sur l'importance et la pratique de la dévotion au Sacré-Cœur. Mais beaucoup d'âmes pieuses sans doute désiraient un recueil de sermons et d'instructions sur ce divin Cœur. Pareil recueil n'existait pas en Hollande, et se rencontrait également, pensons-nous, très peu à l'étranger.

Ce pieux désir des amis du Sacré-Cœur est aujourd'hui pleinement satisfait. L'ouvrage que nous leur signalons renferme plus de quarante sermons remarquables à la fois par leur heureux développement et l'abondance des matières. On y trouve tout ce qui concerne cette dévotion aussi suave que solide. L'auteur traite d'abord de l'*Histoire* de cette dévotion, et montre comment elle est l'*œuvre du Très Haut*. Il traite en second lieu de son objet, de son but, des motifs qui doivent nous y porter. Viennent ensuite sept sermons expliquant *par quels moyens* nous pouvons *vénérer* le Sacré-Cœur : la dévotion à la sainte Passion, l'imitation du Cœur de JÉSUS, les oraisons jaculatoires, l'Apostolat de la prière, etc. — Trois sermons traitent des intérêts du Sacré-Cœur. Suivent douze instructions sur les promesses faites à la Bienheureuse Marguerite; puis viennent successivement : trois instructions, sur le Sacré-Cœur dans la Sainte Eucharistie, sur le Cœur souffrant, et sur l'alleluia du Sacré-Cœur; — deux instructions pour l'ouverture et la clôture du mois de juin; — sept sermons pour la Fête du Sacré-Cœur; trois sur la Consécration au Sacré-Cœur; deux sur la Rénovation de la Consécration; un sur l'amende honorable au Sacré-Cœur.

En traitant ces différentes matières, l'auteur ne s'écarte jamais de son sujet : tout concourt à mettre en lumière les nombreux motifs et les divers

Digitized by Google

moyens d'honorer le Sacré-Cœur. Une doctrine solide et une profonde érudition n'altèrent en rien l'onction que respirent ces pages, écrites dans un langage clair et simple, profondément senti, et plein de charmes.

Aussi croyons-nous ce recueil grandement utile aux apôtres du Sacré-Cœur, et très propre à instruire et à édifier les simples fidèles. Qu'il nous soit permis de suppléer un détail omis par l'auteur dans l'histoire de la dévotion du Sacré-Cœur : c'est à sainte Gertrude et à sainte Mechtilde, ces deux illustres filles de Saint-Benoît, que Notre-Seigneur a fait les premières révélations, si sublimes et si consolantes, sur les mystères de son Cœur sacré. — L'auteur, en outre, parlant de sainte Gertrude, la fait vivre trois cents ans avant les révélations de la Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, tandis que cette sainte naquit en 1256.

L'Aînée, par Charles Buet, *Gand*, *Siffer*.

UN joli cadre, entourant une pure aquarelle. Pas bien neuf, peut-être trop bien finissant pour être fort vrai, le roman—si c'en est un—de M. Buet, est gracieux, bien écrit, parfaitement honnête. Tout le monde peut le lire. Les amateurs de fraîches descriptions y trouveront grand plaisir : paysages et mœurs des vallées savoyardes y sont finement dessinés. Z.

Liturgie des vierten Jahrhunderts und deren Reform, von Dr Ferd. PROBST. Munster. Aschendorff. 1893. XIII-472 pp. in-8°. Fr. 12-50.

IL y a vingt-trois ans paraissait à Tübingen l'ouvrage intitulé : *Liturgie des trois premiers siècles*, qui reçut du public savant un accueil aussi bienveillant que mérité. Dans cet écrit le Dr Probst ouvrait une nouvelle voie aux recherches sur l'origine de la liturgie. A défaut de textes liturgiques officiels, il recherchait dans les écrits des Pères de l'Église toutes les allusions à la liturgie, toutes les réminiscences du texte sacré, les groupait et reconstituait de cette manière l'organisme des rites sacrés. Ce travail reçoit aujourd'hui un premier complément dans l'écrit que nous présentons à nos lecteurs : *Liturgie du quatrième siècle et sa réforme.* Après avoir exposé d'une manière concise, mais claire et substantielle, le résultat de son premier travail, base indispensable des recherches ultérieures, l'auteur expose la doctrine des Pères et écrivains du quatrième siècle sur les rites de la messe. La liturgie offrant partout un caractère indéniable d'uniformité, il en résulte dans l'agencement du livre une certaine uniformité, résultat de l'examen de mêmes questions au sujet de la liturgie des différents pays. Après avoir déduit cette uniformité de l'accord qui existe entre les témoignages d'écrivains de diverses nationalités, le Dr Probst étudie la réforme qui s'est opérée au quatrième siècle dans la liturgie et l'origine des diverses liturgies qui se sont formées à cette époque.

Digitized by Google

L'ouvrage se divise donc en trois parties. La première traite du développement de la liturgie pendant les trois premiers siècles en étudiant l'origine première de la messe dans l'institution de l'Eucharistie dans la formation des premiers rites par les apôtres, et leur développement pendant le second et le troisième siècle. La seconde partie traite de la liturgie du quatrième siècle avant sa réforme, en Orient et en Occident. Pour l'Orient, le Dr Probst étudie la messe d'après Eusèbe de Césarée, la messe de Jérusalem d'après S Cyrille, la liturgie d'Alexandrie d'après S. Athanase, la messe en Cappadoce d'après S. Basile, S. Grégoire de Nazianze et S. Grégoire de Nysse, la messe à Antioche d'après S. Jean Chrysostome, enfin la liturgie de Constantinople d'après les écrits de S. Grégoire de Nazianze et de S. Chrysostome. Pour l'Occident le savant auteur étudie la liturgie milanaise, dont il examine les sources d'une manière plus particulière — nous appelons spécialement l'attention sur les pages qu'il consacre à l'écrit *De sacramentis*, parfois attribué à S. Ambroise —, la liturgie d'Afrique,surtout d'après S. Augustin, et comme appendice la liturgie syriaque d'après S. Ephrem.

De l'examen de ces différentes liturgies ressort l'unité de la liturgie dans ses parties essentielles et constitutives dans tout l'univers chrétien. C'est alors que se produit un changement important. Les diverses églises reçoivent une liturgie spéciale, non pas nouvelle dans son organisme, mais diversifiée des autres dans certaines manifestations. Quelles sont les causes de cette réforme ? L'auteur lui en assigne plusieurs, et d'abord le changement de situation faite à l'Église. L'empire est gagné au christianisme, le culte se célèbre au grand jour ; la liturgie peut déployer toutes ses splendeurs et régler la vie religieuse du peuple chrétien. La lutte contre l'arianisme amènera certaines modifications de même que les transformations du catéchuménat et de la discipline pénitentiaire, et le développement du cycle liturgique. Ce dernier point va établir une différence sensible entre les liturgies occidentales et orientales. Les réformateurs de la liturgie furent en Orient S. Basile et S. Chrysostome, en Occident S. Damase. Les pages que l'auteur consacre à l'œuvre de l'illustre pape rappellent plus d'un point traité dans son précédent travail sur les sacramentaires romains. Il sera donc indispensable de recourir à cet ouvrage pour se rendre un compte exact de l'importante réforme qui s'opéra au sein de la liturgie au quatrième siècle.

Les conclusions du Dr Probst seront certainement contestées par ceux qui ne partagent pas ses vues sur l'époque de la composition des sacramentaires romains. Quoi qu'il en soit, son travail sur la liturgie du quatrième siècle est digne de ses devanciers. On y retrouve la même érudition, la même sûreté d'informations, la même clarté d'exposition. Les nombreuses citations qu'il fait des écrivains ecclésiastiques, en supposant même qu'on ne puisse en déduire les mêmes conséquences que lui, offrent une source d'informations de premier ordre. C'est un travail dont l'utilité ne peut échapper à ceux qui aiment à chercher dans les documents de première main l'histoire de nos rites sacrés. Terminons en formulant le vœu que le vénérable auteur, qui conserve, malgré son âge avancé, une ardeur juvénile, puisse poursuivre son œuvre en nous donnant prochainement une étude sur la liturgie latine depuis Damase jusqu'à son acceptation en Gaule.

V. B. D.

Digitized by Google

NOTES SUR PLUSIEURS ÉCRITS ATTRIBUÉS A BÈDE LE VÉNÉRABLE.

UN savant américain, M. le Dr J. Douglas Bruce, a publié récemment une étude pleine d'intérêt sur le manuscrit latin 8824 de la Bibliothèque Nationale généralement connu parmi les savants de langue anglaise sous le nom de "Paris Psalter" (1). Ce manuscrit appartenait, au commencement du quinzième siècle, à Jean duc de Berry, qui en fit don en 1406 à la sainte chapelle de Bourges. Il contient une version avec paraphrase des psaumes en anglo-saxon; le texte en a été publié par Benjamin Thorpe à Oxford en 1855. Dans son mémoire, M. Bruce s'est proposé principalement d'étudier l'original latin, qui a fourni au traducteur le fonds de presque toutes ses rubriques et introductions, c'est-à-dire, le commentaire intitulé *In psalmorum librum exegesis*, attribué à tort à Bède le Vénérable. (Migne P. L. 93, 477 et suiv.)

Le sujet est plus important qu'il ne le paraît d'abord. En effet, l'*Exegesis* en question comporte pour chacun des psaumes trois parties bien distinctes: 1° un *argumentum;* 2° une *explanatio;* 3° le commentaire proprement dit. Or, la majeure partie de ce qui dans les *argumenta* a trait au sens littéral, à l'exclusion des éléments mystiques de provenance diverse, dérive du commentaire presque entièrement perdu de Théodore de Mopsueste sur les psaumes. C'est ce que l'auteur de la dissertation démontre sans peine à l'aide d'une comparaison avec les arguments du commentaire de Théodore conservés dans le manuscrit syriaque Sachau 215 de Berlin, et publiés il y a quelques années par le Prof. Baethgen de Greifswald.

C'est déjà un excellent résultat: car, malgré leur brièveté, ces arguments de l'*Exegesis* se distinguent de la plupart des anciens commentaires par les détails curieux qu'ils fournissent sur les circonstances historiques qui ont donné lieu à la composition des diffé-

1. *The Anglo-Saxon version of the book of Psalms, commonly known as the Paris Psalter*, by J. Douglas Bruce. Baltimore, 1894.

Digitized by Google

rents psaumes. Il n'est donc pas indifférent d'être fixé sur leur auteur.

Mais M. Bruce pousse plus loin encore ses recherches, et s'efforce de découvrir la provenance des deux autres parties, les *Explanationes* et le commentaire proprement dit.

Pour les *Explanationes*, il n'y a pas de difficulté: tout est extrait littéralement de l'ouvrage de Cassiodore sur les psaumes.

Quant au commentaire, la question n'est pas aussi facile à résoudre. Cependant, on peut indiquer d'une façon approximative l'époque à laquelle il a dû être composé. Au nombre des auteurs qui y sont cités, on voit figurer saint Grégoire le Grand (1): force nous est donc de descendre au moins quelques années après la mort de ce pape. D'autre part, Haimon d'Halberstadt, dans son *Explanatio in Psalmos* (Migne 116, 193), a copié textuellement nombre de passages de notre Pseudo-Bède. Ainsi, c'est entre la première moitié du septième siècle et le milieu du neuvième que celui-ci doit être cherché.

Or, précisément dans cet intervalle, nous trouvons un personnage qui semble avoir plus d'un titre à la paternité de l'*Exegesis:* c'est l'abbé Ambroise Autpert, « le plus illustre écrivain qu'ait produit la France » dans le cours du huitième siècle (2). Voici, en peu de mots, les principales raisons qu'il y a de songer à lui dans la question présente.

1° Le style de l'*Exegesis* ressemble d'une manière tout à fait frappante à celui du commentaire d'Ambroise Autpert sur l'Apocalypse, imprimé dans la *Bibliothèque des Pères*, éd. de Lyon t. XIII, 403-639. C'est de part et d'autre même tendance à imiter le genre de saint Grégoire jusque dans la répétition des *quasi dicat*, *ac si dicat*, *ac si diceret* (3); même abondance et lucidité de style, même préférence donnée à l'explication du sens mystique et allégorique.

2° La chronique du monastère de Saint-Vincent au Vulturne, dont Autpert fut abbé, marque expressément que celui-ci avait composé une explication mystique du Psautier :

1. Migne P. L. 93, col. 758 : « Quod solvit beatus Gregorius dicens... » — col. 765: « Unde dicit beatus Gregorius » etc.

2. *Hist. lit. de la France*, IV, 141.

3. Autpert en prévient lui-même le lecteur dans la préface de son commentaire sur l'Apocalypse (p. 404 G), quand il dit qu'il n'a rien emprunté, quant à la façon de s'exprimer, aux commentateurs qu'il a eus entre les mains, « praeter beati Gregorii : cuius verba non solum in his « quae de hac Apocalypsi sensit, verum etiam in aliis quae pro confirmando operis mei dogmate « occurrunt, proprium in illis expositionis laborem refugiens, adnecto. Ad cuius me locutionis « instar, etsi minus sapiens, ita conformare studeo, *ut a rarissimis intelligi possit, qua sibi con-* « *catenatione illius verba misceantur et mea* ».

Digitized by Google

Nam Leviticum Moysi, Cantica Salomonis, Psalterii flores melliflua suavitate, quae in his divina maneant arcana sacramentorum, quaeve uniuscuiusque fidelis disciplina morum, sive Christi observatio mandatorum, suorum edisserens patefecit documento verborum (Migne 89, 1272).

3° Le texte qui vient d'être cité nous apprend qu'outre son ouvrage sur les Psaumes l'abbé Autpert avait écrit une explication du Cantique (1). Or, voici un passage dans lequel l'auteur de l'*Exegesis in psalmorum librum* paraît bien faire allusion à un commentaire de sa façon sur le Cantique des cantiques :

De his fetis in Canticis canticorum dictum est : Dentes tui sicut greges detonsarum ascendentium de iavacro, quae omnes pariunt gemellos, et non est sterilis in eis, *quod iam alibi exposuimus*. (Migne 93, 909.)

4° Enfin, j'ai déjà dit qu'Haimon d'Halberstadt, dans son commentaire sur les psaumes, avait largement mis à profit l'*Exegesis* du Pseudo-Bède. Or, c'est une chose bien connue qu'Haimon, dans le commentaire sur l'Apocalypse qui lui est attribué, « n'a presque fait qu'abréger » celui d'Ambroise Autpert (2).

Ainsi, l'hypothèse de M. Bruce semble appuyée sur des probabilités respectables. Il reste toutefois une difficulté : c'est qu'Autpert cite souvent le psautier romain dans le Commentaire sur l'Apocalypse, tandis que l'auteur de l'*Exegesis* suit le psautier gallican, tout en faisant remarquer dans sa préface que les deux versions sont « en usage et en honneur parmi les Latins » (Migne 93, 481). La chose peut sans doute s'expliquer par le fait que l'écrivain, qui était né en pays Franc et y avait longtemps séjourné avant d'aller passer la dernière partie de sa vie en Italie, s'est servi tantôt d'une version, tantôt de l'autre, suivant les circonstances. Néanmoins, il y a là peut-être un motif de suspendre son jugement, jusqu'à ce que les manuscrits

1. Ce commentaire d'Ambroise Autpert sur le Cantique des cantiques ne paraît pas avoir été retrouvé jusqu'à cette heure. Celui que Trithème avait pris pour lui, et qui porte en effet le nom d'*Ansbertus monachus* dans le manuscrit 60 de la bibliothèque de Trèves (Keuffer I, 52) est en réalité l'œuvre d'Honorius, écrivain du XIIe siècle (Migne 72, 347). Quant à celui que Casimir Oudin a vu sous le titre *Tractatus Ambrosii super Cantica canticorum*, et qui commence par les mots « Librum de proverbiis Salomon scripsit », il existe encore aujourd'hui à la bibliothèque d'Orléans sous la cote 57 (Catalogue général des mss. des bibliothèques de France, départ. t. XII, p. 29). Cet ouvrage, perdu au milieu de divers opuscules appartenant à saint Jérôme, est-il vraiment l'œuvre d'Ambroise Autpert, comme le croyait Oudin, ou bien quelqu'une de ces compilations sur le Cantique faites d'assez bonne heure à l'aide d'extraits de saint Ambroise de Milan? (V. l'avertissement des Bénédictins reproduit dans Migne 15, 1851). C'est ce qu'une étude attentive de ce manuscrit pourra seule faire connaître. En attendant, M. Ch. Cuissard, sous-bibliothécaire de la ville d'Orléans, a eu l'obligeance de me communiquer l'extrait suivant se rapportant au passage visé dans l'*Exegesis in ps.* LXXVII : « Unde « bene Christus ad Ecclesiam dicit : Dentes tui sicut grex tonsarum quae ascenderunt de lavacro, que omnes geminos creant, et infecunda non est in eis. »

2. *Histoire lit. de la France*, V, 121.

Digitized by Google

nous en apprennent plus long sur l'auteur et le texte de ce commentaire, que nous ne connaissons actuellement qu'à l'état d'imprimé.

***

Avant d'en finir avec cette *Exegesis* du Pseudo-Bède, il nous reste à rechercher si les *argumenta* et les *explanationes* ont été insérés par l'auteur même du Commentaire à la place qu'ils occupent dans l'imprimé.

M. Bruce ne le pense pas, et il se fonde principalement sur le désaccord qu'on constate assez souvent entre l'argument et le commentaire. C'est déjà une raison : je ne sais cependant si elle serait absolument péremptoire. En tout cas, en voici une autre, tirée des manuscrits. Car ce qui a été dit tout à l'heure de l'ensemble de la compilation, à savoir qu'on n'en a signalé jusqu'à présent aucun manuscrit, ne s'applique pas à chacune des parties dont elle se compose, mais seulement au commentaire proprement dit. Quant aux *argumenta* et aux *explanationes*, il doit en exister plusieurs bons manuscrits, quoiqu'ils semblent avoir échappé à l'auteur de la dissertation sur le « Paris Psalter ».

Dès le Xe siècle, la bibliothèque de Bobbio nous offre la mention d'un *Liber Bedae in titulis Psalmorum* (1). J'en ai trouvé, il y a quelques années, un exemplaire du XIe siècle à la Bibliothèque Bodléienne (Cod. Canonici Pat. lat. 88). Le catalogue des manuscrits latins de la Vaticane en mentionne un second (Cod. Palat. 39, f. 44), également du XIe siècle, intitulé : *Bedae presbyteri breviarium de titulis psalmorum quod de Cassiodoro sumpsit.* C'est le même dont s'est servi Tommasi (*Opp. omn.* ed. Vezzosi, t. III). Il en existe un autre plus ancien et plus intéressant encore à la Bibliothèque nationale de Paris (latin 12273). C'est un beau volume, provenant de l'abbaye de Corbie ; l'écriture, très soignée, semble du Xe siècle, sinon antérieure. On lit en tête : CODEX BEDAE DE TITULIS PSALMORUM. LIBER. Ce titre, il est vrai, a été ajouté après coup, mais de très bonne heure.

Voici de quoi se compose cet ouvrage :

Fol. 5^v Préface « In primo libro Paralipomenon » (Migne 93, 477).

Fol. 6^v « David filius Jesse » (Ibid.).

La *Praefatio altera* est omise : c'est qu'elle doit appartenir au commentaire proprement dit, et non à la double catégorie des pièces préliminaires.

Foll. 5^v-19^v. Toute la série des *argumenta*, avec un texte beaucoup plus correct que celui de l'imprimé.

1. G. Becker *Catalogi bibliothecarum antiqui* 32, 613.

Digitized by Google

Foll. 19v-24v. Notions sur le *Diapsalma*, liste de tous les passages du psautier où il figure, explication des instruments de musique, termes difficiles, mots hébreux, etc. (Cf. Migne 93, 1097-1104).

Foll. 24v-74v. Toute la série des *explanationes* tirées de Cassiodore, jusqu'au psaume 151 inclusivement.

Fol. 74, après les derniers mots « ubi dominum sine fine laudemus »,

EXPLICIT EXPOS. BEDAe.

Faut-il ajouter foi au témoignage de ces divers manuscrits, qui attribuent à Bède les *argumenta* et les *explanationes ?*

Rien en soi ne s'y oppose. Bède a composé plus d'un ouvrage du même genre, notamment des « distinctiones capitulorum » sur presque tous les prophètes, extraites des commentaires de saint Jérôme (Migne 95, 289). La seule difficulté, c'est qu'il ne signale pas de travail spécial sur les Psaumes, dans la liste qu'il a dressée de ses ouvrages quatre ans environ avant sa mort. Mais on peut répondre que ce moine si laborieux, qui n'a pas cessé de travailler et d'écrire jusque dans sa dernière maladie, a eu largement le temps de composer ces courtes introductions aux Psaumes entre les années 731 et 735.

Quoi qu'il en soit, l'examen des manuscrits semble bien démontrer que la conjecture de M. Bruce, séparant la cause des *argumenta* et des *explanationes* de celle du commentaire proprement dit, est parfaitement fondée.

***

L'*Exegesis* sur les Psaumes fait suite dans les éditions de Bède à tout un ensemble de commentaires apocryphes sur les principaux livres historiques de l'ancien Testament. Inutile de rechercher en détail l'origine de cette indigeste compilation : les extraits de Wicbodo sur l'Octateuque en ont fait presque tous les frais (1).

Il est permis toutefois de se demander si Bède n'y serait pas, lui aussi, pour une faible part. Cette question est justifiée par le fait que le moine de Yarrow mentionne expressément parmi ses œuvres des *capitula lectionum in Pentateuchum Mosi, Josue, Iudicum* (2).

A vrai dire, il serait naturel de voir dans ces « capitula » de simples sommaires bibliques du genre de ceux qu'a composés Cassiodore et publiés le cardinal Tommasi (3). Pourtant, je suis

1. Migne P. L. 96, 1105 et comparer 93, 233.
2. Migne 95, 289.
3. V. Samuel Berger, *Hist. de la Vulgate*, p. 307 et suiv.

Digitized by Google

tombé dernièrement sur un manuscrit qui obligerait, semble-t-il, à donner à la mention de Bède un sens assez différent.

C'est le codex lat. 2342 de la Bibliothèque nationale (XIIe s.). Il provient de l'abbaye du Bec, et on peut en voir la description dans le tome XII, p. 335 suiv. de l'*Histoire littéraire de la France*, sauf pour les premiers feuillets, ceux-là précisément qui ont trait au vénérable Bède.

En effet, on y lit (fol. 3) le titre suivant en caractères rouges, bleus et verts: LECTIONES VENERABILIS BEDAE PRESBITERI SUPER PENTATEUCON MOYSI. *Lectio prima in librum bresith. id est genesis.*

Les *capitula* de cette première partie se lisent fol. 2^v et sont au nombre de vingt-neuf. Je donnerai, ainsi que pour les suivants, l'indication du premier et du dernier chapitre, avec renvoi au tome 93 de Migne toutes les fois qu'il y aura lieu.

GENÈSE. I. *De paradyso et ligno vitae.* « Plantaverat autem (etc.) Paradisus ecclesia est... vivet in aeternum. » (Migne col. 226 A et 269 D).

XXVIIIJ. *Benedictio Iacob patriarche super. XII. patriarchas.* « ... super omnem carnem. Amen » (Migne 364 C).

EXODE (fol. 13^v). I. *De animabus. LXX. quae cum Iacob egressae...* « Quod septuaginta animae » (?)

XLVI. *De indumentis pontificalibus* « ... in se credentibus. Amen. » (Migne 388 A).

LÉVITIQUE (fol. 19). I. *De diversitate hostiarum.* « Diversitates hostiarum quae in veteri. ... » (?)

XV. *Ne in sacrificium aliquid offeratur maculosum* « ... Panes alienige (sic) sunt supersticiosa doctrina vel supersticiosa studia » (Migne, 396 C). Le fol. 20 est laissé en blanc.

NOMBRES (f. 23) I. *De quindecim primis mansionibus filiorum Israel post egressionem de Egypto.* « Prima mansio est Ramesse civitas... » (?)

XIII *De filiis Ruben et Gat et dimidia tribu Manasse.* « ... a nobis exstirpare debemus. » (?)

DEUTÉRONOME (f. 25v) I. *Quod in XI diebus scripsit Moyses librum Deuteronomii.* » In undecim diebus scripsit Moyses... »

XX. *Quod quadraginta flagellis peccantes iubentur cedi.* «...illic sine peccato invenietur. » (Comp. Migne 416 D).

JOSUÉ (f. 27v) sans titre : « Post mortem Moysi precepit Dominus Iosue... et parvis resistentibus sibi discit quia ex se maiora non vincit » (Migne, 422 D).

Le tout finit au bas du f. 28^v. Avec le f. 29 commence la série des opuscules de l'anonyme du Bec.

En somme, les *Capitula lectionum* de notre manuscrit diffèrent sous beaucoup de rapports, notamment par leur brièveté, de la

Digitized by Google

compilation apocryphe du Pseudo-Bède. Par contre, ils ressemblent fort aux questions de saint Isidore sur l'ancien Testament, dont ils ne sont guères, en effet, qu'un abrégé.

Je laisse à d'autres le soin de décider si cet abrégé, dont il existe un autre exemplaire à la bibliothèque d'Orléans (Cod. 150 ff. 217-243, XIIIe s.), doit être vraiment identifié avec l'ouvrage que le vénérable Bède s'attribue à lui-même.

D. GERMAIN MORIN.

Digitized by Google

DOM MATHIEU MOULART

abbé de Saint-Ghislain et évêque d'Arras.

(SUITE ET FIN.)

CHAPITRE VI.

Arrivée à Arras et réconciliation des provinces wallonnes.

L'abbé de Saint-Ghislain, quoique nommé à l'évêché d'Arras en 1575, n'avait encore pu se faire sacrer. Nous l'avons vu en juin 1577 solliciter de Don Juan l'autorisation de faire procéder à son sacre et obtenir cette autorisation, bientôt rétractée par suite des difficultés des temps. Il n'est pas possible de préciser sa date exacte, quoiqu'il soit certain qu'elle ait eu lieu au mois de septembre de cette année. D. Baudry croit qu'elle s'effectua après le 11, jour où Moulart expédia un exprès à Tournai, à l'évêque d'Ypres, pour le venir sacrer, et vers le 15, jour où cet évêque dut se rendre à Saint-Ghislain pour y présider à l'élection du successeur de Moulart. Les frais de cette consécration montèrent à mille sept cent cinquante écus d'or (1).

Le 1er octobre suivant, le nouvel évêque d'Arras fit son entrée solennelle dans sa ville épiscopale. Il venait de Hervain, où il avait passé la nuit, accompagné des abbés de Vicogne, de Crespin, de Mont-Saint-Éloi, d'Henin-Liétard, d'Arouaise, du prieur et de religieux de Saint-Ghislain, du grand-prieur et du prévôt de l'abbaye de Saint-Vaast, et fut complimenté par les autorités civiles. Le concours que lui prêtait le pouvoir séculier, leur dit-il, était pour lui un gage du succès de son ministère. A la porte de Saint-Nicolas, il fut reçu par le clergé et les ordres religieux, et un peu plus loin, par le chapitre qui le conduisit à la cathédrale dont

1. D. Baudry, p. 688.

Digitized by Google

il prit possession (1). Cependant la joie provoquée par l'arrivée du nouvel évêque fut de courte durée. Les rapports de plus en plus tendus entre don Juan et les États, avaient fini par se rompre et la guerre avait éclaté. La victoire de don Juan à Gembloux jeta l'effroi dans le pays ; les États sollicitèrent de tous côtés des secours, et l'on vit bientôt nos provinces envahies par des troupes allemandes et françaises qui allaient se les disputer.

Toutefois les provinces Wallonnes voulaient rester fidèles au Roi et n'entendaient en aucune façon se montrer parjures à leur Souverain. De son côté, le prince d'Orange travaillait à fomenter la discorde, en exploitant les griefs généraux pour amener les Artésiens à une défection ; ses affidés travaillaient sourdement le peuple. Moulart découvrit le complot et déploya tout son zèle à déjouer leurs manœuvres. Aussi était-il le point de mire des attaques du Taciturne et de ses partisans. Le prince d'Orange, dit Pontus Payen dans ses Mémoires « en voulloit surtout à Monsieur le Révérendissime d'Arras, qui l'avoit peu paravant pinssé sans rire en ung sien sermon, interprétant la sentence de l'Évangile : *Cavete vobis a falsis prophetis, qui veniunt ad vos in vestimentis ovium, intrinsecus autem sunt lupi rapaces ; a fructibus eorum cognoscetis eos.* Il est à craindre, disoit le dict sieur Evesque, que penssant éviter le joug de l'Espaignol, ne tombiez sous la domination et tyrannie d'ung qui nous charmoit et esblouissoit les yeulx par ses parolles enmiellées et faincte courtoisie, mais qu'en la fin, descouvrant son hipocrisie, nous prindroit de sa queue vénéneuse comme le scorpion : à bon entendeur (comme dict le proverbe) peu de parolles. Le prince d'Orange receut, cinq ou six jours après, le dict sermon par escript, ainsy que l'avoit prononcé ledict sieur Evesque ; s'y pensa incontinent que ces lettres s'adressoient à luy (2) ».

Les paroles courageuses de l'évêque Moulart, la fermeté de sa conduite et son zèle à défendre les intérêts du Roi lui valurent l'honneur d'être persécuté par les ennemis de la foi et du Roi. Le prince d'Orange avait à Arras des partisans audacieux qui remuaient la populace et l'ameutaient contre les prétendus défenseurs des Espagnols et traîtres au pays. Le 17 mars 1578, une émeute éclate à Arras, « la folle populasse, charmée et esblouie par les calumnies et inventions diabolicques des ministres du prince d'Orange », s'était ruée sur le palais épiscopal et se serait portée aux derniers excès, si Moulart s'y fût trouvé. Cette populace « l'avoit tellement prins en

1. *Mémoires du P. Ignace*, t. I, pp. 613-616 ; Baudry, p. 688 ; Robitaille, pp. 71-75.
2. *Mémoires de Pontus Payen*, II, 68-70.

Digitized by Google

indignation, dit Pontus Payen, qu'elle ne se fust apparemment contentée de l'emprisonner, ains eust impéteusement trampé ses mains au sancq de son pasteur, imprimant d'une note d'infamie la povre ville d'Arras (1) ».

Heureusement l'évêque avait quitté sa ville et se trouvait en ce moment à l'abbaye d'Anchin (2). La lettre suivante de l'évêque fournit l'explication et la justification de sa conduite. Elle est datée d'Amiens du 28 mars 1578 au logis de Monsieur de Humières, près les Augustins et adressée à Maximilien de Longueval.

« Voïant les bonnes offres que Sa Majesté et son Altéze ont faict à tous les pays, tant en général que particulier, et aimant mieux me confier à la clémence de Sa Majesté que m'exposer plus longuement aux ongles du lion rugissant à présent ès Pays-Bas, considéré le peu de fruict que je polrois fair en mon évesché en une perséquition telle de ma personne particulière, suivant la doctrine de Monsieur S. Augustin en son épistre 180 *ad Honoratum ;* en parfin, à l'instance de mes amis et bien veuillans, me suis résoubz me transporter en ce lieu, après avoir expérimenté l'espasse de dix ou douze jours sy je polrois estre sans dangiers ès lieux de mondit éveschez, et trouvé que non, or que je changisse souvent de logis, et mesme remarqué que ne m'estoit loisible passer par Cambray à cause de la gendarmerie, et pour aussy douter sy, au règne qui court piécha depuis que l'on y a introduict le prince d'Orange, je y serois bien asseuré, m'en suis icy pour attendre ce qu'il plairat à Dieu m'envoyer de résolution.

« Pareillement, s'il me seroit possible obtenir ung escripte signé de Son Altèze avecq promesses de le faire rattifier de Sa Majesté au plus tôt, contenant toutes les dittes bonnes offres faictes aussy bien aux particuliers qu'en général, afin de le monstrer à plusieurs qui désirent sa réunir avecq Sa dite Majesté et son altèze. » La condition qu'y mettait l'évêque était que ces promesses ne portassent aucun préjudice au salut des âmes, « ce que gens de bien ne vouldroient jamais faire, et, quant à moy, ajoute-t-il, je choisirais plutôt la mort que user de telles lachetés de courage.

« Aussy, par la grâce de Dieu, jamais n'ay volu consentir à son évocation ny à sa réception pour lieutenant général, ny à la profision des bénéfices faict par eux au préjudice de Sa Sainteté et de Sa Majesté, ny à la démolition des chasteaux, ains au contraire ay publiquement contredit à tous ces points et m'y suis opposé sy avant

1. Ferry de Locres, p. 56.
2. Ibid., 86.

Digitized by Google

que m'at esté possible, comme plusieurs sçavent. Encore, le samedi après la mie-carême, aïant faict les ordres en Anchin, où que je fus requis par lettres de l'archiduc de consacrer l'abbesse de Bourbourg aultre que celle que son Altèze avoit dénommé à Namur, je ne le volu faire. Et pour celà et que m'estois aussy formèlement opposé à la tradition que le prince demandoit des joïaux ecclésiastiques, aïant protesté que moy avecq aultres endureroient plustôt la mort que veoir devant nos ieux fair ceste injure à Dieu, et à son Église, sy que pour lors ne l'effectuèrent, d'autant que avions amené à nostre sentence tous les nobles et bonnes villes estantes à l'assemblée, néantmoins, depuis ledit emprisonnement, entendons qu'ilz y sont retournés, et pour toutes les choses susdites, aussy que je n'ay volu signer la seconde union faicte à l'instance du prince d'Orange depuis la retraicte de son Altèze en Namur, et que en divers sermons j'avois touché de retirer le peuple du fol amour qu'il portoit audit prince, et de le réunir à son prince naturel et catholique par une clémente réconciliation (1). »

On connaissait les relations étroites qui existaient entre Farnèse et l'évêque d'Arras ; on savait que celui-ci avait suivi don Juan à Malines, que, venu pour prendre congé du prince le 12 juillet, le gouverneur lui avait fait prolonger son séjour jusqu'au 19, que plus tard il avait été le retrouver à Namur, et que depuis lors, au sein de son évêché, il n'avait épargné aucun travail pour opérer la réconciliation de la province avec le Roi et son représentant. C'était cette fidélité à son Souverain que le prince d'Orange poursuivait dans l'évêque d'Arras et qu'il voulait lui faire payer par les mesquines tracasseries auxquelles il le fit soumettre par ses partisans. « Ceux quy favorisent ledict prince oultre mesure, ajoute Moulart, qu'il m'ont perséquuté premièrement de leur langue et puis par effect, m'expulsant de la superintendance que m'avoit donné Son Altèze de l'abbaye de Saint-Guilain, et maintenant rendant peine de m'esclure de mon évesché d'Arras, rendant paine de me fair saccager, se ne fust que Dieu, par sa miséricorde et humble providence, m'en préserve comme jusques icy il a faict fort favorablement et merveilleusement, bien dont je le loue et loueray tant que seray (2). »

Les persécutions et les tracasseries de tous genres n'empêchèrent pas l'évêque d'Arras de poursuivre son œuvre de pacification. Raf-

1. Piot, *Histoire des troubles des Pays-Bas*, par messire Renon de France, II, 237. Cf. Père Ignace, *Mémoires*, II, 169 sqq ; O. Bled, *La réforme à Saint-Omer et en Artois jusqu'au traité d'Arras* (1577-1579). Saint-Omer-D'Homont, 1889.

2. *Mémoires de Pontus Payen*, II, 212-217.

Digitized by Google

fermir la faction des malcontents,gagner ses chefs au roi, tel fut son programme. Dans l'exil forcé auquel il était condamné il brûlait du désir de retourner dans son diocèse. Le 3 avril, il adressait d'Amiens une nouvelle lettre à Maximilien de Longueval et lui faisait part de ses sentiments : « Je m'estois retiré en ce lieu, disait-il, aveque telle occasion et intension que polrès veoir par lettres datées du XXVIII de mars, lesquels je vous eus fort voluntier envoié plustot, sy plustot j'eusse trouvé messagier à propos. Mais maintenant, comme l'on me faict requérir instamment de me retirer au pays, principalement pour aidier au maintiennement de la religion et fair office de moienner une réconciliation, si fair se poeult à l'honneur de Dieu et de Sa Majesté et repos des pays, je me trouve assés enclin de m'exposer encoire au dangier pour sy bonne occasion, présupposant que Sa Majesté ne trouvera que bon ; sy est-ce néantmoins, au cas du contraire et qu'elle fût servie me retirer du tout, je suis résoubs le fair, en me le signifiant par voie asseurée de bouche ou aultrement. Car aultrement toutes les occasions de fair service à Dieu et au Roy se retrenceroint en un moment, au grand scandal d'ung chascun, que ne considéreroient pas qu'avecques préjudice de la religion et de l'obéissance de Sa Majesté ne seriont aucunement obligés d'en faire aultrement. Quant vous trouveriez convenable d'advertir de tout ce que dessus Son Altèze, je ne doubte que le ferez tellement qu'il n'y aura personne d'aultre qu'elle ou peu d'aultres sourdes pour les dangiers entrêmes (1). » Déjà, dès le mois d'avril 1578, Valentin Pardieu, seigneur de la Motte et gouverneur de Gravelines, avait manifesté sa ferme intention de se réconcilier avec le roi et de gagner à ses idées un grand nombre de seigneurs. Les défections se produisent dans le parti du prince d'Orange ; Farnèse multiplie sa correspondance et rallie les principaux seigneurs. Déjà, à la suite du seigneur de la Motte, Emmanuel de Lalaing, baron de Montigny, et le seigneur de Capres, Odoard de Bournonville, s'étaient ralliés à Farnèse. Les résolutions des États d'Artois trahissaient de fortes velléités de se séparer de toute faction rebelle, en réclamant l'observation nette et franche de la Pacification de Gand et la répression des perturbateurs et ennemis du repos public, qui venaient de piller et de saccager les monastères et les châteaux et d'incendier la prévôté de Vormezelle (2).

Un instant ces bonnes dispositions faillirent s'évanouir, à la suite

1. Piot, *Renon de France*, III, 295 ; voir une lettre à Don Juan adressée d'Amiens le 24 avril 1578 (ib., p. 330).

2. Lettres du 27 oct. 1578. Gachard, *Actes des États généraux*, II, 413.

Digitized by Google

de l'intervention de Robert de Melun, vicomte de Gand, sur qui le prince d'Orange fondait les plus grandes espérances. Ce seigneur devait à tout prix empêcher les provinces wallonnes de se séparer des autres. De son côté le prince de Parme voyait qu'il était temps d'entrer en relations directes avec les États d'Artois. Par lettres datées du camp de Bouges le 11 novembre, il chargea Mathieu Moulart, Guillaume Valhuon, auxquels il adjoignit plus tard le baron de Selles, de négocier avec les États des provinces wallonnes (1). Suivant ces instructions, l'évêque d'Arras se rapprocha de la frontière d'Artois, et se décida à regagner la ville d'Arras où les députés des provinces wallonnes étaient réunis (2). Farnèse comptait sur le zèle et l'affection que les deux commissaires royaux portaient au service de Dieu et du roi (3). Les commissaires firent leur entrée solennelle dans Arras le 4 décembre « accompaignez d'environ cent chevaulx, tant d'ecclésiastiques, nobles que bourgeois, qui vindrent au devant d'eulx (4) ».

« Moullart, pour s'acquitter de sa commission plus exactement et avec plus de succès, ayant fait une procession solennelle à Arras, où il porta le Saint-Sacrement autour de la ville, commença à mettre la main à l'œuvre, et, après avoir montré qu'il y avoit peu d'espérance, ou plutôt qu'il n'y en avoit aucune que les provinces confédérées s'accordassent avec la religion catholique et le roi, il exhorta les Wallons à penser à leurs intérêts et à s'arrêter à l'accommodement qu'on avoit commencé avec le prince de Parme ; et comme le moindre mouvement fait aller les esprits de part et d'autre, tandis qu'ils sont encore chancelants, de même que ce qui est suspendu se remue au moindre branle, non seulement il remit la faction des Wallons dans leur premier état, mais, ayant plusieurs fois conféré avec le vicomte de Gand, et lui ayant promis beaucoup de bonnes choses de la bonne volonté de ce prince, il le laissa lui-même incertain de ce qu'il avoit à faire (5). » Ce fut le 6 décembre 1578 que Mathieu Moulart et le seigneur de Valhuon firent leurs ouvertures aux États d'Artois (6). Le roi appuyait leurs démarches par des témoignages publics de la confiance illimitée qu'il avait en eux. Le 7 février, il écrivait aux États des provinces Wallonnes les lignes suivantes : « Et, pour le très grand désir que nous avons de vous

1. Piot, *Renon de France*, II, 333.
2. Ib., 335.
3. *Bullet. de la comm. d'hist.*, IIe série, IV-400.
4. Lettre de Farnèse du 7 janvier 1579 (ib., p. 420).
5. Baudry, p. 726.
6. *Bulletins* l.c.; Gachard, *Actes des États généraux*, II, 94, cf. 120, 123, 150, 168, 180, 192.

Digitized by Google

veoir en bonne paix et tranquillité, nous vous promettons de ratiffier et approuver tout ce que les évesques d'Arras, seigneur de Valhuon et consors traicteront et accorderont avecq vous, en vertu et suyvant la commission et instruction qu'ilz ont, à cette fin, de nostre très cher et très amé nepveu le prince de Parme (1). » En dépit des lettres et des messages des États généraux, ils se décidèrent à traiter avec le prince de Parme. Les députés de Hainaut et de Douai s'unirent à eux pour protester de leur désir de se réconcilier avec le roi, tout en réclamant le départ des troupes espagnoles. Enfin le 17 mai 1579, l'accord était signé par les députés des provinces Wallonnes (2) et, le 28 juin, le prince de Parme confirmait les articles de la réconciliation. Moulart avait accompli l'œuvre de paix, aidé par les conseils du grand-prieur de Saint-Vaast, Dom Jean Sarrazin, qui ne devait pas tarder à monter sur le siège archiépiscopal de Cambrai. Granvelle, qui ne partageait pas ses vues, pouvait dire après coup que « l'evesque d'Arras doibt estre meilleur religieulx que négociateur (3) ». Les compatriotes du cardinal, Morillon lui-même, ont avoué qu'il avait agi avec zèle et sincérité. Il avait sauvé le pays de l'anarchie religieuse et sociale, et, tout en restant fidèle à la cause du roi, il avait sauvegardé les intérêts du pays, et obtenu le renvoi des troupes espagnoles. On avait désormais la paix et une paix assurée, alors que les partisans du Taciturne violaient sans cesse les clauses de la Pacification de Gand et travaillaient à établir le despotisme de quelques ambitieux sur les ruines du catholicisme, de la noblesse et de la liberté personnelle (4).

CHAPITRE VII.

L'intérim à Saint-Ghislain.

L'élévation de Dom Moulart au siège épiscopal d'Arras laissant vacante l'abbaye de Saint-Ghislain, le gouverneur-général des Pays-Bas, Don Juan, députa, par lettre du 28 août 1577, l'évêque d'Ypres, Martin Rithove, l'abbé de Maroilles, Frédéric d'Yves, et le conseiller Philippe de Le Samme, pour procéder à l'élection d'un nouvel abbé (5). En vertu de ces lettres, Dom Moulart devait conserver la direction du monastère jusqu'à ce que le prince aurait nommé son successeur. Le 15 septembre, les commissaires assem-

1. *Bullet. de la comm. d'hist.*, IIe série, I, p. 342.
2. Ib., p. 201, 522-536.
3. *Bullet. de la comm. d'hist.*, IIIe série, X, 342 ; *Correspond. de Granvelle*, t. VII.
4. Cf. Groen de Priesterer, *Archives de la maison d'Orange*, VI, 676-679.
5. Pour tout ce chapitre, voir Baudry, pages 687, 693-722, 732-755, 775-779.

Digitized by Google

blèrent le chapitre de Saint-Ghislain et exposèrent leur commission. Le prieur, Dom Jean Hazart, demanda alors aux délégués du prince que leur ancien abbé pût entrer dans la salle et continuer à gouverner le spirituel et le temporel du monastère jusqu'à la nomination de son successeur. L'évêque nommé d'Arras entra alors au chapitre, et la communauté, composée de vingt religieux, tous présents, à l'exception de Dom Jean Hannecart, lui promit obéissance et révérence. Dom Moulart demanda un jour pour délibérer sur cette grave affaire. Le lendemain il donna son assentiment à la demande des religieux ; le désir exprimé par le prince dans sa lettre du 28 août, et le danger qu'il y avait de laisser en ce moment une abbaye sans supérieur, lui parurent des motifs suffisants pour assumer cette charge. On procéda alors au scrutin : les voix se partagèrent tellement que neuf religieux en reçurent un nombre égal. Ce résultat mit les commissaires dans un grand embarras ; ils ne savaient quels candidats ils pouvaient présenter au prince. Ils représentèrent donc à la communauté que les résultats du scrutin pouvaient avoir de fâcheuses conséquences pour la nomination de leur futur abbé, et qu'en présence d'un tel éparpillement des voix, le prince pouvait être disposé à nommer un religieux étranger; ils proposaient donc d'annuler ce scrutin et de procéder à l'élection par voie de compromis. Les moines agréèrent cette proposition et désignèrent pour compromissaire l'évêque Moulart, qui choisirait parmi eux trois candidats à présenter au prince. On espérait que cette mesure, acceptée de commun accord, ferait disparaître toutes les difficultés et accélérerait la nomination d'un abbé. On comptait sans l'ambition d'un membre de la communauté.

Dom Jean Hannecart, homme d'ailleurs « recommandable par sa science et par ses mœurs », jusque-là, du moins en apparence, se croyant un des trois religieux proposés par le compromissaire, se laissa tenter par l'idée de tenir la crosse de Saint-Ghislain. Grâce au concours de son frère, Gilles, riche marchand de la ville d'Ath, il gagna à sa cause le comte Philippe de Lalaing, grand-bailli de Hainaut, ainsi que plusieurs seigneurs de la province. Ceux-ci, qui s'étaient déclarés contre don Juan et avaient fait appel à l'archiduc Mathias, en même temps qu'ils appuyaient auprès de ce dernier la candidature de Dom Hannecart, conseillaient aux religieux de Saint-Ghislain de solliciter au plus tôt de l'archiduc la nomination d'un membre de la communauté, dans la crainte qu'on ne leur donnât un abbé étranger et suspect d'hérésie. Trompés par cette bienveillance apparente, les moines de Saint-Ghislain s'adressèrent à l'archiduc

Digitized by Google

qui nomma pour abbé Dom Jean Hannecart, par une lettre datée d'Anvers le 28 février 1578 (1), « en suite de la nomination qu'en avait faite, deux jours auparavant, Philippe II, roi d'Espagne, ou plutôt le nouveau conseil privé établi par les États. » La lettre de l'archiduc portait ces mots : « Avons par mûre délibération, ordonné et commis à laditte prélature Dom Jehan Hannequart, ung des dits religieulx, ayant esté de la pluspart des mesmes religieulx à ce nommé comme personne ydoine et aggréable à eulx. »

Cette nomination provoqua le plus vif étonnement au sein de la communauté qui refusa d'en reconnaître la légitimité, étant donné que D. Hannecart n'était point un des trois candidats proposés à la suite du compromis, et que la communauté s'était engagée à ne reconnaître que les candidats proposés par l'évêque Moulart. Ce dernier, fidèlement attaché à la cause de Don Juan, appuya les réclamations de la communauté. D'un autre côté, le comte de Lalaing, partisan déclaré de l'archiduc Mathias, mécontent de l'opposition que lui faisait Moulart, prit parti pour D. Hannecart.

Ce religieux, voyant l'opposition de ses confrères, déclara qu'il n'entendait point faire usage de ses patentes contre leur gré, les prescriptions du droit et les privilèges du monastère, ni accepter la charge abbatiale s'il n'était un des trois candidats proposés par Moulart. Mais ces démonstrations d'humilité ne durèrent pas longtemps : il déclara bientôt que le compromis lui était suspect et qu'il s'en tenait à l'élection du scrutin. C'était manifestement violer sa parole. Le 8 mars, le comte de Lalaing écrivit aux religieux pour les prier de recevoir Dom Hannecart comme leur abbé, en vertu de la nomination de l'archiduc: la communauté refusa énergiquement d'accepter une nomination aussi irrégulière.

Cependant Dom Hannecart se comportait en abbé, et son frère ne négligeait aucune manœuvre pour assurer son triomphe. Le comte de Lalaing eut beau multiplier ses lettres et ses menaces pour décider les moines à reconnaître Dom Hannecart, rien ne put les fléchir, à l'exception de quatre jeunes religieux, qui espéraient trouver quelque profit sous un abbé de la trempe de D. Hannecart. Forts de leur droit, de l'appui de l'évêque Moulart et de l'avis de plusieurs docteurs de Douai, les moines de Saint-Ghislain préférèrent plutôt souffrir la persécution et l'exil que d'abandonner les droits de leur maison. Tantôt en butte aux vexations de Dom Hannecart dans l'intérieur de l'abbaye, tantôt prisonniers à Mons, ils résistèrent toujours et ne se laissèrent ébranler ni par les lettres du comte de

1. Archives du royaume. Papiers d'État et de l'Audience. *Reg.* 937, f. 18.

Digitized by Google

Lalaing, ni par celles du vicariat de Cambrai, ni par celles de l'archiduc Mathias qui leur enjoignait de procéder à l'élection canonique de son candidat. Cet état de choses se prolongea jusqu'à la fin de l'année 1578.

Voyant qu'il ne pouvait déterminer le comte de Lalaing et l'archiduc à abandonner la cause de Hannecart, l'évêque Moulart, que Don Juan avait continué dans l'administration du temporel de Saint-Ghislain, prit le parti de recourir à Rome et d'exposer au pape la manière irrégulière dont l'intrus avait obtenu ses patentes. Grégoire XIII, par bulles du 13 février 1579, donna à Moulart l'administration de l'abbaye de Saint-Ghislain avec droit d'en percevoir les fruits et pouvoir de contraindre, par les censures ecclésiastiques, ceux qui s'opposaient à son administration. Le prince de Parme de son côté, par lettres du 8 août de la même année, le reconnut pour abbé légitime de Saint-Ghislain (1). Cette décision de Rome et du prince de Parme, en même temps qu'elle mettait un terme aux prétentions d'Hannecart, vint ranimer le courage des opposants.

Dès ce moment Moulart ne négligea aucun moyen pour rendre la paix à son monastère. Il sollicita l'appui du conseil de Mons et tâcha de gagner le comte de Lalaing par l'entremise du comte de Mansfeld. Dans une lettre au grand-bailli de Hainaut, il lui prouva que D. Hannecart n'était point un des trois candidats proposés dans le compromis, seul mode d'élection valide adopté par les religieux et que l'intrusion de ce religieux étant contraire au droit canon, sa nomination était nulle. « Il finit sa lettre en priant ce seigneur de recevoir cette advertence de bonne part, qu'il dit lui faire avec d'autant plus de liberté, que Lalaing, dont il tenoit son titre de comte, étant dans son diocèse d'Arras, il avoit cru lui faire cette remontrance, comme un père charitable, et qu'il espéroit qu'étant seigneur catholique, issu de nobles aïeux de la même religion, il se garderoit bien d'encourir les peines et les censures portées par les sacrés canons contre les protecteurs des intrus à la prélature, par des voies illégitimes et la violence (2) ».

L'intervention énergique de l'évêque d'Arras détermina le comte de Lalaing à soumettre à un examen la cause de Hannecart. C'était déjà une victoire que de mettreen doute la validité de sa nomination. Hannecart, sommé de produire sa défense, eut recours à de nouvelles ruses; mais on découvrit son stratagème, et l'on mit au jour ses menées ambitieuses et ses procédés déloyaux vis-à-vis de ses confrères. Le 21 mai 1580, le prince de Parme annonçait au prieur la

1. Papiers d'État et de l'Audience. *Reg.* 937, f. 36.
2. Baudry, p. 733.

Digitized by Google

prochaine mission de délégués chargés de procéder à une nouvelle élection, dépossédait Hannecart de toute administration de l'abbaye et en confiait le spirituel au prieur.

L'élection de *D.* Jérôme Liétard mit fin aux troubles qui avaient agité l'abbaye de Saint-Ghislain pendant trois ans. Dom Hannecart reçut une pension et se retira à l'abbaye de Crespin. Ce religieux y étant tombé gravement malade, l'abbé de Saint-Ghislain alla le voir le 13 septembre 1584. Le moribond lui demanda pardon, ainsi qu'à ses confrères de Saint-Ghislain, du scandale qu'il avait causé, et le pria d'oublier le passé et de le recommander à leurs prières.

On ne peut disconvenir que Moulart ne se soit acquis de grands mérites par les démarches qu'il fit en faveur de Saint-Ghislain. Cependant ses rapports avec l'abbaye prirent bientôt un caractère quelque peu aigu. Le monastère était chargé de dettes, à la suite des dépenses excessives de Dom Hannecart et des procès soutenus contre cet intrus. On avait même dû vendre des argenteries et contracter un emprunt de 10000 florins, pour faire face à la situation. L'évêque d'Arras réclamait des indemnités montant à 3655 florins pour son gouvernement de trois ans à Saint-Ghislain et pour les voyages entrepris dans l'intérêt de cette maison (1). En soi la demande était juste, mais la situation de Saint-Ghislain était trop précaire en ce moment, pour que l'on vît de bon œil les réclamations de l'évêque. On lui rappela que les sommes énormes dépensées pour sa nomination à l'évêché d'Arras dépassaient de loin les frais qu'il aurait pu faire, pendant ces dernières années, alors qu'il jouissait des revenus de son évêché. Dom Moulart ne voulut point entendre parler de remise ou de délai. Cette tenacité provoqua un vif mécontentement à Saint-Ghislain, et l'abbé Liétard lui écrivit une lettre assez énergique dans laquelle il lui rappelait ses obligations envers l'abbaye et allait jusqu'à lui reprocher d'avoir paru favoriser l'intrus. Cette dernière allégation était fausse, aussi l'évêque n'eut-il pas de peine à la détruire.

Il lui était plus difficile de justifier sa demande d'indemnités. Moulart répondit que les revenus de son évêché, de l'Église et des pauvres de Notre-Dame avaient été consacrés « pour les necessitez très-urgentes et pregnantes et affaires tant singulièrement importantes, pour le spirituel et temporel de Saint-Ghislain et de la restitution et restablissement des bons religieux et suppôts d'iceluy Saint-Gislain, ensemble l'establissement dudit abbé légitiesme, l'intrus déjecté... (2). » Aussi s'étonnait-il qu'on pût mettre en doute son dé-

1. Baudry, p. 764.
2. Baudry, p. 778.

Digitized by Google

vouement et son attachement à son ancienne abbaye, d'autant plus qu'en maintes circonstances Liétard lui-même les avait reconnus.

« Et partant, ajoutait-il, conférant vos dernières lettres avecques les dessus dites ne me puis assez esmerveillier,comme le temps peult ainsy faire parler les personnes tant différentement, me semblant de plus en plus la misère des humains estre fort exitialle en ce monde, et que bien heureux qui n'a qu'à faire avecques les hommes, sauf le mérite de supporter charitativement les défectales voyes des aultres. Quy est, en somme, ce que pour maintenant mes affaires me permettent escrire sur ce que dessus, seullement vous priant considérer en l'offre, que vous me faictes pour racompense, s'il y avoit raison que mes dernières débourses, sy que dessus, demeurassent ainsy perdues pour mon église et pauvres de mon diocèse, et, sy l'on a concédé au destructeur et invaseur de ladite maison tant grande pension que de six cens florins par an, s'il n'y a plus de raisons (sy on n'a rien faict pour le défenseur et souteneur) qu'au moins il ne perde rien du sien fidèlement et utilement employé pour le salut total de la maison. Vous en avez beaucoup qui blasonnent comme s'ilz avoient faict grand chose pour vous ; mais je croi qu'avecq le temps, vous entenderez par expérience qu'en court sont et fréquentent plusieurs ressamblant au compaignon d'Esope, quy or qu'ilz ne facent guères ou rien, ce sont ceux quy ont par leur dire mesme toujours tout faict : mais les vrais prudens et justes notent les œuvres extérieures, non pas les paroles ; ils prendent pied aux effects, non pas aux simples démonstrations et eaux bénictes de court. Dont je prie Dieu vous en garder et maintenir en sa grâce moy recommandant à la vostre. De nostre maison épiscopale, le 25 de novembre 1584. — Vostre ami, s'il vous plaît, en Nostre-Seigneur Jésus-Christ, *Dom Mathieu Moulart, évesque d'Arras* (1). »

L'abbé Liétard n'envisageait que la situation désastreuse de son monastère ; Moulart ne voyait que son droit et les intérêts de son Église, et l'on ne s'entendait point. Il fallut en venir à une transaction. Le 12 juin 1585, la communauté s'engagea à payer à l'évêque la somme de deux mille florins « tant pour avoir administré et gouverné la maison, pendant trois ans ou environ, que pour ses vacations et débours et voyages qu'il fit pour le procès de Dom Jean Hannecart... L'abbaye, par cet accommodement, renonça à toute prétention qu'elle pouvait avoir sur les tapis, croix, livres et autres meubles et bijoux que cet évêque avait emmenés avec lui, à Arras, lorsqu'il fut promu à l'épiscopat (2) ».

1. Baudry, pp. 778-779.
2. Ib., p. 779.

Digitized by Google

Quelque attachement que pût avoir l'évêque d'Arras pour son ancienne abbaye, il ne paraît pas qu'il en ait donné des preuves bien signalées depuis son départ de Saint-Ghislain ; le ressentiment que lui gardèrent ses anciens religieux eut son retentissement même après sa mort. Tandis que dans son testament, écrit en 1596, Moulart laissait une partie de ses biens aux pauvres d'Arras et de son village natal, et une autre à ses parents, il ne faisait aucun legs en faveur de Saint-Ghislain. Cet oubli fut sensible aux religieux. Le 2 juillet de l'an 1600, l'évêque d'Arras mourait à Bruxelles, et l'on négligea d'en avertir l'abbé de Saint-Ghislain.

L'abbé Hazart, apprenant assez tard la mort de son ancien supérieur, écrivit, vers le 10 du mois, aux parents et aux exécuteurs testamentaires, pour se plaindre du silence qu'on avait gardé vis-à-vis de lui et de sa communauté et leur exprimer le désir de traiter diverses affaires avec eux. « Les exécuteurs testamentaires répondirent du palais épiscopal d'Arras, le 15 juillet, que Messieurs les députés d'Artois, qui étoient à Bruxelles, leurs spéciaux amis, avoient trouvé à propos d'emporter le corps du défunt, le plus secrètement qu'ils pouvoient hors de la province de Hainau, pour obvier aux suites fâcheuses qui naissent ordinairement de semblables transports : c'est pourquoi ils avoient résolu de ne mander sitôt sa mort, mais d'envoyer à cet abbé un proche parent du défunt, pour l'assurer de l'affection singulière que cet évêque avoit toujours eue pour l'abbaye de Saint-Ghislain ; puis ils prièrent Hazart d'honorer de sa présence ses obsèques et funérailles à Arras, au jour qu'on lui marqueroit et où on termineroit lesdites affaires. Entretemps, Antoine Moulart, chanoine et archidiacre d'Arras, neveu de cet évêque, vint à Saint-Ghislain, et lui dit que, quoique son oncle n'eût rien laissé par son testament à son monastère, il avoit cependant souhaité, un peu avant de mourir, que son cœur y fût inhumé, comme dans un lieu qu'il avoit toujours affectionné plus que tout autre [1]. » La demande était délicate et assurément, après les contestations survenues entre l'évêque et l'abbaye, inopportune. Comment concilier cette affection avec le silence du testament ? Comment expliquer cet oubli de Moulart à l'endroit de son ancien monastère, auquel il était redevable de son éducation et de son élévation, alors que ses parents avaient leur part de ses largesses? La communauté, froissée de cet oubli, déclina l'offre du chanoine Moulart et adressa, par l'intermédiaire de son abbé, sa réponse aux exécuteurs testamentaires. On y exprimait l'étonnement le plus vif pour la grande

1. Baudry, p. 822.

Digitized by Google

affection dont l'évêque honorait l'abbaye et le silence gardé à son endroit dans le testament, et on y rappelait ce que le monastère avait fait pour son élévation. « Partant, leur disoit-on, ferez bien de ne séparer son cœur d'arrière son corps, ne fût que vous prouviez que par son testament, il en auroit ainsy disposé : ce que ne nous sauriez persuader, si ne nous monstrez que il auroit légaté quelque bonne somme à sa mère et sa nourrice, la maison de Saint-Ghislain..... Quant à l'âme de mondit seigneur défunt, de nostre parte, ne mancquerons, en messes, prières, aulmosnes, de faire nostre devoir. De Saint-Ghislain, le 21 en juillet 1600 (1). » La communauté accorda à l'âme de l'évêque Moulart les suffrages accoutumés, et l'on inscrivit son nom au nécrologe de la maison, où on lit à la date du 3 juillet ces mots : *Matheus episcopus, nostræ congregationis* (2).

CHAPITRE VIII.

Son épiscopat à Arras.

Appelé à succéder sur le siège épiscopal d'Arras à François Richardot, l'abbé de Saint-Ghislain se montra digne de la confiance du roi qui le nommait. L'autel et le trône étaient le but commun des attaques des hérétiques, spécialement dans les provinces wallonnes, boulevard du catholicisme et de la monarchie espagnole. Moulart fut à la hauteur de sa mission : il fut un évêque modèle, un patriote dévoué, un homme d'État distingué. C'est à lui que nos provinces doivent en grande partie le bonheur d'avoir conservé la foi catholique.

Lors des épidémies qui sévirent en Artois, on le vit prendre des mesures sanitaires pour préserver la ville des miasmes dangereux, qu'exhalaient les eaux du vivier de Bronne (3) et veiller à ce que les prêtres portassent aux pestiférés le secours de leur ministère (4). Il fut toujours sur la brèche, et jamais on ne vit son zèle se ralentir. Ce qu'il fut au début de son épiscopat, il le resta jusqu'à la fin, un évêque dans toute la force du terme.

Le palais épiscopal d'Arras était rangé comme un monastère. Tous les jours Dom Moulart célébrait la sainte messe, assistait aux matines dans sa cathédrale, autant que sa santé le lui permettait, et récitait ses heures canoniales avec son chapelain. Il assistait aux

1. Ib., pp. 823-824.
2. *Nécrol. de St-Ghislain*, ms. à la bibliothèque publique de Mons.
3. Archives départementales du Pas-de-Calais; Archives civiles. Série B. Reg. 770, tome I de l'*Inventaire*, p. 142.
4. Robitaille, pp. 104-105.

Digitized by Google

processions publiques avec une dévotion qui édifiait tous les assistants (1). Sa maison était toujours ouverte aux pauvres et aux exilés, et sa charité s'étendait aux hôpitaux, aux prisonniers et aux pauvres de la ville, dont il secourait parfois la misère cachée pour leur éviter la honte de mendier en public. Sa frugalité était le secret et la source de ses largesses. Il admettait fréquemment à sa table les prêtres et les religieux. Le repas fini, il passait dans sa chambre pour lire quelques chapitres des épîtres de saint Paul, dont il s'était parfaitement assimilé le texte. Il jeûnait fréquemment et portait sur lui un cilice. Après sa mort, on en retrouva trois autres cachés près de son lit (2). Son zèle était si grand qu'il aurait voulu ne trouver dans son diocèse ni un hérétique ni un mauvais chrétien. « Entre toutes les sollicitudes pastorales que Dieu nous a données et qu'il nous a commises pour la sanctification des âmes, disait-il dans une lettre pastorale, l'on nous trouve souvent dans l'affliction et dans l'inquiétude sur ce que, dans ces temps dangereux et pleins de calamités, où les hérésies ont déjà commencé à se glisser dans notre Belgique, y augmentent de jour en jour, et que même elles ont prévalu bien fort dans les provinces voisines. Nous ferons toujours nos efforts pour préserver notre troupeau d'une pareille corruption. Ce n'est point par nos mérites que vous avez été préservés jusqu'à présent dans la foi et dans la religion catholique, apostolique et romaine, mais par la bonté et la miséricorde de Dieu qui nous y maintient en entier (3). »

A peine installé à Arras, l'évêque Moulart convoqua son synode (15 octobre 1577). Il en réunit plusieurs pendant son épiscopat. Celui de 1584, dont les statuts ont été imprimés (4), est un témoignage de son zèle et de sa science. Après avoir professé sa soumission au concile de Trente et ordonné à ses prêtres de se conformer à ses décrets, il règle l'administration des sacrements et des biens ecclésiastiques, et renouvelle les statuts déjà promulgués pour la fondation et la tenue des écoles. Il demande la création d'écoles dominicales pour les pauvres et invoque au besoin l'intervention du pouvoir séculier pour en créer. Les statuts du synode de 1584 règlent les prônes, la résidence des bénéficiaires. L'évêque prêchait lui-même d'exemple. Tout le monde connaissait son zèle pour la prédication et sa fidélité à observer les règles canoniques

1. En 1586, il fit la visite des reliques de la sainte Manne en présence de l'évêque de Verceil, nonce apostolique aux Pays-Bas (Baudry, p. 791).
2. Baudry, p. 689, d'après Ferry de Locres, pp. 50-71.
3. P. Ignace, *Recueil des pièces et mémoires*, IV, 6.
4. A Arras chez Claude de Beyens.

Digitized by Google

de la résidence. « Pendant les vingt-trois années de son épiscopat, il conféra cent trente-huit fois ou environ les ordres, de sorte qu'il faut nécessairement que, malgré ses grandes occupations pour les affaires des États, il n'ait laissé échapper aucun temps d'ordination, sans les conférer : ce qui n'est pas la moindre fatigue des évêques, et d'autant plus grande pour lui, qu'il était souvent malade et fort pesant de corps (1). » Il veillait à la discipline dans les communautés religieuses. Le 13 mai 1590, Moulart avait assisté aux prémices de Dom Mathieu Le Magnier à l'abbaye de Saint-Ghislain. « Cet évêque étant à table au réfectoire, remarquant qu'un religieux ne soutenoit pas sa tasse en buvant, avec un ou deux doigts de l'autre main, selon la coutume ancienne, tant pour la gravité que pour modérer l'avidité dans le boire, soutint la sienne de cette manière pour lui faire une correction tacite. Ce que ce religieux confus observa depuis (2). » On voit par ce trait jusqu'où l'évêque portait son attention. Il appelait au besoin les dignitaires à l'observation des règles. En 1593, le chanoine Thomas Cox Rithoven, nommé prévôt d'Arras, voulait prendre possession de sa charge sans solliciter la confirmation de l'évêque. Celui-ci s'opposa à cette prétention et, comme le prétendant refusait absolument de faire ratifier sa nomination, il la cassa et le fit remplacer par un autre (3). « Il ne fut pas moins zélé pour la conservation des privilèges et immunités ecclésiastiques, auxquelles il ne souffrit jamais qu'on fît la moindre atteinte, dans toutes les assemblées, tant des États généraux que de ceux de Hainaut et d'Artois, et il ne voulut jamais céder, malgré les pressantes sollicitations des seigneurs, aux propositions et requêtes qui sembloient porter préjudice aux églises et monastères : ce qu'il témoigna surtout à l'égard des pensions que l'on assigna sur leurs revenus, comme il fit à l'égard de celle que François Richardot, évêque d'Arras, son prédécesseur, payoit au cardinal de Granvelle tous les ans : car il ne voulut jamais consentir à son élection, ni accepter l'épiscopat qu'après qu'on en eut déchargé son évêché, tant il avoit horreur de ces sortes de pensions. Il montra encore le même zèle par un avis qu'on lui demanda par écrit, en faveur des monastères des Pays-Bas, sur lesquels le souverain vouloit exiger des pensions pour certains ordres mendiants, où il montre l'iniustice de cette exaction comme contraire à leurs instituts, et exhorte les abbés à s'y opposer de toutes leurs forces, quelque attaché qu'il fût

1. Baudry, p. 689.
2. Baudry, p. 812.
3. Fanien, p. 339. Robitaille, pp. 96-97.

Digitized by Google

à son prince (1). » On l'a parfois accusé d'avoir composé un bréviaire spécial pour son diocèse : l'accusation est fausse, car il se contenta uniquement de faire imprimer un propre diocésain.

L'intérêt le plus cher au zèle de l'évêque d'Arras était la formation d'ecclésiastiques pieux et instruits. Il avait salué avec joie la fondation de l'université de Douai et, comme abbé, s'était montré un des plus exacts à payer sa cotisation annuelle de 250 florins (2). Comme évêque, il voulut faire davantage et fonder lui-même un collège de boursiers. Le 5 février 1583, il avait acheté à Douai l'hôtel d'Hachicourt. Par son testament, daté du 13 janvier 1596, il transforma cette maison en collège et le dota d'un revenu de huit cents florins. Il y fondait vingt bourses et lui léguait sa bibliothèque. Le président jouissait de deux bourses : deux autres étaient à la collation du chapitre d'Arras, quatre étaient réservées à ses parents; deux à la présentation de l'abbé de Saint-Ghislain, dont l'une pour un moine profès de cette maison ; trois autres étaient destinées aux ordres mendiants du diocèse, et les sept autres laissées à la collation des proviseurs. Le testament fixait l'âge des boursiers, la durée de leurs études et les grades qu'ils devaient conquérir pour jouir de leur bourse. Plus tard il y ajouta une nouvelle rente de deux cents florins (3).

Se rappelant qu'il était religieux, Moulart n'avait voulu disposer de ses biens qu'avec la permission du Souverain-Pontife,—ce que les moines de Saint-Ghislain ignoraient — et l'autorisation du roi. Clément VIII, par un bref du 22 décembre 1594, l'autorisa à disposer de ses biens en faveur de ses serviteurs et parents ou en œuvres pies, et Philippe II avait accordé son placet le 24 novembre 1595.

Rien de plus touchant que le début de ce testament qui est un précieux témoignage de la foi du pieux évêque d'Arras. Nous le transcrivons ici : « Je Mathieu Moullart, par la permission divine évesque d'Arras. Considérant rien n'estre plus certain que la mort et rien moins certain que l'heure et tems de la mesme, désirant obvier aux difficultés, débas et contentions quy se polroient esmouvoir après ma morte à cause du peu de bien quy se polra laisser par mon trespas, et veuillant préveoir au salut de mon âme, et ne partir de ce monde sans laisser tesmoignaige de la grattitude que Dieu m'a donné vers sa Majesté divine, la Court céleste, l'Église triom-

1. Ib., p. 690. Cf. 816-817.
2. Cardon. *La fondation de l'université de Douai*, Paris. Alcan. 1892, p. 258.
3. P. Ignace, *Mémoires*, IV, 277 ; Robitaille, pp. 137-139.

Digitized by Google

phante et militante, et tous ceulx auxquels je me trouverais auculnement obligé et légitimement affecté, en usant de la faculté concédée par notre saint Père le pape Clément VIII, en date du 22e décembre 1594, le placet de Sa Majesté sur icelle, obtenu sous la date du 24e de novembre 1595, ci-joinctz : fais sans préjudice a mon vœu de religion, la présente disposition de ma dernière volonté, laquelle j'entens debvoir estre de poinct en poinct observée. Et premièrement protestant de vouloir vivre et morir en la foi et religion de notre mère saincte église unicque, saincte, catholique et apostolique, et requérant très-humblement d'estre en tems et lieu administré de tous les Sacremens et muni de tous les armes d'icelle, sy avant que l'opportunité le permettra. Je recommande mon âme à Dieu mon créateur et rédempteur et à sa benoiste et très sacrée Mère, à mon bon Ange et à Monsieur saint Mathieu et tout le reste de la Court céleste, eslisant ma sépulture en l'église Notre-Dame, au lieu que Messieurs mes confrères de chapitre estimeront plus convenir, auxquels par dessus mes funérailles deument fournis et accomplis selon que à notre qualité appartient, la modestie sur toute chose gardée et tous exces et superfluités totalement évités(1). » Il fondait un anniversaire avec distribution aux officiants, faisait des legs aux ordres mendiants, à celui qui prononcerait l'oraison funèbre, aux religieuses et hospices, aux pauvres, à la fabrique Notre-Dame, déterminait la part à faire à son collège de Douai, à l'église de Saint-Martin-sur-Cojeul, lieu de sa naissance, aux pauvres et à l'église de cet endroit ainsi qu'à ses parents et à d'autres dont il avait reçu des services. Ce qui resterait, toutes dettes payées, devait être distribué par moitié aux pauvres d'Arras et à ses parents. Ce testament était daté du 13 janvier 1596.

Jusqu'à la fin de sa vie, quoique brisé par l'âge et par la maladie, Moulart resta le fidèle défenseur des intérêts du Roi. En 1597, tandis que l'armée française campait devant Amiens, dont elle se disposait à faire le siège, Henri IV tenta de surprendre Arras. Déjà il avait brisé une des portes de la ville, quand l'évêque sort de son palais, excite le courage des bourgeois et les presse de se joindre à la garnison. Lui-même donne l'exemple ; il monte sur les remparts, que les Français s'efforçaient d'escalader, et ranime le courage des défenseurs de la place. La résistance fut opiniâtre, et l'armée française, repoussée avec pertes, dut se replier sur Amiens (2).

Le 16 août 1598, il fut député par les États d'Artois pour aller à

1. Robitaille, pp. 115-121, 129-135.

2. P. Ignace, *Mémoires*, I, 612 ; VI, 461 ; VIII, 763 ; *Additions aux Mémoires et recueils*, I, 504.

Digitized by Google

Bruxelles reconnaître l'infante Isabelle et prêter le serment de fidélité, en même temps que pour recevoir celui de la gouvernante et de l'archiduc. L'année suivante, il fit également partie de la députation chargée de porter aux archiducs le don de bienvenue. Le 13 février 1600, Albert et Isabelle firent leur entrée solennelle dans Arras, où le lendemain, ils assistèrent à la messe pontificale célébrée à la cathédrale.

Les États généraux devaient se réunir peu de mois après : l'évêque y fut député. Les circonstances étaient graves, car il s'agissait de prendre les mesures nécessaires contre les Hollandais et les ennemis du Roi. Ce devait être son dernier voyage. Voici comment Ferry de Locres en parle dans son éloge funèbre : « Aux États généraux célébrés en Brabant, il fut ouy avec une très paisible attention, secondé souvent de la pluspart de l'assemblée, pour ses très pertinentes raisons; widé de points de très plus notable conséquence, larmoyé et gémy profondément de la dure et opiniastre cervelle d'aulcuns, après avoir dit adieu à ses amys et parens, basty, arresté et confirmé son testament, prévenu et prédict sa mort, qu'allant en Bruxelles, ce seroit pour son dernier voyage ; qu'il ne retourneroit jamais vif en Arras, espluché de près ses fautes au miroir de sa conscience ; célébré la sainte messe la journée devançante immédiatement son trespas, recommandé aux princes et aux seigneurs les affaires de notre religion et de la patrie, invocqué les suffrages des saints et sainctes; imploré les grâces, faveurs et miséricordes célestes ; plein d'eage, chargé de bénédiction, aimé des grans, révéré des princes, désiré et craint d'un chacun, bref accompagné de toutes les grâces, qualités et perfections d'un très parfaict prélat, a donné congé à son corps de retourner en terre d'où il étoit sorty, et à son âme de s'envoler droict aux Cieux (1) ».

Mathieu Moulart mourut le 2 juillet 1600, entre « 12 et 1 heure (2) ». Son corps fut ramené à Arras le 15 de ce mois et conservé à l'évêché jusqu'au 31. L'évêque de Namur présida à ses funérailles qui eurent lieu le 1 août, et prononça l'oraison funèbre du défunt auquel il appliqua le texte : *vos estis sal terræ.* Mathieu Moulart fut enterré au milieu du chœur de la cathédrale, et on lui plaça un magnifique mausolée à côté du maître-autel avec l'inscription suivante :

D. O. M.

Ad reverendissimi in Christo Patris ac D. D. Mathei Moullart

1. Ferry de Locre, pp. 71-72.
2. P. Ignace, *Mémoires*, I, 617.

Digitized by Google

quondam Atrebatensis Episcopi memoriam, ob sedulam ecclesiarum administrationem et praeclara illius in rempublicam christianam merita prudentiae, pietatis, justitiae, charitatis et zeli incomparabilis dotes, hoc pii grati animi monumentum haeredes posuere. Obiit 2 julii 1600.

Iacet in medio huius chori.
Grati estote lectores (1).

Quelques jours après, Ferry de Locres, curé de Saint-Nicolas d'Arras, prononça un nouvel éloge de l'illustre évêque (2). C'est une des sources de sa biographie. Quoique écrite dans ce style ampoulé qui caractérise tant d'ouvrages de cette période, elle contient de précieux renseignements sur la vie de Mathieu Moulart (3).

La science de cet évêque, ses vertus, ses talents, son zèle pour la maison de Dieu, son dévouement à ses souverains méritaient le juste tribut d'éloges qui lui fut décerné après sa mort. Dans ces temps de trouble et de luttes continuelles, on ne saurait trop admirer la force de volonté et la fermeté de caractère dont il fit preuve pour s'opposer aux novateurs et préserver sa patrie des excès de tyrannie dont les provinces du Nord furent les victimes. Sauver le catholicisme et la cause du Roi, c'était en même temps sauver la liberté religieuse des catholiques menacée par les partisans des Gueux ou des Huguenots. Ce fut l'œuvre de paix qu'il poursuivit pendant les vingt-trois ans de son épiscopat.

D. URSMER BERLIÈRE.

1. Cf. Raissius, *Belgica Christiana*, 1634, pp. 322-324.

2. Cf. P. Ignace, *Mémoires*, I, 617-620.

3. M. Amédée de Ternas a reproduit un portrait de l'évêque Moulart d'après un petit tableau appartenant à M. Auguste Delaby, de Douai, et représentant l'évêque revêtu de ses habits pontificaux et couché sur son lit de mort. « Dans le fond on aperçoit un Christ en croix, de chaque côté duquel se trouve un cierge allumé portant un écusson aux armes du défunt qui sont : tiercées en fasce, au 1er d'argent chargé de deux têtes et cols de chevaux de sable affrontés, au 2e d'or plein, au 3e d'azur à une herse d'or. On y lit l'inscription suivante : Obijt 2 Jvly 1600. » (*L'évêque d'Arras Moullart et sa famille* ap. *Mémoires de la Société d'agriculture de Douai* t. XI de la 2e Série.) Il existe d'autres portraits de Moulart : l'un est conservé à l'évêché d'Arras; l'autre se trouvait, en 1876, chez M. Cuvelier à Beaurains-lez-Arras (Cf. Robitaille, p. 127-128.)

Digitized by Google

UN PÈLERINAGE A SUBIACO.

(SUITE ET FIN.)

Revoir un sanctuaire vénéré à dix-sept ans de distance, le revoir, non plus seulement en touriste admirateur de la nature et des arts, en prêtre désireux d'enflammer le zèle du sacerdoce au contact d'un foyer séculaire, mais en fils de la grande famille monastique née à l'Église en ce lieu béni : voilà le bonheur intense, inexprimable que j'éprouvai cette fois en visitant Subiaco.

Est-il besoin d'ajouter que tout me parut plus beau dans ce sanctuaire devenu pour moi le berceau de mes aïeux, le premier théâtre des vertus de mon Père ? La gorge aride eut des profondeurs plus mystiques, les cloîtres des sourires plus intimes, la route du Sacro Speco des ascensions plus radieuses, la sainte grotte surtout des parfums plus irrésistiblement attachants. De combien d'efforts et de fatigues, de larmes et de combats peut-être, cette seule impression ne dédommage-t-elle pas l'âme en un instant, sous l'action du Ciel l'effleurant d'un rapide mais béatifiant éclair !

Je ne reviendrai pas sur les pages consacrées déjà dans cette revue à la description du monastère de Sainte-Scholastique. Église, préaux, dormitoires, archives, chapitre, je retrouvai tout dans le même état que lors de ma première visite. Même parmi les rares religieux tolérés aujourd'hui dans cette oasis du travail et de la prière que peuplaient jadis plus de soixante-dix moines, j'en reconnus dont le premier accueil m'avait laissé un si doux souvenir.

Qu'il faisait bon, par une délicieuse matinée de printemps, humer l'air pur sous les arches du cloître gothique, et contempler le vieux campanile roman doré par les siècles, heurtant de ses rugueux contours l'azur du ciel chaque jour rajeuni ; et, par delà les capricieuses toitures du monastère, saluer la croix plantée sur un des pic mont Taléo.

Digitized by Google

Aux détails notés ailleurs j'ajouterai seulement la visite du grand

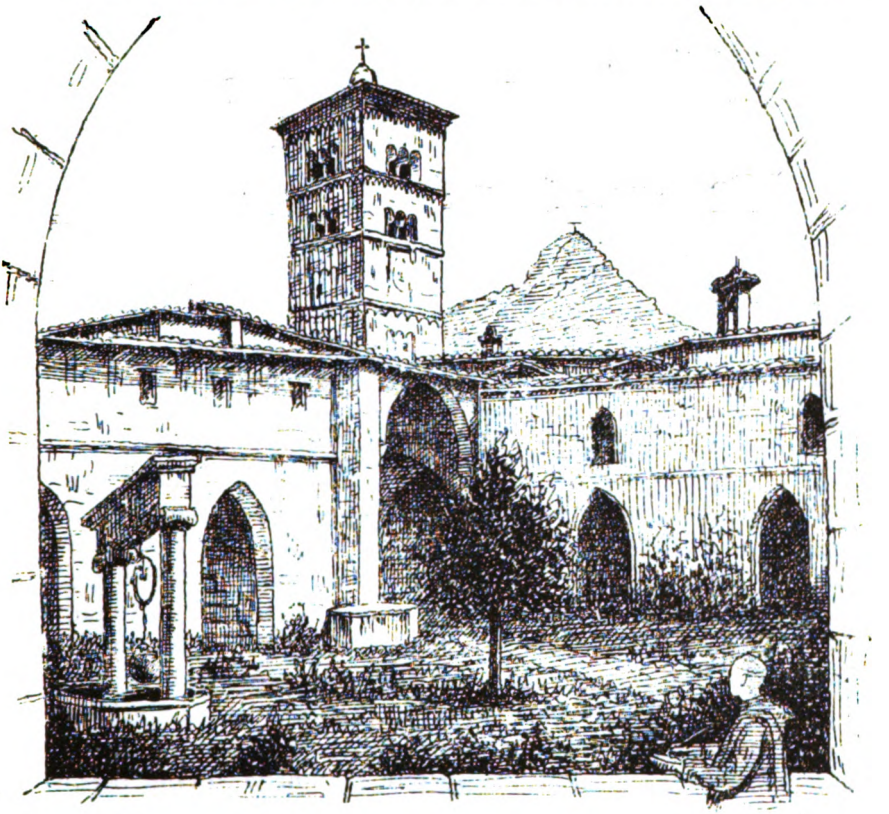

Cloître gothique de Ste-Scholastique.

réfectoire, salle spacieuse que je n'avais pas vue encore. Tout le mur du fond est occupé par une seule toile, représentant le miracle de saint Grégoire recevant à sa table un ange déguisé en pèlerin. La composition est magistrale, le dessin serré, le coloris profond et puissant. On remarque à gauche, au fond, une tribune peuplée de spectateurs; et, devant, un moine de haute stature, les deux bras étendus en signe de surprise, tandis qu'un nain presque perdu dans les plis de sa coulle sourit au public d'un air narquois. Ce malicieux petit homme n'est autre que l'artiste lui-même, le cavalier Manente; et le moine, le prieur de Sainte-Scholastique à l'époque où le tableau fut achevé, c'est-à-dire en 1655.

Le bon prieur avait bien recommandé au peintre de représenter la scène d'une manière grave sans y introduire aucune figure de

Digitized by Google

femme. Manente promit de se conformer à ce désir. Seulement, pour donner plus de brillant au tableau, il imagina une espèce de tribune extérieure, sur laquelle il peignit un groupe de curieuses attirées par le prodige. Lorsque le prieur, invité à voir la toile achevée, aperçut au second plan ce balcon de contrebande, dans sa surprise, il étendit les deux bras et lança un oh ! solennel. L'attitude plut à l'artiste. Il croqua le moine, le fixa sur la toile et se peignit lui-même sous les manches de sa coulle avec la fine expression d'un homme qui vient de jouer un joli tour. Le tableau n'a rien perdu à ce petit groupe suggestif, et la légende de l'art y a gagné une de ses plus piquantes anecdotes.

La route qui mène de Sainte-Scholastique au Sacro Speco est unique dans son genre. Son caractère, à la fois rude et souriant, symbolise bien cette croix du Sauveur, si amère et pourtant si douce; cette route de la perfection, si âpre à la chair et si délicieuse à l'âme dont la charité a déployé les ailes. Et quelle éloquente gradation ! Après la dure montée sous un soleil de plomb ou une pluie de tempête, le mystique bosquet sacré, abri contre la chaleur et l'ouragan ; puis une nouvelle ascension jusqu'au dernier vestibule qui masque l'entrée du sanctuaire. N'est-ce pas le travail de l'épuration suivi du repos en Dieu sous le voile de la foi ; et le suprême effort, le dernier passage, avant d'entrer dans le repos de la lumière?

Au temps pascal le Sacro Speco est le rendez-vous de nombreux fidèles qui viennent y remplir leurs devoirs. Ils aiment à mettre ce grand acte de la vie chrétienne sous le patronage de saint Benoît. Nous vîmes l'église, ou plutôt les différentes églises disposées en étage, animées par les groupes les plus variés et les plus recueillis. Soldats, paysans, pasteurs, femmes du peuple, garçons et jeunes filles assiégeaient les confessionnaux,et se campaient sur les marches des escaliers avec une liberté toute méridionale. Si l'odorat n'y a pas toujours son charme, l'œil y trouve abondamment de quoi s'instruire et s'édifier.

Ainsi rajeuni par la piété populaire, le sanctuaire du Sacro Speco produit sur l'âme une impression doublement profonde. On sent que la grâce brave les siècles; que cet enfant d'illustre race à la voix duquel les pâtres accouraient des montagnes d'alentour,prêche encore là, dans cette grotte incrustée d'or, de lampes et de pieux baisers.

Puis lorsque, après les mille bruits du jour, on revient le soir devant ces mêmes roches, respirer le silence de l'infini, et recueillir, comme entre le crépitement des lumières, les soupirs de la lutte et de l'amour, quelle éloquence dans cette absence de toute parole,

Digitized by Google

et quelles délices dans cet oubli complet du monde en un lieu où Dieu l'a si puissamment terrassé !

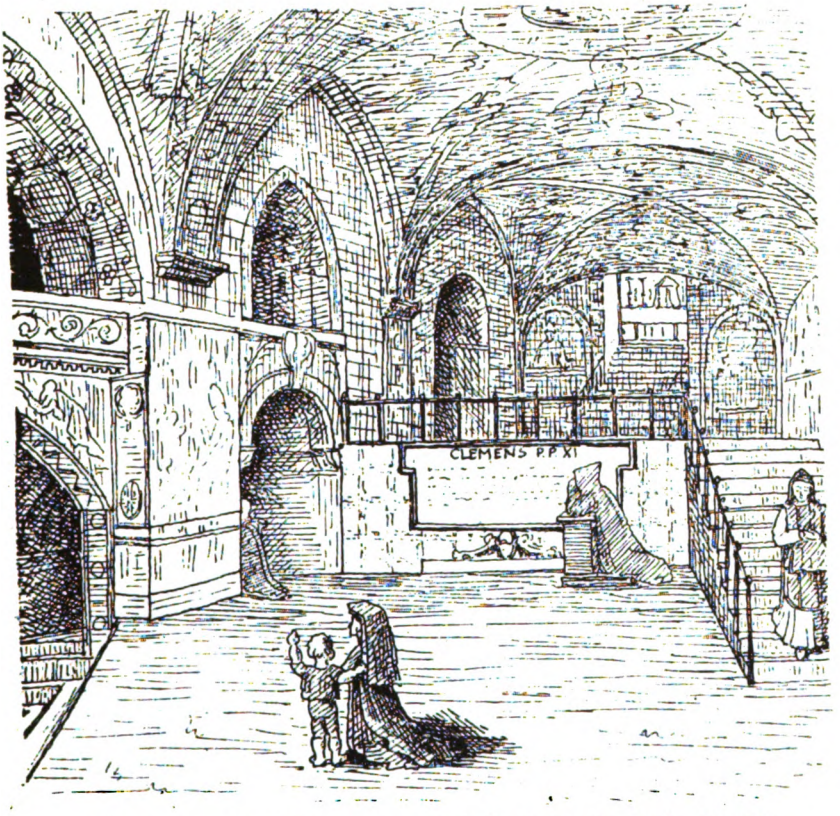

L'Église du Sacro Speco. — Entrée à la grotte de S. Benoît.

Les derniers effluves du soleil couchant pénétraient par les vitraux des rares, étroites fenêtres, tandis que recueillis, émus, nous gravissions la *Scala Santa*, qui relie la grotte supérieure habitée par saint Benoît à celle où il descendait instruire les pâtres de la contrée. Les perspectives les plus originales de voûtes de tout genre, de murs, de roches, de gradins, de grillages, d'autels, de vieilles fresques aux couleurs sombres, charment les yeux du pèlerin et stimulent sa prière.

Mais je reprends malgré moi la description de ce sanctuaire fascinant. C'est que jamais il ne m'a paru plus beau. Combien l'art italien, glissé si bas sur la pente du naturalisme charnel aurait à apprendre de ce poème médiéval ; non certes pour en reproduire les naïves maladresses, mais pour en ressusciter l'esprit mâle et mystique,

Digitized by Google

avec cette étonnante vigueur d'expression, cette exubérance de symbolisme intuitif qui élève l'âme au-dessus des sens et lui donne comme l'instinct de la dévotion liturgique. Et quels échos mélodiques ces vieilles voûtes ne rendraient-elles pas, si elles pouvaient retrouver leurs tressaillements d'autrefois!

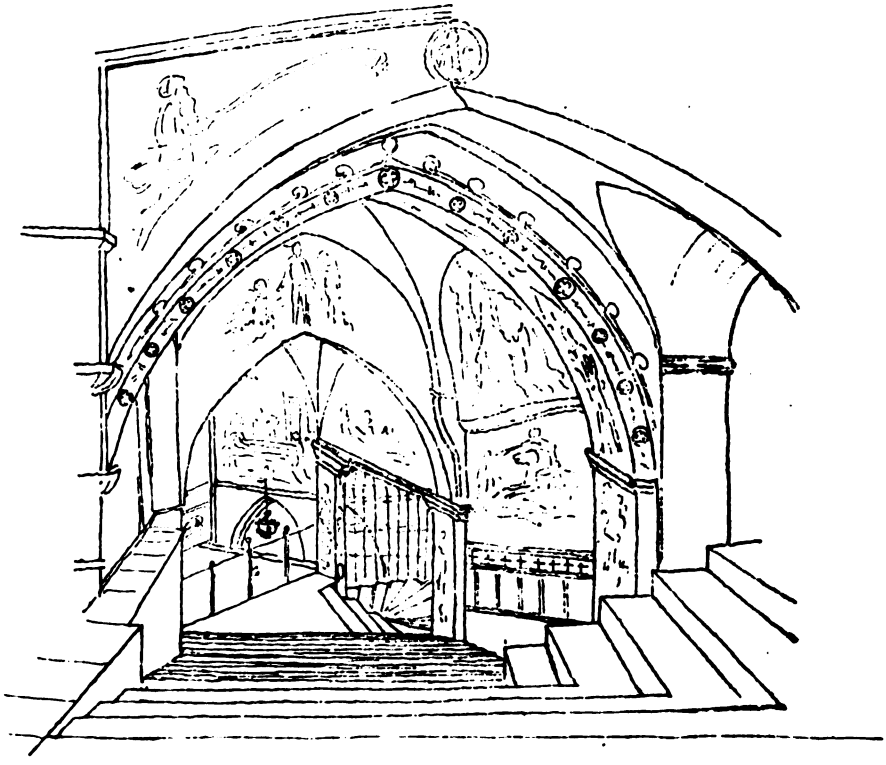

Perspective de la Scala santa vue d'en haut.

De l'église supérieure on entre de plein pied au jardin du monastère. L'aspect en est riant, autant que le permet l'immense pan de rocher qui le domine d'un côté. Là se tenait suspendu au-dessus de l'abîme le quartier de granit que saint Benoît semblait empêcher prodigieusement de se précipiter dans le vide et d'écraser une aile du couvent. Aujourd'hui le geste de la statue placée au fond d'une allée de cyprès ne montre plus qu'un trou béant. Le gouvernement italien, peu familiarisé avec les miracles, ou peut-être conscient d'en mériter à ses dépens plutôt qu'à son profit, a jugé plus sûr de déloger le bloc. Une inscription tracée dans la cavité donne le poids de la masse disparue. La poésie du lieu n'a rien gagné à cet échange.

De ce jardin on se rend aux terrasses surplombant l'Anio, par

Digitized by Google

Sacro Speco. — Cour de sortie.

Digitized by Google

une cour de service du plus pittoresque effet. Une grande arche en relie les deux côtés opposés. Derrière, deux sveltes cyprès, à la tête altière, dessinent leur forme élégante et leur sombre masse sur le fond jaunâtre, ensoleillé de la muraille rocheuse. Comme couleurs, comme lignes, le petit tableau peut servir de modèle. Ne sera-ce pas trop le gâter, que d'en offrir une rapide esquisse ?

Un autre tableau, mais plus vaste, plus grandiose s'offre à nos yeux dans la gorge de l'Anio. Devant nous, dans la direction de l'ouest, s'étendent à droite les constructions du couvent de St-Benoît, avec leurs orientations accommodées aux caprices de la montagne, avec leurs grandes arches gothiques soutenant les étages de cellules, et, çà et là, quelques accidents d'architecture laissant deviner le joyau d'art, que les murs revêtent de leur modeste, presque banal manteau ; puis la terrasse du rosier, l'ouverture de la grotte inférieure, le couloir reliant l'église au bosquet sacré et les élégantes plantations de l'avenue du monastère. A gauche, les flancs du Taléo encore dénudés mais que recouvre en été un délicieux duvet de verdure, descendent presque à pic dans le ravin. Au fond, bien loin au delà de la coupe de Subiaco, les lignes superposées des collines montent, montent toujours, jusqu'aux grandes crêtes rocheuses, derrière lesquelles se perd, noyée dans la lumière, l'immense étendue de la campagne romaine. C'est l'heure où le soleil se couche. A l'horizon les chaînes de montagnes se fondent dans l'or et le pourpre ; tandis qu'à l'avant-plan le tableau prend déjà ces teintes mortes de l'olivier se mariant au granit. Rien du monastère de Sainte-Scholastique, dérobé derrière les sinuosités de la gorge ; mais la voix vibrante et cadencée d'une cloche qui perce le murmure du torrent, nous invite à ne pas nous attarder au delà de l'*Ave Maria*. Lents à suivre son appel, nous demeurons comme sous le charme du radieux panorama, étudiant les mille reflets des derniers feux du jour, avec ces nuances sans nombre et sans nom que prend avant la nuit le nimbe ensanglanté du soleil pour se fondre insensiblement du côté du levant et s'abîmer dans les froides profondeurs de l'indigo.

L'heureux pronostic de cette inoubliable soirée fut encore dépassé. La matinée était splendide, lorsque sonna pour les pèlerins l'heure de l'adieu, ou plutôt de l'au revoir ; car qui de nous, alors, en s'arrachant à la plus aimable des hospitalités, ne se promettait de refaire un jour la route en zigzags qui descend, rocailleuse et roide, vers le pont de l'Anio ? Et l'un de nous, pourtant, ne devait plus revoir que de là-haut le sanctuaire où son âme si artistique, si pieuse, si contemplative, s'était abandonnée sans réserve au souffle de l'idéal !

Digitized by Google

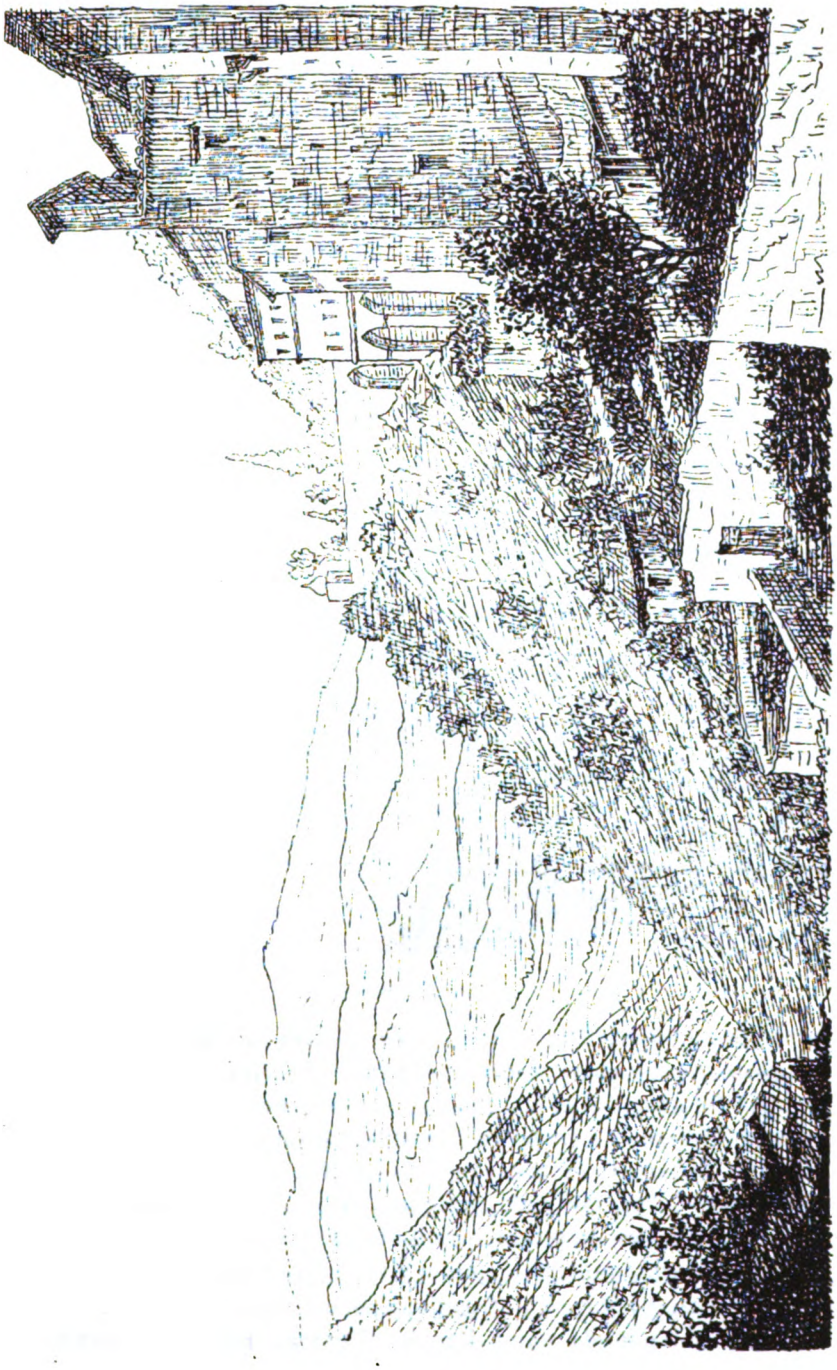

Monastère du Sacro Speco, vue de derrière.

Digitized by Google

A défaut de six mules, qui manquèrent au rendez-vous, nous prîmes nos jambes, encore un peu lasses des courses de l'avant-veille, et commençâmes l'ascension lente mais longue dont Olevano, avec son immense horizon, devait nous dédommager après quatre heures de marche. J'avais fait cette route romaine, l'une des plus vantées de toute l'Italie, lors de mon premier pèlerinage à Genazzano. Mais quel contraste entre ces deux excursions !

Alors de noirs nuages montés par la tempête chevauchaient, gros de grêle, à l'assaut des bourgs campés sur les hauteurs, et allaient se briser contre la crête impassible des roches, laissant au soleil de

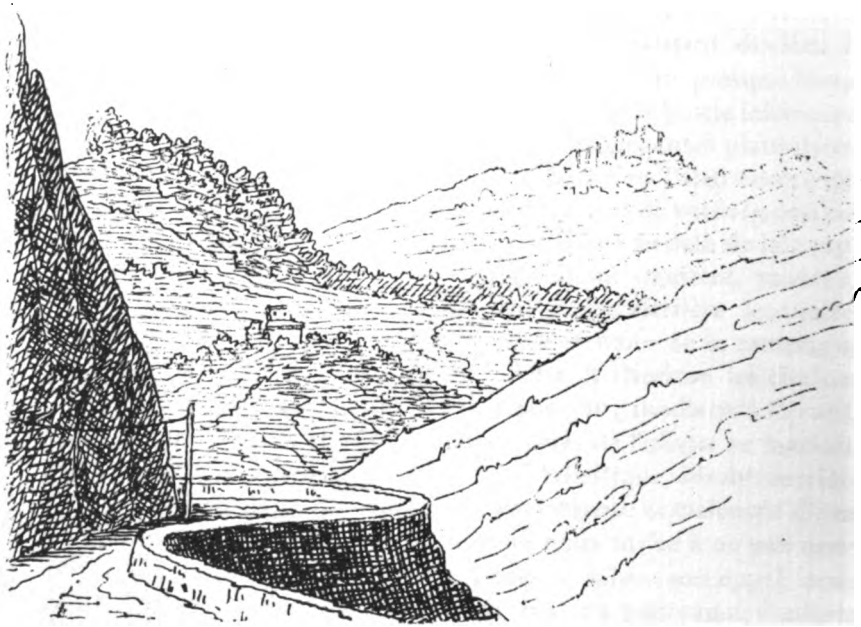

Rocca S. Stefano.

quoi lancer un rayon au travers de leurs fentes, comme l'éclair de l'épée se glisse, rapide, dans le défaut de l'armure. Aujourd'hui l'immense amoncellement de montagnes, de ravins, de villages, de vignes, tantôt bizarre et comme en désordre, tantôt harmonieux et rangé, s'offrait au regard du touriste sous un ciel sans nuage et un soleil sans ombre. Car, sauf aux tournants brusques où la route se taille un ombrage dans la pierre, aucun abri ne venait tempérer le chaud regard presque implacable que le ciel dardait sur le gravier.

Le premier village qui distrait le pèlerin est Affile, célèbre par le premier miracle de saint Benoit. Situé au haut d'un mamelon rocheux, il présente un aspect fort pittoresque. La route romaine le

Digitized by Google

contourne et s'élève bientôt au-dessus de son niveau, pour redescendre un peu et s'engager dans un col solitaire et sauvage. A peine çà et là voit-on sur les hauteurs quelque habitation perdue entre les pierres, ou quelque femme errante au milieu des débris accumulés par les siècles et les torrents. Tandis que nous nous arrêtons un instant assis sur le parapet d'un pont, une apparition de ce genre se glisse vers nous entre les broussailles et les blocs de granit.

Sa maigreur est celle d'un spectre ; deux dents au plus ornent sa

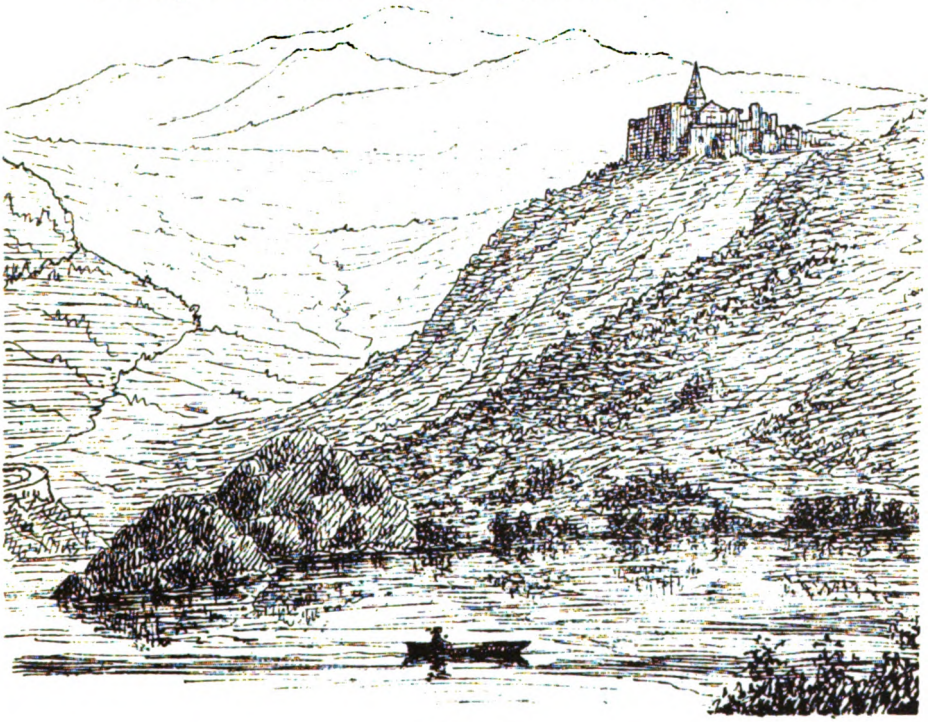

Rojate.

mâchoire décharnée; sa peau ridée, bronzée par le soleil et l'air des montagnes, semble un parchemin plusieurs fois séculaire ; son regard a quelque chose d'effrayant ; les haillons qui recouvrent mal sa poitrine dénotent une misère à exciter la pitié. La voilà à deux pas : une main calleuse, crispée se tend vers nous ; une voix douce encore sort de cette enveloppe pétrifiée et des larmes coulent abondantes de ces deux yeux fixes et hagards. *Povera vedova, Signori!* Nous eussions voulu lui donner davantage. On le voyait, la détresse en chair et en os nous faisait son appel. Jamais je n'oublierai cette vieille, et je la suivis longtemps du regard, tandis que, pleurant,

Digitized by Google

trébuchant entre les ronces, elle regagnait, bien haut, sa hutte solitaire. *Povera vedova ! O Giustizia di Dio !* dirait le poète italien. Faut-il donc que l'homme souffre tant dans une nature si belle ?...

Un peu au delà de ce pont, au tournant de la route, Rocca S. Stefano, que nous avons aperçu l'avant-veille du fond de la vallée, près de Marano, nous présente le flanc de son vieux castel. La vue est charmante. Un bosquet de chênes verts disposé à l'avant-plan donne un surcroît de relief au vieux bourg.

A peine avons-nous fait quelques pas plus loin,que nous arrivons à un petit lac, presque desséché, mais d'un effet encore très romantique. Des collines rocheuses, mi-boisées, lui forment de trois côtés une espèce d'entonnoir. Derrière le lac, à cent mètres plus haut, se dresse, dans une situation extrêmement pittoresque, le village de Rojate, cher aux annales de notre Ordre. Là se montre encore avec le plus grand respect une pierre qui reçut l'empreinte du corps de saint Benoît, lorsque le vénérable fondateur, n'ayant pu, en temps d'épidémie, recevoir l'hospitalité dans le bourg, fut contraint de passer la nuit dehors, étendu sur une roche. La pierre, plus sensible que les habitants du lieu, se moula sur les membres du Saint et lui permit de refaire ses forces épuisées au service des victimes du fléau. Volontiers nous eussions vénéré cette relique précieuse à tant de titres. Mais l'heure nous pressait : nous devions le même soir arriver à Rome, après avoir rendu nos hommages à la Madone du Bon Conseil.

La route monte toujours. Civitella, nid d'aigle admiré à distance la veille, du haut du Sacro Speco, se rapproche sensiblement. Un quart d'heure encore, et nous serions à ses portes. Mais la route tourne à gauche et nous découvre soudain l'un des plus vastes panoramas de la péninsule. Devant nous, au premier plan, Olevano avec son vieux château en ruines et tapissé de lierre; à droite, San Vito et, plus haut, Capranica ; au fond, les montagnes d'Anagni et Segni ; à gauche, la plaine immense de Ferentino et Frosinone. Du balcon de la casa Baldi, où nous sommes bientôt installés, la vue sur Olevano et l'horizon sans bornes est tout à fait enchanteresse.

Deux heures après nous étions agenouillés devant l'image de la Vierge de Genazzano, regrettant d'avoir à peine quelques fugitifs instants pour satisfaire notre dévotion. Mais la poste allait partir. Il fallut s'arracher aux douceurs de ce sanctuaire longuement décrit ici même une autre fois. Escortés de solennels carabinieri, l'arme au poing, nous arrivâmes, libres de tout assaut de brigands, à la station de Valmontone.

Digitized by Google

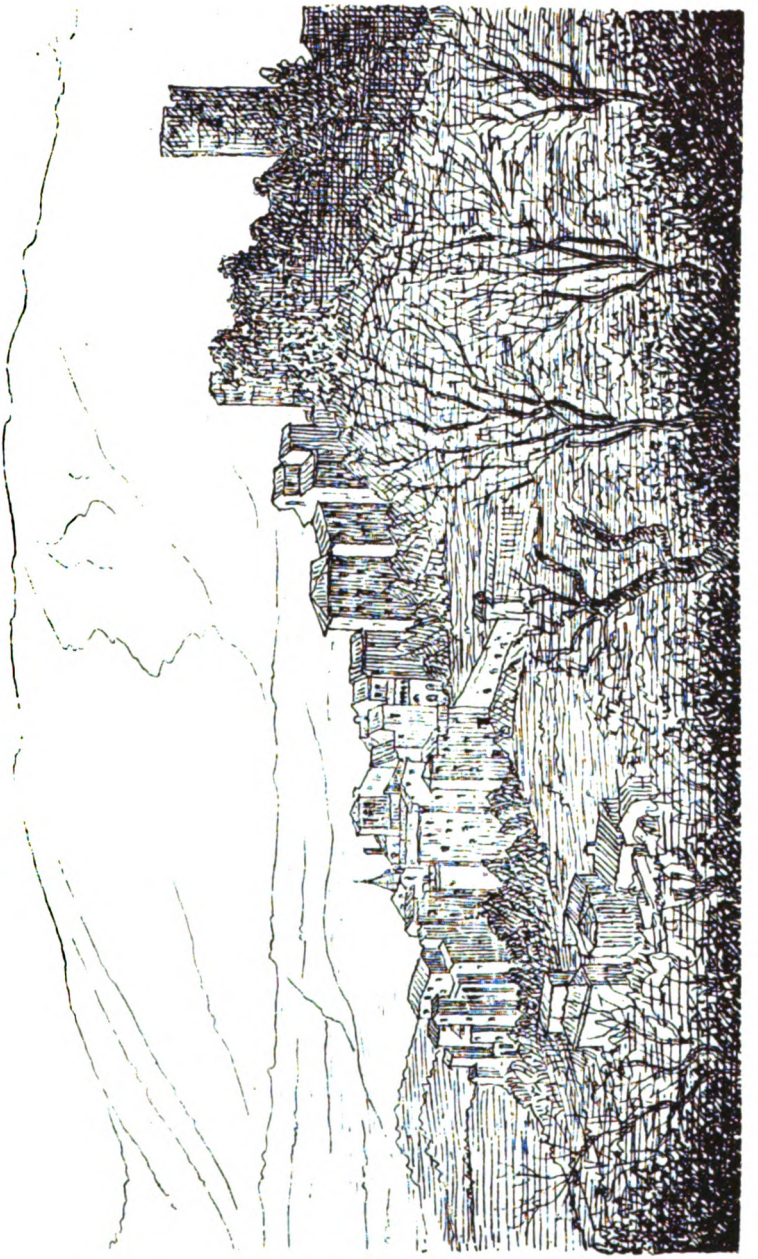

Silhouette d'Olevano, vue du balcon de la casa Baldi.

Digitized by Google

***

Parmi les nombreux souvenirs que nous laisse ce pèlerinage, le plus émouvant et certes le plus cher restera celui du compagnon de route ravi bientôt après à notre commune affection. Si vif fut pour moi le deuil de sa perte, que je voulus, presque au lendemain de sa précieuse mort, revoir le sanctuaire où nous avions prié ensemble et où déjà trois fois le saint sacrifice avait été offert pour le repos de son âme. Quelles heures je passai devant la sainte grotte à songer à lui, à prier pour lui! Heures d'une méditation douloureusement poétique, dont j'ose consigner dans ces colonnes quelques accents. N'est-il pas juste que la *Revue bénédictine* consacre un souvenir spécial à celui qui méritait à tant de titres d'être les prémices pleines d'espérances du collège de St-Anselme ? Je prie le Révérendissime Abbé de Metten d'agréer ces strophes dédiées à la mémoire de son fils, comme un gage de mon profond respect et de mon inaltérable dévouement.

Dom LAURENT JANSSENS.

A DON ANSELMO (1).

Quand je te vis pour la première fois,
Ton front sans ride,
Ton œil limpide,
Ton bon souris, ta voix
Fraîche et candide
M'émurent, Anselmo : je me sentis charmé,
Et je t'aimai.

D'un seul regard j'avais sondé ton âme,
Ame d'élu ;
Et j'avais vu
La virginale flamme
De ta vertu
Mêler son chaste encens d'amour et de louanges
Aux chœurs des anges.

Depuis ce jour, mon intime bonheur,
Oh ! c'était d'être
Ton humble maître
Dans la loi du Seigneur,
Et de voir naître
Pour la sainte doctrine un goût profond et sûr
En ton cœur pur.

1. Don Anselmo Hafisler, jeune moine de l'abbaye de Metten, étudiant en théologie, mort au collège de Saint-Anselme, le 20 mai 1894.

Digitized by Google

Je stimulais ton ardeur à l'ouvrage,
Lorsque, soudain,
La froide main
Qui moissonne tout âge
Marqua ton sein
Du mal qui fait verser sur les funèbres fosses
Des pleurs précoces.

Ton âme encor trompait mes yeux jaloux,
Maitresse altière
De la matière;
Mais, sourde, à pas de loups,
La meurtrière
Hâtait l'œuvre secret, sans remords, sans égard,...
C'était trop tard !...

Comme au printemps, par la serpe froissée,
La tendre fleur
Pend sans couleur
Sur sa tige blessée ;
Telle, ô douleur !
Dut, pâle, s'incliner sur ta poitrine lasse
Ta douce face.

Seront-ils vains, tant de soins et de vœux ?
Tant de souffrances
Et d'espérances ?
Seigneur, si tu le veux,
Calme nos transes !
Pitié, Vierge d'Amberg (1) et de Genazzano !
O Bambino (2) !

Nos cris ont-ils hâté ta fin sublime,
Enfant du ciel ?
Au saint autel
J'immolais la Victime
A l'Éternel,
Et pour toi tout autour ta famille attendrie
Priait l'Hostie.

Quand tu compris qu'il te fallait mourir,
Si jeune encore,
Comme à l'aurore
D'un brillant avenir,
Dieu fit éclore
Ta valeur : l'arme au poing, tu luttas en champ clos
Tel qu'un héros.

1. N.-D. de Bon Secours vénérée sur la montagne d'Amberg, patrie du malade.
2. Enfant JÉSUS miraculeux vénéré dans l'église d'Ara-Cœli, et solennellement apporté à Don Anselmo au cours de sa maladie.

Digitized by Google

Quels chauds baisers donnés à ta croix sainte !
Et quels pieux,
Touchants adieux,
Sans faiblesse ni plainte !
Puis, radieux,
Quel dernier chant vainqueur à ta Mère si bonne,
A la Madone !

Quand je te vis pour la dernière fois,
Le front livide,
L'œil terne et vide,
Sans sourire ni voix,
Glacé, rigide,
De regret et de deuil j'eus le cœur lacéré,
Et je pleurai...

Et je reviens, pour adoucir mes larmes,
Implorer Dieu
Dans ce saint lieu
Dont tu connus les charmes,
Quand, l'âme en feu,
Tu reçus de ma main indigne mais amie
Le Pain de vie.

Dans l'âpre col rien alors ne s'unit
A l'allégresse
De ta jeunesse;
Aujourd'hui tout se rit
De ma tristesse :
L'herbe a ses fleurs, les monts leur verdure et leurs chants...
Oh ! je comprends !

Tu vis, tu vis, dans l'immortel cortège
Qui suit l'Agneau !
Joyeux et beau
En ta robe de neige,
Chante, Anselmo !
Chante ! et sur nous du sein de la paix éternelle
Étends ton aile !

Oui, pense à nous, qui sans toi poursuivons
Sur cette terre
La route austère !
A nous, qui conservons,
Comme un mystère
Gravé dans l'âme en traits que rien ne peut ternir,
Ton souvenir !

D. L. J.

Sacro Speco, 26 mai 1894.

Digitized by Google

Un nouveau commentaire de la Somme théologique de saint Thomas.

EN prescrivant le retour aux grandes traditions scholastiques, Léon XIII s'est acquis un titre immortel à la reconnaissance de la science sacrée. Il faut bien l'avouer : une réforme s'imposait dans ce sens. Le prince de l'École n'avait plus dans le haut enseignement théologique la place qui lui revient à tout jamais. Il y a quelque vingt ans, on pouvait entendre à Rome même, devant un des plus nombreux auditoires de collèges ecclésiastiques, un professeur de philosophie, au reste éminent, se permettre des propos presque injurieux à l'adresse du « benedetto san Tomaso ». En voici deux échantillons :

« Je le sais, MM., saint Thomas enseigne une doctrine opposée... Tant pis pour lui !

« Cet argument, MM., vous le trouverez aussi dans saint Thomas ; mais si mal agencé, *messo così sporcamente*, que j'ai dû le refondre. Dictez. »

Aussi pouvait-on entendre des scholastiques imberbes parler du Docteur Angélique avec une désinvolture à faire pitié.

Grâce à l'action tenace de Léon XIII, à ce *cæterum censeo* qu'il répète à toute occasion, saint Thomas a reconquis pratiquement son rang de maître des maîtres.

Il fallait s'attendre à ce que cette orientation nouvelle fût féconde pour la littérature théologique. De nombreux ouvrages polémiques ont été mis au jour depuis ces seize années, dans le but de revendiquer l'autorité de saint Thomas en faveur de telle ou telle opinion d'école Notre intention n'est pas d'aborder aujourd'hui ce sujet délicat.

Nous venons entretenir le lecteur du nouveau commentaire de la Somme théologique, entrepris par le Dr H. Prosper (1).

1. *L'Exposition littérale et doctrinale de la Somme théologique de saint Thomas.* — Feuille périodique paraissant tous les mois par livraison de 64 pages. — Prix de la livraison 0,70 fr. — Lierre, Joseph Van In et Cie, imprimeurs-éditeurs, rue Droite, 48.

Digitized by Google

***

La Somme théologique étant de toutes les œuvres du Maître la plus didactique et la plus complète, le moyen le plus efficace de seconder Léon XIII dans sa réforme scolastique est de chercher à approprier ce manuel gigantesque aux besoins de l'enseignement théologique contemporain.

Ici plusieurs voies sont ouvertes.

On peut, comme le fait au collège grégorien le P. Billot, S. J. prendre la Somme pour guide, suivre pas à pas la doctrine de saint Thomas, grâce à de nombreux extraits de ses divers écrits, sans toutefois mettre sous les yeux des élèves le texte complet de la Somme, en y ajoutant, au fur et à mesure que la matière le comporte, les compléments positifs aujourd'hui indispensables.

Ou bien, on peut mettre aux mains des élèves la Somme même de saint Thomas et se borner à commenter le texte, en laissant à une autre chaire de théologie positive ce qui regarde l'érudition scripturistique, patristique, historique, en même temps que les traités complémentaires à la Somme ; ou bien enfin intercaler aux endroits propices du texte ces compléments d'érudition et de doctrine.

Un commentaire de la Somme conçu sur ce dernier plan, avec le texte au complet mis au haut des pages ou au commencement de chaque article, puis, en guise d'exposition, tout ce que requiert l'outillage du moderne théologien, un tel commentaire serait un ouvrage de la plus grande utilité. Fait avec sobriété, clarté, méthode et critique, il pourrait devenir classique dans les séminaires et les universités et servir comme de trait d'union entre l'époque de saint Thomas et la nôtre.

Tel n'est pas le but que s'est proposé M. le Dr Prosper. Ainsi qu'il le déclare lui-même (1) : il a voulu simplement « faciliter et vulgariser l'intelligence du docteur angélique, de manière à en rendre la doctrine accessible à tous les esprits instruits et sérieux ». C'est ce qu'exprime le titre même de l'ouvrage : *Brève exposition littérale et doctrinale.*

Nous sommes heureux de reconnaître que l'auteur, à en juger par les fascicules déjà parus, réalise parfaitement son programme. Ses explications sont lucides, méthodiques, fidèles au texte et à la doctrine générale du S. Docteur. La lecture de l'ouvrage du Dr Prosper est à la fois très instructive et très agréable. C'est saint Thomas mis à la portée de toutes les intelligences cultivées, sous une formes moins

1. Premier fascicule, p. 53.

Digitized by Google

aride que la scholastique, sans apprêt littéraire proprement dit, mais pourtant dans un style excellent, vraiment classique dans l'espèce.

Le premier fascicule est consacré presque en entier à des considérations générales sur l'autorité de S. Thomas et de sa Somme théologique. Dans ces aperçus intéressants et lumineux, l'auteur a su éviter l'excès de certains apologistes à outrance. Réduite à sa juste mesure, l'autorité du prince de l'École est déjà assez imposante pour qu'il soit superflu de renchérir sur les titres qui lui servent de base, ou de l'appliquer avec trop d'insistance à telle ou telle doctrine où la pensée du Maître peut prêter à controverse. Inutile d'ajouter le parti que le Dr Prosper a tiré dans ces préliminaires, des encycliques et des actes de Léon XIII. Désormais le nom du grand pape est inséparable de l'éloge de S. Thomas, plus encore que ceux d'Innocent VI, Urbain V, Clément VIII, S. Pie V, Alexandre VII, Innocent XII, Clément XI, Benoît XIII, Clément XII. Le Dr Prosper termine cet éloge par le bref du 4 août 1880 instituant S. Thomas patron des écoles catholiques.

Voici la marche adoptée par l'auteur dans son commentaire. Après un exposé de la première question préliminaire sur la doctrine sacrée, sa nature et son étendue, le Dr Prosper donne le plan général de la Somme, qu'il divise en 32 traités : de Dieu, de la T. S. Trinité, de la création en général, des anges, des six jours de la création matérielle, de l'homme, du gouvernement de la Providence divine, dans la première partie ; de la béatitude, des actes humains, des passions, des vertus, vices et péchés en général, des lois, de la grâce, dans la *prima secundæ ;* de la foi, de l'espérance, de la charité, de la prudence, de la justice, de la force, de la tempérance, et des états particuliers, dans la *secunda secundæ ;* enfin de l'incarnation, des mystères du Christ, des sacrements en général et en particulier, des fins dernières, dans la troisième partie et dans le supplément.

« C'est ainsi, conclut-il, que S. Thomas, commençant par Dieu tel qu'il est dans son essence et ses personnes, continuant par Dieu, cause efficiente, cause finale et cause réparatrice, revient à Dieu, l'α et l'ω du cercle d'or de la considération théologique. »

Le plan détaillé des parties est réservé pour chaque traité. Il est intéressant de comparer ces aperçus avec les tables dressées par le P. Gualandi, S. J.

L'exposition des articles est précédée d'un résumé numéroté qui oriente le lecteur. Au lieu de suivre S. Thomas jusque dans la disposition du texte, le Dr Prosper groupe les matières de manière à former un tout des arguments contenus dans le corps de doctrine

Digitized by Google

et de la solution des objections. Chaque article forme comme une dissertation écrite avec méthode, dans un style limpide et attachant. Point de terme scholastique nouveau qui ne soit aussitôt expliqué, point d'allusion à une doctrine philosophique qui ne soit mise en pleine lumière. On sent partout l'écrivain formé à la grande école du Maître.

Ce que nous venons de dire suffira pour initier le lecteur aux mérites de cette publication. Sans doute le commentaire du Dr Prosper n'est pas la Somme elle-même, dont le texte nous paraît toujours indispensable ; il n'est pas non plus la Somme augmentée des parties nouvelles et des matériaux d'érudition positive requis par la théologie moderne. Il est ce que l'auteur a voulu qu'il fût : une exposition brève, littérale et doctrinale. Dans ce cadre, on reconnaîtra que l'ouvrage du Dr Prosper est de ceux dont on doit souhaiter l'heureux achèvement et la plus grande diffusion parmi les ecclésiastiques et les laïques sérieux.

D. Laurent JANSSENS.

NÉCROLOGIE.

Le 3 avril, à l'abbaye de Notre-Dame de Belloc, le R. P. Dom *Pierre Damien Lapeyre*, O. S. B., dans le 52me année de son âge et la 19me de sa profession monastique.

Le 15 juin 1894, au monastère du Temple des religieuses bénédictines de l'Adoration perpétuelle du T. S. Sacrement, la sœur *Marie de Saint Joseph Morel*, dans la 78me année de son âge et la 55me de sa profession religieuse.

Le 17 juin, au monstère de Saint-André à Sarneu (Suisse), Dame *M. Scholastique Durrer*, O. S. B., dans la 32me année de son âge et la 10me de sa profession religieuse.

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire de l'abbaye de Malonne de l'ordre des chanoines-réguliers de Saint-Augustin, par le chanoine V. BARBIER. Namur, Douxfils, 1894, 483 pp. grand in-8°.

POUR écrire les annales d'un monastère aussi peu connu que celui de Malonne, d'un monastère qui n'a guère laissé de traces dans l'histoire ecclésiastique du pays, et qui plus est, dont on ne possède que peu de documents, il fallait toute la patience dont M. le chanoine Barbier a donné des preuves éclatantes dans les nombreuses et solides monographies qu'il a consacrées aux abbayes de Floreffe, de Géronsart, aux chapitres de Sclayn

Digitized by Google

et de Moustier; il fallait de plus une grande connaissance des trésors enfouis dans nos archives. Je n'ignore pas qu'il y a encore des arriérés pour qui l'histoire doit être nécessairement le développement littéraire de thèses a priori, qui s'inquiètent fort peu des chartes et des documents, quand cela gêne les quelques renseignements qu'ils ont puisés dans leurs manuels de classe, ou peut renverser l'édifice de leurs petites compilations. Grâce à Dieu, le nombre des poètes fourvoyés dans l'érudition devient de plus en plus rare. Ces gens étaient jadis légion, surtout en province ; à présent, on les compte et on les désigne par leur nom. Puisse la graine s'en perdre bientôt ! Pour écrire une monographie vraiment utile, il faut, coûte que coûte, recourir aux documents originaux et la baser sur ces documents. C'est ce qu'a fait, une fois de plus, M. le chanoine Barbier, et nous l'en félicitons sincèrement.

Les origines de l'abbaye de Malonne remontent au VIIe siècle : on en sait peu de chose. Restauré au XIIe siècle par deux ecclésiastiques, originaires de Malonne et fixés en Pologne et en Silésie, ce monastère subsista jusqu'à la révolution française, passant par ces alternatives de succès et de revers qui sont le lot ordinaire de toutes les corporations. L'ouvrage de M. Barbier nous retrace la vie interne du monastère aussi bien que son action extérieure : développement et modification de la discipline, administration des propriétés, mouvement artistique et littéraire, rien n'est négligé.

Certes on ne demandera pas de l'historien de Malonne le récit mouvementé et nourri qu'on serait en droit d'attendre de l'annaliste d'une de ces grandes abbayes qui ont joué un rôle important dans la vie religieuse, sociale et politique du moyen âge ; ce serait faire preuve d'ignorance. On ne demandera pas non plus de lui des considérations apologétiques, broderies de lieux communs, si souvent mal employées par des auteurs d'ailleurs bien intentionnés; ce n'est pas leur place. Ce qu'on demande de lui, c'est l'histoire véridique, racontée, autant que possible, dans tous ses détails d'une institution peu connue, c'est le groupement de tous les faits qu'on peut connaître de son passé. Libre ensuite aux vulgarisateurs de faire œuvre plus facile et de mettre en œuvre leurs anciens clichés de collège.

Nous ajouterons que la publication intégrale des chartes de Malonne est un nouveau et signalé service que M. le chanoine Barbier a rendu aux études historiques. Puisse son exemple trouver de nombreux imitateurs !

D. U. B.

Introduction aux mélodies grégoriennes, par BOYER D'AGEN, 1 volume in-8°, Prix 3,50 fr. — Paris, H. Oudin.

SOUS ce titre, M. Boyer d'Agen, l'un des plus ardents chevaliers de la cause grégorienne en France, vient de publier un ouvrage à la fois très attachant et très instructif. Il suffira d'en donner ici une rapide analyse pour en faire ressortir la portée et la valeur.

Digitized by Google

La première partie du livre est un « mémoire adressé à l'Institut de France, le 22 mars 1894, sur la musique neumatique, dite le « plain-chant », depuis son origine jusqu'à ce jour ». Ce sont des notes destinées d'abord à M. Charles Gounod, qui méditait un travail sur ce sujet. La mort surprit le maître ; et la messe en musique grégorienne exécutée à la Madeleine lors de ses funérailles suppléa au plaidoyer que sa plume éloquente s'apprêtait déjà à écrire en faveur de l'art de saint Grégoire. Les pages, éloquentes aussi, de M. Boyer d'Agen seront comme le porte-voix autorisé de celui qui n'est plus. L'auteur est un chaud admirateur des cantilènes liturgiques. Son enthousiasme pour cette grande tradition longtemps oubliée, rétablie aujourd'hui, lui donne même pour l'art palestrinien des sévérités que d'autres trouveront excessives. N'importe. Ces chapitres ont un souffle large. Les dernières pages sont d'une beauté rare, à laquelle les graves esthètes de l'institut ne pourront demeurer insensibles.

La seconde partie du livre a pour titre : « Lettres à Gounod. Sept jours à Solesmes. » Le ton en est si coloré, le parfum artistique si intense, que la seconde de ces lettres a été reproduite par toute la presse après la mort du maître, comme étant de sa propre main. Que de considérations élevées on trouve dans ces causeries sur la beauté des chants sacrés, sur le rôle social de l'office divin, sur l'œuvre de Dom Guéranger, sur l'*Année liturgique*, sur la persécution religieuse en France, « sur cette société moderne et décadente qui ne croit plus en Dieu, — mais qui a foi en ses gendarmes ».

Suit un « catéchisme neumatique » très recommandable par sa lucidité et sa disposition méthodique. On y trouve exposée, à la portée de tous, la doctrine de l'école de Solesmes. C'est en effet, la vraie mélodie grégorienne, avec sa version et son rythme primitifs, que l'auteur exalte dans tout cet ouvrage. Artiste au goût délicat, il déteste la mutilation des originaux, quand ces originaux sont des chefs-d'œuvre. La médiocrité ne peut dès lors qu'exciter sa verve. M. Pustet s'en est aperçu ; il a voulu répliquer ; mais le dernier mot est resté à M. Boyer d'Agen.

L'auteur de ce beau livre a reçu une lettre de félicitations de Son Ém. le cardinal Rampolla. D. L. J.

Obituaire de l'abbaye de Soleilmont de l'Ordre de Cîteaux, publié et annoté par M. Van Spilbeeck, Malines, Godenne, 1894, 96 pages in-8°.

Si l'histoire de Soleilmont n'est pas encore écrite, il faut plutôt en rapporter la faute au manque de documents qu'au manque de zèle du savant directeur de cette maison. Les nombreuses brochures publiées par M. Van Spilbeeck témoignent hautement de l'intérêt qu'il porte à l'antique abbaye cistercienne et du soin jaloux qu'il a d'en conserver et d'en faire revivre les moindres souvenirs. L'obituaire de Soleilmont (ap. *Documents et rapports de la Société paléont. et archéol. de Charleroi*, t. XIX, 375-468), est relativement récent, quant à la copie et quant au texte : pas de détails antérieurs au XVe siècle. Il a toutefois sa valeur tant pour l'histoire de l'abbaye que pour celle des familles. On y trouve des noms de religieux de Florennes et d'Aulne. Les nombreuses notes dont l'éditeur a enrichi son travail sont une mine de renseignements pour les généalogistes. De bonnes tables alphabétiques facilitent l'usage de l'obituaire.

Digitized by Google

NOTES ADDITIONNELLES

à l'étude sur l'auteur du " Te Deum ".

§ I. L'expression " suscipere hominem " en dehors de l'Afrique.

CEUX de nos lecteurs qui ont pris connaissance du travail sur l'auteur du Te Deum, publié dans cette Revue au mois de février dernier, se souviennent peut-être que le Dr J. Wordsworth avait cru trouver dans les mots " *suscepturus* (ou *suscepisti*) *hominem* " un indice suffisant pour assigner l'Afrique comme pays d'origine à cette hymne célèbre dans toute la chrétienté. L'argument me parut peu concluant ; et, après avoir constaté que l'expression " suscipere hominem " se rencontrait au moins dans deux anciens documents étrangers à l'Afrique, j'exprimai ma conviction qu'en cherchant plus à loisir on découvrirait sans peine ailleurs plusieurs exemples de la même formule.

En effet, M. le Dr C. Weyman, l'un des philologues les plus distingués de l'université de Munich, vient de me signaler l'emploi fait par le poète espagnol Prudence de l'expression prétendue africaine vers la fin de son Apothéose. De mon côté, je m'aperçois que la même expression se retrouve dans deux autres documents de provenance également espagnole, la formule de foi de l'évêque Pastor (" *atque ex ea verum* hominem *sine virili generatum semine* suscepisse ". Migne P. L. 84, 333 ; cf. *Revue Bénéd.*, sept. 1893), et un traité sur la Trinité faussement attribué à saint Ambroise dont j'espère faire l'objet d'un prochain travail (Migne 17, 539 : " *Totum ergo* hominem, *sicut dictum est*, *Filius Dei* suscepit *ex Virgine* ").

Le passage de Prudence signalé par M. Weyman a pour nous un intérêt spécial, en ce qu'on y retrouve réunis dans une même phrase ces trois verbes du verset du Te Deum : *suscipere*, *liberare*, *horrere*. Le rapprochement est assurément fort remarquable. Faut-il en conclure, comme M. Weyman semble porté à l'admettre, que Prudence

Digitized by Google

avait dans l'esprit le passage " Tu ad liberandum " du chant attribué à Nicetas? Ou bien n'y aurait-il là qu'une coïncidence fortuite, résultant simplement du double emploi d'une même formule en usage dans l'église d'Occident au début du cinquième siècle? L'heure ne semble pas encore venue de donner une solution scientifique à cette intéressante question. En attendant, on lira avec autant de profit que de plaisir la lettre écrite par le Dr Weyman : elle rappellera à plus d'un lecteur cet âge d'or de l'érudition où les travailleurs des différentes contrées du monde civilisé communiquaient volontiers entre eux au moyen de cette belle langue latine qu'ils savaient manier avec tant de facilité et d'élégance.

De hymno qui fertur Ambrosiano adnotatiuncula.

CAROLUS WEYMAN D. GERMANO MORIN S.

In commentatione egregia de hymni qui fertur Ambrosiani auctore, quam horum annalium volumini XI. (p. 49 sqq.) inseruisti, recte mihi monuisse videris non esse, cur cum Wordsworthio, viro de nostris litteris optime merito, ex locutione " suscepturus hominem " colligamus originem illius hymni ex Africa esse repetendam. Sed cum de carmine agatur, quod omnibus christianis carum et a prima fere pueritia familiarissimum est, liceat mihi duobus locis, quos ad Wordsworthii sententiam refellendam attulisti, tertium quendam adiungere, non uno nomine, ut equidem existimo, memoratu dignum. Versus dico, quibus Prudentius sub Apotheosis finem (v. 1019 sqq.) Manichæos, qui vero corpore Christum usum esse negabant, indignabundus interrogat :

> " Et quid agit Christus, si me non *suscipit?* aut quem
> *liberat* infirmum, si dedignatur adire
> carnis onus manuumque *horret* monumenta suarum ? "

Ac primum quidem ex his verbis elucet, locutionem, " suscipere hominem " de Christo carnem induente — nam idem valere Prudentii " me suscipit " (1) quod hymnographi " suscepturus hominem " nemo non intellegit — etiam a poeta Hispano usurpari potuisse, deinde vero, si Prudentii versus cum hymni versiculo sexto decimo accuratius contuleris, invenies easdem tres notiones, *suscipiendi* scilicet, *liberandi*, *horrendi*, hic et illic esse coniunctas, ut saltem veri simile sit iudicandum, hymnum illum celeberrimum,

1. Cf. auctoris incerti carm. adv. Marcionitas, quod vulgo ante Prudentium scriptum esse credunt, l. II v. 216 (in Oehleri Tertull. vol. II p. 788) : " Quas habuit causas *hominem se fingere* Christus ? "

Digitized by Google

quem Cypriani Tulonensis aetate " omnis ecclesia totò orbe receptum " canebat, iam Prudentii animo esse obversatum. Nec obstant temporum rationes. Nam Prudentius Apotheosin composuit ante annum 405, quo carmina collecta edidit (cf. quæ contra Merkleum disputavi in Annal. hist. societ. Goerres vol. XV. [1894] p. 370 sqq.) (1), Nicetam autem episcopum ut hymnum si dis placet Ambrosianum et ipsum ante hunc annum sive scripsisse sive, quod mihi magis arridet, ex variis partibus iam exstantibus (2) concinnasse censeamus, ea quæ de vita illius comperta habemus, etsi non persuadent, at certe suadent. Haec habui quae tecum, vir doctissime communicarem. Vale etiam atque etiam et perge mihi favere.

Dabam Monachii, dom. VIII. p. pent.

§ II. Que les six livres DE SACRAMENTIS et l'EXPLANATIO SYMBOLI AD INITIANDOS attribués à S. Ambroise appartiennent à un même auteur.

Dans une note insérée un peu hâtivement à la fin du travail sur le Te Deum, j'ai insinué que le célèbre ouvrage intitulé *De sacramentis* et l'*Explanatio symboli* publiée par Mai et Caspari sous le nom de saint Ambroise me paraissaient provenir d'une même source, sans pouvoir développer sur l'heure les motifs sur lesquels se basait ma conviction. Bien que ce point de détail soit étranger à la question de l'origine du Te Deum, il ne sera pas hors de propos de le traiter ici plus à loisir, ne fût-ce qu'à raison de la place exceptionnelle qu'occupe le *De sacramentis* parmi les monuments de la tradition occidentale. On n'a pas jusqu'à présent réussi à découvrir l'auteur de cet important document : il se peut qu'on soit un jour plus heureux pour l'Exposition du symbole, et, dans ce cas, il ne serait pas indifférent de savoir que les deux ouvrages ont un seul et même auteur.

Comme premier indice, nous avons la disposition des deux pièces dans les deux principaux manuscrits qui nous les offrent réunies : le cod. 188 de Saint-Gall en onciale du VIIe siècle, et le cod. Vatic. 5760 du IXe-Xe s. Dans l'un comme dans l'autre, l'Exposition du

1. Iam Augustus Oxé, Prolegomena de carm. adv. Marc. Lips. 1888, p. 33 adn. 7 suo iure interrogavit : " Quis spondet unum alterumve carmen (scil. Prudentii) non iam antea publici iuris factum esse? "

2. Leges rhythmicas a Guilelmo Meyer Spirensi indagatas observari in hymni priore parte, neglegi in altera Paulus Lejay animadvertit (Revue crit 1893, I. p. 192, adn. 5). Accedit quod versiculi de apostolis, prophetis, martyribus iam Cypriano Carthaginiensi noti fuisse videntur (Cf. De mortal 26, p. 313 f. ed. Hartel.), nisi forte veri similius putabis, Nicetam Cypriani libellum suum in usum convertisse.

Digitized by Google

symbole précède immédiatement le *De sacramentis :* mais le second présente de plus cette particularité assez notable, que l'opuscule sur le symbole y est donné expressément comme ne faisant avec le *De sacramentis* qu'un seul ouvrage distribué en six livres, et dont il forme lui-même le premier livre (V. Reifferscheid, Bibl. PP. Italica I, 426).

Mais les indices de ce genre sont généralement assez faibles, tant qu'ils demeurent isolés : car il y a toujours lieu de supposer que cette distribution est le fait, soit du caprice, soit de l'inadvertance des copistes. Aussi n'hésiterons-nous pas, dans le cas présent, à chercher ailleurs les preuves de notre assertion : je veux dire, dans les traits de ressemblance qu'une étude attentive permet de constater entre les deux écrits.

C'est cette série de locutions et de passages parallèles que je me propose de mettre ici sous les yeux du lecteur. En la parcourant, il sera bon de se rappeler que l'Explication du symbole, qui constitue à elle seule l'un des termes de comparaison, est une pièce de fort peu d'étendue : il faudra donc considérer moins le nombre que la signification et la portée des rapprochements auxquels elle pourra donner lieu.

Signalons tout d'abord la similitude de ton qui se remarque dans les deux ouvrages. De part et d'autre, c'est la même rapidité de style, une foule de petites phrases hachées, d'interrogations et de réponses, bref un dialogue presque continuel dont l'orateur fait lui-même les frais, et qui amène constamment des expressions du genre de celles-ci :

QUARE ? *De sacram.* (ed. Migne 16, 417 suiv.) l. I, n. 9 : dubitavit. Quare ? Dicam, accipe. II, 2 : unum baptisma clamat Apostolus : Quare ? sunt baptismata gentium etc. II, 11 : Ecce aliud genus baptismatis. Quare ? quia omnis homo etc. II, 17 :... ut homo moreretur et resurgeret. Quare ? Ut illud etc. IV, 6 : et super nivem dealbabor. Quare ? quia nix etc. V, 8 : osculum mihi Christus infigat. Quare ? quia meliora etc. V, 12 : nihil sibi abesse dicebat. Quare ? quia qui acceperit etc. — *Explan. symb.* (ed. Caspari, Alte und neue Quellen etc. p. 213 suiv.) § 4 :... sacerdotum non requirantur. Quare ? quia tritico etc. § 9 : recense intra te. Quare ? Ne consuetudinem facias.

QUA RATIONE, *Sacr.* I, 18 : secutus est Spiritus. Qua ratione ? ut non quasi ipse etc. — *Symb.* § 4 :... nunc non est. Qua ratione ? Fides integra etc. § 5 : Qua ratione enim... sedet ad dexteram Patris ? § 9 : (dans le cod. Bob.-vat.) Sed nemo scribat. Qua ratione ? Sic accepimus etc. Ibid. : Magis potest teneri, si non scribatur. Qua ratione ? Accipe.

NUMQUID. *Sacr.* IV, 23 : Numquid debemus de eius fide e. t. dubi-

Digitized by Google

tare? — *Symb.* § 3 : Numquid supra apostolorum fines progredi a. m. debemus? Numquid nos sumus apostolis cautiores? § 5 : Numquid non unum judicium est Patris et Filii et Spiritus sancti? Numquid non una voluntas est? Numquid non una maiestas?

SED DICIS MIHI. *Sacr.* I, 3 : Sed dicis mihi. Quare nares? V, 2 : Sed tu mihi dicis : Quomodo ergo Melchisedec etc. — *Symb.* § 4 : Sed dicis mihi : Postea emersetunt haereses. § 9 (dans le cod. Bob.-vat.) : Sed dicis mihi : Quomodo potest teneri?...

ACCIPE. *Sacr.* I, 6 : Quomodo? Accipe Baptistae rationem... Accipe aliud. I, 9 : Quare? Dicam, accipe. II, 15 : Accipe aliud. IV, 10 : Accipe quae dico... Quomodo? Accipe. IV, 17 : Accipe ergo quemadmodum... Quomodo requiris? Accipe. IV, 18 : Accipe aliud... Accipe aliud... Accipe et quartum exemplum. IV, 21 : Accipe quae sunt verba. V, 2 : Rationem accipe. V, 4 : Accipe et aliud. VI, 6 : Accipe aliud. — *Symb.* § 6 : Sane accipe rationem... accipe testimonium. § 9: Qua ratione? Accipe.

VIDES. *Sacr.* I, 22: Vides quod per Spiritum... II, 11 : Vides ergo quod in cruce... IV, 15: Vides ergo quam operatorius... IV, 17: Vides ergo quia contra instituta... V, 1 : Vides ergo quia ipse primus... V, 17: Vides quod in hoc pane... — *Symb.* § 4: Vides quia symbolum sic habent. § 5: Vides ergo quia caro divinitati... Vides ergo unius operationis...

VIDE. *Sacr.* III, 4: Vide omnem iustitiam, vide humilitatem, vide gratiam, vide sanctificationem. III, 6: Vide fidem. V, 3: Vide mysterium. — *Symb.* § 4: Vide simplicitatem, vide puritatem. § 5: Ergo vide: credis in Patrem.

HABES. *Sacr.* I, 19: Habes praesentiam Trinitatis. II, 9: Ergo habes unum baptisma. III, 2: Habes in Actibus apostolorum. III, 4: Habes hoc et alibi. V, 14: Habes hoc in Canticis canticorum. VI, 6 : Habes hoc in Canticis canticorum. VI, 8: Deinde habes alibi speciale... VI, 14: Habes hoc et alibi. VI, 21: Habes ergo in quo dives sis. VI, 24: Habes hoc in oratione Dominica. — *Symb.* § 5: Habes et passionem ipsius et sepulturam... Habes et resurrectionem eius... Duo habes. § 6: Ergo hoc habes. § 8: Habes divinitatem Patris, divinitatem Filii.

ERGO très fréquemment au commencement de la phrase. *Sacr.* I, 1 : Ergo accepistis baptismum. I, 2 : Ergo quid egimus sabbato? I, 6 : Ergo chirographum tuum tenetur. I, 8: Ergo abrenuntiasti mundo. I, 11 : Ergo dicamus primum. I, 16: Ergo quare Christus descendit?... Ergo si nos propter baptismum... I, 19: Ergo descendit in aquam. (Autres exemples presque sans nombre: II, 9. 11. 13. 15. 18. 19. 24. III, 3. 12. 14. 15. IV, 10. 11. 13. 14. 16. 19. 23. 25. 28. V, 12. 19. 24. 25. 27. VI, 5. 7. 9. 17. 21. 24.) — *Symb.* § 3: Ergo apostoli sancti convenientes... Ergo dicamus symbolum. § 4: Ergo esto medici fuerint... Ergo si medicina fuit. § 5: Ergo vide. § 7: Ergo dixit apostolus. § 8: Ergo quemamodum duodecim apostoli...

Outre ces locutions qui reviennent presque à chaque alinéa dans

Digitized by Google

les deux ouvrages, on remarque çà et là l'emploi simultané de diverses expressions moins communes, telles que:

PRAEROGATIVA. *Sacr.* II, 15: nobis autem fidei iam praerogativa defertur. — *Symb.* § 3: praerogativam auctoris caelestis agnoscens. § 5: secundum praerogativam divinitatis... praerogativam sibi suae victoriae vindicavit.

CAUTIO. *Sacr.* I, 5: tuae series cautionis... tua cautione convinceris. I, 8: cautionem suam considerat... tenebis et cautionem tuam. I, 11: tene cautionem vocis meae. — *Symb.* § 4: cautiones videlicet sacerdotum non requirantur.

DEROGARE. *Sacr.* VI, 10: Ariani putant se derogare sancto Spiritui... in eo derogandum putant Spiritui sancto. — *Symb.* § 5: nihil Filio derogandum.

SPIRITALE SIGNACULUM. *Sacr.* III, 8: Sequitur spiritale signaculum, quod audistis hodie legi. VI, 8: quando accipis spiritale signaculum. — *Symb.* § 1: symbolum est spiritale signaculum.

CELEBRARE MYSTERIA. *Sacr.* I, 2: mysteria celebrata sunt apertionis. — *Symb.* § 1: Celebratis hactenus mysteriis scrutaminum.

Voici maintenant deux passages où la ressemblance est plus frappante encore:

Sacr. IV, 12:	*Symb.* § 3:
NON ENIM EX VIRILI SEMINE generatus EST, SED natus de SPIRITU SANCTO ET VIRGINE MARIA.	NON ENIM EX VIRILI natus EST SEMINE, SED generatus SPIRITU, inquit, SANCTO EX MARIA VIRGINE.
Sacr. VI, 5:	*Symb.* § 5:
Ubique Pater et Filius et Spiritus sanctus: UNA OPERATIO, UNA SANCTIFICATIO.	Vides ergo, UNIUS OPERATIONIS, UNIUS SANCTIFICATIONIS, unius maiestatis venerabilem Trinitatem.

Mais ce qui donne lieu au rapprochement le plus curieux, c'est peut-être la façon dont nos deux anonymes s'expriment au sujet de l'Église Romaine. On sait que l'auteur du *De sacramentis*, en dépit de son attachement fortement accentué au rite non romain du lavement des pieds, fait cependant profession de suivre en tout point les usages de cette Église, qui a eu entre toutes les autres l'insigne honneur d'avoir l'apôtre Pierre pour évêque. Dès les premières lignes de son traité, il tient à faire connaître à ses auditeurs l'usage de Rome relativement à l'emploi de l'appellation *fidelis*.

Le commentateur de la formule de foi ne met pas moins d'insistance à affirmer que son symbole est celui de l'Église Romaine, de cette Église, ajoute-t-il lui aussi, où Pierre, le premier des apôtres, a établi son siège.

Digitized by Google

De sacramentis.	*Explan. Symboli.*
III, 5: Non ignoramus quod Ecclésia Romana hanc consuetudinem non habeat, cuius typum in omnibus sequimur et formam... In omnibus cupio sequi Ecclesiam Romanam.	§ 4: Symbolum Romanae Ecclesiae nos tenemus.
III, 6: Ad hoc Ecclesia Romana quid respondet? Utique ipse auctor est nobis huius assertionis Petrus apostolus, qui sacerdos fuit Ecclesiae Romanae.	§ 7: Hoc autem est symbolum quod Romana Ecclesia tenet, ubi primus apostolorum Petrus sedit et communem sententiam eo detulit.

Tels sont les principaux traits communs qui me portent à voir dans les six livres *De Sacramentis* et l'*Explanatio Symboli* deux œuvres différentes d'un même auteur.

Cet auteur, personne malheureusement n'a pu encore le découvrir. Évidemment, l'écrivain dont il se rapproche le plus pour le fonds comme pour le style, c'est saint Ambroise (1). La ressemblance du *De sacramentis* avec le *De mysteriis* de celui-ci va même jusqu'à ce point, qu'il est également difficile d'admettre, ou que le saint Docteur se soit répété de la sorte, ou qu'un écrivain quelconque se soit permis de copier si servilement l'ouvrage d'un Père aussi célèbre. D'autre part, on ne peut nier qu'il n'y ait, dans le *De Sacramentis* comme dans le discours sur le Symbole, des négligences et des imperfections de style étrangères à la façon d'écrire habituelle à saint Ambroise.

Dans ce dédale de difficultés de tout genre, la véritable solution me paraît avoir été pressentie par Caspari, quand, dans sa préface à la dernière édition de l'*Explanatio*, il a émis cette idée, que le discours sur le Symbole peut réellement avoir été prononcé par saint Ambroise : seulement, ajoute-t-il, les manuscrits qui nous l'ont transmis représentent simplement les notes prises par quelque sténographe plus ou moins habile, qui avait quelque peine à suivre l'orateur, et plus encore à reproduire exactement son élégante et correcte diction. Que le discours ait été recueilli par quelqu'un de l'assemblée au sein de laquelle il fut prononcé, c'est ce dont ne permettent pas de douter les deux indications intercalées au § 3 : " Cum complessent ", " Et cum dixisset (symbolum), complevit dicens ". Qu'il trahisse en plus d'un endroit le génie particulier d'Ambroise, c'est ce dont

1. On a parfois essayé d'attribuer l'*Explanatio symboli* à saint Maxime de Turin : mais il faut être peu familiarisé avec les écrits de ce dernier pour prendre au sérieux cette attribution.

Digitized by Google

conviendra sans peine quiconque aura lu avec attention ne fût-ce qu'un seul des écrits de ce Père. D'où vient donc la différence ? C'est que nous ne connaissions jusqu'à présent l'évêque de Milan que par les écrits soigneusement revus et travaillés par lui-même, au lieu qu'ici il nous apparaît, pour ainsi dire, en négligé : nous étions accoutumés à le lire, maintenant nous l'entendons parler. Si, même indépendamment des fautes imputables au sténographe, son langage nous semble moins châtié qu'à l'ordinaire, il n'en est au fond que plus naturel : et il n'y a pas là de quoi beaucoup déplaire à notre génération, si justement avide de tout ce qui a été véritablement vécu.

Si tel est le cas de l'*Explanatio symboli*, pourquoi ne pas appliquer la même solution au *De sacramentis ?* Dans celui-ci comme dans celle-là, nous avons, non pas un écrit rédigé ou retravaillé dans le silence du cabinet, mais une série de discours prononcés devant les nouveaux baptisés à l'occasion des fêtes de Pâques. Une particularité fort remarquable peut être considérée comme un indice de ce que ces six discours, eux aussi, ont dû être recueillis furtivement par quelque membre de l'assemblée (1). Dans le quatrième et le cinquième, nous voyons exposé à découvert tout ce qui se pratique pour la célébration des sacrés mystères ; bien plus, la portion la plus importante du canon est rapportée textuellement. Dans la lettre adressée par lui en 416 à Decentius d'Eugubium, le pape Innocent 1er ne veut pas mettre par écrit les paroles dont l'évêque se servait en donnant le Saint-Esprit, de peur, dit-il, de trahir le secret des mystères (2). Est-il croyable qu'à la même époque, ou même quelques années plus tôt, un évêque se soit permis de divulguer, non seulement cette même formule (*De sacram.*, II, 24), mais même celle, bien plus auguste encore, du mystère eucharistique ? Saint Ambroise, du moins, s'en est bien gardé, lorsqu'il a eu l'occasion de traiter le même sujet à la fin de son livre *De mysteriis*.

Pour tout dire en un mot, il me semble que le *De mysteriis* et le *De sacramentis* ont un même auteur et une même origine. La seule différence qu'il y a entre eux, c'est que dans le *De sacramentis* nous avons les discours d'Ambroise recueillis à l'heure même où ils ont été prononcés, et tels qu'ils ont été prononcés, avec les négligences de style, les détails de circonstance et les mouvements imprévus résultant de la vivacité du débit oratoire, au lieu que le *De mysteriis* représente, sous une forme plus châtiée mais beaucoup moins expres-

1. Le fait n'est pas sans exemple ; il suffit de citer ces premiers mots du sermon 217 de l'appendice de saint Augustin : " Quoniam video nostras disputationes graphio ceraque ligari... "

2. " Verba vero dicere non possum, ne magis prodere videar, quam ad consultationem respondere. " (Migne 20, 555).

Digitized by Google

sive, ce que le saint Docteur a cru devoir transmettre à la postérité de ses six catéchèses mystagogiques, déjà mises par écrit, sans qu'il le sût peut-être, par la plume indiscrète de quelqu'un de ses auditeurs (1).

Un fait surtout me confirme dans ce système d'interprétation : j'ai été amené depuis longtemps à constater un phénomène absolument analogue pour saint Jérôme. C'est un axiome reçu universellement, que ce dernier n'a rien produit en fait d'œuvres oratoires. Le fait est cependant que nous possédons de lui environ quatre-vingts discours prononcés dans son monastère de Bethléem. Le ton de ces discours diffère de ses autres écrits comme l'improvisation diffère de la composition en règle : mais la touche hiéronymienne est aussi peu méconnaissable dans les uns que dans les autres. On m'avait invité à traiter ce sujet au prochain congrès de Bruxelles, et j'en avais déjà pris l'engagement, quand un concours de circonstances indépendant de ma volonté m'a contraint au dernier moment de retirer ma parole. Ce sera, s'il plaît à Dieu, pour le prochain volume des *Anecdota Maredsolana*.

D. GERMAIN MORIN.

1. Ces lignes étaient déjà écrites, lorsque je me suis aperçu que le Dr F. Probst, dans son dernier ouvrage *Liturgie des vierten Jahrhunderts und deren Reform* p. 239, était arrivé de son côté à la même conclusion, et l'avait formulée à peu près dans les mêmes termes. Je suis heureux de m'être rencontré sur un point de cette importance avec un homme si au courant de tout ce qui a trait aux antiquités liturgiques.

Digitized by Google

LE COLLÈGE DE SAINT-MARTIAL D'AVIGNON.

IL est de règle qu'un auteur fasse précéder son travail d'une préface ; il est souvent de mode de ne pas la lire. Autant le premier usage est légitime, autant le second nous paraît déplorable. La préface, mais c'est le programme, la raison d'être, la justification du livre. Comment porter sur un auteur un jugement solide et équitable, si l'on ne connaît pas la source de ses renseignements et ses procédés de travail ? Maintes insinuations de l'auteur, dont il ne faut pas toujours apprécier l'humilité à la mesure de ses aveux candides, trahissent vite le caractère de l'ouvrage, en révèlent la structure, et expliquent les lacunes et les défauts qu'on sera parfois amené à constater au cours de la lecture.

L'ouvrage de M. l'abbé E. Clément sur « *le monastère-collège de Saint-Martial d'Avignon — les moines et les étudiants d'autrefois* » — beau volume de 354 pages in-8° publié en 1893 chez Seguin à Avignon — a une origine assez curieuse. L'auteur s'en est ouvert candidement dans son avant-propos, que nous avons lu soigneusement. Pour juger de l'esprit du livre et de la nature de son contenu, il importe d'en connaître l'origine. Nous cédons la parole à l'auteur : « Un professeur en vacances s'attardait un jour à suivre le travail d'un vannier qui fabriquait une corbeille. Une pensée subite s'empara de son esprit. Évidemment, se dit-il, le simple ouvrier qui fait une corbeille vaut mieux que celui qui le regarde faire. Aussitôt il résolut de faire aussi quelque chose de sa profession. De cette résolution est né le petit ouvrage que j'offre aux amateurs des histoires locales. Pourquoi s'attarder à regarder faire les autres? N'est-il pas bon d'avoir toujours un travail sur le métier, et de se donner la double satisfaction d'une occupation intellectuelle et d'une occasion favorable pour répondre, une fois de plus, aux objections réfutées vingt fois, et que les ignorants, les philosophes, les impies ne cessent de renouveler contre tout ce qui touche à l'Église de Dieu ? Et puis, il y a dans l'étude rétrospective des siècles une force d'émulation qui pousse à mieux faire et des enseignements qui, embrassant de

Digitized by Google

plus vastes horizons, éclairent notre vue trop souvent fermée par les choses contemporaines et par les hommes qui s'agitent sans songer que Dieu les mène. Il faut plaindre les peuples qui renient leur passé, car pour eux il n'est pas d'avenir (1). »

Le but déterminé, celui de faire œuvre d'apologiste, l'auteur s'est décidé à écrire l'histoire du monastère-collège de Saint-Martial d'Avignon. Quelque modeste qu'ait été le rôle joué par cette institution dans le monde monastique et intellectuel des siècles passés, il y avait intérêt et utilité à connaître de près le fonctionnement d'un de ces collèges monastiques du moyen âge. La méthode à suivre était aisée : compulser les anciennes archives du collège, tant dans les originaux que dans les travaux de seconde main écrits d'après les premiers, rattacher les faits particuliers aux faits de l'histoire générale, soit de l'Église, soit de l'ordre bénédictin, pour en trouver l'explication naturelle. Malheureusement M. Clément a fait pivoter autour de son collège de Saint-Martial toute l'histoire du moyen âge et des siècles suivants ; c'était dépasser la mesure. Il s'est donné largement « le luxe d'une digression, d'un croquis, d'une anecdote » ; cela est pardonnable, mais à la condition que le sujet principal n'y perde rien. Les récits sont « appuyés sur des documents authentiques et la plupart inédits ». C'est très vrai pour un certain nombre de chapitres; pour quelques autres, l'imagination a remplacé les données positives de l'histoire, et on s'aperçoit sans peine, comme l'avoue l'auteur, qu'il a plutôt visé à l'édification qu'à l'érudition. Franchement, pour attirer la confiance des lecteurs, nous reconnaissons avec lui qu'il n'est pas nécessaire de l'étouffer sous un monceau de vieux parchemins; mais n'y a-t-il pas danger, quand on redoute les monceaux de vieux parchemins, qu'on ne passe trop facilement à côté d'actes, poudreux si l'on veut, mais dont l'examen attentif fournirait une foule de traits précieux, de nature à jeter la plus vive lumière sur le sujet que l'on traite? A la condition qu'un examen soigneux de tous les documents manuscrits et imprimés ait précédé la composition d'un ouvrage, on pardonnera de bon cœur les digressions. Mais, parce que le collège de Saint-Martial a traversé la période du schisme d'Avignon, les siècles qui ont vu l'Inquisition, la Saint-Barthélemy, qui ont entendu un écho des croisades, fallait-il nous retracer en long et en large tous ces événements à propos d'un collège fort peu important d'université ? Nous aurions préféré y trouver certains documents signalés et imprimés par M. Marcel Fournier dans ses *Statuts et privilèges des universités*

1. PP. I — II.

Digitized by Google

françaises, qui auraient fait bonne figure dans une monographie du collège de Saint-Martial.

« Or, sa corbeille terminée, le vannier la remplit de friandises et l'expédia sans la recommander. En route, elle fut dévalisée ; c'était à prévoir, surtout en cette fin de siècle si féconde en guetteurs de proie.

« Ce destin, ô mon livre, ferait juste ton affaire ; il me semble que tu renfermes de bien bonnes choses, et certainement, avec une recommandation, tu serais dévoré. Mais, si elle te fait défaut, va toujours,

« Va, petit orphelin, à la grâce de Dieu (1)! »

Puisque M. Clément permet de dévaliser sa corbeille qui renferme de bien bonnes choses, nous allons profiter de son conseil et goûter ses friandises, en laissant toutefois de côté quelques grosses dragées trop dures à croquer — nous n'avons plus nos dents de quinze ans (2).

L'usage d'envoyer les jeunes moines aux universités, interdit par les conciles au XIIe siècle, s'était généralisé au XIIIe, sous la protection et sur l'ordre des pontifes romains. Les cisterciens avaient donné l'exemple par l'érection de leur collège de Saint-Bernard à Paris, exemple que ne tardèrent pas à suivre les abbayes de Fleury, de Cluny, de Saint-Denis et de Marmoutiers. Dans sa célèbre bulle, donnée en 1336 pour la réforme de l'ordre bénédictin, le pape Benoît XII imposa aux supérieurs de monastères l'obligation d'envoyer en moyenne un religieux sur vingt aux universités pour y suivre les cours de théologie ou de droit. La bulle entrait dans les plus petits détails sur l'organisation de ces études (3).

L'ordre de Cluny, qui possédait un collège à Paris depuis l'an 1269 au plus tard, envoyait également des jeunes moines aux facultés d'Orléans, de Toulouse, de Montpellier et d'Avignon (4). Les statuts de Cluny, rédigés en 1301, en font mention ; ceux de l'abbé Henri (1309-1319) décrètent que les moines autorisés à suivre les études de droit ne pouvaient le faire que dans les facultés

1. P. X.

2. L'auteur semble croire (pp. 40 et 87) que la congrégation *de Saint-Maur* existait déjà lors de la fondation du collège de Saint-Martial. Plus loin (p. 129) nous apprenons que « la grande maison de Cluny donna [au XVe siècle] l'hospitalité à l'un des plus illustres [docteurs de Sorbonne], le *bénédictin* Pierre d'Ailly », et qu'à propos d'une affaire survenue en 1708, Grégoire IX et Nicolas IV adressèrent un blâme au cardinal de Bouillon (p. 247).

3. Voir notre étude : *Les collèges bénédictins aux universités du moyen âge* (*Revue bénédictine*, 1893, pp. 145-158).

4. Denifle, *Chartularium Universit. Paris.*, II, 687.

Digitized by Google

susdites et que les étudiants devaient, autant que possible, habiter en commun (1).

La translation du siège apostolique à Avignon multiplia les relations de la grande abbaye de Cluny avec cette ville. Il était naturel que les abbés y eussent une maison, auprès de laquelle les moines étudiants pourraient facilement se grouper. Urbain V accorda à l'abbé de Cluny l'autorisation d'acquérir une maison à Avignon ; on fit choix de l'ancien palais du roi de Majorque, occupé en ce moment par Hugues des Baux, comte d'Avellin, senéchal de Provence (2). Chercher dans les intentions du pape le dessein d'appeler les Bénédictins à jeter un nouvel éclat sur la faculté d'Avignon, c'est dépasser la portée des documents historiques. Où l'auteur a-t-il vu que « l'arrivée officielle des bénédictins dans la ville des papes fut un véritable triomphe » ? Où a-t-il trouvé qu'« ils se présentèrent dans la sévère simplicité de leur costume noir, dégagés des *impedimenta* qui embarrassent les plus humbles voyageurs, et portant tout avec eux, comme les sages antiques, » qu'« ils entrèrent par la porte des princes, nouvellement construite, » et que « toute la population leur fit une ovation d'autant plus sympathique et empressée qu'on les savait amis et frères du pape régnant » ? Certes le spectacle ne manque pas de charme ; la poésie y trouve son jeu, mais l'histoire !

La fondation du collège de Saint-Martial fut un acte très simple par sa nature et en réalité. La pensée d'ériger un collège à Avignon dut se présenter naturellement à l'esprit de l'abbé de Cluny, du jour où il posséda une résidence dans cette ville fréquentée par des jeunes moines de l'Ordre, que l'isolement devait exposer aux plus graves inconvénients. Cette maison devait, en raison de ses rapports avec la cour pontificale, servir aux procureurs de l'Ordre. La bulle d'érection du collège donnée par Clément VII en 1379, rappelle en termes clairs l'origine de la maison de Saint-Martial. L'abbaye de Cluny possédait à Avignon une maison dont l'acquisition, nous l'avons vu plus haut, remontait au temps d'Urbain V. Le cardinal Androuin, du titre de Saint-Marcel, ancien abbé de Cluny, considérant qu'il n'existait point à Avignon de monastère de moines noirs, et qu'il convenait que l'ordre de Cluny y eût un monastère où se trouveraient continuellement douze moines pour y faire les offices et douze étudiants en droit canon, ajouta à la « grande maison » de l'abbé de Cluny divers quartiers et des jardins, au moyen des

1. Marrier, *Bibliotheca Cluniac.*, p. 1586 ; Ziegelbauer, *Historia rei litter.*, I, 254.
2. Clément, p. 45.

Digitized by Google

biens que Dieu lui avait donnés, afin d'y construire un monastère que l'on doterait de certains bénéfices (1).

Le désir de l'abbé Androuin de la Roche († 1369) ne fut réalisé que sous l'abbatiat de Jacques de Cadols. Ce prélat s'adressa à cet effet au pape Clément VII, qui concéda la bulle d'érection le 21 avril 1379. A la demande de l'abbé Jacques, il érigeait en monastère, sous le vocable de Saint-Martial, la maison de l'abbé de Cluny à Avignon, en faveur de douze moines de chœur et de douze étudiants, autorisait le monastère à construire un clocher, à avoir ses cloches, son cimetière et autres dépendances nécessaires, et permettait à l'abbé de Cluny d'unir à la mense conventuelle de Saint-Martial autant de prieurés qu'il lui plairait jusqu'à concurrence d'un revenu de mille florins. Le monastère, placé sous la direction immédiate des abbés de Cluny, jouirait des privilèges de l'Ordre. Quant aux statuts et aux observances à établir, l'abbé de Cluny devait s'entendre préalablement avec l'archevêque d'Arles.

Les statuts du collège furent élaborés dans le courant de la même année. En voici le résumé pour ce qui concerne l'horaire. Le collège comprenait, en vertu de la bulle de fondation, douze moines claustraux et douze étudiants en droit canon *(scolares)*. Pendant la semaine, les matines et les laudes étaient simplement récitées par tous les membres de la communauté ; prime était chantée à l'aurore par les moines, tandis que les étudiants la récitaient, ainsi que les autres heures, deux à deux. Après la messe *de beata*, qui suivait cet office et était commune, les étudiants vaquaient à leurs travaux. Les jours de dimanche et de fêtes, les étudiants assistaient à tous les offices. Le lever avait lieu, de Pâques au 14 septembre, à 3 heures ; du 14 septembre à Pâques, à 4 heures. De Pâques au 14 septembre, messe conventuelle à 8 heures, none à midi, vêpres à 3 heures, complies à 6 heures ; du 14 septembre à Pâques, ces exercices étaient retardés d'une heure. Les études requises pour le doctorat duraient sept ans (2).

Nous ne pouvons suivre M. Clément dans ses digressions sur l'esprit de l'université d'Avignon, sur les controverses dogmatiques de l'époque, l'institution de fêtes, la vie des étudiants. Le rôle qu'il prête aux moines de Saint-Martial témoigne du profond respect qu'il éprouve pour le nom bénédictin, mais nous ne sommes pas à même de contrôler ou de justifier les pages trop élogieuses qu'il leur consacre. Tenons-nous en à ce que disent les manuscrits.

1. Marcel Fournier, *Les statuts et privilèges des universités françaises*. Paris, Larose, 1891. T. II, 320-321. Cf. Clément, pp. 303-304.

2. Marcel Fournier, pp. 322-326.

Digitized by Google

Clément VII avait autorisé l'union de plusieurs prieurés pour assurer au collège des revenus convenables. Ces biens comprenaient d'abord les propriétés de Cluny à Avignon, les biens laissés par la succession du cardinal Androuin, les prieurés de Tein, de Piolen, de Grisac et de Conaux, au fur et à mesure de leur vacance.

Le monastère trouva de généreux bienfaiteurs dans la personne de plusieurs cardinaux. Le cardinal de Crosso fonda auprès de Saint-Martial un hospice pour les pèlerins de Limoges. Les moines affectèrent à cette intention une nouvelle maison près de la porte Boqueri, lorsqu'en 1420 le cardinal Guy de Malesec leur eut laissé une somme de 2000 écus d'or.

L'abbé Jacques, étant autorisé, en vertu de la bulle de 1379, à construire un monastère régulier et une église pourvue de clocher, sonnerie et cimetière, avait résolu de remplacer l'oratoire primitif par un édifice plus vaste et plus digne d'un monastère bénédictin. Grâce au généreux concours de l'archevêque Pierre de Crosso, il jeta les fondements de l'église, et le 1er dimanche d'octobre 1413, on procéda à la dédicace du nouveau temple. Les donations des cardinaux de la Grange et Guillaume d'Aigrefeuille, permirent aux recteurs du collège de pousser activement les travaux. Le premier donna les sommes nécessaires pour la construction de la chapelle de Saint-Étienne, où il reçut la sépulture. Le second avait fait commencer le chœur de l'église et une chapelle, laissant par testament l'argent nécessaire à leur achèvement (1). Ainsi à mesure que les dons affluaient, l'on élevait successivement les différentes parties de l'édifice qui ne reçut son complet achèvement que dans le cours du XVIIe siècle (2).

Sous le priorat de Jean des Laurens on construisit le réfectoire et Claude des Laurens, son sucesseur, fit peindre dix grands tableaux représentant les plus illustres moines de Cluny, qui furent transportés de l'église au réfectoire par dom de la Coste (3). Le cloître fut bâti en 1520 par le recteur dom Visuline (4) : il forme un carré de quatre galeries ouvertes par une série d'arcades ogivales.

En 1427, l'Université d'Avignon obtint de l'abbé Odon de Cluny l'autorisation de déposer à Saint-Martial les livres qui lui avaient été légués par le cardinal Amédée de Saluces. Ce local fut abandonné à la fin du XVIIe siècle (5).

1. Clément, pp. 310, 317-318, 321.
2. Ib., p. 189.
3. Ib., 181-182.
4. Ib., 199.
5. Fournier, II, 404 ; Clément, p. 115, 119.

Digitized by Google

En 1550 eut lieu une visite canonique du collège. Dom Dublé, délégué à cet effet par l'abbé de Cluny, Charles de Lorraine, promulgua des statuts qui offrent, dit M. Clément, « un modèle fleuri de style et des périodes nombreuses ». Ils sentent en effet la Renaissance des lettres. Nous n'y trouvons pas de nombreuses modifications à ceux de l'abbé Jacques : soin apporté au choix du recteur, qui doit avoir son diplôme de docteur et de licencié après les épreuves de l'université et non par diplôme apostolique, assistance au chœur, réception des étudiants, direction des études, usage des concertations hebdomadaires, emploi du latin, réception des grades académiques : tels sont les principaux points touchés par Dom Dublé.

« Cependant le collège de Saint-Martial ne put échapper à la décadence qui avait paralysé presque tout le corps monastique au XVIe siècle. La discipline avait perdu de sa rigueur primitive et partant de sa vigueur: les offices étaient négligés, les études abandonnées, les édifices mal entretenus.

« Les recteurs, par leurs fréquentes absences, avaient l'air de se désintéresser de la conduite des religieux et de l'éducation des élèves. La conventualité, l'enseignement, les édifices, tout dépérissait; la grande maison de Cluny, qui n'était tout d'abord qu'un pied-à-terre pour les Bénédictins, était menacée de retourner à son état primitif. Les archives de cette époque sont pleines de doléance et de récrimination contre les mitigés. Un recteur qui les avait favorisés, Dom Antoine Rousset, est particulièrement maltraité. Il est appelé *filius nequam*, *filius alienus*, et son remplacement par Dom de la Coste est salué avec enthousiasme.

« Ce fut alors, en effet, que Dom de Simiane de la Coste, animé de généreuses intentions, se fit pourvoir du rectorat auprès de la légation d'Avignon. Le prince de Conti, jaloux de ses droits d'abbé commendataire de Cluny, s'y opposa d'abord et nomma Dom Aimard, recteur du collège.

« Il s'en suivit une procédure dont la conclusion fut en faveur de ce dernier d'après le jugement du cardinal Barberin, nonce apostolique en France, 1645.

« Néanmoins, quelque temps après, l'abbé de Cluny, voulant donner à Dom de la Coste des marques de sa bienveillance, le nomma définitivement recteur perpétuel de St-Martial, en 1640, avec pleins pouvoirs d'administration, et d'après un avis du Conseil d'état.

« Ainsi pourvu légitimement, de la Coste s'employa tout entier au

Digitized by Google

rétablissement de la discipline monastique et au relèvement du collège, qui était menacé de passer en des mains étrangères. Il aurait voulu rendre St-Martial indépendant comme St-Victor où il avait débuté comme religieux; mais il avait mieux à faire. Il renonça, même par écrit, à ses prétentions, et, pour témoigner d'une complète communauté de sentiments avec Cluny, son premier soin fut de rappeler les religieux de la réforme, de rétablir l'observance régulière et de ranimer l'amour de l'étude. A cet effet, après diverses négociations, il chargea Dom de la Vergue-Tressan, son procureur, de passer un traité, à l'Isle-Adam, avec les supérieurs de la réforme. L'acte fut ratifié, en 1668, par le cardinal d'Este, successeur du prince de Conti. Les religieux réformés vinrent sous la conduite de Dom Hugues Donnadieu.

«Toute la ville fut édifiée de leur régularité. L'office divin, le silence, la retraite, les études furent toute leur occupation et leur attirèrent l'estime générale (1). »

Non content de relever les ruines du monastère, d'en augmenter les revenus, Dom de la Coste travailla activement à l'embellissement de l'église (2). Ce zélé recteur mourut, le 4 septembre 1686, et fut enterré dans l'église du collège, où on lui éleva un riche mausolée en face de celui du cardinal de la Grange.

La paix fut de nouveau troublée à Saint-Martial en 1708 par les innovations que le cardinal de Bouillon voulait y introduire. L'opposition était vive entre les mitigés de Cluny et les moines de Saint-Martial, partisans de l'ancienne observance de Cluny.

La mort du cardinal calma les esprits, et son successeur se montra plus favorable à la cause du prieuré d'Avignon. Toutefois, cédant peu après aux instances des mitigés, le cardinal ordonna une visite canonique du monastère de Saint-Martial. Les moines d'Avignon protestèrent contre l'introduction des mitigés, et, se basant sur le concordat conclu le 18 octobre 1668, ils firent opposition aux prétentions du cardinal. L'archevêque d'Avignon prit leur défense, et les papes Clément XI et Benoît XIII reconnurent le bien fondé de leurs réclamations. Le 18 avril 1725, dans le chapitre général tenu à St-Martin-des-Champs à Paris, il se fit un accord entre le cardinal d'Auvergne « abbé chef, supérieur général et administrateur perpétuel de l'abbaye et tout l'Ordre de Cluny » d'une part et Dom Gérard Poncet, vicaire-général de l'étroite observance de Cluny, et Dom Charles Huguenet, prieur claustral, et les représentants de Saint-

1. Clément, pp. 183-184.
2. P. 223.

Digitized by Google

Martial, de l'autre, pour le rétablissement de l'étroite observance dans le monastère-collège d'Avignon.

« La sacrée congrégation ayant constaté la justification de leurs titres, y est-il dit, et les parties étant entrées dans un esprit de paix, sont convenues : que St-Martial dépendrait toujours de Cluny. Le Recteur jouira de tous honneurs, préséances, droits honorifiques. Lorsqu'il sera de l'ancienne observance, il aura juridiction sur les religieux de cette observance qu'il plaira à l'abbé d'envoyer au collège pour y faire leurs études, et pour la nourriture desquels les Pères de l'étroite observance n'exigeront pas une pension supérieure à celle des séminaristes d'Avignon.

« Les religieux de l'étroite observance demeureront rétablis pour toujours dans le collège, comme avant 1708, et enverront, à cet effet, douze de leurs religieux qui jouiront des lieux réguliers, église, dortoir, réfectoire, grand jardin de l'enclos du couchant, et les chambres qui sont à l'endroit du collège, vers et joignant l'église du côté de la grande rue, à condition qu'ils célébreront l'office, et acquitteront les fondations ; l'un desquels aura qualité de prieur claustral ou supérieur, avec institution de Cluny, enregistrement au livre capitulaire, conformément au chapitre général de 1693.

« Le Recteur devra payer annuellement aux religieux de l'étroite observance 3000 fr. argent de roy, plus 300 fr. pour l'entretien de la sacristie, livres de chœur, et la continuation des bâtiments sur la Sorgue, les tentures pour processions de la Fête-Dieu, l'entretien du pavé de la rue, les aumônes aux religieux mendiants.

« Les reliques et le trésor de l'église seront remis aux religieux de l'étroite observance, qui jouiront aussi des rentes et revenus des enfants de chœur, appelés boursiers, avec charge de leur nourriture et entretien.

« Le Recteur aura une clef de la grande porte pour son usage, et faculté aux religieux de l'ancienne observance d'entrer et sortir aux heures permises et de se promener dans le cloître et jardins (1). »

Cet accord fut ratifié par Benoît XIII et promulgué en 1729 par l'archevêque d'Avignon; ce zélé protecteur du monastère de Saint-Martial y avait fait construire une belle bibliothèque qu'il enrichit d'un grand nombre d'ouvrages (2). « Grâce à sa médiation puissante et dévouée, St-Martial eut un regain de prospérité, et la paix, avec la facilité des études, fut rendue à nos Bénédictins. Qu'ils fussent de la mitige ou de la stricte observance, ils se fondirent dans une étroite fraternité, et l'on vit le collège refleurir et fonctionner parallèlement

1. Clément, pp. 251-252.
2. P. 252.

Digitized by Google

au monastère, comme au temps où, en 1640, Mgr Bordini y signalait *20 élèves s'appliquant aux belles-lettres et donnant les plus belles espérances* » (1).

Le monastère-collège vécut d'une vie tranquille jusqu'en 1767, époque de la suppression des Jésuites en France. Les Pères de la Compagnie possédaient à Avignon un collège florissant : il fallait leur trouver des remplaçants. Trois communautés de la ville se présentèrent au conseil de ville, les doctrinaires, les minimes, les bénédictins, et remirent un mémoire où ils exposaient leurs titres et leurs conditions. Voici celui des moines de St-Martial :

« Les Bénédictins du collège de St-Martial, ordre de Cluny, pénétrés de l'amour du bien public, présentent à votre ville leurs soins, leurs veilles, leurs travaux, pour l'éducation de la jeunesse et remplir les charges de régents qui vaquent dans votre collège.

Ils seront trop heureux, Messieurs, si vous les jugez dignes de porter un si respectable fardeau pour mériter la préférence qu'il vous plaira de leur accorder. L'élite de leur ordre sera toujours consacrée à cette précieuse fonction. Ils formeront vos enfants aux sciences, aux beaux-arts, à la religion, à la vertu, à l'amour de la patrie. Ils en feront des chrétiens, des savants, des citoyens.

Pour remplir un si digne objet, les Bénédictins reprendront leur occupation primitive. En est-il, en effet, un seul parmi vous, Messieurs, qui ignore qu'autrefois nos monastères étaient presque les seuls sanctuaires des sciences et de la vertu ? C'est là que la portion de l'État la plus précieuse, les enfants nobles, venaient apprendre à servir Dieu, le souverain, la patrie. Il semble que la Providence veuille aujourd'hui nous rappeler à ces respectables travaux. C'est à vous, Messieurs, c'est à vos enfants que nous ambitionnons d'en consacrer les prémices.

Vous le savez, Messieurs, la médiocrité de nos biens ne nous permet pas de fournir, sans une honnête rétribution, le nombre de régents qui doivent vaquer à l'enseignement public. Notre monastère, érigé par Clément VII en premier monastère de l'Université, fut, il est vrai, enrichi par l'union de plusieurs bénéfices. Mais les abbés de Cluny se sont emparés de tous les revenus et ne nous ont laissé qu'une très modique pension, à peine suffisante pour fournir à tous nos besoins.

Obligés, malgré nous, d'avoir recours à votre générosité, voici les moyens et arrangements les plus convenables et les moins onéreux à la ville, pour trouver le logement et la subsistance nécessaires aux membres de votre collège.

1. *Ib.*, p. 253.

Digitized by Google

On trouvera le logement, en nous donnant en échange de notre maison celle qu'occupent les Pères Jésuites. Par cet échange, nous aurons des appartements, non seulement pour les régents du collège, mais encore pour former un ample pensionnat, pour la commodité de la ville et celle des provinces limitrophes.

Dans cette pension, outre les leçons ordinaires, on donnera des leçons particulières de mathématiques, d'histoire, de musique tant vocale qu'instrumentale.

Mais comment fournir à la nourriture et aux besoins essentiels des professeurs et des maîtres de la pension sans être à charge à votre ville ? Rien de plus facile, Messieurs. Les quatre prieurés, soustraits à l'ordre de Cluny et réunis depuis longtemps au collège d'Avignon, forment un revenu suffisant pour subvenir à l'entretien de tous ceux qui doivent concourir à l'éducation des enfants. Ce bien nous appartenait autrefois : nous le tenions de la libéralité de nos rois, et peut-être, Messieurs, de la piété de vos ancêtres. Refuserait-on, lorsque vous demanderez de le restituer à leurs premiers et légitimes possesseurs, dès qu'ils ne veulent s'en servir que pour former des citoyens aux sciences et à la vertu ?

Avec ce seul secours, Messieurs, nous fournirons à votre ville six régences pour basses classes, un principal, un préfet, un professeur de mathématiques, deux de philosophie, et trois gouverneurs pour le soin des pensionnaires.

S'il y a obstacle, nous nous contenterons des bâtiments qui, dans ce collège, appartiennent à la ville, c'est-à-dire des classes et de la grande tour qui nous a été donnée autrefois par un cardinal et que nous avons perdue je ne sais comment.

Et dans cette supposition, voici les conditions que nous proposons :

1° La ville paiera d'avance à chaque membre du collège 500 liv., monnaie de France, pension bien modique pour le présent et encore plus pour l'avenir ;

2° Elle défrayera de leurs voyages les régents appelés des provinces de France ;

3° Elle fournira les livres nécessaires à l'enseignement, pour une somme que nous laissons à votre libéralité le soin de fixer.

Voilà, Messieurs, nos conditions ; si elles vous paraissent trop onéreuses, changez-les, supprimez, proposez les vôtres ; mais ne nous privez pas du précieux avantage de vous manifester, dans le soin que nous prendrons de vos enfants, le zèle et l'attachement que nous avons pour la ville et pour l'état.

D. Fabry, procureur du collège St-Martial (1).

1. PP. 264-267.

Digitized by Google

Lors du scrutin, les Bénédictins obtinrent 45 voix sur 54 et furent conséquemment choisis pour desservir le collège. Le roi accorda des lettres-patentes, et, le 1 janvier 1769, les Bénédictins prirent possession du grand collège. Malheureusement ils ne trouvaient pas à Cluny l'appui désirable ; on n'envoyait pas les professeurs convenables des autres provinces, et réduits à leurs seules forces, les moines de Saint-Martial ne pouvaient suffire aux nécessités et aux exigences de l'enseignement. Le collège déclinait, et ils durent en abandonner la direction en 1781 pour le remettre aux doctrinaires.

Les religieux vécurent retirés dans leur maison de Saint-Martial. La centralisation de Cluny, les prétentions et la négligence des commendataires avaient appauvri le monastère d'Avignon qui semblait appelé à devenir un foyer de science et de vertu. L'abbé de Cluny, grand seigneur imposé par la cour, lui refusait les ressources nécessaires. Pour vivre, on fut obligé d'aliéner des biens. Les vocations manquaient, et, quand éclata l'orage révolutionnaire, il n'y restait plus que trois religieux. L'un d'eux, qui était le supérieur, s'appelait dom de Rochet.

« Les vicissitudes que subit ce vénérable religieux sont émouvantes. Pendant que ses frères régissaient le grand collège, il n'avait pas quitté St-Martial ; et, à leur retour, il les accueillit avec un dévouement d'autant plus désintéressé qu'il connaissait mieux l'amoindrissement des revenus du monastère. Il y suppléa par sa fortune personnelle, » mais bientôt le départ de quelques religieux et la mort firent des vides autour de lui. Quand éclata la Révolution, dom de Rochet appela ses confrères et leur exposa la situation douloureuse qui leur était faite : c'était l'exil, la prison, peut-être la mort. Ils attendirent. Un soir d'octobre, on vint heurter à la porte de St-Martial et crier aux moines de sortir au nom de la loi et de la liberté. Le lendemain matin, il fallut quitter St-Martial.

Les trois religieux se retirèrent d'abord dans une maison de la rue Bonasterie, mais leur vie paisible offusquait la vue des révolutionnaires. Deux d'entre eux furent saisis et jetés en prison. Dom de Rochet, d'abord réfugié à l'hôpital, grâce à la charitable connivence d'un parent, revint un jour à sa maison de la rue Bonasterie. Il y fut découvert, saisi et conduit en réclusion à Saint-Didier, où il mourut de chagrin et de privation (1).

C'était une fin glorieuse pour Saint-Martial.

D. URSMER BERLIÈRE.

1. PP. 286-288.

Digitized by Google

UNE NOUVELLE HISTOIRE DU SYMBOLE DES APOTRES.

IL ne manque pas de livres sur le symbole des apôtres. Depuis les premiers siècles jusqu'à présent on n'a cessé de commenter et d'expliquer ce vénérable monument, qui est pour la doctrine des chrétiens ce qu'est le *Pater* pour leur prière, c'est-à-dire sa base, son type, son résumé. A partir du XVme siècle, on a multiplié non plus seulement les ouvrages dogmatiques ou polémiques sur ce même sujet, mais aussi les travaux critiques et historiques. On peut trouver une courte esquisse de ces études dans la première introduction de l'ouvrage du Dr Kattenbusch (1). De nos jours en Angleterre et surtout en Allemagne les recherches ont pris un nouvel essor. Parmi beaucoup de savants distingués, c'est le Dr Caspari qui a conquis le premier rang ; il a exploré les bibliothèques de l'Europe pour reconstituer les textes des sources ; et sa minutieuse exactitude va jusqu'au fond dans les questions qu'il a pu toucher. Malheureusement son œuvre est demeurée inachevée. Ses quatre volumes de sources avaient ouvert le chemin pour la solution de beaucoup de points importants, mais la synthèse manquait ; et le livre du Dr Kattenbusch n'est au fond rien autre chose que cette synthèse de l'œuvre de son savant devancier, c'est-à-dire un ensemble suivi et logique de tout ce qui se trouvait épars dans les volumes du professeur de Christiania. Nous devons donc accueillir avec reconnaissance ces résultats que le Dr Kattenbusch nous présente dans son premier volume, qui résume ce qui a été dit jusqu'ici sur les sources principales des plus anciens textes du symbole tant en Occident qu'en Orient.

Il y a deux ans on a vu paraître en Allemagne sur le symbole des pamphlets polémiques, à propos d'une question de droit ecclésiastique protestant. Une brochure de Harnack a surtout fait sensation. Elle a eu près de 30 éditions. Le savant y signale certains articles du

1. *Das Apostolische Symbol, seine Entstehung, sein geschichtlicher Sinn, seine ursprüngliche Stellung im Kultus und in der Theologie der Kirche*, von D. Ferdinand Kattenbusch, ordentlichem Professor von Theologie in Giessen. Vol. I. Leipzig, Hinrichs, 1894.

Digitized by Google

symbole (en réalité presque tous), auxquels « tout chrétien éclairé » doit trouver de la difficulté à se soumettre. A ces disputes au sein du luthéranisme expirant se sont rattachés, sans toutefois y prendre une part directe, deux écrits de catholiques ; l'un, de Dom Suitbert Baümer (1), qui démontre que la critique moderne a eu pour résultat de revendiquer plutôt que de mettre en doute l'origine apostolique du symbole ; l'autre, du R. P. Blume (2) de la Compagnie de JÉSUS, qui aboutit à des conclusions semblables, mais qui a un caractère plus polémique que celui de son confrère Bénédictin.

Le livre du Dr Kattenbusch ne se rattache point à ces querelles. Il nous assure que son ouvrage était presque entièrement écrit quand « l'incident Schrempf » alluma la guerre. Ce livre s'annonce donc comme un travail scientifique sans arrière-pensée ; et en effet le premier volume n'agite guère de questions brûlantes. On n'y trouve rien sur l'origine du symbole, rien sur son antiquité ; peu, très peu, sur son histoire ; seulement une discussion sèche, détaillée, fine, des sources qui devront servir à l'histoire de la naissance, du développement, de la diffusion, de la signification du symbole, que l'auteur nous promet dans son second volume.

Ce second volume traitera en effet des questions brûlantes, et le Dr Kattenbusch nous laisse à peine entrevoir quelles seront ses décisions. Rarement les sources qu'il examine remontent au delà du milieu du IVme siècle. Il ne parle pas des traces du symbole qu'on trouve dans les écrits des apôtres, et dans ceux des Ignace, des Polycarpe, des Justin ; et s'il a un appendice sur Tertullien, il réserve expressément pour le second volume St Irénée et Origène, et cela « pour des raisons », dit-il, « qu'on verra plus tard ».

D'abord, pour ce qui concerne l'Occident, les sources sont de nature variée. —

A. Nous avons des formules complètes dans des MSS., mais qui ne datent que des VIme, VIIme et VIIIme siècles. Avant cela, la discipline du secret encore en vigueur, défendait, comme on sait, d'écrire le symbole.

B. Ensuite, il y a beaucoup de sermons faits aux catéchumènes qui se préparaient au baptême, lorsqu'ils recevaient le symbole pour la première fois *(traditio symboli)*, et aussi quand plus tard ils devaient le réciter publiquement devant l'évêque *(redditio symboli)*.

C. Puis nous avons des commentaires du symbole sous forme de traités, tels que ceux de Rufin et de St Augustin.

1. Voir cette Revue. Septembre 1893.
2. *Das apostolische Glaubens-Bekenntniss*, par Clemens Blume, S. J. Freiburg, 1893.

Digitized by Google

D. Enfin on trouve dans les traités dogmatiques et polémiques, dans les sermons, etc. des citations d'articles isolés du texte.

Il faut remarquer que les citations dans les commentaires et dans les sermons ne sont pas toujours littérales, et qu'un auteur cite parfois un article de deux ou trois manières différentes dans une même page. Souvent aussi l'explication d'un article est donné sans citation du texte. Souvent un article, ou même plusieurs articles sont omis dans l'explication, quoique l'on soit d'ailleurs certain qu'ils ne manquaient pas réellement au symbole expliqué. Si l'on ajoute à cela que les citations qui semblent les plus précises sont souvent celles auxquelles on doit se fier le moins, parce que les copistes avaient l'habitude de changer les anciennes formules pour y substituer celles qui avaient cours à leur temps, on aura une idée de quelques-unes des difficultés qui s'opposent à la reconstitution des formules des premiers siècles.

Suivons un peu notre auteur dans ce labyrinthe de textes, sans nous soucier des plus intéressantes questions d'origine. Si nous n'aboutissons pas à reconstituer le symbole des temps apostoliques, du moins nous pouvons trouver de l'intérêt à remettre au jour ces formules sacrées que les Cyrille et les Augustin enseignaient à leurs néophytes, ce sacrement de foi que tout chrétien devait répéter matin et soir, afin que ce qu'il n'était pas permis d'écrire, fût profondément gravé dans le cœur de chacun.

Voici d'abord le texte de l'ancien symbole de Rome. Je place en regard comme terme de comparaison le texte moderne. (Nous pouvons avec le Dr Kattenbusch, appeler celui-ci T, et celui-là R. La formule de Nicée sera N, celle de Constantinople, C.)

1. Credo in Deum Patrem omnipotentem,	1. Credo in Deum Patrem omnipotentem *Creatorem cœli et terræ.*
2. Et in *Christum Jesum*, filium ejus unicum Dominum nostrum,	2. Et in JESUM CHRISTUM Filium ejus unicum Dominum nostrum,
3. Qui natus est de Spiritu Sancto et Maria Virgine,	3. Qui conceptus est de Spiritu Sancto, natus ex Maria Virgine,
4 *Qui* sub Pontio Pilato crucifixus *est* et sepultus,	4. *Passus* sub Pontio Pilato, crucifixus, *mortuus* et sepultus, *descendit ad inferos*,
5. Tertia die resurrexit a mortuis,	5. Tertia die ressurrexit a mortuis,
6. Ascendit in cœlis,	6. Ascendit ad cœlos,
7. Sedet ad dexteram Patris,	7. Sedet ad dexteram *Dei* Patris *omnipotentis.*
8. *Unde* venturus est judicare vivos et mortuos,	6. Inde venturus est judicare vivos et *mortuos.*
9. *Et* in Spiritum sanctum,	9. *Credo* in Spiritum Sanctum,

Digitized by Google

10. Sanctam Ecclesiam,	10. Sanctam Ecclesiam *catholicam*, *sanctorum communionem*,
11. Remissionem peccatorum,	11. Remissionem peccatorum,
12. Carnis resurrectionem.	12. Carnis resurrectionem, *vitam æternam*.

Toutes les formules occidentales se groupent autour de ce type romain ; aussi n'y a-t-il pas lieu d'hésiter à accepter la conclusion que ce symbole de l'Église Romaine a donné naissance à tous les autres symboles du monde latin.

La forme donnée ci-dessus est celle qu'on trouve à la fin du MS. des Actes des Apôtres (de la fin du VIe siècle) donné par l'archevêque Laud à la bibliothèque d'Oxford. On arrive à peu près au même texte en retranchant du symbole d'Aquilée donné par Rufin les ajoutes qu'il dit avoir été faites au symbole Romain (1). Un autre texte est donné par un MS. du British Museum, qui ne diffère que dans l'ordre des mots : « JESUM CHRISTUM (2). » Un texte grec, précisément parallèle, se trouve dans un autre MS. du IXe siècle, et (ce qui atteste que c'est véritablement le symbole local de Rome), aussi dans la lettre écrite vers l'an 337 (341 ?) par Marcel, évêque d'Ancyre au pape Jules Ier, pour se défendre de l'accusation d'Arianisme. C'est évidemment le symbole de Rome, qu'il répète à Rome au pape Romain ; et il ne diffère du précédent que dans des points très minimes.

M. le Dr Kattenbusch nous fait remarquer que cette formule romaine est une formule artistiquement composée, et comme telle elle s'annonce comme originale entre les autres formules de l'Occident. Les articles 1 et 2 correspondent entre eux ; de même les propositions relatives 3 et 4 ; ensuite les quatre suivantes font un groupe de membres juxtaposés, auquel les quatre dernières forment un pendant. Ce rythme de construction s'observe aussi dans le Psautier d'Athelstan, et nous avons vu que la formule grecque existait au milieu du IVe siècle. Lequel est donc le texte original ? Est-ce que le grec serait une traduction du latin, ou le latin traduit du grec ? Le Dr Kattenbusch nous répond, que, selon les apparences, c'est le grec qui est l'original ; après avoir fait une comparaison détaillée des phrases qui démontre que le grec est un grec très naturel et idiomatique, tandis que le latin trahit, semble-

1. Rufin donne cependant *unicum filium ejus* et *ex Maria Virgine*. L'omission de *qui* et *est*, art. 4, est due, comme l'a remarqué M. Kattenbusch, à l'ajoute *descendit ad inferna*, afin d'arrondir les trois phrases en un seul article.

2. Ce Codex (VIIIe siècle) aujoute aussi *Dei*, art. 7, et *catholicam*, art. 10. Ce sont peut-être deux erreurs d'un copiste qui avait un autre symbole dans la mémoire ; — il a corrigé la première, mais pas la seconde.

Digitized by Google

t-il, une influence grecque dans l'ordre des mots (art. 5, 6), et dans la construction (art. 8). Cela est si vrai que les auteurs qui citent librement ces articles dans le cours d'une phrase donnent souvent la forme latine idiomatique, *a mortuis resurrexit, ad cœlos ascendit, inde venturus est judicaturus vivos et mortuos.* Si cela n'est pas une preuve, c'est du moins une indication, qui portera (M. Kattenbusch a l'air de le dire) ses fruits dans les recherches historiques du second volume. — Nous avons donc les deux textes, grec et latin, du symbole de Rome au milieu du IVe siècle ; d'où peut provenir cette double formule sinon de l'Église de Rome moitié grecque moitié latine avant le milieu du IIIe siècle ?

S'il est nécessaire de confirmer que ces formules sont véritablement celles de l'Église Romaine, et de l'Église Romaine primitive, nous n'avons qu'à les comparer avec celles du reste de l'Occident et nous verrons que plus l'origine de celles-ci est proche de Rome, plus elles ressemblent à R. Quant à Rome elle-même nous n'avons à ajouter qu'une citation des articles 1-4 dans la lettre de saint Léon à saint Flavien, qui donne la variante *Jesum Christum*, que nous trouvons presque partout en Occident, et partout sans aucune exception en Orient. — Saint Grégoire le Grand cite les articles 3-8 ; il donne comme les formules déjà citées *unde venturus est*, au lieu du *inde* que nous trouvons partout ailleurs qu'à Rome même.

Deux traités attribués à saint Ambroise (1) donnent le même texte pour autant qu'on peut s'en convaincre par leurs citations. Ils sont au moins de provenance italienne. Ensuite nous trouvons très exactement le symbole romain (seulement avec *Jesum Christum* et *inde* comme presque partout), dans les deux ouvrages où saint Augustin explique le symbole, l'*Enchiridion* adressé au Romain Laurent, et le *Liber de fide et symbolo.* Est-ce ici peut-être le symbole de Milan reçu par le saint Docteur à son baptême, et que saint Ambroise assure avoir été le même que celui de la ville de saint Pierre ? Au milieu du Ve siècle, saint Maxime de Turin explique ce même symbole, et à Ravenne, saint Pierre Chrysologue n'a d'autres différences que *ex Maria Virgine* pour « *et* », et l'ajoute *vitam æternam.* Le Dr Kattenbusch n'est pas trop certain que cela n'est pas une ajoute aux sermons du saint. Il faut remarquer cependant que nous la trouvons dans six sermons sur les sept qu'il nous a laissés sur cette matière.

Si nous nous éloignons de Rome un peu plus, nous trouvons aussi

1. *Explanatio symboli ad initiandos.* Caspari, *Alte und neue Quellen*, p. 196, et *Tractatus de Symbolo* ou *de Trinitate.*

Digitized by Google

un peu plus de différence. Le symbole d'Aquilée à la fin du IVe siècle ajoutait au 1er article *Credo in Deum Patrem omnipotentem* les mots *invisibilem et impassibilem ;* au 4me art. la phrase entière *descendit ad inferna ;* et au 12me art. on lisait *hujus carnis resurrectionem*, forme plus énergique qui nous rappelle l'histoire d'Eutychius, patriarche de Constantinople, qui fut ramené à la foi en la résurrection par saint Grégoire le Grand, et qui en mourant tenait la peau de sa main en disant : « Je crois que je ressusciterai dans cette chair. »

Nous possédons une formule qui a plus de ressemblance avec T, et qui date certainement du commencement du Ve siècle : c'est l'*Explicatio Symboli* de Nicetas, évêque de Remesiana en Dacie. (M. Kattenbusch veut plutôt le chercher en Gaule ; cependant il n'y a pas de siège épiscopal de ce nom dans ce pays ; il y en a en Dacie ; aucun Nicétas de Gaule ne nous est connu à cette époque, tandis que saint Nicétas de Dacie a été célébré dans les vers de son ami saint Paulin.) Ce symbole porte déjà (on peut en être certain) aux art. 10 et 12 : *Sanctam ecclesiam catholicam, sanctorum communionem... vitam æternam.* Pour tout le reste il est très probablement semblable à R.

En Afrique nous trouvons des variantes encore plus marquées, de sorte que l'on peut dire qu'il y a vraiment un type africain, ce qu'on pourrait à peine dire avec certitude d'aucune autre province. Le texte serait à peu près comme suit (les différences d'avec R sont en italique) :

1. Credo in Deum Patrem omnipotentem, *universorum Creatorem, regem sæculorum, immortalem et invisibilem,* 2. et in JESUM CHRISTUM, filium ejus unicum, Dominum nostrum, 3. qui natus est de Spiritu Sancto *ex* Maria Virgine, 4. (qui) sub Pontio Pilato crucifixus (est) et sepultus, 5. tertia die resurrexit a mortuis, 6. *assumptus est* in cœlum, 7. sedet ad dexteram Patris, 8. inde venturus est judicare vivos et mortuos, 9. et in Spiritum Sanctum, 11. remissionem peccatorum, 12. carnis resurrectionem, *vitam æternam,* 10. *per Sanctam Ecclesiam.*

Cette forme nous est attestée par un seul sermon de saint Augustin (1) (S. 115) et par quatre autres (2) qui lui sont attribués faus-

1. Nous avons de saint Augustin trois autres sermons sur le symbole (212, 214, et 213 selon le texte publié par Caspari). Ceux-ci donnent R en ajoutant *passus* avant *sub PP.* Caspari a prouvé cela pour les sermons 212 et 213. (*Alte und neue Quellen*, p. 236 note). Je crois qu'on peut dire autant du sermon 214, où le Saint paraît expliquer trois membres dans ce quatrième article. Puisque le mot « *passus* » n'existe ni dans le symbole Africain du sermon 215, ni dans le symbole Romain expliqué dans l'*Enchiridion* et dans le *Liber de fide et symbolo*, il paraît que saint Augustin se servait de trois symboles.

2. *Sermo c. Jud. pag. et arian.* et sermons 2, 3 et 4 *ad catechumenos de Symbolo.*

Digitized by Google

sement, mais rédigés entre 429 et 533. — Le sermon authentique cependant a « *ascendit* » au lieu de « *assumptus est* » ; cela est aussi cité par saint Fulgence († 533), qui a toutes les autres particularités africaines. — Saint Cyprien (1) nous atteste déjà au troisième siècle l'addition *Vitam æternam*, et la conclusion *Per Sanctam Ecclesiam*, tant pour les interrogations baptismales que pour le symbole. Tertullien cependant nous assure que, de son temps, peu avant saint Cyprien, le symbole d'Afrique était celui de Rome (*Quid Ecclesia Romana cum Africanis contesserarit*, *De Præscr.*, 36), et il ne paraît nullement appuyer les particularités qu'on trouve plus tard. On ne les trouve pas non plus dans le symbole attribué à Vigile de Thapse, qui ajoute cependant : *descendit ad inferna ;* on n'a donc peut-être pas, même en Afrique, un type persistant et universellement répandu dans la province.

Pour l'Espagne, nous n'avons pas de documents précis jusqu'au milieu du VIe siècle, où Martin de Braga nous présente un texte à peu près comme suit :

1. Credo in Deum Patrem omnipotentem, 2. et in JESU CHRISTO filio ejus unico *Deo et* Domino nostro, 3. qui natus est de Spiritu Sancto (a) Maria Virgine, 4. *passus* sub Pontio Pilato, crucifixus et sepultus, *descendit ad inferna*, 5. tertia die resurrexit *vivus* a mortuis, 6. ascendit in cœlos, 7. sedet ad dexteram Patris, 8. inde venturus ( ) judicare vivos et mortuos. 9. Credo in *Sanctum Spiritum*, 10. sanctam ecclesiam *catholicam*, 11. remissionem *omnium* peccatorum, 12. carnis resurrectionem *et vitam æternam*.

Il y a cependant des MSS. qui ne donnent pas *Deo et* et *descendit ad inferna ;* mais deux siècles plus tard nous pouvons constater à Tolède toutes les mêmes particularités, dans un écrit contre l'archevêque de Tolède, Élipandus, par un évêque Éthérius, et un prêtre Beatus. — Au siècle intermédiaire saint Ildephonse de Tolède cite le *Deum et Dominum*, *descendit ad inferos* et *vitam æternam ;* mais il paraît n'avoir ni *passus* ni *omnium* avant *peccatorum*. — M. Kattenbusch a encore remarqué *Deum et Dominum* dans une citation au concile de Séville, l'an 619 ; cependant, cela ne se trouve pas dans le symbole de la liturgie Mozarabe.

Si nous passons enfin en Gaule nous arrivons très près de T. Fauste de Riez (c. 400-485) nous en cite une grande partie ; cependant il n'a pas *creatorem cœli et terræ*, à moins qu'il ne soit l'auteur du sermon 242 (2) dans l'appendice aux œuvres de saint Augustin, comme les Mauristes l'ont supposé. Du reste, ce sermon et les autres écrits de Fauste ne citent pas directement *descendit ad inferna*, ni

1. Epp. 69 et 70.
2. Il paraît probable que le texte complet donné dans ce symbole a été ajouté plus tard.

Digitized by Google

est après *venturus* au 8me article ; et il n'est pas certain qu'ils ont les quatre membres de l'article 4, *passus*, *crucifixus*, *mortuus*, *sepultus*. Au commencement du siècle suivant, saint Césaire d'Arles (1) a T, sauf encore une fois *creatorem cœli et terræ*, et *Dei... omnipotentis* au 7me art. D'autres sermons dans l'appendice aux œuvres de saint Augustin, et deux credo qui se trouvent dans le Missel Gallican (VIIe ou VIIIe siècle), et deux autres dans le Sacramentaire Gallican (VIIe siècle) se rapprochent du même texte. C'est pour cela qu'on a généralement cru que c'est au midi de la France qu'il faut chercher l'origine de T. Caspari avait supposé que c'était à la fin du Ve siècle, ou au commencement du VIe qu'on l'avait accepté à Rome. M. Kattenbusch n'accepte pas cette conclusion. Il nous fait remarquer que T est une variante tout à fait accidentelle de R; il se réserve de nous dire plus tard à quelle époque et dans quelles circonstances elle a reçu son caractère d'autorité.

Du moins nous constatons qu'elle n'a été universellement reçue, même en Gaule, que beaucoup plus tard. M. Kattenbusch examine les textes employés par Victrice de Rouen (✠ avant 409), saint Éloi (588-659), saint Grégoire de Tours (✠ 594) et autres; on n'y trouve pas T en entier. L'an 811, Charlemagne envoya une circulaire aux évêques de son empire dans laquelle il leur demande ce qu'ils enseignaient sur le baptême et le symbole. On possède encore les réponses de plusieurs de ces évêques. Caspari en a énuméré neuf ; j'en ai vu une autre provenant d'un prélat allemand, parmi les notes de D. Germain Morin. Il est impossible de s'assurer quels sont les textes du symbole qu'ils emploient, mais on n'y constate que par ci par là quelques traces de T. La réponse d'Amalaire de Trèves a peut-être T en entier. Je trouve au même siècle dans la « Confessio fidei » d'Alcuin tous les éléments de T, sauf *mortuus* et *Dei Patris omnipotentis* (2). Au même siècle le B. Rhaban Maur, et au XIe saint Brunon de Wurzburg donnent T exactement, sauf *ad inferna* pour *ad inferos*. Au XIIe siècle Abélard le répète exactement, mais Yves de Chartres omet « descendit ad inferos ». Une explication datant de ce même siècle (3) a les variantes *ex Virgine Maria*, *ad inferna*, *remissio omnium peccatorum*, et omet *sanctorum communionem*.

On voit facilement qu'il ne faut pas s'attendre à trouver une parfaite précision jusqu'au temps des théologiens scolastiques.

1. Sermon 244 app. à S. Aug.
2. Pars III, cap. 20-29.
3. Migne, CCXIII, 735.

Digitized by Google

Nous nous servons encore d'un autre texte du symbole des apôtres, le symbole de la Messe. C'est, comme tout le monde le sait, une traduction du grec ; aussi a-t-il tout autant de droit au nom de symbole des apôtres que celui qui s'est arrogé ce titre par excellence. Cette formule qu'on appelle communément celle de Nicée ou de Constantinople (et que nous nommerons C), a en effet précisément la même place en Orient que T en Occident. En la comparant avec R on ne constate qu'une seule omission, *a mortuis*. Les ajoutes sont un peu plus nombreuses que celles de T ; cependant il y en a trois qui sont les mêmes, *factorem cœli et terræ, passus, vitam venturi sæculi*. Quoique T n'ait été reçu par tout l'Occident dans sa forme définitive qu'au moyen âge, C était répandu par tout l'Orient et aussi par tout l'Occident peu après sa première apparition au milieu du IVe siècle. Mais dès son origine C perdit le titre d'apostolique. Une partie de ses formules avait été publiée par le concile de Nicée, et le nom, quoique peu exact, de symbole de Nicée, ou confession des 318 pères, lui est resté ; si bien qu'en 1428 au concile de Ferrare l'archevêque d'Éphèse pouvait assurer, en son propre nom et en celui des autres grecs, qu'ils ne possédaient ni ne connaissaient aucun symbole des apôtres.

Qu'est-ce donc que ce « symbole de Nicée » ? M. Kattenbusch nous démontre, suivant le Prof. Hort de Cambridge, qu'il n'est autre que le symbole de Jérusalem, tel que nous pouvons le tirer des catéchèses de saint Cyrille, complété par des ajoutes prises à la véritable formule du concile de Nicée. Donc l'idée si souvent répétée que ce symbole n'était que celui de Nicée amplifié par le concile de Constantinople n'est pas du tout vraie. Dans ce cas, il n'aurait pas en effet eu droit au titre d'apostolique, puisque la formule Nicéenne sur laquelle il aurait été fondé n'était pas un symbole entier. Tout au plus la formule déjà répandue fut acceptée et confirmée par les pères du synode de 381. Nous la rencontrons pour la première fois à la fin de l'*Ancoratus* de saint Épiphane, qu'il a écrit 7 ans avant le concile. Il la présente en disant que c'est la formule que chaque catéchumène devait non seulement répéter au baptême, mais en outre enseigner à ses enfants « dans les paroles de notre mère commune la sainte Église » : « ῥητῶς ὡς πάντων ἡ αὐτὴ μήτηρ ὑμῶν τε καὶ ἡμῶν. » On dirait que saint Épiphane considère cette formule comme déjà approuvée en quelque sorte par l'Église. Il donne ensuite une seconde formule plus longue (c'est un développement de N), qui est dirigée, nous dit-il, contre les hérésies qui avaient surgi depuis l'avènement des empereurs Valentinien et Valens en 364 jusqu'à

Digitized by Google

la dixième année de leur règne dans laquelle il écrit. Donc la première formule C, avait probablement été composée avant 364, puisqu'elle n'était plus une garantie suffisante contre ces hérésies. Les catéchèses de saint Cyrille, qui sont la source où nous trouvons le symbole de Jérusalem, furent prêchées en 353, quand le saint n'était encore que simple prêtre. Le Dr Kattenbusch conjecture que vers 360-4 étant déjà évêque il aura complété le symbole de son église en y ajoutant les parties dogmatiques les plus importantes de N.

Voici les trois textes de Jérusalem, de Nicée et de Constantinople. Les passages entre parenthèses dans le symbole de Jérusalem ne sont pas précisément cités par S. Cyrille, mais il paraît les expliquer, et le Dr Kattenbusch les a reconstitués d'après C.

Jérusalem.	*N.*	*C.*
1. Πιστεύομεν εἰς ἕνα Θεὸν πατέρα παντοκράτορα, ποιητὴν οὐρανοῦ καὶ γῆς ὁρατῶν τε πάντων καὶ ἀοράτων.	1. Πιστεύομεν εἰς ἕνα Θεὸν πατέρα παντοκράτορα, πάντων ὁρατῶν τε καὶ ἀοράτων ποιητήν.	1. Πιστεύομεν εἰς ἕνα Θεὸν πατέρα παντοκράτορα, ποιητὴν οὐρανοῦ καὶ γῆς ὁρατῶν τε πάντων καὶ ἀοράτων.
2. Καὶ εἰς ἕνα Κύριον Ἰησοῦν Χριστὸν τὸν υἱὸν τοῦ Θεοῦ τὸν μονογενῆ, τὸν ἐκ τοῦ Πατρὸς γεννηθέντα Θεὸν ἀληθινὸν πρὸ πάντων τῶν αἰώνων,	2. Καὶ εἰς ἕνα Κύριον, Ἰησοῦν Χριστὸν τὸν υἱὸν τοῦ θεοῦ, γεννηθέντα ἐκ τοῦ Πατρὸς μονογενῆ, τουτέστιν ἐκ τῆς οὐσίας τοῦ Πατρός.	2. Καὶ εἰς ἕνα Κύριον Ἰησοῦν Χριστὸν τὸν υἱὸν τοῦ Θεοῦ τὸν μονογενῆ, τὸν ἐκ τοῦ Πατρὸς γεννηθέντα πρὸ πάντων τῶν αἰώνων,
δι' οὗ τὰ πάντα ἐγένετο,	Θεὸν ἐκ Θεοῦ, φῶς ἐκ φωτὸς, Θεὸν ἀληθινὸν ἐκ Θεοῦ ἀληθινοῦ, γεννηθέντα οὐ ποιηθέντα, ὁμοούσιον τῷ Πατρὶ, δι' οὗ τὰ πάντα ἐγένετο τά τε ἐν τῷ οὐράνῳ καὶ τὰ ἐν τῇ γῇ,	(Θεὸν ἐκ Θεοῦ), φῶς ἐκ φῶτος, Θεὸν ἀληθινὸν ἐκ Θεοῦ ἀληθινοῦ, ὁμοούσιον τῷ Πατρὶ, δι' οὗ τὰ πάντα ἐγένετο,
3. (τὸν δι' ἡμᾶς, ου διὰ τὴν ἡμ. σωτ. κατελθόντα) (καὶ) σαρκωθέντα (ἐκ Πνεύματος ἁγίου καὶ Μαρίας τῆς Παρθένου.)	3. τὸν δι' ἡμᾶς τοὺς ἀνθρώπους καὶ διὰ τὴν ἡμετέραν σωτηρίαν κατελθόντα καὶ σαρκωθέντα	3. τὸν αδι' ἡμᾶς τοὺς ἀνθρώπους, καὶ διὰ τὴν ἡμετέραν σωτηρίαν κατελθόντα ἐκ τῶν οὐράνων καὶ σαρκωθέντα ἐκ Πνεύματος ἁγίου καὶ Μαρίας τῆς παρθένου,
καὶ ἐναν = θρωπήσαντα,	ἐνανθρωπήσαντα,	καὶ ἐνανθρωπήσαντα,
4. σταυρωθέντα (ἐπὶ Π. Π.)	4. παθόντα,	4. σταυρωθέντα τε ὑπὲρ ἡμῶν ἐπὶ Ποντίου Πιλάτου καὶ παθόντα καὶ ταφέντα,
καὶ τα = φέντα,		
5. ἀναστάντα τῇ τρίτῃ ἡμέρᾳ	5. καὶ ἀναστάντα,	5. καὶ ἀναστάντα τῇ τρίτῃ ἡμέρᾳ κατὰ τὰς γραφὰς,
6, 7. καὶ ἀνελθόντα εἰς τοὺς οὐρανοὺς καὶ καθίσαντα ἐκ δεξιῶν τοῦ Πατρὸς,	6, 7. ἀνελθόντα εἰς τοὺς οὐρανοὺς,	6, 7. καὶ ἀνελθόντα εἰς τοὺς οὐρανοὺς, καὶ καθεζόμενον ἐκ δεξιῶν τοῦ Πατρὸς,
8. καὶ ἐρχόμενον ἐν δόξῃ κρῖναι ζῶντας καὶ νεκρούς,	8. ἐρχόμενον κρῖναι ζῶντας καὶ νεκρούς.	8. καὶ πάλιν ἐρχόμενον μετὰ δόξης κρῖναι ζῶντας καὶ νεκρούς,

Digitized by Google

οὗ τῆς βασιλείας οὐκ ἔσται τέλος,		οὗ τῆς βασιλείας οὐκ ἔσται τέλος,
9. καὶ εἰς ἓν ἅγιον Πνεῦμα, τὸν παράκλητον,	9. καὶ εἰς τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον.	9. καὶ εἰς τὸ Πνεῦμα τὸ ἅγιον, τὸ κύριον καὶ τὸ ζωοποιόν, τὸ ἐκ τοῦ Πατρὸς πορευόμενον, τὸ σὺν Πατρὶ καὶ υἱῷ συνπροσκυνούμενον καὶ συνδοξαζόμενον τὸ λαλῆσαν διὰ τῶν προφητῶν,
τὸ λαλῆσαν ἐν τοῖς προφήταις,		
10. καὶ εἰς ἓν βάπτισμα μετανοίας εἰς ἄφεσιν ἁμαρτίων,		10. εἰς μίαν ἁγίαν καθολικὴν καὶ ἀποστολικὴν ἐκκλησίαν,
11. καὶ εἰς μίαν ἁγίαν καθολικὴν ἐκκλησίαν		11. ὁμολογοῦμεν ἓν βάπτισμα εἰς ἄφεσιν ἁμαρτιῶν,
12. καὶ εἰς σαρκὸς ἀνάστασιν καὶ εἰς ζωὴν αἰώνιον.		12. προσδοκῶμεν ἀνάστασιν νεκρῶν καὶ ζωὴν τοῦ μέλλοντος αἰῶνος. Ἀμήν.

N est une adaptation de la formule présentée aux pères du concile de 325 par Eusèbe de Césarée. Il l'avait évidemment rédigée lui-même, probablement sur la base du symbole de son propre diocèse.

Celui de Jérusalem nous servira comme exemple des symboles orientaux de ce siècle. Ils commencent invariablement tous par le pluriel πιστεύομεν, tous professent l'unité de Dieu et du Seigneur ; tous mettent le mot Seigneur avant JÉSUS-CHRIST au lieu de le faire suivre.

Il serait très intéressant de chercher les origines de ces symboles dans les premiers âges ; il est beaucoup moins intéressant de nous borner avec notre auteur à constater les relations entre les formules du IVe siècle. Celles-ci ont plus de valeur pour l'histoire du dogme que pour celle du symbole. Nous rencontrons des séries de formules composées par les catholiques contre les hérétiques, ou par les hérétiques contre l'Église. Elles sont quelquefois l'œuvre d'un seul homme, quelquefois elles ont reçu l'approbation d'un synode. Il paraît que même les symboles de Baptême de ce siècle en Orient avaient tous une série d'attributs du Fils de Dieu, et aussi du Père ; dans la seconde moitié du siècle au moins ils avaient aussi des ajoutes sur le St-Esprit. Il y avait aussi des omissions. Surtout l'article « *Sedet ad dexteram Patris* » manquait dans le symbole d'Antioche, et dans d'autres énumérés par Caspari. Ces textes proviennent à peu près tous de la Palestine. Le Dr Kattenbusch nous fait remarquer cela à plusieurs reprises. Il a pour théorie que la plupart des autres églises de l'Orient ne possédaient pas de symbole dans l'origine ; il va de soi qu'une théorie semblable

Digitized by Google

exigera comme preuve plus que des arguments purement négatifs. On trouve tant en Orient qu'en Occident une conviction que le symbole existait partout. Aussi est-il impossible de supposer qu'il n'a pas toujours existé un résumé court et simple des dogmes chrétiens que les catéchumènes devaient apprendre par cœur. Peut-être le Dr Kattenbusch pense-t-il que les interrogations faites au baptême suffisaient à cet égard. Toujours est-il que les indications de l'origine du symbole dans les temps apostoliques sont très remarquables. Si on les accepte, il devient difficile de douter que le symbole aurait été répandu dans l'Église entière.

Nous avons des traces du symbole en Égypte dans les écrits de S. Athanase et dans les formules composées par Arius. Mais le Dr Kattenbusch veut en voir l'origine dans la formule de l'ancien ordo de l'Église Égyptienne du IIIe siècle, qui doit renfermer une variante de R, qui aurait été apporté en Égypte avec les canons de S. Hippolyte. Avant ce temps il n'y aurait pas eu de symbole à Alexandrie.

Pour ce qui regarde la Syrie il nous semble que l'auteur néglige une source que cependant il cite lui-même p. 250. C'est le passage de la « doctrine d'Addai » cité par Eusèbe (H. E. T. 13) qui semble être un écho du symbole. ἀπέθανε... καὶ ἐσταυρώθη καὶ κατέβη εἰς τὸν Ἅδην... καὶ ἀνήγαγεν νεκρούς. καταβὰς γὰρ μόνος συνέγειρεν πολλούς, εἶθ'οὕτως ἀνέβη πρὸς τὸν πατέρα αὐτοῦ. — Tel est le texte des meilleurs MSS. attesté par Rufin. Mais on voit que les anciens déjà avaient été frappés de la ressemblance du passage avec le symbole On lit par conséquent dans un Ms. du XIIIe siècle les ajoutes καὶ ἀνέστη avant συνήγειρε νεκρούς, et à la fin, καὶ πῶς κάθηται ἐν δεξιᾷ τοῦ Θεοῦ καὶ πατρὸς μετὰ δόξης ἐν τοῖς οὐρανοῖς, καὶ πῶς ἐλεύσεσθαι μέλλει πάλιν μετὰ δόξης καὶ δυνάμεως κρῖναι ζῶντας καὶ νεκρούς. Dom Cuthbert Butler, O. S. B., dans le *Downside Review* de mars, a signalé ce passage, mais il ne connaît que le texte interpolé des éditions de Stephanus et Valesius. Il en a été naturellement d'autant plus frappé. Sur la même page le Dr Kattenbusch dit que S. Ephrem *semble* avoir connu un symbole. Il cite ensuite deux passages qui le prouvent suffisamment. On peut ajouter que S. Ephrem, encore très jeune, a accompagné son évêque, S. Jacques de Nisibe, au concile de Nicée, il a donc connu le symbole de Nicée, et en effet il en parle (1). Il a aussi voyagé jusqu'en Cappadoce en 370 pour visiter S. Basile. Il aurait donc pu connaître C. Il semble le citer dans le sermon « contre ceux qui nient la résurrection » ; οὗ πάντες πιστοὶ

1. *Serm. 23 adv. Haer.* Ed. Rom. vol. II, Syr. 1740, p. 488.

Digitized by Google

μεταλαμβάνοντες πίστει βοῶσι· προσδοκῶ ἀνάστασιν νεκρῶν, καὶ ζωὴν τοῦ μέλλοντος ἀιῶνος (1). Le texte original de ce sermon est perdu. Le traducteur grec est très inexact, on ne peut donc pas se fier au texte. Peut-être l'original avait-il « ζωὴν αἰώνιον ». L'hymne pour la bénédiction de l'encens publiée par le cardinal Bona (2) paraît aussi donner un fragment du symbole : « Super incensum hoc suavitatum Annunciationis tuae Domine et Conceptionis, Nativitatis et Nutritionis tuae, Baptismi et humiliationis tuae, et *crucifixionis* tuae *pro nobis*, *mortis et sepulturae tuae*, excitationis et *resurrectionis tuae*, *ascensionis tuae in coelum*, *ac sessionis tuae ad dexteram* » etc. Un examen des œuvres du saint pourrait donner des indications plus précises ; c'est presque par hasard que j'ai trouvé ces quelques passages.

A la fin du volume le Dr Kattenbusch a un chapitre sur l'origine de tous ces symboles de la Syrie. Il retranche de chacun les ajoutes dogmatiques, et compare les restes entre eux, et le résultat est que leur base semble n'être autre chose que R dans sa forme grecque que nous avons déjà signalée. La méthode de comparaison est juste, et les remarques de l'auteur sont très intéressantes; aussi sa conclusion semble-t-elle très probable. Si donc R est la base de tous les symboles tant orientaux qu'occidentaux, quelle est la date et l'origine de R ? Voilà un secret que le Dr Kattenbusch n'a pas encore voulu nous révéler.

D. JEAN CHAPMAN.

2. *Ibid.*, vol. III, Gr. et Lat. p. 129.
3. *Ibid.*, p. 604, et Bona. *Rer. lit.* I, c. 9.

Digitized by Google

BULLETIN D'HISTOIRE BÉNÉDICTINE.

NOUS avons la bonne fortune d'inaugurer ce bulletin par l'analyse d'un nouveau volume des *Acta sanctorum*. La première partie du tome II de novembre comprend la fin des saints du 3 novembre et la première partie du 4, avec la vie de S. Wolfgang, comme supplément au 31 octobre.

Le volume s'ouvre par une édition soignée du martyrologe hiérony-mien dont le texte est donné intégralement tel qu'il se trouve dans les anciens manuscrits de Berne, d'Epternach et de Weissenbourg. Les noms des éditeurs, MM. de Rossi et Duchesne, sont une garantie de l'importance et de la valeur de ce travail. Qu'il nous suffise donc simplement de le signaler. L'histoire bénédictine proprement dite n'a guère à y glaner : toutefois les quelques mentions qu'on y rencontre le 21 mars, le 10 février, les 11 et 18 juillet, le 5 octobre permettront d'établir l'époque de l'institution de certaines fêtes ou la méprise de certains noms confondus à une époque postérieure, on sait par qui.

Le 3 novembre nous offre les notices de S. Pirmin (1-56), de S. Ami, d'Ide de Toggenburg qui intéressent directement l'histoire de l'ordre ou des monastères de S. Benoît. S. Pirmin occupe une place distinguée entre les moines missionnaires du VIIIe siècle. Le R. P. de Smedt, après avoir établi la chronologie et la valeur des documents concernant ce saint, montre que S. Pirmin est probablement d'origine irlandaise, qu'il fut revêtu du caractère épiscopal — peut-être déjà en Irlande, où l'on rencontre dans les monastères des moines revêtus de cette dignité — et qu'il résida à Mèdelsheim, non loin du monastère de Hornbach, dans le diocèse de Strasbourg.

Les anciens documents donnent à S. Pirmin les titres d'évêque et d'abbé, mais c'est sans aucune raison sérieuse que Trithème et Bucelin prétendent qu'il fut disciple de S. Maur à Glanfeuil. L'auteur de sa vie, un moine d'Hornbach au commencement du IXe siècle, rapporte que le saint fonda douze monastères en Franconie, Bavière et Alamanie, parmi lesquels il cite lui-même Altaich, Schuttern, Gengenbach, Schwarzach, Murbach, Maurmunster, Neuweiler (Pfäffers, *Cod. Einsiedl.*), outre Reichenau et Hornbach. D'autres docu-

Digitized by Google

ments y ajoutent ceux de Disentis, de Pfungen, de Weissenburg, de Mondsee, de Niederburg, Osterhofen, de Pfaffenmunster, d'Amorbach, d'Emerezthal, de Murhart et de Tholey. Mais tous ces monastères ne furent pas, à proprement parler, fondés par S. Pirmin : les uns lui doivent leur origine, d'autres leur relèvement ou leur agrandissement. Un trait caractéristique de l'œuvre de S. Pirmin fut le lien qui unissait tous ces monastères en une sorte de congrégation placée sous la surveillance d'un abbé général.

Le P. de Smedt assigne l'année 724 à la fondation de Reichenau, place celle de Murbach vers 726, montre qu'il n'est pas établi d'une manière suffisante que S. Pirmin soit le fondateur des abbayes de Pfungen, Disentis et Pfäffers en Alemanie, Altaich, Osterhoven, Mondsee, Emerezthal, Marhart, Amorbach en Bavière et des cinq monastères d'Alsace, Schuttern, Gengenbach, Schwarzach, Maurmunster et Neuweiler. Les origines de chacune de ces maisons sont examinées en détail, ainsi que celles du monastère de Hornbach et les rapports du saint avec les abbayes de Weissenburg et de Tholey. S. Pirmin mourut le 2 novembre vers l'an 754, mais à partir du milieu du IXe siècle l'anniversaire de sa mort fut célébré le 3 du mois.

S. Ami (pp. 89-102), souvent confondu avec S. Ami, abbé de Rambone dans la Marche d'Ancône, né dans le pays de Camerino, vécut quelque temps comme prêtre séculier. Après avoir déterminé son père, ses frères et ses neveux à quitter le siècle, il entra dans un monastère, puis vécut en ermite. Il se retira ensuite dans le monastère de St-Pierre d'Avellana, et mourut à l'âge de 120 ans, vers l'an 1045 ou 1050, après avoir passé les dernières années de sa vie dans une cellule de reclus. On possède deux vies de ce saint moine : la plus étendue semble avoir été écrite par le moine Bernard du Mont-Cassin avant la fin du XIe siècle. Ce saint jouissait d'un culte spécial au Mont-Cassin.

La notice consacrée par le père Jos. de Backer à sainte Ide, comtesse de Toggenburg en Suisse (pp. 102-125), se rapporte indirectement à l'histoire bénédictine. Les documents qui la concernent proviennent surtout de l'abbaye de Fischingen, qui se glorifiait de posséder son sépulcre et qui célébrait un office propre en son honneur.

La conclusion du travail du savant bollandiste est qu'il n'est pas du tout certain que la pieuse vierge enterrée et honorée à Fischingen, depuis le XVe siècle, soit Ida de Toggenburg, dont on fixe la mort en 1226, et qu'on peut même se demander s'il y avait à Fischingen un corps de sainte qui y avait reçu la sépulture.

Digitized by Google

Le 4 novembre nous offre les noms de sainte Modeste, abbesse à Trèves, de S. Grégoire, abbé de Burtscheid, de S. Girard, moine de St-Albin d'Angers.

Notre intention n'est pas de revendiquer sainte Modeste pour l'ordre bénédictin ; la question serait oiseuse, outre qu'elle offrirait assez de difficultés. Qu'il nous suffise de rappeler qu'elle est mentionnée dans la vie de sainte Gertrude de Nivelles où il est dit qu'elles portaient toutes deux « æqualem servitutis militiam », termes qui rappellent un texte de la règle de S. Benoît, ce qui pourrait, suivant la remarque du Père A. Poncelet, faire conjecturer que dès le VIIe siècle on suivait à Nivelles et à Oeren la règle bénédictine. Le P. Poncelet montre que Modeste fut abbesse du monastère d'Oeren à Trèves ; il discute les origines de cette maison, fondée entre 627 et 639 et établit que la première abbesse fut Modeste, qui fut remplacée par Irmine, considérée à tort comme une fille d'un roi Dagobert. L'année de la mort de Modeste, postérieure à 659, est inconnue.

Les actes de saint Grégoire, abbé de Burtscheid (pp. 458-477), éclairent les origines de ce monastère situé près d'Aix-la-Chapelle. La fondation doit être fixée vers l'an 996 et rapportée à saint Grégoire, moine et abbé de Calabre qui y pratiqua la règle de saint Benoît.

Les actes de S. Emmeric de Hongrie n'offrent rien de spécial pour notre histoire : il importe cependant de rappeler avec le P. Poncelet le peu de fondement de la tradition qui lui attribue la fondation du monastère bénédictin de Lysa-góra, dit de la Sainte-Croix (pp. 483-484). Ce qui est non moins intéressant — et certain — ce sont les rapports du saint avec la grande abbaye de Martinsberg et le moine Maur qui fut plus tard évêque de Fünfkirchen (pp. 488-489).

La vie de S. Gérard, moine de Saint-Aubin d'Angers (pp. 491-509), nous retrace la vie d'un saint religieux du XIIe siècle, qui mena pendant un certain temps une vie érémitique dans l'enceinte même du monastère. Sa vie, très édifiante, permet de pénétrer dans l'intérieur d'une abbaye bénédictine, à l'époque où l'ordre de Cîteaux enlevait à Cluny le privilège de la sainteté.

Les actes de S. Wolfgang qui terminent le tome II de novembre (pp. 527-597) auraient dû se trouver au 31 octobre. L'éditeur, le Rév. Père Hipp. Delehaye, a traité avec une connaissance exacte des documents toutes les questions relatives à la vie de ce saint.

La personnalité et les œuvres du célèbre moine iro-écossais saint Colomban, ont, dans ces dernières années, fait l'objet de plusieurs

Digitized by Google

travaux de la part de MM. H. Schmitz, O. Sebass et Gundlach. L'édition du *Pœnitentiale Columbani* par O. Sebass dans le *Zeitschrift f. K. Geschichte* (XIV, p. 430), fournit à M. Schmitz l'occasion de réduire à sa juste valeur la légende de l'introduction de la discipline pénitentiaire irlandaise en Gaule par S. Colomban (1). S. Colomban n'est pas l'auteur du *Pœnitentiale* qui lui est attribué; celui-ci est une compilation du VIIIe siècle. De plus le *Regula cœnobialis* attribué au fondateur de Luxeuil n'est qu'une rédaction postérieure des traditions qu'on attribuait à S. Colomban.

Nous réservant de consacrer prochainement à l'occasion du neuvième centenaire de la mort de S. Wolfgang une étude sur l'action réformatrice de l'illustre évêque de Ratisbonne, nous nous contenterons simplement de signaler aujourd'hui le petit travail de M. Conrad Kolbe. Les mérites de l'évêque Wolfgang de Ratisbonne et l'éducation dans l'Allemagne du Sud, contribution à l'histoire de la pédagogie des Xe et XIe siècles (3). C'est une très bonne contribution à l'histoire des monastères et de l'instruction en Allemagne.

La haute personnalité de Grégoire VII, en raison de son action prépondérante sur la vie de l'Église au XIe siècle, continue de fixer l'attention des historiens. J. Langen, écrivain vieux-catholique, étudie le développement de l'Église romaine depuis Grégoire VII jusqu'à Innocent III : c'est l'exposé des luttes soutenues par la papauté pour assurer sa domination universelle. L'auteur, savant distingué, a mis son érudition au service de ses préjugés vieux catholiques (3). M. Roquain dans la première partie de son travail : *La cour de Rome et l'esprit de réforme avant Luther*, étudie *la Théocratie, apogée du pouvoir pontifical* (4). C'est une nouvelle étude de la lutte entre le sacerdoce et l'Empire jusqu'à la fin du XIIIe siècle, exposé plus brillant mais moins solide que celui de Langen.

M. Scheffer-Boichorst étudie les revendications de Grégoire VII sur la France comme pays tributaire, et sur la Saxe comme propriété de l'Église, en montrant sur quels faux diplômes pouvaient s'appuyer ces revendications (5).

1. *Sebass und Hinschius in ihrer Stellung zur Colomban-Frage (Archiv f. Kath. Kirchenrecht*, 1894. 3e livraison, pp. 436-464).

2. Conrad Kolbe. *Die Verdienste des Bischofs Wolfgang von Regensburg und das Bildungswesen Süddeutschlands.* (Veitrag zur Geschichte der Pädagogig des 10 und 11 Sharh Breslau. Handel. 1894. 52 pp. 8°.

3. Langen, *Geschichte der Röm. Kirche von Gregor VII bis Innocenz III*, VIII-720, pp. Bonn, Cohen.

4. Paris, 1893. Thorin.

5. *Mittheil. des Inst. f. oesterr. Geschichtsforschung*, XV, *Ergänzungsband*, 77, sqq.

Digitized by Google

La lutte des investitures vient de provoquer un volumineux travail. L'importance de cette querelle qui a si profondément remué les dernières années du XIe siècle et les premières du XIIe, explique l'intérêt toujours croissant que les historiens lui accordent. Au fond cette querelle touchait aux questions les plus vitales de l'Église et de l'État. Rarement querelle a suscité une polémique, plus ardente, plus universelle. C'est dans la polémique, ou plutôt dans la publicistique du temps de Grégoire VII que M. Mirbt étudie les grandes questions agitées aux XIe et XIIe siècles (1).

L'ouvrage du Dr Mirbt comprend huit parties. I. La littérature publicistique de la lutte Grégorienne. L'auteur énumère et analyse rapidement les écrits polémiques *a)* de la période qui précède le pontificat de Grégoire VII, *b)* de la période qui suit sa mort, examine le temps et le lieu de la composition de ces écrits qu'il groupe par pays, leurs auteurs dont il examine la position sociale, les relations etc., le point de vue des auteurs, la propagation des écrits polémiques, les moyens de propagation, le cercle des lecteurs. Toutes ces questions permettent de se rendre compte du mouvement polémique et d'apprécier à leur valeur les auteurs et leurs écrits.

Dans chacune des parties qui vont suivre, l'auteur expose toujours l'état de la question d'après les auteurs grégoriens et anti-grégoriens, puis en fait la critique en examinant la valeur de leurs arguments, dans l'exposé qu'ils en font, puis dans leur valeur absolue, en eux-mêmes. Ce dernier travail, plus subjectif, laisse un plus libre jeu à la science comme aux préjugés de l'auteur. Il n'en reste pas moins vrai que nous avons ici un solide travail sur les différentes phases de la grande lutte entreprise, ou plutôt mieux comprise et poursuivie par Grégoire VII pour la liberté de l'Église. L'étude plus approfondie des textes fait mieux comprendre la portée de cette lutte et les véritables intentions de Grégoire VII. La conduite de Henri IV y est plus justement appréciée que jadis, et divers actes de son gouvernement, notamment la fameuse scène de Canossa, prêtent moins aux déclamations traditionnelles sur l'arrogance sacerdotale.

Voici les différents points traités par M. Mirbt dans les parties II à VI : les mesures de Grégoire VII contre Henri IV, le célibat des prêtres et la simonie, les sacrements des prêtres simoniaques et concubinaires et le soulèvement des laïques contre les prêtres mariés et simoniaques, l'investiture laïque, les rapports de l'État et de l'Église. Les questions générales, telles que les notions de l'État,

1. *Die Publizistik im Zeitalter Gregors VII*, von Dr Carl Mirbt, Professor der Theologie in Marburg. Leipzig, Hinrichs, XX, 629 pages, in-8°.

Digitized by Google

de l'Église, de la primauté reflètent ici les opinions personnelles de l'auteur. Son exposé historique s'en ressent. La partie VII est consacrée à Grégoire VII : élection, rapports avec la royauté, vie, caractère, doctrine. La partie VIII traite du caractère et de l'importance de la littérature publicistique, de ses défauts et de son influence sur le développement des sciences ecclésiastiques.

Les études de M. O. Holder-Egger sur Lambert de Hersfeld méritent d'attirer l'attention de tous ceux qui s'occupent de l'histoire ecclésiastique du XIe siècle (1). Le moine de Hersfeld occupe jusqu'ici une place trop importante dans l'historiographie pour qu'on ignore la juste valeur de ses écrits. Styliste distingué, Lambert est un piètre historien ; il est de plus partial, exagéré ; il brode souvent sur un thème historique, complétant à l'aide de son imagination, et d'après la mesure de ses préjugés, les renseignements personnels qu'il a recueillis. Il est intéressant d'étudier de près avec M. Holder-Egger l'épisode de Canossa,si bien travesti et romantisé par Lambert.

Abélard fait l'objet de quelques travaux en Angleterre, en Allemagne et en France. M. Compayre traite à son sujet des origines des universités, L. Mourier examine la doctrine de sa Rédemption (2).

La vie de Berthold de Falkenstein, abbé de Saint-Gall (1244-1272), racontée par le Dr Placide Buetler, est le portrait fidèle d'un grand abbé féodal du XIIIe siècle (3). Issu d'une famille noble, choisi à dessein par les moines pour défendre leur monastère au milieu des guerres et des troubles politiques, Berthold relève son abbaye, en augmente les domaines, la protège par de nouvelles forteresses et se fait remarquer par ses goûts chevaleresques. C'est avec l'évêque de Constance le prince le plus puissant de cette partie de la Suisse. Le droit du plus fort est la raison dernière de tout droit à cette époque : Berthold le sait et s'arme en conséquence. La puissance des Hohenstaufen baisse ; il se met du côté du pape et tire profit du concours qu'il prête au pontife romain. De la culture des lettres jadis si honorées à Saint-Gall, il n'est plus question. Peu de chose sur la vie intime de l'abbaye ; Berthold tenait ferme en dedans comme au dehors, mais c'est tout ce qu'on peut dire.

Dans la séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres du 18 mai dernier, M. R. de Maulde a appelé l'attention sur le béné-

1. *Neues Archiv.*, XIX, (1893-141-213, 369-430, 507-574).

2. P. Compayre. *Abelard and the origin and early history of universities.* London. Heinemann, 1893, 326 pp. ; Hausath, *Peter Abälard, ein Lebensbild.* Leipzig. Breitkopf, VI-313 pp.; L. Mourier, *Abélard et la Rédemption.* Montauban. (Thèse), 1892-62 pp.

3. *Abt Berchthold von Falkenstein* (1244-1272) von Dr Placid Bütler. Herausgegeben vom Hist. Verein in St. Gallen. St. Gallen. Fehr. 33 pp. 4°.

Digitized by Google

dictin Jean d'Auton, né vers 1467, venu à la cour avec Anne de Bretagne en 1499, chapelain du roi et historiographe jusqu'en 1508, époque où il tomba en disgrâce et cessa d'écrire.

M. J. B. Vanel, nous ramène dans le cercle intime des Mauristes, et vraiment il fait bon de se retrouver en si docte compagnie (1). La lecture de son travail nous fait vivement désirer la publication intégrale de la correspondance entière de ces érudits, dont les lettres sont une mine intarissable de renseignements pour l'histoire littéraire. M. Vanel s'est arrêté aux rapports qui ont existé entre les savants lyonnais et l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Au lieu de publier purement et simplement les textes des correspondances et de leur donner l'annotation nécessaire, comme l'a fait M. Gigas, ou d'y glaner simplement les traits et les allusions dont on veut composer ou enrichir un récit plus libre, M. Vanel s'est « arrêté à une façon intermédiaire, et sans rien sacrifier de tous les éléments d'investigation et d'explication, en usage dans une publication consciencieuse », il s'est appliqué à ne pas dépouiller la sienne de tout appareil littéraire. « Le goût et l'art ne sont pas nécessairement exclus, parce qu'on fournit de l'inédit. » Les lettres sont donc enchâssées dans un récit qui leur sert de cadre historique, et d'une manière aussi naturelle que savante. Ce travail est divisé en huit chapitres qui font revivre quelques-unes des grandes figures de Saint-Maur : Mabillon dans ses rapports avec Mgr de Saint-Georges, archevêque de Lyon, et avec les libraires Anisson, Dom Luc d'Achery dans ses relations avec le jésuite Raynaud et le chartreux Bruno Cousin, Dom Montfaucon, l'infatigable Dom Estiennot, modèle accompli du moine laborieux, Dom Lataste, plus tard évêque de Bethleem, Dom Thuillier et le jansénisme au sein de la congrégation, Dom Massuet éditeur de S. Irénée et continuateur des *annales bénédictines*. Chacun de ces noms éveille de glorieux souvenirs : mais que de savants viennent se grouper autour d'eux, que de questions sont débattues dans leurs lettres ! Présentées avec autant de science et de goût qu'elles le sont par M. Vanel, les lettres des mauristes sont une lecture aussi instructive que piquante. Espérons que l'auteur ne s'en tiendra pas à ce premier travail et qu'il nous fera profiter dans une plus large mesure des notes précieuses qu'il a recueillies dans les in-folios des vieux moines de Saint-Germain !

Le cardinal Pitra, qui a eu tout récemment les honneurs de deux biographies, fait l'objet de la brochure suivante : *Le cardinal Pitra*,

1. *Les Bénédictins de Saint-Germain-des-Prés et les savants lyonnais d'après leur correspondance inédite.* Paris. Picard, 1894. X-379 pp., gr. in-8°.

Digitized by Google

d'après une récente biographie, par P. M. (Paris, impr. Chamerot et Renouard, in-8°) On nous assure qu'elle n'est pas dans le commerce ; nous n'avons pu nous la procurer.

Nous saluons avec plaisir l'étude d'un de nos jeunes confrères de Beuron, le R. P. Dom Bruno Albers, sur l'histoire de l'Ordre bénédictin en Pologne (1). L'auteur expose les origines de nos monastères en Pologne et rapporte de nombreuses particularités sur chacune de ces fondations. Le travail entrepris par Dom Albers présente de nombreuses difficultés : l'étude critique des sources polonaises n'est pas encore entièrement terminée, et de plus on sait fort peu de chose des premiers temps de l'église polonaise. Aussi ne s'étonnera-t-on pas de retrouver dans cette étude certaines assertions peu justifiées. La fondation de Lysa Góra, p. ex., dans laquelle on fait intervenir S. Emmeric de Hongrie, pourra être discutée à l'aide de ce que les Bollandistes viennent de donner dans le tome II de novembre ; les rapports des monastères polonais avec Cluny auraient pu être exposés à l'aide de la visitation de 1418 que nous avons jadis publiée dans les *Studien* et qui a été reproduite avec quelques autres documents par M. Duckett dans ses *Visitations of Cluni* pour l'Allemagne et la Pologne. L'évangélisation de la Pologne par les moines méritait d'attirer l'attention de l'auteur : il y avait peut-être profit à consulter le travail de M. L. Abraham sur l'organisation de l'Église en Pologne jusqu'au milieu du XIIe siècle (Lemberg, 1890) et la critique qui en a été faite par M. St. Laguna dans le *Kwartalnik historyczny* de Lemberg (V. 1891, 549-568) ; il y est question de missionnaires venus de Fulda. J'espère que le jeune auteur ne s'arrêtera pas en si bonne voie et qu'il poursuivra activement ses recherches sur cette partie de l'histoire de notre ordre si peu connue. Nous mettrons prochainement à profit les renseignements fournis dans cette première étude.

L'abbaye de Gorze (2) de M. Chaussier n'est pas ce que l'on peut appeler une œuvre purement scientifique. L'auteur a voulu édifier ses paroissiens et ses amis, sans s'arrêter aux discussions historiques. Il y a donc beaucoup à redire à la première partie de ce travail, celle qui réclamait une connaissance plus approfondie de l'histoire ecclésiastique et l'exercice de la critique. Les premiers chapitres relatifs à S. Chrodegand et aux réformes du Xe siècle auraient dû être traités d'une manière plus substantielle à l'aide des nombreux

1. *Studien und Mittheil. aus dem Ben. Orden*, 1894, 194-232.

2. *L'abbaye de Gorze, histoire messine avec portraits, vues, sceaux, médailles et monnaies*, par l'abbé F. Chaussier, archiprêtre de Gorze. Metz, 1894, 524 pp., in-8°.

Digitized by Google

et excellents travaux que l'érudition allemande a consacrés dans les dernières années aux personnalités si intéressantes que l'on rencontre dans le mouvement réformateur du XIe siècle. A partir de cette époque nous devons reconnaître que l'auteur a recouru aux sources immédiates de l'histoire de Gorze et qu'il a su grouper dans l'ordre chronologique de nombreux détails sur la vie et l'action de cette illustre abbaye. La plupart des faits intéressent directement l'histoire locale ou provinciale : toutefois on y retrouve un écho des grands faits de l'histoire générale de l'Église ou de l'Ordre bénédictin ; tels sont les divers essais de réforme tentés par les chapitres généraux des XIIIe et XIVe siècles et par la visite de Jean de Rode en 1423. L'auteur parle d'un chapitre tenu en 1062 à Luxembourg ; la date donnée par Calmet est évidemment fautive. La commende, ici comme ailleurs, accéléra la ruine de l'abbaye, et l'on voit le cardinal Charles de Guise solliciter du pape une bulle de sécularisation qui le dégageât du soin de pourvoir au relèvement du monastère et lui laissât la faculté de disposer plus facilement de ses revenus. L'antique abbaye fit place à une pauvre collégiale.

La dernière partie du travail de M. Chaussier est incontestablement la mieux traitée de son histoire de Gorze : ici les renseignements abondent, et cette abondance fait regretter que l'auteur n'ait pas consacré aux premiers siècles de l'histoire de l'abbaye, siècles de gloire et de prospérité, l'attention qu'il a apportée à la période moderne de ses annales.

L'abbaye du Mont-Saint-Michel, par M. G. Dubouchet (Paris, Lethilleux, 297 pp. in-12), comprend un texte suivi et des dessins : c'est un guide du célèbre sanctuaire.

L'Histoire de la Sainte Tunique d'Argenteuil est un manuscrit inédit d'un modeste savant de la congrégation de Saint-Maur, Dom Wyard. M. l'abbé J. B. Vanel fait précéder ce travail d'une introduction sur la précieuse relique d'Argenteuil et ses historiens (1).

Le R. P. Dom Odilon Ringholz expose d'après les documents contemporains les relations étroites qui ont existé, surtout du XVe au XVIIIe siècle, entre les margraves de Bade et l'abbaye d'Einsiedeln (2).

M. Falk, dans une courte mais intéressante étude sur la situation des monastères de femmes pendant la réformation protestante, donne quelques détails sur les bénédictines de Sainte-Madeleine de Riga en Livonie et leur attachement à la foi catholique. Il y a là

1. Paris. Havard, 1894, 296 pp., in-8°.
2. *Freiburger Diöces. Archiv.*, 1893, t. 23, pp., in-1-48.

Digitized by Google

des épisodes qui rappellent ceux des premières persécutions (1).

Le *Downside Review* contient deux articles qui intéressent l'histoire monastique d'Angleterre : une étude sur les anciens prieurés cathédraux d'Angleterre (1894, t. XIII, 1-16) ; une notice sur le prieuré de Dunstable (37-60).

M. Pfannenschmid publie une charte de confraternité de 1234 entre les monastères de Murbach et de Luxeuil (2) ; M. Hertel donne une notice historique sur l'abbaye de Bergen à Magdebourg aux XVIIe et XVIIIe siècles (3) ; M. Stueve étudie les fiefs de l'abbaye d'Iburg (4) ; M. H. F. Wagner étudie la littérature dramatique à Salzbourg, avant et depuis l'érection de l'université (5).

M. Hermann Bluch soumet à un examen critique les diplômes de l'empereur Henri II en faveur du monastère de Michelsberg à Bamberg. Cette étude contribue à éclairer l'histoire des origines de cette abbaye (6).

La revue romaine « *Il Muratori* » publie dans les n°s 7-10 une petite chronique du monastère de Saint-André ad rivum Scauri qui va de saint Grégoire le Grand à l'an 1300.

Entre autres textes récemment édités nous signalerons le premier fascicule du *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne*, publié par M. l'abbé E. Morel, le tome V des chartes de Cluny (1091-1210) par M. Bruel, le *Cartulaire Saintongeais de la Trinité de Vendôme* (*Archives hist. de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XXII ; La Rochelle. Texier, 435 pp. in-8°) par M. Ch. Métais.

D. U. B.

NOUVELLES BÉNÉDICTINES.

Belgique. — Le prieuré bénédictin de Termonde, de la congrégation de Subiaco, vient d'être élevé au rang d'abbaye. C'est le Révérend Père Dom Maur Lebeau, prieur, qui en devient le premier titulaire. *Ad multos annos !*

Hongrie. — Le choix des capitulaires de l'archiabbaye de Martinsberg pour les abbayes de Tihany et de Bakonybel s'est porté sur les RR. PP. Cyprien Halbik et Stanislas Villanyi.

Espagne. — L'antique monastère de Saint-Dominique de Silos, rétabli

1. *Der Katholik*, 1894, 3e série, IX, 457-460.
2. *Zeitschrift f. d. Gesch. des Oberrheins*, 1894 (IX) I.
3. *Geschichtsblaetter f. Stadt und Land Magdeburg*, 1893 (XXVIII).
4. *Mittheil. des Vereins f. Gesch. Osnabrücks*, 18.
5. *Mittheil. des Geselschaft f. Salzburg. Landeskunde*, XXXII (1893) 247-329.
6. *Neues Archiv*, XIX, 605 663.

Digitized by Google

par les Bénédictins français exilés de leur patrie vient de recevoir son premier abbé, depuis la restauration. C'est le R^me P. Dom Alphonse Guépin, l'auteur bien connu de la vie de S. Josaphat, qui renoue la chaîne des successeurs de S. Dominique. *Ad multos annos!*

Portugal. — Notre ordre possède actuellement deux maisons dans ce pays qui compta jadis tant d'illustres abbayes. L'une est située à Cucujaes, non loin de Coïmbre; elle vient de perdre son vénérable abbé l'autre se trouve près de Braga.

France. — L'antique abbaye de Saint-Vandrille ou de Fontenelle, fondée au VIIe siècle, vient de rentrer en possession de l'ordre. Le R^me P. abbé de Ligugé en a pris possession le 12 février de cette année. Bientôt l'illustre monastère normand recouvrera son titre abbatial.

Amérique. — Le prieuré de Saint-Procope à Chicago, vient d'être élevé au rang d'abbaye. Le R. P. Dom Népomucène Jäger, supérieur actuel, en devient le premier abbé. Saint-Procope est la dixième abbaye bénédictine des États-Unis. — En 1886, le R^me P. Archiabbé de Saint-Vincent en Pensylvanie envoyait deux de ses moines dans le Colorado pour y diriger une nouvelle mission. Les Pères s'établirent d'abord à Breckenridge. Des renforts leur furent envoyés en 1888. Deux moines restèrent à Breckenridge et trois autres s'établirent à Boulder. En 1891, une nouvelle mission fut fondée à Pueblo en faveur de 200 familles allemandes établies dans cette ville. Pueblo semble destiné à devenir dans un avenir rapproché le siège d'une nouvelle abbaye.

Le 11 avril dernier a eu lieu la consécration solennelle de l'église abbatiale de Maria Hilf à Belmont (Gaston County, N. C.). C'est le cardinal Gibbons qui a présidé la cérémonie, assisté de Mgr Leon Haid, vicaire apostolique de la Caroline du Nord et abbé de ce monastère, et du R^me P. archiabbé de Saint-Vincent. — Le R. P. D. Jérôme Hunt, le célèbre missionnaire des Indiens-Sioux à Fort-Rotten au Nord du Dakota, a publié un catéchisme, un livre de prières, un recueil de chants en sioux ; il édite également une revue mensuelle dans cette langue, le « Sinasapa Wocekiye Taeyanpaha, » ou le messager de l'Église des montagnes noires. Il se dispose à traduire en sioux une histoire sainte. Le nombre des Pères occupés dans les missions indiennes est actuellement de 13. — Nos confrères de l'abbaye du Sacré-Cœur dans le territoire indien publient une petite revue trimestrielle : *The Indian advocate* destinée à défendre les intérêts des missions indiennes. Le numéro de juillet nous donne le portrait du premier novice bénédictin indien et une notice sur l'apôtre des Indiens, Mgr Marty, de l'ordre de St-Benoît.

AFRIQUE. — Au commencement de cette année la mission de Dar-es-Salam (préfecture apostolique du Zanzibar du Sud) comprenait 3 pères, 5 frères, 12 sœurs et 2 catéchistes. L'école des frères comptait 53 enfants, celle des sœurs 43. A la mission est annexé un hôpital pour les nègres.

Digitized by Google

La ferme de Kolonani, où travaillent les jeunes noirs, est à une lieue de là. Une nouvelle caravane de 4 missionnaires et de 6 sœurs est partie au mois de juin sous la direction du P. Prieur Maur Hartmann.

NÉCROLOGIE.

Sont décédés : Le 11 mai, à l'abbaye de St-Jean à Collgeville, Minn. (Amérique), le Frère *Henri Duerr*, O. S. B., dans la 84e année de son âge et la 35e de sa profession religieuse.

Le 29 mai, à l'abbaye de St-Benoît à Atchison, Kansans (Amérique), le Frère *Romain Okost*, O. S. B., dans la 34e année de son âge et la 4e de sa profession religieuse.

Le 22 juin, à l'abbaye de Scheyern (Bavière), le R. P. Dom *Paul Sixt*, prieur de ce monastère, dans la 75e année de son âge et la 47e de sa profession.

Le 15 juillet, au monastère de Mariastein, le R. Père Dom *Basile Linz*, O. S. B., dans la 53e année de son âge et la 31e de sa profession monastique.

BIBLIOGRAPHIE.

Documents pour servir à l'histoire de l'établissement des Capucins en France (1568-1585). Paris, Mersch, 1894. IV-104 pages in-8°.

L'INTÉRESSANTE brochure que nous présentons à nos lecteurs, n'est pas un travail synthétique sur les origines des Capucins en France ; ce sont des documents, dont le groupement forme l'histoire de ces origines. L'auteur a puisé aux sources que l'on trouvera indiquées dans l'introduction. Le travail se divise en trois chapitres : préliminaires de l'établissement des Capucins en France, établissement des Capucins de Paris, érection de la province de Paris. Nous y notons p. 89 la lettre d'obédience remise par le P. Bernard d'Osimo en 1585 aux quatre religieux qui fondèrent le couvent d'Anvers.

Lettres inédites de deux abbesses d'Alspach, par A. M. P. INGOLD. Se vend au profit de l'orphelinat Notre-Dame-Sainte-Marie-aux-Mines (Haute-Alsace) 1894, 39 pp. in-18.

LES lettres des deux abbesses du monastère des Clarisses-Urbanistes d'Alspach sont une de ces agréables surprises que M. Ingold sait ménager de temps en temps aux amateurs de curiosités littéraires et historiques. Ces lettres soulèvent le voile qui dérobe au monde de pauvres et saintes religieuses qui trouvent dans la délicatesse de leur cœur et dans l'élévation de leur caractère des accents vraiment touchants. M. Ingold rappelle avec raison dans sa préface les pages éloquentes que Montalembert

Digitized by Google

a consacrées à l'amitié dans le cloître ; il y ajoute, dit-il, une modeste page. La modestie n'enlève rien au charme de cette courte notice, ni à l'érudition qui a su rendre la vie à cette correspondance séculaire.

Die Deutschen im heiligen Lande. Chronologisches Verzeichnits derjenigen Deutschen, welche als Jerusalempilger und Kreuzfahrer sicher nachzuweisen oder wahrscheinlich anzusehen sind (c. 650-1291). Von Reinhold Röhricht. Innsbruck, Wagner, 1894, IV-169 pp., in-8°.

M. LE professeur Röhricht vient de rendre un nouveau service à tous ceux qui s'occupent de l'Orient latin en publiant son catalogue des pèlerins allemands (belges et hollandais) ou croisés dont on trouve les noms du VIIe siècle à la fin du XIIIe. Les noms sont groupés par croisades, mais un excellent index alphabétique permet de retrouver aussitôt les noms que l'on cherche. L'érudition merveilleuse dont l'auteur a fait preuve dans sa *Bibliotheca geographica Palestinae* et dans ses *Regesta regni Hierosolymitani* ne se dément pas dans ce nouveau répertoire. L'histoire belge profitera de ce nouveau travail. On trouvera p. ex. aux mots : Flandre, Liége, Brabant de précieux renseignements bibliographiques sur les croisés et sur les pèlerins de notre pays.

La seconde partie du travail relative aux légendes qui ont cours sur les croisés groupe en quelques pages les divers faits merveilleux ou extraordinaires que la tradition a conservés sur les anciens héros des croisades.

D. U. B.

Teorias sobre la belleza y el arte en las obras filosòficas de Cicerón y Séneca. Tésis doctoral leida en la Facultad de Filosofia y letras de la universidad de Madrid por D. José Jordan de Urries y Azara. Zaragoza. Tipogr. de « *La Derecha,* » 1894, 71 pp., in-8°.

L'ART étant la manifestation la plus élevée de l'activité humaine, son histoire doit occuper une place importante dans l'histoire générale des peuples. Mais l'art suppose une théorie artistique en relation avec les produits artistiques d'une époque et d'un peuple. L'antiquité n'a pas connu l'esthétique, comme science indépendante, mais la philosophie de l'art existait et les philosophes grecs et romains s'en sont occupés. Les Romains sont tributaires des Grecs en esthétique comme en philosophie : Cicéron et Senèque sont les seuls qui méritent d'être étudiés comme représentants de la philosophie romaine. L'auteur de cette thèse a donc extrait des œuvres de ces philosophes tout ce qu'ils ont écrit sur l'idée du beau, sur les propriétés du beau, sur les relations de la beauté avec la bonté et la vérité, sur l'idée d'art et la division des arts. Une exposition générale, rapide et synthétique des idées philosophiques de ces deux auteurs précède l'étude qui est consacrée à leur esthétique.

Digitized by Google

Documents relatifs à l'abbaye de Solières, O. Cist. publiés par M. Piot. *Bullet. de la comm. royale d'histoire.* 5e série, IV (1894). pp. 5-42.

LES archives du royaume viennent de faire l'acquisition d'un certain nombre de documents originaux de l'abbaye de Solières près de Huy. M. Piot vient de publier le texte de 17 de ces actes. D'abord maison de chanoines-réguliers, Solières devint dans la suite un monastère de femmes qui accepta la règle de Cîteaux en 1229. Une charte de 1261 faite « *sub testimonio K. abatisse totiusque conventus fratrum et sororum dicte domus* » ne doit pas faire supposer la coexistence de deux monastères ; on sait que les monastères des cisterciennes avaient à leur service au XIIIe siècle un certain nombre de convers. C'est cette supposition qui a provoqué la lecture erronée d'un mot d'une charte de 1270, où il est question d'une investiture faite par « frère Goires awes delle maison de Solires »; on a lu a tort « *abbés* » alors que la charte porte « awes », au profit de la maison de Solières ; Frère Goire ou Goiron est un simple convers, procureur de l'abbesse. Cette restriction faite, il nous reste à nous réjouir de la publication de ces actes, dont quelques-uns n'étaient connus que par la traduction française de Dom Ignace Bourguignon, confesseur de Solières en 1736. D. U. B.

Ville de Mons. L'organisation des métiers, et la connétablie des boulangers, par Paul-Alph. Wins. Mons, Duquesne, 1894. 150 pages in-8°.

LE mémoire de M. Wins, juge au tribunal de 1e instance de Nivelles, a obtenu en 1893 la médaille d'or au concours de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut en réponse à la question : « faire l'historique de l'une des anciennes corporations de métiers de la province de Hainaut. » M. Wins s'est arrêté à celle des boulangers de Mons, qui s'est perpétuée jusqu'aujourd'hui dans la Confrérie de St-Aubert. Ce mémoire comprend deux parties : 1° un coup d'œil sur les corps de métiers à Mons, dans lequel l'auteur étudie les origines, la législation, le régime intérieur, l'organisation politique, l'industrie de ces corps de métiers ; 2° une étude sur la connétablie des boulangers montois. Après quelques préliminaires sur les procédés de la fabrication du pain depuis l'antiquité et l'organisation des boulangers en Belgique, M. Wins examine les diverses questions relatives au métier (corps du style et marchandises) et à la Confrérie (organisation, patron, mobilier et trésor, offices religieux). Un certain nombre de documents terminent le volume. Ce mémoire contient un nombre considérable de renseignements glanés de toutes parts, patiemment recueillis dans toutes sortes de lectures, souvent empruntés aux parchemins et vieux papiers de nos archives, puis groupés sous diverses rubriques et disposés de façon à jeter la lumière sur l'histoire du passé. Excellente étude d'histoire locale qui provoquera des imitateurs à l'érudit lauréat de Mons.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR UNE SÉRIE DE DISCOURS

d'un évêque [de Naples?] du VIe siècle.

LES feuillets 1-42 du manuscrit lat. 14445 de la Bibliothèque royale de Munich (Ratisb. S. Emmer. 445, XI/XII s.) contiennent sous le nom de saint Augustin seize sermons sur les psaumes. Huit seulement sont authentiques ; parmi les huit apocryphes, deux sont déjà connus par ailleurs et n'offrent pas d'intérêt spécial.

Il n'en est pas de même des six autres. Je ne les avais encore remarqués nulle part, quand je me mis à parcourir le manuscrit de Munich ; et quoique leur style m'eût paru dès le premier instant notablement inférieur à celui d'Augustin, ce ne fut pas néanmoins sans un certain charme que j'en fis la lecture, et bientôt après la transcription. Un des détails qui m'avaient le plus frappé était la mention expresse du rite de la « tradition des psaumes » aux catéchumènes : particularité bien caractéristique sur laquelle je reviendrai tout à l'heure.

Des indices sûrs et nombreux ne permettaient de douter, ni que ces discours fussent d'un même auteur, ni que cet auteur fût un latin. Mais étaient-ils réellement inédits? Je le crus durant quelques semaines, jusqu'à ce que, feuilletant un jour la vieille édition de saint Jean Chrysostome de Venise 1549, j'y retrouvai, avec une surprise mêlée de satisfaction, les six homélies pseudo-augustiniennes du manuscrit bavarois.

L'idée me vint aussitôt qu'il pouvait y en avoir encore d'autres de même provenance, dans cet amas d'apocryphes si complaisamment recueillis par les anciens éditeurs, mais qui malheureusement semblent avoir été éliminés pour toujours du fonds de la littérature chrétienne,depuis la publication des éditions plus critiques élaborées aux XVIIe et XVIIIe siècles.

En effet, en tête des homélies authentiques de saint Jean Chrysostome sur les psaumes, on trouve dans l'édition en question (t. I, p. 145^v) la liste d'une autre série d'homélies beaucoup plus courtes

Digitized by Google

que les premières, et qui seules avaient eu les honneurs de l'impression dans les éditions antérieures. C'est précisément parmi ces vingt-quatre petits discours que se trouvent nos six pièces du manuscrit de Munich. Sur les dix-huit autres, un examen minutieux du style et des particularités les plus saillantes m'a permis d'en discerner onze, dont l'auteur est certainement le même que celui de ces six. Enfin, étendant cet examen au reste du volume et à l'édition tout entière, je suis parvenu à réunir jusqu'à vingt-sept discours qui se ressemblent tellement pour la pensée comme pour l'expression, qu'ils ont tous manifestement une seule et même provenance.

Voici la façon dont je m'y suis pris pour opérer ce groupement. Notre anonyme appartient à une époque de pleine décadence : de plus, il avait, comme saint Césaire d'Arles et beaucoup d'autres prédicateurs populaires, l'habitude de répéter parfois jusqu'à satiété certaines expressions d'autant plus caractéristiques qu'elles s'écartent davantage des tournures de la latinité classique. J'ai donc noté sur des fiches séparées ces diverses expressions au fur et à mesure qu'elles se reproduisaient : l'ensemble de ces fiches constitue le vocabulaire propre à l'orateur, et fournit un moyen assuré de le découvrir sous quelque nom qu'il se cache.

Si ce travail avait été destiné à voir le jour dans d'autres conditions, je n'aurais pas hésité à y insérer en entier cette sorte de vocabulaire. Obligé ici à me borner, il m'a semblé néanmoins désirable que les résultats de cette étude comparative ne fussent pas complètement perdus pour le public lettré. Voici donc le parti auquel je me suis arrêté. Je dresserai d'abord la liste des vingt-sept discours, en donnant au-dessous de l'*incipit* de chaque pièce quelques-unes des expressions qui m'ont paru caractéristiques de l'orateur anonyme. Le lecteur qui aime à se rendre compte des choses par lui-même ne sera peut-être pas fâché d'y jeter un regard, ou, mieux encore, prendra la peine de parcourir le texte même de ces pièces demeurées si longtemps dans l'oubli ; les autres pourront passer immédiatement à la seconde partie de cette étude, dans laquelle on fera ressortir ce que cette série de discours offre de plus saillant aux différents points de vue qui peuvent intéresser le savant chrétien.

§ I. Liste des vingt-six discours de l'Anonyme avec l'indication des principales expressions caractéristiques.

I. **Creatoris et omnium rerum constitutoris** (Ms. de Munich lat. 14445 fol. 9^{v}; édition de saint Jean Chrysost. Venise 1549, t. I, p. 172^{v}).

Digitized by Google

Aeque propheta sanctissimus.... concupiscentia in hominibus *augmentata est*.... quis *pulchritudines* capillorum ordinat?.... agnoscite *qui* cantatis, *quod* cantatis, aut *cui* cantatis.... sanctissimus *vates* ait.... scientes quia *staturi sumus ante tribunal Christi*, et reddituri sumus rationem de his quae per corpus gessimus sive bonum sive malum, ut cum *chartae operum nostrorum* discussae....

II. **Deus generis nostri** (Opp. Chrysost. I, 173 ; dans le ms. de Munich (fol. 10v), les deux premières lignes sont omises, la pièce commence par les mots **Praestando hominibus universa.**

pigrum, *murmuriosum* (dans l'imprimé, ce mot a été changé en « murmurabundum »).... non *periet* in aeternum.... *In tantum* nos esuriebat ut dixit eis.... non *periet* in aeternum.... psalmus *subexurgit* dicens.... in saeculo isto caduco et *faeneo*.... vituperatio *aeque* periculosa est.... ne vobis inimicus *subripiat*.

III. **Circulo consecrato, anno revoluto** (Ms. fol. 12v ; edit. 180v).

ordinem ad ecclesiasticum *repraesentare*.... pascit Deus *praestolatores* suos.... in isto *campo* legis.... ideo *semitae* dicuntur, quod plenae viae non sint, sed *semiviae*, id est angustae.... quod tibi fieri non vis, *alio* (ed. « alii ») ne feceris.... In virga *dualitas* intellegitur, *vigor legis* et virgo Maria.... Quid est, *floriet* (ms. « floret », ed. « florebit ») virga..? intellegitur *aeque* ipsa lex.... *subsequitur* et correptio.... qui se *habuit minorare*.... *in tantum ut* diceret.... suggestiones inimici, *exagitationes*.... *Gratias ago tibi domine* Iesu.... *deebriavit* (ed. « inebriavit ») martyres.... *deebriati* vino sanctitatis.... de mensa illa de qua *debriati* sunt.... de ipso calice *deebriati* sunt.... *Aeque* domum Domini agnoscimus.... ipso *subministrante* et donante.... psalmum auribus vestris *repraesentavimus*....

IV. **Viatores artae et angustae viae** (Ms. fol. 16v; ed. 181v).

Prophetans ergo *vates* Christi..... *lineas* legis tenet..... membra *ecclesiae ubique diffusae*..... totum *esse* nostrum ad *non esse* tendit. Scitote quia *staturi sumus ante tribunal Christi* cum *chartis operum nostrorum ;* et si quis gessit bonum aut malum, ibi reddet rationem.... *salvifactorem* nostrum.... cor illuminavit *toto* saeculo.

V. **Filii lucis in libertatem vocati** (Ms. fol. 17v ; ed. 182).

ut *salvificaret* mundum... debiles *fortificavit*... *In tantum* redemptio est a. *ut*... divitias paganorum, *possibilitates* gentium... emendatio i. *transiet*... *aeque* ultima *dies veniens* illi, ex hac luce migravit... *Eia* fratres... non vobis *obdulcescat*... nolite esse *temporales*... clamitabat *vates* Christi.

VI. **Sermo divinus peragrans.** (Ms. fol. 26 ; ed. 183).

peragrans currensque per *campos*... Cum interrogaret iste *ore pro-*

Digitized by Google

phetico... *Aeque* talis interrogatio... *Eia* fratres mei... *Eia* ille qui dicebas... *inviscat* animam.

Ici nous quittons le manuscrit de Munich, pour ne plus nous occuper que de l'édition de S. Jean Chrysostome, en continuant d'abord la série des homélies sur les psaumes.

VII. **Ex plenitudine verbi** (Opp. Chryst. ed Ven. I, 182ᵛ).

Propheta sanctissimus... *Magnum* servum, qui sciebat *quomodo*. illuminabatur, *unde* illuminabatur, *qualis* erat qui illuminabatur... sol iustitiæ, qui radiavit ecclesiam suam catholicam *ubique diffusam*... infundit *cui* vult, *ubi* vult... *Magna* salus, fratres... mentem *phreneticam*... quoties *phreneticos*...

VIII. **Celebritas confessionis perficitur.** (Ibid. 182ᵛ).

Celebritas confessionis... ut agnoscat *quis* oret, *quid* oret, *ad quem* oret... si *temporalis* es... nisi vox illa angelica, *Hagios*, *hagios*, *hagios*?

IX. **Qui orationibus insistere** (Ibid. f. 218).

intendentes *illo* testimonio... in spiritu *vaticinationis*... defendit et *fortificat*... clamabat in psalmo *ore prophetico*... *eliquata* conscientia.

X. **Dominus virtutum et plenitudo gloriae** (fol. 218ᵛ).

Subsequitur ergo versiculus... pro *ecclesia ubique diffusa*... ut *ante tribunal Christi stemus*... sive malum... *subsequitur*, Et abundantia... quam *hereditariam* donavit n. dicens : Pacem meam...

XI. **Omnis qui se agnoscit** (fol. 219).

si *subsecuta fuerit* correctio... et non *subsequatur* correctio... *Magna* vis, *magna* obscuritas... Dignare ergo hic *quicquid* vis, *qualiter* vis, *quando* vis... *Gratias tibi Deus*, quia addidisti... fuerit *aeque* tibi non oboediens... *aeque* si sit filius... Quia ergo *staturi sumus ante tribunal Christi*, et reddituri — sive malum... *Eia* (ed. « Et iam ») fratres, quamdiu pigri... et in nullo *minoratus sum*... sed etiam *augmentata sunt*.

XII. **Psalmum nonagesimum Deo.** (fol. 219ᵛ.)

ut omnis qui eum psallit, sciat *cui* psallit, *quare* psallit, et *quid* psallit... *Magnum* refugium... sic *subsequitur*... in *damnificationibus*... animam *inviscat* et captivat... Meridies dicitur *quia dividat diem* : meros enim pars est divisa diei... *subsequitur*... videmus *eremitas*... *In tantum* persona Christi est *ut* (cum indicat)... *Subsequitur* dicens... verbum exiit, et cucurrit in *campos*.

XIII. **Adversus fluctus et impetus** (fol. 220ᵛ.)

peragraret in tota creatura... licet *murmuroso* (leg. forte « murmurioso » ut supra serm. II)... quanta *granditas*... *Aeque* intellegitur puteus... fulvidum et exalbidum... Intellegitur *in virga*, ut dixi, *vigor*

Digitized by Google

legis : praefigurabat *ecclesiam ubique diffusam*... *aeque* ipsum pallium... *Magnum* sacramentum— *In tantum* fuit claudicatio, *ut* dicerent... tolerantia, *granditas*, sustinentia... iracundos, murmurosos (leg. « murmuriosos » ?)... *Aeque* ursum suffocavit... *Aeque* tanta bestia. *eliquata* mente... *conquadratis* moribus.

XIV. **Benignitas Dei & Domini nostri** (fol. 243).

Exprobrari, *exalapari*... *culmescit*, *frondescit*, grandescit, opacatur in virtutibus... vestimentum *subministrare*... Ita et nobis præsta, domine Deus... *Aeque* propheta de ista... *Servi* enim dicuntur a *servando*. Si servaveritis quod estis, servi boni eritis... *ecclesia ubique diffusa* dicat. Inperfectum meum viderunt oculi tui... de qua *vates* eius cecinit... (Comparer la phrase finale avec celle du sermon V).

XV. **Veritatem praedicandam angustia oris.** (fol 243ᵛ)..

ibi *culmescit*, *frondescit*... Hæc veritas, *tres sunt syllabae*, *et septem litterae*... *Gratias tibi Domine*, quia tria ista... *Confessionem* Deo *celebret*.

XVI. **Dominus noster Jesus Christus, qui voluit** (fol. 246ᵛ).

hereditariam misit toti mundo dicens, Pacem meam... ita in nobis concordat, *conquadrat*... et videt *faeneam* carnem... ne *inviscata* mente... *primum* gradum ascendit... *octavum* gradum ascendit... in *caput turris* pervenit... pacem illam multiplicem, *silvosam* et spatiosam...

XVII. **Judicia Domini sicut abyssus.** (fol. 270).

Eia (ed. « Et iam ». Cf. ci-dessus, serm. XI) fratres, excutite... virtutes *subsequantur*... vita nostra i. m. q. quotidie ad *non esse* tendit... *celebrate confessionem*. Erubescite... *Magna* humilitas, *magna* sapientia, *magna* prudentia... ut sit sibi *accusatus*, et Deo *excusatus*...

La série des homélies sur les psaumes est terminée. En dehors d'elle, le premier volume de l'édition de Venise contient encore cinq pièces qui appartiennent à notre Anonyme.

XVIII. **Imitatores Christi lineas tenent humilitatis.** (fol. 131ᵛ).

lineas t. humilitatis .. agnoscit se *quis* fuerit, *quis* est, et *quid* erit... *Primo*... secundo... tertio... *duodecimo*... dicentes, *Hagios*, *hagios*, *hagios*, sine cessatione... *eremitæ* in monasteriis constituti... Si voluerimus singulorum verba dicere q. c. a. D. i. h. cordis, *silvosum* est... *Eia* nunc erigite... *Aeque* alio loco... Humilis h. o. s. e. non *alio* invidet... Fugiamus e. caducos mores, *temporales* et terrenos... Deus pacis et humilitatis sit vobiscum. Amen. (Comparer cette finale avec celle des deux derniers discours, ci-dessous nᵒˢ 26 & 27).

XIX. **Christus unam cum Patre.** (fol. 287ᵛ).

Quanta fuit *possibilitas*, ut miraculis... *phreneticos* toleravit... Quantam *pacem* m. n. u. i. *hereditatem* donaret nobis dicens, Pacem

Digitized by Google

meam... et gentes *aeque* sociaret... cum Patre *aeque* operatur... ut coronet in nobis Deus non merita sua, sed dona sua. Amen.

XX. **Vita innovata, correcta anima.** (fol. 288).

praestolatores suos servos... Quando *habent repudiari* impii... Illam *repraesentet*, in quam credidimus... Non *habet* hic victus *dicere*... reddens *eliquatos* cives... quantum *subministratum est*... ut spes vestra *repraesentet* vobis rem vestram.

XXI. **Quoniam tempus venit, ut de adventu.** (fol. 288).

Subsequitur versiculus... *Subsequitur* et dicit... Quia ita ei vox prophetica clamitat in quodam sacro psalmo, dicens : Imperfectum meum viderunt oculi tui... subsequitur dicens. (Il y a moins d'expressions de détail à relever dans cette pièce que dans les précédentes : mais le tour habituel des pensées et des phrases ne permet pas de se méprendre sur l'identité de provenance. Remarquer en particulier vers la fin « non vobis assignetis bona quæ ab eo accepistis, ne perdatis quod habetis » : sentence exprimée à diverses reprises presque dans les mêmes termes, notamment dans le discours XIV. Remarquer également comment, dans cette pièce aussi bien que dans la XIVe et la XXVIIe, l'Anonyme introduit le verset du ps. 136 : « Imperfectum meum viderunt oculi tui ».)

XXII. **Nobilis genere atque ditatus Spiritu.** (fol. 290v).

Magnum beneficium... *Subsequitur* versiculus dicens... *radiavit* mentibus nostris... adventu suo *splendificavit*... *Aeque* dicebat... veniat *salvifactor*... *Eia* fratres, videte... illam singularem laudem, *Hagios, hagios, hagios sine cessatione* Domino Deo nostro. Amen.

Le tome Ier n'a plus rien, je pense, à nous fournir : nous passons donc au tome II, dans lequel trois pièces pour le moins peuvent être revendiquées pour notre Anonyme.

XXIII. **[Annua vobis] dominica oratio ex pontificali.** (t. II, fol. 248v).

Magna dignatio patris, *magna* dignatio creatoris... Ergo vide *quis* rogas, *quid* rogas, *quem* rogas... cor quotidie ibi *repraesentetur*... *Magnus* iste panis... Ergo *Domine pasce nos* quotidie... ergo Domine da nobis istum panem... Ergo Domine illumina corda... necessaria ei *subministrare*... magna *exagitatio* est. (La pièce se termine par *Gloria in excelsis Deo*... *bonae voluntatis* comme le discours XII).

XXIV. **Series lectionis evangelicae nobis plurimum** (t. II, fol. 249v).

superbiae *odiositas*... *Aeque* dictum est... *Aeque* alio loco dicit... consolationem *subministras*... dices in choro illo angelico, *Hagios*,

Digitized by Google

hagios, hagios sine cessatione... Magna persuasio, *magna* doctrina, *magnum* lumen... damnatio n. a. *subsequetur.*

XXV. **Exercitia legis animam corrigunt** (t. II, fol. 255).

Magna, f. m. quaestio... de *granditate* peccatorum... *Aeque* similitudinem posuit.

Pour finir nous avons deux pièces à prendre dans le tome V.

XXVI. **Universalis ecclesia gaudet** (t. V, fol. 94v).

ore autem *celebrant confessionem*... Videte *qui, cui* loquamini, et *quid* loquamini.... Credo q. b. e. q. m. e. si ad latitudinem litterarum redigatis, *quinque litterae sunt:* si ad syllabarum numerum, *duae sunt syllabae.* Haec credulitas si *conquadret* moribus... *posse ipsius non potest invenire non posse... aeque* dicunt Spiritum sanctum creaturam.... *Eia*, fratres, in hac praedicatione.... Pilatus *praesidatum* gerebat.... *Aeque* cum auditis... *Aeque* alio intellectu.... Spiritus *procedens de Patre et Filio*.... ecclesia portat *ebibatos*.... *eliquata* corda perducit.... credite quia *staturi sumus ante tribunal Christi*, et reddituri rationem — sive malum... et Deus pacis erit vobiscum. Amen.

XXVII. **Super fabricam totius ecclesiae** (t. V, fol. 95).

ore vero *confessio celebratur.... posse ipsius non potest invenire non posse... Magnum* sacramentum, *magna* altitudo crucis, *magna* latitudo, *magna* profunditas... Pilatus *praesidatum* gerebat.... Spiritus sanctus *procedens de Patre et Filio*.... Nam vox eius est, Imperfectum meum viderunt oculi tui.... ut credentes Deus pacis sit nobiscum. Amen.

Voilà donc ces vingt-sept discours, énumérés dans l'ordre même d'après lequel ils sont venus successivement se grouper autour des six premiers, fournis par le manuscrit de Munich. Parcourons-les maintenant une seconde fois l'un après l'autre, en notant ce que chacun d'eux nous offrira de plus intéressant, et plus particulièrement les traits qui paraissent devoir jeter quelque jour sur le milieu dans lequel a été composée toute cette série d'homélies.

§ II. Sujet et traits les plus intéressants de chacune de ces homélies.

I. Sur le verset du psaume IX : *Narrabo omnia mirabilia tua, Domine.* On venait de chanter ces paroles, circonstance que l'orateur a toujours soin de mentionner. Il est à remarquer que ces cinq mots constituent encore à présent l'antienne sous laquelle se chante le psaume neuvième dans l'office ambrosien.

II. Sur ces autres paroles du même psaume: *Numquid in aeternum in oblivione erit pauper, aut patientia pauperum periet in aeternum ?* Notre anonyme, qui suit d'ordinaire, pour les psaumes du moins, la version du psautier de Vérone, c'est-à-dire celle dont se servait

Digitized by Google

saint Augustin, s'en écarte ici d'une façon assez notable. Mais peut-être est-ce là un de ces textes plus ou moins modifiés en vue de la mélodie, comme il y en a plus d'un exemple dans le répertoire grégorien. Pour le reste, ce second discours n'offre aucune particularité remarquable, sauf la mention réitérée des païens (1), qui reparaîtra plus d'une fois dans la suite.

III. Cette pièce mérite d'être comptée parmi les plus importantes du recueil au point de vue liturgique. C'est une explication des psaumes XXII et CXVI, prononcée devant les aspirants au baptême à l'occasion du rite annuel de la « Tradition des psaumes ».

L'orateur dit, en effet, à deux reprises que les catéchumènes *(electi ad fidem)* auront à bien retenir les versets du psaume, afin d'être en état de les réciter par cœur, quand le jour en sera venu (2). C'est précisément pour faciliter leur tâche à ceux qui sont moins doués sous le rapport de la mémoire, qu'il a soin de faire suivre l'explication du psaume *Dominus regit me* de celle du petit psaume *Laudate Dominum omnes gentes* (3).

Parlant de la houlette qui sert de défense aux brebis du Christ, il voit en elle, soit l'influence fortifiante de la loi divine, soit « la vierge Marie (4) ». La table dressée pour les fidèles est l'autel eucharistique sur lequel chaque jour le pain et le vin nous sont montrés *in similitudinem corporis et sanguinis Christi* (5). Le parfum répandu sur la tête, c'est l'huile du chrême, duquel les Chrétiens tirent leur nom (6). A propos des mots *Calix tuus inebrians quam praeclarus est*, l'anonyme décrit la gloire accordée dès ici-bas aux saints apôtres et aux martyrs, la terreur que ceux-ci inspirent aux démons, les prodiges de tout genre que Dieu ne cesse d'opérer par eux (7). Pour montrer que la miséricorde accompagne le peuple

1. « Illi *pagani* et vani non a Deo cuncta, sed a diis sperant manufactis.... Antichristi dicuntur haeretici et *pagani*. » (Pour ces six premiers discours, je suis le manuscrit de Munich de préférence à l'édition de saint J. Chrysostome, dans laquelle le texte a été malheureusement altéré en plus d'un endroit.)

2. « Hos versiculos psalmi memoria tenete, ore reddite... Tenete traditum vobis psalmum, ut cum tenueritis lingua, reddideritis vita, vocibus et moribus, » etc.

3. « Iungamus et brevem propter tardos, qui prolixos versus psalmi tenere non possunt. »

4. « In virga dualitas intellegitur : vigor legis, et virgo Maria. »

5. C'est ainsi que le pape Gélase Ier a écrit, dans son traité contre Eutychès et Nestorius (n. 14, ap. Thiel, *Epistulae Roman. Pontif.* I, p. 541) : « Et certe imago et *similitudo corporis et sanguinis Christi* in actione mysteriorum celebrantur. » La portée de ces expressions, qui pourraient surprendre et choquer certains lecteurs, a été précisée de longue date par les maîtres de la théologie catholique.

6. « Istud oleum agnoscimus, oleum chrismatis. »

7. « Quanta claritas est in toto mundo ex passionibus apostolorum et martyrum ! Ubique spiritus inmundi clamant se ardere orationibus et meritis eorum. Virtutes, quas operatur Deus, videte : caeci illuminantur, mortui suscitantur », etc.

Digitized by Google

de Dieu dans toute la durée de son existence, il cite comme des faits journaliers l'entrée des païens dans l'Église, la conversion des Juifs, le retour des hérétiques à la foi orthodoxe (1).

IV. Interprétation morale de ce verset du psaume XXJV : *Dirige me in veritate tua, et doce me ; quoniam tu es Deus salutaris meus, et te sustinui tota die.*

V. Contre les tentations qui pourraient résulter pour les bons de la prospérité des méchants, à propos des paroles du psaume XXV : *Redime me et miserere mei: pes meus stetit in rectitudine: in ecclesiis benedicam te Domine.* Dans ce sermon encore, il est fait mention des païens, ainsi que des malheureux emmenés captifs par les barbares (2).

VI. Application au même sujet du verset du psaume XXXII : *Quis est homo qui vult vitam, et cupit videre dies bonos ?* Le trait le plus saillant est la ressemblance étrange de l'exorde avec un passage de la préface de la règle de saint Benoît. On est porté tout naturellement à supposer une relation de dépendance, sans qu'on puisse dire toutefois lequel a servi de modèle à l'autre. Voici au reste les principaux points de rapprochement :

Pseudo-Chrysost.	Prolog. Reg. S. Bened.
Sermo divinus... discutiens corda universorum credentium Christo clamabat bonis malisque : « Quis est homo qui vult vitam ? »... quasi omnes una voce exilistis ad interrogationem hominis Dei dicentes : Ego. Sed qui vult vivere, audiat praeceptum... Ergo cum interrogaret iste ore prophetico cuncta corda, et conveniret omnes aures, et pulsaret omnium conscientias dicens : « Quis est homo qui vult vitam ? » et respondentibus non lingua sed in conscientia voluntateque desiderii : Ego, subsecutus adiunxit : « Et cupit videre dies bonos ? ...» Sed audi sequentia : Si vis videre vitam, si vis invenire dies bonos, « cohibe linguam tuam a malo... »	Et quaerens Dominus in multitudine populi cui haec clamat operarium suum iterum dixit : « Quis est homo qui vult vitam, et cupit videre dies bonos ? » Quod si tu audiens respondeas : Ego, dicit tibi Deus : Si vis habere veram et perpetuam vitam, « prohibe linguam tuam a malo : »... Cum ergo interrogassemus Dominum, fratres, de habitatore tabernaculi eius, audivimus habitandi praeceptum.

1. « Vere cotidie misericordia fit in populo Dei, ut pagani ad ecclesiam perducantur, Iudaei convertantur, haeretici corrigantur. »

2. « Sicut hi qui captivi ducuntur a barbaris... prosperitatem videt malorum, sanitates impiorum, divitias paganorum. »

Digitized by Google

VII. Courte allocution sur les premiers mots du psaume XXVI : *Dominus illuminatio mea et salus mea : quem timebo ?*

VIII. Sur le dernier verset du psaume XXIX : *Domine Deus meus in aeternum confitebor tibi.* Nous trouvons ici pour la première fois la mention du Trisagion, non sous la forme latine, mais en grec, « Hagios, hagios, hagios » : particularité qui se répétera dans la suite jusqu'à trois fois (discours 18, 22 et 24.)

XI. Sur ces paroles du psaume LXVIII qu'on venait de chanter : *Exaudi me, Domine, quia suavis est misericordia tua : secundum multitudinem misericordiae tuae respice super me.*

X. L'orateur explique les versets 6-7 du psaume LXXI, ainsi conçus dans la version en usage dans son église : *Descendet sicut pluvia in vellus, et sicut guttae distillantes super terram. Orietur in diebus eius iustitia et abundantia pacis, donec extollatur* (al. *tollatur*) *luna.* Il n'y a guères à relever qu'une allusion assez vague au texte du symbole dont ses auditeurs avaient fait profession (1). Nous retrouverons plus tard ce texte tout au long dans les deux dernières pièces.

XI. On avait chanté le v. 6 du ps. LXXXIV : *Non in aeternum irascaris nobis, vel extendas iram tuam a generatione in generationem.* L'orateur, on le voit, suit presque toujours le psautier de saint Augustin et du manuscrit de Vérone (comp. Migne 29, 123).

XII. Explication du ps. XC tout entier. Le verset *Dicet Deo : susceptor meus es* amène une courte mais intéressante description des fonctions du percepteur fiscal à l'époque où vivait notre anonyme (2).

Un peu plus loin, celui-ci semble faire sienne une opinion assez commune parmi les anciens auteurs ecclésiastiques, bien qu'elle puisse aujourd'hui paraître singulière : c'est que la profession de marchand est à peu près incompatible avec les obligations du chrétien (3).

1. « Quaerite eum, reddite ei quae vovistis, et distinxerunt labia vestra in regula illa symboli in qua professi estis. Quis descendit pro nobis ? quis tanta passus est ? unde venturus est iudicare vivos et mortuos ? » (t. I, f. 219 B).

2. « Dicet Deo, Susceptor meus es. Susceptores hoc noluerunt (*leg.* consuerunt ?) facere : suscipere a provincialibus fiscalia et dare securitates domini, et a conductoribus pensiones accipere et emittere pictatia securitatum (ibid. I).

3. « Quid est negotium perambulans in tenebris ? Audi negotia quæ rationabilia videntur esse christianis, et sunt tenebrosa. Nam omne negotium inter ementes et vendentes conficit mendacium. Nam quid dicebat ille ? Quid ? Quia non cognovi negotiationem, introibo in potentiam Domini » (ibid. K L). Comp. l'auteur de l'*Opus imperf. in Matth.*, homélie 38, ap. Migne P. Gr. 56, 839 : « homo mercator vix aut nunquam potest Deo placere. Et ideo nullus christianus debet esse mercator ; aut si voluerit esse, proiciatur de ecclesia Dei, dicente propheta : Quia non cognovi negotiationes, introibo in potentias Domini. » Le chapitre 63 du *Speculum* attribué faussement à saint Augustin (éd. Weihrich, p. 292) est intitulé : « Quod negotiatio mendacio carere non possit. »

Digitized by Google

A la même page, il est fait mention de certains « ermites », dont la chute soudaine vient trop souvent affliger et scandaliser les fidèles. Dans la pièce xviii, il est aussi question d'« ermites vivant dans les monastères » (1).

XIII. Sur ce passage du ps. XCIII : *Quis exurgit mihi adversus malignantes, aut quis consistat mihi adversus operantes iniquitatem? Nisi quia Dominus adiuvit me, paulo minus habitaverat in inferno anima mea.* Vers le milieu du discours, on remarque cette belle pensée, que le baptême contient en germe la vocation particulière de chaque fidèle. C'est le regard fixé sur la piscine sacrée, que tel se décide à embrasser l'état du mariage, tel autre à mener la vie monastique : celle-ci à se joindre au chœur des vierges consacrées, celle-là à passer dans le veuvage le reste de ses jours (2).

XIV. Sur le verset du ps. CXVIII : *Bonitatem fecisti cum servo tuo Domine, secundum verbum tuum.* C'est une des pièces dans lesquelles notre auteur se prononce avec le plus d'insistance contre les erreurs pélagiennes. Vers la fin, exhortant ses auditeurs à se montrer fidèles à leur profession de chrétiens, il nous apprend qu'ils ont émis cette profession « à l'endroit le plus en vue de l'église (3) ».

XV. Encore sur le ps. CXVIII, versets 151-2 : *In proximo es Domine, et omnes viae tuae veritas. Ab initio cognovi de testimoniis tuis q. i. ae. f. ea.* Ce discours semble avoir été prononcé dans une ville assez importante, dont le peuple était passionné pour les spectacles du théâtre. L'orateur voit un châtiment de ce coupable entraînement dans la longue sécheresse et la famine qui désole la contrée (4).

XVI. Sur les versets 7 8 du ps. CXXI. La charité chrétienne y est comparée à une tour au sommet de laquelle on ne parvient qu'à l'aide d'une échelle de vertus *(scala virtutum)* comprenant huit degrés.

1. « Quid est, Cadent a latere tuo mille? Multoties videmus eremitas vel bonos christianos iam sic perfectos esse, ut pro sancta vita sua, qua perseveraverunt in solitudine et in sancta religione, lateri Christi sint applicati : sed sub elatione aliqua decepti, vel illusione diaboli perturbati, faciunt lapsum, et quasi a latere Christi cadunt. » (Opp. Chrysost. t. I, p. 219 M.) — « Nam omnes patriarchae, prophetae, apostoli, martyres, eremitae in monasteriis constituti, clerici et episcopi has tenuerunt semitas. » (Ibid. p. 132 B.).

2. « Ibi, id est in aqua, concipiunt varietatem vitae suae. Unus constituit uxorem ducere post baptismum et aliam mulierem tangere nullam : alius constituit ascendens de baptismo continentiam tenere et ulterius amplexum femineum non tangere : alius constituit monachi vitam tenere, aliae in choro sacrarum puellarum permanere. » (Ibid. 221, B.).

3. « Agnoscatur character illud militiae vestrae, quod professi estis in eminenti loco ecclesiae » (Ibid. 243 K).

4. « Nam qui die pergit ad ecclesiam, die ad spectacula, maculosam portat tunicam... Non debetis filii ecclesiae depravari in vanitatibus spectaculorum... Vel ipsa signa agnoscite, quia aereum factum est caelum, et terra ferrea. Iracundiam Dei ipsa elementa loquuntur. Filii hominum, quousque graves corde? ut quid diligitis vanitatem in spectaculis, et quaeritis mendacium in histrionibus? » (244 B. C.).

Digitized by Google

XVII. Sur le v. 2 du ps. CXLII : *Ne intres in iudicium cum servo tuo Domine*, etc.

XVIII. On avait chanté ces paroles, mises dans la bouche de David, mais qui ne se trouvent pas textuellement dans l'Écriture : *Quis sum ego, Domine mi, quod talem gratiam invenerim ante faciem tuam? Ego enim minimus fui in tribu mea, et elegisti me ex ovibus, et assumpsisti me.* Il est probable que nous avons là un nouvel exemple de ces formules liturgiques dans lesquelles on a fait un emploi assez libre du texte sacré (Comp. ci-dessus, pièce II). Au commencement, l'orateur énumère douze motifs ou degrés d'humilité : mais ces degrés n'ont rien de commun avec ceux qui sont indiqués dans la règle de saint Benoît. Cette pièce est la seule de toutes celles de notre anonyme qui contienne une citation expresse étrangère à la Bible : c'est un mot de saint Cyprien sur l'humilité (1).

XIX. Sur ces paroles qu'on venait de chanter : *Potestatis et pacis eius non erit finis* (comp. Is. 9, 7). Un peu avant la fin, nouvelle citation du symbole (2).

XX. Texte : *Cantate Domino canticum novum, laus eius in extremis terrae* (Is. 42, 10).

XXI. Prononcé un peu avant la fête de Noël, sur ce texte liturgique : *Gaude, Sion : ecce veniet habitator in te, quia Dominus misit me ad te* (comp. Is. 62). On retrouve ici, comme en beaucoup d'autres endroits, un écho des passages de saint Augustin sur la grâce.

XXII. Encore pour la préparation à la fête de Noël. Le texte semble, comme presque toujours, emprunté à la liturgie plutôt qu'à l'Écriture proprement dite : *Ecce vir, Oriens nomen eius : sub umbra eius orietur sol : ipse veniet ad salvandum populum suum* (comp. Zach. 6, 12).

XXIII. Explication de l'Oraison Dominicale aux aspirants au baptême. C'était encore là un rite annuel dont l'évêque devait s'acquitter en personne (3). Le texte du *Pater* est le même que nous récitons actuellement, à l'exception de l'avant-dernière demande. On ne saurait dire au juste comment la lisait notre anonyme. Une première fois, on trouve *Et ne patiaris induci nos in tentationem*,

1. « Nam sanctus Cyprianus in epistola sua ita loquitur : De humilitate ad summum ascendimus. » (132 D). Je n'ai pu encore jusqu'à présent vérifier la provenance exacte de cette citation.

2. « Semper eum confitetur ecclesia natum ex virgine Maria, crucifixum sub Pontio Pilato, sepultum, resurgentem, in caelis ascendentem » (t. I, p. 287 M).

3. « Annua vobis dominica oratio ex pontificali doctrina electis ad fidem debetur. » (Opp. Chrys. t. II, p. 248 G).

Digitized by Google

leçon qu'a suivie saint Ambroise dans ses discours aux baptisés (*De sacram.* V, 29) ; mais, quelques lignes plus loin, la même demande est ainsi conçue : *Ne nos inferas in tentationem.* Il est vrai que ce second passage a moins l'air d'une citation formelle que le premier.

Indépendamment de ce qui a proprement trait à l'Oraison Dominicale, ce discours nous apprend que dans l'église où il a été prononcé, on répétait chaque jour en présence du sacrifice l'acclamation bien connue *Sursum corda* (1).

XXIV. Sur la leçon de l'évangile Matth. 6, 16 suiv.

XXV. Encore sur saint Matthieu ch. 18, v. 21 et suiv. Cette pièce assez courte contient une affirmation très nette du pouvoir illimité qu'a l'Église de remettre les péchés (2).

XXVI-XXVII. Deux discours pour la tradition du symbole. On voit par les premiers mots du second que les catéchumènes connaissaient déjà l'oraison dominicale (3). Tous les deux contiennent l'affirmation plusieurs fois répétée, que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils (4). C'est ici sans contredit l'un des plus anciens exemples de l'emploi de cette formule devenue si célèbre dans la suite (5). Le symbole expliqué dans ces deux sermons est conçu à peu près en ces termes:

1. Credo in Deum patrem omnipotentem
2. et in unicum filium eius dominum nostrum IESUM CHRISTUM
3. qui natus est de Spiritu sancto et Maria virgine
4. crucifixus est sub Pontio Pilato et sepultus, descendit ad infernum
5. tertia die a mortuis resurrexit
6.
7. sedet ad dexteram Patris

1. « Ideo clamamus in conspectu sacrificii, Sursum corda. Ubi confessio nostra tenetur, cor quotidie ibi repraesentetur » (Ibid. I).

2. « Ecce iam, fratres, declaravit nobis veritas omnia peccata dimitti in ecclesia sancta catholica. Et quamvis gravia, quamvis criminosa, quamvis exsecrabilia, dimittit illa omnia pater bonus, qui non vult mortem morientis, tantum ut revertatur et vivat » (Ibid. 25, F).

3. « Videte in patre, quod dixistis in capite orationis, Pater noster qui es in caelis, hoc dicitis et in symboli confessione, Credo in Deum patrem omnipotentem » (Opp. Chrysost. t. V, p. 95 G).

4. « Iste est Spiritus procedens de Patre et Filio » (ibid. E). « Itaque credendum est Spiritum sanctum Patris esse et Filii... Istum Spiritum sanctum dicimus Patri et Filio esse coaequalem, et procedentem de Patre et Filio » (ibid. I). « Ecce et in Spiritum sanctum credimus qui Spiritus sanctus procedens de Patre et Filio caritate coniungitur » (ibid. M). — Le contexte montre assez que les mots *et Filio* font bien ici partie de la rédaction primitive.

5. On cite communément la profession de foi du prétendu concile de Tolède d 447, c'est-à-dire le *Libellus* de l'évêque Pastor, comme le premier document officiel où l'on voie figurer cette formule : mais il y a de bons motifs de croire que le *Filioque* y a été inséré après coup, comme j'espère pouvoir le démontrer prochainement.

Digitized by Google

8. inde venturus est iudicare vivos et mortuos.
9. Credo in Spiritum sanctum
10. sanctam ecclesiam
11.
12. carnis resurrectionem, vitam aeternam.

En comparant ce symbole avec le symbole primitif de Rome (V. *Revue Bénéd.*, août 1894, p. 360), il est aisé de constater qu'à part quelques inversions de mots, les deux formules ont entre elles beaucoup de ressemblance. La différence la plus importante consisterait dans l'omission des deux articles 6 *(ascendit in caelis)* et 11 *(remissionem peccatorum)* : mais on ne saurait conclure, de ce que l'orateur n'en fait pas ici une mention expresse, qu'ils manquaient dans son symbole. Il est certain, au contraire, que l'article 6 en faisait partie, comme on peut le voir par le fragment cité plus haut du discours XIX *(in caelis ascendentem.)* Quant à l'article 11, il est naturel d'y voir une allusion dans ce que l'orateur dit de la sainte Église, serm. XXVI et XXVII : *Ipsa est quae dimittit peccata* .. Per sanctam ecclesiam pervenientes, *quae dimittit peccata.*

III. Données résultant de l'analyse précédente touchant l'auteur de ces vingt-sept discours.

Essayons maintenant, à l'aide des éléments fournis par l'analyse qui vient d'être faite, de rechercher par qui ou du moins dans quel milieu a dû être prononcée cette série de discours.

1° **L'auteur est sûrement un latin.** Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler les passages où il est question du nombre de syllabes ou de lettres que renferment certains mots (par ex. « Haec *veritas* tres sunt syllabae, et septem litterae : quia in septima die » etc. t. I, p. 243 I.— « Dixistis, *Credo*... si ad latitudinem litterarum redigatis, quinque litterae sunt ; si ad syllabarum numerum, duae sunt syllabae » t. V, p. 95 A), ou mieux encore les étymologies du genre de celles-ci : « *semitae* ideo dicuntur, eo quod planae viae non sunt sed *semiviae*, id est angustae » (t. I, p. 181 A) ; *meridies* dicitur quia dividat diem, *meros* enim pars est divisa *diei* » (I, 219 L) ; « *servi* enim dicuntur a *servando* : si servaveritis quod estis, servi boni eritis » (I, 243 G) etc.

2° **Il était évêque.** Outre le ton habituel de toutes ces homélies, on peut en voir une preuve dans les premiers mots du discours pour la tradition du *Pater* : « Annua vobis dominica oratio *ex pontificali doctrina* electis ad fidem debetur » (t. II, p. 248 G).

3° **Sa date approximative.** Rien ne semble nous mettre à même de la préciser. Le Dr Caspari, après avoir examiné dans son second

Digitized by Google

volume des « Sources » les deux discours sur le Symbole, émet l'avis qu'ils ont dû être prononcés après l'année 450, mais probablement avant le milieu du sixième siècle. M. Kattenbusch (*Das apostol. Symbol* I, 209) dit qu'il n'a rien à objecter à cette hypothèse. Je me range volontiers à l'avis de ces deux savants, tout en voyant dans la facture souvent incorrecte des phrases et dans divers traits de ressemblance avec la règle de saint Benoît un motif de s'en tenir de préférence à la date la plus rapprochée de 550.

4° **Son pays, sa ville épiscopale.** C'est le point sur lequel il importe le plus d'être fixé : aussi doit-il être traité plus au long que les précédents, qui d'ailleurs n'offraient ni la même difficulté ni le même genre d'intérêt.

Ici encore je commencerai par rapporter l'opinion des deux savants mentionnés tout à l'heure. Caspari pense donc que l'auteur des deux sermons sur le Symbole a vécu en Afrique, mais qu'il n'était peut-être pas Africain lui-même. Le Dr Kattenbusch trouve les motifs sur lesquels repose cette assertion trop peu fondés pour qu'on puisse sérieusement s'y arrêter : il lui semble qu'on peut tout aussi bien chercher notre auteur en Italie (« Am ehesten ist der Verfasser wohl in Italien zu suchen »).

Le contenu des vingt-cinq autres discours ne paraît guères fait, au premier coup d'œil, pour mettre un terme à cette indécision. Tout au plus pourrait-on conclure avec quelque probabilité, d'après un passage déjà cité du sermon XV, que la ville épiscopale de notre anonyme était assez considérable, puisque les spectacles du théâtre passionnaient à tel point les habitants.

Pourtant, en y regardant de près, on constate plusieurs marques nettement caractéristiques d'un usage liturgique qui n'a été signalé jusqu'ici qu'en un seul endroit. Cet endroit, c'est Naples. D'où il semble que cette série de discours a dû être prononcée, soit à Naples même, soit dans quelque autre église de l'Italie méridionale dont la liturgie était étroitement apparentée à celle de Naples.

Quelques mots d'explication seront ici indispensables à la plupart des lecteurs.

En novembre et décembre 1891, il a paru dans cette Revue une étude sur une série d'indications liturgiques trouvées dans deux évangéliaires anglo-saxons. Il a été établi que ces indications nous permettent de reconstituer le cycle des offices ecclésiastiques en usage à Naples depuis le commencement du sixième siècle jusqu'aux environs de l'année 668.

Parmi ces indications, il en est trois qui sont ainsi conçues :

Digitized by Google

Dominica tertia quando psalmi accipiunt.
Dominica IIII quando orationem accipiant.
Dominica V quando symbulum accipiunt.

Or, ces trois lignes contiennent à elles seules deux particularités qui ne se retrouvent dans aucune autre des liturgies occidentales connues jusqu'à ce jour : 1° la mention de la « Tradition des psaumes » aux catéchumènes ; 2° la priorité donnée à la tradition du *Pater* sur celle du Symbole.

Le rite de la Tradition des psaumes semble avoir été inconnu à tous ceux qui ont traité des anciens usages relatifs à l'initiation baptismale. C'est pourquoi j'avais douté d'abord si *psalmi* était bien la vraie leçon, les anciens copistes ayant, comme on sait, l'habitude d'écrire *ps* là où il faudrait seulement un *s*. Mais le troisième de nos sermons prouve assez qu'il y a eu, au moins dans une église, un rite correspondant exactement à cette rubrique *quando psalmi* (leg. *psalmos*) *accipiunt*. En dehors de ce discours, je ne connais qu'un seul document qui doive être rapporté au même usage : c'est le serm. 366 parmi ceux de saint Augustin. On n'en peut dire au juste la provenance : mais il n'est pas douteux, d'après les Mauristes, qu'il n'ait été attribué faussement à ce Père (1). D'ailleurs, il ne justifie qu'imparfaitement la rubrique napolitaine *quando* PSALMI *accipiunt*, puisque le psaume XXII y est seul expliqué. Dans celui de notre anonyme, au contraire, il s'agit à la lettre d'une tradition « des psaumes », savoir le XXIIe et le CXVIe.

Quant à la tradition de l'oraison dominicale, c'était, il est vrai, un rite commun à la plupart des églises d'Occident : mais, autant que nous pouvons en juger par les documents parvenus jusqu'à nous, elle était invariablement et systématiquement différée jusqu'après la tradition du symbole. Pour Rome et l'Afrique, on peut voir les textes cités dans cette Revue t. VIII (1891), p. 535, en y ajoutant cet endroit de la lettre du diacre Ferrandus à saint Fulgence (Migne 65, 378-9) : « cui (au démon) se renuntiare constanter, sicut hic « (à Carthage, dont Ferrandus était diacre) consuetudo poscebat, « auditurus symbolum profitetur. Ipsa insuper sancti symboli verba « memoriter in conspectu fidelis populi clara voce pronuntians, « piam regulam dominicæ orationis accepit. » Pour Milan, nous

1. « Ipsum tamen dicendi genus fere persuasit falsam in MSS. esse inscriptionem sermonis, vixque dubitamus quin non sit Augustini. » — On y trouve bien çà et là quelques expressions qui rappellent assez celles qu'affectionne notre anonyme, par ex. *in procero germinans culmo* (n. 1), *Magnum, cariss. principium* (n. 2), *quaeramus cuius, quanti, qualisve sit ista confessio* (ibid.), *Agnosce homo quid fueris, ubi fueris, sub quo fueris* (n. 3), *semitas artas et compendiosas* (n. 4) etc. ; en général pourtant, le style de cette pièce paraît notablement supérieur à celui de nos vingt-sept discours.

Digitized by Google

voyons par le *De sacramentis* que l'explication de la prière du Seigneur aux néophytes se rattachait aux catéchèses mystagogiques de la semaine de Pâques : saint Ambroise insinue clairement dans son *De institut. virg.*, c. 2, n. 10 (Migne 16, 308) qu'en dehors du cercle des initiés il n'était pas à propos d'en divulguer la formule sacrée. Pour l'Espagne, nous avons le témoignage de saint Hildefonse, *De cogn. bapt.*, c. 132 (M. 96, 166), et le passage du sermon *De effetatione* dans l'homéliaire de Silos : « Non enim orabitis hanc orationem (sc. dominicam) nisi post baptismum. » (*Anecdota Mareds.*, f, 411.) Pour la Gaule enfin, le seul livre qui contienne le rite des deux traditions réunies, le *Missale gallicanum vetus*, nous offre la reproduction exacte de l'usage romain, d'après lequel la tradition du *Pater* faisait suite presque immédiatement à celle du symbole.

Seule entre toutes les églises latines dont l'usage nous est connu, celle de Naples avait dérogé à cette ordonnance systématique, en fixant la tradition de l'oraison dominicale au quatrième dimanche du carême, huit jours avant celle du symbole. Or, il se trouve que l'ordre liturgique attesté par nos vingt-sept discours, déjà d'accord avec l'évangéliaire napolitain pour ce qui est du rite de la tradition des psaumes, suppose également la tradition du *Pater* antérieure à celle de la formule de foi. L'Anonyme, comme on l'a vu plus haut, commence sa seconde explication du symbole par rappeler aux néophytes que celui dont ils disent maintenant *Credo in Deum patrem omnipotentem* est le même qu'on leur a déjà enseigné à appeler du nom de Père en tête de l'oraison dominicale.

Outre cette double coïncidence, assurément fort remarquable, nous trouvons encore parmi nos vingt-sept discours deux homélies se rapportant aux passages de l'évangile dont on venait de faire la lecture : le disc. XXIV (Matth. 6, 16 suiv.), et le disc. XXV (Matth. 18, 21 suiv.). Or, ces deux péricopes figurent dans l'évangéliaire napolitain, la première au vendredi après le second dimanche du carême, l'autre sous la rubrique *cottidiana*, c'est-à-dire pour l'un des dimanches ordinaires de l'année (1).

On peut donc affirmer que les vingt-sept discours de notre anonyme témoignent d'un usage liturgique différent de ce que nous

1. Il serait particulièrement intéressant de comparer les passages de l'Évangile cités dans notre série de discours avec les trois ou quatre manuscrits qui contiennent les *capitula* afférents à l'usage napolitain : au Musée britannique, les mss. Cotton. Nero D. IV et Reg. I B VII ; à Wurzbourg, l'évangéliaire de saint Burchard ; à Reims, le ms. 41 en écriture anglo-saxonne du dixième siècle. Ce quatrième exemplaire m'a été signalé tout dernièrement par M. Samuel Berger : qu'il me permette de lui en exprimer ici publiquement ma reconnaissance.

Digitized by Google

savons de toutes les autres églises d'Occident, mais en harmonie avec l'ordre suivi à Naples aux VIe et VIIe siècles.

Sur la liste des personnages qui occupèrent le siège épiscopal de Naples durant ce laps de temps, on voit figurer un certain Jean, surnommé « Mediocris », dont le pontificat, d'après la chronique du diacre Jean (1), se prolongea durant vingt ans et quelques jours, à partir du pape Jean II (532 déc. 31—535) jusque sous Vigile († 555). L'insertion de nos vingt-sept discours parmi les œuvres de saint Jean Chrysostome proviendrait-elle d'une confusion entre ce Jean de Naples et son illustre homonyme ?

D. GERMAIN MORIN.

1. *Gesta episcoporum Neapolitanorum* dans les *Mon. Germ.*, *Script. Langob.* p. 410-11.

Digitized by Google

PHILOSOPHIE ET SCIENCE.

IL est de mode aujourd'hui de mépriser la philosophie, ou ce qu'on appelle la métaphysique. Le Positivisme et le Matérialisme la frappent d'ostracisme complet, et la science expérimentale mal comprise la dénature.

Depuis l'apparition de l'école positiviste, et surtout depuis la fameuse division qu' Auguste Comte a faite de l'histoire de la pensée humaine en époques théologique, métaphysique et positive, il existe une tendance croissante chez une certaine classed'hommes de science à opposer la science à la philosophie, à exalter l'une aux dépens de l'autre, et à traiter de dogmatisme et de superstition toute conclusion qui ne relève pas immédiatement de l'expérience. « Les sociétés craquent, écrit un auteur dans la *Revue Positiviste*, les esprits se dilatent, et, dans cette transformation universelle, la métaphysique et la religion, ces deux vieilles institutrices du monde ne peuvent s'adapter aux formes nouvelles qu'il revêt. C'est pourquoi nous les écartons résolûment comme obstacles au progrès... Avec le secours de la science nous guérirons l'esprit humain du besoin de rechercher les questions d'origine et de fin, comme la philosophie l'a guéri autrefois du besoin de croire aux astrologues,aux démoniaques et aux sorciers... Donc pas plus de métaphysique que de religion... Il n'y a pour nous que la science. Quand elle se tait sur l'origine des choses et sur les questions d'avenir et d'éternité, elle ne nous prive de rien; elle ne nous borne en rien. » (*Revue Positiviste* citée par la *République Française*, 15 janv. 1882.) Et dernièrement nous avons lu, dans une Revue, que l'ancienne psychologie métaphysique, « est d'abord condamnée à reculer de tout ce que la nouvelle science avancera ; et que, sans disparaître jamais, elle sera profondément modifiée par le développement de la psycho- physiologie ». (*Magasin Littéraire*, Avril 1894, p. 268.)

Nous nous proposons, dans ces pages, de démontrer que cet antagonisme entre la science expérimentale et la philosophie n'existe pas, qu'au contraire la science appelle naturellement l'explication que la philosophie fournit des résultats acquis, et que tout véritable

Digitized by Google

progrès de la science est un point de départ pour de nouveaux progrès philosophiques.

S. Augustin a dit : « L'âme ne désire rien avec tant d'ardeur que la vérité. » Ce désir, qui de tout temps s'est manifesté par des recherches scientifiques et philosophiques, accuse en même temps une tendance naturelle et un devoir. Le but final vers lequel tend notre nature, est la contemplation de la vérité suprême se manifestant à nous dans une autre vie. Ce n'est que dans cette « lumière où nous verrons la lumière, c'est-à-dire la vérité même » que cette soif du vrai sera étanchée,et que notre âme, enivrée du torrent de la félicité, se reposera pour l'éternité. Pendant cette vie, la recherche du vrai, selon la condition de chacun, et surtout l'exclusion de toute erreur de l'intelligence, est un devoir qui nous est imposé par la loi de notre nature. Cette vérité, Dieu la contemple dans son verbe consubstantiel de toute éternité, et, dans cet autre verbe qu'il a produit dans le temps, la création, il présente à nos regards l'expression temporelle de cette même vérité aussi immuable que son archétype.

La création est un livre immense dans lequel Dieu a écrit les pensées qu'il a conçues dans l'éternité ; et un des premiers devoirs de l'humanité, comme son plus grand bonheur temporel est de tâcher de comprendre cette pensée éternelle et ainsi d'ajuster son intelligence à celle du Créateur.

Cio che non muore e cio che può morire
Non è se non splendor di quella idea
Che partorisce, amando, il nostro Sire ;
Chè quella viva Luce che si mea
Dal suo lucente, che non si disuna
Da lui, nè dall' Amor, che' n lor s'intrea,
Per sua bontate il suo raggiare aduna,
Quasi specchiato, in nove sussistenze
Eternalmente rimanendosi una (1).

(Dante, *Paradis*, C. XIII.)

La science d'aujourd'hui a une tendance à nier l'existence de la vérité, ou, ce qui revient au même, à affirmer que toute vérité est purement relative, et change avec les diverses intelligences qui la

1. Tout être corruptible ou bien impérissable
N'est rien que la splendeur de ce Verbe ineffable
Émané de l'amour de Notre Sire Dieu.
Cette vive clarté, qui d'un foyer sans tache
Découle, et qui de lui jamais ne se détache,
Non plus que de l'Amour d'où naît leur trinité,
Daigne dans sa bonté concentrer sur neuf sphères,
Comme dans un miroir, ses rayons de lumières,
Sans perdre sa suprême éternelle unité.

Traduction de L. RATISBONNE.

Digitized by Google

produisent. « Il est un principe qui s'est emparé avec force de l'esprit moderne et que nous devons à Hégel, écrit Schérer (*Revue des Deux Mondes*, 15 fév. 1861), je veux parler du principe en vertu duquel une assertion n'est pas plus vraie que l'assertion opposée.... Cela veut dire que tout est relatif et que les jugements absolus sont faux. Cette découverte du caractère relatif des vérités est le fait capital de l'histoire de la pensée contemporaine.... Aujourd'hui rien n'est plus parmi nous vérité ni erreur. Il faut inventer d'autres mots. Nous ne voyons plus partout que degrés et que nuances, nous admettons jusqu'à l'identité des contraires. » Et M. Vacherot dans son *Histoire critique de l'école d'Alexandrie* (Tom. II, p. 459-514), nous dit qu'il tient cette théorie de Hégel pour « la vraie solution du problème de la vérité » et, dans ce même ouvrage, il nous donne, entre autres, cet échantillon des propositions contradictoires dont il faut admettre simultanément la vérité : « Le monde a un commencement quant au temps, et il est limité quant à l'espace », et cette autre : « Le monde est infini quant au temps et à l'espace. » Il n'y a pas ici, dit-il, deux thèses contradictoires en présence, mais seulement deux vérités incontestables chacune dans sa sphère » (Tom. III, p. 508). On croit entendre les rêveries d'un malade. La vérité est *une* et *éternelle*, car elle n'est autre chose que la conformité des êtres avec l'intelligence du Créateur, et il est aussi impossible qu'une chose soit vraie en science et fausse en philosophie, qu'il l'est pour quelque chose d'exister et de ne pas exister en même temps. Cette proposition est d'une évidence si immédiate qu'il serait aussi impossible que superflu d'en donner la preuve. Tout au plus peut-on expliquer les termes pour en dégager davantage l'évidence. Vérité veut dire conformité; ainsi on dit qu'un portrait est une *vraie* représentation, s'il est conforme à l'original, et, dans ce même ordre d'idées, les êtres sont dits vrais parce qu'ils sont conformes aux idées éternelles et archétypes qui existent dans l'intelligence divine et constituent l'original qu'ils reproduisent. Or il est évident que cette conformité des êtres avec l'intelligence divine existe, ou, en d'autres termes, que le Créateur tout-puissant a réussi à reproduire exactement l'idéal qu'il avait conçu de toute éternité. Tant que les êtres existeront, cette conformité existera, et il est aussi absurde de dire que cette conformité existe et n'existe pas en même temps, que de dire que les êtres existent et n'existent pas en même temps. En d'autres termes, il est aussi absurde de dire qu'une chose est vraie et fausse simultanément que de dire qu'un être existe et n'existe pas en même temps.

Digitized by Google

Cette conformité des êtres avec l'intelligence divine constitue la vérité objective ou le vrai, et elle est une et immuable comme l'essence divine, qui est sa base et son dernier fondement.

De même que les êtres sont conformes avec l'intelligence divine, notre intelligence peut être conforme avec les êtres et les reproduire fidèlement, et cette conformité de notre intelligence avec les êtres constitue la *verité subjective ou logique*. Or il est évident que notre intelligence reproduit les êtres tels qu'ils sont dans la nature ou qu'elle les reproduit autrement ; si la reproduction est fidèle, nous sommes dans le vrai, s'il en est autrement, notre jugement est faux. Il n'y a pas de milieu possible. Lors donc qu'on nous dit que la vérité est purement subjective et relative, et que ce qui est vrai pour moi peut être faux pour un autre, on déclare en réalité qu'une intelligence peut représenter les objets tels qu'ils sont, et qu'une autre intelligence peut en même temps les représenter tels qu'ils ne sont pas, et que ces deux représentations peuvent être simultanément fidèles. Écoutons Hégel dont l'influence a été si grande dans la philosophie allemande. Parlant des sophistes grecs il dit. « Il n'y a pas une seule de leurs propositions que je n'admette pas dans ma logique. Je crois avec eux que ce qu'on appelle le vrai n'a rien de fixe et d'absolu. La vérité est un phénomène purement psychologique qui varie avec les dispositions de l'esprit. Les doctrines les plus contraires peuvent être simultanément vraies. » Et nous savons que *John Steward Mill* a sérieusement maintenu que le nombre des étoiles peut être pair et impair en même temps, que cela dépend de la diversité des intelligences.

Notre intention n'est pas d'essayer une réfutation de ces théories. Toute intelligence qui n'a pas été fourvoyée par une fausse philosophie reconnaît aussitôt l'absurdité de pareils principes, car ils portent leur propre réfutation en eux-mêmes. Mais il n'est pas sans utilité de les signaler, pour montrer jusqu'où peuvent aller, sur le chemin de l'absurde, les esprits d'élite eux-mêmes, comme Taine, Mill, Spencer, Comte, une fois qu'ils ont pris pour principe de ne rien admettre que ce qui tombe sous l'expérience. En effet, tout ce qui tombe sous nos sens est changeant, et, s'il n'y a que cela, rien n'est absolu ni vrai. Comme le disait Héraclite cinq siècles avant le Christ, rien n'est stable dans la nature, hormis l'instabilité universelle des choses. « Tout s'écoule, et l'on ne descend pas deux fois le même fleuve, car c'est une autre eau qui vient à nous. » Voilà bien la formule du Positivisme et de toute école qui n'admet que les données de l'expérience.

Digitized by Google

A côté de ces aberrations, mais bien éloignée d'elles, on peut constater de nos jours l'existence d'une école, ou plutôt, d'une tendance, qui, tout en évitant les exagérations des Positivistes outrés, n'en est pas plus logique, et n'en entrave pas moins la marche de la vraie science. Il y a des esprits qui se passionnent pour le vrai et le beau, et les recherchent avec autant de loyauté que de science et de patience infatigable. Repoussés par les subtilités exagérées et l'abus de l'*a priori* qu'on rencontre chez certains philosophes, ils sont, inconsciemment parfois, persuadés que la philosophie n'aboutit qu'à des hypothèses et à des abstractions; et que, bonne peut-être pour la formation de l'intelligence ou comme gymnastique mentale, elle ne nous apprend rien sur la nature des choses, et qu'elle est plutôt un obstacle qu'une aide dans la recherche du vrai. Pour eux la philosophie et la science sont dans deux sphères absolument distinctes et irréductibles, les êtres dont on prouve l'existence en philosophie étant purement d'ordre idéal et métaphysique, tandis que les résultats de la science naturelle sont réels et physiques. Ainsi Claude Bernard, un des esprits les plus distingués de notre siècle, traitant du principe vital dans l'être vivant, écrit : « La force vitale, la vie appartient au monde métaphysique, leur expression est une *nécessité de l'esprit*, nous ne pouvons nous en servir que subjectivement. Notre esprit saisit l'unité et le bien, l'harmonie des phénomènes, et il la considère comme l'expression d'une force; mais grande serait l'erreur de croire que cette force métaphysique est active.... ce sont là des *conceptions* métaphysiques nécessaires, mais qui ne sortent point du domaine intellectuel où elles sont nées, et ne viennent point réagir sur les phénomènes qui ont donné à l'esprit l'occasion de les créer. » (*Leçons sur les phénomènes de la vies communs aux animaux et aux végétaux*, t. I, p. 227.) C'est-à-dire, en philosophie on prouve l'existence d'un principe vital, d'une âme dans l'être vivant, mais cette âme est une simple création de notre esprit pour expliquer des phénomènes que nous observons, et nullement quelque chose de réel, existant dans l'être vivant et cause de ces phénomènes. Nous retrouvons constamment cette même idée sous différentes formes dans les écrits de ceux qui, sans aller jusqu'à oser nier l'existence de ces réalités, semblent n'accorder à l'intelligence que le pouvoir de démontrer l'existence de ce que les sens atteignent. Il ne sera pas sans utilité d'examiner ici les rapports qui existent entre les sciences naturelles et la philosophie, pour faire ressortir l'harmonie intime qui les unit.

Les sciences naturelles ont pour but d'interpréter, d'expliquer les

Digitized by Google

phénomènes que l'observation de la nature nous présente, ou que l'expérimentation nous procure. Constater l'existence de certains phénomènes, les classer, voir les rapports qu'ils ont entr'eux, n'est pas faire de la science, c'est là le point de départ obligé de la science, et, plus ces observations et expériences sont variées et exactes, plus le progrès de la science sera grand, plus vaste sera son étendue. Mais la science proprement dite ne commence qu'au moment où, ayant trouvé l'explication d'un groupe de phénomènes, ou, comme on dirait aujourd'hui, sa loi, on démontre qu'il y a un rapport naturel entre cette loi et ces phénomènes, en d'autres termes, lorsqu'on explique ce groupe de phénomènes par leur cause.

Lors donc qu'on nous dit que la science ne s'occupe que de ce qui est sensible et palpable, et que *cause*, *rapport*, *fin*, etc., sont du domaine de la métaphysique et ne doivent pas entrer dans la science, on montre qu'on ne s'est jamais rendu compte de la nature du travail intellectuel qui est nécessaire pour accomplir la plus simple induction scientifique. Prenons un exemple. On a trouvé, par des expériences multiples, que l'électricité exerce son énergie en raison inverse du carré de la distance. Analysons un peu ce qui est supposé et admis par celui qui formule une telle loi. Il suppose d'abord que l'électricité — non seulement celle qu'il a observée, mais *toute électricité* — a un fonds qui reste constant et tend toujours à produire le même phénomène de la même manière ; il suppose ensuite que ce même fonds dégage une énergie qui agit constamment d'après une loi fixe ; il suppose enfin qu'il existe des lois de la nature. Eh bien, est-ce que tous ces éléments sont sensibles et palpables ? Aucunement. Qui a jamais pu observer *toute* l'électricité qui existe ! Est-il possible de palper ou de percevoir avec les sens ce fonds constant d'où émanent tous les phénomènes qu'on observe dans l'électricité ; en d'autres termes, est-ce que la *nature* de l'électricité est une chose sensible ? Est-ce que ce rapport constant entre la nature de l'électricité et ces phénomènes peut être perçu par les sens ? Nullement. Et cependant il est impossible d'affirmer l'existence d'une seule loi de la nature, impossible de faire un seul pas dans la science, sans admettre ces réalités qui sont absolument cachées à nos sens. « La vue d'un phénomène, » dit Cl. Bernard, « éveille toujours en nous une idée de causalité, et toute la science humaine consiste à remonter des effets observés à leur cause. » Les positivistes mêmes qui protestent si hautement de leur mépris pour tout ce qui n'est pas perceptible par les sens, admettent et supposent ces réalités à chaque instant. Donc, sans raisonnement, pas de science possible.

Digitized by Google

Entre la science naturelle et la philosophie, l'esprit moderne, non seulement suppose une distance infinie, mais voit un véritable antagonisme. La science s'occupe des réalités de la nature, la philosophie contemple des abstractions, des hypothèses, créations de notre propre esprit. La science, c'est l'étude de la nature, où rien n'est affirmé que les données de l'expérience. La philosophie, c'est la contemplation du beau, de l'idéal, variable comme la fantaisie, où chacun affirme selon l'hypothèse qu'il a adoptée ou le système qu'il approuve.

Cette conception de la science et de la philosophie n'est pas seulement incomplète, elle est radicalement fausse. La philosophie n'est que l'investigation de la nature poussée au delà de ces limites où l'expérience s'arrête, et loin d'être opposée à la science, elle n'est que sa continuation, son prolongement naturel. Les investigateurs infatigables qui recherchent, à l'aide de l'observation et de l'expérimentation, les lois des phénomènes de la nature, se trouvent constamment arrêtés devant ces frontières que l'expérience ne franchit jamais, et c'est à ce point où les sens échouent, que la raison reprend l'investigation, pour ne s'arrêter que devant la première cause d'où toute existence découle. « Je ne m'occupe, » dit Cl. Bernard *(Introduction à la médecine expérimentale)*, « que de cette partie des réalités où pénètre l'observation. Ce qui est au delà n'est pas de mon domaine. Plus loin s'étendent peut-être des régions infinies ; mais ce sont d'autres clartés, d'autres climats pour la pensée, d'autres cieux pour la vérité. Ces régions nouvelles ne relèvent que de la spéculation métaphysique.

« Il y a cependant un fait que je constate, c'est que, sur tous les points de la vaste circonférence où se meut la science, elle rencontre une multitude de *causes sourdes* qui ne répondent plus aux questions de l'expérimentateur, et devant lesquelles il est tenu de s'arrêter sans avoir le dernier mot des choses... Il est donc évident que la raison dernière est au delà... La rechercher et dire ce qu'elle est, n'est pas de la compétence de la science mais de la philosophie (1). » Et, ailleurs, il dit : « Les philosophes et les savants ont distingué de tout temps deux ordres de causes : les *causes secondes* ou prochaines et les *causes premières*. Les causes *prochaines* sont relatives aux conditions de manifestation des phénomènes, expérimentalement. Les causes premières, au contraire, échappent par leur nature même, à l'expérience, et ne sauraient, par conséquent, appartenir au domaine de la science. »

1. *Revue des Deux Mondes*, 1er août 1865, p. 646.

Digitized by Google

En effet, il n'y a entre la philosophie et la science qu'une différence de degré. La philosophie cherche une explication générale de toute la nature ; la science s'occupe en détail de différents départements de la nature. La philosophie cherche les dernières raisons des choses cachées au sein de la nature ; la science reste à la surface, elle n'examine que les causes immédiates des phénomènes. La science se base sur les phénomènes observés pour s'élever à la connaissance de leur loi, la philosophie se base sur les lois trouvées par la science pour pénétrer plus avant dans la nature, jusqu'à ces *causes sourdes* aux appels de la science, dont parle Cl. Bernard. Prenons un exemple. La science constate dans l'être vivant l'existence de phénomènes qui diffèrent entièrement de ceux qu'on observe dans l'être inorganique. Par des observations et des expériences multiples, elle a découvert que la production de ces phénomènes dépend de certaines conditions des organes et des tissus, et que tous convergent vers un but unique et déterminé. Ici l'expérience s'arrête, mais la raison n'est pas encore satisfaite, elle se demande quelle est la nature du principe d'où ces phénomènes propres à l'être vivant découlent. Les sens restent muets devant ce problème. Mais la raison doit-elle aussi renoncer à l'espoir de savoir quelque chose de la nature du principe vital ? Les positivistes, et tous ceux qui n'accordent qu'à l'expérience le pouvoir de connaître la nature des objets, nous disent que oui. « Dans mes recherches scientifiques, » a dit un médecin éminent, « je n'ai jamais rencontré l'âme sous mon scalpel, et j'en conclus qu'il n'y en a pas. » La saine philosophie dit, au contraire: « Nous ne pouvons pas connaître la nature intime de l'âme par une connaissance propre et intrinsèque, mais nous pouvons en connaître quelque chose par les propriétés qu'elle manifeste. Ainsi supposons que, dans une fabrique, on voie marcher les différentes machines et métiers sans apercevoir le moteur qui active tout cet ensemble, on n'aura pas, il est vrai, une idée propre, intuitive de la nature de ce moteur, telle que l'ont ceux qui se trouvent dans la même salle que lui et le regardent de leurs yeux, mais cependant, par un examen attentif des machines, et sans pénétrer dans la salle où se trouve le moteur, on peut se former une idée de sa nature ; idée qui, bien qu'incomplète, sera vraie et exacte jusqu'à un certain point. Ainsi en est-il pour notre idée de l'âme : nous ne pouvons pas nous former une idée propre, intuitive de sa nature, telle que la possèdent les anges qui la contemplent directement ; mais, par un examen attentif des effets qu'elle produit, on peut en former une idée qui, bien qu'analogique et incomplète, sera cependant vraie et exacte.

Digitized by Google

Il est évident qu'il n'y a pas la moindre opposition entre la science et la philosophie. Tout ce que la science a trouvé par rapport à la nature de l'être vivant, la philosophie l'admet et l'accueille, seulement elle tâche de pousser l'investigation au delà des limites de l'expérience sensible, et cela à l'aide de raisonnements basés sur les données de la science. Comme dans l'homme, la perception par les sens des choses matérielles n'est que la première étape d'une connaissance qui trouvera son terme et son perfectionnement dans l'intelligence, ainsi les résultats acquis par l'observation des phénomènes sensibles dans la science naturelle, ne trouveront leur unité et leur explication suprême que dans la philosophie. En un mot, la philosophie n'est que l'épanouissement naturel de la science. Les opposer l'une à l'autre, c'est opposer la raison à elle-même ; c'est aboutir à l'agnosticisme désespéré du positivisme qu'on a nommé en Angleterre " *The can't-know any-thing-Philosophy* ".

C'est surtout depuis Descartes que l'on rencontre cette opposition entre la philosophie et la science, et cela pour deux raisons. D'abord, parce qu'en donnant à la philosophie un point de départ purement subjectif et personnel, il a multiplié les systèmes presque autant que les philosophes ; ensuite et surtout, par la conception étroite et incomplète qu'il s'est faite de la nature de l'homme, il a creusé entre la science et la philosophie un abîme qui va croissant tous les jours.

Pour la philosophie Cartésienne, l'homme c'est l'âme à laquelle est adjoint un corps. « Partant de cela même », dit Descartes (*Méditations*, 6, n° 8), « que je connais avec certitude que j'existe, et que cependant je ne remarque point qu'il appartienne nécessairement *aucune autre chose à ma nature ou à mon essence* sinon que je suis une chose qui pense, je conclus fort bien que mon essence consiste *en cela seul* que je suis une chose qui pense. » Et Fénelon n'en pense pas autrement : « je connais ce que j'appelle *moi*, qui pense et à qui je donne le nom d'esprit. » Pour les Cartésiens l'âme et le corps dans l'homme sont unis à peu près comme le serait un ange avec un cadavre qu'il aurait animé, si je puis m'exprimer ainsi. Dans cette union le corps serait tout pénétré, imprégné, possédé par l'esprit, il ferait des mouvements semblables à ceux que fait un homme vivant, mais cette union resterait toujours une union accidentelle, les deux substances resteraient toujours distinctes et complètes en elles-mêmes et pour comprendre l'une on n'aurait aucun besoin d'étudier l'autre. Jusqu'à l'apparition de la philosophie Cartésienne, l'enseignement de la philosophie chrétienne sur la nature de l'homme, à part quelques divergences accidentelles, avait été clair et défini.

Digitized by Google

Pour les scolastiques, l'homme était une seule substance complète composée de deux éléments, l'un passif et déterminable, l'autre actif et déterminant le caractère propre du composé. Pour eux, l'homme n'était ni corps ni âme, comme l'eau n'est ni oxygène ni hydrogène, mais l'union essentielle de ces deux éléments. En effet, l'homme est tellement un que, pendant la vie, âme et corps sont essentiellement unis dans une seule substance qui ne peut être comprise que par l'étude des deux éléments qui la composent. C'est pourquoi la philosophie qui s'inspire de la scolastique, loin de craindre ou de négliger l'étude des sciences naturelles et surtout de la physiologie, l'a toujours regardée comme une partie essentielle de l'étude de la psychologie. De fait, si l'homme est une substance composée d'un corps et d'une âme, comment comprendre la nature de cette substance si l'on néglige l'étude d'un de ces éléments essentiels ? Et si ces deux éléments sont unis par une union essentielle, comment étudier l'action de l'un sans étudier la nature de l'autre ?

La philosophie qui ne tient pas compte du côté matériel et physiologique de la nature humaine est incomplète, et il est impossible qu'elle n'aboutisse pas à des conclusions fausses et contraires aux données de l'expérience et aux découvertes de la science. Mais de l'autre côté la science qui ne tient pas compte de l'élément immatériel et déterminant de la nature humaine est plus incomplète encore, et si par elle seule on veut donner une explication des phénomènes observés on aboutit nécessairement à des conclusions matérialistes et étroites, qui, au lieu d'éclairer le problème, le plongent dans l'obscurité et en rendent la solution impossible. Comme le dit très bien le Dr Surbled : « En renonçant à la salutaire direction de la logique, en embrassant les étroites idées du matérialisme, les savants se sont condamnés à ne jamais voir juste dans les obscures profondeurs de la nature vivante. Ils dépensent une louable activité à recueillir des faits, à multiplier les expériences, mais aucune idée supérieure ne guide et ne relie leurs efforts... L'observation que la droite raison n'éclaire pas est insuffisante ; les théories que la logique ne pénètre pas sont vaines et dangereuses ; et pour tout dire d'un mot il *n'y a pas de science sans philosophie.* »

Le docteur aurait mieux dit : il n'y a pas de science sans raisonnement, sans recherche des causes. Loin donc de les opposer entre elles, tous ceux qui recherchent la vérité devraient consacrer leurs efforts à unir la philosophie et la science naturelle. Le problème grandiose que la nature propose à nos investigations est trop vaste

Digitized by Google

pour être résolu par une science unique, et la philosophie en essayant une explication générale de la nature, ne fait qu'esquisser les contours d'un tableau que les sciences naturelles doivent compléter. La philosophie fournit les grands principes, éternels, nécessaires, fondements de toute science. Les sciences naturelles ramènent les phénomènes de la nature à leurs lois ou principes immédiats, qui à leur tour doivent être rattachés par une synthèse ultérieure à ces premiers principes d'où suivent cette stabilité et cette universalité qui sont le caractère propre de la science proprement dite. « Comme en présence du champ d'observation qui va s'élargissant tous les jours, écrit Mgr Mercier, *Revue Néo-scol.*, p. 17, les efforts individuels sont impuissants, il faut que l'association supplée à l'insuffisance du travailleur isolé, et que les hommes d'analyse et de synthèse se réunissent pour réaliser, par leur commerce journalier, et leur action commune, un milieu approprié au développement harmonieux de la science et de la philosophie. »

Il faut l'avouer, il y a eu des torts des deux côtés. Les philosophes ont souvent été dogmatiques et absolus. Trop attachés à tel système particulier, ils voulaient forcer dans le cadre, qu'ils s'étaient tracé *a priori*, tous les faits et phénomènes observés, et au lieu d'expliquer la nature par la philosophie, ils voulaient extorquer à la nature une confirmation du système philosophique qu'ils avaient adopté. De plus, bon nombre de philosophes de l'école scolastique ont poussé l'analyse métaphysique si loin qu'ils croyaient découvrir des distinctions réelles là où il n'y avait que des subtilités créées par leur imagination. Ajoutons cependant que ces excès de subtilité ne se rencontrent point chez les vrais maîtres de la philosophie scolastique comme Albert le Grand, saint Thomas, Suarez. Ils étaient le fruit de l'exagération des discussions dialectiques, où, souvent, le but proposé était plutôt la défaite de l'adversaire que la découverte de la vérité. Mais, d'un autre côté, la science fait des empiètements continuels sur le domaine de la philosophie et décide avec un dogmatisme absolu des questions qui ne relèvent nullement de l'expérience "*And fools rush in where angels fear to tread*". Prenons un exemple. C'est un phénomène physiologique bien avéré que lorsqu'un nerf sensitif qui relie un organe des sens aux centres cérébraux est coupé, les sensations de ce sens cessent de se produire, ou au moins d'être senties. Les expériences n'ont fait que confirmer cette loi, et il n'y a personne aujourd'hui qui voudrait la contester. Tout ceci est entièrement du ressort de l'expérience, et la philosophie est parfaitement en droit

Digitized by Google

de l'affirmer. Mais la plupart des physiologues vont plus loin et affirment — comme si c'était un fait d'expérience — que la sensation s'accomplit entièrement dans les centres cérébraux, et que l'organe des sens ne fait que recevoir et transmettre l'ébranlement physique reçu de l'objet. Peut-être ont-ils raison, mais ils n'ont pas le droit d'affirmer cette conclusion en vertu de l'expérience. Personne n'a jamais prétendu qu'on puisse percevoir directement par l'expérience le point où la sensation s'accomplit, ce n'est qu'en raisonnant sur les données de l'expérience qu'on peut résoudre cette question, qui, dès lors, devient plutôt du ressort de la philosophie, et doit être résolue par ses principes. Ajoutons que beaucoup de philosophes, et des plus distingués, tout en admettant le fait physiologique, et en pleine connaissance de tout ce que la science a découvert par rapport à ce fait, rejettent cette conclusion, et surtout contestent la compétence de la physiologie pour se prononcer dans un cas de cette nature. C'est un principe d'économie sociale bien avéré que, dans une communauté ou société quelconque, la paix et l'harmonie ne sont jamais mieux assurées que lorsque chacun respecte le droit des autres. Ce qui est vrai des sociétés particulières l'est aussi de cette grande société composée de tous ceux qui recherchent le vrai par l'étude de la science et de la philosophie. Pour qu'il y ait cette harmonie et cette union d'efforts qui sont nécessaires pour la solution des grandes questions que l'étude de la nature soulève, il faut que ceux qui se dévouent aux différentes branches de la science respectent les droits mutuels. Qu'on ne veuille pas résoudre des questions qui sont du ressort de la philosophie à l'aide des principes des sciences naturelles, ni décider par des raisonnements *à priori* des questions que l'expérience seule peut atteindre. La plupart des froissements et malentendus entre les hommes de science et les philosophes, viennent de l'oubli de ce principe.

La vérité est que, pour pouvoir respecter les limites de la science naturelle et de la philosophie, il faut avoir une connaissance suffisante des deux, sans quoi on fait continuellement de la philosophie tout en croyant faire de la science, et vice versa.

L'homme est composé d'un élément matériel et d'un élément spirituel; aussi sa science pendant cette vie n'est-elle complète que lorsqu'elle réunit les données des sens et de la raison. Mais, comme l'âme est destinée à survivre au corps, la philosophie survivra à la science et en sera l'épanouissement naturel dans l'éternité, où l'intelligence, plongeant son regard dans le sein de la Divinité, verra l'explication de toute chose dans sa première cause : Dieu.

D. COLUMBA MARMION.

Digitized by Google

LA
CONGRÉGATION BÉNÉDICTINE
DES EXEMPTS DE FLANDRE.

LA grande assemblée de Trente, qui devait couronner l'œuvre de la réforme catholique inaugurée au XVe siècle et donner dans ses décrets le remède aux maux qui affligeaient l'Église, fut aussi pour l'ordre monastique le point de départ d'une rénovation universelle. En rappelant aux abbés l'obligation de se réunir en chapitres triennaux, en les engageant à se grouper en congrégations, les Pères du Concile leur indiquaient le moyen le plus sûr de sauvegarder la discipline régulière et de faire servir au bien de l'Église l'activité des religieux et l'influence des monastères. Les conseils du Concile furent écoutés, et l'on vit dans le cours du XVIe siècle et dans la première moitié du XVIIe se former diverses congrégations dont l'histoire forme les plus belles pages des annales de notre ordre dans les temps modernes. Leurs noms sont trop connus pour que nous les énumérions ici.

Il en est une cependant qui a presque complètement échappé aux historiens de l'ordre; il est vrai que, réduite à un petit nombre d'abbayes, elle n'eut qu'une influence assez limitée et a laissé peu de traces dans l'histoire. Des recherches dans les archives et les bibliothèques de la Belgique et du Nord de la France nous ayant permis de retrouver les actes des chapitres-généraux de cette congrégation, nous avons cru que l'histoire bénédictine pouvait profiter d'une étude quelque peu détaillée sur cette congrégation. Il n'est pas de mouvement dans le développement de notre ordre qui n'ait son utilité pratique et, s'il est vrai de dire avec l'orateur romain que *historia magistra vitae*, c'est surtout dans une société dont la force vitale dépend d'un juste équilibre entre l'esprit essentiel et primitif de son institution et les circonstances de temps et de lieu au milieu desquelles elle doit développer son activité (1).

1. Cette étude est le developpement d'un article que nous avons publié en 1889 dans la Revue autrichienne : *Studien und Mittheilungen aus der Bened.* 541-558.

Digitized by Google

Au moment où les décrets du concile de Trente étaient publiés en Belgique (1564), un grand nombre d'abbayes, ou s'étaient affiliées à la congrégation de Bursfeld, ou du moins en avaient adopté les usages. Dans une précédente étude sur l'état de l'ordre bénédictin en Belgique au XVIe siècle, nous avons mentionné les noms de Saint-Ghislain, de Broqueroie, de Hautmont, de Saint-Amand, de Saint-Martin de Tournai, d'Eename, d'Oudenbourg, d'Afflighem où l'action de Bursfeld s'exerça d'une manière sensible (1). L'abbaye de Liessies avait trouvé son réformateur dans le vénérable Louis de Blois, dont les statuts, aussi discrets que pieux, n'ont malheureusement pas encore été publiés (2). Toutefois d'autres monastères, les plus importants peut-être, avaient besoin d'une régénération qui ne tarda pas à s'opérer. C'étaient les abbayes exemptes de Saint-Vaast, de Saint-Bertin, de Saint-Pierre de Gand et de Lobbes, où la sève de la vie monastique, bien que moins féconde que jadis, était loin d'être épuisée.

Les sources auxquelles nous avons puisé pour la rédaction de cette notice sont: 1° un grand nombre de documents originaux ou de copies contemporaines conservés aux archives départementales du Pas-de-Calais à Arras: statuts, procès-verbaux, correspondances, qui ont été inventoriés avec soin par M. Loriquet, conservateur de ce dépôt, et analysés dans l'*Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790*. Série H. 3e partie, pp. 56-69. Cette analyse a singulièrement facilité nos recherches. Nous citons ces documents sous la rubrique H, suivie du numéro du registre et de la pièce.

2° Les documents du même genre provenant de l'abbaye de Saint-Amand et conservés aux archives départementales du Nord à Lille.

3° le MS. 18442-18444 de la Bibliothèque royale de Bruxelles, in-4° du XVIIe siècle, contenant les procès-verbaux des chapitres de 1569 à 1635. 4° Les archives du royaume à Bruxelles (Fonds d'Eename) possèdent des procès-verbaux de 1606 à 1774 (carton 5069) et les visites canoniques de plusieurs abbayes (carton 5102). 5° Les archives provinciales du Hainaut à Mons possèdent un registre intitulé: *Statuta congregationis monasteriorum exemptorum ordinis S. Benedicti in Belgio*, provenant de l'abbaye de Lobbes et dans lequel se trouvent les visites canoniques du monastère. 6° Les archives de la Flandre Orientale à Gand possèdent également dans le fonds de Saint-Pierre de Gand des statuts et des procès-verbaux dont

1. Cf. *Revue bénéd.*, 1894, pp. 1-16.
2. Il s'en trouve des exemplaires dans les bibliothèques de Reims, Douai et Valenciennes.

Digitized by Google

on trouvera l'indication dans Van Lokeren: *L'abbaye de Saint-Pierre* II, 427, 448-450. 7° La bibliothèque de la ville d'Arras possède également les statuts de la congrégation (MS. 504) et le procès-verbal du chapitre de 1569 (MS. 457). 8° Nous ajouterons à cette liste de documents les annales de l'abbaye de Saint-Bertin de 1500 à 1649, (MS. 806 de la bibliothèque de Saint-Omer), le grand Cartulaire de Saint-Bertin transcrit par dom Charles de Witte (MS. 803, t. IX et X, ib.), et le MS. 785 contenant les statuts des chapitres de la congrégation jusqu'en 1614.

CHAPITRE I.

Fondation de la Congrégation.

EMPRESSÉS d'obéir aux décrets du Concile de Trente et désireux de sauvegarder l'exemption de leurs monastères, les abbés de Saint-Vaast, de Saint-Bertin et de Saint-Pierre de Gand tinrent, le 26 octobre 1564, une réunion préliminaire à l'abbaye de Saint-Bertin, dans le but d'aviser aux mesures à prendre pour répondre aux désirs de l'Église et promouvoir le bien de l'ordre. Le procès-verbal de cette séance, signé par Roger de Montmorency, abbé de Saint-Vaast, Gérard de Hemricourt, abbé de Saint-Bertin, François d'Helfaut, abbé de Saint-Pierre de Gand, et les délégués de ces trois monastères, mentionne comme première réforme à entreprendre la diminution de l'office divin. Cette demande n'était pas nouvelle (1); elle n'a rien de surprenant pour ceux qui connaissent l'extension qu'avait prise l'office liturgique sous l'influence clunisienne. Cette diminution était nécessaire du jour où l'on voulait consacrer plus de temps aux études sacrées. On proposa donc d'abréger l'office de la sainte Vierge, suivant l'usage de Liessies approuvé par Paul III, et de laisser de côté les psaumes pénitentiaux, les litanies, les psaumes familiers, les laudes et les vêpres de tous les saints, sauf à garder certaines commémoraisons. On décida en outre de se réunir à Saint-Vaast le dimanche *Jubilate* de l'année suivante pour y rédiger les statuts de la congrégation.

Voici le texte du procès-verbal de cette réunion:

« Reverendis in Christo patribus et dominis abbatibus monasteriorum ordinis sancti Benedicti ab ordinariorum et capitulorum generalium jurisdictione exemptorum in monasterio S. Bertini decima sexta octobris anni 1564 una cum suis religiosis pro parte conventuum suorum deputatis et

1. Voir le procès-verbal du chapitre de Reims en 1131 (Berlière, *Documents inédits*, I, 92, 100-101, 109), et la bulle d'Alexandre IV, du 28 décembre 1254, (*Revue bénédictine*, 1894, pp. 37-38.) Cf. *Revue bénédictine*, 1894, pp. 174-175, où il est question de la réduction de l'office à Saint-Martin de Tournai.

Digitized by Google

commissis insequendo ordinationem et decretum prime congregationis Tridentini Concilii quod incipit : *Monasteria omnia quæ generalibus capitulis aut episcopis non subsunt nec suos habent ordinarios regulares visitatores, etc.*, congregatis visum est in primis necessarium ut officium suorum monasteriorum abbrevietur et sic honestius et attentius quam fieri solet celebretur. Nisi enim hoc fiat, decretum dicti Concilii quod præcipit ut in monasteriis monachorum, ubi id commode fieri queat, etiam lectio sacræ scripturæ habeatur non facile executioni mandabitur. Proinde horæ divæ Virginis abbreviandæ videntur juxta usum monasterii Lætiensis dudum a Sanctissimo papa Paulo tertio approbatum, et psalmi penitentiales cum letaniis omittendi. Itidem et psalmi familiares et similiter laudes et vesperæ de omnibus sanctis, salvo quod in fine horarum divæ Virginis dicetur antiphona *Sancti Dei omnes* cum collecta de omnibus sanctis. Præter hæc relinquentur suffragia omnia, exceptis suffragiis de patronis et sanctis illo die occurrentibus, de Trinitate, de Cruce et pace. Item decreverunt prædicti domni abbates et deputati monasteriorum prædictorum proximam congregationem in monasterio divi Vedasti dominica *Jubilate* post Pascha celebrandam esse. In qua Deo favente omnia statuta sue congregationi et religioni necessaria in bonum ordinem et meliorem formam redigentur (1). »

A la suite de cette réunion, des commissaires furent chargés de rédiger par écrit les points à soumettre au prochain chapitre (2) et l'on adressa aux abbés exempts une lettre de convocation pour le 13 mai 1565 (3). Comme l'abbé de Saint-Bertin devait ce jour-là même se rendre à la cour à Bruxelles, les trois abbés signataires de l'appel s'accordèrent à fixer la réunion au 5 mai 1566 (4). Le 26 avril de cette année, l'abbé de Saint-Vaast, qui désirait être instruit de toutes les formalités à remplir dans les chapitres généraux, délégua auprès de l'abbé cistercien de Vaucelles, dom Jacques Rosette, homme de science et d'expérience, deux de ses religieux, le sous-prieur, dom Jean Tournemine, et le receveur, dom Louis de Haussy, qui avaient pris part à la réunion de Saint-Bertin. Après avoir pris connaissance du message que lui remirent les deux moines d'Arras, l'abbé de Vaucelles leur recommanda d'inviter au prochain chapitre tous les exempts de l'ordre bénédictin aux Pays-Bas, d'admettre parmi les présidents de cette réunion un abbé cistercien qui pourrait les aider de ses conseils, de bien déterminer d'avance les points à traiter et leur indiqua la marche ordinaire des réunions de ce genre (5).

1. H. 45, p. 2.
2. Cod. Brux. 18442, p. 1.
3. H. 45, p. 2.
4. Cod. Brux. l. c.
5. H. 38.

Digitized by Google

Un nouvel obstacle vint entraver la marche des affaires. Au jour fixé pour le chapitre, le comte d'Egmont devait arriver à l'abbaye de Saint-Vaast avec un grand nombre de nobles pour y prendre son logement : force fut donc de remettre la réunion au 22 juillet 1567 (1). A cette dernière date, l'abbé de Saint-Pierre de Gand se rendit effectivement à Saint-Vaast avec quelques-uns de ses religieux (2) et y trouva quatre moines de Saint-Bertin délégués par le convent le 17 juillet précédent (3). On traita d'affaires, mais en privé.

Cependant l'œuvre de la réforme avait été inaugurée dans les différents monastères du pays. En 1565, le concile de Trente avait été accepté par les abbés de la province de Cambrai dans le synode convoqué par l'archevêque Maximilien de Berghes, et dès l'année suivante l'évêque d'Arras rédigeait des statuts pour l'abbaye d'Anchin (4). L'abbé de Saint-Bertin promulguait de nouveaux règlements pour assurer le maintien de la discipline et favoriser le développement des études dans son monastère (5), et Roger de Montmorency imitait cet exemple à Arras (6). Le duc d'Albe lui-même, prenant en mains la cause de l'Église, veillait à l'exécution des décrets du concile de Trente, et spécialement à la réforme des monastères. Il commença par l'abbaye de Saint-Pierre de Gand et profita de l'élection d'un nouvel abbé pour se renseigner sur l'état de la discipline de cette maison (7). Le 8 février 1568, il chargea les évêques de Gand et d'Ypres ainsi que l'abbé d'Anchin de procéder à la visite canonique de ce monastère (8). Les observations présentées par ces prélats servirent sans doute de base aux points de réforme présentés par le duc pour la réforme de l'abbaye (9) ainsi qu'aux articles qu'il proposa l'année suivante à l'acceptation des monastères exempts comme indispensables à leur réforme (10).

Cette démarche du duc d'Albe eut quelque retentissement dans les abbayes du pays qui devaient tôt ou tard être soumises à la même mesure. L'abbé de Saint-Vaast, le plus en vue de tous, s'empressa

1. Cod. Bruxell. f. 2.
2. Ib. f. 2v.
3. H. 45, p. 5.
4. H. 51, ff. 9-10.
5. Laplane, *Les abbés de Saint-Bertin*, St-Omer, Fleury, 1856. II, 112.
6. H. 62, p. 1.
7. Cette visite avait été suggérée sur le conseil de l'abbé d'Anchin par Morillon au confesseur du duc, Fr. Alonso de Contreras (*Correspond. de Granvelle*, t. III, 463-464, 486, 512).
8. Van Lokeren, II, 412.
9. H. 51, p. 33.
10. Ib. pp. 16-18.

Digitized by Google

d'envoyer à Gand deux de ses moines pour voir comment on avait procédé à la réforme (1). L'idée n'était pas mauvaise, car le 29 mai 1569 les députés du duc arrivaient dans son abbaye. C'étaient les évêques d'Arras et de Saint-Omer et l'abbé d'Anchin, dont les lettres de créance datées du 15 avril précédent furent acceptées dès que l'évêque d'Arras eut déclaré que cette visite ne devait porter aucune atteinte aux immunités et exemptions du monastère. La visite du monastère se fit aussitôt, et le lendemain les religieux acceptèrent les points de réforme arrêtés de commun accord (2). Le 30 juin le duc intervint de nouveau à l'occasion de l'établissement d'un coadjuteur pour assurer le succès de la réforme (3). Dom Jean Sarrasin, moine aussi pieux qu'instruit, fut investi de la charge de prieur. Enfin, le 23 juillet, la réforme était inaugurée à Saint-Vaast (4).

Cependant l'évêque de Saint-Omer, Gérard de Hemricourt, qui était en même temps abbé de Saint-Bertin, et l'abbé de Saint-Vaast, après avoir conféré sur le chapitre sans cesse ajourné depuis plusieurs années, envoyèrent le prieur Sarrasin à Gand pour s'entendre à ce sujet avec l'abbé de Blandain (5). Le 20 octobre 1569, l'on vit enfin se réunir à Arras l'évêque de Saint-Omer, l'abbé de Saint-Vaast, le coadjuteur de Lobbes, le prévôt de Saint-Pierre de Gand, comme représentant de l'abbé non encore bénit, le procureur de l'abbé du Saint-Sépulcre de Cambrai, ainsi que des moines de chacune de ces abbayes. Les abbés cisterciens de Vaucelles et de Clairmarais avaient été appelés pour aider les abbés bénédictins de leurs conseils.

Le chapitre s'ouvrit par un discours du prieur de Saint-Vaast, Dom Sarrasin, qui exposa aux délégués les difficultés de leur entreprise, leur rappela, en regard de la grandeur de l'ordre bénédictin dans les siècles passés, l'état présent de sa décadence et leur indiqua les remèdes opportuns. L'abbé de Saint-Vaast prit ensuite la parole pour le remercier et fit part de ses espérances pour le relèvement de l'ordre par l'union (6). On procéda aussitôt à la nomination des dignitaires, tels que président, visiteur, définiteurs, promoteur et notaires, et l'on s'occupa de la rédaction des statuts de la nouvelle

1. Cod. Brux. f. 3v.
2. Ib., 5-6v.
3. H. 51, p. 19.
4. Le pécule était aboli ; on supprimait dans l'office les psaumes familiers et on remplaçait la messe matinale chantée jusque-là par une simple messe basse. (Cod. Bruxelles, pp. 15-15v.)
5. Cod. Brux. l. c. Le 17 décembre 1569 le couvent de Saint-Bertin avait donné son adhésion à l'idée émise par les abbés d'Arras et de Gand de se réunir en assemblée générale pour reconnaître officiellement les décrets du Concile de Trente (H. 31, p. 4).
6. Ms. d'Arras 457 ff. 2-14v.

Digitized by Google

congrégation formée uniquement de monastères exempts. L'abbé de Saint-Vaast fut élu président et l'abbé de Saint-Bertin visiteur (1). Les statuts, qui furent publiés le 25 octobre devaient être communs à tous les monastères et établir une même discipline dans les exercices réguliers.

L'office du chœur, qui forme la base de la vie bénédictine, réglait la journée des moines. Les matines devaient se dire à minuit, jamais plus tard que 4 heures. A Saint-Vaast, et généralement dans les autres monastères au XVIe et au XVIIe siècle, on se levait à 11 ou 11½. Les laudes étaient suivies de la messe matinale vers 6½, de prime et du chapitre des coulpes. Les vêpres se chantaient à 3 h., les complies à 6½. Le silence nocturne était de rigueur. Les moines avaient tous les jours une demi-heure de méditation, faisaient une retraite annuelle de dix jours et se livraient parfois au travail manuel. Tous les jours il y avait une leçon de théologie. La table était commune avec lecture et service à tour de rôle. Au carême et en avent on gardait l'abstinence ; outre les jeûnes ecclésiastiques, on jeûnait tous les vendredis de l'année, sauf pendant le temps pascal, et du 14 septembre au carême on le faisait également les mercredis (2).

Quelque adoucie que paraisse cette observance, elle présentait un caractère sérieux ; elle se basait sur la règle de St-Benoît, légitimement modifiée par l'Église dans le cours des siècles, et ne blessait en rien les principes fondamentaux de la Règle. Mais si grands que fussent les avantages des statuts publiés au chapitre de 1569, leur manque de précision dans certaines questions, la trop grande liberté laissée à chaque monastère de conserver certains usages particuliers, durent nuire à la marche générale d'une congrégation, dont toute la force réside dans l'unité de direction donnée à un même corps. Aussi vit-on bientôt l'heure de l'office varier dans les abbayes entre minuit et 3 heures, et le lien de la congrégation s'affaiblir à proportion de l'autonomie laissée à chaque maison. L'élément féodal et politique entrait pour une si large part dans la direction des grandes abbayes de notre pays ! Certes, même au sein d'une congrégation, chaque monastère doit pouvoir conserver une certaine vitalité propre qui lui imprime son cachet particulier parmi tous les autres, mais il ne faut pas que le bien général soit compromis par un trop libre jeu laissé aux individualités ou paralysé par des vues trop particularistes.

1. Ib. 15v-24 ; Co. Bruxelles, 16-26v.
2. Statuts. Cf. Helyot, *Histoire des ordres religieux*, t. VI, pp. 264-265.

Digitized by Google

Une fois établi, le gouvernement de la congrégation fonctionna régulièrement. La visite des abbayes de Saint-Vaast et de Lobbes s'effectua dans le courant de l'année suivante (1). L'abbé de Saint-Vaast, qui demandait volontiers conseil auprès des hommes d'expérience, recourut encore aux lumières du prieur de Saint-Martin des Champs à Paris, monastère de l'ordre de Cluny. Celui-ci lui envoya une copie des bulles de Grégoire IX et de Nicolas III pour la réforme de Cluny et les définitions du chapitre de 1565 réuni suivant les règles du concile de Trente, et lui donna les conseils qu'il jugeait les plus opportuns pour les assemblées de la nouvelle congrégation des exempts de Belgique (2).

Les chapitres suivants furent consacrés à l'examen plus détaillé des statuts et aux moyens de consolider la congrégation. Ce furent ceux de Saint-Bertin (2 juillet 1570), de Gand (24 juin 1571) et de Lobbes (12 juin 1575). On soumit alors à l'approbation du Saint-Siège les statuts décrétés en 1569 et revus dans les années suivantes, et Grégoire XIII leur donna sa sanction par le bref suivant daté du 18 octobre 1575 :

Ad futuram rei memoriam. Benignitas apostolicæ sedis consueta, ea quæ pro salubri directione personarum sub suavi jugo religionis altissimo famulantium provide facta fuisse comperit libenter approbat, et alia desuper providet, prout conspicit in Domino salubriter expedire. Exponi siquidem nobis nuper fecerunt dilecti filii abbates et conventus monasteriorum Sancti Vedasti Atrebatensis et sancti Bertini Audomarensis necnon Sancti Petri Gandavensis civitatum ac oppidi Lobiensis, Leodiensis Diœcesis, ordinis sancti Benedicti, quod alias ipsi ex eo quod monasteria ipsa sedi apostolicæ immediate subjecta existerent, volentes ea in parte decreta Concilii Tridentini debitæ executioni demandare, sese infra annum a fine dicti Concilii adhibitis et adjunctis secum nonnullis aliis Cisterciensis ordinis abbatibus, viris hac in re expertis, longoque usu et experientia rerum eruditis circa ordinem et modum in eorum congregationibus et capitulis observandum, et deinde quolibet triennio in congregationem redegerunt juxta formam constitutionis felicis recordationis Innocentii tertii in concilio generali editæ, quæ incipit *In singulis*, deputatisque ibidem certis inter eos personis religiosis, qui præsidis et visitatoris, ac promotoris definitorumque et aliis certis officiis, ut suo quisque ordine et loco fungerentur, tales se hactenus præstiterunt tam quoad ordinis et modi in qualibet congregatione deinceps adhibendi, quam statutorum suorum observantiam et executionem, ut nulla a die Concilii hujusmodi per quatuor congregationes et capitula inde celebrata argui negligentia, omissione aut defectu non potuisse, nec posse existimant,

1. St-Vaast fut visité le 27 février (H. 19, f. 31v). Lobbes au mois de septembre (ib., f. 35).
2. H. 32, p. 7.

Digitized by Google

quo liceat Metropolitanis in quorum provinciis prædicta monasteria existunt, tanquam dictæ sedis delegatis seu eorum alicui eosdem abbates et conventus pro prædictis causis convocare, et negligentiarum vices supplere, aut aliquam ignorantiæ causam de præmissis prætendere, prout instrumentis seu scripturis publicis desuper confectis plenius continetur. Cum autem, sicut eadem expositio subjungebat, ipsi abbates et conventus desiderent præmissa pro eorum subsistentia et ne de illorum juribus a nonnullis dubitari contingat apostolico munimine roborari desiderent, pro parte eorum nobis fuit humiliter supplicatum, quatenus nostram in præmissis auctoritatem interponere, aliasque oportune providere de benignitate apostolica dignaremur. Nos igitur eosdem abbates ac singulares personas conventuum hujusmodi a quibusvis excommunicationis, suspensionis et interdicti aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris et pœnis a jure vel ab homine quavis occasione vel causa latis, si quibus quomodolibet innodatæ existunt ad effectum præsentium duntaxat consequendum, harum serie absolventes et absolutos fore censentes necnon instrumentorum seu scripturarum hujusmodi tenores perinde ac si de verbo ad verbum, nihil penitus omisso insererentur, præsentibus pro expressis habentes hujusmodi supplicationibus inclinati, congregationes prædictas et in eis facta et secuta quæcumque quatenus juxta ejusdem Concilii decreta processerint, apostolica autoritate, tenore præsentium approbamus et confirmamus, illisque perpetuum et inviolabilis firmitatis robur adjicimus, ac omnes et singulos tam juris quam facti et solemnitatum forsan in eis omissarum defectus, si qui forsan intervenerint, in eisdem supplemus. Decernentes præsentes Litteras nullo unquam tempore de subreptionis aut obreptionis vitio, seu intentionis nostræ vel quopiam alio defectu notari, impugnari, invalidari aut in jus vel controversiam vocari, sicque per quoscumque judices, et commissarios quavis authoritate fungentes, sublata eis et eorum cuilibet quavis aliter judicandi et interpretandi facultate et authoritate, judicari et definiri debere, ac irritum et inane, si secus super his et quoquam quavis authoritate scienter vel ignoranter contigerit attentari. Quo circa venerabili fratri Archiepiscopo Cameracensi et dilectis filiis officilialibus Cameracensi et Atrebatensi per capitulum sede episcopalis Atrebatensis vacante legitime deputato mandamus, quatenus ipsi, vel duo, vel unus eorum, per se vel per alium seu alios præsentes Literas, et in eis contenta quæcumque, ubi et quando opus fuerit, et quoties pro parte dictorum abbatum et conventuum, seu alicujus eorum fuerint requisiti, solemniter publicantes, illisque in præmissis efficacis defensionis præsidio existentes faciant authoritate nostra abbates et conventus hujusmodi præmissis omnibus et singulis juxta præsentem continentiam et tenorem pacifice frui et gaudere, non permittentes eos desuper a quacumque etiam episcopali aut metropolitana vel patriarchali aut alia dignitate præfulgente quomodocumque contra præsentium tenorem molestari, perturbari, vexari aut inquietari, contradictores quoslibet, et rebelles, ac præmissis non parentes, per sententias, censuras et pœnas publicas aliaque opportuna juris et facti

Digitized by Google

remedia appellatione postposita compescendo invocato etiam ad hoc, si opus fuerit, auxilio brachii sæcularis, non obstante piæ memoriæ Bonifacii PP. octavi prædecessoris nostri *de una*, et concilii generalis *de duabus diætis*, dummodo quis vigore præsentium ultra tres diætas non trahatur ac aliis constitutionibus et ordinationibus apostolicis, ac monasteriorum et ordinum hujusmodi juramento confirmatione apostolica, vel quavis firmitate alia roboratis statutis et consuetudinibus, privilegiis quoque indultis, et literis apostolicis in contrarium quomodolibet concessis, approbatis et innovatis. Quibus omnibus eorum tenores præsentibus pro expressis habentes, illis alias in suo robore permansurum hac vice duntaxat specialiter et expresse derogamus, cæteris contrariis quibuscumque et ut si aliquibus communiter vel divisim ab eadem sit sede indultum, quod interdici, suspendi vel excommunicari non possit per litteras apostolicas non facientes plenam et expressam, ac de verbo ac verbum de indulto hujusmodi mentionem. Datum Romæ apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris die XVIII octobris MDLXXV, pontificatus nostri anno quarto (1).

(A continuer.) D. Ursmer Berlière.

1. H. 32, p. 11 ; Statuta MS. des archives de Mons, pp. 52-55; MS. d'Arras, 457, ff. 25v-29.

Digitized by Google

LA BIOGRAPHIE DE LÉON XIII,

par Mgr de T'Serclaes.

A MESURE que grandit le rôle providentiel de la papauté, le mensonge et l'envie redoublent d'astuce et de violence pour amoindrir son influence et diminuer ses gloires. Il importe donc que des catholiques dévoués se lèvent pour mettre en leur lumière véritable la vie et les actes des Pontifes qui les guident et auxquels ils se font un titre d'honneur d'obéir. Il est vrai, l'Écriture a dit : *Ne laudes hominem in vita sua.* Mais n'a-t-elle pas dit encore : *Honora patrem tuum ?* Et qui donc, mieux que le Saint-Père, mérite ce nom de la part du chrétien ?

Monseigneur de T'Serclaes, prélat domestique de Sa Sainteté, président du Collège Belge à Rome, s'est inspiré de cette pensée dans son magnifique ouvrage intitulé : *Le Pape Léon XIII, sa vie, son action religieuse et sociale.* L'auteur possède à un haut degré les qualités requises pour mener à bonne fin cet important travail. Nous n'avons, pour en convaincre le lecteur, qu'à emprunter au cardinal Rampolla un fragment de sa très élogieuse lettre, et à Mgr Baunard un passage de sa magistrale introduction.

« Le long séjour de Votre Seigneurie à Rome, écrit le secrétaire d'État à Mgr de T'Serclaes, l'a mise à même de se procurer une grande abondance de documents de nature à confirmer la véracité de son récit et à le rendre plus exact et plus attrayant ; en même temps que d'émettre une appréciation plus juste des événements. »

L'éminent recteur des Facultés catholiques de Lille écrit à son tour :

« L'auteur était prédestiné à l'œuvre. Il est Belge et Romain. Il vient du pays où Léon XIII a laissé un souvenir lointain mais toujours cher. Il habite le pays dont le pape Léon XIII est la première grandeur. Il est de sa maison, il préside une de ses œuvres universitaires. Comment n'eût-il pas écrit avec cette chaleur d'âme communicative qu'il se reproche, dans son *Avant-propos*, comme plus proche du plaidoyer que du calme récit ? C'est le ton de la conviction, et certes ce n'est pas moi qui aurais le droit de lui jeter ici la première pierre. »

Digitized by Google

Voici, du reste, le passage auquel Mgr Baunard fait allusion. Il nous paraît caractéristique pour apprécier l'ensemble de l'œuvre.

« A ceux qui me reprocheraient d'avoir pris parfois le ton du panégyrique ou du plaidoyer, je répondrai qu'il doit être permis à un prêtre catholique d'exalter les triomphes de la Religion reconnus par les adversaires eux-mêmes : ceci soit dit pour rencontrer le premier reproche. Quant au second, il existe malheureusement un bon nombre de catholiques devant lesquels il y a à plaider pour leur faire admettre les enseignements du Souverain-Pontife. J'ai la conviction que ce qui, dans ce livre, peut paraître un sujet de plaidoyer, sera aux yeux de la postérité un titre de gloire incontestée pour Léon XIII. »

L'ouvrage, édité avec luxe par la maison Desclée, comprend deux forts volumes grand in-octavo. Le premier va depuis les jeunes années de Léon XIII jusqu'au commencement de 1890 ; le deuxième embrasse les événements de ces dernières années. Un coup d'œil rapide jeté sur la table analytique suffit pour donner une idée de la richesse de documents et de matières contenue dans cet ouvrage. Aussi la biographie de Léon XIII par Mgr de T'Serclaes, laisse-t-elle loin derrière elle les travaux parus jusqu'ici sur cet immortel pontificat.

A mesure que le sujet l'y amène, l'auteur donne le résumé des encycliques doctrinales dont Léon XIII a émaillé son règne comme d'autant de joyaux étincelants. Ces aperçus où l'on sent partout le théologien, donnent à l'ouvrage une valeur toute spéciale.

La même formation doctrinale, aussi solide que brillante, permet à l'auteur de traiter *ab alto* les questions les plus délicates, telles que l'intervention politico-religieuse de Léon XIII dans les affaires de France et le mouvement de restauration sociale provoqué par l'encyclique *Rerum novarum*. On voit que Mgr de T'Serclaes a reçu mission pour donner à la première de ces questions toute son ampleur. Il n'y consacre pas moins de sept chapitres dans son tome second.

Quant à la question sociale, l'auteur la traite en deux chapitres d'un intérêt particulier. Nous signalerons entre autres les pages concernant les résultats produits par l'encyclique *Rerum novarum*. Le lecteur y trouvera de curieux détails et des appréciations d'autant plus justes qu'elles s'inspirent de la réflexion et de la modération. Une citation un peu plus longue, qui dépeint tout spécialement la situation des esprits en Belgique, suffira pour motiver notre appréciation.

« Nous ne serions pas complet, dit Mgr de T'Serclaes, si, après

Digitized by Google

avoir tracé brièvement le tableau du mouvement social catholique organisé sous l'impulsion de Léon XIII, nous ne signalions pas certaines tendances qui se font parfois jour dans les milieux catholiques. On y rencontre, d'abord, un certain nombre d'esprits craintifs ou étroitement conservateurs, qui, sans oser l'avouer, se défient d'un mouvement dont le Pape est pourtant le premier initiateur.

« Pour ceux-là, il ne faut, dans la question sociale, parler que de charité. Ils ne nient pas ouvertement les abus et les injustices, mais ils laissent généralement dans la pénombre ce côté de la question, et n'exaltent que cette forme de la charité, très louable d'ailleurs, qui est l'aumône ou se rapproche d'elle. Ils ont des yeux d'argus pour voir et signaler les écarts de langage échappés à ceux qui s'occupent activement des intérêts des ouvriers. Les encouragements que Léon XIII prodigue continuellement aux chefs reconnus du mouvement ouvrier, sont pour eux lettre morte. Ils tirent en arrière, alors que le Pape pousse en avant.

« Au pôle opposé, on rencontre les esprits hardis et entreprenants qui ne croient jamais avoir assez parlé à l'ouvrier et des droits et des injustices dont ils le disent ou le croient, souvent avec raison, victime. On trouve dans leur bouche ou sous leur plume des expressions qui semblent indiquer une sorte de mépris à l'égard de la charité et de l'aumône, à l'égard aussi de la patience et de la résistance si nécessaires pourtant à ceux qui souffrent. Lorsqu'ils rencontrent quelqu'opposition à leurs vues du côté des riches et des patrons, ils ne craignent pas d'exciter contre eux la colère de l'ouvrier, colère facile à déchaîner, difficile à modérer. On dirait parfois qu'ils tendent à la haine des classes, au lieu de viser à la paix sociale. »

Puis, après avoir montré comment la pensée de Léon XIII bien comprise, dans son ensemble et dans ses détails, concilie tous les droits et tous les intérêts, l'auteur cite ces paroles célèbres adressées par le Pape au pèlerinage des ouvriers français, le 19 décembre 1891 :

« Que partout on agisse et, sans plus consommer un temps précieux en de stériles discussions, qu'on réalise dans les faits ce qui, dans les principes, ne saurait plus être l'objet d'une controverse. S'il existe encore, quant à l'application, comme c'est inévitable dans des problèmes aussi complexes, des côtés obscurs et des points douteux, il convient de laisser au temps et à l'expérience de les éclaircir. »

Nous avons tenu à signaler cette page, parce qu'elle montre bien en Mgr de T'Serclaes le penseur et l'écrivain à côté de l'historien. Faut-il ajouter que le lecteur belge trouvera dans ce livre des détails

Digitized by Google

importants sur la nonciature de Mgr Pecci à Bruxelles, sur la lutte scolaire, sur la politique d'apaisement et d'union préconisée par Léon XIII?

A ceux qui seraient tentés de trouver excessive l'attitude du Pape vis-à-vis de l'Italie une, alors qu'il accepte la République française, nous conseillerons de lire les chapitres qui traitent des rapports du Vatican avec le Quirinal. Ils y verront à quels ennemis systématiques de la religion le Pape a à faire, plutôt qu'à un système politique acceptable en lui-même, comme l'est la forme républicaine introduite en France après la chute de Napoléon III.

Sur chacune de ces questions si variées qui touchent aux intérêts catholiques de tous les pays, de tous les continents, le livre de Mgr de T'Serclaes jette une nouvelle lumière. Aussi a-t-il sa place marquée dans la bibliothèque de toutes les familles catholiques. Quiconque l'aura lu, prononcera avec plus d'amour et de fierté le nom de Léon XIII.

L'écrivain et le prélat ne peuvent espérer plus beau succès.

Dom Laurent JANSSENS.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

Sont décédés :

Le 30 juin, à Warwick Bridge (Angleterre), le R. P. Dom *François Giles*, ancien missionnaire de l'île Maurice, profès du monastère de St-Edmond de Douai, de la Congrégation anglaise, dans la 81me année de son âge et la 61me de sa profession monastique.

Le 11 juillet, à l'abbaye de Saint-Meinrad (Indiana, États-Unis), le R. F., *Aloys Kirschner*, diacre, dans la 26me année de son âge et la 4me de sa profession.

Le 20 juillet, à l'abbaye des Écossais à Vienne (Autriche), le R. P. Dom *Vincent Knauer*, à l'âge de 66 ans. Le défunt s'était fait remarquer par une série de travaux relatifs à la philosophie. Les principaux sont : *Les Rois de Shakespeare, contribution à la philosophie du droit*, 1863 ; *Histoire de la philosophie, spécialement dans les temps modernes*, 2me éd., 1882 ; *William Shakespeare, le philosophe de l'ordre moral*, 1879 ; *Les principaux problèmes de la philosophie*, 1892.

Le 24 juillet, à Hietzing, le R. P. Dom *Adalbert Nitzelberger*, de l'abbaye des Écossais de Vienne, ancien curé de cette paroisse, à l'âge de 56 ans.

Le 12 août, à Fribourg en Brisgau, le R. P. Dom *Suitbert Baeumer*, O. S. B., moine de la Congrégation de Beuron, dans la 50me année de son âge et la 28me de sa profession religieuse. — Nous donnerons une notice biographique du cher confrère dans la livraison d'Octobre.

Le 12 août, le R. P. Dom *Paulin Scheurer*, moine de l'abbaye de Metten (Bavière), dans la 30me année de son âge et la 8me de sa profession monastique.

Le 16 août, au monastère de Metten (Bavière), le Frère *Wolfgang Bücherl*, O. S. B., dans la 55me année de son âge et la 28me de sa profession religieuse.

BIBLIOGRAPHIE.

Les antiquités chrétiennes rapportées à la Capella Greca du cimetière apostolique de Priscille, par V. Davin. Paris, Gaume et Cie, éditeurs, 3, rue de l'Abbaye.

L'OUVRAGE de M. l'abbé Davin ne traite pas seulement de cette *capella greca* du cimetière de Priscille : mais bien des origines de l'art chrétien dans les catacombes. C'est une œuvre de bénédictin. Ecclésiastiques, artistes

Digitized by Google

et savants y trouveront parfaitement en ordre l'explication de toutes ces peintures qui, sous les apparences de la naïveté, commandent le respect et cachent tant de significations. Là tout est emblème et symbole : à mesure que l'archéologue les révèle à nos yeux, nous comprenons mieux son enthousiasme qui lui fait exagérer la valeur de ces vestiges participant à la fois de la décadence et de l'enfance : de la décadence, à cause de l'état de l'art à Rome sous les empereurs ; de l'enfance, à cause de la situation des peintres pendant les persécutions.

L'imperfection de ces peintures qui s'explique ainsi de deux manières, exige dans les reproductions qu'on en donne une qualité *sine qua non :* c'est l'exactitude. Reproduisez, même en à peu près, une œuvre d'une époque où l'art fleurit, un cavalier de Phidias ou la Ste Chapelle, ou la Madone de St-Sixte, il en restera toujours quelque chose ayant un caractère et de grandeur et de beauté. Tandis qu'une Orante des Catacombes dans un Bosio du XVIIIe siècle, ne vaut rien parce que la traduction n'a pas la fidélité que l'insuffisance même de l'original exige, sous peine de trahison.

Aussi, quand on a vu les originaux de ces peintures de l'ère des martyrs, on voudrait en avoir des photogravures d'une exactitude leur donnant toute la valeur d'un document. Sans atteindre cet idéal, les planches du livre de M. l'abbé Davin, ayant plus de mérites que bien d'autres, apportent au texte un appoint qui n'est certes pas à dédaigner.

Noël LAVERGNE.

Die altchristliche Literatur und ihre Erforschung seit 1880. Allgemeine Uebersicht und erster Literaturbericht (1880-1884), von Dr Albert EHRHARD, Professor der Kirchen-geschichte an der Universität Würzburg, Freiburg i. Br., Herder, 1894, XIX-239 pp. in-8°.

L'ouvrage que nous annonçons forme les quatrième et cinquième fascicules du premier volume des *Strassburger Theologische Studien*, qui paraissent appelées à prendre une place honorable et importante dans la littérature catholique d'Allemagne. Si le mouvement scientifique actuel offre aux travailleurs les avantages d'une publicité aussi variée que multiple, il présente cependant de graves difficultés. Comment, au milieu de ce nombre prodigieux de publications et de revues, se tenir au courant du mouvement littéraire, même dans une seule partie du domaine de la science? Comment s'orienter dans ce dédale de brochures, de dissertations, d'articles de revues? La nécessité de lever ces obstacles a fait naître l'idée de ces rapports annuels que nos voisins d'Allemagne publient depuis un certain nombre d'années et qui sont destinés à grouper sous un certain nombre de rubriques, suivant les différentes sciences, les travaux publiés dans le cours d'une année ou d'une période déterminée. Plus le mouvement intellectuel est intense et plus il importe de posséder d'excellents répertoires. Le monopole de ces

Digitized by Google

répertoires appartenait jusqu'ici aux protestants d'Allemagne; il serait peut-être plus correct de dire aux professeurs des universités d'Allemagne, dont le rationalisme est suffisamment connu. Les catholiques restaient en arrière et devaient parfois subir de la part de quelques écrivains, plus hargneux que solides, les appréciations les plus injustes, des jugements dictés par un sentiment tout autre que celui de la vérité objective. Cet état de choses cessera désormais, en partie du moins, par la publication de rapports dus à des catholiques dont la valeur scientifique sera hors de conteste et dont le jugement permettra de contrôler les opinions des adversaires.

M. le Dr Ehrhard débute par un rapport sur la patristique. L'intérêt toujours croissant dont cette branche de la science est l'objet depuis quelques années, l'importance des découvertes faites dans ce domaine au cours des quinze dernières années, l'ardeur apportée par les savants protestants d'Allemagne à la culture de cette branche, les conséquences qui en résultent pour la théologie catholique motivaient ce choix, auquel nous souscrivons avec plaisir.

L'introduction donne une idée du mouvement patristique tant en Allemagne que dans les autres pays depuis 1880 et un aperçu des éditions des textes et des découvertes faites depuis lors. L'ouvrage lui-même se divise en quatorze chapitres dans lesquels l'auteur passe en revue les différents ouvrages des Pères ou documents ecclésiastiques. En voici le contenu : les pères apostoliques, les apologistes grecs, les premiers écrivains de l'Asie-Mineure, l'ancienne école d'Alexandrie, les plus anciens écrivains d'Afrique et de Rome, les grands théologiens de l'église grecque au IVe et au Ve siècle, l'âge d'or de la littérature ecclésiastique en Occident, les écrivains ecclésiastiques des Gaules, les papes écrivains, les historiens, les poètes et hymnologues, les écrivains Orientaux, les monuments symboliques, liturgiques et hagiographiques, les derniers représentants de la littérature patristique dans les royaumes germaniques. Dans l'examen de chacune de ces questions l'auteur trahit une érudition aussi vaste que solide à laquelle rien n'échappe. Le point saillant des découvertes est parfaitement mis en relief; on voit vite quelle place leur revient dans le domaine de la patristique.

M. le Dr Ehrhard termine son travail par une idée d'ensemble sur les travaux patristiques et le rôle qu'ils doivent occuper dans la science catholique. La tradition est une source et une base de nos croyances; il importe donc grandement aux catholiques de se tenir au courant des découvertes et des travaux modernes, que l'on n'a pas encore suffisamment utilisés pour enrichir, compléter, au besoin modifier nos manuels de théologie, de liturgie et d'histoire. Bien plus, en présence des attaques dirigées contre le christianisme positif par les représentants de la soi-disant théologie libérale, il importe de défendre le patrimoine séculaire de l'Église en retournant contre nos adversaires les armes avec lesquelles ils voudraient détruire la tradition. Les conseils par lesquels M. Ehrhard termine son rapport méritent

Digitized by Google

d'attirer l'attention des écrivains catholiques et tout spécialement de ceux qui sont appelés à diriger les études ecclésiastiques. Venant d'un homme de science, comme l'est le Dr Ehrhard, elles méritent d'être prises en considération. C.

Die Priesterweihe. Drei Primizpredigten. — Von Adalbert HUHN. München. Lentner, 1894, 47 pp. in-8°. 50 Pf.

LES trois sermons de prémices de M. le curé du St-Esprit à Munich sont le développement d'une pensée de S. Bonaventure qui distingue dans le sacerdoce un triple sceau : *distinctivum, ordinativum et potestativum.* Le prêtre est choisi parmi le peuple, il est distingué parmi le peuple, il sort en quelque sorte de sa terre et est appelé à cultiver une portion de champ du père de famille. Le prêtre reçoit une consécration particulière, une initiation graduée qui le transforme en un autre Christ et le rend apte à exercer le ministère au nom du Christ. Enfin le prêtre est revêtu d'un pouvoir surnaturel, pouvoir d'une nature toute particulière et dont l'exercice n'est pas exempt de difficultés. Telles sont les grandes lignes de ces sermons aussi simples que solides. Les plus grandes vérités y sont mises à la portée du peuple, et c'est un grand mérite que celui de savoir se faire comprendre.

C.

Orlando di Lasso. Ein Lebensbild zum dritten Centenarium seines Todestages (14 Juni 1894), von Ernst VON DESTOUCHES. Mit 5 Abbildungen. München. Lentner, 1894, 78 pp. in-8°. Mk. 1,50.

MUNICH, la seconde patrie de Roland de Lassus, n'a pas voulu rester étrangère aux fêtes célébrées en l'honneur de notre illustre compatriote, et tandis que la société des sciences, des lettres et des arts du Hainaut publiait la vie de Roland de M. Jules Declève, l'archiviste de la ville de Münich érigeait aussi un monument à la mémoire du célèbre maître de chapelle de la cour de Bavière. M.E. de Destouches a utilisé tous les travaux antérieurement publiés sur Orlando Lasso ; il a fait plus, car il a fouillé les archives de Bavière et a pu reconstituer l'histoire de la famille de Lassus et dresser le crayon généalogique de la postérité du grand compositeur montois. C'est là ce qui fait la valeur de ce travail. L'auteur a suivi pas à pas, autant que faire se peut, son héros dans sa vie à Münich, et les différents membres de sa famille. Nous connaissons ses deux demeures et les monuments érigés à sa mémoire. Les cinq gravures représentent le portrait de Lassus, son tombeau, sa statue érigée à Münich, ses deux maisons en 1572 et en 1894. Un tableau généalogique de la famille de Lassus complète ce volume que nous recommandons à tous ceux qui s'intéressent aux gloires de notre pays. C.

Digitized by Google

LA
CONGRÉGATION BÉNÉDICTINE
DES EXEMPTS DE FLANDRE.

(SUITE.)

CHAPITRE II.

État de la Congrégation jusqu'en 1620.

Malgré la célébration périodique des chapitres définitivement organisés dans le synode d'Arras de 1585, on ne voit pas que la congrégation des Exempts se soit proposé un but précis ni qu'elle se soit pénétrée d'un idéal, dont elle aurait plus particulièrement saisi ses membres pour le bien de l'Église et l'honneur de l'ordre. Les monastères conservèrent leur vie propre, plus ou moins régulière, et, au lieu de consacrer avec ardeur au service de l'Église toutes les forces dont les abbayes pouvaient disposer, on se borna le plus souvent à sauvegarder les bonnes traditions du passé et les intérêts particuliers de chaque maison. Et cependant c'étaient des monastères puissants que ceux qui venaient de se grouper en congrégation ; les hommes distingués n'y faisaient point défaut, mais dominés par l'idée que le monachisme devait se replier de plus en plus sur lui-même pour se régénérer, même à l'heure où les besoins de l'Église semblaient plutôt réclamer de lui une action extérieure, les Bénédictins des Pays-Bas ne saisirent pas alors complètement le rôle important qui pouvait leur revenir dans la lutte contre l'hérésie, dans la culture des sciences sacrées, enfin dans une activité extérieure qui, fécondée par l'esprit de piété et l'attachement au service liturgique, n'eût été que l'accomplissement du grand précepte du travail imposé par le saint législateur de l'ordre monastique conjointement avec celui de la prière.

Les abbés bénédictins jouaient un grand rôle politique dans les Pays-Bas. C'était parmi eux que Philippe II avait choisi plusieurs évêques après la réorganisation des sièges épiscopaux par Pie IV. L'abbé du Mont-Blandain, François d'Helfaut, proposé pour le nou-

Digitized by Google

veau siège de Gand, avait décliné par modestie l'offre du souverain, mais ceux de Saint-Ghislain, Mathieu Moulart, et de Saint-Bertin, Gérard de Hemricourt, avaient dû accepter les sièges d'Arras et de Saint-Omer. Quelques années plus tard l'abbé de Saint-Vaast, Jean Sarrasin, montera sur le siège archiépiscopal de Cambrai. Louis de Blois illustrait alors l'abbaye de Liessies par ses vertus autant que par sa doctrine. Ami dévoué des jésuites, il avait compris l'importance de l'éducation religieuse de la jeunesse et favorisait de tout son pouvoir ces religieux, auxquels il suscita des protecteurs parmi les membres de son ordre. Chose étrange, lui qui comprenait si bien les nécessités de son temps, n'a pas cherché à stimuler le zèle de ses frères à prendre la plume pour défendre l'Église ou à rouvrir dans leurs cloîtres les écoles qu'ils eussent pu facilement diriger.

Si nos abbés ne se rendirent pas suffisamment compte des ressources qu'ils auraient pu tirer du sein de l'ordre pour le bien de l'Église, l'histoire doit leur rendre ce témoignage qu'ils ne restèrent étrangers à aucune des bonnes œuvres qui pouvaient contribuer à l'honneur de Dieu. L'évêque d'Arras, Moulart, qui, en sa qualité d'abbé de Saint-Ghislain, avait ouvert une école d'humanités auprès de son abbaye et travaillé énergiquement à ramener dans le sein du catholicisme les populations égarées par les prédicants, fonda un collège de boursiers à l'université de Douai. L'abbé d'Arras, Jean Sarrasin, se signala également par son zèle contre les hérétiques qui s'emparèrent même de lui et le retinrent prisonnier pendant quinze jours. Il fit refleurir la discipline dans son monastère, mérita par ses largesses le titre de père des pauvres, favorisa les études en fondant plusieurs maisons d'éducation et en accordant des secours pécuniaires aux ordres mendiants ; il bâtit en outre un hôpital pour les pauvres et un couvent pour les capucins. Lorsqu'il eut été élevé au siège archiépiscopal de Cambrai, son successeur à Saint-Vaast, Philippe de Caverel, travailla à maintenir l'observance régulière et fonda le collège des jésuites d'Arras. En même temps il appelait ses moines à exercer leur activité sur le même champ et fondait le grand collège de Saint-Vaast à Douai, dont une partie fut cédée aux bénédictins anglais, l'autre restant occupée par les moines de Saint-Vaast, tant professeurs qu'étudiants et par leurs élèves.

Le monastère de Saint-Bertin avait un digne supérieur dans l'abbé Gérard de Hemricourt, qui devint le premier évêque de Saint-Omer et se montra un bienfaiteur dévoué des Pères de la Compagnie de Jésus pour lesquels il fonda un collège dans sa ville épiscopale. Ce

Digitized by Google

monastère comptait aussi des religieux remarquables dont l'influence fut cependant moins sensible que celle de leurs confrères d'Arras.

L'abbaye de Lobbes, où un moine de Saint-Ghislain, D. Guillaume Cordier, demandé pour coadjuteur par l'abbé Jean Essen, avait introduit au commencement du XVIe siècle les usages de la congrégation de Bursfeld, était dirigée par un prélat digne d'éloges. Don Ermin François n'est pas une figure isolée dans l'histoire de nos monastères au XVIe siècle: on y trouvait encore de ces moines, de ces abbés qui se faisaient remarquer par leur amour de la prière liturgique, leur esprit de mortification, leur humilité, leur charité, et qui contribuaient ainsi efficacement de leur côté à attirer les bénédictions du ciel sur le pays où ils vivaient souvent ignorés du monde (1). Malheureusement la sévérité de Dom Ermin envers ses moines, sa trop grande indépendance dans l'administration des biens de la maison avaient provoqué à Lobbes des troubles qui durent être apaisés par le visiteur de la congrégation et par le nonce apostolique.

Après avoir jeté un certain éclat sous l'abbatiat de François d'Helfaut, excellent administrateur et protecteur des lettres, le monastère de Saint-Pierre de Gand, déjà ravagé par les gueux en 1566, avait succombé sous les coups de ces fanatiques en 1578, et les moines avaient dû abandonner le sanctuaire réduit en cendres. Lorsque les religieux purent rentrer en 1584 dans leurs foyers, là où jadis s'élevait une puissante abbaye, ils ne trouvèrent plus que des décombres et des ruines. Malheureusement, dans la dispersion, la discipline avait dû souffrir notablement, car nous voyons les chapitres de la congrégation s'occuper plus souvent encore de l'état moral de ce monastère que de son état matériel (2).

Étudiées dans leur vie intime, toutes les abbayes de notre pays présentent les mêmes symptômes des maux qui les paralysent. Depuis des siècles, il ne s'est pas présenté un homme pour donner à leur organisation un tempérament approprié au milieu social dans lequel elles vivent et, tandis que tout changeait autour d'elles, elles semblaient se raidir dans un conservatisme à outrance, dont elles souffraient étrangement et qui les isolait au milieu de la société. Il est juste de reconnaître qu'elles étaient placées sous la tutelle du gouvernement, considérées comme une source de revenus de l'État et traitées en conséquence. L'administration du temporel absorbait

1. Vos, *Lobbes, son abbaye et son chapitre*, II. 277, sqq. ; Cf. H. 19, f. 35, 37 ; H. 33, p. 20 ; H. 51, pp. 30-32.

2. Van Lokeren, II, p. LXXI-LXXV ; Van Deurne, *Schets eener geschiedenis der abdijen van St Baafs en St Pieters bij Gent*, 1883, pp. 71-74.

Digitized by Google

les forces vives des communautés. Les chapitres généraux avaient bien porté remède aux abus trop criants, mais ils n'avaient rien modifié, rien vivifié. Des esprits clairvoyants mettaient hardiment le doigt sur la plaie et indiquaient la voie à suivre pour opérer une véritable régénération de l'ordre. Tels furent le nonce apostolique aux Pays-Bas, Jean Bonomio, évêque de Verceil, qui exerça une action féconde sur le relèvement des monastères belges, et ce moine de Saint-Vaast, qui n'est autre peut-être que le célèbre Philippe de Caverel, dont un petit travail sur les causes de la décadence des monastères présenté à l'abbé Sarrasin mérite d'attirer un instant notre attention.

Le mémoire du moine d'Arras se divise en seize points. L'auteur y passe en revue les maux qui affligent les abbayes; il ne néglige rien et parle avec franchise. Et d'abord les supérieurs ne sont pas toujours à la hauteur de leur tâche : hommes du monde plutôt qu' hommes du cloître, il s'en trouve qui négligent leurs devoirs de prélats, ne cherchent dans leur dignité qu'un moyen de satisfaire leur ambition. Des abbés de ce genre s'inquiètent peu des visites canoniques et n'ont aucun souci des détails ou des observances de moindre importance. Les novices entrent au monastère, mais n'y reçoivent aucune formation sérieuse: le tout est de les enrégimenter pour assurer la continuité de la communauté. Les religieux ont trop de rapports avec le monde, ont trop d'églises à desservir. Les biens étendus exigent un grand nombre d'administrateurs; les grandes possessions amènent la richesse, l'abondance et trop souvent l'oisiveté. Tandis qu'on ne s'occupe que de biens et de procès, on néglige les exercices de piété. Les statuts sont d'une regrettable étroitesse : on multiplie les offices et les cérémonies, mais l'âme n'y trouve point son aliment. La dévotion fait défaut, et les études sacrées, qui devraient la nourrir, sont laissées dans le plus coupable abandon (1).

Assurément l'auteur de ce mémoire n'entendait pas tracer le tableau de tous les monastères de son ordre ni de chacun en particulier : il y avait, même de son temps, de glorieuses exceptions, tels que Liessies, Saint-Ghislain, pour ne parler que du Hainaut, mais ses critiques étaient le fruit de l'expérience. Il indiquait en termes clairs les maux de l'ordre et appelait ainsi l'attention des supérieurs sur les remèdes nécessaires.

Le nonce Bonomio, libre d'exercer une action directe sur les monastères, s'était parfaitement rendu compte de la situation. Il mit la main à l'œuvre, visita les monastères de sa juridiction et publia des

1. H. 51, pp. 23-25.

Digitized by Google

constitutions qui témoignent d'une intelligence très nette des besoins de l'ordre. Ne pouvant pour le moment esquisser un tableau complet de l'action de Bonomio sur les monastères belges, nous nous contenterons de signaler rapidement quelques-unes de ses visites. Ce fut surtout pendant les deux dernières années de sa vie que Bonomio prit une part active à la régénération des monastères des Pays-Bas. Homme de piété autant que de science, négociateur habile autant que littérateur distingué, Bonomio s'acquitta avec le plus grand succès des missions les plus délicates (1). Après avoir convoqué un synode à Liége, en novembre 1585, et introduit une réforme en rapport avec les prescriptions du concile de Trente, il s'occupa activement des monastères. Nous pouvons le suivre au cours de ses visites dans les premiers mois de 1586 à Saint-Omer (2), à Saint-Vaast (3), à Aulne (4), puis, après le synode provincial de Mons en octobre 1586, à Lobbes (5) et à Aulne (6). Nous connaissons ses rapports avec l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, où il aida l'abbé Jacques de Marquais dans son œuvre de réforme (7), avec celle de Florennes dont l'abbé, dom Martin de Remouchamps, avait prévenu ses désirs (8), avec Bonne-Espérance, dont l'abbé Jean Luc exerçait la charge de vicaire-général de la circarie de Flandre et reçut de lui, à la date du 23 mars 1586, une lettre écrite d'Aulne et dans laquelle il l'invitait à supprimer le pécule dans les monastères confiés à sa surveillance et d'y rétablir la clôture (9), avec St-Hubert (10), avec Saint-Laurent de Liége dont il déposa l'abbé Jacques Thomé (11), enfin avec le monastère de Saint-Jacques, sa résidence ordinaire à Liége, où il mourut le 25 février 1587 (12).

1. Cf. Ughelli, *Italia sacra*, IV, 812 ; *Bullet. de la comm. d'hist. de Belgique*, IIIe Série, IV, 14-15 ; *Revue de la Suisse catholique*, 1893, passim.

2. Bibl. de Douai, MS. 806 p. 32 ; 803. Cartul. t. X, p. 5.

3. Le nonce adressa à l'abbé (mars-avril 1586), des lettres relatives aux difficultés survenues avec l'ordinaire de Cambrai (H. 33, pp. 1-31), remit différents statuts le 24 mars 1586 (ib. p. 4). Le procès-verbal de la réception du nonce et les statuts décrétés par lui se trouvent également dans H. 51, pp. 26-29.

4. Chronique de l'abbaye d'Aulne par dom Herset, p. 34 (archives particulières).

5. Les décrets du nonce se trouvent dans H. 19, f° 37, avec l'approbation par Sixte V (25 octobre 1589), dans H. 51, pp. 30-32 ; une lettre de l'abbé Sarrasin au nonce relative à l'état de cette abbaye est contenue dans H. 33, p. 20. Cf. H. 47, pp. 116-119.

6. Herset, p. 36.

7. F. de Bar, *Hist. monast.* MS. de la bibl. de Douai 812, f. 180b ; 810 f. 193v. Cf. *Revue bénédictine*, 1894, p. 174.

8. D. Herset, pp. 34 et 36.

9. Maghe, *Chronicon Bonae Spei*, pp. 501-503.

10. *Bullet. de la comm. d'hist.*, IIIe Série, VI, 463-464.

11. Ib., p. 462, 473, 480, 483, 489.

12. Ib., p. 14.

Digitized by Google

La preuve la plus éclatante de l'intérêt que le nonce Bonomio portait à la restauration des monastères, ce sont les constitutions et les avis qu'il composa pour expliquer la règle de Saint-Benoît et en faciliter l'observance dans les abbayes de sa légation. Ces constitutions sont l'œuvre d'un homme d'expérience et de discrétion : elles traitent de la direction des monastères, des exercices de religion, de la formation religieuse, des travaux, de la vie matérielle.

L'abbé, y est-il dit, est le chef du monastère. Plus sa dignité est grande, plus il doit avoir de sollicitude dans l'exercice de ses fonctions; il n'est pas le maître absolu des biens du monastère, mais l'administrateur. En tout il doit donner l'exemple des vertus. Ne pouvant tout diriger par lui-même, il doit établir des officiers pour partager avec eux l'administration de la maison. Le prieur, le sous-prieur et les doyens doivent surtout veiller au salut des religieux. Tous les vendredis, l'abbé convoquera le prieur, le sous-prieur et le tiers-prieur pour se rendre compte de l'état spirituel de la maison. L'administration du temporel est confiée au prévôt, au receveur, au cellerier, au boursier, officiers amovibles au gré de l'abbé et qui ne peuvent rien entreprendre sans sa permission. Le conseil d'administration du temporel, qui doit être de dix moines sur trente prêtres ou de huit sur vingt, doit être convoqué une fois chaque semaine.

Dégagés de tous soucis, les frères s'attacheront à pratiquer parfaitement les statuts qui leur sont imposés et s'exciteront surtout à la piété. L'office divin, qui est leur principale occupation, doit être l'objet de tous leurs soins. Ils le réciteront suivant leur ancien bréviaire ou suivant le bréviaire romain réformé. Le nonce entre dans les plus petits détails relatifs aux cérémonies du chœur. Et d'abord il abroge les exemptions de l'office, règle les satisfactions, les inclinations, les mouvements du chœur. L'horaire généralement adopté dans les abbayes du pays dépend de l'heure de matines : les uns les disent à minuit ou 11½, les autres à 4 heures. Le nonce autorise l'un et l'autre usage, mais il réclame pour ceux qui se lèvent à 11½ un sommeil antérieur d'au moins trois heures.

La sainte messe fait l'objet de plusieurs déclarations importantes qui sont basées sur la Bénédictine. Différents paragraphes traitent de la confession, de la préparation à la sainte messe, de l'attention pendant et après le saint Sacrifice, de la messe conventuelle, des servants, des hebdomadiers. Les enfants doivent communier aux jours de fête ; les adolescents aux dimanches et jours de fête. Tous les jours les frères doivent vaquer pendant une demi-heure à l'orai-

Digitized by Google

son mentale. Le silence est rétabli en dehors des récréations pour les lieux réguliers.

Pour se conformer aux décrets du concile de Trente, le nonce établit une leçon de théologie tous les jours avant Prime et à laquelle tous les religieux sont tenus d'assister. L'importance des études est nettement marquée dans les chapitres qu'il consacre à la bibliothèque et à la formation des jeunes moines. Ceux-ci doivent être envoyés aux universités. De retour dans leur monastère, les supérieurs veilleront à ce qu'on les exerce aux disputes, à la prédication, au ministère pastoral. D'autres s'occuperont plus spécialement d'études et de publications destinées à édifier le peuple, à l'instruire et à réfuter les hérétiques. Quant aux frères employés au travail manuel, le nonce recommande tout particulièrement la typographie, la miniature et les vitraux.

On n'admettra pas à la profession avant l'âge de 18 ans; un an de probation est requis pour que le novice puisse émettre les vœux.

La clôture est rétablie. Le dortoir est commun ; toutefois, comme les causes qui ont motivé certains décrets de la Bénédictine ont cessé, le nonce autorise l'établissement des cellules. Il détermine de quelle manière on doit en fermer les portes et ordonne que chacune d'elles soit munie d'une visiture. Il n'aime pas les cellules privées, mais il les admet pour les officiers et les doyens. Les enfants seront placés dans une grande chambre sous la direction de leur maître, les autres pourront être répartis par six ou sept dans des chauffoirs. L'ameublement des cellules doit être conforme à la règle. Les lits se composeront d'une paillasse, d'un coussin, de linges; les chemises de laine sont recommandées. Quoique la règle ordonne de dormir avec les vêtements monastiques, le nonce croit qu'on ne peut réintroduire cet usage là où il a disparu. Un chapitre spécial règle les sorties du monastère ; il y a défense de sortir seul, d'assister aux repas de noces et de tenir les enfants sur les fonts. L'habit ordinaire comprend la tunique, la coule ou froc et l'aumusse ; en dehors des villes on peut porter le scapulaire.

Le réfectoire est commun : le nonce insiste pour que tous les ustensiles ou objets de table brillent par leur propreté. Les abbés mangeront au réfectoire avec les frères, toutes les fois que cela leur sera loisible ; le service se fera par trois ou quatre frères, et jamais la lecture ne fera défaut. Il est défendu de rien réserver de ce qu'on aura servi à table. La viande est autorisée trois jours par semaine. Le vestiaire du moine se compose de deux frocs, deux coules, deux

Digitized by Google

scapulaires et deux tuniques, de deux aumusses ou capuces, et de deux bonnets carrés. Le linge est autorisé ; suivant l'ancien usage on prohibe les boutons.

Des peines sévères sont portées contre ceux qui feraient acte de propriétaire soit dans l'ameublement de leur cellule, soit dans l'usage de ce qui leur serait donné. Cette règle s'applique également aux supérieurs.

Les chapitres triennaux veilleront à l'exécution de ces statuts et des cérémonies qui seront réglées dans le Cérémonial et le Directoire que le nonce désire voir prochainement rédigés (1).

Forte de l'approbation que lui avait donnée le pape Grégoire XIII par son bref du 18 octobre 1575, la congrégation des Exempts célébra d'une manière assez régulière ses chapitres triennaux. On en connaît six entre 1575 et 1620. Dix ans s'écoulèrent entre celui de Lobbes du 12 juin 1575 et celui de St-Vaast du 12 mai 1585 ; les autres se tinrent à St-Bertin (21 avril 1589), à St-Vaast (11 juin 1606), à St-Pierre de Gand (2 mai 1610), à Lobbes (20 avril 1614) et à St-Bertin (17 avril 1617). Ces réunions s'occupèrent des différents points de discipline relevés dans les visites canoniques ou des propositions émanées des différents monastères. Il paraît que pour sauvegarder le privilège d'exemption et maintenir la congrégation toujours menacée par les ordinaires, on songea à s'affilier à une congrégation reconnue, sans toutefois compromettre l'indépendance relative des maisons exemptes de Flandre. On proposa même celle de Vallombreuse. Cette proposition déplut à l'abbé de Gand ; on comprend aisément que cet abbé n'ait point vu l'utilité d'une annexion de ce genre et ait plutôt préféré s'unir au Mont-Cassin (2).

Lors du chapitre de 1589, on examina les preuves apportées par les différents monastères sur leur antiquité respective : la question de préséance à établir entre les abbés et les monastères de la congrégation, semble avoir été le mobile de cette démarche et la cause d'une consultation demandée au docteur Boèce Epo de Douai (3). A la suite du chapitre l'on adressa à l'abbé de Sainte-Praxède à Rome une lettre pour lui demander de s'occuper des affaires de la congrégation (4).

Le chapitre de 1606 s'occupa des livres liturgiques, autorisant le rite romain dans les monastères qui l'avaient adopté, mais interdi-

1. H. 32, p. 12.
2. H. 46, f. 57v, p. 61.
3. H. 32, pp. 1, 2, 3, 8-9 ; H. 46, f. 25 pour St-Bertin ; f. 26v pour Lobbes ; pour Gand, H. 46, f. 66v. Cf. ff. 29-31v.
4. H. 46, f. 45.

Digitized by Google

sant à l'avenir tout changement, régla différents points de discipline relatifs à l'abstinence, à l'admission des novices et s'occupa des moyens de préserver les monastères des pensions dont on les grevait, soit pendant la vacance du siège abbatial, soit lors des élections.

Le chapitre de 1610 demanda l'envoi d'un procureur en cour de Rome ; celui de 1614 régla la situation des moines établis curés par les évêques et mis en possession d'un véritable bénéfice.

Mais le côté le plus intéressant des chapitres est assurément le compte-rendu des visites canoniques faites dans les différents monastères. C'est par ces documents qu'on peut se faire une idée exacte de leur discipline.

Sous des abbés tels que Jean Sarrasin et Philippe de Caverel l'abbaye de Saint-Vaast se maintint à un bon niveau de discipline régulière. Nous avons déja signalé la visite du nonce en 1586 et les statuts publiés à la suite de cette visite (1). L'abbé Sarrasin tint fermement à l'observation des statuts, mais après sa mort nous voyons les religieux solliciter des grand-prieur et grand-prévôt, puis des administrateurs de l'abbaye le rétablissement d'anciens usages abrogés par Sarrasin, ou plutôt la remise en vigueur de quelques adoucissements apportés à la règle par les abbés de Montmorency et Parenty. On voit que l'idée du pécule était très invétérée dans les monastères et que les officiers claustraux avaient l'habitude de se considérer comme des administrateurs à gage, et que les pots-de-vin dans les baux étaient de mode (2). Plusieurs règlements de l'abbé de Caverel portent sur ce point. Pour le reste l'office se faisait très régulièrement ; les études étaient cultivées avec succès, et l'ensemble de la discipline ne laissait pas à désirer (3).

L'abbaye de Saint-Bertin, visitée par le nonce en janvier 1586, en accepta les statuts le 27 février de la même année (4). Le 14 juin 1587, l'abbé de St-Vaast en fit la visite canonique et publia la charte de visitation le 18 (5). Jean Sarrasin y revint en qualité de visiteur en 1589 (6). La discipline était généralement bien observée. L'abbé Vaast Grenet était peut-être trop enclin à l'indulgence et, dans le principe du moins, autorisait facilement des exceptions à la règle. Une remontrance énergique du grand-prieur, son frère, lui fit reconnaître son erreur, et dès lors il veilla avec plus de soin à l'observation des statuts. On n'était que trop porté partout à se

1. H. 33, pp. 4-9.
2. Cf. H. 62, pp. 4-8, 49-52.
3. Visite de 1606. H. 47, pp. 104-105.
4. MS. de Douai 806, f. 32.
5. Ib. f. 34v.
6. H. 46, f. 44 ; H. 47, pp. 3-4.

Digitized by Google

prévaloir des pitances et des récréations trop nombreuses établies par l'usage (1).

Une difficulté assez grave éclata vers 1589 entre l'abbé et un de ses moines. Dom Pierre-Ernest Faulcuez, de Namur, reçu à l'abbaye, le 16 mars 1558, après avoir été chapelain de l'abbé, avait brigué la charge de prieur d'Ardres, mais, ne pouvant en être investi et loin de la vie commune, il se voyait réduit à la misère (2). La cause avait été portée devant l'official de Saint-Omer et le nonce (3).

En novembre 1589, l'abbé de Saint-Vaast le cita à comparaître devant lui dans les dix jours et lui laissa la liberté de se retirer dans un des trois monastères qui lui étaient proposés (4). Nous lisons dans une lettre de D. Michel Willaume, coadjuteur de Lobbes, que ce moine était soupçonné d'hérésie (5). Le 3 avril 1591, l'abbé de Saint-Vaast lui adressa une nouvelle lettre pour l'inviter à rentrer dans la bonne voie (6). Nous croyons qu'il se rendit à ces avis et il rentra dans son abbaye, où il mourut le 15 avril 1606 ; il fut inhumé dans l'abbaye non loin de sa mère (7). De nouvelles visites de l'abbaye furent faites en 1607 (8) et en 1610 (9), conformément aux statuts.

L'abbaye de Saint-Pierre de Gand se trouvait dans une situation assez déplorable. En 1587, lors de la visite canonique, l'abbé de Saint-Vaast constatait que les liens de l'obéissance s'étaient relâchés et que plusieurs moines supportaient assez difficilement le joug de la réforme (10). En 1589, l'abbé Lambert, empêché de se rendre au chapitre général à cause des pillages dont la contrée était désolée, s'excusait de n'avoir pu y envoyer des délégués ; l'abbaye était ruinée (11). L'arbitraire dont l'abbé faisait preuve dans l'administration des biens, ses projets de vente, sa sévérité, l'introduction des coutumes de la congrégation du Mont-Cassin avaient indisposé contre lui certains religieux. L'un d'eux, D. Basile Blommaert, adressa même à l'abbé de St-Vaast le 24 novembre 1589 un mémoire sur l'état de l'abbaye (12). L'abbé Sarrasin l'en reprit sévèrement (13). L'abbé de Blandain voulait exiger des novices la promesse

1. Laplane, II, 185-186.
2. H. 46, f. 18v.
3. Ib. f. 51-56, 59v.
4. Ib. f. 62, 65.
5. Ib. f. 71.
6. Ib. 124v.
7. Laplane, II, 150.
8. H. 47, pp. 120-123.
9. H. 48, pp. 5-6.
10. MS. de Bruxelles, 18442, f. 42v.
11. Correspondance, H. 46, ff. 47v, 73v.
12. Ib. f. 74v.
13. Ib. f. 96.

Digitized by Google

d'accepter les réformes établies par lui ; c'était aller contre la volonté de certains membres de la communauté et créer un dualisme dans le monastère. Cette prétention fit le sujet d'une correspondance entre l'abbé et le visiteur qui nomma des commissaires pour examiner les novices avant leur réception (1).

Entretemps D. Blommaert avait quitté l'abbaye, et, après avoir cherché un premier refuge à l'abbaye de Marchiennes, s'était retiré auprès de l'abbé de Saint-Vaast. Celui-ci chercha à excuser sa fuite auprès de l'abbé de Blandain, qui ne voulait pas l'entendre de cette oreille. Enfin après divers incidents le fugitif rentra à l'abbaye en 1591 (2).

La mort de l'abbé Lambert Hubert, survenue le 5 novembre 1593, détermina le nonce à procéder à la visite de l'abbaye. Ce fut l'évêque de Gand qui en fut chargé, non comme ordinaire, mais comme délégué. Celui-ci invita l'abbé de Saint-Vaast à l'accompagner (3). Mais déjà un religieux, Maximilien Van Hove, avait prévenu le visiteur de l'état désespéré de son abbé et de la nécessité d'une visite canonique pour rétablir la discipline et les affaires de la maison (4). En mars 1594, la visite n'avait pas encore eu lieu (5). Peut-être l'abbé de Saint-Vaast, en convoquant le chapitre général dans cette abbaye, croyait-il trouver une occasion favorable de procéder à cette visite, mais le prieur n'approuva pas le choix de sa maison pour une réunion de ce genre et s'excusa de ne pouvoir recevoir les abbés et les délégués vu l'état précaire de l'abbaye (6).

L'abbé Frédéric d'Ive, ancien abbé de Maroilles, ne gouverna l'abbaye de Saint-Pierre que peu de temps ; il fut remplacé en 1597 par le prieur D. Colomban Vrancx. Une amélioration sensible se produisit sous le gouvernement de cet abbé, homme distingué par ses vertus et par sa science, mais d'un caractère trop faible pour porter le poids de l'administration d'un monastère dans des circonstances aussi difficiles. Pour remédier efficacement au mal, il proposa au chapitre de 1606 de ne plus admettre à la profession que les novices qui s'engageraient à embrasser la réforme (7). La visite de cette année manifesta une fois encore un manque d'union dans la communauté, la tenue irrégulière du chœur, la mauvaise administration du temporel et le retard apporté à la restauration des

1. Ib. f. 96v, 100v ; H. 51. pp. 34-37.
2. H. 46, ff. 100v-114 ; cf. H. 47, pp. 5-12, 21-24.
3. H. 46, f. 136 ; H. 47, pp. 35-37.
4. Ib., p. 38.
5. Ib., p. 39.
6. Ib., pp. 41-43.
7. MS. de Bruxelles, f. 49v.

Digitized by Google

édifices claustraux (1). Cette situation déplorable détermina en 1607 le nonce apostolique, Dèce Carafa, archevêque de Damas, à déléguer les abbés de Saint-Vaast et de Baudeloo pour visiter l'abbaye et étudier les moyens d'y relever la discipline et d'en rétablir les finances (2). Le temps n'apporta que lentement des améliorations à la situation désastreuse du monastère dont l'abbé semblait réellement manquer de discrétion dans la répression des abus et dans la manière d'introduire la réforme. Aussi fut-on obligé de lui donner pour coadjuteur le moine Joachim Arsène Scayk, qui, élu abbé en 1615, consacra toute son énergie au relèvement de son abbaye. Il restaura le monastère, bâtit un nouveau dortoir et de nouveaux cloîtres, enrichit l'église et la bibliothèque. Ces heureux résultats sont signalés en 1628 par le visiteur qui loue la manière dont on y célébrait les saints offices et appelle l'attention de l'abbé sur le rétablissement des études théologiques qui furent d'abord dirigées par un jésuite, puis par un moine de l'ordre (3).

L'abbaye de Lobbes se trouvait dans un meilleur état. En septembre 1585, l'abbé de Saint-Vaast en avait fait la visite canonique. La charte de visitation insistait sur l'observation des statuts, sur l'affection que l'abbé doit porter aux moines, fixait les heures de silence, réglait les pitances, le soin des malades et des hôtes, la clôture, les voyages et ordonnait que l'abbé consultât au moins une fois par semaine un conseil composé du coadjuteur, du prieur et de deux autres religieux (4). Le visiteur qui connaissait l'intention du nonce apostolique de visiter Lobbes, lui fit part à la date du 21 mars 1586 des observations qu'il avait faites dans cette abbaye. Il y avait reçu des plaintes contre l'abbé dont la sévérité lui paraissait aussi excessive que sa complaisance envers ses proches regrettable (5). Les finances laissaient à désirer. L'abbé avait des torts, mais le prieur les exagérait, aussi proposait-il de le remplacer par le coadjuteur, D. Michel Willame ou par D. Francq (6). Le nonce fit effectivement la visite projetée : ses ordonnances, datées du 7 novembre 1586, sont conformes aux constitutions que nous avons analysées plus haut (7).

L'élection des délégués pour le chapitre de 1589 mit au jour

1. Ib., pp. 56-59. Cf. H. 47, pp. 106-112 ; H. 48, pp. 7-12.
2. H. 47, ff. 113-115 ; H. 51, pp. 38-42.
3. MS. de Bruxelles, pp. 105, 132.
4. H. 19, f. 35.
5. Cf. H. 46, f. 115.
6. H. 33, p. 20.
7. H. 19, f. 37.

Digitized by Google

l'esprit de discorde qui animait quelques religieux. Le coadjuteur se plaignit fortement des procédés de D. Augustin Bontemps et de D. Pierre Lejosne, et l'abbé de Saint-Vaast adressa des remontrances à ce sujet à l'abbé de Lobbes (1). Pour rétablir l'ordre dans les finances il fallut vendre un reliquaire et aliéner des biens (2). Le mauvais état de la santé de l'abbé Érmin François força le visiteur à surveiller de près l'administration de Lobbes, comme en témoigne sa correspondance avec le coadjuteur (3). L'état de la maison s'améliora sous les successeurs de D. François. Trop de sévérité dans ses rapports avec ses moines, trop d'autonomie dans l'administration des biens de son monastère lui avaient suscité les plus graves difficultés. En 1608 Philippe de Caverel en fit la visite (4), et en 1614 le chapitre de la congrégation s'y réunit.

L'examen des documents que nous venons d'analyser permet de se rendre un compte exact du rôle rempli par la congrégation dans les différents monastères d'Exempts. Chacun de ces monastères avait un long passé de traditions séculaires, ses privilèges, ses immunités, ses charges féodales. Il s'était adjoint à la congrégation pour les sauvegarder. Pour fonctionner, la congrégation devait avoir sa hiérarchie constituée, ses statuts communs, un but déterminé. Malheureusement les statuts furent assez élastiques pour laisser libre champ à l'arbitraire des abbés : les uns voulurent les renforcer par l'introduction de coutumes étrangères, d'autres les interprétèrent dans le sens des traditions locales ; de plus l'autorité des visiteurs fut singulièrement paralysée par la position quasi indépendante des abbés soumis à sa visite. Il pouvait signaler des abus, reprendre, mais, en supposant qu'on ne tînt pas suffisamment compte de ses remarques, que pouvait-il faire? Les monastères souffraient de l'administration compliquée de leurs biens ; les biens étaient étendus, et il fallait nombre d'hommes, pour en surveiller l'exploitation. En somme, la congrégation souffrait d'un mal d'origine. Établie pour sauvegarder les droits des monastères, née d'une coalition d'intérêts, elle n'eut ni la force ni l'influence d'autres congrégations, telles que celles de Sainte-Justine et de Bursfeld, dont les débuts furent plus humbles mais plus sûrs parce qu'elles étaient sorties d'une idée, celle de la régénération intérieure des monastères par le retour à l'esprit de la sainte Règle.

(A continuer.) D. Ursmer Berlière.

1. H. 46, ff. 46, 47, 49.
2. Ib., f. 128.
3. Ib., f. 144v.
4. H. 47, pp. 116-119.

Digitized by Google

UN MOUVEMENT VERS L'UNION EN RUSSIE.

J'AI dit, dans un de mes derniers articles sur les questions religieuses d'Orient, qu'il existe en Russie un mouvement sympathique à l'union avec l'Église catholique. Je ne pouvais alors, faute d'espace, prouver mon assertion, mais les publications de M. Solovieff avaient déjà donné au public d'Occident des preuves évidentes d'une fermentation de l'idée catholique au sein de l'Église Orthodoxe-Russe.

En publiant aujourd'hui, avec l'autorisation de l'auteur, certains extraits de la correspondance d'un prêtre russe avec un prêtre latin, correspondance dont les pièces originales ont été entre mes mains, je crois rendre un service à la grande cause de l'union, et j'espère éveiller parmi nos frères latins de nouvelles sympathies envers le peuple russe et les orientaux en général.

Celui donc qui a écrit les pages que l'on va lire est un prêtre russe, aussi distingué par sa naissance que par sa formation intellectuelle. Le résultat de plusieurs années d'étude et de prière a été de lui faire comprendre la nécessité de l'union de tous les chrétiens sous leur seul chef légitime, le Pape, Vicaire de JÉSUS-CHRIST, dont la primauté est d'ailleurs affirmée dans la liturgie russe. Son âme loyale ayant reconnu cette nécessité, il s'est résolu à se consacrer tout entier à l'œuvre sublime de l'union, et à répandre autour de lui la lumière sur ce point capital.

Toute l'Église Russe, selon lui, doit revenir, en masse, à l'unité catholique, et il le croit possible. Quant à lui, il est catholique de cœur, mais ne rompt pas avec son Église qu'il travaille à ramener à l'unité. Il est d'avis que l'on peut être catholique au sein de l'Église Russe, et que cette Église elle-même n'est que matériellement séparée de Rome et non formellement.

Ces pages, pleines d'intérêt, permettent de prendre sur le vif l'heureux mouvement qui pousse certains de nos frères de Russie à ramener vers la grande famille catholique le noble peuple russe, dont la foi est encore si vive.

Digitized by Google

4 Février 1892.

Pourriez-vous me donner les noms des patriarches catholiques melchites actuels ? Sont-ils dans chaque Patriarcat d'Orient, et ont-ils un troupeau plus nombreux ou moins nombreux que les patriarches grecs séparés ? Cela m'intéresse beaucoup pour notre cause commune, et je vous serai bien reconnaissant pour chaque renseignement. Peut-être pourrait-on trouver à Rome leurs portraits ; j'en serais bien aise, car je rassemble les photographies des patriarches grecs et orientaux-unis pour faire une collection des pontifes de l'Église universelle, le Saint-Père en tête...

J'étudie beaucoup l'histoire de l'Église. Combien de points d'appui cette science ne nous donne-t-elle pas contre ceux qui déchirent la robe du Christ et veulent partager les membres de son divin Corps ! C'est en vain ! *Nobiscum Deus ; congregamini populi et vincimini, quia nobiscum Deus.*

7 Mars 1892.

J'ai vu dernièrement M. Solovieff. Il écrit beaucoup, et il y a beaucoup de discussions à Moscou à propos de la dernière lecture qu'il a faite à la Société psychologique.

2 Juin 1892.

Le cœur humain est souvent si faible et si timide que l'on craint d'avouer ce que l'on confesse. Aussi, bien des hommes semblent vouloir servir Dieu et la patrie, et ne pensent qu'à leurs propres intérêts. Malheureusement plusieurs hommes d'Église ne sont que des hommes d'État, et encore de mauvais. Tant que je le peux, je cherche à trouver des hommes zélés et bons chrétiens, pour l'œuvre de Dieu.

17 Juin 1892.

Je ne doute pas que le Bon Dieu ne bénisse notre œuvre, car lui seul peut l'accomplir. *Nisi Dominus aedificaverit domum, in vanum*, etc. Mais, même si j'en pouvais douter, le ciel me donne bien des preuves d'approbation. Il m'arrive presque miraculeusement des documents et d'anciens livres liturgiques slaves, qui éclaircissent beaucoup de questions. Dès que j'ai besoin d'éclaircir quelque fait historique, la réponse arrive immédiatement.

Je viens de recevoir le *Calendrier ecclésiastique*. Bien des gens auxquels je l'ai montré ont été frappés de la multitude des évêques de l'Italie, qui est si petite en comparaison de la Russie. Ils ont dit : Vraiment, ces évêques peuvent être les pasteurs et les pères de leurs diocésains, puisqu'ils peuvent les connaître tous. Et quand j'ajoutai que les évêques latins doivent, au moins à l'occasion de la Confirmation, voir chacun de leurs diocésains, et que le gouvernement, au lieu de venir en aide à la Religion, comme chez nous, la persécute au contraire, mes auditeurs furent pleins d'admiration. Ils furent aussi frappés de l'universalité de l'Église Romaine. En ouvrant au hasard la table des évêchés, je leur montrai que sur une seule page il y a des noms du monde entier, par exemple : Chicago, Chili, Chelm (Russie),

Digitized by Google

Cincinnati, Césarée (Arménie), Chalcédoine, Cattaro, Cashel (Irlande), etc., etc. On était également étonné de voir figurer tant de cardinaux anglais, car on a, chez nous, beaucoup de respect pour les Anglais.

28 Juillet 1892.

Je viens de terminer la lecture de POCCIA du P. Vannutelli. Tout est parfaitement *vrai* dans cet ouvrage. L'auteur a très bien approfondi le sujet, et personne ne pourra dire qu'il a jugé sans connaître bien à fond le sujet dont il traite. Ces deux qualités rendent l'ouvrage très précieux et unique en son genre, car aucun autre ne peut lui être comparé comme connaissance des faits et comme autorité. Il est vrai que l'auteur flatte trop notre sainte Russie, mais c'est compréhensible : il veut mettre en relief ce qu'il y a de bon en Russie, puisque du mauvais, on en parle déjà trop et on l'exagère souvent ; de là naît l'antipathie. Le programme du P. Vannutelli, au contraire, et il y reste fidèle au cours de tout son ouvrage, est de faire naître une charité toute chrétienne et de la sympathie à l'égard des chrétiens d'Orient.

J'ajoute que je partage parfaitement tout, tout, tout ce qui est avancé dans ce livre : que le schisme n'est que politique, que l'on confond à tort le catholicisme avec le polonisme chez nous, et le catholicisme avec le rite latin chez vous, que les Européens se conduisent comme de vrais athées en Orient, ce qui fait croire aux Orientaux que tout l'Occident est pourri, etc., etc.

Septembre 1892.

Le 7 octobre de cette année on célébrera une grande fête à Troïza, le 500me anniversaire de la mort de saint Serge. Comme c'est un saint célèbre par ses miracles, qui se font jusqu'à ce jour, il serait désirable qu'il fût reconnu à Rome, d'autant plus qu'il a vécu avant la séparation. Nous avons eu en Russie des saints qui ont vécu après cette époque, mais, chose importante contre les ennemis de l'union, ils ont tous travaillé à l'Union, et ne se sont jamais considérés comme séparés de Rome, conservant avec ferveur les dogmes de la foi catholique. Je citerai comme exemple saint Dmitri, évêque de Rostoff, contemporain de Pierre 1er, très populaire pour sa défense du dogme de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge.

26 Septembre 1892.

Je vous envoie une petite image représentant l'Exaltation de la sainte Croix ; elle est publiée en vue de l'Union, comme vous le fait voir l'inscription. Le pape saint Silvestre y est représenté en habits pontificaux, coupe latine, et saint Macaire, personnifiant l'Orient, est à sa droite, mais sans dalmatique, car le Pape seul avait alors le droit de la porter. L'inscription dit que le pape et le patriarche sont ici placés pour représenter l'Occident et l'Orient unis sous la bannière de la Croix, et formant une seule Église catholique. Ce qui est curieux, c'est que cette fête s'appelle Exaltation *universelle* de la Croix ; et pour exprimer l'universalité, on a dû y placer le pape.

Digitized by Google

27 Octobre 1892.

Le Bon Dieu m'a ouvert une voie inattendue pour publier mes travaux sur l'Union. Un ecclésiastique de ***, rédacteur d'un journal très répandu parmi le clergé, m'a offert spontanément de publier mes articles, chaque fois que j'aurais quelque chose à écrire dans le sens de l'Union, car il partage parfaitement nos idées. Le jour où je rencontrai ce digne prêtre fut pour moi un jour de surprises. Je rencontrai un prêtre de 23 ans qui entrait à l'Académie de Moscou très disposé pour l'Union et prêt à répandre cette idée. C'est le premier qui ait bien voulu copier la prière pour l'Union et me promettre de la réciter dévotement. J'appris, ce même jour, qu'il y a ici plusieurs moines-prêtres et un archimandrite qui sont dans les mêmes dispositions, mais ils hésitent encore à se faire connaître, car ils craignent ceux qui ont des tendances protestantes et libérales, et c'est le grand nombre.

Le même jour encore, j'appris par des documents historiques que Jonas, métropolitain de Moscou, — reconnu saint en Russie, le seul dont on pouvait dire qu'il était contraire à l'Union parce que, successeur d'Isidore, il n'osait pas suivre son exemple, — avait beaucoup souffert de la part du patriarche schismatique grec qui voulait que l'on introduisît en Russie l' « anabaptisme » des occidentaux. « Ils sont aussi orthodoxes que nous, répondait Jonas au patriarche, et je ne permettrai jamais de réitérer les sacrements légalement administrés par les catholiques. » Ce document n'est-il pas curieux ? Si Dieu le permet, je voudrais faire un exposé historique des idées qu'avaient sur l'Union les personnages illustres de la Russie dont la sainteté est reconnue ; tous sont pour l'Union. J'en ai déjà une quantité de preuves.

Quelques mots, à présent, à propos de la fête de S. Serge. Le 21 octobre, une procession immense, formée du clergé de toutes les églises de Moscou, et accompagnée de plus de deux cent mille pèlerins, se dirigeait vers Troiza. On sonnait toutes les cloches de Moscou ; la troupe était disposée en deux lignes le long de la route, et la musique militaire jouait l'hymne religieux : *Kól sláven* (la gloire au Seigneur). Le 24, dès l'aube, le *Posade* se couvrait de drapeaux ; à 11 heures, la procession arrivait ; le métropolite, huit archevêques et évêques, tout le clergé de la laure, de la ville et des nombreux monastères environnants, se portait à la rencontre des pèlerins. A midi, la procession, portant les images les plus vénérées et plus de mille bannières métalliques, entrait dans la laure en chantant le « *Te Deum* », et la musique entonnait le « *Kól sláven* ». Pendant les vêpres, toute la laure était splendidement illuminée : une croix en lumière électrique surmontait le clocher. Le 25, après la grand' messe, on fit autour de la laure une procession que suivirent le grand-duc Serge et son épouse. Le temps était splendide ; un beau soleil éclairait la procession ; que c'était beau ! Plus d'un demi-million de personnes étaient venues ce jour-là à Troiza ; la

Digitized by Google

plupart devaient rester non seulement en plein air, mais en dehors du *Posade*. La laure a nourri près de cent mille hommes ; mais il y en avait plus de quatre cent mille qui restaient à la belle étoile et devaient se contenter de leurs propres provisions. Le 26, l'Académie eut un « Acte » pour célébrer le Jubilé, et pendant trois jours tout resta illuminé et décoré.

2 Novembre 1892.

Hier, 1er novembre, le journal de Moscou *Salut des âmes* a publié la première partie de l'article. Cette publication a fait un bruit énorme. L'article était imprimé le 31 au soir, et aujourd'hui déjà, 2 novembre, je suis inondé de questions, de doutes, qui m'arrivent de tous côtés avec des demandes de continuation. La censure n'a fait que des coupures et corrections vraiment insignifiantes. Je craignais que l'on n'effaçât la phrase : « C'est une erreur de croire que la *Pravoslavie* est quelque chose d'opposé au *Katholichestvo.* »

J'ai été très indigné en lisant les correspondances du congrès anticatholique de Lucerne. Tous les schismes et toutes les hérésies du monde se sont donné rendez-vous à ce congrès. On tolère toute hérésie, toute anarchie, tout, à condition de haïr la vraie Église de N.-S. et son vicaire légitime, et d'agir de concert contre eux. Mais ils oublient une chose : *Nisi Dominus aedificaverit domum, in vanum laboraverunt qui aedificant eam.*

Vous m'avez envoyé une prière en grec, laquelle ne peut guère servir à l'Union. Il faut d'abord viser à convaincre de la nécessité morale de la chose, à prouver que Rome n'est poussée que par des sentiments de charité chrétienne et d'amour fraternel pour inviter à l'Union ; que ce n'est pas par orgueil ni par amour du pouvoir que le pape le fait, mais pour la cause de Dieu et comme Pasteur légitime. Votre petite feuille avec les armes du pape ne dit rien à ceux qui sont contraires à l'Union ; cela peut même leur faire grand mal, en excitant leurs sentiments hostiles. Quant à ceux qui sont convaincus et fermes dans la foi, cela ne dit absolument rien de nouveau. La prière que vous m'avez envoyée auparavant est cent fois mieux ; elle est pratique, et je vois déjà mûrir quelques-uns des fruits qu'elle a produits. Pardon de ma sincérité ; mais je trouve qu'il vaut mieux tout dire afin d'éviter les équivoques.

10 Novembre 1892.

Les étudiants de l'Académie de Moscou ont proposé quatre questions au professeur d'histoire ecclésiastique. Les voici :

1° Une église peut-elle tomber dans l'erreur, tout en continuant à faire partie de l'Église universelle ?

2° Si non, que signifient les discordes entre les Églises, par exemple entre celles de Russie et de Grèce ?

3° Si oui, qui a le droit de la condamner ?

4° Qui, quand et de quel droit a condamné l'Église romaine ?

Le professeur ne savait que répondre. Enfin, on l'a tant pressé qu'il a dû

Digitized by Google

avouer que seul, le concile œcuménique, *sous la présidence du pape*, a le droit de le faire et que nous n'avons pas le droit d'assembler le concile œcuménique sans le pape ; que l'Église romaine est tout aussi orthodoxe que la nôtre, si pas davantage, et que nous avons tort de rester dans le schisme. Cet aveu du professeur a fait beaucoup d'effet parmi les étudiants.

J'ai fait des extraits de la *Croix* sur le pèlerinage de Lourdes, et je voudrais les faire imprimer dans le journal de médecine, car les journaux ecclésiastiques et ordinaires n'ont pas le droit en Russie de publier des récits de miracles sans le consentement du gouvernement.

29 Novembre 1892.

Je vois en l'union avec Pierre un dogme nécessaire au salut, et je regarde tous ceux qui se séparent ou se sont séparés volontairement de Rome, ou maintiennent cette séparation, comme coupables et ennemis de N.-S., qui a dit : « *Multi ab Oriente et Occidente venient et recumbent cum Abraham et Isaac et Jacob in regno cœlorum.* » Matth., VIII, 11. ; et aussi : « *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église* ». Ainsi, c'est évident, le monde entier, l'Orient comme l'Occident doivent reconnaître le seul Pasteur qui est celui auquel Notre-Seigneur a dit : « *Pasce agnos meos* » ; et la vraie Église est celle qui est fondée sur *cette pierre* qui est *Pierre*.

Mais malheureusement, la plus grande partie du clergé russe, surtout les fonctionnaires de l'administration, comme les évêques et les archimandrites, sont tellement indisposés contre le Saint-Siège, centre de l'Église chrétienne, qu'il est presque inutile de leur en parler puisqu'on ne voit chez eux qu'obstination, ignorance, mauvaise volonté. *Bene locutus est Spiritus sanctus per Isaiam prophetam dicens :* « *Incrassatum est cor eorum* », etc. D'autres qui cherchent la vérité sont souvent induits en erreur par les premiers, qui inventent des calomnies contre l'Église et tâchent de donner de fausses explications et d'inventer de faux motifs à l'ardeur des prédicateurs de l'Union. Aussi, il faut être très prudent, et ne pas donner prise à ces calomnies. Au contraire, il faut appuyer sur tout ce qui peut faire admirer l'Église romaine. Puis, il faut condescendre au point de vue étroit des Orientaux, et faire voir que les moines d'Occident sont aussi austères et observent des règles de discipline aussi sévères que ceux de l'Orient ; qu'ils rendent hommage au culte grec, et que leur rite est aussi vénérable et vénéré que le nôtre. Voilà pourquoi il faudrait que les représentants de l'Église catholique en Russie fussent d'une vie très austère et observassent fidèlement les jeûnes et les carêmes *selon le rite grec;* — autrement, le peuple sera scandalisé de voir par exemple un prêtre latin manger gras le lundi gras, car chez nous, c'est le premier jour du carême. Je voudrais qu'on le comprît bien chez vous, autrement on ne parviendra jamais à l'Union.

De toutes parts, on voit en Russie des monuments de la vie pénitente que menaient nos moines, des souterrains, de petites cellules de reclus, d'énormes croix de fer, les chaînes que portaient autrefois des anachorètes

Digitized by Google

russes. Notre peuple aime à voir ces choses. Ne comprenant souvent pas la vraie morale, il admire ces pratiques rigides de piété qui frappent la vue et l'imagination. C'est de ce côté qu'il faut le prendre. Ainsi, si vous le pouvez et tant que vous le pouvez, faites savoir cela à ceux que cela concerne ; car il faut montrer aux orientaux que la religion catholique n'est pas inférieure mais supérieure à la leur, et le montrer par des faits. Ne pensez-vous pas que j'ai raison ?

Il faut donc commencer par détruire les calomnies contre l'Église romaine.

Puis, prouver qu'elle contient la Foi orthodoxe-catholique, intacte et conforme à l'Écriture Sainte, aux Pères et aux Conciles œcuméniques.

Puis, prouver qu'elle est la même qu'avant la séparation et que la faute qui amena cet événement n'est pas de son côté.

Puis, dire que dans les tentatives d'union ce ne furent pas les Grecs qui jouèrent le beau rôle.

Enfin, montrer que ce n'est que l'ignorance ou des vues anti-chrétiennes et politiques qui nous tiennent séparés du centre ecclésiastique ; en effet, tous les saints, toutes les autorités morales, même nos livres ecclésiastiques confessent l'union avec Rome et la foi catholique telle qu'elle est professée à Rome. *Ubi Petrus ibi Ecclesia :* suis-je dans l'erreur ?

Je voudrais venir à Rome pour être présenté au Saint-Père et recevoir sa sainte bénédiction. Mais je ne voudrais pas le faire avant la fin de mes études, car autrement on ne me les laissera pas achever, ce qui me ferait perdre mon crédit en Russie et ferait du tort à l'Union. Quant à moi, je dirai comme S. Paul : « *Optabam ipse ego anathema esse a Christo pro fratribus meis qui cognati sunt mei secundum carnem* ». Et le Seigneur a dit à saint Jean voulant défendre à un homme, qui n'était pas visiblement son disciple, de chasser les démons : « *Nolite prohibere eum ; qui enim non est adversum vos, pro vobis est !* »

Je viens d'apprendre aujourd'hui la triste nouvelle de la mort du Cardinal Lavigerie ; j'ai pensé de suite à la douleur qu'à dû en éprouver le Saint-Père.

12 Décembre 1892.

Vous verrez que dans mon article quelques passages sont soulignés ; ce sont ceux où il est question de l'Union. Le rédacteur a très bien choisi ces passages pour leur donner plus de poids. Il excite ainsi la curiosité des lecteurs et fait qu'on lit avec plus d'attention ce qu'on aurait peut-être à peine remarqué autrement.

Je lui ai remis la version russe de la lettre du pape ; il veut l'imprimer à ses risques et périls. Il désire donner, dans son journal, dans le courant de l'année qui va commencer, quelques démentis au sujet des calomnies que les protestants répandent en Russie contre la sainte Église romaine.

Je viens de lire l'article de Charcot sur les miracles de Lourdes. Tout en

Digitized by Google

voulant les expliquer il ne fait que constater qu'ils sont inexplicables, mais il donne les preuves qu'ils se sont vraiment accomplis. Dès que j'ai lu cela, j'ai envoyé au même journal qui a publié Charcot, mon article sur le pèlerinage de Lourdes. Je ne sais encore quel sera le résultat de cette démarche.

19 Décembre 1892.

J'ai engagé plusieurs prêtres de notre Académie à dire la messe après-demain, jour de l'Immaculée Conception chez nous, et à célébrer la veille des Vêpres solennelles avec prières pour l'Union ; cela se fera chez moi.

A l'Académie, nous avons des disputes religieuses continuelles entre prêtres, et le nombre des adversaires de l'Union diminue. Il y a deux questions auxquelles on revient de plus en plus, quoique ce soient des choses d'une importance tout à fait secondaire.

On demande d'abord comment on doit expliquer la pratique romaine quant à la communion des fidèles, en présence du texte: « *Bibite ex eo omnes* ». Si omnes, secundum Verbum Dei, debent communicari pretioso sanguini, cur laici non communicantur? Je leur réponds: 1° Dans chacune des espèces sacrées et dans chaque parcelle de ces espèces est contenu le Christ entier ; donc une seule espèce suffit. 2° La pratique de l'Église grecque est de communier les enfants sous une seule espèce, celle du précieux Sang. 3° La pratique de l'Église grecque diffère tout juste autant de l'ancienne que celle de l'Église latine ; cette pratique reste la même pour la communion du clergé dans les deux églises, et ne diffère pas de l'ancienne. 4° Si l'Union se fait, chaque Église conservera sa pratique actuelle. 5° Il est très prudent, en Occident, de ne pas exposer le saint calice au danger d'être renversé par quelque malheureux sacrilège, dont l'Europe occidentale est inondée ; ceci ne peut arriver chez nous, vu les lois du gouvernement russe qui punissent sévèrement les sacrilèges et les blasphémateurs. Je ne dis pas qu'on le fait par peur de la maladresse possible chez l'officiant puisqu'aucun accident n'arrive jamais chez nous. 6° Je dis que *omnes* a été dit aux Apôtres, c'est-à-dire à ceux-là même auxquels il a été dit : « *Hoc facite in meam commemorationem* ». Je n'ai pas trouvé d'autres arguments chez saint Thomas d'Aquin. Bien que ceux-ci soient suffisants pour moi, ils ne le sont pas pour tous. Vous savez combien on attache souvent chez nous d'importance aux choses secondaires, tout en négligeant les choses essentielles.

Le second point discuté, c'est la question du moment où s'accomplit la transsubstantiation. On demande pourquoi, dans l'Église latine, on invoque le Saint-Esprit après qu'il est déjà descendu. Je réponds : On invoque le Saint-Esprit pour nous assister dans la communion, et pour entrer dans notre cœur avec la communion, afin de nous la rendre salutaire. Et voilà la raison. On offre le corps et le sang de Jésus-Christ ; et Dieu, ayant agréé cette offrande, envoie son Esprit-Saint pour attester la transsubstantiation déjà accomplie. Les uns acceptent cette explication, les autres pas. Moi-même, ce n'est que depuis le printemps dernier que j'ai appris et compris

Digitized by Google

de cœur cette doctrine, comme vous l'enseignez, grâce à l'explication du P. Moullak, supérieur des Grecs-Melchites à Jérusalem.

28 Décembre 1892.

Hier, j'ai eu une grande joie : mon Père spirituel, le R. P.*** est venu me voir. Il y a plus de deux ans que je ne l'avais vu. Nous avons beaucoup causé intimement, et j'ai eu la joie de voir qu'il est complètement disposé pour l'Union ; il ne me le disait pas plus tôt, voulant que j'arrive à cette conviction par mes propres réflexions, recherches et observations. A présent, me voyant ferme dans la foi catholique, il n'a plus cru devoir dissimuler devant moi, et me parla ouvertement. Il me donna sa bénédiction pour travailler à cette œuvre et pour aller à Rome quand les circonstances le permettront, afin de demander la bénédiction du Saint-Père.

Ainsi, c'est avec l'autorisation et la bénédiction de mon confesseur que je m'engage de nouveau à me consacrer à cette œuvre ; je m'y suis déjà engagé devant Dieu le jour même de ma première messe. Chaque fois que je la dis, je la dis dans cette intention, et chaque fois je fais mémoire du Pape. Quand je n'avais encore que l'âge de 16 ans, j'ai signé le symbole du Concile de Trente, que j'ai soigneusement copié et traduit en slavon. A présent, j'affirme de nouveau ma croyance par écrit.

12 Janvier 1893.

Croyez-vous donc que l'on puisse agir si vite ? A peine y a-t-il parmi nous quelques personnes qui veulent bien approfondir l'histoire de l'Église, chercher la vérité, jeter un regard au delà de leur pays, et qui nécessairement arrivent à reconnaître la vérité et la catholicité de l'Église romaine et la nécessité de s'unir à elle, la seule sainte et apostolique ; à peine commencent-elles à chercher les preuves nécessaires pour se confirmer dans ces dispositions et pour combattre les quelques doutes qui ne sont pas encore complètement dissipés dans leur esprit ; à peine sont-elles arrivées à voir qu'il n'y a jamais eu d'« acte de séparation », et par conséquent à voir qu'elles peuvent s'unir à Rome sans abdication de foi, que, bien au contraire, leur foi même les pousse à le faire, mais que les forces qui sont hors de l'Église, forces politiques et laïques, les empêchent ; qu'elles ne sont pas les sujets d'une Eglise rebelle, mais d'une Église coupée de l'unité par une force extérieure ; que, par conséquent, elles se voient appelées à dégager leur Eglise, leur mère, de cette dépendance et à la ramener au centre ecclésiastique.

On ne peut engager ces hommes à faire un acte d'abjuration. Ils verraient en cela une contradiction avec l'idée propre qu'ils se font de l'Union. Ils sont persuadés que toute leur Église doit être unie à Rome, et tout d'un coup, ils se verraient dans la nécessité de renoncer à leur Église pour s'unir personnellement à Rome. Ne serait-ce pas là un aveu que leur Église est vraiment schismatique et ne pourra jamais faire partie en entier de l'Église catholique ? Ce n'est pas avec la bénédiction de leurs supérieurs, évêques et

Digitized by Google

confesseurs, qu'ils pourraient faire cela, mais par un acte de révolte contre eux.

Mais le jour où le gouvernement russe sera disposé en faveur du Vatican, et ce jour est proche selon mes prévisions, on trouvera pas mal de monde, si ce n'est le plus grand nombre, qui sera disposé pour l'Union; en effet, les adversaires sont des indifférents qui croient comme on leur commande.

Alors, ce sera le moment d'agir; mais, de *haut en bas*, et non de *bas en haut*. On n'aura pas à craindre des troubles, de nouveaux schismes, des protestations; car le peuple, grâce aux livres liturgiques qui lui parlent sans cesse du pape et de Rome, est élevé dans cette idée.

Pour vous donner une idée de la situation, je vous dirai qu'ici, à ***, nous avons parmi les personnes disposées à l'Union, un archimandrite, un archiprêtre, six prêtres, un diacre, six moines, un ecclésiastique inconnu de moi mais connu du P. *** et qui veut rester inconnu jusqu'au dernier moment. Parmi les étudiants, il y en aura une trentaine; parmi les habitants, trois ou quatre seulement; parmi les professeurs, cinq. Quant aux adversaires déclarés, il n'y en a que deux: ***, prêtre d'une famille noble, mais d'une éducation et d'une érudition très étroite: il est schismatique jusqu'au bout des ongles; l'autre est un vieux prêtre, veuf, qui fut suspendu pendant douze ans pour sa mauvaise conduite; il n'est pas dangereux. Les autres, y compris le *** et le ***, ne sont ni pour ni contre, et seront pour si on le leur commande d'en haut.

Aussi, vous le voyez, tout va bien, mais doucement. *Chi va piano va sano.* A ***, le P. *** connaît beaucoup de prêtres, pas moins d'une centaine, et même un évêque, qui sont bien disposés pour l'Union.

25 janvier 1893.

Je m'occupe d'un travail, qui m'est imposé par le P. ***, sur l'administration actuelle de l'Église catholique. Il veut publier cela pour montrer l'harmonie, la parfaite conformité qui se trouve en elle avec l'esprit de l'Évangile et des Apôtres, faire tomber les calomnies et les préjugés contre l'Église Romaine, faire voir partout sa haute position morale et intellectuelle, son zèle puisé en Jésus-Christ et sa puissance due à l'Esprit-Saint et non aux hommes; et cela, afin que quiconque lira ces pages dise : Ecce vera Ecclesia Domini! Sic lucet lux ejus coram hominibus ut videamus opera sua bona et a fructibus ejus cognoscamus eam! Quelle comparaison avec l'Orient schismatique! — Quant à moi, j'attends un grand résultat d'un travail semblable; tout le clergé sera éclairé sur un fait très important et verra la lumière du côté opposé à celui où il croyait la trouver.

1er février 1893.

Je ne manquerai pas de visiter Rome, car je veux y étudier les premiers siècles du christianisme.

15 février 1893.

Je compte aller, l'été prochain, aux Indes et plus loin encore, pour étudier et publier d'après le témoignage de mes propres yeux, le succès des

Digitized by Google

missions catholiques, de leur zèle chrétien, etc., pour me trouver à l'endroit même où récemment plus de 23,000 hommes ont été martyrisés pour la foi ! Je veux faire un tableau de ces événements, un récit authentique, de manière que personne ne pourra me dire : « Vous n'y étiez pas, vous n'en savez rien. » Je veux détruire par là les calomnies que les protestants ont semées chez nous sur les moyens dont se servent les missionnaires catholiques. Pour cela, il faut être témoin, comme je l'ai été en Terre-Sainte, où j'ai pu comparer de mes propres yeux la lumière avec les ténèbres : « et les ténèbres ne l'ont point comprise. » Aussi, je peux en parler maintenant avec autorité, et je le fais déjà ; cela doit être une partie de l'ouvrage que je me propose de publier.

Mes études religieuses étant terminées, lorsque j'aurai en mains le diplôme de Maître en théologie, chose indispensable en Russie, je compte me consacrer entièrement à l'œuvre de Dieu par excellence. A l'Académie on n'enseigne pas la théologie d'une manière idéale ; cependant, il y a des professeurs érudits, mais la plupart sont plus ou moins rationalistes et protestants. Il n'y a rien à faire, il faut terminer. Quant à moi, j'étudie la théologie depuis mon enfance, ce qui m'a ouvert les yeux sur la vraie source, et l'ayant trouvée je ne m'en suis plus éloigné. J'ai étudié la dogmatique dans saint Thomas d'Aquin que je lis et relis sans cesse.

2 mars 1893.

Le canevas de mon travail sur l'Administration de l'Église Romaine est terminé ; il compte 230 pages. De plus, j'ai presque tous les matériaux réunis. Mais il s'agit d'un travail très délicat. Comment commencer pour faire que le lecteur ne jette pas le livre loin de lui, par méfiance, dès les premières pages ? Voici la manière dont nous comptons procéder, le P. *** et moi. D'abord, nous ferons paraître deux traités sur la bienfaisance catholique et sur l'éducation dans les séminaires catholiques. Puis, nous parlerons des Ordres religieux, enfin du système d'administration ecclésiastique. L'ordre doit être renversé pour ne pas choquer les gens, dont la plupart, hélas ! sont très indisposés contre la sainte Église, et vont jusqu'à se boucher les oreilles, quand on en parle !

J'ai parlé à certains vieux croyants qui s'étaient adressés l'an dernier au patriarche schismatique grec, lequel leur a refusé la communion. Pourquoi ne se sont-ils pas adressés au Pape, qui ne les aurait bien sûr pas renvoyés? « Nous savons, me répondirent ces sectaires, que l'Église Romaine professe une foi plus ancienne et plus orthodoxe que l'Église grecque ; mais... *le Pape ne porte pas de barbe !!!* » Je parie que si le Saint-Père laissait croître sa barbe, il aurait bientôt conquis le cœur de toute la Russie. C'est curieux, mais c'est la vérité.

19 mars 1893.

J'ai enfin terminé le travail dont je vous ai parlé sur les autorités russes dans leurs rapports avec l'Église Romaine ; il va être imprimé ou copié, et

Digitized by Google

répandu comme les précédents (Photius, Imm. Concep., etc.). Mais je crains un peu que la censure ne le laisse pas passer. Ce serait bien triste, car tout y est documenté et irréfutable. Cela doit produire un grand effet sur le public de voir que tous les saints russes respectaient l'Église catholique, et que les actes d'animosité contre elle sont toujours venus de personnes non seulement indignes de confiance mais dont la moralité douteuse et les vues égoïstes sont par trop évidentes. Tout cela est parsemé des preuves de l'ignorance dans laquelle se trouvaient les ennemis de l'Union, et de la haute probité et érudition de leurs adversaires.

2 Avril 1893.

Je vous félicite à l'occasion de la résurrection de N.-S. que vous célébrez déjà, tandis que nous n'allons que commencer la Semaine Sainte.

Si Dieu le permet, je partirai après les examens, vers le 15 Mai, pour mon voyage autour du monde. Mon itinéraire sera : Londres, Liverpool, New-York et Chicago, où je ne resterai que quelques jours. De là, je ferai une petite excursion dans l'Amérique, que je quitterai pour traverser l'Océan Pacifique. Je visiterai la Cochinchine et les Indes Orientales, et reviendrai de là en Europe par les Messageries maritimes. Pendant mon voyage, je pourrai dire la messe, car j'aurai la permission de porter avec moi l'*antimince* et je compte acheter à Paris un autel portatif. Je continuerai à faire chaque fois mémoire du Souverain-Pontife et de l'Évêque catholique de la ville où je me trouverai. Disant la messe en rite grec-ruthène ou grec pur, je ne manquerai pas de prévenir les latins que néanmoins c'est une messe catholique quoique d'un autre rite, et célébrée dans l'intention catholique et par un prêtre catholique, n'ayant pas cependant les facultés nécessaires pour leur administrer les sacrements. Dans les pays où il y a des dissidents de la Sainte-Église Romaine je ne manquerai pas de leur évangéliser la vraie Foi Romaine et de célébrer des messes à l'intention de leur retour au giron de l'Église. Quant aux Russes, je ne cesserai de leur expliquer que la vraie orthodoxie est à Rome et que l'Union est nécessaire, sans les contraindre cependant à se séparer de leur Église, car il n'y a jamais eu d'acte de séparation, et celle-ci n'est qu'artificielle et politique.

19 Octobre 1893.

Après avoir fait le tour du monde, j'ai dû m'abstenir d'aller à Rome, parce que mon confesseur me l'avait strictement défendu pour cette année ; en effet, je n'ai pas encore terminé mes études à l'Académie où je me suis fait déjà une réputation de catholique zélé. La moindre imprudence pouvait me nuire. Pendant mon absence, le conseil de l'Académie, dirigé par quelques personnes très mal disposées, voulait m'exclure à cause d'un de mes travaux présenté comme dissertation. On ne l'a pas fait, vu les rapports que j'ai avec Saint-Pétersbourg; mais cet incident était désagréable et aurait pu nous être fatal.

J'ai commencé à publier le travail sur les missions dont je vous ai parlé ;

Digitized by Google

mon voyage m'a été plus utile pour cela que je ne l'avais même pensé. Je l'ai terminé par Lourdes, où j'ai vu le pèlerinage et où j'ai célébré la Ste Messe dans une cellule donnant sur la place, vis-à-vis de la Basilique.

Quand je suis rentré à Moscou, le métropolitain, dont je vous ai parlé, était mort et remplacé par un autre, homme très instruit et austère, lequel, dès son arrivée dans son diocèse, a donné l'ordre de ne rien publier en fait de polémique contre les Occidentaux.

D'autre part, mes publications ne m'ont attiré aucune réprimande. Mais, quelques journaux russes se sont jetés avec acharnement sur mes articles ; toutefois, ils ne peuvent rien.

Tout dernièrement, une dame luthérienne m'a prié de la faire passer au catholicisme selon le rite grec. Après l'avoir bien catéchisée pendant un mois et demi, je l'ai admise au sein de l'Église ; son exemple a fait grande sensation parmi les protestants, et son mari, qui était libre-penseur, commence à devenir chrétien. La néophyte récita le symbole du concile de Trente, fut confirmée avec le Saint-Chrême, et admise à la Communion.

Mon article sur les miracles de Lourdes a complètement changé la manière de parler des polémistes russes. Auparavant, ils disaient que l'Église Romaine n'a ni grâce, ni doctrine divine. Maintenant ils disent : « Evidemment elle a la grâce, car il s'y fait des miracles. Sa doctrine donc ne peut être aussi éloignée de la nôtre que celle des protestants, mais néanmoins, etc., etc. » Le chef des vieux-croyants unis à l'Église Russe, l'archimandrite ***, un converti des vieux-croyants, étudie le catholicisme et est déjà dans le bon chemin ; cependant, il est encore loin du but.

Certains prêtres qui faisaient l'année dernière une opposition fanatique à l'Union, à présent, après avoir lu mon article sur Lourdes, viennent chez moi et me demandent de les éclairer sur ces points.

Pendant mon voyage, j'avais un autel portatif, et je célébrais continuellement la Ste Messe, à laquelle assistaient tous les catholiques du navire. Je faisais aussi des sermons, et beaucoup de protestants se sont intéressés à la religion catholique et cherchaient à la connaître. Comme je ne pouvais pas rester auprès d'eux, je les confiais au clergé catholique là où ils descendaient. L'Australie est la seule partie du monde ou le clergé catholique m'ait témoigné un peu de froideur ; partout ailleurs j'étais le bienvenu.

3 Novembre 1893.

Lundi dernier j'ai vu M. Pobiedonostzeff à Moscou, et il m'a tenu plus d'une heure à me demander les impressions de mon voyage. Je lui ai raconté les miracles de Lourdes et les autres choses intéressantes de mon voyage, et il m'a dit qu'il *lit avec plaisir* tout ce que je publie sur ce sujet.

Je lui ai donné des nouvelles des soi-disants vieux-catholiques. A présent tout est fini pour eux ici ; ils ont voulu séduire la Russie, mais grâce à Dieu, ils ont échoué. J'espère que l'on va se tourner vers le bon côté, car les esprits en sont préoccupés.

Digitized by Google

Comme résultat de mes travaux sur Lourdes, je puis vous annoncer qu'on a déjà envoyé de Moscou à Lourdes une bannière de la Ste Vierge et que les marchands de Troïza ont commandé une magnifique image de S. Serge, patron de la ville; elle sera bientôt prête, et on l'enverra en présent à la basilique de Lourdes.

Les sympathies pour la France sont très grandes chez nous en Russie. L'acte du cardinal-archevêque de Paris a été très bien vu de l'empereur lui-même, qui l'a fait remercier par son ambassadeur à Paris.

***

A ces documents qui seront une révélation pour beaucoup, je n'ajouterai que quelques mots sur la possibilité du retour de la Russie à l'unité catholique.

Et d'abord, je dis *retour*, parce qu'il est bien historiquement prouvé, que la Russie a été catholique. Elle fut convertie à la foi chrétienne par des missionnaires grecs venus de Constantinople, avant la consommation du schisme de Michel Cérulaire. Elle se trouvait donc rattachée au siège apostolique par celui de Constantinople dont elle relevait et qui lui-même reconnaissait la suprématie du successeur de S. Pierre. Ce n'est qu'indirectement que la Russie fut séparée de Rome plus tard, et pendant bien des siècles elle ne partagea aucunement l'animosité des Grecs contre l'Église Romaine. En se rattachant au Siège du prince des Apôtres, dont sa liturgie vénérable continue à proclamer la suprématie, la Russie ne ferait donc que revenir à ses antiques traditions.

Pour que l'*Union*, qui du reste fut déjà rétablie deux fois, au Concile de Lyon d'abord (1274) et à celui de Florence ensuite (1439), pût être de nouveau conclue, il faudrait une entente entre trois parties ou puissances : l'Église romaine, l'Église russe et l'État russe. Or, cette entente serait avantageuse aux trois parties.

L'Église romaine verrait ainsi se réaliser l'union de tout le bercail de JÉSUS-CHRIST sous son seul pasteur légitime ; c'est là un de ses vœux les plus ardents depuis la malheureuse division qui y fut introduite par la politique de Byzance. Elle n'aspire à cette union que pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

L'Église russe qui, depuis le règne de Pierre le Grand, a perdu son indépendance et se voit, de fait si non de droit, asservie à l'autorité séculière, verrait renaître, sous l'égide de l'Église romaine, cette liberté pour laquelle a si vaillamment combattu son grand patriarche Nicon ; cette liberté, dont les Pontifes romains seraient les soutiens les plus fermes, lui rendrait son influence au dedans et son prestige au dehors. Du jour où le clergé russe comprendra bien cette

Digitized by Google

vérité indéniable, et nous voyons par les lettres qui précèdent qu'il commence à en être ainsi, il se fera le plus ardent propagateur de la cause de l'Union.

L'État enfin, quoiqu'il ait à faire en apparence quelque sacrifice pour l'Union, à savoir, celui de la prépondérance qu'il s'est arrogée dans les affaires ecclésiastiques, y trouverait aussi de grands avantages, tant à l'intérieur de l'empire qu'à l'extérieur.

A l'intérieur d'abord, l'union avec Rome mettrait un terme à la question Polonaise, cette plaie toujours béante et presque inguérissable de l'empire des Tsars. De plus, tout homme clairvoyant doit en convenir, si la Révolution qui gronde en Russie et menace chaque jour d'éclater, doit être contenue, ce sera uniquement par l'influence de l'Église Romaine, qui seule est capable de réconcilier les peuples et les trônes. Les nombreuses sectes, enfin, qui sont pour la Russie un danger permanent, ne pourront être ramenées à la vraie orthodoxie que par un clergé, russe de langue et de rite, mais rajeuni et vivifié par le zèle apostolique que l'Église romaine communique à ceux qui sont en communion avec elle.

Et que dire de l'extérieur ? Quelle force, quel soutien pour le Tsar que le bras du Pontife Romain ! Appuyé sur le Pape, il se verrait du coup acclamé par trois cent millions de catholiques, répandus non seulement en Occident, mais dans l'Orient tout entier. Il est impossible qu'une politique clairvoyante ne s'aperçoive pas de cette situation.

L'Union est donc possible en principe, puisqu'elle est avantageuse à tous.

Comment se ferait-elle ? — Au moyen de négociations diplomatiques, couronnées par un concordat, ou même, peut-être, par un Concile œcuménique.

***

Par un concordat, le Pape stipulerait les conditions indispensables à l'unité de l'Église, et en même temps, il garantirait, d'un côté, les droits et les libertés de l'Église russe, de l'autre, l'autorité légitime de l'empereur de Russie. L'Église russe stipulerait la conservation de ses rites antiques et de sa discipline : elle trouverait dans le Souverain-Pontife un défenseur énergique contre les prétentions exagérées du pouvoir temporel, et dans l'empereur de Russie, un puissant avocat pour plaider à Rome toutes les causes qui intéressent ses anciennes coutumes. Enfin le Tsar, en consentant à une délimitation précise et équitable des droits réciproques du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, rendrait à son clergé la mesure

Digitized by Google

d'indépendance et de dignité sans laquelle il est évidemment dans l'impossibilité de satisfaire à sa haute mission, et, en même temps, il trouverait dans le Pape une autorité vigilante toujours prête à réprimer dans les évêques et le clergé les écarts qui pourraient devenir factieux.

Ainsi le Concordat, librement débattu et consenti par les trois pouvoirs qui y sont intéressés, garantirait les droits de chacun, et serait placé dans une sphère trop élevée pour être exposé aux orages des passions et aux caprices des individus.

***

Un Concile œcuménique offrirait le grand avantage de pouvoir régler les questions de dogme qui séparent encore la Russie de l'Église catholique, notamment la Procession du Saint-Esprit et l'autorité du Pape sur l'Église universelle.

Il importe de remarquer que ces points controversés n'occupent pas la même place dans les croyances des deux communions. Aux yeux du catholique, le Pape a, de droit divin, juridiction sur toute l'Église, le Saint-Esprit procède du Père et du Fils : ce sont là des articles de foi explicitement définis et auxquels personne ne peut refuser son assentiment et sa soumission, sans cesser d'appartenir à l'Église catholique. Il n'en est pas de même pour l'enfant de l'Église russe : à ses yeux, ces points n'ont été l'objet d'aucune définition dogmatique. D'un autre côté, ils ne peuvent être considérés comme des hérésies condamnées par l'Église : ce sont de simples opinions que chacun est libre d'admettre ou de rejeter.

En effet, il n'existe dans l'Église d'Orient aucune autorité doctrinale en dehors du Concile œcuménique : or, aucun concile œcuménique n'a condamné la foi de l'Église romaine. Les sept premiers, communs à l'Orient et à l'Occident, sont les seuls reconnus par l'Orient ; ils ne contiennent rien sur les points contestés. Depuis la séparation, il ne s'en est pas tenu un seul que l'Église orientale considère comme œcuménique ; elle va même jusqu'à douter de l'œcuménicité d'un concile auquel ne prendrait point part le patriarcat d'Occident. D'autre part, elle conteste aussi à l'Occident l'œcuménicité des Conciles dans lesquels les patriarcats d'Orient ne seraient point représentés.

On le voit, les points contestés ne sont jusqu'ici, pour les orientaux en général et pour les Russes en particulier dont il est ici question, ni des dogmes de foi, ni des erreurs condamnées ; ce sont des opinions qu'on est libre d'admettre ou de rejeter, et par consé

Digitized by Google

quent, il ne saurait être défendu ni de les examiner, ni même de les embrasser.

Que l'Orient et l'Occident se réunissent donc dans un Concile œcuménique. Cette auguste assemblée aura aux yeux des deux parties une autorité infaillible : elle pourra prononcer sur les points controversés, soit en montrant que la contradiction n'est qu'apparente, soit en donnant aux questions en litige la sanction d'une décision définitive qui leur manque encore dans l'opinion des orientaux. La décision d'une assemblée reconnue comme l'organe infaillible de l'Église universelle obtiendrait l'assentiment de tous et rétablirait enfin dans l'Église du Christ cette unité si désirable qui jamais n'eût été rompue sans les raisons politiques des âges passés.

***

Nous n'avons fait qu'indiquer, en passant, quelques idées sur la possibilité de l'union de la Russie orthodoxe avec l'Église universelle. Ces idées demanderaient à être complétées et développées : mais l'espace nous manque.

Il faut cependant signaler encore un grand écueil dont il importe souverainement de tenir compte : c'est la lutte entre la Pologne catholique et latine, et la Russie orthodoxe et grecque. Si l'on veut arriver à l'Union, il faut avant tout séparer la question polonaise de la question religieuse, et cela dans l'intérêt de tous. La question politique de la Pologne ne regarde pas l'Église. Certes, l'Église romaine gémit des souffrances qui pèsent sur ses fidèles enfants de la Pologne ; mais elle n'a de meilleur moyen de les secourir que de rétablir la paix religieuse et l'union avec la Russie.

Pour cela il faut avant tout lutter contre un préjugé invétéré, qui a fait un tort immense à la cause de l'union religieuse. Aux yeux de presque tous les Russes et du gouvernement russe lui-même, *catholicisme* est synonyme de *latinisme*, et latinisme est synonyme de *polonisme*, de sorte que les progrès de la religion catholique sont regardés en Russie comme des progrès de la nationalité polonaise ; et par une autre association d'idées, tout ce qui est favorable à la nationalité polonaise est considéré comme favorable à l'esprit révolutionnaire.

L'Église n'est ni polonaise, ni russe ; elle est catholique, c'est-à-dire universelle. Elle embrasse tous les peuples dans un même amour. L'Église n'est pas révolutionnaire : elle est, de par sa morale sublime, le plus ferme soutien de l'autorité établie. Elle respecte et

Digitized by Google

défend les droits légitimes de chacun et ne cherche que le salut des âmes.

Donc, pas de politique dans la question de l'Union. Élevons-nous pour discuter ces choses, dans les régions supérieures de la foi, de la parole de JÉSUS-CHRIST qui a dit : *Il n'y aura qu'un troupeau et un pasteur.* Et au pasteur il a dit : *Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église.* Et encore : *Pais mes agneaux, pais mes brebis.*

D. GÉRARD VAN CALOEN.

Digitized by Google

SAINT WOLFGANG

ÉVÊQUE DE RATISBONNE.

PARMI les évêques les plus méritants que produisit l'Église d'Allemagne au dixième siècle, il faut placer S. Wolfgang, évêque de Ratisbonne, dont on célèbre en ce moment le neuvième centenaire. Soit qu'on le considère simplement comme évêque, soit qu'on voie en lui le missionnaire ou le restaurateur de la vie monastique, les titres qu'il présente à l'admiration et à la reconnaissance des catholiques d'Allemagne justifient les honneurs rendus à sa mémoire. On nous permettra de consacrer quelques pages à rappeler le souvenir de la vie glorieuse de S. Wolfgang à raison des liens intimes qui l'unissent à la grande famille bénédictine. Comme tant d'autres apôtres de l'Évangile au Xe siècle, dignes héritiers des Augustin et de Boniface, il porta l'habit de S. Benoît, et, non content de réaliser dans sa vie l'idéal du moine, il consacra tous ses efforts à la restauration de la discipline claustrale dans les limites de son diocèse et même au delà du territoire soumis à sa juridiction. La vie de S. Wolfgang est une page glorieuse des Annales de l'ordre (1).

Wolfgang naquit en Souabe dans la première moitié du dixième siècle d'une famille honorable, mais médiocrement pourvue des biens de la fortune. Confié à l'âge de sept ans aux soins d'un ecclésiastique, l'enfant se fit bientôt distinguer par son ardeur au travail. Il passa ensuite quelque temps à l'abbaye de Reichenau, où il trouva un ami dans son condisciple Henri, frère de l'évêque Poppon de Wurzbourg. La réputation de l'école cathédrale de cette ville y attira les deux étudiants, qui y suivirent les cours d'Étienne de Novare. Une discussion que Wolfgang eut avec son maître le força à quitter une école, où, lui semblait-il, il lui restait peu de chose à apprendre. La nomination de Henri au siège archiépiscopal de Trèves

1. Voir *Acta Sanctorum*, t. II, Nov. 527-597 ; Hirsch, *Jahrbücher Heinrichs*, II, I, 111-130; Schindler, *Der hl. Wolfgang in seinem Leben und Wirken*. Prag, 1885 ; Konrad Kolbe : *Die Verdienste des Bischofs Wolfgang von Regensburg um das Bildungswesen Süddeutschlands*, Breslau, Handel, 1894 ; Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, III, passim.

Digitized by Google

lui ouvrit la carrière des honneurs. Wolfgang y suivit son ami et reçut la direction de l'école de la cathédrale. Le jeune souabe aimait la carrière de l'enseignement, mais il ne bornait pas son zèle à inspirer à ses élèves un ardent amour de la science, il s'efforçait également de les pénétrer des vertus de leur état. Convaincu que la vie commune des clercs était un des meilleurs moyens de régénérer le clergé et de former de bons prêtres, il travailla énergiquement à réaliser ce but, sous la direction et avec l'approbation de l'archevêque, son ancien condisciple et son protecteur.

La mort de Henri rompit le lien qui attachait encore Wolfgang au monde. Abandonnant à ses proches l'héritage paternel, l'écolâtre de Trèves se rendit à l'abbaye d'Einsiedeln, célèbre alors entre toutes les abbayes de la Germanie par l'excellente discipline qui y régnait sous l'abbé Grégoire. Son année de noviciat terminée, il émit les vœux de religion et ne tarda pas à reprendre sa charge de professeur en faveur des jeunes moines de l'abbaye et des religieux des monastères voisins qui voulaient également profiter de ses leçons.

Une heure importante avait sonné pour l'Église de Dieu. De nouveaux peuples venaient d'entrer en scène et réclamaient une place sur les frontières, sinon dans le sein de l'Empire. C'étaient les Hongrois, les Tchèques et les Polonais. Les premiers avaient paru aux frontières de la Germanie en 862, puis ravageant la Marche orientale, ils s'étaient fixés en Pannonie et avaient refoulé les Bavarois au delà de l'Ems. Ce peuple nomade, ennemi de toute civilisation, venait de renverser les églises et de détruire les missions inaugurées par la métropole de Salzbourg et par l'évêché de Passau. Au milieu des troubles causés par l'invasion des Magyares, les chrétientés moraves avaient été désorganisées. Le peuple tchèque, au sein duquel le christianisme n'avait encore pu prendre racine, subissait l'ascendant de ses puissants voisins, les Moraves. Quant à la Pologne, après la soumission des Wendes, elle se trouvait trop rapprochée des Allemands, pour rester étrangère à la sphère d'action tant politique que religieuse de l'Empire. Les missions dans le Nord-Est s'étaient établies sur un terrain vierge, et l'œuvre de l'organisation hiérarchique de l'Église au pays des Wendes s'était promptement achevée ; au Sud-Est, il fallait péniblement reconquérir le terrain occupé par l'ennemi et bâtir sur des ruines. Le conquête religieuse de la Hongrie fut l'œuvre des évêques et des moines allemands, surtout de l'évêque Pilgrim de Passau. Quel que soit le motif qui ait inspiré ce prélat, on doit reconnaître qu'il

Digitized by Google

mit énergiquement la main à l'œuvre. Dès la première année de son épiscopat, Pilgrim envoyait des moines et des prêtres en Hongrie, où lui-même ne tarda pas à prendre une part directe aux travaux de l'évangélisation de ce pays.

La renommée des travaux de ces missionnaires, le souvenir des frères partis pour évangéliser les nations païennes durent éveiller dans le cœur de maints religieux le désir de consacrer également leur vie aux travaux de l'apostolat dans lesquels tant d'illustres moines les avaient précédés. Wolfgang, le moine d'Einsiedeln, sentit naître en son cœur le désir de partir pour la Hongrie, où déjà peut-être l'évêque Prunwart, sorti de l'abbaye de Saint-Gall, exerçait le ministère évangélique et où bientôt saint Adalbert de Prague enverra d'autres missionnaires. Muni de la permission de son abbé, Wolfgang partit en 971 pour la Hongrie. Peut-être pourrait-on supposer que saint Ulric d'Augsbourg ne fut pas étranger à la mission du moine d'Einsiedeln.

Le séjour de Wolfgang en Hongrie ne fut pas de longue durée. Soit qu'il redoutât un concurrent dans la personne de ce moine ne voyant en lui peut-être qu'un aventurier, soit qu'il ne voulût pas voir détournés au profit d'une autre église que la sienne les territoires évangélisés par le moine d'Einsiedeln, soit que l'intervention de Wolfgang vînt déranger son plan d'ensemble, alors qu'il se croyait peut-être seul autorisé à diriger l'évangélisation de la Hongrie, Pilgrim appela Wolfgang à Passau et l'éloigna ainsi d'un champ d'action qui paraissait moins convenir à ses aptitudes. Le siège épiscopal de Ratisbonne était vacant. Cette église possédait aussi des territoires de missions ; si Wolfgang désirait sérieusement se dévouer à la conversion des infidèles, l'occasion ne lui ferait pas défaut, et la Hongrie resterait entièrement soumise à l'influence de Passau. Telle peut avoir été la pensée qui détermina Pilgrim à proposer Wolfgang pour le siège de Ratisbonne. Othon II entra dans ses vues, et Wolfgang fut solennellement intronisé par l'archevêque Frédéric de Salzbourg vers la fin de l'année 972.

Wolfgang n'avait pas recherché l'épiscopat; il avait même essayé de détourner de lui le choix de l'empereur. Mais une fois élu et consacré, le pieux moine envisagea ses devoirs dans toute leur étendue, et il voulut être véritablement évêque, c'est-à-dire pasteur de son église. Dès qu'il se vit à la tête de l'évêché de Ratisbonne, il résolut de s'entourer d'un clergé instruit et pieux, capable de l'aider dans son œuvre de restauration et d'évangélisation. Ses vertus éclatantes lui gagnèrent bientôt l'affection et l'estime de ses diocésains. On a

Digitized by Google

cru découvrir dans sa ligne de conduite les germes du grand mouvement hiérarchique développé par saint Grégoire VII. Émettre une telle opinion, c'est en même temps avouer la grandeur du but poursuivi par Hildebrand et méconnaître le caractère de Wolfgang. L'évêque de Ratisbonne ne poursuivit d'autre but que la prospérité et le développement de l'Église de Dieu. Ce but, il est vrai, exigeait de lui une surveillance continuelle des âmes confiées à ses soins. Pour l'atteindre, il lui fallait des auxiliaires instruits et pieux : Wolfgang ne recula pas devant la tâche de les former, et on vit le saint évêque consacrer sa vie à la réforme du clergé et des monastères, à l'évangélisation des païens, à la prospérité matérielle elle-même de sa patrie. En même temps Wolfgang resta fidèle à César : il suivit Othon dans sa campagne de France, campa avec lui sur les hauteurs de Montmartre et protégea l'armée impériale au passage de l'Aisne.

Wolfgang eut bientôt une connaissance exacte de son diocèse, à la suite des fréquentes visites qu'il fit à ses ouailles. La bonté de son cœur, la simplicité de ses discours attiraient à lui les foules. Il interrogeait les prêtres de son diocèse, revisait leurs livres liturgiques, s'intéressait à leurs besoins matériels. Il visitait les écoles, examinait les cahiers des élèves, excitait le zèle des uns au travail par des récompenses, réprimandait la paresse des autres. Les clercs de sa cathédrale furent ramenés à la vie commune. On le voyait même se mêler aux ouvriers, surveiller les maçons qui construisaient le monastère de Saint-Paul de Ratisbonne. Il portait le plus vif intérêt à la colonisation de la Marche orientale, où il repeupla le village de Steinakirchen, ruiné par les Hongrois et y érigea même une forteresse.

Moine en tout et partout, le saint évêque abhorrait le faste : autant il était simple dans ses vêtements, frugal et mortifié dans sa vie, autant il était généreux à l'égard du prochain. On peut assurer en toute vérité que l'abnégation de soi-même fut la vertu qui domina en lui. Déjà à Trèves, on l'avait vu refuser tout honoraire pour son enseignement ; plus tard, il avait abandonné à ses proches l'héritage paternel, pour devenir pauvre du Christ à Einsiedeln. A Ratisbonne, il donne tout. La famine désole son diocèse et les pays voisins : il ouvre ses greniers, autorise les habitants à prendre le nécessaire, mais à la condition de réserver une moitié de leur part pour les pauvres. Le bien de l'Église exige-t-il qu'il divise son diocèse, et sépare l'Église de Bohême de celle de Ratisbonne, qu'il sépare l'abbaye de Saint-Emmeran de l'évêché et lui donne un abbé

Digitized by Google

indépendant, Wolfgang n'hésite pas ; il érige l'évêché de Prague et laisse à Saint-Emmeran une dotation suffisante.

C'était bien le moine qui reparaissait dans tous les actes de Wolfgang, le moine dégagé de toute ambition, le moine ami de la pauvreté et avide d'abnégation. Lorsqu'à Francfort, le saint s'était jeté aux pieds de l'empereur pour le supplier d'éloigner de lui le fardeau de l'épiscopat, en lui déclarant qu'il était moine et ne pouvait accepter cette charge qu'avec la permission de son abbé, il n'avait fait qu'exprimer les véritables sentiments de son cœur. Moine après comme avant son élévation à l'épiscopat, Wolfgang continua de porter l'habit monastique et de pratiquer la règle bénédictine. Son désir le plus ardent était d'en restaurer l'observance dans les monastères bavarois. Souvent on l'entendait s'écrier : « Oh ! si nous avions des moines, le reste suivrait aisément » ; et comme on lui répondait que les moines ne manquaient pas dans le pays : « Hélas ! répondait-il avec l'Écriture, les saints sont déchus, la vérité a baissé parmi les enfants des hommes. A quoi sert de porter l'habit de la sainteté sans les œuvres qui font les saints ? »

Wolfgang ne tarda pas cependant à avoir des moines tels qu'il les désirait : il fut un réformateur dans le meilleur sens du mot, et ce n'est pas fausser la portée des faits que de lui faire honneur pour une bonne part de ce grand mouvement de réforme qui trouva sa dernière expression dans les célèbres coutumes de Guillaume d'Hirschau.

L'action de Wolfgang, plus intense à Ratisbonne, ne fut point circonscrite dans les limites de son diocèse. Ratisbonne fut un foyer dont la chaleur vivifiante rendit une nouvelle vie aux antiques familles de l'ordre monastique. Ratisbonne possédait une abbaye bénédictine, Saint-Emmeran, placée sous la direction immédiate des évêques. Cette communauté n'avait ni abbé ni dotation propre, car de temps immémorial elle ne faisait, pour ainsi dire, qu'un corps avec la cathédrale dédiée à saint Pierre. Wolfgang partagea les biens en deux parts, rendit à l'abbaye son indépendance et mit à sa tête, en qualité de prévôt, un de ses anciens compagnons de Trèves, le moine Ramwold de Saint-Maximin, ancien chapelain de l'archevêque Henri. Ramwold ne tarda pas à être revêtu de la dignité abbatiale. Petit de taille « mais grand en sagesse et éprouvé dans la pratique des vertus », plein de forces malgré son âge avancé, énergique mais rempli de douceur et de modération, sévère pour lui-même autant que large envers les pauvres, Ramwold consacrait son temps à l'étude et aux œuvres de piété, et pratiquait journellement

Digitized by Google

les exercices de dialectique, sans toutefois négliger l'administration temporelle de la maison confiée à ses soins. Les nombreuses donations qui furent faites à Saint-Emmeran sous son abbatiat assuraient à l'abbaye les revenus nécessaires pour l'entretien des frères, des pauvres et des hôtes. L'école de Saint-Emmeran attira bientôt à elle de nombreux élèves, et les nobles ne dédaignèrent pas d'y revêtir l'habit monastique. Othon le Grand parle dans un diplôme de 961 du zèle que les moines apportaient à l'étude des Écritures, et c'est de Saint-Emmeran qu'il appelle à son service Boson, qui devint dans la suite évêque de Mersebourg. C'est aux moines de Saint-Emmeran que Boleslas I, duc de Bohême, confie l'éducation de son fils Strachqwas, qui reçut dans le cloître le nom de Chrétien et monta plus tard sur le siège épiscopal de Prague. Divers monuments du Xe siècle nous permettent de nous faire une idée exacte de la vie intime du monastère de Ratisbonne : le catalogue des manuscrits réunis par Ramwold, la correspondance du moine Regimbald, les coutumes du monastère conservées dans un manuscrit de l'abbaye d'Einsiedeln, monastère de profession de Wolfgang, sont autant de précieux témoignages de la vie intellectuelle et morale de l'illustre abbaye de Saint-Emmeran, qui comptait alors parmi ses élèves Poppon et Baldéric appelés à illustrer plus tard les sièges de Trèves et de Liége.

La ville épiscopale de Wolfgang possédait deux abbayes de femmes : l'Obermunster et le Niedermunster, où l'on s'occupait également de la culture des lettres et de l'éducation de la jeunesse. La règle y avait subi de notables mitigations, et Wolfgang désirait vivement les ramener à l'observance primitive. Ces deux monastères étaient soustraits à la juridiction épiscopale. Wolfgang, qui tenait à respecter des droits légitimement acquis, trouva un moyen facile d'y réintroduire la discipline ; il bâtit lui-même un troisième monastère, dédié à saint Paul et qui reçut, à raison de sa situation, le nom de Mittelmunster. La renommée de l'observance pratiquée dans cette nouvelle maison fut bientôt telle que les deux autres abbayes acceptèrent à leur tour la réforme.

Wolfgang avait donné une forte impulsion à la réforme des monastères. De Ratisbonne on peut suivre le courant régénérateur se communiquer à Tegernsee, à Niederaltaich, à Salzbourg. A leur tour ces monastères propagent la réforme, dont le foyer central se trouve à Saint-Emmeran. C'est de Saint-Maximin que vint à Tegernsee le premier abbé de la réforme, Hartwich ; et ce fut de Saint-Emmeran que fut tiré son successeur. Gozbert — tel est son nom —

Digitized by Google

éleva l'abbaye à un haut degré de prospérité. Sous son gouvernement, l'école de Tegernsee put rivaliser d'importance avec celle de Saint-Emmeran, grâce à l'excellente direction que lui donna le moine Froumond, le correspondant du bibliothécaire Regimbald de Ratisbonne. Tegernsee envoie des colonies à Feuchtwangen, où le moine Wigo lutte contre la pauvreté et l'isolement, sans négliger ses livres ; à Sainte-Afra d'Augsbourg ; à Benedictbeuern, où se développe en peu de temps une vie intellectuelle remarquable. Dans les environs de Chiemsee s'élève le monastère de Seeon, dont le premier abbé vient de Saint-Emmeran. L'exemple de Wolfgang est imité par l'archevêque Frédéric de Salzbourg, qui rend un abbé à l'antique monastère fondé par St Rupert, en le séparant de la cathédrale, et qui appelle à Altaich le moine Cunibert de Saint-Gall, dont il avait pu apprécier les talents à Salzbourg. C'est là que se formera Godehard, dont les disciples propageront au loin la réforme monastique en Allemagne, en Bohême et en Moravie, et qui succédera sur le siège épiscopal de Hildsheim au saint et savant évêque Bernward.

La générosité dont Wolfgang donna une preuve éclatante dans l'autonomie rendue à Saint-Emmeran, se manifesta d'une manière aussi remarquable dans l'érection de l'évêché de Prague. La Bohême formait le territoire de mission dévolu à l'Église de Ratisbonne. Boleslas I avait bien conçu le dessein d'y ériger un évêché, mais la résistance du chapitre de Ratisbonne avait fait échouer son plan. Il était réservé à Wolfgang de satisfaire le désir du duc de Bohême. A la différence de Pilgrim de Passau, dont les travaux apostoliques en Hongrie devaient contribuer à étendre la puissance de son évêché, Wolfgang n'avait d'autre ambition que de procurer le bien de l'Église de Dieu. L'érection de l'évêché de Prague, en assurant en Bohême la prédominance de la civilisation latine, ne pouvait que trouver un bon accueil à Rome, dont l'action serait de cette façon à jamais incontestée sur cette partie du peuple slave. Le premier évêque de Prague fut un savant moine bénédictin, Dietmar de Magdebourg. Ce n'est pas dépasser les limites de la vérité historique que de supposer que le nouvel évêque ne tarda pas à s'entourer de moines. Boleslas I, nous l'avons vu, avait confié aux moines de Saint-Emmeran, son fils Strachqwas. Vingt ans après l'arrivée de Dietmar, Boleslas le Pieux érigeait l'abbaye bénédictine de Brzewnow, dont l'école fut bientôt célèbre. Peu à peu on vit s'élever d'autres monastères, ceux de l'île à Prague, de Braunau, de Kladrau, de Willemow,

Digitized by Google

de Podlaschitz, de Postelberg, qui tous continuèrent en Bohême l'œuvre inaugurée par Wolfgang.

L'heure du repos avait sonné pour le grand évêque. En 994 Wolfgang descendait le Danube pour visiter la partie orientale de son diocèse, quand la fièvre le saisit à Puppingen. Sentant sa fin prochaine, il se fit transporter dans l'oratoire de St-Othmar et déposer près de l'autel. C'est là que mourut le saint évêque de Ratisbonne, le 31 octobre 994, entouré de ses clercs et des fidèles qui voulurent l'approcher. Son corps fut transporté à Ratisbonne et déposé dans l'abbaye de Saint-Emmeran.

L'œuvre de Wolfgang lui survécut dans celle de ses disciples. Les coutumes de Saint-Emmeran, propagées dans d'autres monastères, y ramenèrent une exacte discipline et avec elles le goût du travail intellectuel. Si la réforme clunisienne a pu prendre racine en Allemagne, c'est à Wolfgang qu'elle le doit, car son abbaye de Saint-Emmeran lui prépara la voie. Il y a même dans l'œuvre de Wolfgang une plus grande largeur de vues, une intelligence plus claire de la mission de l'ordre bénédictin, un épanouissement plus naturel des forces individuelles qu'à Cluny. D'un côté on peut regretter que la prédominance des coutumes clunisiennes ait en quelque sorte arrêté dans les monastères bavarois l'élan que leur avait donné Wolfgang ; de l'autre, on ne peut oublier le rôle important que remplirent au XIe siècle, les clunisiens d'Allemagne dans la grande lutte entre le Sacerdoce et l'Empire. C'était le développement des germes posés par l'évêque de Ratisbonne.

D. Ursmer BERLIÈRE.

Digitized by Google

Le prochain fascicule des " Anecdota Maredsolana ".

LES COMMENTARIOLI INÉDITS
de saint Jérôme sur les Psaumes.

DANS sa célèbre Apologie contre Rufin (I, 19), écrite en 402, saint Jérôme parle de certains *Commentarioli* qu'il aurait écrits sur les Psaumes avant d'entreprendre la traduction de ceux-ci d'après l'hébreu. Son adversaire, à ce qu'il paraît, lui avait fait un reproche de ce que, dans ces *Commentarioli*, au verset du psaume II où nous lisons actuellement " Apprehendite disciplinam ", il avait écrit " Adorate filium ", tandis que, dans sa traduction sur l'hébreu, oubliant l'explication donnée par lui antérieurement, il avait traduit " Adorate pure ". Jérôme ne renie pas la paternité des *Commentarioli*, il cherche seulement à se justifier du reproche de légèreté en alléguant la nature absolument différente des deux ouvrages : dans les Commentaires, il était libre de s'en tenir au sens qui avait ses préférences, au lieu que dans une traduction en règle, il devait éviter tout ce qui eût pu paraître trop hardi, pour s'attacher plutôt aux données de ses devanciers.

Voilà tout ce qu'on sait sur ces *Commentarioli :* ils ont été réellement composés par saint Jérôme, et cela assez longtemps avant 392 ; Rufin semble en avoir eu un exemplaire entre les mains, mais depuis lors il n'en est plus jamais question. Aussi les éditeurs n'hésitent-ils pas à les compter parmi les ouvrages du saint Docteur qui ne sont point parvenus jusqu'à nous. On convient pourtant généralement qu'une partie de ces *Commentarioli* doit avoir été fondue dans une compilation des plus célèbres, le *Breviarum in Psalmos* attribué à saint Jérôme durant tout le cours du moyen âge.

Cette attribution est absolument insoutenable : maints passages incohérents, maints traits indignes d'un si grand nom ne le prouvent que trop. Et pourtant, ce n'est pas un apocryphe ordinaire que ce *Breviarium in Psalmos*. A côté de ces passages choquants ou insipides, propres à lasser la patience du critique le plus bénévole,

Digitized by Google

que de traits puissants où perce le génie, que de mouvements d'une éloquence véritablement entraînante, que de remarques qui trahissent manifestement l'érudit de profession ! Bref, ce n'est pas sans motif qu'au seizième siècle le saint pape Pie V insista pour qu'on assignât au *Breviarium* une place à part immédiatement après les écrits authentiques de saint Jérôme, au lieu de le reléguer dans le dernier volume avec la masse des autres apocryphes. Cette distinction a paru depuis justifiée à tous les éditeurs par le fait que le *Breviarium* renferme, à leur avis, une bonne part d'éléments authentiques qui tranchent sur tout le reste par l'éclat du style et cette saveur hiéronymienne si difficile à méconnaître.

Il y a bientôt une dizaine d'années que j'ai entrepris de discerner ces nombreux passages marqués au coin du génie de saint Jérôme. J'ai dû d'abord me contenter des indices fournis par l'analyse interne ; et ce procédé, malgré les nombreuses difficultés auxquelles il donne lieu, m'a néanmoins amené à cette persuasion, que le *Breviarium* se compose de trois sortes d'éléments tout à fait distincts. Ce sont : 1° des discours ou fragments de discours prononcés par saint Jérôme à Bethléem en présence des moines rassemblés pour les fonctions liturgiques ; 2° de nombreux extraits, généralement assez courts, des *Commentarioli* sur les psaumes dont il a été question plus haut ; 3° enfin une portion considérable d'éléments hétérogènes, réunis et mis en œuvre par un anonyme postérieur à Eucher de Lyon († 450), mais certainement antérieur à l'époque carolingienne.

Depuis lors, l'étude des manuscrits est venue confirmer de point en point chacune de ces présomptions.

J'ai d'abord retrouvé une soixantaine de discours de saint Jérôme sur les Psaumes, dégagés de toutes les interpolations qu'y a introduites le compilateur du *Breviarium*, mais comprenant par contre des passages assez nombreux que celui-ci a complètement négligés : en général, ce sont ceux qui échappent le plus à la banalité, et qui, par conséquent, offrent le plus d'intérêt à notre point de vue moderne. Le texte en sera publié prochainement, en compagnie d'une vingtaine d'autres discours sur l'Évangile, prononcés par le même saint Docteur en différentes circonstances.

Puis, dans ces dernières années, j'ai rencontré dans quatre manuscrits le texte authentique des *Commentarioli* : le plus ancien est en caractères mérovingiens du VIIe/VIIIe siècle.

Ce sont ces *Commentarioli* de saint Jérôme sur les Psaumes que je m'apprête à donner au public dans le prochain fascicule des ANECDOTA MAREDSOLANA.

Digitized by Google

Comme il a été dit ci-dessus, une partie de ces Commentaires a été mise à profit par le compilateur du *Breviarium:* mais c'est à peine si pour un ou deux psaumes (ps. 138 et 4 sauf encore, pour ce dernier, l'explication du titre qui est de provenance toute différente) l'anonyme a reproduit dans sa pureté native le texte qu'il a vait sous les yeux. Dans la plupart des cas, il l'a mutilé ou rendu méconnaissable en le noyant au sein d'éléments étrangers et sans valeur. Dans toute une moitié de l'ouvrage, au contraire, il a laissé complètement de côté nos *Commentarioli* pour donner ses préférences, soit aux développements oratoires de provenance hiéronymienne, soit à d'autres matériaux qui semblaient mieux répondre à son dessein de composer un commentaire continu sur tout le Psautier.

C'est qu'en effet le commentaire véritable de saint Jérôme avait été conçu dans un but tout différent. L'auteur s'en explique lui-même dans le prologue. Comme il lisait un jour avec un de ses amis les scholies d'Origène sur les Psaumes, ils constatèrent l'un et l'autre que celui-ci n'avait fait qu'effleurer ou même avait entièrement omis certains passages difficiles qui réclamaient des explications. Jérôme, prié par son ami de combler ces regrettables lacunes, accéda volontiers à ce désir, tout en se défendant néanmoins de rédiger un commentaire en règle ; il ne fera, dit-il, que toucher brièvement aux endroits les plus dignes d'attention, de façon à fournir des points de repère à ceux qui voudraient faire une étude plus approfondie du Psautier.

Malgré ce cadre volontairement restreint, et indépendamment de l'intérêt qui s'attache toujours à une production originale d'un si grand homme, les *Commentarioli* ont un droit spécial à être bien accueillis du public lettré de nos jours, et spécialement des savants qui se vouent à l'étude des textes anciens de la Bible. Cet opuscule, en effet, comme beaucoup d'autres écrits du saint Docteur, contient une foule de renseignements sur les différentes versions recueillies par Origène dans ses Hexaples. Ceux de ces renseignements qui ont trouvé place dans le *Breviarium* ont déjà sans doute été mis à profit par les divers érudits qui se sont efforcés de reconstituer l'œuvre immense du maître Alexandrin : mais la trop juste défaveur qui pesait sur l'ouvrage duquel ils avaient été tirés semblait leur ôter à eux-mêmes une partie de leur valeur. Désormais c'est le texte même de Jérôme et non l'indigeste compilation d'un anonyme des temps mérovingiens qui sera le garant de leur authenticité. De plus, la partie des *Commentarioli* non utilisée par celui-ci renferme une égale proportion d'indications du même genre, dont

Digitized by Google

plusieurs font défaut jusque dans l'édition la plus récente et la plus complète des Hexaples, celle de F. Field. Oxford, 1871-75.

Enfin, le texte latin que commente ici saint Jérôme n'est pas lui-même dénué d'intérêt. Je l'ai cherché vainement dans les plus anciens commentateurs, tels que saint Hilaire, saint Ambroise et saint Augustin : il serait important de déterminer si c'est là le texte sur lequel le saint Docteur a fait plus tard les deux révisions connues sous le nom de Psautier romain et Psautier gallican.

Ce n'est pas ici le lieu de s'étendre longuement sur les preuves d'authenticité de nos *Commentarioli*. Déjà le témoignage de saint Jérôme lui-même, puis le procédé à l'aide duquel je les ai retrouvés, mais par dessus tout la lecture attentive qu'on en fera, sont les meilleurs moyens de s'en assurer. Les esprits assez habiles pour discerner le style particulier à chacun des grands auteurs ecclésiastiques jugeront aisément si un autre que Jérôme aurait pu écrire ces commentaires transmis jusqu'à nous sous son nom dans les manuscrits : et, malgré le petit nombre de ces esprits supérieurs, c'est à eux qu'il appartient de former l'opinion publique dans les questions de ce genre. Cependant, pour venir aussi en aide aux autres dans une certaine mesure, je me suis fait un devoir de signaler en note les passages parallèles les plus frappants qui se rencontrent dans les autres ouvrages du même auteur dont l'authenticité n'a jamais fait le moindre doute.

Comme il a été dit, les *Commentarioli* inédits de saint Jérôme sur les Psaumes paraîtront prochainement dans le tome IIIe des " Anecdota Maredsolana " dont ils formeront le premier fascicule : le second, qui suivra de près, contiendra les monuments de la prédication hiéronymienne. On peut souscrire, soit directement à l'abbaye de Maredsous, soit chez MM. Parker et Cie à Oxford et à Londres.

D. GERMAIN MORIN.

Digitized by Google

DIE SEELENLEHRE TERTULLIANS,

étude du Dr GERHARD ESSER (1).

PARMI les éloges que Vincent de Lérins, à la suite de saint Cyprien, de Lactane, de saint Augustin et de saint Jérôme, décerne au génie de Tertullien, se trouve mise en première ligne la connaissance approfondie et universelle qu'il avait de la philosophie antique, de ses systèmes, de ses ramifications, de ses écoles. Et vraiment les écrits du fougueux lutteur abondent en allusions, en attaques, en argumentations dirigées contre la sagesse païenne. Étudier en lui, à côté du styliste, de l'orateur, de l'apologiste, le philosophe chrétien, c'est donc aborder un sujet aussi vaste qu'utile.

M. le Dr Gerhard Esser, professeur à l'Albertinum de Bonn, a entrepris ce travail, pour ce qui concerne la doctrine de Tertullien sur l'âme. Rarement, croyons-nous, sujet a été traité avec plus de soin, de largeur et de saine critique. Où que la matière le conduise, on voit l'auteur s'y orienter en maître. Il ne quitte pas les sommets de la pensée, et son érudition solide, toujours mise à profit avec discernement et goût, lui fournit tantôt de vastes échappées, tantôt de délicieux panoramas.

Sans aborder l'eschatologie, intimement connexe, il est vrai, avec la doctrine sur l'âme, mais qui réclamerait une étude à part, — espérons que l'auteur nous la donnera bientôt, — le Dr Esser suit pas à pas Tertullien dans sa doctrine sur l'âme considérée en elle-même ; puis sur l'âme dans ses rapports avec le corps ; enfin il examine sa théorie sur l'origine de chaque âme individuelle dans la propagation du genre humain. On entrevoit, rien qu'à l'énumération de ces trois parties du livre, combien de questions capitales y sont étudiées. Pour n'en nommer que quelques-unes : la spiritualité, la simplicité, l'immortalité, l'unité de l'âme ; ses opérations comme principe vivifiant, l'origine des idées, la connaissance de Dieu, les facultés morales de l'âme, la nature de son union au corps, la préexistence, la métempsychose et la génération des âmes. La pensée de Tertullien sur tous ces problèmes, avec ses hardiesses et ses excès, mise en regard des données de la philosophie païenne contemporaine, peut-il être objet de recherches plus intéressant ?

Avant de s'y livrer, avec le talent et la science que nous venons de louer, l'auteur examine le point de vue philosophique auquel

1. *Die Seelenlehre Tertullians*, von Dr theol. Gerhard Esser, Repetent am Collegium Albertinum in Bonn. — Paderborn, Druck und Verlag von Ferdinand Schöning, 1893.

Digitized by Google

Tertullien s'est placé dans son œuvre, et les principaux systèmes qu'il avait à rencontrer. Cette introduction était nécessaire. Elle forme à elle seule une excellente étude. Disons-en quelques mots.

Trop souvent on croit voir dans le bouillant Africain un contempteur systématique de la philosophie. C'est mal le comprendre et méconnaître le véritable point de vue auquel il se plaçait, et de plein droit. Sans doute, elle est de lui cette fière parole : « Veritatem philosophi quidem affectant, possident autem christiani. » Mais n'est-ce pas là le cri légitime du chrétien persuadé de posséder la vérité totale, alors que les mille systèmes contradictoires qui l'environnent montrent par cette multiplicité même, leur impuissance à l'atteindre ? « Philosophorum sapientia, dit-il encore, cujus infirmitatem prima hæc contestatur varietas opinionum, veniens de ignorantia veritatis. » En face de cette impuissance, Tertullien se cantonne dans la vérité qu'il possède. Il n'en peut douter, puisqu'il y croit. Aussi, jamais ne consent-il à se placer dans le sentiment d'un homme qui cherche encore. Mais de là à rejeter le procédé scientifique de la recherche, il y a loin. Deux sentences de Tertullien, citées à ce propos par le Dr Essen, définissent avec une rare concision l'état d'esprit voulu dans cette recherche et le terme auquel elle doit aboutir par la force même de la vérité chrétienne. Certes, il faut la critique consciencieuse : « Nihil interim credam, nisi nihil temere credendum. » C'est le point de départ. Mais cette critique doit être docile : « Non credidisses, si non invenisses, sicut non quæsisses, nisi ut invenires. » C'est le point d'arrivée.

Tout autre est la disposition d'esprit du chrétien qui, pour se livrer à des recherches, abdique la certitude de la foi. Au lieu d'avoir la foi pour but, observe très bien notre auteur, elle a l'incrédulité pour principe. Avec sa vigueur accoutumée, l'apologiste africain avait déjà flétri cette tendance en ces termes : « Cum quærunt adhuc nondum tenent, cum autem non tenent, nondum crediderunt, non sunt christiani..... Antequam defendant, negant, quod confitentur se nondum credidisse, dum quærunt. »

Tertullien ne quitte donc jamais l'absolutisme basé de plein droit sur la possession infaillible de la vérité. Il n'en argumente pas moins pour attirer à sa foi ceux qui ne la possèdent point encore. Dans cette méthode la philosophie païenne tantôt lui sert de cible, tantôt lui fournit des armes. Sans doute, ainsi que le remarque encore le Dr Esser, d'autres écrivains parmi les Alexandrins et même son devancier l'apologiste saint Justin lui-même, ont eu une plus haute idée que lui des splendeurs de l'école d'Athènes et du rôle

Digitized by Google

providentiel de la sagesse antique. Cependant il ne méconnaît pas les résultats obtenus par les efforts de ces génies à la recherche de la vérité. Du reste, on ne doit pas oublier le tempérament de l'écrivain. Le vocabulaire de Tertullien est exubérant, comme la fougue de sa pensée. Essentiellement lutteur, l'indomptable Africain a devant les yeux l'ennemi que sa parole, comme par autant de traits, doit terrasser. De là une exagération oratoire, qui devient fausse dès qu'on généralise et abstrait chaque expression.

Philosophe chrétien, Tertullien met sa philosophie au service de sa foi, soit pour en défendre les dogmes, soit pour en acquérir une notion plus éclairée et plus synthétique. En lui le croyant n'éteint jamais le penseur. Seulement entre la foi et la raison, qu'il distingue, sans cependant le faire toujours avec assez de soin, il ne peut jamais y avoir de contradiction, puisque la nature et la révélation ont le même Dieu pour auteur. La foi l'emporte sur la raison, parce qu'elle fournit des lumières plus immédiates et plus sûres sur les grands problèmes de la divinité et de la création. Aussi, plus les vérités révélées sont sublimes et dépassent la capacité de nos facultés laissées à leurs propres et seules forces, plus Tertullien y voit de motifs de croire : « *Qualia decet opera divina esse*, dit-il excellemment, *nisi super omnem admirationem.* » C'est dans ce sens qu'il convient d'entendre son aphorisme trop souvent mal interprété : « *Credo, quia ineptum.* » — Non seulement la révélation ne contredit point la raison, mais il existe entre l'une et l'autre une relation intime, qui les fait en quelque sorte se compénétrer. Peu d'auteurs sont entrés dans cette vérité avec plus de hardiesse et de complaisance que l'apologiste africain. De là ces harmonies magnifiques qu'il découvre entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel. Dans le plan divin, d'après lui, la nature tout entière est le prélude de la révélation. « *Præmisit tibi naturam magistram, submissurus et prophetiam, quo facilius credas prophetiæ discipulus naturæ.* » Avec un tel principe, dit fort bien le Dr Esser, Tertullien pouvait-il être insensible au secours que les connaissances naturelles, historiques ou philosophiques fournissent au chrétien pour l'aider à croire ou pour lui faciliter la défense de sa foi contre ses adversaires ?

Tels sont, brièvement indiqués, d'après l'éminent professeur de l'Albertinum, les points de vue auxquels Tertullien a écrit sur l'âme humaine dans son traité spécial *De anima* et au cours de ses nombreux ouvrages. Sans récuser ce que la saine philosophie a jeté de lumières sur ce grave problème, il s'inspire fièrement de sa foi, avec la noble ambition de dégager sa religion de toutes les erreurs qu'une

Digitized by Google

fausse philosophie, corruptrice de la raison et de la nature, a répandues sur le même sujet. Hermogenes et Marcion, avec les sectes gnostiques, sont les principaux adversaires qu'il accable des traits de sa vigoureuse dialectique.

De l'étude du Dr Esser se dégage une grande et consolante vérité. Le christianisme est le vrai revendicateur de la dignité humaine, surtout de l'âme humaine. La psychologie chrétienne de Tertullien laisse loin derrière elle la sagesse antique. On ne peut trop insister sur ce point, aujourd'hui surtout que l'antiquité pré-chrétienne donne le vertige à tant d'esprits, au reste élevés et puissants. Ce qu'on oublie, c'est que la vraie civilisation n'a point de base plus solide que la vérité. Qu'est-ce que la civilisation sans la liberté? Et d'où vient la seule liberté digne du nom? « *Veritas liberabit vos* », a dit le Christ. Parole profonde, restée la devise de l'Église dans sa lutte au cours des siècles, contre toutes les nuances sans cesse renaissantes de l'oppression et de la barbarie.

Tertullien avait compris cette vérité fondamentale avec toute la pénétration de son rare génie ; il l'avait embrassée avec tout l'élan de son ardente nature. Voilà pourquoi la lecture de ses œuvres est si sainement conquérante. C'est la fascination d'un chrétien enthousiaste de sa foi. Il possède, presque à l'excès, cette fierté qui fait défaut trop souvent aujourd'hui. Et pourtant, quel sentiment mieux que cette fierté, tempérée de la modestie, qui manquait au futur montaniste, convient pour répondre aux néo-païens du XIXe siècle? A ces infatués du beau antique, de la société antique, oui, des mœurs antiques, à ces orgueilleux ingrats pour qui dix-huit siècles de christianisme ne sont que barbarie, Tertullien, bien à l'avance, oppose sa fierté de croyant avec le rayonnement de la vérité chrétienne. Et certes, une doctrine qui, à peine à son aurore, possédait dans une seule de ses Églises des hommes comme Tertullien, Cyprien et Augustin, quelles autres merveilles n'aurait-elle pas enfantées, si, presque à chaque pas, elle n'avait heurté contre le triple obstacle qui les renversa tous trois : l'indiscipline intellectuelle, qui perdit l'apologiste, la tyrannie civile, qui immola le martyr, le flot destructeur des barbares, qui remplit d'amertume l'agonie du docteur? N'en doutons point. Le christianisme total, c'est-à-dire le catholicisme, voilà l'école de la vraie grandeur.

Aussi le dernier fruit que le lecteur retirera de la magistrale étude du Dr Esser ne sera certes pas de se sentir plus fier de sa foi, au contact de la fierté de Tertullien.

Dom Laurent JANSSENS.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Essai sur les principes du Beau en architecture, par L. Cloquet, architecte, professeur à l'Université de Gand. — Société de St-Augustin, 1894.

Avec la netteté et l'élégance qu'on admire dans son crayon, M. L. Cloquet a condensé dans cette brochure d'excellentes notions sur le beau architectural. L'Académie française définit l'architecture : l'art de construire, de disposer et de décorer les édifices. D'après cette définition, l'auteur distingue d'abord la solidité, la convenance et la beauté, pour s'attacher ensuite à cette dernière. La beauté, d'après lui, comprend trois éléments : l'harmonie de l'objet avec son but, l'harmonie des différentes parties de l'objet, l'harmonie de l'objet avec son spectateur. Dans le développement des deux premiers éléments, M. Cloquet explique avec beaucoup de lucidité la raison intime de l'expression esthétique. Il n'omet pas de faire remarquer que la moralité y a sa part, suivant l'ajoute célèbre que fit S. Augustin à la définition du Beau, de Platon. Il insiste aussi sur la sincérité comme qualité essentielle à toute œuvre d'art vraiment belle. De ces développements résulte que la solidité et la convenance concourent à la beauté. Quant au troisième élément, il est obtenu surtout par la décoration, entendue dans le sens du « développement expressif des formes, adapté à l'esprit du spectateur ». Ici l'auteur fait voir, en passant, comment les arts d'imitation doivent respecter les grandes données de l'édifice, tout en ayant, comme il l'ajoute fort bien, leur éloquence à eux, et même une éloquence supérieure. Pour arriver à mieux analyser la beauté décorative, M. Cloquet ramène à cinq les éléments de ce beau : l'harmonie, l'ordre, la variété, la clarté, la symétrie. L'harmonie et la symétrie l'occupent principalement dans les pages qui suivent. Il y fait des considérations très justes sur ce qu'il appelle avec bonheur le rythme et la mesure de l'architecture. A signaler, entre autres, les passages consacrés à la thèse d'Henszelmann au sujet des lois proportionnelles en vigueur chez les Grecs et chez les architectes du moyen âge ; à noter aussi ce qu'il dit de l'abus de la symétrie ou du pendant, introduit à l'époque froidement fastueuse de Louis XIV. L'auteur termine son traité par quelques remarques pleines d'intérêt et par d'utiles conseils sur l'illusion d'optique, l'occultation et l'échelle de proportions. En félicitant M. Cloquet de son travail si intéressant et si substantiel, puis-je me permettre une double remarque? Si la voûte ornée de la cathédrale de Milan n'est que du crépi peint, la faute n'en est pas à l'architecte. L'argent fit défaut pour étendre à toute l'église les sculptures exécutées, si je ne me trompe, dans une partie du transept. Pour ce qui est de l'échelle de proportions, je comprends les deux systèmes : celui de l'accumulation des membres et celui de leur agrandissement. Si le premier est plus avantageux pour faire paraître grand un monument ordinaire ; le second seul, à mon avis, convient aux édifices extraordinaires et produit l'impression de la majesté. Les Alpes sont-elles moins belles et moins grandioses parce qu'elles ne se composent pas de collines superposées ?

D. L. J.

Digitized by Google

DOM SUITBERT BAEUMER O. S. B.

EN terminant son étude sur Mabillon, le R. P. Dom Suitbert Baeumer appliquait à l'illustre bénédictin de Saint-Maur ces paroles de l'Écriture : *et opera ejus sequuntur illum, quia in Deo sunt facta.* Sans vouloir établir le moindre rapprochement entre le grand moine de Saint-Germain et notre confrère de Beuron, dont nous pleurons en ce moment la mort prématurée, il nous est impossible de ne pas évoquer en ce moment le souvenir de Mabillon. Dom Baeumer l'avait pris pour modèle ; il s'en était fait le biographe. Il y a trois ans, accompagné de celui qui écrit ces lignes, il faisait son pèlerinage au tombeau de son héros, dans la vénérable église de Saint-Germain-des-Prés, et là, agenouillé devant la tombe de l'illustre moine, il semblait s'inspirer de son souvenir et lui demander, dans cet antique sanctuaire des fils de saint Benoît, sa bénédiction pour le travail qu'il méditait en ce moment. On a dit de Mabillon qu'avant d'être un savant, il fut un saint ; je dirai de Dom Baeumer qu'avant de vouloir être savant il voulut être et fut moine. Comme Mabillon, dont il aimait à rappeler les vertus, il travailla en obéissance, et jamais il ne souffrit que ses études portassent le moindre préjudice à ses devoirs de religieux et de moine. Il n'avait pas reçu du ciel ces talents extraordinaires qui distinguent le grand moine français, — les génies de cette trempe se comptent facilement dans les annales de l'histoire, — mais les aptitudes qui lui avaient été départies, il les développa par un travail assidu ; il les consacra au même but : à la gloire de Dieu, de l'Église et de son ordre. L'exemple de ses vertus restera en bénédiction parmi nous, comme les résultats de ses travaux appelleront longtemps encore l'attention des savants.

Adolphe Baeumer naquit le 28 mars 1845 à la ferme de Leuchtenberg près de Kaiserswerth. De bonne heure, il montra les plus heureuses dispositions pour la piété et l'étude. Après avoir terminé ses humanités en 1863 au gymnase de Dusseldorf et fréquenté les cours de droit et de théologie aux universités de Bonn et de Tubingue, il entendit la voix de Dieu qui l'appelait à la vie religieuse, et

Digitized by Google

vint frapper à la porte de l'abbaye de Beuron au commencement de l'année 1865. Le monastère nouvellement restauré ne comptait alors que six pères ; c'était un acte de foi que de venir partager les travaux et les difficultés d'une nouvelle fondation, alors que les modestes ressources du prieuré et les occupations nombreuses qui absorbaient chacun des membres de la communauté n'avaient que fort peu d'attraits humains à offrir au nouveau postulant. Mais Beuron avait à sa tête un homme d'une rare vertu, d'une énergie à l'abri de toute épreuve, d'une science étendue, un de ces hommes qui fascinent ceux qui les approchent en les pénétrant d'un saint enthousiasme pour la cause dont ils se sont faits les champions. Cet homme, c'était Dom Maur Wolter, le fondateur de la congrégation bénédictine de Beuron. Restaurer l'ordre de Saint-Benoît en Allemagne sur la base des vraies traditions bénédictines, rétablir l'office divin dans toute son ampleur et intelligence comme premier fondement de cette œuvre, appliquer au travail monastique la largeur de vues qu'il apportait dans la culture des lettres et des sciences, avant tout faire de son abbaye un centre intense de vie ascétique, tel fut le plan conçu et réalisé par le premier abbé de Beuron. Cette œuvre avait été entreprise en France par l'illustre Dom Guéranger. Dom Maur Wolter s'inspira de cet exemple, se pénétra des leçons de l'abbé de Solesmes et envoya se former dans l'abbaye des bords de la Sarthe les premiers novices que la Providence lui avait donnés.

Dom Suitbert fut du nombre de ces privilégiés. C'est à l'école du prieur de Beuron et de l'abbé de Solesmes qu'il puisa cet amour inaltérable pour l'office divin, qui fut le centre de sa vie religieuse, le mobile et le but de ses travaux, et cet attachement profond, d'une simplicité parfois naïve, qu'il porta à la famille du grand patriarche du Mont Cassin, et tout spécialement au monastère de sa profession, après lequel il soupira sans cesse, quand les luttes religieuses l'obligèrent à s'exiler de son pays, où il souhaitait mourir et où il dort maintenant son dernier sommeil. Adolphe Baeumer avait revêtu le saint habit le 5 janvier 1865 et reçu, lors de son entrée au noviciat, le nom du grand évêque missionnaire Suitbert, fondateur du monastère de Kaiserswerth, auprès duquel il avait vu le jour. Le frère Suitbert émit ses vœux de religion le 5 octobre 1866 et fut ordonné prêtre le 3 juin 1869. De bonne heure le jeune prêtre remplit dans son monastère la charge de bibliothécaire. Grâce à une mémoire prodigieuse, il acquit en quelques années un riche trésor de science qu'il communiqua d'abord, au sein de sa

Digitized by Google

famille monastique, dans les cours de droit canon et d'exégèse qu'il donna aux jeunes clercs de l'abbaye. Quand la rigueur des lois de mai obligea les moines à quitter leur abbaye de Beuron, Dom Suitbert partit pour la Belgique, et vint résider quelque temps au prieuré de Maredsous. Le mauvais état de sa santé l'obligea à se rendre dans le Tyrol, près du monastère de Volders, où les moines de Beuron avaient trouvé un refuge, pour demander au Volderbad le remède le plus approprié à son état.

Il passa également quelque temps en Angleterre, au prieuré d'Erdington, utilisant ces différentes stations pour se familiariser avec les principales langues de l'Europe. Outre sa langue maternelle, l'allemand, Dom Baeumer connaissait très bien l'hébreu, le francais, l'anglais et l'italien. Grâce aux excellentes études classiques qu'il avait faites à Dusseldorf, il savait à fond le latin qu'il écrivait avec aisance — chose qui devient rare, même en Allemagne — et maniait le grec avec une grande facilité. Il ne se passait pas de fête de famille qu'il n'offrît de son côté une poésie grecque, qu'on se faisait ensuite un plaisir de traduire pour les non-initiés aux beautés et aux richesses de l'idiome d'Homère. De retour à Maredsous, il se consacra avec un rare dévouement à la rédaction de différentes œuvres liturgiques et à la correction des travaux de l'imprimerie de MM. Desclée à Tournai. Ses principaux travaux sont, outre la réédition du Bréviaire bénédictin, grand in-8°, différentes éditions du Missel romain et du Missel monastique. Ce que la rédaction du Bréviaire monastique lui a coûté de temps, de recherches et de correspondances, ceux-là qui l'ont vu au milieu des innombrables épreuves d'imprimerie qui tapissaient sa cellule et ont pu jeter un coup d'œil dans les *Analecta breviaristica* ou dossiers réunis par l'auteur au sujet de ce travail, peuvent seuls s'en faire une idée. La révision des textes à l'aide des éditions des Pères, l'introduction de certaines corrections qui nécessita une correspondance suivie avec la congrégation des rites, la disposition du volume qu'il devait approprier aux besoins ou aux désirs des différentes congrégations de l'ordre lui occasionnèrent un travail pénible, assidu et en apparence fort peu rémunérateur. Le nouveau Bréviaire monastique parut en 1884 avec la mention de « *Leonis XIII auctoritate recognitum* », clause qui en faisait l'édition-type pour le bréviaire de l'ordre.

Dom Baeumer venait de publier l'édition in-8° de la *Biblia sacra vulgatae editionis* à Tournai en 1885, quand il commença, pour ainsi dire, sa carrière littéraire. De longues années d'études privées

Digitized by Google

lui avaient permis d'amasser un trésor assez riche de connaissances et avaient mûri son jugement. Il avait quarante ans: c'était commencer un peu tard, mais ce retard semble lui avoir donné des forces pour une productivité plus grande. Ce qu'il a produit dans les sept dernières années de sa vie est vraiment considérable. En dehors de trois ouvrages spéciaux sur Mabillon, le symbole des apôtres et son histoire du Bréviaire, on possède de lui une foule d'études répandues dans les principales revues catholiques d'Allemagne, tels que le *Katholik* de Mayence, la Revue théologique d'Insbruck, les *Historische-polit. Blätter* de Munich, la Revue bénédictine d'Autriche, l'*Historisches Jahrbuch*, et de comptes-rendus dans les revues bibliographiques : *Rundschau* et *Handweiser* et nombre de notices dans la seconde édition du *Kirchenlexikon*.

Les travaux de D. Suitbert Baeumer se rapportent presque tous à l'histoire de la Liturgie ou à celle de l'ordre bénédictin. Ils étaient en quelque sorte à ses yeux la justification et la glorification de la vocation bénédictine. Autant par goût personnel pour les recherches liturgiques que pour répondre aux désirs de ses supérieurs, D. Baeumer consacra tous ses efforts à cultiver le champ de la liturgie. Son point de départ fut son amour pour l'œuvre par excellence du moine, celle à laquelle il consacre les meilleurs moments de sa journée et la plus large part de sa vie, la liturgie dans laquelle il est le représentant et le mandataire officiel de l'Église dans le tribut de la louange sociale. Comprendre la prière qu'il avait sans cesse sur les lèvres, pénétrer le sens des cérémonies sacrées, en suivre le développement et la transformation à travers les siècles, tel était le but premier que se proposait le moine de Beuron. Les travaux de Dom Guéranger, les conférences de l'abbé D. Maur Wolter, ses recherches privées lui ouvrirent un vaste horizon et l'amenèrent à se rendre compte de l'état exact de la science liturgique à notre époque, d'en saisir les lacunes et de pressentir les résultats auxquels il était possible d'arriver. Les travaux publiés récemment par des auteurs tels que Thalhofer, Probst, Duchesne, pour ne citer que quelques noms, avaient donné une puissante impulsion aux études liturgiques et éveillé l'intérêt en leur faveur. De nombreux travaux de détail avaient été publiés, mais les origines de la liturgie latine restaient plongées dans l'obscurité. N'y avait-il pas moyen de percer ce mystère en soumettant à un nouvel examen les anciens manuscrits liturgiques échappés aux ravages du temps, et en contrôlant à leur lumière les textes épars dans les œuvres des Pères et des écrivains ecclésiastiques ? Dom Baeumer le crut, et encouragé, aidé,

Digitized by Google

guidé même par des amis, il entreprit d'écrire l'histoire de la Messe et de l'office divin. Le point central de ses recherches était l'œuvre liturgique de S. Grégoire le Grand ; c'était comme le pivot de ses recherches. C'est pour éclaircir la question si importante, si discutée de la part qui revient à ce pontife dans la transformation de la liturgie latine qu'il entreprit dans les dernières années de nombreux voyages dans les principales bibliothèques de Belgique, de France, d'Allemagne, d'Angleterre, de Suisse et d'Italie. Il espérait composer à bref délai un mémoire en réponse à la question posée par S. S. Léon XIII, lors du centenaire de S. Grégoire, sur l'œuvre liturgique de ce pontife.

Le savant liturgiste de Beuron n'a pu réaliser son plan relativement à l'histoire de la Messe. Nous ne possédons de lui que deux études sur ce sujet : l'une sur le Missel de Stowe et l'autre sur le sacramentaire gélasien. Profitant des publications anglaises sur le vénérable Missel irlandais, connu sous le nom de Missel de Stowe, et venant après les interminables discussions soulevées à son sujet de 1887 à 1889 dans l'*Academy* par MM. Whitley Stokes, Mac Carthy, Warren, George Stokes et autres savants, le R. P. Baeumer se mit en dehors des discussions purement philologiques qui avaient absorbé ses devanciers et détourné leur attention du point le plus important, c'est-à-dire de la valeur du Missel au point de vue liturgique, et il réduisit à néant les prétentions anglicanes de Mac Carthy, qui ne voulait admettre l'introduction en Irlande du rit romain que le plus tard possible, au dixième siècle peut-être, afin de montrer que les anciens Bretons et Irlandais avaient été de bons catholiques, sans aucune relation avec Rome. Dom Baeumer se mit sur le terrain liturgique et tenta de reconstituer le texte primitif du manuscrit de Stowe, dont il plaça la rédaction au plus tard entre 630 et 650. Déjà à la fin de cette étude il appelait l'attention sur la véritable portée de la réforme liturgique de Charlemagne et annonçait un travail sur la valeur et l'usage du Sacramentaire dit gélasien. Les résultats de cette nouvelle étude étaient qu'au VIe siècle il existait un Missel codifié dont on retrouve le type dans le Sacramentaire gélasien ou antégrégorien. S. Grégoire le Grand le simplifia, l'abrégea et lui donna une plus grande fixité, et son Sacramentaire réformé, avec quelques ajoutes postérieures, resta en usage à Rome jusqu'au temps d'Adrien I. Mais déjà dans le cours du VIe siècle, le Missel usité à Rome avant la réforme de S. Grégoire, avait pénétré dans les Gaules et, tandis qu'il passait en partie dans les livres gallicans, il se pénétrait lui-même d'éléments gallicans. Quand

Digitized by Google

Charlemagne résolut d'établir l'unité liturgique dans son empire et d'introduire le Missel réformé par S. Grégoire le Grand, il ne parvint pas à détrôner complètement les anciennes formules. Le Sacramentaire grégorien s'enrichit en Gaule d'éléments empruntés à l'ancien missel romain antégrégorien. La partie grégorienne était officielle, l'autre partie, plus ancienne, était laissée au gré des prêtres et des évêques. Alcuin était probablement l'auteur de cette compilation, qui facilita l'adoption du sacramentaire grégorien en Gaule, et qui de Gaule, sans doute sous l'influence des princes carlovingiens, passa à Rome et prit la place du Missel usité au temps d'Adrien I. Ce fait explique la présence de textes et de rites gallicans dans la liturgie romaine encore en vigueur. C'est donc à tort qu'on parle de l'abrogation pure et simple de la liturgie gallicane et de son remplacement par la liturgie romaine de S. Grégoire.

L'histoire du Bréviaire était heureusement terminée quand la mort vint arrêter l'auteur au milieu de ses travaux. Il put encore mettre à profit pour cette œuvre les trésors de notes qu'il avait recueillis l'hiver dernier dans les bibliothèques d'Angleterre. A son retour il put y donner la dernière main et remettre son manuscrit à l'imprimeur. La préface, qui en fut retrouvée dans son Bréviaire après sa mort, portait la date de la fête des saints apôtres Pierre et Paul : elle avait donc été écrite dans un moment de répit laissé par la maladie qui le consumait et ne devait pas tarder à l'emporter.

Cette œuvre, nous l'avons dit plus haut, était préparée de longue main. L'auteur en avait esquissé le plan et ébauché certaines parties dans une série d'articles et d'études publiés dans diverses revues d'Allemagne. Ce fut en 1886 qu'il débuta par deux petites études : une « explication des mots *Litaniae* et *Missae* employés par S. Benoît dans les chapitres 9 à 17 de la sainte Règle » et « les lectures de l'Écriture dans l'office romain au temps de S. Grégoire le Grand ». Dès lors ses recherches se poursuivirent avec plus d'activité et de précision, et l'on a de lui des études sur l'influence de la règle de S. Benoît sur le développement du Bréviaire romain » (1887), sur « l'origine apostolique de Laudes et de Vêpres et leur rapport avec les sacrifices mosaïques du matin et du soir » (1887), « Laudes et Vêpres du 4e au 7e siècle » (1888). Arrivé à ce moment de l'histoire de l'office, l'auteur pouvait entreprendre l'histoire du Bréviaire proprement dit. Il le fit dans une série d'articles qui parurent dans le *Katholik* de Mayence de 1889 à 1891. En terminant son étude sur le Bréviaire de Quignonez, l'auteur annonçait la prochaine publication d'un travail plus développé sur son sujet favori.

Digitized by Google

Un ami du défunt, qui fut pour lui un guide sûr et un collaborateur dévoué — sa modestie ne nous permettrait pas de citer son nom — a consacré aux travaux liturgiques du R. P. Baeumer dans le *Tablet* quelques lignes qu'on nous permettra de reproduire ici : « Dans ces articles, qu'on ne doit considérer que comme des pièces d'essai, dit-il, Dom Baeumer se laisse guider par les travaux antérieurs de Dom Guéranger ; mais dans les points de détail, il diffère notablement de cet auteur ; il y insère aussi les résultats de ses propres études sur les sources originales et profite des recherches les plus récentes sur l'antiquité ecclésiastique et sur le moyen âge si multipliées à notre époque.

« Dans la composition de son Histoire du Bréviaire actuellement sous presse et qui doit paraître avant la fin de cette année, il s'affranchit de la direction de Dom Guéranger et se fraie à lui-même sa propre voie. En ce siècle où presque toutes les branches de la science ecclésiastique ont été renouvelées au moyen de méthodes plus perfectionnées, on a malheureusement négligé d'appliquer à la liturgie des procédés semblables. C'est pourquoi Dom Baeumer soumit à un nouvel examen l'ensemble des textes isolés qui se rencontrent incidemment dans les ouvrages des saints Pères relativement à l'office divin, leur attribuant la valeur réelle qui leur revient comme preuve ou comme éclaircissement, en ayant soin également d'établir une rigoureuse distinction de temps et de lieux. Par ce moyen, il s'efforça de constater des faits qui, s'ils sont peu nombreux, au moins sont certains ; et ainsi il essaya de mettre fin à l'incertitude et à la confusion qui régnaient dans toute cette matière. Son but était, en ce qui concerne spécialement l'histoire primitive de la prière publique de l'Église, de poser, si possible, une base solide sur laquelle on pourrait avec une certaine assurance s'appuyer pour faire de nouvelles recherches. »

A ces travaux nous devons ajouter les études qu'il consacra à l'origine de la fête de Noël, son analyse de la Liturgique de Thalhofer, dont il combattit l'opinion en ce qui regarde la place à accorder à la Liturgique dans l'encyclopédie de la théologie. Le savant professeur d'Eichstätt, dont le P. Baeumer était le premier à reconnaître la piété, l'érudition et la profondeur, considérait la Liturgique comme une partie intégrante de la théologie pastorale ; D. Baeumer en défendit l'indépendance vis-à-vis de la Pastorale, et ses motifs ont convaincu l'éditeur de la réédition de l'œuvre de Thalhofer, le Dr Adalbert Ebner (1). L'article que le savant moine

1. *Handbuch der katholischen Liturgik*, 2 édit. Fribourg en Brisgau. Herder, 1894. I, p. 23, note 2.

Digitized by Google

de Beuron, alors sous-prieur à Maredsous, a consacré à l'Hymnologie dans le *Kirchenlexikon* publié à Fribourg, vaut un long traité, tant il a condensé en quelques pages une somme de renseignements précieux sur l'origine, la nature, les auteurs des hymnes dans les diverses liturgies chrétiennes.

La maladie qui vint surprendre le R. P. Suitbert à son retour d'Angleterre l'a empêché de classer les nombreuses notes qu'il avait recueillies au cours de ses voyages sur l'influence de S. Grégoire le Grand, sur le développement de la liturgie et sur la part réelle qui revient au grand pape dans la rédaction des livres officiels de l'Église romaine: les matériaux étaient ramassés, le plan était conçu; encore quelques mois et le travail inspiré par S. S. Léon XIII aurait pu voir le jour. La Providence en a disposé autrement. Le malade n'a pas même eu le temps d'esquisser par écrit, dans ses grandes lignes l'œuvre qu'il projetait. « Au moment où mourut Dom Baeumer, ajoute le savant que nous citions plus haut, les matériaux du traité que depuis si longtemps il se proposait d'écrire sur l'histoire primitive de la Messe se trouvaient réunis sous sa main, et le plan en était déjà tracé en détail. Ce coup inattendu de la Providence divine prive le monde savant et l'Église du fruit de travaux prolongés et assidus ; et c'est ainsi que disparaît, comme s'il n'avait jamais existé, sans qu'il soit possible d'en user ni de le recouvrer, tout un trésor de science et d'observation, ramassé lentement au cours des années, et que peut-être personne de nos jours n'aura la patience et le courage de créer de nouveau et de reconstituer. »

Dom Baeumer ne pouvait manquer de s'intéresser grandement aux travaux patrologiques et de suivre avec la plus grande attention les découvertes faites depuis quelques années dans ce domaine des études sacrées. Chaque jour il devait recourir aux écrivains ecclésiastiques pour constater dans leurs ouvrages soit la présence, soit l'origine ou l'explication des anciens rites. Les travaux de Mgr Probst, le Nestor des liturgistes allemands, comme l'appelle notre moine dans la dernière étude sortie de sa plume (1), lui avaient signalé une mine aussi sûre que féconde à exploiter. L'ouvrage du savant professeur de Breslau : *La liturgie des trois premiers siècles chrétiens*, publié en 1870 avait été pour le jeune moine de Beuron une révélation et l'avait comme électrisé(2). Ce sont les propres termes qu'il emploie dans l'analyse du récent travail du Dr Probst sur la liturgie du quatrième siècle qu'il écrivit pendant sa dernière maladie. Certes,

1. *Katholik*, 1894, II. 56.
2. Ib.

Digitized by Google

notre savant confrère n'a pas eu la chance de faire dans les bibliothèques une de ces heureuses découvertes qui agitent pour quelque temps le monde des érudits. La nature de ses travaux ne le portait pas à aller lui-même à la recherche de ces pièces inédites ou inconnues : je crois même pouvoir dire qu'il n'était pas préparé à ce genre de travaux et qu'il n'avait pas ce qu'on appelle proprement le flair de l'inédit. Son temps était d'ailleurs mesuré par ses occupations monastiques et par ses études liturgiques, et celles-ci réclamaient plutôt de lui la mise en œuvre des matériaux réunis par d'autres. Grâce à son assiduité au travail, grâce à ses voyages, à ses relations étendues, grâce aussi au talent qu'il avait de se procurer les primeurs des principaux travaux annoncés, il savait se tenir parfaitement au courant du mouvement liturgique et patrologique. Les rédacteurs de certaines revues bibliographiques le savaient bien, et l'on acceptait volontiers de D. Baeumer les petites nouvelles à sensation ou les premières annonces d'un ouvrage paru ou en préparation, car le patient moine était toujours à l'affût de ces nouvelles. Quand une de ces découvertes à sensation venait à provoquer dans le monde savant une avalanche de brochures, d'articles pour ou contre, il cherchait à réunir ces différents travaux ; il les groupait, les comparait, les analysait et tâchait d'en dégager les points acquis à la science et de montrer la véritable portée de leurs résultats. Nous signalerons dans cet ordre de choses les articles qu'il consacra dans le *Literarische Rundschau* et dans le *Literarische Handweiser* à la *Didache*, au traité *Adversus aleatores*, au *Liber diurnus*, au *Diatessaron* de Tatien, aux constitutions apostoliques, et aux ouvrages de Fauste de Riez. Il fut moins heureux dans un travail qu'il présenta au congrès scientifique international des catholiques à Paris. Il avait choisi pour sujet le *Micrologue*, traité liturgique du onzième siècle dont on ne connaissait pas exactement l'auteur. Se basant sur une série d'observations qu'il croyait fondées sur les manuscrits, dont les inscriptions l'égarèrent, il crut pouvoir l'attribuer à Ives de Chartres. Ce travail fut accueilli avec faveur et déjà maints critiques en avaient adopté les conclusions, quand les indications d'un de ses confrères de Maredsous le mirent sur la trace du véritable auteur. Dom Baeumer soumit son travail à un nouvel examen et peu après il donna dans le *Neues Archiv* une seconde étude sur le véritable auteur du Micrologue Bernold de Constance (1), celui que lui avait révélé un article du R. P. Dom Germain Morin.

L'étude à laquelle, après la liturgie, le P. Baeumer portait le plus

1. *Revue bénédictine*, 1891, pp. 385 sqq.

Digitized by Google

vif intérêt, était l'histoire de l'ordre dont il se faisait gloire d'être membre. Il avait pour la famille bénédictine l'attachement du fils le plus tendre et le plus dévoué. Il appartenait à la première génération de moines de la congrégation de Beuron ; il connut l'humilité et les difficultés de ses débuts, il en suivit avec joie les heureux développements. Aussi voulait-il contribuer de son côté à l'œuvre de restauration qui s'opérait de toutes parts dans l'ordre, propager les principes traditionnels du monachisme bénédictin, faire connaître ses gloires et ses travaux. Telle fut l'origine des quelques études qu'il publia sur l'histoire bénédictine. Le relèvement du collège bénédictin de Saint-Anselme à Rome en 1887 par S. S. Léon XIII lui suggéra un article sur les origines de ce collège fondé par Innocent XI en 1687 et sur les principaux écrivains qui en illustrèrent les différentes chaires.

La cause des martyrs anglais trouva en lui un ardent défenseur. Le 29 décembre 1886 le Saint-Siège reconnaissait le culte de cinquante-quatre des martyrs anglais qui avaient souffert pour la foi sous Henri VIII et sous Élisabeth. La preuve principale de l'existence du culte était une fresque exécutée en 1583 avec l'autorisation de Grégoire XIII dans l'église du collège anglais à Rome. La rédaction première du décret portait les noms de sept bénédictins représentés sur ce tableau avec l'inscription : *Tres abbates O. S. B. cum aliquibus monachis eorum.* Déjà quelques exemplaires en avaient été expédiés en Allemagne, en Belgique et en France, quand le promoteur de la foi, Mgr Caprara, émit des doutes sur l'identité de ces sept personnages, vu que l'on connaissait encore d'autres martyrs bénédictins en Angleterre, et provoqua le retrait du décret d'où l'on supprima les noms des martyrs bénédictins. Un mois plus tard, le cardinal préfet de la congrégation des Rites déclarait que la béatification des martyrs ajournés aurait lieu dès que les preuves en faveur de leur identité auraient été fournies. Les bénédictins de la congrégation anglaise se mirent aussitôt à l'œuvre avec un nouveau zèle, et nous espérons que leurs efforts ne tarderont pas à être couronnés d'un plein succès. Dom Baeumer voulut intéresser tout l'ordre à cette affaire et écrivit son article sur les martyrs bénédictins d'Angleterre au temps de Henri VIII. Grâce aux précieuses communications qui lui avaient été faites de la part d'hommes compétents en ce point, il put raconter avec assez de détails la vie des glorieux confesseurs de la foi sortis de la famille bénédictine. Un peu plus tard, mettant à profit les travaux du savant bénédictin anglais, Dom Gasquet, sur la suppression des monastères sous

Digitized by Google

Henri VIII, il publia une étude sur le même sujet et vulgarisa en Allemagne les résultats des travaux du R. P. Gasquet, en attendant que l'un de ses confrères de Maredsous publiât la traduction complète de l'œuvre du savant historien anglais.

Les pages qu'il écrivit il y a trois ans sur un célèbre moine de Melk, Dom Bernard Pez, étaient puisées pour une large part à l'étude publiée peu avant par le R. P. D. Katschthaler, de l'abbaye de Melk, et n'avaient d'autre but que de vulgariser ce travail, de le compléter et de signaler la valeur des travaux de l'auteur du *Thesaurus novissimus* et de la *Bibliotheca ascetica.*

Ses articles sur « les Clunistes aux Xe, XIe et XIIe siècles » étaient plus importants. Une étude incorrecte sur la réforme de Cluny, parue dans les *Historische-politische Blätter* de Munich, détermina le P. Baeumer à relever les assertions erronées de cette appréciation trop visiblement inspirée par deux récents travaux d'auteurs protestants, W. Schultze et Ladewig. Il reprit l'ensemble de la question, retraça les origines de Cluny, en précisa l'importance dans le développement du monachisme et la véritable influence exercée sur l'Église. Nous ne voudrions pas souscrire à tous les jugements de l'auteur, différents points de vue devraient être modifiés à l'aide du récent travail du Dr Sackur sur les Clunistes, mais il y aurait injustice à ne pas reconnaître qu'il y a dans l'étude de D. Baeumer quelques pages réellement intéressantes sur l'esprit de Cluny, plus particulièrement sur ses différends avec Cîteaux.

Mais le livre qu'il écrivit avec le plus d'amour, ce fut, à n'en pas douter, sa vie de Mabillon, à laquelle il préluda par une série d'articles publiés dans une revue de Munich. A ses yeux, le grand moine français réalisait l'idéal du bénédictin : Mabillon fut un modèle accompli de toutes les vertus monastiques, en même temps que le type achevé du savant. Le nom de Mabillon évoquait le souvenir de cette incomparable pléïade d'érudits de la congrégation de Saint-Maur qui sont l'honneur de la science, la gloire de la France chrétienne et de l'ordre bénédictin. Montrer l'activité littéraire des Mauristes en faisant connaître leur sphère d'action, leur formation, leur entourage, leurs relations, en recherchant l'esprit qui provoquait, vivifiait, animait leurs travaux, et rattacher cette étude à l'histoire générale de l'ordre de Saint-Benoît et plus particulièrement de la congrégation de Saint-Maur, tel fut le but poursuivi par le R. P. Baeumer dans sa biographie de D. Jean Mabillon. L'auteur n'entendait pas donner au public un travail purement scientifique. Bien que composée à l'aide des travaux antérieurs, inspirée, on peut

Digitized by Google

le dire, par l'attrayant ouvrage du prince E. de Broglie, la nouvelle biographie du bénédictin de Beuron contenait cependant plus d'un fait intéressant et plus d'une idée neuve sur un sujet maintes fois traité. Toutefois son but principal était de vulgariser en Allemagne la vie et de rappeler les travaux du grand moine français et de ses compagnons dont la science allemande profite dans une si large mesure; de populariser en quelque sorte cette sympathique figure du savant chrétien et de montrer ce que fut la science bénédictine, à quel foyer elle s'alluma et quel esprit doit la féconder pour lui faire produire des fruits abondants. Le travail de D. Baeumer reçut partout, même en France, un accueil favorable. A part quelques méprises, qui furent signalées dans les revues bibliographiques, l'ouvrage fut généralement bien apprécié: l'on peut même regretter, avec un critique qu'un certain engouement pour l'Allemagne, patriotisme exagéré et parfois mal contenu, qui lui attira le reproche de chauvinisme, n'ait pas permis d'en entreprendre une traduction française (1). Quoi qu'il en soit de ces remarques et de ces regrets, la biographie de Mabillon est un livre qui se lit avec plaisir et que l'on consultera toujours avec fruit.

La vie de Mabillon venait à peine de paraître que l'auteur entreprit résolûment un autre travail. L'on se rappelle l'émoi causé dans le monde protestant d'Allemagne par le cas du pasteur wurtembergeois Schrempf, déposé de sa cure de Leuzenbourg, pour manquement aux devoirs de sa charge. Ledit pasteur avait déclaré que ne croyant plus aux articles du symbole des apôtres, il n'en ferait plus usage dans les cérémonies du baptême et de la confirmation. Schrempf était logique et loyal. Le cas était cependant grave : nombre de pasteurs et aspirants au « ministère de la parole divine » étaient dans les mêmes dispositions et continuaient ou entendaient continuer de jouir des revenus ecclésiastiques dans une église dont ils ne reconnaissaient plus le symbole officiel. Le célèbre professeur Harnack déclarait du haut de sa chaire à l'université de Berlin qu'il y avait bien dans « l'Apostolicum » quelques articles qu'un chrétien instruit, formé à l'intelligence de l'Évangile et de l'histoire ecclésiastique, ne pouvait plus admettre, toutefois que le moment n'était pas venu de remplacer cette vénérable formule de l'antiquité par une autre plus prégnante et aussi adéquate; qu'en fin de compte, en

1. Un critique français a fait la curieuse remarque que la vie de D. Mabillon est dédiée à un prince allemand, S. A. R. le prince Léopold de Hohenzollern. Il ignorait sans doute que l'abbaye de Beuron est située en Hohenzollern, que l'abbaye est comprise dans les domaines de la famille princière, et qu'elle doit sa restauration à la princesse Catherine de Hohenzollern.

Digitized by Google

admettant les idées fondamentales de l'église protestante, qui n'entend nullement faire de chaque article du symbole un dogme de foi invariable, et tout en désirant l'abrogation du symbole dans la liturgie, il y avait moyen d'en continuer l'usage en donnant à chaque article le sens qu'on voulait lui attribuer. Émanant d'un homme aussi distingué par sa science des antiquités ecclésiastiques, cette explication ne pouvait manquer de provoquer une vive agitation en Allemagne, tant parmi les représentants de la théologie rationaliste que parmi les partisans de l'orthodoxie. Les brochures pour ou contre se multiplièrent, mettant à nu la profonde division qui existe au sein du protestantisme et dévoilant à tous les regards son évolution de plus en plus marquée vers le rationalisme.

Ces discussions n'eurent aucun écho parmi les catholiques, assurés, de par l'autorité de l'Église, que les articles du symbole sont des dogmes de la foi révélée par le Christ et enseignée par ses apôtres. On désirait cependant posséder un travail sur le symbole dans lequel on produirait les titres de sa tradition apostolique et qui servirait à renverser une thèse chère à quelques protestants rationalistes, à savoir que le symbole des apôtres est une de ces légendes romaines qui n'ont aucun fond de vérité et qui ne remontent pas au delà du commencement du sixième siècle.

L'infatigable sous-prieur de Beuron se mit aussitôt à l'œuvre et se disposa à publier une série d'articles dans une revue théologique. Les retards qu'une publication fragmentaire auraient forcément apportés à son travail,le déterminèrent à réunir ces différents articles en un volume séparé. Cette circonstance, comme l'auteur l'a fait remarquer lui-même, explique une sorte de désordre résultant de certaines répétitions que l'on trouve dans le cours de l'ouvrage.

Ce travail se divisait en deux parties: la première traitait de l'origine du symbole, la seconde en donnait le commentaire théologique et historique.

Les revues firent un bon accueil à ce travail d'une érudition aussi étendue que solide. Ce livre ne donnait pas la solution des différents problèmes historiques soulevés au sujet des différents symboles,tel n'était pas son but; mais il défendait le point de vue catholique et montrait la faiblesse de cette science théologique protestante qui, en certaines circonstances, fait si bon marché de la vénérable antiquité à laquelle elle en appelait jadis contre l'Église romaine. A part quelques points de détail, le travail entrepris simultanément par le P. jésuite Blume avec non moins de science que de critique justifiait les conclusions du bénédictin.

Digitized by Google

Il semble que ces travaux avaient de quoi largement occuper les heures d'étude, assez mesurées d'ailleurs, du savant moine de Beuron. Son activité infatigable, sa serviabilité bien connue, son empressement à obliger des amis l'entraînaient parfois en dehors de sa voie ordinaire.

Les lecteurs du *Rundschau* de Fribourg du *Handweiser* de Munster et de la seconde édition du *Kirchenlexikon*, ont pu voir l'intérêt que portait le P. Baeumer à ces deux revues et quel empressement il mettait à les mettre au courant des nouveautés littéraires. Ses comptes-rendus étaient bien accueillis, parce qu'on y trouvait toujours une foule d'indications sur des livres ou des articles peu connus. Nous rattacherons à ce genre de travaux les articles qu'il consacra, le plus souvent sur une demande directe d'un ami ou d'une rédaction, aux derniers ouvrages de Charles Werner, aux publications récentes sur la seconde Terreur en France, à la correspondance du cardinal Maury, à la condamnation des erreurs rosminiennes.

Le moment était venu de mettre la dernière main à l'histoire du Bréviaire et de préparer le mémoire sur l'œuvre liturgique de saint Grégoire-le-Grand. Le savant moine reprit le bâton de voyageur et s'en alla de bibliothèque en bibliothèque à la recherche des vieux manuscrits. Au commencement de l'hiver dernier, ce fut vers l'Angleterre qu'il se dirigea en passant par la Belgique. Il y travailla avec une assiduité trop grande et déploya une activité presque fébrile pour profiter dans la plus large mesure des richesses que lui offraient les nombreuses et si importantes bibliothèques de ce pays. S'il y recueillit des trésors de science, hélas! ce fut là aussi que se déclarèrent les premiers germes de la maladie qui devait l'emporter. Dom Baeumer n'avait jamais joui d'une bonne santé; une maladie de cœur, qui le fit souffrir depuis son enfance, de fréquentes attaques de rhumatisme l'arrêtèrent souvent, mais jamais d'une manière absolue, dans ses travaux. Ses expériences du passé auraient dû le prémunir contre toute exagération ou contre toute imprudence. Son énergie inébranlable, sa forte volonté voulaient triompher de la faiblesse de son corps. Les fatigues excessives de ce dernier voyage produisirent une réaction terrible. Il était à peine rentré dans son monastère que, recueillant ses dernières forces, il se mit à classer ses notes et donna un dernier coup de main à son travail sur le Bréviaire. C'en était trop : la nature était épuisée, et l'infatigable travailleur, frappé d'une neurasthénie accentuée, fut condamné au repos le plus absolu. La maladie devint inquiétante, et d'un jour à l'autre on redoutait un

Digitized by Google

dénouement fatal. Après avoir échappé à la mort comme par miracle pendant la semaine de Pâques, le malade sembla se remettre quelque peu. Les supérieurs jugèrent qu'un séjour à l'établissement des Sœurs de la charité à Heitersheim près de Fribourg-en-Brisgau hâterait sa convalescence.

Les forces en effet semblèrent lui revenir ; il put encore, quoique péniblement, revoir quelques feuilles d'imprimerie, donner au *Katholik* de Mayence une longue analyse de l'ouvrage du Dr Probst sur la liturgie du quatrième siècle, son dernier article, et écrire la préface de son nouveau livre datée du 29 juin et retrouvée dans son bréviaire après sa mort. Une rechute qu'il eut vers la mi-juin l'obligea à se faire transporter à Fribourg même : le frère infirmier de Beuron était venu le soigner. Dès ce moment sa vie ne fut plus qu'un long martyre, augmenté encore par la douleur d'être éloigné de son monastère. Au commencement de juillet, se sentant un peu mieux, il espéra pouvoir se faire transporter à Beuron, et il alla, en voiture, remercier ses amis de Fribourg de la charité qu'ils lui avaient témoignée pendant sa maladie. Ses forces le trahirent : il dut rentrer chez lui et s'aliter. La visite du Rme P. archiabbé de Beuron, en route pour le chapitre général de Maredsous, parut ranimer le malade qui se berçait toujours de l'espoir de rentrer dans son abbaye pour y mourir entouré de ses frères. Il avait conscience de son état et se préparait au passage de l'éternité. Un de ses confrères était venu se fixer auprès du malade, dont les forces diminuaient de jour en jour. Le 11 août, veille de sa mort, malgré les douleurs que lui causait son mal, le malade s'entretenait encore avec son confrère des questions qui l'intéressaient : une de ses dernières paroles fut celle qu'il adressa à ce Père : « Dites, je vous prie, aux jeunes clercs et aux novices, dites-leur bien de tendre le plus sérieusement qu'ils pourront vers la sainteté et vers la science. » Le malade priait beaucoup, d'une manière presque continue, tenant en mains le crucifix et le chapelet. Il parlait souvent de la sainte messe et du peu de cas que l'on fait de ce trésor de la rédemption, de la valeur et de l'importance de l'obéissance monastique. Il lui en coûtait énormément d'être loin de son abbaye, et il assurait qu'il n'avait quitté sa cellule que sur l'ordre de ses supérieurs et non pour chercher ses aises.

L'après-midi du 11 le mal empira et le malade eut le délire : son imagination trahissait son intelligence. Il parlait avec de nombreux détails et d'une manière très édifiante du voyage de la sainte famille, de l'Incarnation, de la sainte messe comme réalisation des types de

Digitized by Google

l'ancienne alliance. Quand on lui adressait la parole, il s'arrêtait et répondait aux questions. La dernière parole qu'il adressa fut pour demander la bénédiction au R. P. dom Bernard qui le veillait. Le matin du 12, la respiration devint de plus en plus pénible : dans l'impossibilité où il était d'administrer au malade le saint viatique, son compagnon lui donna l'absolution générale, récita les prières de la « *Commendatio animae* » et ajouta par trois fois le « *Suscipe me Domine* », que nous chantons au jour de notre profession monastique et qui, d'après notre Rituel, doit accompagner dans l'éternité l'âme du moine que Dieu rappelle à lui. Vers cinq heures le moribond poussa un profond soupir : l'âme venait de quitter son corps et s'en était allée à Dieu.

La nouvelle de la mort de D. Baeumer attira bientôt une foule nombreuse auprès de sa dépouille mortelle. Le corps du défunt ne tarda pas à être transporté à Beuron, où il repose maintenant sous le sanctuaire témoin de ses vœux, et où pendant tant d'années il a chanté les louanges du Seigneur et travaillé pour l'Église. Les lettres nombreuses, écrites pour la plupart par les savants catholiques les plus en vue d'Allemagne et de l'étranger, témoignèrent de la haute estime en laquelle on tenait l'humble moine de Beuron.

Nous avons montré ce que fut l'homme de la science, il nous reste à dire ce que fut le moine. Pour nous qui l'avons connu de près, qui avons vécu à ses côtés, qui avons partagé sa vie de prière et d'étude, et l'avons parfois accompagné dans ses voyages, il nous semble que deux qualités maîtresses caractérisent la physionomie de notre confrère : son amour de la règle et son ardeur au travail. Le P. Baeumer fut l'homme de la régularité. Un des premiers au chœur quand la cloche avait sonné pour Matines, il était encore le soir l'un des derniers à abandonner sa stalle ; malgré sa longue habitude de l'office monastique, il ne manquait jamais de préparer en ce moment l'office du lendemain. Au chœur il avait toujours son livre ouvert en mains ; il était comme le régulateur du chœur, tant il était consciencieux dans les mouvements, précis dans les cérémonies, exact dans l'observation des moindres rubriques. Sa voix forte était un puissant soutien dans la psalmodie, et il ne la ménageait pas. La même régularité présidait à tous ses exercices de piété : la récitation du chapelet, les visites au Saint-Sacrement, la visite des autels, le chemin de croix qu'il faisait tous les jours après la récréation de midi, étaient autant d'exercices qu'on lui voyait remplir aux mêmes heures. Malgré ses travaux parfois absorbants, il ne s'absenta du chœur qu'en de rares occasions, montrant en fait comme en parole qu'il était moine bénédictin.

Digitized by Google

La liste des travaux qu'il a publiés au cours des sept dernières années de sa vie serait déjà une preuve certaine de l'ardeur qu'il apporta au travail. Il eut la passion du travail, parce qu'il regardait l'étude du moine, non comme une occupation de dilettante, mais comme une obligation stricte imposée par la sainte Règle. Il voulait en quelque sorte vivre du travail de ses mains et de sa plume. Cependant ses heures d'études étaient souvent entrecoupées, d'abord par l'office du chœur, qui, cinq fois par jour, l'appelait à l'église, puis par les divers exercices de la vie monastique, par les obligations des charges qui lui furent confiées. Pendant un certain temps, il fut instructeur des frères convers, et pendant de longues années leur confesseur. A maintes reprises il fut chargé de donner des retraites et des missions ; c'est à lui que l'auteur de ces lignes doit les meilleures leçons d'allemand qu'il reçut lors de son entrée à l'abbaye, leçons que le bon Père lui octroyait libéralement trois fois la semaine, ne demandant qu'un *Ave Maria* pour toute récompense. Quand il fallait interrompre le travail, il déposait la plume en esprit d'obéissance et se donnait entièrement à l'œuvre que les supérieurs demandaient de lui. En toutes occasions on pouvait recourir à ses services : il montrait un dévouement rare dans sa serviabilité. La raison en était qu'humble et réservé pour lui-même, il ne recherchait dans ses études ou dans ses travaux que le bien de l'Église ou la gloire de son Ordre, et savait sacrifier aux désirs de ses supérieurs ses préférences personnelles. Jamais on ne lui a entendu proférer un mot peu charitable à l'endroit d'un confrère ; si parfois il avait à blâmer ou à regretter une manière de faire ou de voir, il en exprimait un regret toujours appuyé sur les principes de la vie religieuse et monastique. Sa mort laisse parmi nous les plus vifs regrets ; il était au milieu de nous un des représentants les plus autorisés des traditions beuroniennes, un exemple de vertus, un stimulant au travail. Puissent ses exemples trouver de nombreux et fervents imitateurs au sein de la jeune et nombreuse génération qu'il était si heureux de voir surgir dans sa chère Congrégation.

D. Ursmer BERLIÈRE.

LISTE DES TRAVAUX DE D. SUITBERT BAEUMER.

1. Johannes Mabillon. Ein Lebens-und Literaturbild aus dem XVII. und XVIII Jahrhundert. Augsburg, Huttler, 1892, XII-270 pp. in-8°.

2. Das Apostolische Glaubensbekenntniss. Seine Geschichte und sein Inhalt. Mainz, Kirchheim, 1893, VIII-240 pp. in-8°.

Digitized by Google

Katholik.

3. Gab es im römischen Officium Schriftlesungen vor der Zeit Gregor's des Grossen? (1886, II, 622-628.)

4. Laudes und Vesper: Ihre Entstehung zur Zeit der Apostel und Ihr Verhältniss zum mosaischen Morgen- und Abendopfer. (1887, I, 384-404.)

5. Ueber drei verloren geglaubte Schriften des Faustus von Riez. (1887, II, 386-406.)

6. Professor Dr Keppler's neueste Buch und einige Erwägungen über die Auslegung der hl. Schrift. (1887, II, 647-659.)

7. Laudes und Vesper vom 4. bis 7. Jahrhundert. Die heiligen Päpste Damasus I, Cölestin I und Gelasius I, in ihrer Thätigkeit für's Officium. (1888, I, 166-183, 297-312, 400-416.)

8. Die Verurtheilung der Irrthümer Rosmini's. (1888, I, 603-617; II, 25-50.)

9. Zur Geschichte des Breviers. Entwickelung des römischen Officium. Von Gregor I bis auf Gregor VII. (1889, I, 171-183, 262-275, 390-411, 513-534, 617-642.)

10. Dr Karl Werner's letzte Werke. (1889, II, 80-90.)

11. Das Fest der Geburt des Herrn in der altchristlichen Liturgie. Epiphanie oder Weihnachten. (1890, I, 1-25.)

12. Zur Geschichte des Breviers. Dritte Periode. Von Päpst Gregor VII bis Pius V. (1890, II, 385-408, 511-528; 1891, I, 53-69, 139-148.)

13. Zur Geschichte des Breviers. Von Anfang des 14. bis zur Mitte des 16 Jahrhunderts. (1891, II, 314-332, 413-433.)

14. Zur Geschichte des Breviers. Das Brevier des Cardinals Quignonez. (1891, II, 528-550.)

Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner-Orden.

15. Ein Beitrag zur Erklärung von Litaniae und Missae in Capp. 9-17 der heiligen Regel. (1886, II, 285-294.)

16. Einfluss der Regel des hl. V. Benedict auf die Entwickelung des römischen Breviers. (1887, 1-18, 157-175.)

17. Die Benedictiner-Martyrer in England unter Heinrich VIII. (1887, 502-531; 1888, 22-39, 213-234.)

18. Das Collegium S. Anselmi vor 200 Jahren. (1887, 239-245.)

19. De officii seu cursus romani origine. (1889, 364-397.)

Histor. politische Blaetter.

20. Neue Literatur über die "zweite Schreckensherrschaft" in Frankreich. (1887, II, 47-64.)

21. Die Cluniacenser im 10. 11 und 12 Jahrhundert. (1889, t. 103, 337-352, 420-442.)

22. Bedeutung der Klosterreform von Cluny. (489-508.)

23. Die Correspondenz des Cardinals Maury. (t. 109, 645-659, 732-741.)

Digitized by Google

24. Dom Mabillon und die Mauriner-Congregation. (t. 105, 263, 341, 413, 561, 717, 836; t. 106, 81, 461, 397.)

25. P. Bernhard Pez. (t. 109, 255, 313.)

Zeitschrift für kath. Theologie.

26. Der Klostersturm in England unter Heinrich VIII. (1889, 461-505; 1891, 318-323.)

27. Analyse de la Liturgique de Thalhofer. (1889, 349-463.)

28. Drei liturgische Novitäten. (1889, 587-589.)

29. Das Stowe-Missale. (1892, 446-490.)

Pastor Bonus.

30. Die Osterkerze. (1889, n. 4.)

31. Zum Feste Mariae Himmelfahrt. (1889, n. 8.)

32. Die Besiegerin aller Häresien. (1891, n. 2.)

Historisches Jahrbuch.

33. Blick auf die Geschichte der Liturgie und deren Literatur im 19 Jahrhundert. (1890, 44-76.)

34. Ueber das sogenannte Sacramentarium Gelasianum. (1893, 241-301.)

Neues Archiv.

35. Der Mikrologus, ein Werk Bernolds von Constanz. (XVIII, 429-446.)

Revue bénédictine.

36. L'auteur du Micrologue. Étude d'après les MSS., suivie de deux chapitres inédits. (1891, 193-201.)

Literarische Rundschau.

37. Die Schrift *Adversus aleatores.* (1889, col. 193-197.)

38. Der *Liber diurnus* und seine neueste Literatur. (Ib., 321-326, 353-358.)

39. Faustus, Bischof von Riez. (1892, 65-72.)

Literar. Handweiser.

40. Die wiederaufgefundene "Lehre der zwolf Apostel" und ihre bisherige Literatur. (1888, nos 13 et 14.)

41. Tatians Diatessaron, seine bisherige Literatur und die Reconstruction des Textes nach einer neuentdekten Handschrift, (1889, nos 5 et 6.)

Kirchenlexikon, 2e édit.

42. Les articles: S. Hugues de Cluny (VI, 372-382); Hymne (519-552); Introït (837-842); Invitatoire (VI, 863-867); Iso (1025-1027); Jérusalem céleste (1360-1365); Jean de S. Facundo (1658-1660); Jean de Feckenham (1664-1671); Jean de Lydgate (1712-1713); Jean de Muris (1723-1724); Calice (VII, 353-361); Kero (393); Cierge (395-402); Langues liturgiques (638-668); Croix (1054-1088); Invention de la sainte Croix (1092-1099); Exaltation de la Croix (1099-1102); Crucifiement (1118-1126); Reliques de la Croix (1126-1130); Signe de la Croix (1135-1141); Crèche (1195-1197); Kyrie eleison (1269-1272); Lobbes (VIII, 59-61); Luxeuil (362-364); Mabillon (394-405).

Sous presse.

43. Histoire du Bréviaire. Fribourg en Brisgau, Herder (en allemand).

Digitized by Google

La Circulaire de la S. Congrégation des Évêques et Réguliers

SUR LA PRÉDICATION SACRÉE.

« Donnez-moi de bons prédicateurs, donnez-moi de bons confesseurs, et je vous donne l'Église belle et réformée. » Cette parole célèbre de S. Pie V est de tous les temps. Léon XIII semble s'en être souvenu, lorsqu'il a enjoint à la S. Congrégation des Évêques et Réguliers d'adresser aux évêques d'Italie et aux supérieurs des ordres et des congrégations religieuses une lettre circulaire sur la prédication sacrée. Déjà plusieurs Pontifes, entre autres Clément X, Innocent XI, Innocent XII, Benoît XIII avaient publié des documents sur les normes de la parole apostolique. La lettre du 31 juillet 1894 précise davantage les principes immuables en cette matière et combat la nouvelle école profane et sentimentale qui sévit depuis quelque temps dans la péninsule, au grand détriment de la religion et des âmes.

On aurait tort cependant de croire que l'Italie soit seule atteinte de ce mal. La France n'en souffre pas moins, si pas davantage ; même on peut affirmer que le fléau est parti de là. Voici ce qu'écrit un prélat italien cité par le P. Alex. Gallerani dans son excellent commentaire de la lettre de la S. Congrégation (1) : « Si le paternel avis du S. Siège avait passé les Alpes, il aurait rendu aussi service aux orateurs français, dont les travaux de polémique sacrée lus et traduits en Italie ont donné le vertige à nos jeunes prédicateurs. Au lieu d'élever des chrétiens, ils ont voulu former des philosophes ; et qui veut être trop raisonneur, perd la foi : *Nisi efficiamini sicut parvuli* (non *philosophi*)... La France fournit les modèles de la mode pour les femmes ; elle a fourni aussi les modèles pour les orateurs à la mode. » Ce que dit ce prélat du genre polémique, doit s'étendre également au genre sentimental.

1. *La Guida del Predicatore*, ossia la circulare sulla predicazione emanata dalla sacra Congregazione dei vescovi e regolari esposta in lettere ad un giovane sacerdote, colla scorta di vescovili documenti inediti, aggiuntavi un' appendice sul centenario del Segneri. Roma, tip. Vaticana, 1894. — Nous aurons plus d'une fois recours à ce commentaire dans ces pages.

Digitized by Google

Le mal dont Léon XIII veut libérer la chaire chrétienne ayant étendu si loin ses ravages, une analyse du document pontifical, avec quelques réflexions complémentaires, ne sera pas hors de propos.

Après quelques paroles d'introduction sur l'état présent de la prédication en Italie et le désir formel de Léon XIII d'y porter un remède efficace, la lettre circulaire commence par énumérer et développer les qualités requises dans un bon prédicateur, pour que sa parole ne se perde point comme un *æs sonans et cymbalum tinniens*(1). Ces qualités peuvent se ramener à deux : la piété et la doctrine. N'est-ce pas lui avant tout qui doit mériter la définition antique de l'orateur : *Vir bonus, dicendi peritus.*

La piété, ici, doit s'entendre dans le sens large et profond du mot : C'est l'amour divin, dans ses élans vers Dieu et vers le prochain. C'est aussi une vie exemplaire, en tout conforme aux doctrines du saint Évangile. « Si la doctrine est bonne, dit S. Thomas, et le prédicateur mauvais, il fait blasphémer la doctrine de Dieu (2). » Avant lui S. Augustin avait dit : « La vie de celui qui enseigne est d'un grand poids pour faire écouter sa parole avec soumission (3) » ; et S. Grégoire : « Celui dont on méprise la vie, que reste-t-il pour sa prédication, sinon le mépris (4) ? » Aussi n'est-elle pas trop sévère cette parole redoutable du Décret : « En vivant bien et en enseignant bien vous instruisez le peuple comment il doit vivre ; mais en enseignant bien tout en vivant mal, vous instruisez Dieu comment il doit vous condamner (5). » De là, l'efficacité incomparable qui s'attache à la parole des saints, soit que leur réputation les précède et attire les foules autour de leur chaire ; soit que leur seule vue, leur maintien humble, l'accent enflammé de leur parole, manifestent à l'auditoire l'esprit surnaturel qui les anime. Le P. Gallerani rapporte à ce propos une conversion opérée un jour par le T. R. P. Beckx, général de la Compagnie de JÉSUS, alors prédicateur en Allemagne, rien que par son signe de croix et l'éloquence de son extérieur mortifié.

La grâce est toute-puissante. Elle peut inonder une âme de lumières si vives que toute science humaine devienne superflue. Mais c'est la voie extraordinaire. Vouloir la suivre, serait tenter Dieu. A

1. I Cor, XIII, 1.

2. « Si doctrina est bona et prædicator malus, ipse est occasio blasphemiæ doctrinæ Dei. » *Comment. in Math.* V.

3. « Habet ut obedienter audiatur magnum pondus vita docentis. » *De doctr. chr.*, c. XVII.

4. « Cujus vita despicitur, quid restat nisi ut prædicatio contemnatur ? »

5. Bene vivendo et bene docendo populum instruis quomodo debeat vivere ; bene autem docendo sed male vivendo Deum instruis quomodo te debeat condemnare. » Can. *Multi* dist. XI.

Digitized by Google

côté de la piété, le prédicateur doit donc s'armer d'une doctrine solide. Écriture, dogme, morale, droit chrétien, etc., tout ce qui touche à son ministère doit lui être familier. La science est l'apanage naturel du sacerdoce. S'y soustraire, serait mériter le châtiment intimé par la bouche du prophète Osée : « Parce que tu as rejeté la science, je te rejetterai du ministère sacerdotal (1). » La S. Congrégation a donc bien raison de flétrir la témérité de ceux qui s'autorisent d'une certaine faconde naturelle pour se dispenser d'études et de préparation. Parmi les études requises dans un bon prédicateur, la science du bien dire occupe une place importante. On représente parfois la parole sainte comme étant au-dessus de ces ressources humaines. Sans doute, mais tout juste parce qu'elle est si élevée, aucun soin n'est de trop pour s'y disposer dignement. La tradition catholique, depuis les plus illustres des Pères, jusqu'au plus récent des Docteurs, est là pour le montrer. S. Alphonse de Liguori, si ennemi cependant de la recherche mondaine, imposait à ses disciples une étude approfondie de la rhétorique ; il leur enjoignait non seulement d'écrire en entier leurs sermons, mais, pendant un long temps, de les apprendre par cœur. Alors même que l'habitude de la parole publique a rendu cette dernière précaution inutile, jamais la double préparation médiate par l'habitude de l'étude sacrée, immédiate par la méditation préalable du sujet à traiter, ne peut manquer au prédicateur vraiment soucieux de l'honneur et du fruit de son ministère. Certes, il est bon de pouvoir, le cas donné, improviser de toutes pièces un sermon nourri et bien conduit ; mais parader en quelque sorte avec cette maturité de l'esprit et du talent est se condamner à ne jamais donner sa mesure pleine, et partant c'est ne pas apprécier assez haut le service de celui pour qui l'art le plus achevé n'est encore qu'une ébauche, et l'apostolat des âmes pour le salut desquelles aucun travail n'est trop aride ni trop assidu.

Piété et science, voilà donc les qualités prérequises au ministère de la parole sainte, suivant cette sentence souvent citée de S. Grégoire : « Celui qui enseigne dans l'Église doit briller par la bonne vie autant que par la doctrine ; la doctrine sans la bonne vie le rend arrogant ; la bonne vie sans la doctrine, le rend inutile (2). »

***

De l'exposition de cette double qualité, la S. Congrégation passe à définir l'objet de la parole apostolique. Cet objet, le Sauveur

1. « Quia tu scientiam repulisti, ego repellam te ne sacerdotio fungaris mihi. » IV, 6.

2. « Tam vita quam doctrina clarere debet ecclesiasticus Doctor ; nam doctrina sine vita arrogantem reddit ; vita sine doctrina inutilem facit. »

Digitized by Google

l'a admirablement condensé dans ces mots : « Prêchez l'Évangile, enseignez-leur à garder tout ce que je vous ai confié (1). » S. Thomas et le concile de Trente, cités par la lettre circulaire, sont formels sur ce point, et Pie IX, dans son encyclique du 9 novembre 1846, inculque la même vérité. Or, est-ce ainsi que la nouvelle école entend la prédication ?

Ici le document pontifical blâme énergiquement ces prédicateurs qui abandonnent les sujets de morale, ou de catéchisme populaire pour le genre des conférences, parce que ce genre, plus goûté du public cultivé, leur assure plus de succès. On connaît le texte de la lettre de la S. Congrégation. Quelques mots suffiront pour en faire ressortir la portée.

Les raisons principales pour lesquelles la prédication de la morale avec le dogme, sa base, doit avoir la première place, c'est que cette prédication s'adresse à tous, grands et petits, et que le plus souvent les doutes sur la foi naissent des écarts du cœur. « Mon ami, mettez-vous à genoux et faites une bonne confession, » dit un jour le vénérable curé d'Ars à un soi-disant incrédule qui sollicitait une conférence avec lui sur la religion. « Me confesser ? Mais... je ne crois pas ? » — « Confessez-vous, mon ami, » reprit le pasteur, d'un ton plus impérieux. Le visiteur finit par obéir ; et les larmes du repentir avec la grâce du pardon eurent bientôt effacé de son esprit le moindre vestige du doute.

C'est qu'on va à l'esprit par le cœur, et le cardinal Capecelatro a bien raison de dire que la formation du cœur occupe la première place dans la formation de l'intelligence elle-même. N'est-ce donc pas une erreur de négliger les grandes vérités morales devant des auditoires plus choisis, alors qu'ils en auraient bien plus besoin que les simples auditoires de village ? Que de vices raffinés, ne cachent pas ces toilettes éblouissantes qui s'étalent autour de la chaire d'un prédicateur en renom ? Le P. Bridaine le savait, lui ; quel admirable exorde cette pensée ne lui a-t-elle pas inspiré ?

***

Est-ce à dire que la lettre circulaire de la sacrée Congrégation s'oppose en bloc aux conférences, surtout aux conférences apologétiques ? Assurément non. Le document pontifical s'explique longuement là-dessus dans un paragraphe remarquable. La doctrine qu'il contient peut se ramener à ceci. Devant certains auditoires, dans certaines circonstances, les conférences apologétiques sont très

1. « Prædicate evangelium. (Marc, XVI, 15) Docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis. (Math., XXXIII, 20.) »

Digitized by Google

utiles et même nécessaires. Mais pour aborder ce genre avec fruit il faut des qualités supérieures. La démonstration toujours basée sur la foi, doit être présentée avec tant de clarté que la réponse aux objections frappe davantage les esprits que les objections elles-mêmes. Surtout il ne faut pas que ces prédications refoulent au second plan les sermons de dogme et de morale, et pour cela il convient que les plus illustres prédicateurs s'appliquent aussi à ces derniers. Quant aux sujets de simple polémique ou de spéculation peu pratique, il convient de les traiter dans les journaux, dans les salles de conférences et d'académie ; mais non pas dans la chaire.

On le voit, cette doctrine ne porte aucune atteinte aux travaux des grands conférenciers tels que les Lacordaire, les Ravignan, les Félix, les Monsabré, les d'Hulst. Au contraire, elle reconnaît leur mérite et leurs services. Seulement le genre a ses dangers contre lesquels on ne saurait trop prémunir les imitateurs téméraires. Cela est si vrai, que Mgr Bonomelli, le traducteur italien des conférences du P. Monsabré, a cru devoir dans sa préface en avertir ses lecteurs. Ce danger, c'est de trop naturaliser la parole divine, en se fondant presque exclusivement sur des arguments de raison. C'est encore de ne pas suffire à la tâche, en exposant les objections d'une manière incomplète ou en les réfutant d'une manière insuffisante.

Que les Samsons à courte chevelure ne s'aventurent pas à attaquer les Philistins, écrit spirituellement à ce propos le cardinal Bausa. Les incrédules en entendant un tel discours se sentent fortifiés dans leur impiété, et les croyants n'en retirent qu'une impression vague et funeste. Un excellent catholique me dit un jour ces paroles caractéristiques : « Je crois, grâces à Dieu, et je préfère de loin qu'on me prêche ma foi en s'appuyant sur l'autorité infaillible de la parole inspirée. Seulement quand j'entends un prédicateur qui prétend me démontrer ce que je crois, j'exige qu'il le démontre. S'il n'y réussit pas, je sors de son sermon affaibli plutôt que fortifié. »

Du reste il y aurait erreur à trop vouloir séparer deux choses intimement unies entre elles : le dogme et l'apologie. Ouvrez les sermons de saint Augustin. Quoi de plus dogmatique et pourtant quoi de plus apologétique ? A côté de l'exposition de la vérité, il suffit au vrai orateur d'un trait rapide, brillant comme un éclair ou cinglant comme un fouet, pour montrer les abîmes où se perd la pensée rebelle à Dieu, ou châtier les excès de quelque fausse doctrine. L'effet est obtenu, sans que rien soit sacrifié aux besoins du petit nombre. C'était bien là encore le secret de Bossuet, orateur

Digitized by Google

dogmatique et moral s'il en fut, et pourtant, au moment voulu, apologiste ardent, polémiste irrésistible.

***

Après avoir signalé les abus de la nouvelle école pour ce qui concerne le choix des sujets, la sacrée Congrégation passe aux abus dans la manière de les traiter. Le manque de clarté est un premier défaut trop fréquent chez ces prédicateurs qui semblent se rechercher eux-mêmes, plutôt que le Sauveur et les âmes rachetées de son sang. A ce premier défaut s'ajoute l'allure profane, par suite de l'ignorance des Écritures, alors que la Bible, la parole de Dieu lui-même, est la source toujours vive de l'éloquence apostolique. Un long passage de l'encyclique de Léon XIII sur l'étude des Écritures met cette pensée dans son plein relief.

Et que met-on à la place de ce style inspiré, d'une efficacité en quelque sorte sacramentelle ? Des thèmes vagues, souvent creux ; des citations empruntées aux auteurs profanes parfois les plus étrangers à notre sainte religion. Quelle génération veut-on élever par cette manière de l'instruire des vérités du salut ? Le cardinal Bausa a bien raison lorsqu'il écrit ces paroles reproduites dans le document romain :

« C'est encore un grand abus de l'éloquence sacrée de traiter les thèmes religieux uniquement dans l'intérêt de cette vie, et de se taire sur la vie future ; d'énumérer les avantages apportés à la société par la religion chrétienne, et d'en dissimuler les devoirs ; de dépeindre le Sauveur tout de charité et de ne rien dire de sa justice. De là le peu de fruit de cette prédication, d'où un homme du monde sort avec la conviction que, sans rien changer à ses mœurs, pourvu qu'il dise : je crois en JÉSUS-CHRIST, il sera un bon chrétien. »

Triste complaisance pour un temps où la foi s'amoindrit et où les mœurs se pervertissent. Pour ne pas froisser ceux qu'on devrait courber sous le joug d'une parole forte, on se condamne à trahir l'apostolat. Un jour, raconte le P. Gallerani, dans son commentaire déjà loué, un prédicateur italien fut invité à donner les exercices préparatoires au devoir pascal dans un pensionnat de jeunes gens de douze à dix-huit ans. Celui qui l'avait invité lui dit avant l'ouverture : « Prenez garde, mon Père, des exercices, oui... mais certaines choses... pour cette jeunesse... vous comprenez... Ainsi, parler de la mort à ce qui est dans la fleur de la vie... parler du feu éternel... à notre époque... vous comprenez... » Le Père comprit si bien, qu'il refusa d'exercer son ministère s'il ne pouvait l'exercer en entier.

Digitized by Google

Un autre trait un peu semblable me vient en mémoire. C'était dans une ville de France. Un religieux était invité à y prêcher les stations du Carême. Avant de commencer sa mission il alla demander à l'autorité ecclésiastique quelques indications propres à diriger sa parole. « Eh, mon Père, lui fut-il répondu, notre population n'est pas des meilleures ; il faudra des ménagements. Ainsi, les grands devoirs, la confession, par exemple, si vous m'en croyez, vous n'en parlerez guère ; l'existence de Dieu, peut-être bien un peu. Mais traitez plutôt en général des beautés de la religion et des grandeurs de la France » !

La sacrée Congrégation est sévère pour ces prédicateurs qui cherchent avant tout à flatter les auditeurs *prurientes auribus*, et qui, contents de voir l'église pleine, s'inquiètent peu que les âmes demeurent vides. Leur éloquence tribunicienne, lorsqu'ils stimulent les convoitises populaires, prend un accent sentimental et malsain, lorsque sous prétexte de blâmer le monde, ils le dépeignent complaisamment avec des couleurs plus propres à le faire aimer et à faire croire qu'ils regrettent de ne pouvoir en être. Ici encore l'exemple ne part pas d'Italie. La matière est trop délicate pour s'y arrêter.

Parmi les sujets chers à ces orateurs de la nouvelle école il faut placer au premier rang les sujets patriotiques. En Italie cette manie est doublement fâcheuse à cause du caractère anti-religieux de l'unification de la péninsule. Et pourtant ce thème ne se rencontre pas rarement sur les lèvres de certains ministres de la parole divine. Le P. Gallerani reproduit dans son commentaire quelques phrases types cueillies dans les sermons de ces apôtres patriotes. En voici la perle : « L'Italie s'est constituée une, elle s'est faite grande et indépendante ; et c'est une gloire pour l'Italie d'avoir une jeunesse vaillante et forte pour chasser l'étranger. Jurons donc que nos dernières paroles sur notre lit de mort seront : *Jésus*, *Marie*, *Italie*. Ayez toujours ces trois paroles gravées dans le cœur, ayez-les toujours sur les lèvres ! »

Sans doute, le patriotisme bien placé est une chose admirable. Mais qui ne se sent froissé d'une telle profanation ? Et que penser de ces orateurs sacrés qui, sentant le peuple échapper de plus en plus à l'action de leur parole, s'accrochent avec une sorte de frénésie à la corde patriotique et la font vibrer jusqu'à attiser les haines nationales dans le temple du Dieu de paix ? Il y a quelques années un pèlerinage allemand se trouvait à Lourdes le vendredi-saint. Le croirait-on ? Ces fervents catholiques venus de si loin pour vénérer

Digitized by Google

la Mère de Dieu sur la terre de France, ont eu à subir, en ce jour du grand pardon, en ce lieu si auguste, un sermon sur la revanche?

Et puisque je viens de nommer ce célèbre sanctuaire, qu'il me soit permis de rappeler un souvenir personnel. Il y a quelque vingt ans, je me trouvais à Lourdes en même temps qu'un nombreux pèlerinage français. Le soir il y eut salut et sermon solennel dans la basilique. Le prédicateur choisit pour motto de son discours les paroles de la Vierge à Bernadette : « *Allez* vous laver à l'eau de la grotte ». De ce que Marie avait dit *allez* et non *va*, et n'avait jamais tutoyé la petite fille, il prit occasion pour parler du respect que les parents doivent à leurs enfants et les enfants à leurs parents, respect incompatible avec l'usage de *tu* au lieu de *vous*. L'allocution dura une heure. L'orateur descendit de chaire non sans s'être plus d'une fois épongé. Las de ce flot de paroles j'allai goûter quelques moments de recueillement au lieu béni des apparitions. Quelle fut la première chose que mes yeux y rencontrèrent? L'inscription gravée sur une plaque de marbre près de la piscine miraculeuse : « *Va* te laver à l'eau de la grotte. » Vraiment que restait-il de ce long verbiage, qu'une impression fâcheuse et ridicule?

Le résultat de cette prédication nouvelle, sans fondement solide, vague, sentimentale, sonore mais vide? La lettre de la sacrée Congrégation le résume dans cette parole de saint Augustin : *Mirabantur, sed non convertebantur.*

***

Le document termine par des mesures disciplinaires propres à extirper les abus. Les ordinaires et les supérieurs des ordres religieux ne confieront la mission de prêcher la parole divine qu'à des prêtres et des religieux d'un savoir et d'une vertu éprouvés. Aucun prédicateur ne pourra être admis à prêcher dans un autre diocèse, s'il n'est muni du témoignage de son évêque ou de son supérieur reconnaissant ses qualités de prédicateur. Si un prédicateur dans l'exercice de son ministère s'écarte des normes tracées par la sacrée Congrégation, on devra aussitôt l'en avertir et s'il refuse de s'amender, l'écarter de son office, en le frappant au besoin de peines canoniques.

N'est-il pas consolant de voir l'Église déployer une belle fermeté? Sa force consiste à ne pas cacher ses faiblesses. La publication du document les a mises au grand jour, au point que les journaux libéraux, comme le *Corriere di Napoli*, ont pu les commenter à leur aise. Puisse la lettre de la sacrée Congrégation produire les plus salutaires effets en Italie et par delà les Alpes.

Dom Laurent JANSSENS.

Digitized by Google

A LA TERRE DE SANTA-CRUZ.

VOYAGE AU BRESIL.

I. DE ROME A GÈNES.

LE 29 août 1893 je me trouvais au Vatican, aux pieds de SS. Léon XIII.

— Vous irez au Brésil, me dit le Saint-Père ; vous y travaillerez pour l'Église et pour l'Ordre de Saint-Benoît.

Je me relevai, muni de la bénédiction du Vicaire de JÉSUS-CHRIST, fortifié par ses paroles paternelles, prêt à traverser l'océan à sa voix, pour voler, quoique incapable, là ou m'envoyait le pasteur du grand troupeau.

Ce préambule vous explique, cher lecteur, le motif des pérégrinations que je me dispose à vous conter.

Le moine est fait pour la cellule, la cellule pour le moine. Le moine ne quitte sa cellule qu'avec larmes. Et si l'obéissance l'en arrache, il la porte dans son cœur à travers le monde.

O cellule bien-aimée, sois ma compagne ! Sépare-moi de ce monde que JÉSUS a maudit. N'ouvre ta porte que pour cet autre monde, monde ami, égaré çà et là sur le chemin de la vie, et auquel un ministre de Dieu tend si volontiers la main !

***

Ce n'est point ma mission elle-même que je vais narrer ici ; ce sont ces mille détails accessoires, observations, visites, rencontres, cortège obligatoire de toute expédition de ce genre.

Je me rendis d'abord au Portugal, pour y apprendre la langue que l'on parle au Brésil. C'est cette première partie du voyage, qui ouvrira mon récit. Lorsque nous aurons appris quelque peu à *fallar o lindo linguagem de Camoens*, je vous inviterai alors, ami lecteur, à monter avec moi sur quelqu'un de ces beaux vapeurs qui viennent mouiller chaque jour dans le Tage devant Lisbonne, pour s'élancer de là vers la terre de Santa-Cruz.

***

Digitized by Google

Ne nous attardons pas dans les rues de Rome ; la ville éternelle vous est connue. J'y restai quatre mois encore, après l'audience, me préparant de mon mieux à remplir ma mission.

Enfin, le 24 décembre, veille de Noël, je quittai Rome, pour aller passer au Mont-Cassin la fête *del Natale*, et m'embarquer ensuite à Naples.

Le train quittant de bonne heure la gare *dei Termini* était plus que bondé et d'une longueur interminable ; il avait été pris d'assaut par une foule impétueuse d'employés de l'État, impatients de quitter avec les leurs la capitale improvisée de l'Italie maçonnique, pour aller passer chez eux, dans leur vrai pays, les quelques jours de vacances que les saintes fêtes de Noël leur apportaient. Oh ! combien sont encore mêlés en Italie le sacré et le profane ! Le bon peuple italien est religieux par nature, et la ligue de Satan aura bien du mal à lui arracher sa foi !

Pour former ce train qui n'en finissait pas, il avait fallu racoler dans la gare toutes les voitures disponibles. On en prit qui, ayant roulé toute la nuit, avaient les essieux surchauffés. La nôtre était dans ce cas. A peine sortis de Rome, une épaisse fumée pénétrant dans nos compartiments, vint nous prévenir que la voiture prenait feu. On n'eut que le temps de stopper à Ceprano pour abandonner à son malheureux sort le wagon qui déjà se mettait à flamber. Nous le saluâmes en filant sur Naples, tandis que le déluge dont on l'inondait faisait monter vers le ciel des tourbillons de vapeur, mêlés d'étincelles et de fumée.

La Providence nous avait fait échapper à un premier danger.

***

Voilà le Mont Cassin ! — Ce nom vénérable fait battre tout cœur de moine.

Je descends à Cassino. Le soleil est radieux. En compagnie d'un digne frère du successeur actuel de saint Benoît, je gravis cette montagne à jamais célèbre, d'où rayonna sur le monde un astre lumineux.

Je connaissais ces lieux ; ses souvenirs et ses habitants m'étaient chers, ses sanctuaires familiers ; ses merveilles je les avais visitées tant de fois !

Pourquoi donc revenir ici ?

Ah ! c'est que la tombe de Benoît s'y trouve !

Comment partir pour le nouveau monde, s'occuper d'une œuvre qui intéresse spécialement la famille Bénédictine, sans venir invoquer son Père, recevoir sa bénédiction, immoler sur sa tombe

Digitized by Google

l'Agneau sans tache, pour obtenir de Dieu et par Benoît le succès désiré ?

Ce n'est point le moment de parler longuement du Cassin. Ses monuments, depuis les murs des Pélasges jusqu'aux fresques de la *Torretta*, réclameraient un volume. Ses souvenirs et ses traditions forment une histoire. Son influence, elle se lit dans les annales de la civilisation chrétienne.

Passons, passons ; d'autres lieux nous appellent. Arrachons-nous aux bras de ces frères vénérables et bien-aimés, en tête desquels brillent encore des illustrations de l'Ordre telles que l'octogénaire Tosti que l'Italie appelle déjà une de ses gloires.

O sainte nuit de Noël ! que tes accents sont doux, que tes rites sont grands, en cette basilique vénérable, en ce lieu où quatorze siècles ont vu se suivre des générations de moines, fils et successeurs de Benoît !

Si jamais là-bas, bien loin au delà des mers, il m'est donné un jour de prendre part à pareille veillée monastique, je te bénirai, ô Seigneur ! Je pourrai m'écrier alors : l'esprit de Benoît opère encore des merveilles !

Les derniers échos de la fête retentissaient encore, que déjà, solitaire, je descendais à pied la côte abrupte, emportant dans mon cœur la Règle sainte, baisant les traces, encore visibles dans le roc, des pas bénis de mon Père saint Benoît.

Les flancs de la montagne sont profondément ravinés ; la route est emportée sur plusieurs points ; les champs sont dévastés par une avalanche de pierres et de gravier. C'est l'effet de l'orage de novembre dernier ; jamais, de mémoire d'homme, il n'y en eut ici de pareil. Celui qu'obtint sainte Scholastique par ses prières et ses larmes fut-il aussi violent ?

***

Le soir même du 25 j'étais à Naples ; le 27, au matin, je devais m'y embarquer.

Naples est tout transformé dans sa partie antérieure, la plus voisine du port : un peu d'assainissement n'y était pas du superflu.

Je n'avais plus revu la ville de saint Janvier depuis 1872 ; mais alors dans quelles circonstances ! Jamais je n'oublierai le spectacle grandiose et terrifiant qui s'était offert à mes yeux.

Je revenais de Palestine ; c'était au mois de mai. J'ignorais la terrible éruption du Vésuve qui ravageait alors le beau pays de Naples. Notre vapeur avait touché à Messine ; il poursuivait de nuit sa route vers Naples.

Digitized by Google

Nous étions sur le pont. Soudain, au sortir du détroit, nous apercevons de sinistres lueurs. Elles vont croissant. De sourdes détonnations font vibrer l'air et parviennent jusqu'à nous. Tout à coup, le ciel est en feu : voilà le géant volcanique qui se dresse devant nous, dissipant comme en se jouant les ombres d'une nuit profonde. Tantôt, il lance vers les cieux des tourbillons de flammes qui retombent en gerbes puissantes à plusieurs lieues à la ronde et jusqu'au milieu des flots. Tantôt son flanc s'ouvre béant et déverse vers nous un large fleuve de feu : il avance, avance toujours, dévorant, recouvrant champs et villages, tandis qu'il roule lentement vers la mer et paraît vouloir l'envahir.

Celà dure toute la nuit. L'aurore cherche à poindre, mais elle ne peut percer les sombres nuages de fumée qui enveloppent la contrée. Sur le rivage nous apercevons les populations affolées qui se précipitent dans la direction de Naples, fuyant leurs paisibles villages qui ne sont déjà plus. Une pluie de cendres tombe : c'est là un phénomène qui ne s'est plus reproduit depuis un demi-siècle. Elle s'abat jusque sur le pont de notre vaisseau ; elle nous poursuit jusque dans le port de Naples, à huit lieues du Vésuve.

Nous débarquons. Nous voici dans la ville. Naples, toujours si souriante et si belle, ressemblait en ce jour à un vestibule de l'enfer ! A la vraie nuit, avait succédé une nuit factice ; l'atmosphère était embrasée. Nous marchons dans la cendre, la cendre nous recouvre : nous respirons, nous mangeons de la cendre. Le sol tremble, un mugissement sinistre retentit au loin, et le feu, s'échappant toujours des entrailles de la terre, remplit de terreur le pauvre peuple des campagnes, groupé en masses compactes dans les églises et les édifices publics, pour y chercher un refuge !

Non, il ne fallait point voir Naples alors !

***

Combien est différente la belle Naples d'aujourd'hui, aux rues ensoleillées, aux sites ravissants, à la mer d'azur, tout cela malgré les derniers jours de décembre !

Le géant à tête fumante est toujours là cependant ; mais il n'inspire plus aucune crainte. Sa fumée blanche est poussée vers la mer par une légère brise : c'est là un signe de beau temps, heureux présage pour notre traversée de demain.

J'étais l'hôte des bons Pères dits *Pii Operarii*, congrégation de prêtres séculiers fondée à Naples il y a deux siècles. Ils desservent encore leur église de Saint-Nicolas à Toledo, dans une des rues les plus fréquentées ; mais à quel état les a réduits le gouvernement

Digitized by Google

maçonnique et spoliateur ! Ils ont vu vendre leur maison, et n'en ont pu racheter qu'une misérable dépendance où ils sont logés en mendiants; mais ils continuent leurs œuvres de zèle apostolique, et sauvent les âmes en dépit des suppôts de l'enfer.

Je ne pouvais mieux employer la fête du premier martyr saint Étienne qu'à visiter les tombes de ses glorieux frères dans la confession du Christ.

Honneur donc aux martyrs de Naples, et avant tout au grand saint Janvier, qui étonne le monde et proclame la puissance de Dieu par son grand miracle annuel. Je vis, à la cathédrale, la chapelle où se conserve la fiole de son sang; ce sang se liquéfie lorsqu'il est mis en présence du chef vénérable qui l'anima jadis. Le miracle de saint Janvier a lieu sur le grand autel de l'église de Sainte-Claire, *Santa Chiara*, autel monumental et d'une richesse digne de la foi des bons napolitains.

Mais, que vois-je derrière cet autel, à travers une ouverture grillée ? — Des religieuses en prière dans un vaste chœur, portant des costumes d'une étonnante variété. C'est ici, en effet, que les maçons détrousseurs ont rassemblé toutes les saintes épouses de JÉSUS-CHRIST de la ville entière, après leur avoir pris leurs demeures séculaires et le pain qu'elles devaient à la piété des fidèles.

Elles sont là, pêle-mêle, toutes âgées et infirmes, condamnées à s'éteindre. Et quand la dernière aura rendu sa belle âme à son Dieu, après une vie de souffrances et de privations, la secte odieuse viendra mettre la main sur ce dernier asile de leur commune infortune, triomphant d'avoir étendu le royaume de Satan son maître en supprimant les adoratrices du Christ !

Je vis aussi l'antique abbaye de Saint-Séverin, l'une des plus anciennes de l'Italie, antérieure même au patriarche saint Benoît. Elle ne fut pas sans gloire. Les Bénédictins l'occupèrent jusqu'en ces derniers temps; il ne reste d'eux, aujourd'hui, qu'un humble frère convers, gardien solitaire du temple abandonné.

Et quel temple ! La richesse l'y dispute à l'art, l'élévation à l'ampleur. Je n'y vois que marbres et fresques, sculptures et travaux de marqueterie.

Voilà un vaste chœur formé de quatre-vingt-dix stalles; un beau lutrin se dresse au milieu : de grands psautiers y sont encore posés. Mais un silence de mort règne en ces lieux : après quinze siècles, la louange de Dieu s'y est éteinte !

Tremble, pauvre Italie ; de terribles châtiments t'attendent ! Ce n'est pas impunément qu'on étouffe la prière officielle de l'Église,

Digitized by Google

cette prière qui rend au Très-Haut un juste tribut de louanges et arrête son bras vengeur !

Cependant, il reste encore à Naples un moine, un fils de saint Benoît. Il est assis sur le siège pontifical, revêtu de la pourpre romaine; ses vertus embaument toute la contrée, et sa science brille d'un vif éclat sur le chandelier de l'Église.

Le cardinal Sanfelice est l'idole de son peuple. Je le vis officier pontificalement dans sa cathédrale ; à la piété d'un ange, à l'humilité du moine, il unit, sans s'en douter, les nobles allures d'un prince.

***

Et maintenant, adieu Naples, portique du Paradis !

J'ai quitté ton sol béni.

Me voici, voguant doucement dans une barque légère, effleurant la nappe azurée de l'onde tiède.

Un beau vapeur tout blanc m'attend là-bas dans le golfe.

Chante, petit nautonnier, remue ton aviron. Sois gai, aime et remercie Dieu ton père qui a pris soin de toi aujourd'hui: car tantôt, en retournant vers le rivage, tu auras mis dans ton gousset une petite pièce blanche, et ce soir, elle portera la joie aux foyer !

***

J'étais monté sur le *Fulda*, splendide transatlantique de la compagnie allemande de Brême. Il fait le service de Naples à New-York, touchant à Gênes et à Gibraltar : c'est en ce dernier port que je devais le quitter.

Le temps est beau, mais un vent froid se lève. On remonte l'ancre à 11 heures; le palais ambulant s'ébranle lentement, vire de bord, et quitte le golfe de Naples, l'un des plus beaux de la terre, pour aller affronter bientôt, au sortir des colonnes d'Hercule, l'océan courroucé, terreur des anciens.

Debout sur le gaillard d'avant, silencieux et ravi, longtemps je contemple le féerique spectacle qui se déroule et fuit.

Naples, aux blanches maisons, se glisse et disparaît derrière le château Saint-Elme ; la pointe de Puzzuoli vient la couvrir à son tour.— Adieu !

Mais voici Capri, Ischia, îles délicieuses; elles s'étalent à nos yeux fascinés dans leurs ravissants atours. Hélas ! un funèbre souvenir plane sur ces lieux si beaux ! Qui n'a encore présentes à la mémoire les horreurs de Casamicciola? En cette nuit terrifiante, la mort se jeta soudain en travers d'une fête mondaine, la terre s'ouvrit pour engloutir des hommes qui dansaient !

Digitized by Google

Déjà nous prenons le large. Longtemps encore nous voyons la côte, aux silhouettes délicates, aux vertes falaises semées de blancs villages. Tout diminue ; le Vésuve grandit. Bientôt, il se dresse là tout seul, géant immense, les pieds dans l'onde d'azur, les flancs voilés par une brume légère, la tête illuminée des derniers rayons d'un soleil d'hiver couchant, tandis que son blanc panache se balance doucement sous la voûte céleste, jouet de la brise du soir.

***

Il y a peu de passagers.

Les fêtes de Noël, le jour de l'an, la saison d'hiver, tels sont les motifs d'un aussi faible mouvement. La traversée n'en sera que plus agréable.

Je n'eus qu'à me louer de mes compagnons de route, presque tous américains et protestants, mais pleins de savoir-vivre et d'égards pour la robe du religieux catholique. Au bout de quelques heures, je me trouvai parmi eux plus à l'aise qu'en mainte réunion de coréligionaires mondains.

Il y avait là cinq docteurs en médecine, avec leurs familles. Ils avaient été envoyés par leur gouvernement dans les ports d'embarquement d'émigrants européens, pour les surveiller au point de vue sanitaire durant l'épidémie de choléra. Leur mission terminée, ils s'étaient donné rendez-vous à Naples, et retournaient joyeux dans leur patrie.

Ces hommes avaient un esprit large et exempt de haine religieuse. Pleins d'estime pour la religion dont ils avaient vu les ministres à l'œuvre chez eux, pleins de vénération pour les sœurs catholiques qu'ils coudoyaient chaque jour dans les hôpitaux, ils rendaient hommage à l'esprit romain et ne croyaient pas déroger en frayant amicalement avec un moine.

Le capitaine, allemand des provinces Baltiques, lui aussi protestant, était un parfait *gentleman*, aussi peu hostile à l'Église que ses passagers. Il avait dans ses allures quelque chose d'à la fois paternel et correct qui commandait la sympathie. C'est lui qui présidait notre table, et il le faisait avec une parfaite urbanité. Par ses soins délicats, un arbre de Noël chargé de menus cadeaux avait été dressé au milieu du salon, à l'intention des petits passagers minuscules dont le bon capitaine raffolait.

J'eus avec lui maint entretien durant nos promenades sur le pont du navire. « Je ne suis point théologien, disait-il, je ne puis discuter religion. Mais je sais bien une chose : c'est que la religion romaine parle plus au cœur que la nôtre. Dans nos églises, je m'ennuie et je

Digitized by Google

m'endors; dans les vôtres, je crois entendre chanter les anges du paradis. Quand je passe à Anvers, jamais je ne manque d'assister aux beaux offices de la cathédrale. »

Combien d'âmes droites et simples, de par le monde, qui sont encore victimes de la douloureuse scission du XVIe siècle ! Ah ! qu'elle ne tarde pas à sonner, l'heure bénie, où se fera la réunion de toutes les églises séparées, sous la houlette du vicaire de JÉSUS-CHRIST, pour résister ensemble, sous sa conduite, aux efforts toujours grandissants de l'impiété.

Il y avait encore à bord les pauvres passagers de troisième, tous italiens émigrant en Amérique. Je les vis d'abord, roulés chacun dans une couverture de laine, étendus sur l'entrepont pour y passer la nuit ; un beau clair de lune illuminait leurs pâles visages. Le lendemain je m'approchai d'eux et j'eus souvent avec ces malheureux de fraternels entretiens, qui les consolaient au moment où leurs cœurs souffraient de quitter la patrie. Ce fut surtout à Gênes qu'il en vint un grand nombre. Tous me disaient qu'ils laissaient déserts leurs maisons et leurs champs, ne pouvant satisfaire aux exigences du fisc !

***

Déjà la nuit a succédé au crépuscule. Nous filons à toute vapeur vers le nord : la côte est indiquée çà et là par de brillants fanaux ; et lorsque la lune a paru dans tout son éclat elle nous fait voir, se détachant en sombres masses sur la nappe d'argent, de massives falaises, des îlots, parfois des roches abruptes. Voici le promontoire de Circé, de classique mémoire ; à gauche, les îles Pontiennes qui nous rappellent l'exil et les souffrances d'un saint Pape. Plus loin, c'est l'île d'Elbe, toujours fleurie ; mais cette heure solennelle nous la montre sous des traits austères et mystérieux. On dirait que les mânes d'un grand empereur infortuné planent encore au-dessus d'elle.

Tout est calme à bord ; la musique a cessé. Morphée a étendu sur ce navire en pleine course, comme sur ces villages qui reposent là-bas sur la côte, son voile épais, symbole de la mort et sauvegarde de la vie.

L'officier de quart veille ; le pilote est à son poste ; çà et là un matelot fait sa manœuvre. Quelque rare passager erre sur le pont, l'âme ouverte aux grandes impressions de la nature qui élèvent l'homme vers Dieu comme le font les impressions de la grâce.

***

Il a fallu s'arracher à ces délices et prendre un peu de repos.

Digitized by Google

A mon réveil, ô surprise ! je me vois tout près de Gênes ; nous avons vaillamment marché. J'aurai donc le bonheur de célébrer aujourd'hui le saint sacrifice. Dieu en soit loué !

Déjà le golfe de Gênes se dessine à l'horizon, perdu encore dans la brume du matin que les faibles rayons du soleil levant ont peine à dissiper.

Voici, là-haut sur ce roc, le monastère de *San-Giuliano*, une des rares épaves de la révolution italienne : nos frères en saint Benoît qui l'ont racheté y chantent à cette heure matinale les louanges du Créateur, tandis que les flots, légèrement fouettés par la brise, battent doucement le pied de leur promontoire et répondent aux psalmodies des moines par leur doux murmure cadencé.

Nous entrons dans le port. Le spectacle est féerique. On dirait un amphithéâtre de géants, aux immenses gradins de marbre de Carrare ; l'arène, c'est la baie ; les vaisseaux qui s'y croisent en sont les gladiateurs et les bêtes féroces !

Le port de Gênes est très animé ; c'est le premier port de l'Italie. Navires de commerce, vaisseaux de guerre, grands transatlantiques s'y rangent côte à côte, attendant leur tour de départ. L'entrée du *Fulda* est un événement : on nous fait l'honneur de nous amarrer au quai. Mais la manœuvre est longue, et il est neuf heures avant que je puisse descendre à terre.

***

Nous demeurâmes à Gênes deux jours entiers. Le vaisseau restait notre hôtel ; nous y couchions et venions y prendre nos repas. Mais la petite passerelle qui reliait notre pont au quai de pierre nous invitait sans cesse à aller fouler le sol fleuri de Gênes, à respirer son air pur, sous ses allées toujours vertes, parmi ses villas fortunées.

Je reçus un fraternel accueil au couvent des PP. Carmes de *San-Carlo ;* c'est là que je disais la messe. Le souvenir de leur vénéré Père Général, aujourd'hui internonce au Brésil, y planait, sans se laisser effacer, ni par le temps, ni par la distance. Mgr Gotti est génois ; il est entré ici dans l'Ordre du Carmel, y a passé de longues années, et c'est ici encore qu'il s'embarqua pour le Brésil, il y a peu d'années, lorsque la confiance du Souverain-Pontife l'arracha au gouvernement de ses frères pour lui confier un poste d'honneur et de labeur.

Le cardinal Schiaffino, le bien-aimé confrère en saint Benoît récemment ravi à notre vénération, était génois lui aussi. Une étroite amitié l'unissait au Général des Carmes et il était le cardinal-protecteur de son Ordre. Ces deux hommes éminents paraissaient destinés à travailler longtemps ensemble au bien de la sainte Église. Mais Dieu en a décidé autrement.

Digitized by Google

J'avais visité Gênes auparavant. Je connaissais ses belles galeries privées, ses palais si gracieux, sa cathédrale vénérable qui conserve le disque où fut posé le chef de saint Jean-Baptiste.

Il me restait à voir le *Campo Santo*, l'un des plus fameux cimetières de l'Italie. Je dirigeai mes pas de ce côté, par une belle après-midi d'un de ces hivers que dans nos régions brumeuses nous nommerions volontiers l'été. Je parcourus les vastes galeries de la moderne nécropole génoise ; mais l'impression qui m'en resta fut celle, hélas ! que laisse un naturalisme peu chrétien, je dirai presque un paganisme à peine dissimulé.

Aux personnages quasi vivants que l'on voit sur ces tombes, combien je préfère les pieuses images symboliques du moyen âge telles qu'on en rencontre au *Campo santo* de Pise et ailleurs.

Que cherche-t-on, en effet, dans un champ des morts, sinon une pensée vers la vie bienheureuse, un élan de foi et d'amour vers ce qui ne doit point finir ? Tout ce qui détourne l'âme de cette direction y paraît déplacé.

(A continuer.) D. Gérard VAN CALOEN.

NOUVELLES BÉNÉDICTINES.

Espagne. — Nous empruntons à la *Vérité* l'intéressante relation qu'elle a faite de la bénédiction du premier abbé de Silos.

Le dimanche, 16 septembre, fête de Notre-Dame des Sept Douleurs, le monastère royal de Saint-Dominique de Silos a vu s'accomplir une magnifique cérémonie, la bénédiction du nouvel abbé, dom Alphonse Guépin.

Le monastère de Silos est l'un des plus illustres et des plus anciens de l'Espagne. Fondé, dit-on, vers la fin du VIe siècle par le roi catholique Reccarède, il acquit bientôt une grande célébrité : nombre de pieux personnages s'y sanctifièrent, parmi lesquels il en est plus d'un que l'Église a inscrit parmi ses saints. L'invasion des Arabes lui porta un coup funeste, et, vers le XIe siècle, la décadence y était arrivée au dernier degré. Le fils de Sanche le Grand, Ferdinand Ier, roi de Castille, entreprit de lui rendre une vie nouvelle : il y appela le prieur de Saint-Emilien, Dominique, déjà célèbre par sa sainteté et ses miracles. Dominique releva à la fois la vie spirituelle et l'édifice matériel : c'est de cette époque que date le cloître byzantin, encore subsistant de nos jours et regardé par les connaisseurs comme une merveille d'architecture. Les troubles politiques de notre temps firent revenir pour Silos les jours de malheur et d'abandon. L'exclaustration en dispersa les moines ; l'abbaye, restée pendant de longues années déserte et silencieuse, courait le risque de subir le sort de tant d'autres monastères célèbres, qui ne sont plus aujourd'hui que de lamentables ruines. L'expulsion des

Digitized by Google

religieux français, en 1880, fut l'occasion ménagée par la Providence pour rendre à Silos son antique splendeur.

Quelques moines de l'abbaye de Solesmes et de Ligugé, de la congrégation française de l'Ordre de Saint-Benoît, étant venus, sous la conduite de dom Guépin, chercher en Espagne un refuge contre la persécution, trouvèrent l'accueil le plus favorable auprès de l'archevêque de Burgos, don Anastase Rodrigue Yusto, de vénérée mémoire. Sur l'invitation de ce prélat, ils fixèrent leur résidence à Saint-Dominique, et en entreprirent vaillamment la restauration matérielle et morale. Cette œuvre, si difficile et si coûteuse, fut poursuivie et menée à bien, grâce surtout au zèle infatigable et à la haute intelligence du prieur, dom Guépin. Né en Bretagne, d'une ancienne et illustre famille, dom Guépin eut ainsi l'occasion de mettre en œuvre les précieuses qualités dont la Providence l'avait pourvu. Sans se laisser jamais abattre par des difficultés sans cesse renaissantes, il a fini par refaire de Silos un puissant foyer de vie monastique. Des travaux si utiles et si heureux appelaient une récompense. C'est pourquoi, avec l'assentiment du Souverain Pontife, les supérieurs de l'Ordre résolurent d'élever à la dignité abbatiale celui qui jusque-là n'était qu'un prieur dépendant de Ligugé.

On comprend dès lors quel intérêt s'attachait à la cérémonie qui devait consacrer ce nouvel état de choses. La reine régente, ayant accepté d'être la marraine du nouvel abbé, avait désigné pour la représenter S. Exc. le duc de Sotomayor, grand majordome du palais. Le duc était accompagné, ainsi qu'il convenait à l'importance de cette haute mission, par le sénateur don Santiago de Liniers, petit-fils de l'illustre vice-roi de Buenos-Ayres, membre de l'Académie de Madrid, et *maestrante* de Aragon ; et par don Juan Muguiro, gentilhomme de la chambre de Sa Majesté. La cérémonie religieuse devait être accomplie par le vénérable archevêque de Burgos, don Gregorio Maria Aguirre, de l'Ordre de saint François. Les assistants du pontife étaient dom Joseph Bourigaud, abbé de Ligugé en Poitou, et dom Pierre Rueda, abbé de Samos, en Galice. Au nombre des invités se trouvaient encore dom Augustin Bastre, abbé de Bel-Loc, en Béarn ; Mgr Chambordan, prélat domestique de Sa Sainteté ; nombre d'amis et de parents du nouvel abbé, entre autres ses deux frères, dont l'un est maire de Quintin, en Bretagne ; des personnages notables de Burgos, tels que l'avocat don Julien Casado, ancien sénateur et ancien alcade ; le député don Joaquim Marron ; enfin des représentants de tous les ordres religieux établis dans la province, trappistes, dominicains, carmes, jésuites, rédemptoristes, Pères de Picpus. L'abbaye de Solesmes, chef de la congrégation, était représentée par dom Edouard du Coëtlosquet, prieur de Saint-Maur-sur-Loire, ancien maître des novices à Silos.

Dès le vendredi, une foule nombreuse, venue des localités d'alentour, remplissait la petite cité. Ce qui augmentait encore l'affluence, c'était l'ostension de la *Sabana Santa*. On appelle ainsi une reproduction du saint

Digitized by Google

suaire de Turin, en grande vénération dans la contrée ; c'est aussi l'annonce que, le jour même du dimanche, l'archevêque devait administrer le sacrement de confirmation, ce qui n'était pas arrivé depuis longtemps. Aussi voyait-on hommes, femmes, enfants, prêtres, religieux, les uns à pied, les autres en voiture, le plus grand nombre à dos de mulet, arriver par tous les chemins, jetant ainsi des notes vives et gaies au milieu de la sévère nature qui encadre Silos. Vers le soir, le vieux cloître byzantin présentait aussi un spectacle plein de charme : on y voyait circuler, aux pâles rayons de la lune, des religieux de tous les Ordres, dont les costumes variés formaient en se mêlant les uns aux autres, le tableau le plus pittoresque.

Le samedi devait offrir un spectacle non moins intéressant, celui de l'entrée solennelle du duc, représentant de la reine, et de l'archevêque de Burgos. Le duc arriva le premier, après un voyage triomphal : tous les bourgs échelonnés sur la route avaient tenu à le saluer sur son passage avec tous les honneurs dus à son rang et à ses fonctions. Partout les conseils municipaux venaient lui rendre leurs hommages : les musiques locales jetaient en l'air leurs joyeux refrains ; des groupes de jeunes gens à cheval lui faisaient des ovations enthousiastes ; des arcs de triomphe en feuillage étaient dressés à l'entrée des *pueblos ;* des tentures et des tapisseries aux vives couleurs étaient suspendues aux portes et aux balcons. A cinq heures du soir, le duc, monté à cheval, faisait son entrée à Silos, accompagné du conseil municipal, d'un détachement de la garde civile, des joueurs de fifres et de tambourins et des *danzantes.* On appelle ainsi un groupe de jeunes garçons, revêtus d'un costume multicolore, qui exécutent avec une rare élégance des danses très curieuses, en l'honneur des grands personnages et jusque dans les cérémonies religieuses. Une foule nombreuse se pressait autour du duc, lui prodiguant les acclamations enthousiastes. La communauté attendait dans la cour d'honneur. Après avoir reçu des Pères abbés les compliments de bienvenue, le représentant de Sa Majesté fut conduit à la chapelle où se conserve le corps de saint Dominique. Là, pendant que le duc était agenouillé devant le Saint-Sacrement, les moines chantèrent avec élan les invocations liturgiques pour le roi et la reine. Le duc fut ensuite conduit aux appartements qui lui avaient été préparés.

Peu d'instants après, on signalait l'arrivée de l'archevêque. Monseigneur, monté sur une mule richement harnachée, faisait à son tour son entrée solennelle, escorté par un grand nombre d'ecclésiastiques. Pendant que la communauté le recevait avec tous les honneurs liturgiques, la population s'empressait autour de lui pour lui baiser la main. A toutes ces marques de respect, le prélat répondait avec une affabilité qui gagnait les cœurs.

Le lendemain matin, le jour se leva splendide : le soleil voulait être de la fête. L'église était richement décorée : de précieuses tentures étaient suspendues aux murailles ; le pavé du sanctuaire disparaissait sous de magnifiques tapis; partout, des bannières, des écussons, des inscriptions. A

Digitized by Google

huit heures, la communauté, après avoir chanté tierce et sexte, au chœur, se dirigeait vers la salle des hôtes pour y prendre avec le nouvel abbé, l'archevêque, le duc et les autres invités. Le cortège fit son entrée dans l'église aux sons de la marche royale, exécutée sur le grand orgue par le S. Valderrama, professeur au Conservatoire de Madrid.

Le duc, revêtu d'un magnifique costume, ainsi que les seigneurs de Liniers et Muguiro, prit place sur le siège d'honneur qui lui avait été préparé en face du trône pontifical : la présence de ces hauts personnages, en costume officiel, rehaussait singulièrement l'éclat de la cérémonie et symbolisait éloquemment la part que le pouvoir civil entendait prendre à ce grand acte religieux. La messe solennelle commença enfin. Après la lecture des collectes, le Pontife conféra l'ordre sacré du sous-diaconat à quatre religieux du monastère. Puis, avant l'Évangile, ce fut la bénédiction de l'abbé, dont les rites majestueux se déroulèrent sous les yeux attentifs et émus des invités et du peuple qui remplissait la vaste église. Ce sont, à peu de chose près, ceux de la consécration d'un évêque.

La cérémonie de l'offertoire fut particulièrement expressive. Six religieux, représentant chacun un Ordre différent, présentèrent au duc les offrandes accoutumées, cierges, pains, barils de vin ; le duc les remit à son tour à l'élu, qui enfin les offrit au Pontife. Après l'offrande, ce fut le duc lui-même qui lava les mains de l'élu. Notons encore que l'anneau bénit pour le nouveau prélat lui avait été offert par le duc au nom de la Reine : c'est une magnifique algue-marine entourée de brillants d'un grand prix. Disons aussi que la Sainte Règle présentée à l'élu était un manuscrit du Xe siècle, de la bibliothèque du monastère, ayant sans doute servi à saint Dominique. Vers la fin de la messe, ce fut encore un spectacle imposant, quand l'abbé reçut tous les religieux à l'obédience ; puis quand, revêtu des ornements pontificaux, il fit le tour de l'église, pressé de toutes parts par une foule pieusement agenouillée sur son passage. Les chants de la messe furent exécutés, d'après le graduel grégorien, par les deux chantres de Ligugé et de Marseille, convoqués à cet effet, alternant avec les voix fraîches et bien exercées de quatre jeunes oblats de Silos.

La fonction terminée, il était midi passé. Tous les invités furent conduits au réfectoire, où plus de deux cents hôtes trouvèrent place. Le duc était à la place d'honneur : à sa droite, sur le désir formel de l'archevêque, était assis le Père abbé de Silos. Le service, organisé avec une intelligence et une largeur qui font honneur au Père majordome, ne laissait rien à désirer : il était parfaitement d'accord avec la simplicité monastique et les traditions de l'hospitalité bénédictine. Le programme de la journée n'était pas encore tout rempli. Après les vêpres, chantées au chœur, le Père abbé, revêtu des ornements pontificaux, donna l'habit monastique à douze oblats entrés tout jeunes à l'abbaye et ayant subi avec assez de constance les premières épreuves de l'alumnat pour donner des gages de persévérance.

Digitized by Google

Ensuite eut lieu la bénédiction solennelle du Très-Saint-Sacrement, pendant laquelle le chœur chanta avec le peuple le cantique espagnol *Santo Dios*, d'un effet majestueux et saisissant. Puis l'archevêque, sans compter avec les fatigues de la matinée, procéda à la visite pastorale, prononça une allocution au peuple et commença à administrer le sacrement de confirmation à une multitude d'enfants et d'adultes du pays et des environs. Le nombre de confirmands était tel, que, la soirée s'avançant, il fallut remettre au lendemain l'achèvement de la cérémonie. Après le repas du soir, qui réunit presque autant de convives que celui du matin, les seigneurs de Liniers et de Muguiro firent tirer dans le village un splendide feu d'artifice, qui mit le comble à la joie des bons habitants. La fête devait avoir son lendemain. Le lundi, en présence du duc de Sotomayor, l'abbé de Silos célébrait pour la première fois la messe *in pontificalibus*.

A la sortie du réfectoire, on fit en faveur des invités l'ostension solennelle des reliques précieuses conservées dans le trésor de l'église : entre autres la *Sabana Santa*, le bâton et le calice de saint Dominique, le cilice de saint Thomas de Cantorbéry. Tous les assistants remarquèrent avec édification la piété simple avec laquelle le duc de Sotomayor et les autres grands personnages vénérèrent les saintes reliques. A 2 heures, le duc quittait Silos, salué des mêmes acclamations qui l'avaient accueilli à son arrivée: tant son affabilité et sa courtoisie lui avaient gagné les cœurs. Le soir, il y eut encore vêpres pontificales, suivies du chant du *Te Deum*, puis l'archevêque procéda une seconde fois à la cérémonie de la confirmation. Le mardi matin, Sa Grandeur quittait Silos à son tour, en y laissant les meilleurs souvenirs de sa simplicité et de sa paternelle bonté.

Telle a été cette mémorable fête, dont ceux qui en furent les témoins conserveront l'ineffaçable souvenir. La présence des personnages officiels, l'affluence de la population, le nombre et la dignité des invités, la splendeur des cérémonies se développant à l'aise dans la vaste église, la magnificence du ciel de la Castille, et la sévère grandeur de la nature qui entoure Silos, et, plus que tout cela encore, l'unanimité de tous, grands et petits, dans la manifestation de leur foi si profonde et de leur sympathie sincère et ardente pour l'œuvre accomplie à Silos, et qui recevait en ce jour sa consécration solennelle : tout s'est réuni pour faire de la bénédiction abbatiale de dom Guépin un des événements qui font date dans l'histoire religieuse d'un pays, et témoignent éloquemment de la vitalité de notre sainte religion catholique.

***

Belgique. — Le 24 août dernier a eu lieu dans l'église de l'abbaye de Termonde la bénédiction du nouvel abbé de ce monastère, le premier monastère bénédictin restauré en Belgique depuis la Révolution française, le R^me^ P. Dom Maur Lebeau. La cérémonie a été présidée par Mgr Stillemans, évêque de Gand, assisté du R^me^ P. Dom Hildebrand de Hemptinne, abbé de Maredsous, primat de l'ordre de Saint-Benoît, et du R^me^ P. Dom

Digitized by Google

Godehard Heigl, abbé d'Afflighem. Étaient présents également les R^mes abbés de Westmale O. Cist. et de Tongerloo O. Prem. ainsi que les prieurs de Steenbrugge, de Merkelbeek (Hollande) et de Maredsous, de l'ordre de Saint-Benoît.

***

Le 29 juillet s'est ouvert à l'abbaye de Maredsous le chapitre général de la congrégation de Beuron, présidé par le R^me P. Dom Placide Wolter, archiabbé de Beuron. Ont pris part aux délibérations, le R^me P. D. Hildebrand de Hemptinne, abbé de Maredsous et primat de l'ordre, les R^mes abbés d'Emaüs à Prague (Bohême), Seckau (Styrie), Laach (Allemagne), le R. P. prieur d'Erdington (Angleterre) et plusieurs moines de ces différents monastères. Les journaux ont déjà parlé de l'envoi éventuel de colonies au Brésil et au Portugal. D'importantes décisions ont été prises à ce sujet.

***

Portugal. — A la suite des décisions du chapitre général de la Congrégation de Beuron, les RR. PP. D. Benoît Radziwill et D. Jérôme Kiene, ont été envoyés au monastère de Saint-Martin de Cucujaes en Portugal. C'est à la demande du R^me Père abbé D. Jean de Sainte-Gertrude, décédé depuis peu de mois, que la Congrégation de Beuron s'est chargée de la direction de ce monastère, qui lui restera affilié jusqu'au moment où l'Ordre possédera trois maisons dans ce pays, de façon à pouvoir réorganiser la Congrégation portugaise. Nous donnerons plus tard de plus amples détails sur cette fondation.

***

Angleterre. — Les journaux anglais ont parlé à différentes reprises du projet, conçu par Son Ém. le cardinal Vaughan, d'adjoindre à la cathédrale catholique de Westminster, dont on doit prochainement commencer les constructions, un monastère bénédictin destiné à renouer les vieilles traditions des anciennes cathédrales monastiques d'Angleterre.

On annonce de Rome que le décret de béatification des trois abbés et de quatre moines bénédictins martyrisés sous Henri VIII, doit être publié en novembre.

***

Bavière. — Le 24 juillet s'est tenu à l'abbaye de Saint-Boniface à Munich le chapitre général de la Congrégation bavaroise, auquel prirent part les abbés de Saint-Boniface, de Scheyern, de Saint-Étienne d'Augsbourg et de Metten, les prieurs de Weltenbourg et de Scheftlarn et six délégués de ces différents monastères.

***

Hongrie. — Le 22 août s'est réuni à l'archiabbaye de Martinsberg le chapitre général de la Congrégation Hongroise. Un des buts principaux de cette assemblée était de prendre les mesures les plus opportunes pour renforcer l'instruction religieuse dans les gymnases dirigés par l'Ordre et

Digitized by Google

d'aviser ainsi à former des générations catholiques en vue des luttes de l'avenir. A la fin du chapitre général, le R^me^ archiabbé de Martinsberg, en vertu d'une délégation du Saint-Siège, conféra la bénédiction abbatiale aux nouveaux abbés de Tihany et de Bakonybel. Le R^me^ abbé de Tihany, D. Cyprien Halbik avait pour assistants les abbés de Zalavar et de Margaretha, le R^me^ abbé de Bakonybel, D. Stanislas Villányi, l'abbé cistercien de Zircz et l'abbé bénédictin de Dömölk.

***

États-Unis d'Amérique. — L'abbaye de Saint-Jean dans le Minnesota a été le 27 juin dernier éprouvée par les ravages d'un cyclone. Nous empruntons à une lettre du R^me^ P. abbé, Dom Bernard Locnikár, les détails suivants : « C'était le 27 juin, vers 8 ½ h. du soir ; les prières du soir avaient été récitées, et déjà les petits Indiens avaient gagné leurs lits. Pendant toute la soirée des nuages menaçants s'étaient montrés au S. O. à l'horizon, mais vers 8 heures le calme s'était fait et la pluie tant désirée qui vint à tomber sembla conjurer le danger. Tout à coup j'entends que plusieurs portes s'ouvrent avec fracas. Je me précipite à la fenêtre et je vois dans la demi-obscurité un nuage noir s'approcher et raser l'aile sud de l'abbaye. Je sors pour fermer la porte du corridor ; déjà j'entends à l'autre bout du couloir un vacarme insolite à cette heure de la journée. Je voulus voir ce qu'il y avait, mais au-dessus de moi s'élève un bruit inexplicable, indescriptible, qui dura assez longtemps; une pause, puis le bruit recommence. Tandis que je me demandais si l'édifice s'était effondré au bout du couloir, je vois une masse d'Indiens, d'étudiants, d'ouvriers qui accourent vers moi et se précipitent sur l'escalier : « Qu'y a-t-il là haut ? » m'écriai-je ; à peine l'un d'eux peut-il me répondre en courant : « Cyclone ! Cyclone ! » La vérité se présentait à moi dans toute son horreur : un cyclone secouait les murailles, et il se trouvait 200 personnes dans la maison ! Entretemps autour de moi ce n'était que craquements de l'édifice, hurlements de la tempête, cliquetis de fenêtres brisées, d'épouvantables coups de vent à travers les chambres et les corridors ouverts, allées et venues de gens effarés ; une telle scène ne se décrit pas.

Ne sachant ce que nous allions devenir, tandis que la plupart se précipitaient dans les caves, je me retirai dans une embrasure et suppliai le Seigneur de nous aider. Soudain la tempête s'apaise, et les gens reprennent leur courage. Mais nouvelle épouvante : il doit brûler quelque part, car on sent la fumée, où est le feu ? En effet on sentait la fumée dans tout l'édifice. La tempête avait peut-être renversé une lampe allumée. On court de chambre en chambre, heureusement on ne trouve pas de trace d'incendie : cette odeur de fumée venait des cheminées secouées par le vent. Mais en nous mettant à la recherche du feu, nous vîmes ce que la fureur de la tempête avait pu causer en quelques minutes. Dans l'édifice principal il n'y avait pas une chambre restée intacte. Les fenêtres étaient sans vitres : rien

Digitized by Google

qu'aux fenêtres extérieures il y avait 225 carreaux brisés, et le vent et la pluie nous fouettaient le visage. Dans la galerie des photographies il y avait comme un petit étang : deux cheminées qui s'étaient effondrées sur le toit en verre avaient frayé passage à la pluie.

Ce n'était là que le côté accessoire. Où sont les gens ! — « Vos enfants sont-ils en vie ? — Oui, je le pense, me répond le P. Romain, surveillant de l'école des Indiens, mais je crains que tout l'édifice ne soit en ruines. Quand je fis sortir les enfants du dortoir, je sentais déjà le plancher craquer sous mes pas et le toit a été enlevé. »

Cependant la tempête se calmait. Je jetai un regard au dehors : toutes nos belles salles jonchaient le sol. A la lueur d'un éclair, j'aperçois le toit de la boulangerie enlevé, de fortes poutres détachées et même une pesante chaudière en fer projetée à distance. Quelques-uns étaient sortis munis de lanternes. « La menuiserie et la forge n'ont plus de toits et sont crevassées; la boucherie et les autres bâtiments sont ruinés ; l'atelier du cordonnier n'a plus de toit, le cordonnier y est resté pendant la tempête, mais il est *all right ;* la buanderie est en ruines, la grange est en ruines », tels étaient les résultats de l'enquête. Le lecteur peut s'imaginer combien ces nouvelles m'arrivant coup sur coup me brisaient le cœur, mais que faire ? A la volonté de Dieu — c'est lui qui l'a envoyé. J'entre dans l'église ; tout y était tranquille, et, semblait-il, parfaitement conservé. Mais, comme nous le remarquâmes le lendemain matin, l'église elle aussi avait souffert.

Chose remarquable : depuis un an nous avions placé dans une niche de la façade une grande statue de St Jean-Baptiste. La violence du vent l'en arracha et la brisa en mille morceaux. Une main seule en fut conservée en bon état, et sous les décombres, la tête du saint parfaitement intacte. Nous la garderons avec soin comme un souvenir de cette terrible épreuve de la Providence.

Car c'est une épreuve de Dieu qu'une telle catastrophe, soit qu'il envoie de telles épreuves à ses serviteurs, suivant la parole du prophète qui dit de lui qu'il marche sur les ailes des nuages, soit qu'il permette aux mauvais esprits de se déchaîner sur ses serviteurs, comme nous le voyons dans l'histoire de Job. Quoi qu'il en soit, il est toujours vrai de dire avec l'Apôtre : il est terrible de tomber dans les mains du Dieu vivant. Et vraiment la main de Dieu nous frappe d'une manière terrible.

Ce n'est que le lendemain matin qu'on put se rendre compte de l'étendue des dégâts : le spectacle était bien triste. Les nombreux bâtiments, qui hier encore servaient chacun à leur destination, n'étaient plus aujourd'hui que des ruines ; de quelque côté qu'on portât ses regards, ce n'était que dévastation et destruction. Tous, depuis le manœuvre jusqu'au prêtre, sont actuellement occupés à déblayer les décombres et à faire les préparatifs de restauration. Dieu sait combien de temps il nous faudra pour nous relever pleinement de ce coup.

Digitized by Google

Et cependant nous ne pouvons nous plaindre ; sous plus d'un rapport, nous devons remercier Dieu qu'il ne nous soit pas arrivé quelque chose de pis. Le même jour, en d'autres endroits, des hommes ont péri. Ici, où nous étions en si grand nombre, il n'y a pas même eu une seule blessure sérieuse. Plusieurs voisins ont tout perdu et sont sans abri; ici nous avons encore un toit, bien que fortement endommagé. Et ce qui a été anéanti, avec l'aide de Dieu nous le relèverons.

On lit dans la vie de S. Benoît que l'ennemi de tout bien renversa un mur lors de la construction du monastère du Mont-Cassin et écrasa sous ses ruines un disciple du saint. Mais par la puissance de S. Benoît le jeune homme recouvra la vie et la santé et s'employa à relever le mur dont l'ennemi voulait empêcher la construction. Il en sera de même avec nous, nous l'espérons : ce qui a été détruit par la permission de Dieu sera relevé avec l'aide de Dieu, et en ce jour nous dirons avec le prophète : « Je vous remercie, Seigneur : vous avez fait éclater sur moi votre colère, mais votre courroux s'est apaisé et vous m'avez consolé. » Les pertes matérielles s'élèvent à 60,000 ou 70,000 dollars. —

***

— Le 17 juillet dernier, Mgr De Vyvere, évêque de Richmond, a procédé à la bénédiction du nouvel institut St-Joseph à Bristoc (Virginie). Le sermon a été prêché par Mgr Léon Haid, abbé-évêque de la Caroline du Nord, dont les moines doivent diriger l'institut. Les moines de St. Mary-Help dirigent aussi la paroisse de Richmond et une école professionnelle dans cette ville. Les religieuses bénédictines possèdent une école paroissiale à Richmond et un pensionnat à Manassan.

***

Les moines de l'abbaye d'Atchison (Kas.) ont pris possession de leur nouveau monastère vers le milieu de juillet de cette année. L'abbaye compte actuellement 35 prêtres, 17 clercs, 2 novices, 17 frères convers et 90 séminaristes.

***

Le 4 juillet a eu lieu la bénédiction du premier abbé du monastère de Saint-Procope à Chicago en présence de Mgr Feenhan, archevêque de Chicago, Mgr Katzer, archevêque de Milwaukee, de NN. SS. les évêques Léon Haid, O. S. B., de la Caroline du Nord, Ignace Horstmann de Cleveland, J.-B. Cotter de Winona, J.-J. Hennessy, de Wichita et des Rmes abbés d'Atchison, de Newark, de St-Jean, de Cullmann et de Conception, de l'Ordre de St-Benoît. —

***

Le R. P. D. Benoît Gottwald, bibliothécaire d'Engelberg (Suisse) a été nommé prieur de Mount Angel (Oreg. City).

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

Sont décédés :

Le 7 juillet, au monastère de Ferdinand (Indiana, États-Unis), Sœur Eusébie Hasenaur, à l'âge de 24 ans.

Le 11 juillet, à l'abbaye de Saint-Meinrad (Indiana, États-Unis), le R. F. Aloys Kirschner, diacre, né le 5 août 1869, profès le 20 juillet 1890.

Le 12 août, à l'abbaye de Subiaco (Arkansas), le Fr. Paul Soelinger, novice, à l'âge de 19 ans.

Le 15 septembre, à l'abbaye de Saint-Jean (Minnesota, États-Unis), le frère Prosper Mayer, convers.

Le 28 septembre, le R. P. D. Bernard Wagner, moine de l'abbaye de Seitenstetten, né le 28 mars 1852, profès le 10 septembre 1876, prêtre le 15 juillet 1877.

Le 29 du même mois, le R. P. D. Anselme Baumgartner, moine de l'abbaye de St-Lambrecht en Styrie. C'est en conduisant ses paroissiens en pèlerinage au Calvaire situé près de Scheifling, au moment où en récitant le chapelet à haute voix, il arrivait près de la première station, que le Père s'affaissa et expira aussitôt. D. Anselme était né à Abstall le 13 juillet 1844, avait fait profession en 1865 et avait été ordonné prêtre en 1869.

Le 28 août, à l'abbaye de Montserrat (Espagne), D. Eulogio Pujol y Pujol, profès le 14 mars 1893.

BIBLIOGRAPHIE.

Les Abîmes, etc... par E. A. Martel. Paris, Delagrave, 15, rue Soufflot, 1894 — 20 francs.

Voici un livre magnifique d'impression, plein de plans fort curieux, de gravures bien faites, de dessins, de cartes et de coupes de terrains, sans compter 4 grandes phototypies hors texte. Il ne coûte que 20 francs, et ouvre à ceux qui se donnent le vif plaisir intellectuel de le lire, une perspective intéressante sur une science toute neuve, au moins pour les Français. La *Spélaeologie* en effet, nous dit l'auteur dans sa préface, a déjà été cultivée par les Autrichiens, qui ayant beaucoup de trous dans certaines parties de leur sol, y sont entrés, et en ont fait des descriptions scientifiques, d'où la spélaeologie, mot qui, dans sa tournure un peu sauvage, ne veut pas dire autre chose que science des cavernes. Ils avaient même monopolisé la chose à leur profit, mais voici que Mr Martel, aidé d'un groupe d'intelligents et dévoués collaborateurs, s'est mis à entrer, ou plus souvent à descendre dans les nombreux abîmes de la France méridionale, d'où il a rapporté ce beau livre qu'il vient de publier et qui désormais sera l'ouvrage classique à consulter par tous les *grottistes*. — Ce n'est pas moi qui ai fait ce mot-là, mais je le trouve très utile. — Du reste ce ne sont pas seulement les explorateurs savants des grottes qui voudront s'en servir : la Spélaeologie est une science d'avenir, et qui va rendre à la géologie d'abord, et à bien d'autres ensuite, de vrais services. « Car, dit l'auteur dans sa préface, les buts pratiques de cette branche nouvelle de la science ne sont pas moins

Digitized by Google

importants que ses objectifs théoriques : ici, en effet, on découvrira pour l'alimentation et l'agriculture des réserves cachées ; là on régularisera des rivières souterraines pour éviter à la fois les sécheresses et les inondations ; ailleurs on réussira à dessécher des marais, à empêcher la contamination des sources et à supprimer des maladies ; enfin, dans tous les terrains fissurés, si abondants à la surface du globe, on se rendra de mieux en mieux maître d'une des plus puissantes forces de la nature, l'EAU ; force qui, livrée à elle-même, est trop souvent dévastatrice (soit par défaut, soit par excès) et qui, bien connue et bien mise en œuvre, constitue l'un des plus précieux éléments de la santé et de la richesse humaines. »

Si ce programme paraît vaste, il reste vrai, et la lecture du livre de Mr Martel le prouve à l'évidence : maints exemples sont amenés en preuve de l'importance pratique de la spélaeologie. — Les touristes de leur côté, y trouveront aussi leur compte, puisqu'en certains endroits on va leur découvrir de nouveaux objets de curiosité. Et puis les gens intelligents qui aiment lire un livre bien écrit et qui dise quelque chose de neuf, vont être tout à fait satisfaits. Neuf, le livre de Mr Martel l'est éminemment, et il est, au moins en grande partie, un vrai livre de voyage dont le style ne laisse rien à désirer et est tout rempli d'agréables incidents. Je ne ferai à Mr Martel qu'une critique — chicane de clocher — c'est qu'il ne me paraît pas avoir suffisamment exploré la Belgique au point de vue souterrain. Il répondra peut-être que les Belges n'ont qu'à le faire eux-mêmes, puisque maintenant ils ont leur plan tout tracé, avec toutes les indications désirables, tant scientifiques que pratiques. A cela il n'y a rien à dire, et il est bien à espérer que dans les futures éditions des « Abîmes », le chapitre « Belgique » sera complété par les Belges, comme l'ont été ceux sur la Grèce et le Karst. Il est probable du reste, et désirable assurément, que le livre de M. Martel va trouver de nombreux amis et susciter partout des légions d'imitateurs de ses excursions souterraines. La science ne peut qu'y gagner. Mais, si c'est possible, que cette nouvelle subdivision de la Géologie veuille bien s'appeler Spéléologie et non pas Spélaeologie, qui est décidément trop grec.

Z.

Die geologischen Ergebnisse der Katanga-Expedition, von Dr J. CORNET, in Gent.

SOus ce titre les « *Petermanns Mittheilungen* » ont publié les observations géologiques faites par le Dr Cornet, durant la brillante expédition belge dans le Katanga. On se souvient de l'enthousiasme qui a accueilli les explorateurs du Katanga à leur retour en Belgique. En effet, cette expédition audacieuse avait été conduite et exécutée, de façon à donner à tous ceux qu'intéresse l'Afrique, les plus sérieux encouragements. Le Dr Cornet, dont le nom a été illustré par les publications scientifiques si nombreuses de son père, en a rapporté, entre autres choses, des renseignements géologiques très intéressants, qui vont, espérons-le, déterminer d'autres savants à étudier après lui la formation des terrains africains. C'est tout un domaine nouveau qui s'ouvre pour la science, et il ne paraît pas qu'elle n'y aie rien de neuf à trouver. Le Dr Cornet commence par nous déclarer que dans la partie de l'Afrique qu'il a explorée, il n'a pas découvert de fossiles, ce qui

Digitized by Google

l'empêche de déterminer exactement l'âge des couches : il en résulte qu'il s'abstient de leur appliquer la terminologie adoptée en stratigraphie, et donne aux formations africaines des noms locaux. Cette méthode a l'avantage de se réserver l'avenir, et il serait à désirer qu'elle soit employée partout où l'étude des fossiles et des roches est, ou impossible, ou encore trop peu avancée pour en pouvoir tirer des arguments définitifs d'identification.

Il ne nous est pas possible, vu le caractère de cette revue, d'entrer dans l'analyse détaillée de la partie purement scientifique du rapport du Dr Cornet ; mais il nous a paru utile de le signaler à ceux d'entre nos lecteurs que les sciences intéressent et auxquels une lecture fort intéressante est promise s'ils veulent le lire, avec l'intérêt qu'il mérite.

Handbuch der katholischen Liturgik, von Dr Valentin Thalhofer, zweite Auflage. Ersten Bandes erste Abtheilung bearbeitet von Dr Adalbert Ebner. Fribourg en Brisgau, Herder, 1894, XIV-362 pp. in-8°.

Prix : fr. 5,00 ; relié, fr. 7,50

LA Liturgique de Thalhofer jouit en Allemagne d'une haute considération que justifient la solide connaissance des Écritures et de la théologie, la profondeur des vues de l'auteur, l'aisance avec laquelle il se meut au milieu des questions les plus variées suscitées par l'exposé de la liturgie catholique dans son essence et son développement historique. Il est peu d'ouvrages conçus sur un plan plus large et écrits avec une piété plus sincère et mieux raisonnée, à la hauteur de la science qui l'inspire et l'alimente. La Liturgique de Thalhofer restera un ouvrage classique, et, pour le plus grand bien du clergé et des catholiques instruits qui aiment à vivre de la vie de l'Église, nous souhaiterions grandement d'en posséder une traduction française.

Les importants travaux publiés dans les dernières années sur le développement historique de la liturgie nécessitaient une révision du texte de Thalhofer et exigeaient qu'il fût mis au courant des résultats de la science.

Un savant bien connu par ses connaissances dans le domaine de la littérature ecclésiastique, M. le Dr Ebner, s'est chargé de ce travail ; la première partie qu'il nous offre en ce moment fait espérer que la Liturgique de Thalhofer sera digne en tous points de ce qu'on aurait pu attendre de l'auteur lui-même. Le volume publié par M. Ebner comprend l'introduction et le premier chapitre de la liturgique générale. L'introduction traite de la définition de la liturgique, de sa place dans l'encyclopédie des sciences théologiques, de son importance et de son utilité, de ses divisions, des sources et de la littérature liturgique. C'est ici surtout que M. Ebner a pu compléter de la manière la plus heureuse et la plus variée l'exposé de Thalhofer ; le premier chapitre de la liturgique générale traite de l'essence de la liturgie catholique ou la théorie du culte catholique. C'est un des chapitres où se révèle le mieux la profondeur des conceptions théologiques de l'ancien professeur d'Eichstaett. La vie surnaturelle de l'Église repose sur l'action du Christ dans ses sacrements et dans le Sacrifice, centre de la liturgie catholique. M. Thalhofer étudie la liturgie dans la vie terrestre de l'Homme-Dieu, dans ses fonctions de grand prêtre dans le ciel, au sein de son Église sur terre et établit ce qui est requis du prêtre, délégué et représentant du Christ glorifié dans les cérémonies du culte. Le sujet et l'objet du culte catholique font l'objet des deux derniers paragraphes traités par l'auteur. C. A.

Digitized by Google

LA CONTROVERSE SUR LES ORDINATIONS ANGLICANES.

CETTE controverse qui a toujours fait fureur en Angleterre, depuis le règne de Jacques I, quand les anglicans, à la suite de Mason, théologien de la Haute-Église, commencèrent à prétendre que leurs ordinations étaient valides dans le sens catholique du mot, excite en ce moment une plus grande attention et est actuellement agitée dans les revues du continent et par des écrivains catholiques de haute valeur.

Notre intention, en écrivant ces quelques pages, n'est pas de prononcer un avis définitif sur un sujet aussi compliqué ; nous désirons simplement tracer dans ses grandes lignes la marche de la controverse et indiquer sommairement les raisons qui ont déterminé le Saint-Siège, dans sa manière d'envisager pratiquement les ordinations anglicanes, à les tenir pour nulles et invalides.

Les premiers réformateurs, comme nous l'avons indiqué, songèrent peu à l'opinion que les catholiques pouvaient avoir de leurs ordres et ne s'en inquiétèrent pas. A l'exemple du fameux controversiste Fulke, quand les catholiques leur opposaient la nullité de leur ordination, ils répondaient par un *Tu quoque :* « nous nous moquons de vos ordres puants et crasseux » (1), ou évitaient la discussion, comme Jewel dans sa controverse avec Harding. Le cardinal Pole, dans sa conduite à l'égard des évêques et des prêtres dits d'Édouard (c'est-à-dire de ceux qui avaient été ordonnés suivant le nouvel Ordinal publié sous le règne d'Édouard VI) considérait leurs ordinations comme nulles. Ce fait, si souvent disputé, a été solidement prouvé par feu le chanoine Estcourt dans son important et classique travail sur ce sujet. Après la courte restauration du catholicisme sous Marie, Élisabeth rencontra de grandes difficultés dans son désir de continuer au moins un semblant de hiérarchie. Les évêques catholiques, déposés ou emprisonnés, refusaient de se prêter à cette entreprise ; enfin, comme on le sait, le fameux Barlow, un évêque

1. « We spit upon ». Littéralement : nous crachons sur.

Digitized by Google

déposé par le cardinal Pole, accepta d'imposer les mains à l'ancien chapelain d'Anne Boleyn, Matthieu Parker.

Cette importante cérémonie s'accomplit d'une manière si extraordinaire, qu'elle donna aux contemporains de justes motifs de douter même de sa réalité. C'est dans l'obscurité des premières heures d'un matin de décembre, dans la chapelle privée du palais archiépiscopal de Lambeth, en présence d'un petit nombre de témoins et dans le plus grand secret, qu'eut lieu cette curieuse cérémonie.

Barlow, revêtu d'une chape, posa ses mains sur la tête de Parker, en prononçant cette formule : « Reçois le Saint-Esprit, et souviens-toi de rallumer la grâce que tu as reçue par l'imposition des mains, car Dieu ne nous a pas donné un esprit de crainte, mais un esprit de courage, d'amour et de sagesse. » Alors lui remettant une Bible, il ajouta : « Aie soin de parler, d'exhorter, d'enseigner. Pense aux choses contenues dans ce livre. »

Il faut remarquer qu'avec Barlow se trouvaient associés pour cet acte trois autres « évêques », Coverdale, Scory et Hodgkins : aucun de ces personnages ne possédait de juridiction, pas plus que le principal consécrateur, et le dernier seul d'entre eux avait été sacré suivant le pontifical romain.

On a dit que ces assistants prononcèrent la formule en union avec Barlow ; mais on peut au moins douter qu'en agissant de la sorte ils aient beaucoup ajouté à la validité du rite. Suivant la théologie catholique, c'est le consécrateur seul qui transmet la grâce du sacrement.

A peine ordonné, Parker se mit à l'œuvre et remplit les sièges vacants de la hiérarchie anglicane. La tempête d'opposition à laquelle on devait s'attendre, ne tarda pas à éclater. L'occasion qui détermina l'ouverture des hostilités est assez curieuse.

On venait de faire passer une loi d'après laquelle tout le clergé était obligé de prêter le nouveau serment de suprématie à la reine d'Angleterre comme chef suprême de l'Église, dans les mains des évêques diocésains. L'intrépide évêque de Londres, Bonner (spécialement détesté par les protestants à cause des censures sévères qu'il avait prises contre eux sous le règne de Marie) se trouvait alors dans la prison de Marshalsea à Londres. Pour achever sa ruine (car un triple refus de prêter le serment entraînait la peine de mort), on se décida, après quelque hésitation, à lui proposer le serment. Bonner refusa de le prêter, pour la raison que Horne, évêque de Winchester, qui essayait de le lui imposer, n'était pas réellement évêque. L'affaire fut portée devant la cour, et, chose étrange pour ce temps

Digitized by Google

de servilisme, après de longues et interminables discussions, les juges ne trouvèrent pas moyen de réfuter le prétexte allégué par Bonner. C'était un triomphe pour les catholiques. Mais « la mère nourricière de l'Église, la brillante étoile de l'Occident », la reine Élisabeth, trouva un prompt remède à ce désastreux état de choses. Dans une proclamation spéciale, en vertu de son autorité suprême, elle dispensa de toutes les irrégularités qui avaient pu entacher la légalité ou la validité des consécrations de sa hiérarchie. On peut s'imaginer facilement que cet acte de pouvoir plus que papal ne satisfit pas entièrement la conscience des catholiques. Ils récusèrent hautement la validité de ces prétendus ordres, et, peu à peu, une histoire étrange, colportée secrètement parmi eux, prit forme et consistance.

On racontait que la consécration de Parker n'avait pas eu lieu à Lambeth, mais que dans un dîner à l'auberge de la *Tête de Cheval (Nag's Head)*, l'apostat Scory avait joué la parodie d'une consécration épiscopale en plaçant une bible sur la tête de Parker. Cette histoire fut universellement tenue pour vraie parmi les catholiques, sur l'autorité d'un chapelain de l'évêque Bonner qui en avait, disait-on, été témoin.

Cependant cinquante ans après l'événement, un chapelain de l'archevêque de Cantorbéry, Mason, publia le registre de la consécration de Parker d'après les documents conservés aux archives archiépiscopales de Lambeth. Le document arrivait trop tard et ne contenait que des passages si suspects, qu'il fut universellement rejeté par les catholiques comme apocryphe. Pour parer ce coup, les anglicans eurent recours à un expédient : ils firent sortir de leurs prisons quatre prêtres, dont deux jésuites, et leur montrèrent le registre en présence de quelques prélats. On leur demanda d'en reconnaître l'autorité: trois le firent ; l'un d'eux cependant, le P. Fairclough, eut le courage de refuser et dit qu'il croyait à la parodie du *Nag's Head.*

Des recherches récentes ont clairement établi la vérité du fait de la consécration de Parker à Lambeth, comme l'affirme le registre — le journal de Machyn est un témoignage contemporain de valeur — mais elles ont aussi montré que le document lui-même a été vraisemblablement écrit assez de temps après l'événement et n'offre pas une garantie implicite. Le cardinal Pitra, qui l'examina à Lambeth, n'a pas voulu de son vivant trahir le secret de ses recherches. Il le confia dans une note manuscrite aux archives de l'abbaye de Solesmes. Une communication de son premier biographe montre

Digitized by Google

que le texte du registre lui parut porter toutes les traces d'un apocryphe (1). Cependant le fait de la consécration de Parker est aujourd'hui admis, et l'histoire de la *Tête de Cheval* universellement discréditée. Le grand argument produit contre la validité du rite dans le cours des XVIe et XVIIe siècles, à savoir l'omission de la porrection des instruments, n'occupe plus son ancienne place comme arme d'attaque. Il en est autrement de la question qui sert de base à toute la discussion.

Tout en admettant le fait de la consécration de Parker et en croyant que la tradition des instruments n'est pas matière essentielle du sacrement, le plus grand nombre des catholiques nient encore la validité des ordres anglicans.

En agissant de la sorte, sont-ils déraisonnables ? Sont-ils injustes ?

L'examen de l'histoire postérieure de la controverse nous aidera peut-être à nous former une opinion.

Parmi les principaux motifs allégués contre ces ordres, le plus important (s'il était finalement établi) serait le défaut de consécration de William Barlow, le principal consécrateur de Parker. En premier lieu, nous n'avons pas le registre de sa consécration, mais par lui-même cela prouverait peu de chose. En second lieu, nous savons que cet homme, personnage assez complaisant et peu scrupuleux, exprima très fortement en public, pour plaire à Henri VIII, l'opinion que la nomination du roi était suffisante pour faire un évêque, et que la consécration était une cérémonie nullement nécessaire. En troisième lieu, le chanoine Estcourt a découvert que dans le document qui lui transmet la temporalité de son siège, on a fait un changement très étrange et significatif : tandis que dans tous les autres documents de ce genre il est fait une mention expresse de la consécration épiscopale, dans ce seul document cette clause importante est passée sous silence. En quatrième lieu, le chanoine Estcourt, après une étude consciencieuse de l'histoire contemporaine, a raconté les actions de Barlow avec une telle précision, qu'il limite la période pendant laquelle il peut avoir reçu la consécration épiscopale au court espace de moins d'une quinzaine. Il est vrai qu'on peut faire valoir, comme on l'a fait du reste, qu'il est inouï qu'un évêque, et tout particulièrement un homme tel que Barlow qui avait de nombreux ennemis, y compris son propre chapitre de Saint-David, ait pu prendre possession de son siège sans consécration, sans

1. D. Cabrol, *Histoire du cardinal Pitra*, p. 155. — Cf. Battendier, *Le cardinal J.-B. Pitra*, p. 173.

Digitized by Google

que l'on trouve la moindre trace de protestation ou de plainte.

Quoi qu'il en soit, il est au moins douteux que Barlow ait été consacré. Toutefois si le fait pouvait être prouvé, établirait-il la validité des ordinations anglicanes ?

Les catholiques, à peu d'exceptions près, comme nous le dirons tantôt, répondent que non, et cela pour différents motifs. Le grand historien Lingard, tout en admettant le fait de la consécration de Parker, fortement discuté de son temps, déclarait que la forme dont on se servit était absolument insuffisante, faute de clarté et d'une mention quelconque de l'ordre auquel le candidat devait être élevé, puisque de fait elle était plus propre à faire un clerc de paroisse qu'un évêque. Plus tard des théologiens, notamment le chanoine Estcourt, dont l'ouvrage classique est trop peu connu, mais dont les arguments n'ont jamais été réfutés (1), exposa les arguments d'une manière plus claire. Quelle était l'intention de l'Église anglicane ? Était-ce de faire des prêtres sacrifiants comme autrefois ? La réponse doit être cherchée dans une étude comparative de ses formulaires. L'on trouve qu'elle en a éliminé soigneusement toute notion du sacrifice eucharistique, qu'elle a mutilé le sacré et vénérable canon de la messe, nié qu'elle soit un sacrifice propitiatoire, déclaré que le sacrifice de la messe est « une fable blasphématoire et une tromperie dangereuse », en même temps qu'elle tronquait la vénérable liturgie, changeait la forme de l'ordination d'une façon arbitraire et présomptueuse, abolissait la porrection des instruments et la forme qui l'accompagne aussi bien que la cérémonie de l'onction. Mais ce n'est pas tout, et ce n'est pas là le changement le plus sérieux.

La prière eucharistique *Deus bonorum omnium*, qui remonte à la plus haute antiquité, puisqu'on la trouve dans sa forme actuelle, dans les plus anciens pontificaux, déjà au VIe siècle, et assurément auparavant, sinon à l'époque apostolique, a subi des remaniements.

On en a écarté toutes les expressions qui sentaient le sacerdoce. Autrefois elle accompagnait et déterminait l'imposition des mains ; on l'a changée de place et transformée en une pure supplication préliminaire. Il est impossible, comme le disait récemment le Rév. Sidney Smith (2) d'exagérer l'importance de ce changement, d'autant plus qu'il est très probable que c'est dans cette prière eucharistique qui accompagne l'imposition des mains, que consiste la matière essentielle et la forme du sacrement. En tout cas, cette témérité excessive des réformateurs, qui pouvaient mutiler ainsi ces formules aussi

1. *The question of anglican Ordinations discussed*. London, Burns and Oâtes. 1873.
2. *The Month*. Octob. 1894.

Digitized by Google

sacrées et aussi vénérables, pour leur substituer une forme qui ne semble guère avoir eu d'existence liturgique que vers le XIIIe siècle, a rendu la validité de leur rite plus que douteuse.

Si la forme usitée est ambiguë et d'une validité douteuse, nous devons examiner l'intention de ceux qui l'ont établie. Le pape S. Zacharie, interrogé si un prêtre qui mutile la forme du baptême en disant : *Ego te baptizo in nomine Patria et Filia et Spirita sancta*, conférait validement le baptême, répondit avec un suprême bon sens que cela dépendait de l'intention. S'il se servait de cette formule par pure ignorance du latin, *oui ;* mais s'il le faisait par suite d'une croyance hérétique à une personne féminine de la sainte Trinité, mille fois *non*. Le même texte a été appliqué par le chanoine Estcourt au formulaire de l'ordination anglicane. Malheureusement il ne reste aucun doute sur l'intention hérétique privée de tous les premiers prélats anglicans : mais ce n'est pas tout. L'intention publique du corps anglican, exprimée dans ces formules mutilées, mises en rapport avec la négation hérétique et publique de la doctrine du saint Sacrifice de la messe, semble exclure toute possibilité de leur reconnaître une force suffisante pour conférer le sacerdoce. Et c'est là le fin mot de l'argument dirigé maintenant contre la validité des ordres anglicans.

Il faut cependant admettre que les catholiques ont considérablement nui à leur réputation de partisans honnêtes et sincères de la vérité et fait naître parmi les anglicans l'impression de ne désirer autre chose que de compter à leur actif une victoire de controverse de plus. C'est un état de choses déplorable mais facile à expliquer. Les catholiques persécutés au temps d'Élisabeth, de Jacques et de leurs successeurs, voyant leurs prêtres hachés en morceaux pour avoir dit la messe, condamnés à mort par les prélats protestants eux-mêmes, rejetaient avec mépris toute idée que leurs ennemis fussent un clergé catholique.

Ils crurent à l'histoire de l'auberge de la *Tête de cheval*, et, ce qui était naturel, vu l'état de la science à cette époque, ils assurèrent que l'omission de la tradition des instruments était fatale aux prétentions anglicanes. Le B. Edmond Campian déplorait son diaconat anglican, comme « la marque de la bête », mais non (comme son biographe a soin de le remarquer) parce qu'il croyait qu'un caractère avait été imprimé à son âme par cette cérémonie sacrilège. Des controversistes passèrent leur temps à attaquer l'authenticité du Registre de Lambeth ou à répéter une histoire qui après tout n'était qu'un commérage. Ainsi quoique Champney, le principal controver-

Digitized by Google

siste catholique anglais, comme le fait remarquer le P. Sidney Smith, se soit servi de l'argument que nous avons indiqué plus haut, lui *aussi* se sert d'armes moins avouables.

Plus tard, quand les connaissances liturgiques devinrent plus exactes, on trouva que l'ancienne opinion scolastique, d'après laquelle la tradition des instruments avec la communication concomitante du pouvoir d'offrir le sacrifice était la *matière* et la forme essentielle pour conférer le sacerdoce, ne pouvait plus être maintenue ; ce rit n'étant ni primitif ni universel.

Un changement de front devenait nécessaire, et ce n'est pas précisément d'aujourd'hui que les objections sérieuses contre les ordres anglicans ont été formulées avec une force accablante, une érudition profonde et en même temps avec une modération presque exagérée par Estcourt. Mais les controversistes anglicans s'inquiètent peu de lire un travail de cette importance. Ils y jettent un coup d'œil et y découvrent que l'écrivain rejette l'histoire de l'auberge de la *Tête de cheval*, déclare que l'opinion scolastique est insoutenable, indique certains formulaires quelque peu ressemblants à celui des anglicans, en usage chez les orientaux et reconnus comme indubitablement valides par Rome : et tout triomphants ils ferment le livre et proclament qu'Estcourt a pratiquement admis que leur position est inexpugnable. Cet auteur et ceux qui l'ont suivi, pense-t-on, ont été chassés de poste en poste ; les armes se sont brisées dans leurs mains les unes après les autres ; il n'y a qu'une mauvaise foi bien arrêtée, un parti pris d'user de tous les stratagèmes plutôt que de confesser leurs torts, qui les empêche de reconnaître la validité des ordres en Angleterre, alors qu'ils ne se feraient aucun scrupule de les admettre, s'ils les trouvaient dans les mêmes conditions en Orient.

Cette manière de voir est *profondément* enracinée parmi les *clergymen* anglicans, et c'est un obstacle sérieux à leur conversion. Sincèrement convaincus qu'ils ont des ordinations valides, ils reculent avec répugnance devant une démarche qui les obligerait à vivre ensuite comme laïques ou à se soumettre à une ordination sans condition. Ils considéreraient le premier cas comme un retour au siècle, le second comme un sacrilège. Nous l'avouons, nous éprouvons pour ceux qui partagent ce sentiment une grande sympathie. Leur chemin est semé d'épines, et ce serait mal aux catholiques que de le leur rendre encore plus difficile (1). Mais est-il possible de

1. Nous nous permettons de faire remarquer que l'auteur de cet article est un ministre anglican converti et qu'il a écrit ces pages à la veille de son ordination. Une absence momen-

Digitized by Google

contourner la difficulté ? De tous côtés on commence à pousser un cri vers Rome, un cri qui réclame une décision autoritaire sur cette question. Nous apprenons de sources bien informées qu'il y a beaucoup de *clergymen* qui se soumettraient de suite à l'Église, si elle reconnaissait leurs ordres, et que si elle les condamnait, un grand nombre d'entre eux réfléchiraient sérieusement sur leur position. Mais on peut répondre que Rome a déjà parlé d'une manière très pratique. Depuis le temps de la reine Marie, elle n'a adopté qu'une ligne de conduite à l'égard des ministres anglicans rentrés dans son sein, c'est de les traiter comme de simples laïques.

Pour un catholique cet argument de la pratique de l'Église a, cela va sans dire, un poids immense ; pour un anglican, naturellement, il n'est pas si convaincant. Il y a plus : l'affaire fut portée une fois, en 1704, devant la sacrée Congrégation de l'Inquisition au sujet de l'évêque protestant d'Écosse, Gordon, qui s'était converti. La Sacrée Congrégation, après un examen attentif de l'affaire, décida que Gordon devait être traité comme un laïque et reconfirmé, bien qu'il eût jadis reçu ce sacrement d'un prélat protestant.

On objecte à cette décision qu'elle était basée sur la fausse opinion de l'histoire de la *Tête de cheval*, et puisque la base du jugement était défectueuse, la décision pouvait être mise en question. Nous n'avons cependant aucun motif de supposer que cette histoire fût le *seul* mobile de la décision.

Des écrivains anglicans modernes, tels que le Dr Lee — (chose curieuse, cet auteur après avoir écrit un livre fort savant en faveur de ses ordres, en conçut un tel doute qu'il se fit donner en secret des ordres valides par un prélat janséniste, et fonda au sein de l'Église anglicane une société secrète qui administre à ses membres sous condition le baptême, la confirmation et l'ordre), — M. Bailey (depuis converti au catholicisme), et un certain M. Butler ont essayé de réunir les exceptions invoquées contre la pratique traditionnelle suivie à Rome dans cette matière. Mais les exemples cités par eux de ministres anglicans autorisés à dire la messe sur le continent, commérages sur les papes et les cardinaux, vieilles fables tirées d'écrivains sans exactitude ou sans conscience, n'ont pas grandement aidé leur cause.

Une autre raison pour laquelle les anglicans ont mis en doute la sincérité des catholiques anglais, c'est la conduite de certains écri-

tanée du monastère ne lui a pas permis de consulter les deux articles publiés par M. Boudinhon sur les ordinations anglicanes dans le *Canoniste contemporain*, juin, juillet, août 1894.

N. D. L. R.

Digitized by Google

vains étrangers. Il est vrai de dire que leur seul champion notable dans le passé fut l'écrivain gallican Le Courayer, dont la conduite postérieure, l'apostasie et le passage au socinianisme ne sont pas de nature à inspirer grande confiance aux catholiques. Son livre fut effectivement condamné par le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, prélat qu'on n'accusera pas d'avoir été un ultramontain.

Mais tout récemment, dans les derniers mois, du secours leur est arrivé d'un camp bien différent, et sans qu'ils pussent s'y attendre. Un ecclésiastique français, qui écrivit sous le *nom de plume* de Fernand Dalbus (1), a publié une petite brochure relative aux ordres anglicans, dont la conclusion était en définitive contre eux, mais était tirée de prémisses inadéquates. Il admet la validité de la consécration de Parker et accepte la suffisance de l'Ordinal anglican. Rien d'étonnant que l'évêque protestant de Salisbury, le Dr Wordsworth (dont la réputation de science est européenne, mais qui a malheureusement hérité de tendances fortement anticatholiques) ait écrit à l'auteur une lettre dans laquelle il le félicitait chaudement des points admis par lui, mais lui montrait que sa conclusion découlait avec peu de logique de ses prémisses.

Il y a encore lieu de s'étonner davantage qu'un écrivain catholique de la valeur de l'abbé Duchesne ait suivi la même ligne, et que dans un compte rendu de la brochure de Dalbus, il ait professé une foi entière à la validité des ordres anglicans, pour toutes sortes de raisons qui semblent indiquer que le savant auteur n'a pas creusé très profondément le sujet. En effet, nous ne voyons pas dans son article qu'il ait fait autre chose que de lire la brochure en question, loin de consulter les écrivains anglais qui ont traité cette matière *ex professo*. Son nom est si considérable, sa réputation si justement méritée que son opinion a naturellement été accueillie avec des transports de jubilation dans la presse anglicane. Enfin on avait trouvé un grand savant, un prêtre catholique qui reconnaissait sans l'ombre d'un doute la justice de leurs réclamations; enfin la mauvaise foi des catholiques romains d'Angleterre était mise au jour de la façon la plus défavorable.

Nous n'avons pas l'intention de faire ici la critique de la sentence du grand savant français; nous laissons cela à des mains plus habiles. Nous prenons simplement la liberté de faire ici quelques considérations. Comme nous l'avons dit, nous pensons que M. Duchesne a raison de tirer sa conclusion des prémisses posées par M. Dalbus. Mais ces prémisses sont-elles suffisantes ?

1. M. Portal, prêtre de la Mission.

Digitized by Google

Les écrivains catholiques répondent unanimement : *non*. Il faut bien le dire, il serait difficile de dire le mal causé en Angleterre par une sentence que nous devons considérer comme prématurée. Les catholiques anglais ont déjà assez de difficultés à combattre, pour qu'ils aient à rencontrer sur leur chemin leurs propres frères. Eux aussi désirent sincèrement que la vérité soit mise au jour, mais c'est là au moins un moyen malheureux de le faire. Les quelques mots de Duchesne ont indubitablement renforcé puissamment les préjugés invétérés qui existent en Angleterre contre les catholiques anglais et puissamment fortifié la résolution de résister à l'appel à l'unité et à la soumission émané tout récemment du Siège de Pierre. Faut-il ajouter enfin qu'il n'était pas nécessaire d'accuser le Saint-Siège d'autoriser ce qui en soi serait un continuel et épouvantable sacrilège, tout bonnement pour satisfaire les préjugés des fidèles ? M. Duchesne n'ignore pas que l'ordination des ministres anglicans convertis se fait toujours *sans condition*. Mais ce serait là un sacrilège, s'il y avait une *probabilité* manifeste de la validité des ordres. M. Duchesne a l'air d'en parler, comme si la pratique universelle de l'Église n'était qu'une pure affaire de condescendance pour les préjugés des ignorants, une simple multiplication de garanties.

La joie des anglicans fut encore augmentée par deux articles publiés dans l'éphémère « *Nouveau moniteur de Rome* » sous la signature de *Romanus*, un nom de plume connu pour couvrir la personnalité d'un prêtre français, l'abbé Montevis. Ces articles se rapportaient aux remarques de M. Duchesne: sans prononcer une opinion définitive, ils exprimaient une telle sympathie pour l'affaire en question, et même pour le passé du corps anglican, qu'on pouvait, à s'y méprendre, les considérer comme un triomphe pour le parti ritualiste. Il est à peine nécessaire de faire remarquer que les anglicans n'étaient nullement autorisés à considérer ces articles comme inspirés par le Saint-Siège ou comme une sentence définitive de Léon XIII en faveur des ordres anglicans. Que le mobile de ces écrivains français fût excellent, personne n'en doute un seul instant, mais on peut se demander, si dans l'espoir de faciliter la conversion des ministres anglicans, leur zèle n'a pas dépassé les bornes de la prudence et s'ils n'ont pas plutôt nui à la cause qu'ils espéraient servir.

La simple esquisse que nous avons donnée de la question, montre combien elle est difficile et compliquée: une connaissance plus approfondie de l'anglicanisme contemporain aurait peut-être montré la nécessité de l'extrême réserve qu'on doit apporter à faire des concessions et des avances, qui ne sont que trop facilement exagérées et exploitées à notre désavantage.

Digitized by Google

Cependant, tandis que les ritualistes recevaient ainsi du renfort de la part de certains catholiques, ils éprouvaient, non sans déplaisir, des échecs de la part de corps religieux séparés de l'unité de l'Église et avec lesquels ils auraient volontiers fraternisé.

On se rappelle qu'à la fameuse conférence de Bonn, se rencontrèrent avec les vieux catholiques un certain nombre de théologiens anglicans conduits par feu le chanoine Liddon et l'un ou l'autre théologien de l'église russe. Ceux-ci refusèrent absolument de reconnaître la validité des ordres anglicans,en dépit de l'éloquence de Liddon et de l'érudition de Döllinger réunies pour faire triompher le sentiment des anglicans.

Au congrès des vieux catholiques tenu au mois de septembre de cette année à Rotterdam et où l'anglicanisme était représenté, on vit aussi à l'ordre du jour « le regrettable incident du point de vue de l'Église anglicane ». On distribua une brochure contenant un rapport sur les ordres anglicans rédigé par quatre curés de l'Église vieille catholique de Hollande, à la demande des autorités de cette Église. La conclusion en était — ce sont les paroles du *Guardian*, le principal organe du parti de la Haute-Église en Angleterre — « tout à fait défavorable à la validité de nos ordres, pour le motif qu'il était douteux si nos évêques, sous l'Ordinal d'Édouard VI, avaient eu en ordonnant des prêtres l'intention de les charger d'offrir le sacrifice dans l'Eucharistie ».

Étant donné les opinions bien connues de ces « évêques » et la destruction simultanée des autels dans le pays, pour la raison expresse, comme l'indique la clause annexée au décret ordonnant cette destruction, que « la forme d'une table », qui était substituée à l'autel « éloignerait davantage les simples des opinions superstitieuses de la messe papiste,suivant le véritable usage de la Cène du Seigneur: *car l'usage d'un autel est pour y offrir le sacrifice et l'usage d'une table est pour y servir à manger* », le fait n'est pas douteux : il est de toute évidence que ces prélats *n'avaient pas* l'intention d'ordonner des hommes pour « offrir le Christ pour les vivants et les morts » dans ces « sacrifices de la messe » qu'ils déclaraient et faisaient déclarer solennellement par leurs ordinands « être des fables blasphématoires et des tromperies dangereuses (1) ».

Étant donné, suivant un principe du sens commun, que personne ne fait une chose alors qu'en toute délibération il n'entend pas la faire, cette croyance que les ordinations anglicanes ne font pas et

1. Voir l'article XXXI des *XXXIX articles officiels de religion* auxquels tout ministre anglican doit faire solennelle adhésion lors de son ordination.

Digitized by Google

ne peuvent faire des prêtres sacrifiants, est tout ce que le cardinal Vaughan a récemment affirmé dans son avis sur la question. Et dans la violente controverse que ses paroles ont suscitée dans les colonnes du « *Times* », il s'est trouvé plus d'un théologien anglican pour admettre et justifier la vérité de son opinion.

Nous ne citerons ici qu'un passage important d'un discours de l'évêque anglican de Sodor et Man adressé, croyons-nous, au clergé de ce diocèse, il y a quelques semaines : « Vous remarquerez, dit-il, que nous avons dans les paroles du cardinal une prémisse et une conclusion. La prémisse est que le caractère sacrificial ou sacerdotal des ordres chrétiens fut délibérément abandonné par notre Église dans sa révision de l'Ordinal au temps de la Réforme ; la conclusion est que sa succession apostolique fut détruite par cet acte. *Quant à ce qui regarde la prémisse du cardinal, je suis entièrement de son avis ;* il a dit, et dit avec vérité, qu'il y a 300 ans l'Église d'Angleterre a rejeté la notion que le second ordre du ministère *(ministry)* chrétien doive être regardé comme un ordre de prêtres sacrifiants, et a cessé de propos délibéré de les ordonner comme tels. Vous n'avez qu'à placer les anciens Ordinaux en face de notre Ordinal actuel, et il est impossible d'arriver à une autre conclusion ».

Naturellement les gens de la Haute-Église s'inquiètent peu de ce que leurs évêques peuvent dire, mais pour des catholiques il est très curieux de trouver dans le discours d'un prélat protestant la corroboration entière de leur argument contre les ordres anglicans. Il va sans dire que l'évêque tire une conclusion autre que celle du cardinal, mais nous n'avons pas à nous en inquiéter, puisque nous ne nous occupons que de la validité de ces ordres au point de vue catholique. Les anglicans peuvent avoir oui ou non conservé un lien méchanique avec l'ancienne Église du pays par l'intermédiaire de l'évêque Barlow ; la question est de savoir si en tombant dans l'hérésie ils ont conservé le sacerdoce catholique.

Nous pensons que les considérations énoncées ci-dessus, si brèves et si imparfaites qu'elles soient, justifient suffisamment le Saint-Siège du reproche d'avoir agi avec témérité en considérant les ordinations anglicanes comme absolument nulles et invalides. Si toutefois la controverse dans sa nouvelle phase provoque une décision dogmatique définitive de l'autorité suprême sur cette matière, elle aura produit un grand bien : car la décision, dont la nécessité n'est pas évidente pour tous, est désirée par tous les partis.

D. Bède Camm.

Digitized by Google

LA
CONGRÉGATION BÉNÉDICTINE
DES EXEMPTS DE FLANDRE.

(SUITE.)

CHAPITRE III.

Accroissement de la Congrégation.

Les années 1620 et 1625 virent la congrégation s'accroître de deux nouveaux monastères, ceux d'Eename et de Saint-Amand.

La première de ces abbayes, située près d'Audenarde et dont l'origine remontait au XIe siècle, appartenait alors à la congrégation de Bursfeld, quoique de fait elle eût cessé de prendre part aux chapitres de cette congrégation depuis nombre d'années. Cette réforme y avait été introduite en 1522 par des moines d'Egmond (1). A la demande de l'abbé Godefroid de Brakel, Charles-Quint avait autorisé cette union, mais en y faisant une restriction importante pour l'avenir : *Nihilominus volumus et declaramus*, dit-il, *quod si in posterum plura monasteria dicti ordinis reformata esse contingat, adeo quod per se, in istis nostris partibus possint constituere capitulum generale et facere congregationem, quod non obstante concessione et indulto nostro ac unione Bursfeldensi predictis, dictus abbas Eenhamensis successoresque sui ac religiosi pro tempore existentes, tali congregationi faciendae, Bursfeldensi dimissa se unire et incorporare teneantur* (2). » L'union fut effectuée au chapitre de 1524 (3).

Quelque dévoués à la cause catholique que fussent nos princes, ils aimaient cependant à intervenir dans les affaires religieuses et à nationaliser, pour ainsi dire, l'Église. De là ces efforts continus et ces mesures vexatoires pour entraver l'action immédiate des supérieurs étrangers (4). Le 22 janvier 1618, l'archiduc Albert exprima à l'abbé d'Eename, Hugues d'Enghien, son vif désir de voir ce monastère

1. Cf. *Revue bénéd.*, 1894, p. 16.
2. Berlière, *Documents inédits pour servir à l'hist. ecclés., de Belgique*, I, pp. 130-131.
3. cf. *ib.*, 132.
4. Cf. *Correspondance de Granvelle*, IV, 134-136.

Digitized by Google

agrégé à la congrégation des Exempts. Voici le texte de sa lettre :

« Les Archiducqs, Reverend Pere en Dieu, chier et bien amé. Comme pour beaucoup de bonnes raisons et considérations nous désirons grandement que vostre monastère que vous prétendes estre exempt soit uny à la congrégation des aultres de vostre ordre estans en nos pays, de par de çà, nous avons bien volu vous en exhorter et requérir par la présente comme chose quentendons ainsi convenir pour le service de Dieu et le bien et l'avanchement de vostre dict monastere, et aurons fort aggreable que vous conformes à ceste nostre bonne intention et desier. A tant, Reverend Pere en Dieu, chier et bien amé nostre Sr. vous ait en Ste Garde. De Bruxelles le 22 de janvier 1618 (1). »

Pour répondre à cette invitation, l'abbé d'Eename adressa, le 8 mai de la même année, aux abbés réunis en synode à l'abbaye de Saint-Pierre à Gand, une supplique dans laquelle il rappelait que son monastère jouissait de l'exemption depuis longtemps et que l'union jadis contractée avec la congrégation de Bursfeld avait cessé depuis quelques années, parce que cette congrégation avait son siège principal en dehors du pays. Cette supplique était accompagnée de la lettre de l'archiduc.

Les abbés réunis à Blandain agréèrent la demande de l'abbé d'Eename, à la condition qu'on leur fournirait les preuves de l'exemption de ce monastère, et ils décidèrent d'adresser à l'archiduc une lettre de remercîment pour l'intérêt qu'il portait à la congrégation (2). C'était une excellente occasion de recommander au prince l'importance des élections abbatiales.

Nous transcrivons ici le texte de cette lettre :

Serenissime Princeps,

Lectis Celsitudinis Vestræ litteris quibus abbati S. Salvatoris Eenamensi significare dignata est gratum fore si curaret se admitti in congregationem monasteriorum exemptorum Belgii, ordinis S. Benedicti ; Viso item libello supplice dicti abbatis et sui conventus in synodo nostra, quæ modo celebratur in monasterio Sancti Petri Blandiniensi ad Gandavum, nos non solum prompti annuimus desiderio Serenissimæ Vestræ Celsitudinis et praefati abbatis ac conventus supplicantium votis, quin nostri quoque muneris esse iudicavimus ut eidem S. V. Celsitudinis, pro sua ista erga congregationem nostram benevolentia summas ageremus gratias, sincerum obsequium nostrum, orationem et iugis sacrificii suffragia obsequiose deferentes, et præterea magnam in domino fiduciam concipientes, quod ut hactenus S. V. Celsitudo præstitit, eadem animi constantia prudentiaque monasteriis vacantibus et

1. Cod. Bruxell. 18442-44 ff. 84v-85.
2. Cod. Bruxell. 18442, ff. 85v-86 ; H. 32, p. 18.

Digitized by Google

pastore destitutis providebit, per assumptionem virorum virtute et doctrina præstantium, in eisdem monasteriis et ordine professorum, quod non tantum militantibus sub regula S. Benedicti, at vero etiam omnibus religiosam vitam aemulantibus, non potest non esse gratissimum, nimirum ita nomen ad posteros extendet, et gratam Deo animam (quam hic diu retinere cupimus, et cum iactura quóque ætatis nostræ perennari) olim consignabit. Deus opt. max. faveat, velit, faxit. Ex monasterio Sancti Petri Blandiniensi, duodecima die mensis maij 1620 (1).

Il n'était pas facile aux moines d'Éename d'établir leur exemption sur des titres certains. Aussi voyons-nous l'archevêque de Malines, invité à donner la mitre à l'abbé de ce monastère, protester contre une des clauses de la bulle, à savoir que l'abbaye était exempte de la juridiction de l'ordinaire (2). En effet l'archevêque de Malines invoquait, outre la disposition du droit commun, le fait que le monastère d'Eename avait été visité par l'ordinaire, notamment le 11 juillet 1411 par Pierre d'Ailly, le 18 juin 1421 par Jean de Gavre, en 1481 et 1493 par Henri de Berghes (3). La seule raison que l'abbé pouvait invoquer, de l'avis de l'archevêque, était que l'abbaye était consistoriale et que les abbés élus demandaient leur confirmation au Saint-Siège (4). On pourrait ajouter que l'union d'Eename à Bursfeld lui avait communiqué le privilège d'exemption de l'ordinaire et qu'il y avait une sorte de prescription en faveur de ce monastère lorsque l'archiduc l'invita à s'unir à la congrégation des Exempts.

Malgré les réclamations de l'archevêque de Malines, le monastère d'Eename fut admis à la congrégation dans le synode tenu à Saint-Vaast en 1627 (5).

L'abbaye de Saint-Amand ou d'Elnone, au diocèse de Tournai, avait reçu des archiducs comme celle d'Eename, l'invitation de se réunir à la congrégation des Exempts (6). Ce monastère se prétendait exempt, mais ce privilège était contesté par l'évêque de Tournai. La bulle du pape Martin I, sur laquelle on essayait de l'étayer, était manifestement fausse, et l'on pouvait montrer que les évêques de Tournai avaient à plusieurs reprises exercé leur juridiction sur ce monastère. Nous connaissons une charte de visitation de l'archevêque de Reims, Pierre, en 1283, et un acte du même genre de l'évêque de

1. Ib. ff. 88-88v.
2. Archives du Pas-de-Calais. Série H, première partie H. 5. p. 57 ; *Analectes pour servir à l'hist. ecl. de la Belg.*, XII, 185.
3. Ib., p. 174.
4. Ib.
5. Cod. 18442, f. 90v.
6. H. 32, p. 13.

Digitized by Google

Tournai du mois d'octobre 1287 (1). En 1468 un arrêt du Parlement de Paris confirma l'accord intervenu entre l'abbaye et l'évêque de Tournai, en vertu duquel le monastère reconnaissait la juridiction de l'ordinaire (2). Il est vrai qu'en 1508 l'abbé Charles de Hautbois avait adopté le cérémonial de Bursfeld (3), mais l'introduction des cérémonies n'avait pas amené d'union réelle avec la congrégation allemande. C'est ce que constatent les moines dans une réponse à une brochure de l'abbé Dubois : seules, disent-ils, les cérémonies de Bursfeld ont été adoptées à Saint-Amand, mais jamais les statuts (4). En 1567, à la suite des troubles causés par les incursions des sectaires et pour porter un remède efficace à l'état déplorable du monastère, Morillon proposait à Granvelle, abbé commendataire de St-Amand, de faire procéder à la visite canonique de cette maison. « Le vray seroit de les faire visiter par l'ordinaire, qu'est Mr de Tournay, écrivait-il, et de leur donner quelque réforme. Mais d'autant qu'ilz prétendent exemption, qu'est nulle, je ne sçay comme y procéder pour le mieulx, et, à mon advis, il seroit meilleur, et pour vos successeurs et pour eulx, qu'ilz fussent subjects à l'ordinaire, ce que ne peult préjudicier à Vte Illme Srie, en quelque endroit que ce doit et les tiendrat soubz bride » (5).

Cette visite eut effectivement lieu en juillet 1567 ; elle fut faite par l'évêque de Tournai assisté des abbés de Saint-Ghislain et de Maroilles (6). L'évêque avait obtenu à ce sujet un bref apostolique, mais dans la lecture qu'il en fit donner au chapitre, il eut soin de faire omettre la clause « *quod monasterium immediate subesset Sedi Apostolicæ* (7) ». Les moines reconnurent l'évêque diocésain pour leur supérieur (8) et reçurent des statuts basés sur ceux de Bursfeld que l'on suivait à Saint-Ghislain et à Maroilles (9). Cette visite, menée avec vigueur, eut de bons résultats. Morillon conseillait d'introduire dans le monastère la réforme de Bursfeld (10), preuve que

1. *Revue bénédictine*, 1894, pp. 136-137.
2. Acte produit lors du procès intenté à l'abbé Dubois (1641-1653).
3. *Gallia christ.*, III, 278.
4. *Réponse pour les religieux de St-Amand contre Elucidatio apologetica super expositione causarum et mediorum propter quæ deventum est ad suspensionem et destitutionem R.D. abbatis Nicolai Du Bois etc., et encore contre : La nullité des décrets portez par le révérendissime Evesque de Tournay contre Monsieur Dom Nicolas Du Bois abbé de S. Amand* s. l. n. d. (Bibl. de Bruxelles. Fonds Van Hulthem) p. 7.
5. *Correspondance de Granvelle* (Public. de la Comm. d'hist. de Belgique). II, 249.
6. Ib., 521, 532, 534.
7. P. 536.
8. Ib.
9. P. 543.
10. T. II, p. 34.

Digitized by Google

jusque-là on n'avait adopté que le cérémonial (1). L'année suivante, le correspondant de Granvelle se félicitait du bon état de la maison, qui pouvait rivaliser avec Anchin (2).

A la réception de la lettre des archiducs, l'abbé de Saint-Amand, Dom Nicolas du Bois, sollicita son admission dans la congrégation des Exempts (3). L'abbé de Lobbes appuya sa demande (4), et le 26 octobre 1621, l'abbé de Saint-Pierre de Gand, visiteur-général, lui donna son assentiment (5). Ce ne fut toutefois qu'au chapitre tenu à l'abbaye de Saint-Vaast en 1627 que l'union fut officiellement reconnue (6).

Le chapitre de la congrégation qui aurait dû se tenir à l'abbaye de Lobbes en 1623, n'ayant pu avoir lieu à cause du danger qu'offrait la présence des troupes ennemies dans ce pays, un nouveau chapitre fut convoqué pour l'an 1627 dans l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras. Les abbés de Saint-Bertin et de Saint-Vaast s'y trouvèrent avec les délégués de Saint-Pierre de Gand et de Lobbes, ainsi que les abbés d'Eename et de Saint-Amand récemment admis à faire partie de la congrégation. Dom Philippe de Caverel, abbé de Saint-Vaast, fut élu visiteur et président. Le chapitre s'occupa de la clôture des religieuses sur laquelle Rome insistait. Une autre question, plus importante pour la congrégation elle-même, lui fut soumise par le promoteur; il s'agissait des mesures à prendre au cas où une scission se produirait au sein de la congrégation (7).

A l'heure même, où l'adjonction inattendue de deux monastères pouvait faire espérer qu'un brillant avenir était réservé à la congrégation, appelée peut-être à comprendre dans sa sphère d'action tous les monastères bénédictins de Belgique, la réforme de Saint-Vannes pénétrait dans notre pays par les abbayes de Saint-Hubert et de Saint-Denis en Broqueroie et ne devait pas tarder à faire des conquêtes jusqu'au sein même de la congrégation des Exempts.

1. C'est ce que l'on peut constater dans les *Statuta et distributio temporis* pour les religieux de St-Amand, petit cahier de 12 ff. in-8° écrit vers 1610 (Archives départementales du Nord; Lille. Fonds de St-Amand. Carton 1601-1650.) Il y est dit qu'on suit le cérémonial de Bursfeld. Nous ferons en outre remarquer que dans aucun procès-verbal des chapitres de la congrégation de Bursfeld, dans aucune liste officielle des monastères de cette congrégation, il n'est question de Saint-Amand. Les nombreux manuscrits relatifs à cette congrégation que nous avons examinés dans les dépôts publics d'Allemagne ne fournissent aucun texte sur cette abbaye. Le silence est ici une preuve irrécusable.

2. Ib., pp. 303-304.

3. H. 32, pp. 14.

4. Ib., p. 15.

5. Ib., pp. 16-17.

6. Cod. Bruxell, 18442, p. 90v.

7. Cod. Bruxell., 18442, ff. 96-102.

Digitized by Google

Le 20 août 1628, les abbés de Saint-Denis en Broqueroie et de Saint-Adrien de Grammont et le prévôt d'Afflighem, convoqués par l'archevêque de Malines, jetaient à Afflighem les fondements de la congrégation de la Présentation Notre-Dame (1). Les constitutions de cette congrégation, basées sur celles de la réforme de Lorraine, en établissant l'unité d'observance dans les monastères, visaient aussi à créer en même temps l'unité de vues et d'ascèse, et, par là même, étaient appelées à exercer une influence plus directe et plus profonde sur les individus. Cette réforme ne se contentait pas seulement d'écarter les abus, qui çà et là s'étaient glissés dans les monastères ou de sauvegarder seulement les bonnes traditions ; elle tendait à réaliser un idéal de vie bénédictine. Qu'allait devenir la congrégation des Exempts en présence de cette jeune congrégation pleine de sève à ses débuts ? Rivaliserait-elle de zèle avec elle ? Se laisserait-elle pénétrer à son tour de son esprit ou se tiendrait-elle sur l'offensive ? Déjà au chapitre de 1627, le promoteur soumettait aux membres réunis deux cas relatifs à la nouvelle réforme, l'un, peu probable, celui d'abbés qui abandonneraient leurs propres monastères avec quelques religieux réformés pour en fonder de nouveaux, l'autre, possible et imminent, celui de moines qui, animés du désir d'embrasser un genre de vie plus austère, voudraient passer à l'un des monastères de la nouvelle observance. Le premier cas ne s'imposait pas à la délibération du chapitre ; le second fut résolu en ce sens que l'on devait accéder à la demande de ces religieux et subvenir à leur entretien jusqu'au jour de leur nouvelle profession (2).

Cette dernière prévision n'était que trop fondée et trop naturelle. Les statuts de la congrégation des Exempts étaient trop vagues pour satisfaire des âmes saintement éprises de la perfection religieuse et désireuses de voir l'ordre bénédictin retrouver l'éclat des beaux jours de son histoire. La position de ces religieux était extrêmement pénible : d'un côté, il était impossible de garder deux observances dans une même maison, de l'autre il n'était guère admissible que les monastères d'une même congrégation suivissent des observances différentes, sans que l'harmonie de l'ensemble n'en fût aussitôt troublée. Il s'agissait donc de savoir si, au cas où un certain nombre de religieux manifestaient le désir d'embrasser une vie plus austère, la communauté tout entière devait se conformer à cette réforme, ou du moins donner l'assurance qu'on n'admettrait plus à

1. Voir notre étude : *Die belgische Benedictiner-Congregation von der Opferung Mariä* (*Studien aus dem Bened. Orden*, 1886, pp. 414-432).

2. Cod. Bruxell., 1844?, ff. 100-101.

Digitized by Google

la profession que ceux qui prendraient l'engagement d'embrasser la réforme, en outre si ces monastères continueraient d'appartenir à la congrégation des Exempts ou s'uniraient à celle de la Présentation Notre-Dame. Graves questions dans la solution desquelles l'intérêt joua un grand rôle. Avant d'aborder le récit des difficultés que cette question souleva, jetons un rapide coup d'œil sur la marche des affaires au sein de la congrégation.

Nous avons déjà signalé les chapitres de 1620 et de 1627. A la suite de la réunion de Saint-Vaast eurent lieu les visites canoniques. Celle de Lobbes fut faite en 1628, par le nonce Carafa (1). Celle de l'abbaye de Blandain avait eu lieu le 19 mai de la même année sous la direction de l'abbé de Saint-Vaast. Le visiteur avait exigé que l'on s'occupât sérieusement des réparations du monastère et de l'augmentation du nombre des religieux. Si l'office se faisait avec respect et dignité, il regrettait que l'on omît trop facilement une heure ou l'autre au chœur. La méditation devait se faire après Laudes. Il insistait sur la célébration des messes privées et sur la nécessité des études (2). Celle de l'abbaye d'Eename s'effectua peu après. La charte de visite ne constatait pas une situation brillante. Ce monastère comptait 13 religieux relativement jeunes. L'office s'y célébrait le matin à 4½ heures en été et à 5½ en hiver; la méditation se faisait en cellule; la leçon théologique y était omise faute de lecteur. Le visiteur insista sur la réglementation de l'office, la méditation au chœur, la leçon de théologie, la clôture et l'abolition du pécule (3).

L'abbaye de Saint-Amand fut visitée en octobre 1629 (4). Cette abbaye suivait à peu près les mêmes usages qu'à Saint-Vaast. Des statuts du XVIIe siècle nous donnent l'horaire suivant: Lever à 11 h. ou 11½; 2e lever à 5 h.; méditation à 5½; à 6½ prime et chapitre, tierce, messes privées; 9½ sexte, none, messe conventuelle; après le dîner, none, récréation; 3½ vêpres; complies après le souper (5). Ici aussi le zèle indiscret de l'abbé amènera des froissements et des résistances dangereuses. Partout on sentait fermenter le désir vers une vie plus austère; là c'étaient les moines qui prenaient l'initiative du mouvement, ici c'étaient les abbés; des intérêts temporels, souvent un manque de discrétion furent la cause de pénibles difficultés qui firent avorter les desseins les plus louables.

(A continuer.) D. URSMER BERLIÈRE.

1. H. 32, pièce 24, n° 14.
2. Cod. 18442, ff. 104-108.
3. H. 48, p. 24.
4. H. 48, p. 25.
5. Archives du Nord à Lille. Fonds de St-Amand [illegible]

Digitized by Google

PALESTRINA.

CE n'est pas une notice biographique, moins encore une étude musicale que je viens offrir sous ce titre aux lecteurs de la *Revue bénédictine*, c'est le simple récit d'une excursion, vrai pèlerinage artistique, que j'ai faite hier à la ville justement fière d'avoir donné le jour et son nom au grand Pierluigi.

Palestrina, l'antique Préneste, domine la campagne romaine du côté du levant. Sa position stratégique lui donna dès les temps les plus reculés une importance exceptionnelle. Forteresse inexpugnable, elle était convoitée par les partis rivaux ; aussi dut-elle à son prix même d'être plus d'une fois le théâtre de massacres sans pitié.

Lors des luttes fratricides entre Marius et Sylla, Préneste se prononça pour le général patricien. Le dictateur victorieux rasa la forteresse, fit égorger jusqu'au dernier habitant de la malheureuse ville, qu'il reconstruisit bientôt après pour la donner en récompense à ses colons. Lorsqu'éclata la conjuration de Catilina, et que le chef des conspirateurs chercha dans Préneste un point d'appui et un refuge, on sait comment Cicéron déjoua ses projets et conserva la citadelle au parti de l'ordre.

Devenu au moyen âge la propriété des Colonna, le castel de Palestrina partagea les vicissitudes des longues luttes que cette famille soutint contre les papes. Les dates de 1299 et de 1437, gravées dans son histoire en lettres de feu et de sang, rappellent les plus mauvais jours de Sylla.

Cependant Palestrina renaquit de ses cendres, pour la troisième fois. En 1630, le prince Charles Barberini, frère d'Urbain VIII, l'acheta des Colonna au prix de 475,000 écus, et depuis lors ses descendants en conservent la propriété.

C'est dans cette cité historique et pittoresque que « le prince de la musique » vit le jour en 1524.

Absents de Rome à l'époque des fêtes jubilaires, nous voulûmes du moins visiter la patrie du grand artiste au cours de l'année du centenaire.

Digitized by Google

L'antique *via Prenestina* passe au pied de la montagne, pour aller de là rejoindre la route de Capoue. La voie ferrée de Rome à Naples fait un léger coude vers le nord-est pour se rapprocher de Palestrina, et dépose les voyageurs à la station de ce nom. De là jusqu'à la ville il y a encore une lieue de marche, par une large route de gravier, qui monte en pente douce et offre de tous côtés les plus riants aspects.

A mesure que la ville se rapproche, le coup d'œil gagne en charme. A mi-côte s'étend, par grappes de maisons collées à la montagne, la ville proprement dite, avec le vaste et lourd palais Barberini, qui semble vouloir l'écraser au sommet. Plus haut, le bourg de Castel San-Pietro, posé sur la crête rocheuse, lui forme comme un diadème crénelé.

Nous avons quitté Rome de bon matin par un temps splendide. Le ciel est d'azur transparent, l'air saturé de ce parfum spécial aux jours d'automne. Les ormes touffus qui bordent la route ont encore leur manteau vert, mûri par les soleils ; les vignes, leurs feuilles d'un rose diaphane ; et par delà les plaines, jardins ondoyants, les immensités de la campagne se perdent dans les

Digitized by Google

vapeurs violettes d'une brume légère, où les silhouettes hardies des montagnes découpent sur l'horizon leurs formes bleuâtres, couronnées çà et là de quelque bourgade au nom sonore.

Vetturini, le *ào!* strident sur les lèvres, cavaliers au manteau noir doublé de vert, muletiers vêtus tout de blanc, nous devancent et nous croisent. Presque tous saluent avec bonté ; beaucoup nous demandent une *coroncina*, une *medaglia*, pour eux ou leur famille. L'un de ces campagnards, employé à la ferme Barberini, en route vers le moulin, nous aborde et fait la causette, tandis que son âne trottine allégrement sous le fardeau d'un sac de blé. « Une jolie petite bête, lui dis-je, et bien alerte, ce semble. — Oui, répond-il d'un air réjoui. *È un ragazzino piccolino, .. venti cinque mesi.* C'est un bon petit garçon de vingt-cinq mois. »

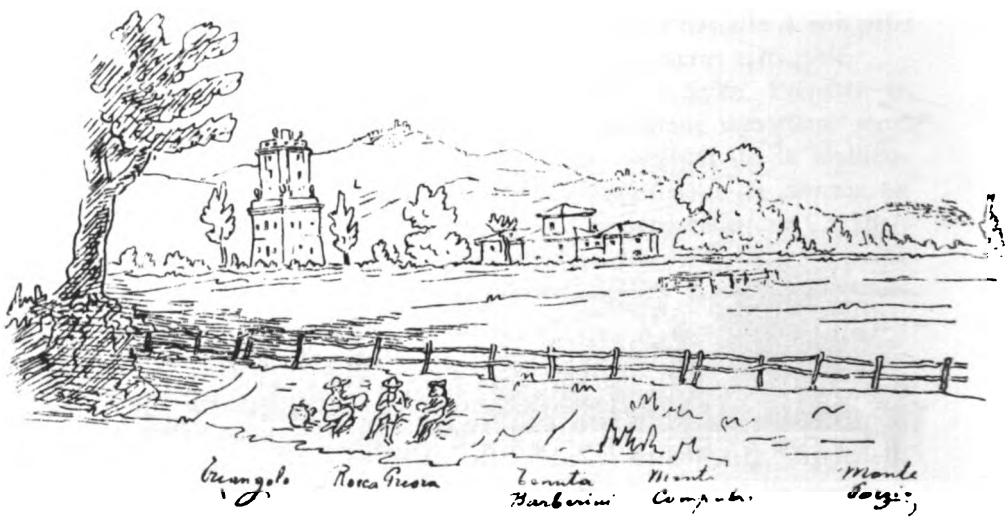

Un peu plus loin une tour triangulaire encadrée de beaux arbres se dessine sur les Monts Albains avec les bourgs de Rocca Priora, Monte Compatri et Monte Porzio. Nous nous arrêtons un moment. Trois Italiens à quelques pas de nous devisent en déjeunant d'un gros pain de maïs. L'esquisse achevée, nous leur vantons la beauté du pays. Leurs grands yeux noirs s'enflamment. La distinction de

Digitized by Google

leur langage nous ravit, ainsi que la piété réelle avec laquelle ils demandent une médaille et baisent celle que nous leur offrons. Comme nous pressons le pas pour regagner nos deux autres compagnons, un charretier, passant au trot avec son cabriolet, nous invite à prendre place à ses côtés. Un souvenir pieux lui suffisait en prix de son service. Tout cela se fait à la bonne, en famille.

Mais voici que la montée devient plus raide. Nous nous engageons dans la rue de Saint-Roc, longue et belle allée ombragée de vieux arbres. Nos compagnons ont pris la courte vers la cathédrale ; nous suivons la route de gravier qui fait un coude à droite, longe des ruines romaines utilisées en terrasses et pénètre dans la ville sous une porte en renaissance couronnée de larges créneaux.

Dès l'entrée mille détails caractéristiques appellent l'attention du touriste. Les constructions rivalisent d'originalité avec l'imprévu du sol rocheux qui les porte. Escaliers, loggias, balcons, toitures, se groupent avec un délicieux laisser-aller, plus pittoresque que le plus habile agencement.

Notre costume nous désigne à l'attention des passants ; mais rien que de bienveillant dans les regards. Sauf, çà et là, quelque prénestin en habit de ville, plus à la hauteur de l'Italie moderne, la population est aussi sympathique que respectueuse. Souvent c'est un véritable assaut de *zi prè ! zi frà !* à qui aura un *santuccio*, une médaille, un chapelet.

Au moment où nous débouchons sur la place de la cathédrale, les cloches annoncent un office. « Ce sont vos compagnons qui vont célébrer la Messe, » nous dit, avec un air de bonté toute familière, un brave homme à la longue barbe noire.

Palestrina, siège cardinalice suburbicaire, a pour titulaire actuel la cardinal Bianchi. La cathédrale, dédiée à saint Agapit, possède encore son campanile roman ; le reste, construit en renaissance, a peu de caractère et réclame d'urgence une restauration. Celle-ci est commencée dans les meilleures conditions. Le chœur est presque terminé. Lorsque l'église entière aura été remaniée sur le même plan, le « dôme » de Palestrina sera d'un effet très harmonieux.

Vis-à-vis de la façade principale de l'église une ruelle descend en escalier vers une autre place. C'est la piazza Garibaldi. Une pierre monumentale en marbre blanc, ornant la façade de l'*Albergo Pierluigi*, donne la raison de cette appellation. Voici le texte de cette inscription dithyrambique.

« In questa casa, Giuseppe Garibaldi · di ogni mala signoria perpetuo intrepido oppugnatore · gloriosissimo vindicatore di

Digitized by Google

oppressi · il VII, VIII maggio 1849 albergava · meditando la vittoria in defesa della insorta Roma · contro il pavido Borbone · ai di IX nei vicini campi conseguita. I prenestini, XVII sept. 1882. — En cette maison, Joseph Garibaldi, ennemi constant et intrépide de toute domination mauvaise, vengeur très glorieux des opprimés, logea le 7 et le 8 mai 1849, méditant la victoire remportée le 9 dans les plaines voisines, pour la défense de Rome insurgée contre le lâche Bourbon. Les Prénestins, le 17 sept. 1882. »

Trente-trois ans ! Comment l'enthousiasme populaire a-t-il pu se contenir si longtemps ! O lenteur de la gloire !

En dessous de cette plaque nous lisons *Albergo, trattoria Pierluigi*. L'attrait de ce titre l'emporte sur l'aversion que nous inspire ce verbiage révolutionnaire ; et certes nous n'avons pas à regretter notre halte dans la grande salle de l'hôtel, décorée des portraits de

Garibaldi et de Mazzini. Du reste, la piazza ne manque pas de cachet. Le coin de la rue du moulin n'est pas sans couleur locale, et

Digitized by Google

la ruelle à gradins qui mène à la cathédrale est d'un effet plus pittoresque encore.

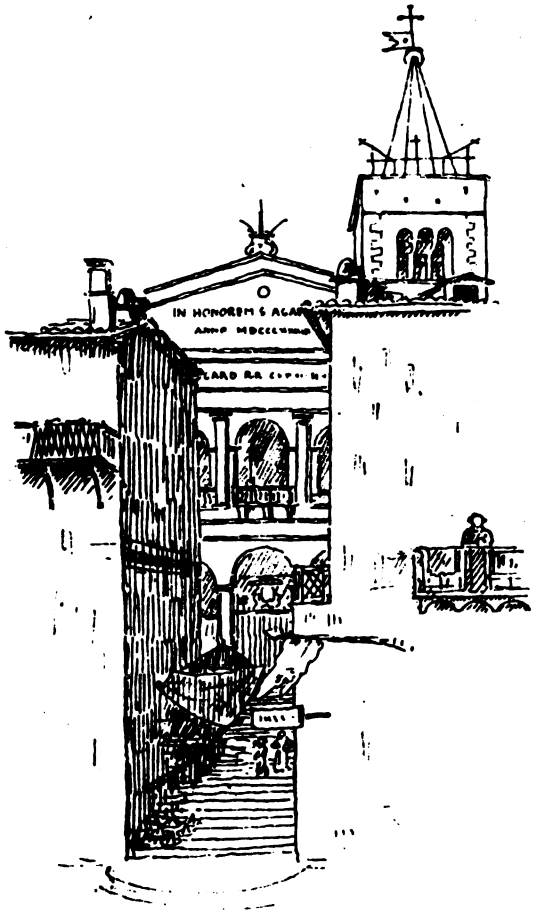

Ruelle de la Cathédrale

De l'*Albergo Pierluigi* nous nous rendons à la maison jadis illustrée par le grand artiste. Des rues en escalier, à moitié taillées dans la roche vive, nous conduisent à une étroite impasse. Au-dessus d'une porte nous lisons : « Nell' interno di questa casa nacque et habitò Pierluigi da Palestrina, principe della musica. — Dans l'intérieur de cette maison naquit et vécut Pierre Louis de Palestrina, le prince de la musique. » Quel contraste entre la simplicité de cette phrase et l'emphase du boniment garibaldien ! Mais aussi

Digitized by Google

quel rapport entre le chef des chemises rouges et le roi de la Sixtine? En attendant qu'une statue s'élève à Palestrina en l'honneur du plus glorieux de ses fils, cette simple plaque éveille déjà tout un monde de souvenirs. Et puis quel respect pour le génie n'inspire pas la vue de cette habitation plus que modeste. Une espèce de cour étroite étançonnée d'un arc sombre, presque en ruines, conduit à la maison proprement dite. A peine avons-nous paru à l'entrée,

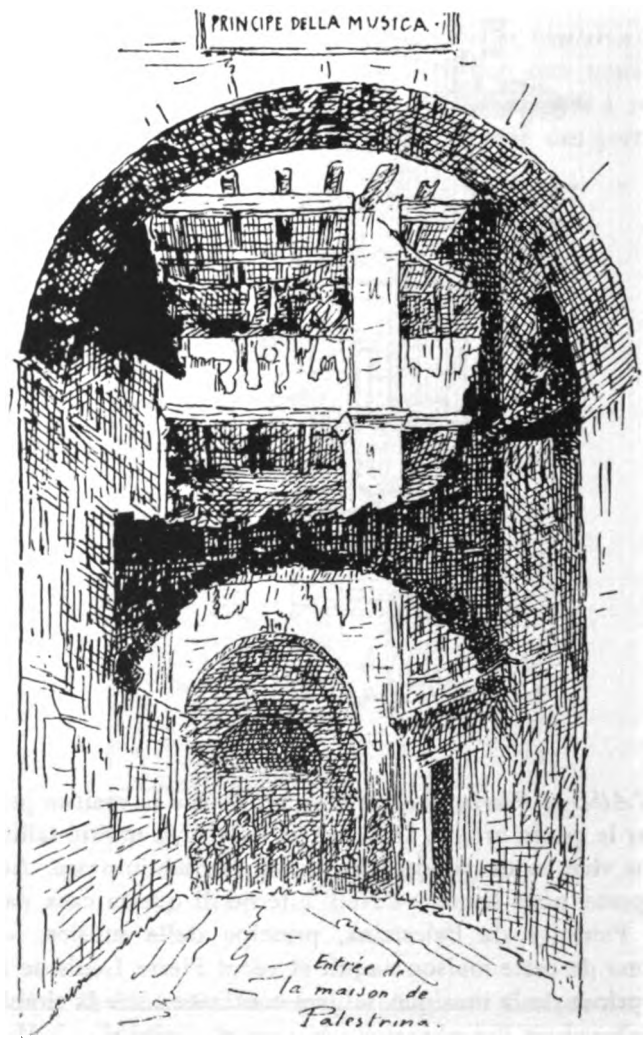

Digitized by Google

qu'une voix nous invite d'en haut. Nous montons un escalier des plus primitifs, et bientôt nous sommes accueillis de la façon la plus expansive par les hôtes actuels de la célèbre demeure. Ici on montre la chambre où naquit probablement le grand artiste. La pièce d'à côté garde sans doute le vieil âtre d'autrefois. Plus loin, dans une cour étroite, on montre le puits contemporain du maître. Notre visite met en mouvement tout le quartier. Tandis que j'essaie de tracer quelques souvenirs au crayon, tout un groupe d'enfants nous enlacent, auxquels bientôt viennent se joindre des hommes et des femmes de tout âge.

Coin de la chambre où naquit Palestrina.

Foyer à la chambre voisine.

« Vous venez de bien loin? nous demande l'un des curieux en nous montrant le compte-rendu illustré des fêtes de Palestrina. — Oui, nous sommes de quatre nations différentes : Un Américain, un

Digitized by Google

Anglais, un Allemand et un Belge! » Cette réponse eut un effet magique. « *E bello quello colla barba bionda!* » me dit un autre à l'oreille. « C'est l'Américain, » répondis-je. Et la parole: Celui avec la barbe blonde est un Américain, fit le tour du cercle comme une étincelle électrique.

Nous quittons ces braves gens et cet endroit historique pour faire l'ascension du Castel San Pietro.

Toujours des ruelles tortueuses montant au gré du sol rocheux. Voici la rue de l'Annunziata avec sa porte romantique encadrant un gracieux motif de constructions et d'escaliers. Le *sommaro* classique attend patiemment à la porte qu'on vienne le détacher.

Nous montons une côte de plus en plus raide sous un franc soleil d'automne. Déjà Palestrina n'offre plus à nos yeux qu'une silhouette bizarre de toitures vues à vol d'oiseau. Presque toute la ville disparaît sous les rochers.

Un vieux mur, plus que vingt fois centenaire à sa base, relie le bourg à la citadelle. L'archéologue peut y étudier à loisir quatre ou cinq époques différentes, depuis l'âge fabuleux des Cyclopes, jusqu'aux temps des Sarrazins.

Par un chemin creusé dans la pierre, espèce de lit de torrent à sec, nous grimpons jusqu'à une espèce de terrasse d'où le regard em-

Digitized by Google

brasse un large horizon. Au premier plan, quelques maisons rustiques encadrées de pans de mur en ruines et de jardinets ; plus loin, sur un plateau, la chapelle délabrée de l'Assunta, dessinant sa tour ébréchée sur la chaîne violette des Monts Herniques. Dans la plaine, des routes de gravier serpentant à travers un tapis de verdure ; puis le bourg de Cavi, d'où la route se bifurque pour aller, à droite, vers Valmontane, à gauche, vers Genazzano, Olevano et Subiaco.

Quelques enjambées encore, et nous voici à l'église de Castel San Pietro. Une visite au St-Sacrement sur ce sommet est bien faite pour toucher l'âme. Rien n'ajoute à la poésie d'une belle nature, au souvenir qu'elle grave au cœur, comme ces instants trop courts passés aux pieds de l'Auteur de tant de merveilles. L'église au reste est bien tenue. On y remarque de chaque côté de l'autel majeur un chandelier roman, à colonnette torse incrustée de mosaïques.

A quelques pas au delà de l'église s'étend le plateau rocheux qui forme la crête du promontoire. Quelques femmes s'y occupent à sécher des marrons. Fières de notre arrivée, elles s'écrient. « *Come vi piace quest' aria ?* Comment vous plaît ce grand air ? »

Vraiment, elles pouvaient être fières de leur rocher natal, ces bonnes vieilles de Castel San Pietro. De cette aride cime, caressée par les brises de la Méditerranée, l'œil s'étend dans tous les sens et jouit d'un panorama merveilleux. Du côté du nord, ce sont les Monts

Digitized by Google

Sabins avec leur avant-plan crayeux, d'un caractère palestinien ; plus à l'ouest, le Soracte et les monticules derrière lesquels se cachent Viterbe, Orvieto et Sienne ; puis Rome, perdue dans la plaine immense, avec le vague contour de la coupole de St-Pierre. En poursuivant dans le même sens, viennent les Monts Albins, avec leurs bourgs jetés sur la crête des mamelons ; puis une nouvelle plaine allant jusqu'à la mer, dont on distingue clairement la nappe argentée. Plus loin se dressent les Monts Herniques aux flancs robustes et sombres ; avec Cori et Segni, collés à leur base, et, par delà les cimes, dans leurs sinuosités, le bourg de Carpineto, où naquit Léon XIII. Un entonnoir large et profond se prolonge ensuite dans la direction du Mont-Cassin. Enfin, du côté de l'est, pour achever le panorama, le Castel San Pietro, ruine imposante du moyen âge, se détache d'un côté sur la vaste plaine, de l'autre sur des crêtes déboisées, que couronnent les débris de Rocca di Cavi et le bourg

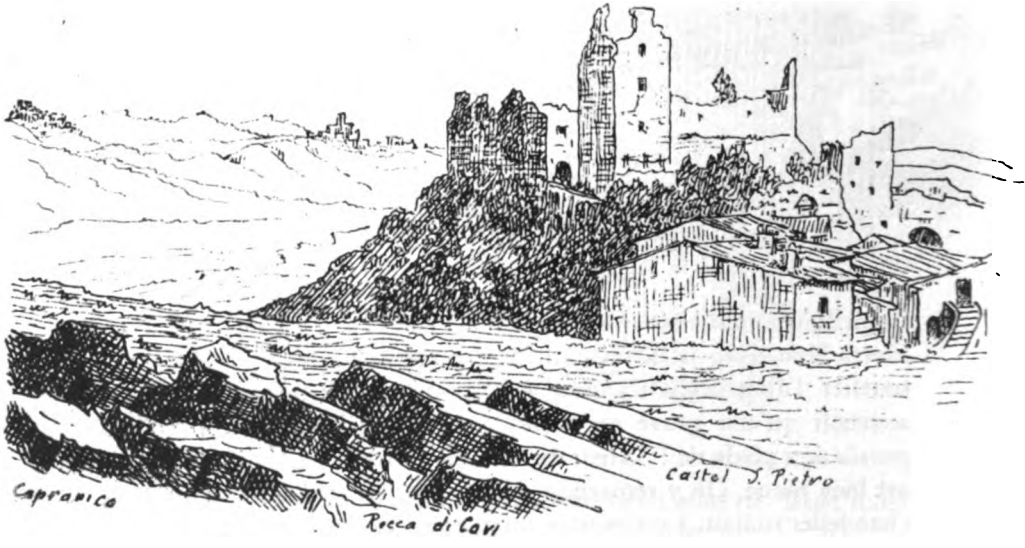

pittoresque de Capranica. Il eût fait bon rester longtemps sur ce pic ; tout nous y invitait : le silence de l'immensité, la délicieuse fraîcheur de la brise, le crescendo des teintes à l'approche du soir, sans parler des fatigues de la rude montée. Mais l'heure avançait, et nous voulions visiter encore le palais Barberini, avant de redescendre dans la plaine.

Digitized by Google

Ce palais est un vrai type de *palazzo* italien : immense construction, belle dans son ordonnance, mais sans apprêt de détails comme sans conforts et abandonnée aux ravages du temps. Un perron aux marches ébréchées conduit à une espèce d'hémicycle disposé en arène, avec une belle fontaine de marbre au centre. Le vestibule est construit en ovale. Un escalier double, taillé,dirait-on,dans des murs cyclopéens, conduit à l'étage princier. Là on montre, dans une salle arrangée *ad hoc*, une magnifique mosaïque romaine, trouvée en 1640 près du dôme. Elle représente des paysages du Nil avec des sujets multiples de pêche, de chasse et de guerre. L'ensemble est pittoresque et monumental.

Le mausolée du palais contient plusieurs monuments de la famille Barberini, entre autres les tombeaux d'Urbain VIII et de son neveu, œuvres du Bernin. Dans la chapelle contiguë on remarque, au-dessus du maître-autel, un groupe ébauché de Michel Ange : le Christ mort soutenu par deux anges. Ceux-ci sont à peine accusés à gros coups de ciseau ; le Christ a déjà des formes plus précises ; seule la partie supérieure des jambes approche de l'achèvement ; gradation des plus intéressantes pour étudier le procédé du maître.

Le soir tombe, il faut partir. Un de nos compagnons nous quitte à la Porte de Palestrina pour se rendre en cabriolet au sanctuaire de Genazzano. Nous reprenons à pied le chemin de la gare. Mais bientôt, trompés sur l'heure, nous arrêtons la poste au passage. Malgré le surcroît de leur charge, trois chevaux nerveux nous emportent au galop à travers la campagne, tandis que le soleil dore de ses derniers rayons le sommet de Castel San Pietro.

Dom Laurent JANSSENS.

Digitized by Google

LES CONFÉRENCES SUR L'ORIENT AU VATICAN.

LE monde s'est ému au sujet des conférences du Vatican. Il a vu un événement là où il n'y avait encore, en réalité, qu'une de ces mesures familières aux Papes, qu'ils ont coutume de prendre lorsqu'ils veulent s'éclairer sur un point spécial de leur vaste gouvernement, avant de poser quelque acte solennel.

Mais l'intérêt croissant qui s'attache aux actes de Léon XIII, non seulement chez les catholiques, mais chez tous ceux qui suivent avec attention la marche des événements, explique l'importance que prend aux yeux de l'Europe ce premier pas du Souverain-Pontife dans une voie où son génie supérieur, illuminé de l'Esprit de Dieu, l'a poussé à s'engager résolûment.

L'Église de JÉSUS-CHRIST, après dix-neuf siècles d'existence, est plus que jamais remplie d'une force d'expansion qui fait l'admiration des peuples. Mais, elle porte sur son corps quelques plaies profondes, conséquences de ses longues luttes pour le triomphe de la vérité. Les deux principales sont, sans contredit, le schisme d'Orient et le protestantisme d'Occident.

Aujourd'hui que l'athéisme et l'incrédulité se dressent en face de l'Église comme pour entamer contre elle une lutte suprême, il importe que ces deux grandes plaies, tristes reliques de temps passés soient guéries, cicatrisées, et disparaissent enfin du corps glorieux de l'Église chrétienne universelle. Il faut que tous ceux qui en ce monde, croient en JÉSUS-CHRIST, *soient un*, forment une armée compacte pour résister aux efforts de l'incrédulité cosmopolite de notre temps.

Voilà la grande pensée qui a saisi Léon XIII. En pilote consommé, après avoir travaillé jusqu'ici à l'union entre catholiques, il donne maintenant un coup de barre vers l'union entre tous les chrétiens, promise par Notre-Seigneur JÉSUS-CHRIST au moment de sa mort. Telle est l'idée grandiose qui a dicté sa dernière encyclique aux princes et aux peuples. Il y invite les orientaux, encore

Digitized by Google

séparés du Siège de Pierre, à revenir à l'unité ; il y supplie les protestants de toutes sectes à renoncer aux erreurs de Luther et de Calvin et à reprendre la saine doctrine de JÉSUS-CHRIST, conservée par les successeurs de Pierre.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que date cette pensée du grand Pape qui gouverne l'Église. Dès les premiers jours de son pontificat, il tournait ses regards paternels vers les dissidents, il priait Dieu de les ramener, il parlait d'eux avec amour lorsque l'occasion s'en présentait. Je dirai plus : il étudiait déjà ces graves questions avec un soin touchant, attendant pour agir que l'heure de la Providence eût sonné. Qui ne se rappelle, ici à Rome, le zèle que mettait feu Mgr Boccali, l'ami et le confident de Léon XIII, à rassembler pour son illustre Maître les éléments les plus solides d'une action pontificale en Orient ? Qui ne pourrait citer tel et tel rapport, demandé par Léon XIII aux hommes les plus compétents, et qui sont depuis plus de dix ans dans le cabinet particulier du Saint-Père ?

Avant d'agir, le Pape a préparé le terrain, il a eu soin de faire disposer les cœurs. Qui s'occupait autrefois dans nos congrès, de l'union des orientaux, du retour des protestants ? Léon XIII a voulu que ces questions fussent soulevées, que les catholiques leur divinssent sympathiques, que des unions de prières fussent organisées dans ce but. Il a aussi encouragé les écrivains qui traitaient de ces questions. En même temps, il faisait agir en Orient et chez les protestants, prêchant la paix, la conciliation, la fraternité.

Lorsqu'il crut le terrain suffisamment préparé, il posa, l'an dernier, un premier acte solennel, profitant du congrès eucharistique qui avait résolu de se réunir à Jérusalem. Alors parut en Orient, pour la première fois depuis des siècles, un Légat Apostolique, ministre de concorde et de paix, porteur de la parole du Pape. C'était en quelque sorte le vicaire de JÉSUS-CHRIST lui-même qui venait demander l'union aux orientaux au nom de la Sainte-Eucharistie, trésor commun des latins et des grecs.

Cet événement extraordinaire fit sensation en Orient. Un mouvement de sympathie commença à s'y produire en faveur de l'union ; la presse s'en fit l'écho. On sentait que la glace était rompue, que la question de l'Union des deux Églises était sérieusement soulevée, et quoiqu'il existât des obstacles énormes à la conclusion de cet heureux événement, désiré de part et d'autre, on put concevoir l'espérance de le voir se réaliser un jour.

Et que furent maintenant les conférences des Patriarches orientaux au Vatican ? Le corollaire du congrès de Jérusalem. Après qu'un

Digitized by Google

an et plus se fut écoulé sur cet événement, le Pape sentit le besoin d'entendre les Patriarches catholiques de l'Orient, de recueillir leurs impressions non seulement sur les résultats du congrès,mais surtout sur les moyens d'en développer les effets en faveur de l'union.

Le Souverain-Pontife n'ignorait pas que les orientaux, même catholiques, ont contre l'Église romaine certains griefs, qu'ils ont encore à son égard, malgré leur attachement et leur fidélité, certains préjugés, et qu'ils nourrissent même certaines craintes.

En pasteur éclairé, il s'est dit que s'il paraissait raisonnable et logique de se servir des orientaux catholiques pour ramener à l'unité les orientaux encore dissidents, il fallait avant tout s'attacher sincèrement ces catholiques en dissipant leurs préjugés et leurs craintes, en faisant droit à leurs justes griefs. Tel a été le but des conférences actuelles du Vatican. On s'y est occupé surtout de ce groupe vénérable et sympathique des catholiques orientaux, des moyens de leur donner pleine satisfaction, de les relever aux yeux de leurs compatriotes dissidents, de leur donner un clergé bien formé, instruit et pieux, assez nombreux pour pouvoir se consacrer aux dissidents désireux de se rattacher au Siège de Pierre, sans abandonner leur antique liturgie apostolique que Rome a d'ailleurs toujours tenue en grande estime.

Le relèvement des Églises unies de l'Orient, on peut déjà le prévoir, sera la conséquence immédiate des conférences du Vatican. Les dissidents verront, de leur côté, dans ces mesures prises par l'Église romaine, la volonté bien arrêtée de celle-ci de respecter les rites, les traditions et les privilèges des orientaux, et leur principale objection à l'union tombera par le fait même.

Il est permis de croire que c'est même surtout de cette manière que les grecs catholiques contribueront au retour à l'unité des non-unis ; car l'expérience nous apprend que leur influence personnelle sur les grecs n'est pas aussi considérable que celle des latins bien disposés pour l'union. Ceux-ci seront toujours mieux vus des vrais grecs que ne le seront les grecs-melchites, et leur attitude conciliatrice et prévenante doit être le pont qui servira au retour des grecs à l'unité. Loin de nous l'idée de vouloir bannir les latins de l'Orient pas plus que nous ne voudrions exclure les grecs de l'Occident. Les deux Églises doivent cohabiter fraternellement en sœurs et leur voisinage sera même, si nous le voulons sincèrement de part et d'autre, un des principaux éléments de la réconciliation définitive.

Mais revenons aux conférences.

Digitized by Google

Il était beau et touchant d'y voir le Souverain-Pontife prêtant une oreille attentive aux plaintes que, pour la première fois, les représentants de l'Orient catholique osaient produire devant le Vicaire de JÉSUS-CHRIST leur Père commun. Loin de les contenir, le Pape les encourageait à parler ouvertement : il voulait être éclairé complètement, il voulait donner pleine satisfaction aux orientaux dans leurs désirs légitimes.

Puis, quand il les eut consultés et écoutés durant cinq séances, de deux à trois heures chaque fois, le Saint-Père prit lui-même la parole et parla avec des accents sublimes que seul l'Esprit de Dieu peut inspirer. Il n'y a que l'Église catholique pour donner un spectacle pareil. Les assistants, bien peu nombreux, quittèrent le Vatican le cœur profondément ému et sous l'impression que Dieu préparait de grandes choses par l'entremise de son Vicaire.

Nous ne tarderons pas, en effet, à voir se manifester les résultats de ces conférences. Le Saint-Père se recueille en ces jours, il a suspendu les audiences ordinaires d'affaires pour se préparer à l'action en faveur de l'Orient. Un acte pontifical de la plus grande importance viendra sous peu réjouir le monde catholique et lui apprendre quelles sont les voies les plus sûres, tant pour l'Occident que pour l'Orient, pour arriver un jour à l'union des Églises qui est l'objet de tous les vœux.

L'idée dominante de ce document pontifical, qui mettra Léon XIII à côté de Benoît XIV, pour la part qu'il aura prise à l'union des Églises, sera l'*aplanissement des obstacles* qui existent aujourd'hui à cette heureuse réconciliation. Le Pape veut, non pas faire dominer l'Occident sur l'Orient, mais mettre l'Occident au service de l'Orient chrétien pour faire récupérer à celui-ci son antique splendeur religieuse. « Que n'ai-je pu, disait Léon XIII à S. B. le Patriarche grec-melchite, Mgr Youssef, que n'ai-je pu faire dix ans plus tôt, ce que je vais faire aujourd'hui ! Au moins j'aurais pu alors jouir des premiers résultats de mon intervention. »

C'est S. Ém. le Cardinal Langénieux qui restera chargé officiellement de la direction de l'action catholique en faveur de l'union. Il compte fonder prochainement une Revue destinée à répandre les principes de conciliation fraternelle. Cette Revue rédigée par les hommes les mieux préparés à cette importante mission, sera probablement traduite en grec et aura par conséquent deux éditions simultanées.

Il y aura également à Rome, sinon une Congrégation spéciale au moins une Commission cardinalice chargée de l'exécution des

Digitized by Google

volontés du Sain-tPère concernant l'Orient et de la direction des affaires orientales.

A nous maintenant, catholiques fidèles de tous les pays, à nous préparer à écouter d'abord la parole du Pape avec le respect filial que nous lui prêtons toujours, et à exécuter ensuite ses préceptes et ses conseils avec le plus grand zèle. Le Souverain-Pontife compte sur nous pour faire produire leurs fruits aux décisions qu'il a prises. Il ne sera pas dit que nous ne l'aurons pas secondé, avec la confiance et le zèle qu'il attend de ses enfants dévoués.

D. GÉRARD VAN CALOEN.

Statistique de l'ordre bénédictin.

C'EST à un moine de l'abbaye de Saint-Vincent en Pensylvanie (États-Unis d'Amérique), que revient l'honneur d'avoir, le premier, conçu et réalisé le plan d'un catalogue général de tous les monastères d'hommes de l'ordre de St-Benoît. La première ébauche de ce travail, publiée en 1869, contenait les noms de tous les religieux de l'ordre, et de plus une bibliographie des principaux travaux publiés par les membres de l'ordre. Les fêtes du centenaire de la naissance de S. Benoît, en 1880, nous valurent une seconde édition de l'*Album benedictinum* revu et complété. Il comprenait, outre les noms des moines, une notice sur chaque congrégation et sur les différents monastères — notice souvent accompagnée d'une vue du monastère — et de plus une liste des monastères de femmes.

Le groupement de toutes les congrégations bénédictines en une même famille réalisée l'an dernier, l'institution dans l'ordre d'un abbé primat, en établissant entre les différentes congrégations et monastères une union plus grande et des rapports plus fréquents, firent naître le désir bien légitime de posséder un nouveau catalogue de l'ordre. Ce travail éveillait un intérêt d'autant plus grand, qu'il était plus difficile de se rendre un compte exact des heureux développements de l'ordre depuis 1880. Ce travail vient de paraître à l'imprimerie de l'archiabbaye du Mont-Cassin sous le titre de: *SS. Patriar-*

Digitized by Google

chae Benedicti familiae confoederatae et forme un volume de 542 pages in-8°. Il est enrichi d'une belle photographie de S. S. Léon XIII, protecteur de l'ordre et créateur de son unité. Un coup d'œil d'ensemble sur l'état présent de l'ordre bénédictin ne peut manquer d'intéresser nos lecteurs.

La famille bénédictine compte actuellement dans son sein trois cardinaux :

S. É. le cardinal Sanfelice, profès de la congrégation du Mont-Cassin (Abbaye de Cava), archevêque de Naples ;

S. É. le cardinal Celesia, de la congrégation du Mont-Cassin (abbaye de St-Martin della Scala à Palerme), archevêque de Palerme ;

S. É. le cardinal Vaszary, ancien archiabbé de Martinsberg (Hongrie), archevêque de Gran, primat de Hongrie ;

Deux archevêques :

S. G. Mgr Benoît Scarisbrick, de la congrégation anglaise (S. Edmond de Douai), ancien évêque de Port-Louis dans l'île Maurice, archevêque de Cyzique *i. p.;*

S. G. Mgr Dominique Lancia di Brolo, de la congrégation du Mont-Cassin (Monreal), archevêque de Monréal (Sicile) ;

Huit évêques :

S. G. Mgr Rosendo Salvado, de l'ancienne congrégation de Valladolid, ancien évêque de Port-Victoria, abbé de la Nouvelle-Nursie (Australie);

S. G. Mgr Louis Fink, de la congrégation Américano-Cassinienne (St-Vincent), évêque de Kansas (États-Unis d'Amérique) ;

S. G. Mgr Cuthbert Hedley, de la congrégation anglaise (Ampleforth), évêque de Newport et Menevia (Angleterre) ;

S. G. Mgr Rupert Seidenbusch, de la congrégation Américano-Cassinienne (St-Vincent), évêque d'Aila *i. p.;*

S. G. Mgr Martin Marty, de la congrégation Helvéto-américaine, ancien abbé de St-Meinrad (Indiana), évêque de Sioux-Falls (États-Unis d'Amérique);

S. G. Mgr Edmond Luck, de la congrégation Cassinienne de la primitive observance, évêque d'Auckland (Nouvelle-Zélande) ;

S. G. Mgr Bernard-Antoine de Riso, de la congrégation du Mont-Cassin (Cava), évêque de Catanzaro.

S. G. Mgr Léon Haid, président de la congrégation Américano-

Digitized by Google

cassinienne, abbé de St-Mary Help, évêque de Messène, vicaire-apostolique de la Caroline du Nord (États-Unis d'Amérique).

Le primat de l'ordre est le R^me P. Dom Hildebrand de Hemptinne, de la congrégation de Beuron, abbé de St-Anselme de Rome et de Maredsous, nommé primat le 12 juillet 1893.

Six abbayes de l'ordre sont *nullius dioeceseos :* ce sont celles du Mont-Cassin, de Monte-Vergine, de la Cava, de St-Paul de Rome (Italie), de Saint-Martin en Hongrie et de la Nouvelle-Nursie (Australie).

L'ordre de St-Benoît comprend actuellement douze congrégations, plus quelques monastères indépendants (1).

I. — CONGRÉGATION DU MONT-CASSIN

ou de Sainte-Justine de Padoue.

Érigée par Martin V en 1419. Elle comprend de droit 14 monastères, mais plusieurs d'entre eux, à la suite de leur spoliation par le gouvernement italien, sont forcément presque abandonnés. Le président en est le R^me P. D. Gaetano Bernardi, ancien abbé de St-Anselme de Rome.

1° L'archiabbaye du Mont-Cassin compte 27 moines de chœur, 21 frères convers.

2° L'abbaye *nullius* de St-Paul à Rome, 21 moines, 13 convers.

3° L'abbaye de la Cava, *nullius*, 14 moines, dont 3 en dehors du monastère, et 7 convers.

4° St-Pierre de Modène, 2 m.

5° Ste-Marie de Florence, 3 m.

6° St-Pierre de Pérouse, 5 m., 2 frères.

7° Catherine de Sienne, 1 m.

8° N.-D. de Cesena, 2 m., 2 fr.

9° St-Nicolas in Arena à Catane, 12 m., 1 fr.

10° St-Martin de Palerme, 12 m.

11° Ste-Marie de Monréal, 8 m.

12° N.-D. de Farfa, 1 m., 2 fr.

13° St-Pierre d'Assise, 1 m.

14° Prieuré de St-Benoît près Sienne, 1 m.

Le total des religieux de la congrégation est de 157.

1. Nous donnons les chiffres d'après les totaux du catalogue, en déclinant toute responsabilité quant à leur exactitude.

Digitized by Google

II. — CONGRÉGATION ANGLAISE.

Fondée au XIVe siècle, restaurée en 1607. Le président en est le Rme P. D. Augustin O' Neill, abbé de St-Alban.

1° Prieuré cathédral de Newport et Menevia, et noviciat à Belmont près Hereford : un prieur cathédral, 8 chanoines, 13 clercs profès, 12 novices.

2° St-Grégoire de Downside (près Bath), 73 m.

3° St-Laurent d'Ampleforth, 79 m., 3 fr.

4° St-Edmond à Douai, 77 m., 3 fr.

Le total des religieux de la congrégation est de 238.

III. — CONGRÉGATION SUISSE.

Fondée en 1602 sous le patronage de l'Immaculée Conception. Le président en est le Rme P. D. Basile, abbé d'Einsiedeln.

1° Einsiedeln, 110 m., 30 fr. conv.

2° Engelberg, 43 m., 13 fr.

3° Abbaye de Muri à Gries (Tyrol), 55 m., 10 fr.

4° Mariastein à Delle (France), 31 m., 16 fr.

5° Dissentis, 16 m., 12 fr.

6° Prieuré de Mont-Angel (Oregon — États-Unis d'Amérique), 22 m., 44 fr.

Le total de la congrégation est de 393 religieux.

IV. — CONGRÉGATION DE BAVIÈRE.

Sous le patronage des SS. Anges gardiens, fondée en 1684, restaurée en 1858. Le président en est le Rme P. D. Rupert Mutzl, abbé de Scheyern.

1° Metten, 48 m., 13 fr.

2° St-Étienne d'Augsbourg, 26 m., 19 fr.

3° Prieuré d'Ottobeuron, 5 m., 17 fr.

4° Scheyern, 19 m., 10 fr.

5° St-Boniface à Munich, 20 m., 27 fr.

6° Prieuré d'Andechs, 3 m., 30 fr.

7° Prieuré de Weltenburg, 6 m., 7 fr.

8° Prieuré de Schaeftlarn, 9 m., 17 fr.

Le total des religieux est de 274.

V. — CONGRÉGATION BRÉSILIENNE.

Séparée de la congrégation de Portugal et érigée par Léon XII en

Digitized by Google

1827. Les monastères sont dépeuplés par suite des lois de l'ancien gouvernement impérial qui interdisaient l'admission des novices. Quelques monastères sont entièrement ruinés, mais subsistent encore de droit. Le président est le Rme P. D. Dominique Machado, abbé de Bahia ; les moines sont au nombre de 10.

La congrégation compte officiellement 7 abbayes :

St-Sébastien de Bahia,
N. D. de Mont-Serrat à Rio de Janeiro,
St-Benoît d'Olinda,
L'Assomption à St-Paul,
N. D. de Mont-Serrat à Parahiba,
N. D. de Grâce dans un faubourg de Bahia,
N. D. de Brotas,

et les quatre présidences de Santos, Sorocaba, Parnahyba et Jundiahy.

VI. — CONGRÉGATION DE FRANCE.

Érigée par Grégoire XVI en 1837. Le président en est le Rme P. abbé de Solesmes, dom Paul Delatte :

1° Solesmes, 59 m., 15 fr.
2° Ligugé (et prieuré de St-Vandrille), 59 m., 12 fr.
3° Ste-Madeleine de Marseille, 19 m., 9 fr.
4° Silos (Espagne), 18 m., 21 fr.
5° Prieuré de Glanfeuil, 9 m., 3 fr.
6° Prieuré de St-Paul de Wisques, 6 m., 2 fr.

Le total de la congrégation est de 228 religieux.

VII. — CONGRÉGATION AMÉRICANO-CASSINIENNE.

Érigée par PIE IX, en 1855. Le président en est le Rme D. Léon Haid, abbé de Mary-Help, évêque de Messene.

1° Archiabbaye de Saint-Vincent (Pensylvanie), 129 m., 102 fr.
2° St-Jean à Collegeville (Minnesota) 77 m., 33 fr.
3° St-Benoît d'Atchison (Kansas) 50 m., 18 fr.
4° Newark, 30 m., 9 fr.
5° Mary-Help (Caroline du Nord) 28 m., 22 fr.
6° St-Bernard de Cullman (Alabama) 12 m., 4 fr.
7° Prieuré de St-Malachie à Creston (Iowa) 1 m.
8° St-Procope à Chicago 12 m., 5 fr.
9° Prieuré de Cluny (Illinois) 6 m.

Le total des religieux est de 549.

Digitized by Google

VIII. — CONGRÉGATION DE BEURON.

Érigée en 1863. Le supérieur général en est l'archiabbé de Beuron, le Rme D. Placide Wolter.

1° Archiabbaye de Beuron (Hohenzollern) 58 m., 50 fr.
2° Maredsous (Belgique) 57 m., 55 fr.
3° Emaus à Prague (Bohême) 29 m., 35 fr.
4° Seccau (Styrie) 27 m., 43 fr.
5° Laach (Prusse rhénane) 24 m., 40 fr.
6° Prieuré d'Erdington (Angleterre) 10 m., 4 fr.
7° Abbaye de Cucujaes (Portugal) et dépendance de Singeverga 14 m., 2 fr.

Le total des religieux est de 451.

IX. — CONGRÉGATION HELVÉTO-AMÉRICAINE.

Érigée par Pie IX en 1870. Le président en est le Rme P. abbé de St-Meinrad, D. Fintan Mundwiler.

1° Abbaye de St-Meinrad (Indiana), et
2° Prieuré de St-Joseph (Louisiane) 66 m., 42 fr.
3° New Engelberg à Conception (Missouri) 33 m., 20 fr.
4° New Subiaco (Arkansas) 28 m., 19 fr.

Le total des religieux est de 194.

X. — CONGRÉG. CASSIN. DE LA PRIMIT. OBSERVANCE.

Commencée en 1851 et reconnue en 1872. Le président en est le Rme P. D. Romaric Flugi d'Aspermont. Cette congrégation se compose de 5 provinces :

A. — *Province d'Italie.*

1° Abbaye de Ste-Scolastique de Subiaco, 14 m., 6 fr.
2° » du Sacro Speco de Subiaco, 5 m., 3 fr.
3° St-Julien de Gènes, 29 m., 5 fr.
4° St-Jean de Parme, 12 m., 4 fr.
5° Praglia à Daila, 8 m., 9 fr.
6° St-George de Venise, 3 m., 2 fr.
7° St-Ambroise à Rome, 3 m., 2 fr.
8° Montevergine (*Nullius*), 18 m., 18 fr.

B. — *Province d'Angleterre.*

9° Prieuré de Ramsgate, 20 m., 7 fr.
10° Paroisse de Margate, 1 m.
11° Auckland (Nouvelle Zélande), 6 m., 5 fr.

Digitized by Google

C. — *Province de Belgique.*

12° Afflighem, 23 m., 6 fr.
13° Termonde, 16 m., 6 fr.
14° Prieuré de Steenbrugge (lez-Bruges), 9 m., 5 fr.
15° Prieuré de Merkelbeek (Hollande), 13 m., 4 fr.

D. — *Province de France.*

16° Pierre-qui-Vire, 15 m., 3 fr.
17° Buckfast (Angleterre), 22 m., 4 fr.
18° Belloc (Basses-Pyrénées), 40 m., 26 fr.
19° Prieuré de Bethisy (Oise), 2 m., 1 fr.
20° Oklahoma (Territoire indien. Amérique), 26 m., 6 fr.
21° Kerbeneat (Finistère), 9 m., 2 fr.
22° Dourgne (Tarn), 14 m., 2 fr.
23° S. Benoît-sur-Loire, 6 m., 1 fr.

E. — *Province d'Espagne.*

24° Montserrat (Catalogne), 63 m., 24 fr.
25° Montserrat à Naples (Italie), 1 m.
26° Valvanera, 8 m., 3 fr.
27° Pueyo (Aragon), 10 m., 8 fr.
28° Samos (Galice), 14 m., 5 fr.
29° St-Claude (Galice) 6 m., 1 fr.

Le total des religieux de la congrégation est de 632.

XI. — CONGRÉGATION AUTRICHIENNE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION.

Érigée par Léon XIII en 1889. Le président en est le R^me^ abbé de Göttweig, D. Adalbert Dungl.

1° Kremsmunster (Haute-Autriche), 106 m.
2° Brevnov-Braunau (Bohême), 63 m.
3° St-Lambrecht (Styrie), 50 m.
4° Göttweig (Basse-Autriche), 69 m., 2 fr.
5° Admont (Styrie), 73 m., 1 fr.
6° Melk (Basse-Autriche), 87 m.
7° St-Paul (Carinthie), 35 m.
8° Seitenstetten (Basse-Autriche), 64 m.
9° Altenburg (Basse-Autriche), 29 m.
10° Écossais à Vienne, 75 m.

Le total des religieux est de 654.

Digitized by Google

XII. — CONGRÉGATION AUTRICHIENNE DE ST-JOSEPH.

Érigée par Léon XIII en 1889. Le président en est le R^me^ abbé de Salzbourg, D. Romuald Horner.

1° St-Pierre de Salzbourg, 41 m., 14 fr.
2° Michaelbeuern, 21 m.
3° Fiecht (Tyrol), 28 m., 7 fr.
4° Lambach (Haute-Autriche), 23 m., 7 fr,
5° Raigern (Moravie), 25 m.
6° Marienberg (Tyrol), 38 m., 7 fr.

Le total des religieux est de 211.

***

A côté de ces congrégations, il se trouve un certain nombre de monastères indépendants, immédiatement soumis au Saint-Siège : ce sont les abbayes hongroises, celles de Fort-Augustus en Écosse et de la Nouvelle Nursie en Australie.

L'archiabbaye de Martinsberg, *nullius*, en Hongrie avec ses quatre abbayes filiales de Bakonybel, de Tihany, de Dömölk et de Zalavar compte 191 moines.

L'abbaye de la Nouvelle-Nursie (Australie) compte 6 moines de chœur, 43 convers et 4 oblats.

L'abbaye de Fort-Augustus (Écosse), 31 moines et 16 convers.

Le tableau suivant donnera une idée générale de l'état de l'ordre.

CONGRÉGATIONS.	Monastères.	Prêtres.	Clercs.	Convers.	Novices.	Religieux.
Congr. du Mont-Cassin	14	88	9	31	24	152
— Anglaise	5	183	37	6	12	238
— Suisse	6	223	38	102	30	393
— Bavaroise	6	116	8	129	21	274
— Brésilienne	11	10				10
— de France	6	116	21	43	48	228
— Amér.-Cassin.	9	260	57	177	55	549
— de Beuron	8	133	59	137	140	469
— Helvéto-Amér.	4	83	25	72	14	194
— Cass. de la Pr. Obs.	27.	277	124	164	67	632
— Autrich. B.M.V.	10	585	42	3	24	654
— — de S. Jos.	6	148	22	32	9	211
Martinsberg	5	158	22		11	191
Nouvelle-Nursie	1	6		47		53
Fort-Augustus	1	19	10	9	9	47
TOTAL :	119	2405	474	952	464	4295

Digitized by Google

Dans ce total ne sont pas compris les religieux de la Mission allemande de St-Benoît au Zanzibar ni ceux de quelques petites communautés de France placées sous la juridiction de l'ordinaire.

Depuis 1880, époque du dernier recensement, l'ordre accuse un merveilleux développement : douze nouveaux monastères ont été érigés, et le nombre des religieux s'est considérablement augmenté : de 2741 qu'il était en 1880, il est monté à 4295, parmi lesquels 2405 prêtres.

Espérons qu'il nous sera bientôt donné de posséder un catalogue complet des monastères de Bénédictines et de savoir exactement le nombre des filles de St-Benoît. B

NÉCROLOGIE.

Sont décédés :

Le 30 septembre, à l'abbaye de St-Vincent (Pensylvanie. États-Unis d'Amérique), le Fr. Raymond Huber, né le 18 décembre 1821 à Schneisse (Bavière), profès le 21 août 1863.

Le 30 octobre, à l'abbaye d'Einsiedeln (Suisse), le R. P. D. Ulric Gehweiler, à l'âge de 37 ans, dans la onzième année de sa profession.

Le 7 novembre, à l'abbaye de Muri-Gries (Tyrol), le R. P. D. Rupert Keusch, né à Boswil (Suisse), le 23 mars 1845, profès le 3 janvier 1868.

Le même jour, le R. P. D. Bernard Locnikar, abbé de Saint-Jean-Baptiste de Collegeville (Minnesota). Nous lui consacrerons une notice dans le prochain numéro.

Le 12 novembre, à l'abbaye de la Paix-N-D. à Liége, Dame Marie Aldegonde Streel, dans la 64e année de son âge et la 41e de sa profession.

Le 15 novembre au monastère des Bénédictines de l'adoration perpétuelle de Bayeux, dame Marie-Ange de l'Annonciation, dans le monde Jeanne-Marie Lebacq, dans la 50e année de son âge et la 24e de sa profession.

Le 18 novembre, à l'abbaye d'Einsiedeln (Suisse), le R. P. D. Maur Tschudi, dernier moine du monastère de Fischingen, dans la 82e année de son âge et la 61e de sa profession.

Le 21 novembre, au monastère des Bénédictines du Saint-Sacrement, (rue Tournefort), à Paris, la R. M. Marie de Sainte-Catherine de Sienne, (dans le monde Marie-Stéphanie Bunonville), à l'âge de 55 ans dans la 12e année de sa profession.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Traité de la sainte Écriture d'après S. S. Léon XIII, par M. le chanoine Jules Didiot, doyen de la faculté de théologie de Lille. Lille, Lefort, 1894. 256 pp. in-8°.

L'ENCYCLIQUE *Providentissimus Deus* de S. S. Léon XIII est appelée à donner une nouvelle impulsion aux études bibliques. Les dangers auxquels est exposée l'exégèse catholique dans l'atmosphère rationaliste qu'on respire à notre époque, ont déterminé le pontife suprême à parler sur le grave sujet de la vérité révélée dans les Livres saints. Une simple lecture de l'encyclique ne suffit pas : elle contient des enseignements précis et des conseils pratiques qu'il importe de bien connaître. Le savant théologien de Lille, M. le chanoine Jules Didiot, vient de publier, avec une traduction fidèle de la lettre pontificale, un commentaire très méthodique qui en fait comprendre la portée dogmatique et pratique. C'est dans l'encyclique elle-même que l'auteur en a cherché les éléments: il ne fait, dit-il, que noter les paroles du pape, en indiquer le sens d'après la tradition du langage théologique en marquer le but et la portée. Ce commentaire comprend la réponse aux dix questions suivantes: Qu'est-ce que l'Écriture sainte? Comment peut-on démontrer la divinité de l'Écriture sainte ? Quel est le contenu de la Bible ? De quelle manière Dieu a-t-il voulu constituer la Bible ? Quel est, sous le rapport critique et textuel, l'état présent de la Sainte Écriture ? Quelle est l'autorité, soit absolue, soit relative, des textes originaux et des anciennes versions de la Bible ? Par quelle méthode pouvons-nous découvrir le vrai sens des textes bibliques ? Par quels moyens et avec quelles armes devons-nous défendre l'Écriture sainte ? Y a-t-il quelque erreur dans la Bible, et tout ce qu'elle renferme est-il objet de foi divine ? Quelles relations spéciales existent entre la sainte théologie et la Sainte Écriture ? Cette simple énumération des questions traitées per M. Didiot, suffit à recommander la lecture de son ouvrage: sans souscrire à toutes ses conclusions dans les questions controversées, on tirera profit de sa doctrine aussi claire que solide.

Exhortations aux religieuses, par Ferdinand Speil. Traduites de l'allemand, par I.V.S., O.P. Bruxelles. Soc. belge de librairie, 1894, VIII-312, pp. in-8°.

LES exhortations du Dr Ferdinand Speil, recteur du séminaire archiépiscopal de Breslau et ancien directeur des Sœurs de N.-D., sont bien connues en Allemagne. La simplicité de l'exposition, la sûreté de la doctrine, l'à-propos avec lequel l'orateur sait tirer parti du cycle liturgique pour la formation des âmes appelées à la perfection, ont rendu son travail populaire. Ces exhortations s'adressent aux directeurs de communautés et aux religieuses isolées dans les paroisses et privées de directeur qui puisse leur

Digitized by Google

adresser en temps opportun des instructions appropriées à leur état. Les instructions de M. Speil suivent le cycle liturgique ; elles sont l'exposé et la mise en lumière des principales vérités contenues dans les épîtres et les évangiles, en vue de conduire dans la voie de la perfection des âmes appelées à une vie d'obéissance, d'humilité et d'abnégation. Le Rév. M. Van Spilbeeck a rendu un excellent service en traduisant les exhortations de Speil avec une fidélité qui ne laisse rien à désirer. Nous recommandons volontiers son travail aux deux catégories de lecteurs auxquelles il s'adresse directement, avec l'assurance qu'il leur sera d'une grande utilité.

Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor. Texte critique par Léon GAUTIER. Troisième édition. Paris, Picard, 1894. XXII-337 pp. in-8°.

M. GAUTIER en est à sa troisième édition des œuvres d'Adam de Saint-Victor ; c'est dire qu'il a revu et modifié ses travaux antérieurs et qu'il les a soumis à un nouvel examen. En effet on trouve appliqués dans cette nouvelle édition les nouveaux critères que des juges compétents ont signalés à l'auteur et qui permettent de fixer d'une manière plus sûre les pièces dont la paternité doit être attribuée à Adam. La place que le poète Victorin occupe parmi les poètes liturgiques, a une importance trop considérable pour qu'on ne se rende pas un compte exact de son vrai rôle. M. Gautier a donc établi l'authenticité des proses d'Adam et il accompagne chacune d'elles de notes critiques. Nous avons ainsi 49 pièces reconnues comme étant sûrement d'Adam de St-Victor. Viént ensuite une liste des proses attribuées au grand Victorin, mais dont l'attribution est contestable ou fausse : quelques textes sont donnés in extenso. Le volume se termine par une très substantielle étude sur les Proses, sur leur origine, sur les proses de la première époque ou notkériennes, enfin sur les proses de la seconde époque ou adamiennes. Ce petit traité d'histoire liturgique et de métrique chrétienne rendra d'excellents services à tous ceux qui s'intéressent à la littérature liturgique et qui croient trouver, avec raison d'ailleurs, dans les proses d'Adam autre chose que des cantiques bien rimés. La moelle théologique en est aussi forte que la forme poétique exquise. Il est vrai que pour les goûter il faut autre chose qu'une *lecture* à la chapelle ; il faut l'amour et l'intelligence du chant liturgique.

Le spiritisme. Manuel scientifique et populaire. Histoire, phénomènes, doctrines, morale, causes, périls et questions connexes, par le R.P. J. F. FRANCO S. J. Traduit de l'italien par Aug. ONCLAIR. Bruxelles, Société belge de librairie, 1894. 460 pp. in-8°.

LE spiritisme est à la vogue ; il se propage, il intéresse, il fait des dupes. N'est-il pas nécessaire d'éclairer les gens honnêtes sur la nature de cette doctrine, sur sa morale, sur ses conséquences ? C'est ce qu'a pensé

Digitized by Google

le P. Franco. Son livre peut se résumer dans ces quelques lignes de la préface : exposer l'histoire du spiritisme telle qu'elle se présente en ce siècle-ci, ses aventures jusqu'à nos jours, ses rapports avec le magnétisme animal et l'hypnotisme, ses phénomènes et ses doctrines les plus communes tels qu'ils se produisent dans les réunions spirites ; discuter les hypothèses mises en avant pour expliquer les causes des phénomènes spirites et démontrer qu'ils n'ont qu'une cause unique, vraie et certaine — le démon ; faire voir les graves dangers des pratiques spirites et résoudre certaines difficultés que l'on oppose d'ordinaire à ses conclusions. Le livre du P. Franco repose sur les documents spirites et sur une longue série d'observations ; il est de plus écrit par un philosophe et un théologien, ce qui ne nuit pas, tant s'en faut, quand il s'agit de questions mixtes, comme l'est assurément celle de l'hypnotisme. Nous recommandons ce manuel aux laïcs instruits qu'une science trop influencée par le rationalisme pourrait peut-être éblouir et aux prêtres appelés aujourd'hui à prémunir le peuple contre la propagande spirite, qui nie la doctrine de l'Évangile telle que l'Église l'enseigne et a seule le droit d'enseigner.

Plans-Guides des ruines des abbayes de Villers et Aulne, par G. Boulmont. Bruxelles. Henri Diez, éditeur, rue de l'Epargne. 1894. 1 Fr.

Les deux plans-guides des ruines des célèbres abbayes de Villers et d'Aulne méritent d'être signalés à l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux œuvres d'art du passé. L'auteur a patiemment reconstruit le plan de Villers en tenant compte des résultats acquis par les récentes fouilles entreprises dans ce monastère. Ce plan est dressé avec intelligence et dans un but pratique; il est enrichi d'explications substantielles et agrémenté d'une vue générale de l'abbaye en 1750 et d'une autre de l'église avant l'écroulement de 1866. — Le plan d'Aulne est exécuté sur une plus grande échelle. Il suppose une étude attentive des documents relatifs à l'abbaye d'Aulne et un examen minutieux de ses ruines. On sera d'autant plus heureux de suivre les indications de ce guide qu'il est le premier, croyons-nous, qui soit publié sur Aulne et qu'il a le mérite d'être fait par un connaisseur. L'auteur annonce la prochaine publication d'une « description des ruines d'Aulne ».

La stigmatisation, l'extase divine et les miracles de Lourdes. Réponse aux libres-penseurs, par le Dr Antoine Imbert-Gourbeyre, professeur à l'école de médecine de Clermont (1852-1888). Clermont-Ferrand. Librairie catholique, 1894. 2 vol. XLI-576-576 pp. in-8°.

Il est des savants modernes qui, pour donner une autorité incontestée à leurs assertions, en appellent sans cesse à la science moderne, et celle-ci, d'après eux, ignore et veut ignorer le surnaturel. Quoi qu'ils en disent, le

Digitized by Google

surnaturel existe, et nous catholiques, nous l'admettons sur la parole de l'Église, ensuite, parce qu'il ne répugne nullement à la raison et parce qu'il est prouvé par des faits. Or cette prétendue science moderne, qui est très savante, mais qui n'est pas toute la science, vu qu'elle oublie souvent de tenir compte des règles de logique, a voulu ramener à l'hystérie les faits surnaturels de la stigmatisation, de l'extase et de la possession, tels qu'ils se rencontrent dans certaines vies de saints, tels qu'ils se produisent de nos jours encore chez certaines personnes. L'école de la Salpétrière, sous la direction de Charcot, s'est ingéniée à battre en brèche le surnaturel au nom de l'hystérie. Un médecin distingué, M. Imbert-Gourbeyre, s'est mis à étudier la question sous toutes ses faces : il a recueilli tous les documents relatifs aux faits surnaturels en question et il les a soumis à une analyse détaillée.

Le tome premier débute par la liste générale des stigmatisés, avec indication des sources bibliographiques. A la suite et par siècles, une notice plus ou moins étendue est consacrée à chaque stigmatisé, à partir de saint François jusqu'à nos jours. Le nombre des stigmatisés est de 321. Cette partie du travail est parfois sujette à caution : certains faits ne sont pas suffisamment prouvés, certains noms sont placés à tort dans cette liste. La seconde partie est, comme l'auteur le dit, une histoire de la mystique sur le terrain de la stigmatisation. Les subdivisions de cette partie traitent des stigmates auxquels l'auteur rattache, peut-être trop facilement, le mariage mystique, les crucifix miraculeux, les maladies surnaturelles, les assauts diaboliques et l'abstinence des saints. Le premier volume contenait les faits ; le second contient l'analyse et la discussion. On reconnaît dans ce second volume la main du médecin exercé, de l'observateur attentif et judicieux. C'est un des meilleurs travaux qui aient paru sur ce sujet depuis la publication de la magistrale « Mystique » de Goerres. C'est la meilleure réponse qui ait été faite aux pitoyables attaques de l'école de la Salpétrière. On a trop peur d'affirmer le surnaturel à notre époque ; on cherche à le déguiser. Pourquoi ? On se le demande quand on voit la mauvaise foi de nos adversaires qui nient avec audace, parce qu'ils ne veulent pas étudier les faits. Nous sommes en possession ; affirmons de notre côté, mais avec la prudente réserve de l'Église. Les faits relatifs à la stigmatisation sont souvent empruntés aux plus belles pages des Annales de la sainteté. Ils constituent pour l'homme de foi une preuve de la divinité de l'Église.

En terminant nous conseillons la lecture de ce livre aux prêtres appelés à diriger les âmes dans les voies de la perfection. La connaissance de la mystique leur est nécessaire ; elle suppose des études sérieuses qui sont loin d'être hors de propos.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

I. ARTICLES.

B. Statistique de l'ordre bénédictin 564

BERLIÈRE : (D. Ursmer). L'ordre bénédictin en Belgique. Réformes des XVe et XVIe siècles 1

» Notes pour servir à l'histoire des monastères bénédictins de la province de Reims 36,136

» La civilisation allemande au XVIe siècle . . . 78,117

» D. Jacques de Marquais, abbé de St-Martin de Tournai 169

» D. Mathieu Moulart, abbé de St-Ghislain et évêque d'Arras 244,296

» Le collège de St-Martial d'Avignon 346

» La congrégation bénédictine des exempts de Flandre 415,433,541

» S. Wolfgang, évêque de Ratisbonne 464

» D. Suitbert Bæumer 481

» Bulletin d'histoire bénédictine 200,371

» Mélanges : Abbaye de Florennes, 232 ; Joseph II et l'ordre de St-Benoît, 233 ; Encore une fois Thomas à Kempis 237

C. A. Les lectures de table des moines de Marchiennes au XIIIe siècle 27

» La Société de Bretagne de l'ordre de St-Benoît . . . 97

CALOEN : (D. Gérard van). Un mouvement vers l'union en Russie 446

» A la terre de Santa-Cruz. Voyage au Brésil . . . 508

» Les conférences sur l'Orient au Vatican 560

CAMM (D. Bède). La controverse sur les ordinations anglicanes 529

CHAPMAN (D. Jean). Une nouvelle histoire du symbole des Apôtres 358

Digitized by Google

HEMPTINNE (R^me P. D. Hildebrand de). Lettre circulaire . . 145
JANSSENS (D. Laurent). Le livre du vicomte de Meaux sur l'Eglise catholique aux Etats-Unis 17,108
» Du haut de St-Anselme sur l'Aventin 129
» Israël et Amalec 181
» La ville des Papes revue après quinze ans . . . 220
» Un Pèlerinage à Subiaco 279,316
» Un nouveau commentaire de la Somme théologique de S. Thomas 331
» La biographie de Léon XIII par Mgr de T'Serclaes. 425
» Die Seelenlehre Tertulians, étude du Dr Gerhard Esser 476
» La circulaire de la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers sur la prédication sacrée . . . 500
» Palestrina 548
MARMION (D. Colomba). Philosophie et science 403
MORIN (D. Germain). Nouvelles recherches sur l'auteur du « Te Deum » 49
» Le « libellus synodicus » attribué par Bède à S. Grégoire le Grand 193
» Encore la question des deux Amalaire 241
» Le « libellus synodicus » de S. Grégoire 271
» La lettre de l'évêque Maxime à Théophile d'Alexandrie 274
» Notes sur plusieurs écrits attribués à Bède le vénérable 289
» Notes additionnelles à l'étude sur l'auteur du « Te Deum » 337
» Etude sur une série de discours d'un évêque [de Naples] du VIe siècle 335
» Les « commentarioli » inédits de S. Jérôme 472

II. NOUVELLES BÉNÉDICTINES

Collège St-Anselme 38 ; Rome 88 ; Allemagne 43 ; Angleterre 522 ; Autriche 43, 88 ; Bavière 522 ; Belgique 380, 521 ; Espagne 386, 517 ; France 381 ; Hongrie 380, 522 ; Pologne 89 ; Portugal 381, 522 ; Amérique 92, 381, 523 ; Brésil 92 ; Equateur 92 ; Afrique 92, 381.

Nécrologie 43, 92, 139, 185, 239, 285, 334, 382, 429, 526, 573.

Digitized by Google

III. BIBLIOGRAPHIE.

Beiträge zur Geschichte des altchristlichen Taufsymbols *(Kattenbusch)* 44 ; Das Apostolische Glaubensbekenntniss *(Blume)* 44 ; L'attente de Jésus *(Caron)* 45 ; Raccolta di Massime *(Mussi)* 46 ; Der Sturz des Kaiserthrones in Brasilien *(Fulano)* 47 ; Kardinal Pole *(Zimmermann)* 48 ; Méditations sur la vie de N.-S. J.-C. *(Meschler)* 93 ; Regula S. P. Benedicti *(Schmidt)* 95 ; S. Fidelis a Sigm. exercitia *(Hetzenauer)* 95 ; De fidei symbolo quo Armenii utuntur *(Catergian)* 95 ; L'état religieux *(Didiot)* 96 ; Cour féodale du comté de Hainaut *(Cattier)* 96 ; Prosalarium ecclesiæ Aneciensis *(Chevalier)* 143 ; Petri de Nova-Terra Carmina *(I. V. S.)* 143 ; Kulturgeschichte des Mittelalters *(Grupp)* 144 ; Octavii Cagnacci Odæ 188 ; Leonis XIII allocutiones 189 ; Lehrbuch der theor. Philosophie *(Grimmich)* 190 ; The Irish Cistercians 191 ; Geschichte des gallo-fränkischen Unterrichtssystems *(Denk)* 192 ; Hyppolite Violeau *(Henry)* 192 ; Handschriften der Stadtbibl. zu Trier *(Keuffer)* 240 ; Vie de St Gerlach *(I. V. S.)* 286 ; Het H. Hart op den Kansel *(Pluymaekers)* 286 ; L'aînée *(Buet)* 287 ; Liturgie des vierten Jahrhunderts *(Propst)* 287 ; Histoire de l'abbaye de Malonne *(Barbier)* 334 ; Introduction aux mélodies grégoriennes *(Boyer d'Agen)* 335 ; Obituaire de Soleilmont *(J. Van Spilbeeck)* 336 ; Documents pour servir à l'histoire des Capucins en France, 382 ; Lettres inédites de deux abbesses d'Alspach *(Ingold)* 382 ; Die deutschen im hl. Lande *(Röhricht)* 383 ; Teorias sobre la belleza *(Jordan de Urries)* 383 ; Documents sur l'abbaye de Solières *(Piot)* 384 ; L'organisation des métiers *(Wins)* 384 ; Les antiquités chrétiennes *(Davin)* 429 ; Die altchristliche Litteratur *(Ehrhard)* 430 ; Die Priesterweihe *(Huhn)* 432 ; Orlando di Lasso *(Destouches)* 432 ; Essai sur les principes du beau en architecture *(Cloquet)* 480 ; Les abîmes *(Martel)* 526 ; Katanga-Expédition *(Cornet)* 527 ; Liturgik *(Thalhofer)* 528 ; Traité de la sainte Ecriture *(Didiot)* 573 ; Exhortations aux religieuses *(Speil)* 573 ; Adam de St-Victor *(Gautier)* 574 ; Le spiritisme *(Franco)* 574 ; Plans de Villers et d'Aulne *(Boulmont)* 575 ; La stigmatisation *(Imbert-Gourbeyre)* 575.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google